

Thèse de doctorat réalisée sous la direction de **Michel Bozon (INED)**.

Présentée et soutenue publiquement par **Paul Archambault**

Le devenir des enfants de familles dissociées.

Approche sociodémographique à partir des enquêtes sur la jeunesse en France



Jury : Martine Segalen, professeur à l'université de Paris X Nanterre ;

Marie Duru-Bellat, professeur à l'université de Bourgogne ;

Thierry Blöss, Professeur à l'université de Provence ;

Michel Bozon, Directeur de recherches à l'INED ;

Yves Charbit, Professeur à l'université de Paris V René Descartes.

REMERCIEMENTS

Le travail de thèse est d'abord individuel et certainement parfois trop individualiste. Selon la formule consacrée, je suis donc le seul responsable de ce qui est écrit dans ce travail. Cependant plusieurs personnes m'ont fait part de leur expérience et encouragements et c'est avec grand plaisir que je les remercie ici.

Je tiens d'abord à remercier Michel Bozon qui m'a suivi, soutenu et aidé dès les prémices de ce travail et, sans faiblir, jusqu'à la soutenance finale.

Merci à Catherine Villeneuve-Gokalp pour ses relectures et toujours très judicieux conseils. J'ai bénéficié du support technique et logistique du service des enquêtes et de la bibliothèque de l'INED. Merci aussi à Monique Méron qui m'a autorisé à exploiter les enquêtes « Jeunes » de l'INSEE. Merci encore à Martine Segalen d'avoir accepté un rôle ingrat de mère porteuse et pour ses sages recommandations après lecture d'une première version de cette thèse.

Deux groupes de travail de l'ENSAE se sont constitués en 1998 et 1999 autour de sujets proches de mes préoccupations. Merci à leurs dynamiques participants : Catherine Aaron, Matthieu Brossard, Myriam Evennou, Céline Marié, Aliénor Rerolle et Christine Costes, Irène Pescheux.

Il me semble clair que sans terreau familial favorable, je ne me serais pas aventuré dans un tel ouvrage. Merci donc à mes parents.

Sur une période longue et aux contours incertains, j'ai eu la chance de bénéficier d'un soutien affectif et intellectuel sans faille, merci Béatrice.

Au moment d'écrire ces remerciements je pense à mes enfants Jacques, Matthieu et Maud. Le temps consacré à ce travail leur a été directement subtilisé. Ce temps précieux, je l'ai réinvesti pour le long terme, pour eux.

AVANT PROPOS A PROPOS DE L'AUTEUR

Avant d'introduire le sujet, je pense qu'il est bon d'éclairer rapidement le lecteur sur les motifs et conditions de réalisation de ce travail. Il n'est pas forcément usuel et il peut paraître présomptueux de se présenter personnellement en amont d'un travail à vocation « savante ». Mais je suis persuadé qu'en sciences sociales en particulier, les travaux restent dépendants du parcours de ceux qui les produisent.

Je suis d'abord un thésard quelque peu atypique dans la mesure où j'ai réalisé cette thèse en assurant un emploi normal de statisticien auprès d'une banque américaine. J'ai bénéficié d'un congé individuel de formation de 4 mois consacré à un DEA de sciences sociales en 1996. A l'issue de ce congé, j'ai repris mon travail normalement tout en poursuivant ma thèse. La motivation d'entretien intellectuel était pour moi tout aussi importante que celle d'intégrer le monde de l'université ou de la recherche.

Cette thèse a été réalisée à l'occasion d'escapades au sein d'un emploi du temps professionnel et familial chargé : il s'agit donc de ce que les Anglo-saxons appellent un « moonlight work ». J'ai bénéficié des ressources de l'INED mais de façon totalement indépendante d'un réseau de chercheurs et de courants théoriques. Je ne m'inscris clairement dans aucun courant théorique. Le lecteur ne trouvera donc pas une gamme homogène de références conceptuelles dans les pages qui suivent.

En partant d'un constat initial d'absence de prise en compte des effets du divorce sur le parcours des enfants dans la réflexion sociologique française, les hypothèses se sont de fait construites progressivement avec l'exploration « secondaire » d'un matériel d'enquête qui n'avait pas été conçu initialement pour couvrir cet objet.

D'un point de vue méthodologique, je me suis progressivement imprégné d'une double tradition de recherche pratique, celle de la socio-démographie « Inédienne » et

celle de la sociologie de la famille américaine. Je présente en introduction ce que cela signifie.

J'ai publié certains chapitres de cette thèse avant de la soutenir car, novice dans le milieu de la recherche, je dois d'abord profiter des occasions de diffusion et parce qu'ensuite la publication progressive permet de se fixer des objectifs intermédiaires dans l'avancement de la thèse (Chap. 3 a/ et 6).

Une dernière précision importante au regard du sujet que j'ai choisi de développer : j'ai divorcé d'un premier mariage douloureux sans enfant. J'ai aujourd'hui 37 ans et suis père de trois enfants d'un second mariage.

INTRODUCTION

Nous sommes souvent surpris de voir nombre de nos proches (et parfois soi-même) reproduire d'une manière semi-consciente les structures familiales de leur enfance. Pourtant la spécificité de chaque individu, la complexité des biographies privées, le « hasard » des rencontres, l'évolution des mœurs entre deux générations et le métissage des rapports sociaux devraient favoriser l'éparpillement des schémas familiaux. Cependant le passé familial est influent. Chaque micro-décision ou chaque absence de décision lors du parcours affectif semble empreinte d'éléments implicitement ou explicitement transmis.

Quels sont les impacts de long terme des expériences vécues au sein du groupe domestique de l'enfance ? Comment les mesurer ? Quels mécanismes sont à l'œuvre et peut-on les expliquer ? L'objet de l'étude que nous proposons est la séparation des parents et la vie en famille dissociée qui en résulte à comparer à la forme familiale normative : la famille dite «intacte ». Cette introduction doit convaincre le lecteur que les effets de long terme de la structure du groupe domestique de l'enfance constituent un objet digne d'intérêt, injustement laissé pour compte par la sociologie française. Ces effets peuvent faire l'objet de mesures précises et convaincantes, dont il faudra préciser la méthode d'élaboration.

Pour mieux qualifier l'objet et les contours de la thèse, cette introduction passe d'abord en revue les travaux sur ce sujet (§I). Je distingue trois catégories principales de sources bibliographiques. Il s'agit en premier lieu de la sociologie française des rôles familiaux. La seconde source est celle des études de cas cliniques dont il faudra cerner les limites interprétatives. Enfin, le foisonnement des travaux des sociologues américains du divorce est la troisième source essentielle de ce travail. Il est légitime de s'interroger sur la nature des écarts entre les objets de recherche français et anglo-saxon en sociologie de la famille en générale et du divorce en particulier.

Dans un second temps je présenterai les différentes sources utilisées pour les exploitations socio-démographiques proposées dans ce travail (§II). J'expliquerai pourquoi les données sur la jeunesse collectées par l'INED et l'INSEE sont bien adaptées à l'analyse des correspondances entre trajectoire familiale et parcours de jeunesse. J'expliquerai aussi pour quelles raisons ce travail est limité à l'exploitation de ces sources.

Enfin je terminerai l'introduction en présentant l'architecture générale de la thèse, l'objet de chacune de ses trois parties et le contenu des chapitres (§III).

I- Une typologie des travaux existants

La concentration des études françaises sur l'impact immédiat des ruptures familiales

Les manuels scolaires et universitaires témoignent de l'éloignement des préoccupations de la recherche française et de la recherche américaine. En sociologie de la famille, ces manuels ont une fonction importante de relais des travaux spécialisés auprès d'un plus vaste public enseignant et étudiant. La sélection des travaux exposés dans ces manuels reflète l'état de la recherche. Ces supports de médiation des résultats scientifiques les plus récents influencent les représentations du grand public sur la famille. La compréhension des structures familiales et la diffusion de cette compréhension sont des facteurs de production des constructions sociales autour de la vie familiale et du divorce.

La séparation conjugale est l'objet de développements assez succincts dans les manuels français sur la famille alors qu'elle apparaît comme une véritable branche de la sociologie de la famille aux États-Unis. Un ouvrage de synthèse (Davidson J. K., Moore N. B., 1996) consacre un chapitre avec une compilation assez détaillée des résultats des travaux sur les conséquences d'une trajectoire familiale dissociée sur le devenir des enfants.

D'un point de vue individuel, les causes de fragilité conjugale et les différents modèles de divorce sont bien résumés en France. Sont expliqués, le désenchantement conjugal, les compromis difficiles dans les couples peu homogames ou les enjeux conjugaux du travail de la femme (de Singly 1991, de Singly 1993, Kaufmann 1993, Segalen 2000).

D'un point de vue plus global, l'interprétation de la montée du divorce en relation avec une individualisation progressive des valeurs et interactions familiales est un sujet constant de préoccupation. L'espace familial est le lieu d'expression privilégié du repli individualiste, il est surchargé d'attentes et du désir d'autonomisation de l'individu par rapport à son rôle et à ses obligations sociales, (ce qui est parfois contradictoire avec la dimension collective de cet espace). Cette vision du fonctionnement contemporain de la famille comme instrument du développement personnel des individus qui la composent permet de bien comprendre les causes de la rupture familiale (de Singly 2000).

Mais en occultant aujourd'hui pour partie la fonction institutionnelle de reproduction de la famille, cette vision délaisse en particulier l'analyse des effets des dissociations familiales. L'individualisation des rapports conjugaux a des conséquences en terme de fécondité et modifie la configuration de la famille. Par-delà la découverte et l'interprétation de nouvelles fonctions de la famille (la famille comme instrument de réalisation de soi-même) se pose nécessairement la question de l'impact de l'ajout de cette nouvelle fonction sur sa mission traditionnelle de transmission. L'individualisme conjugal et la diversification des configurations familiales ont forcément des répercussions sur les trajectoires de jeunesse des enfants qui en résultent.

En France, la connaissance démographique est très précise en ce qui concerne la mesure des nombres et la description des variétés des situations familiales. Démographes et sociologues décrivent la baisse des mariages au profit de la cohabitation hors mariage, la hausse ininterrompue depuis les années 1970 du nombre de divorces, la croissance des naissances hors mariage, la croissance des seconds mariages et l'augmentation des « recompositions » de familles, la baisse générale de la fécondité.

En dehors de ces tendances historiques bien connues, les études s'aventurent aussi, mais moins souvent, sur le terrain plus délicat des relations entre ces évolutions. Dans ce cas, ce sont des relations de causes à effets quasi-immédiats qui sont privilégiées. La pauvreté, les difficultés financières de la mère et les modes de garde des enfants sont les sujets « classiques » de l'analyse de l'après-divorce. De plus, on sait que divorcer jeune compromet moins les chances de reconstitution familiale. Pour l'enfant, le divorce s'accompagne alors de la nouvelle figure du beau-parent avec laquelle il faut composer. Ce sont les adaptations des modes de vie et des rôles familiaux après la rupture qui concentrent donc l'attention de la sociologie (Théry, Meulders-Klein 1993, Blöss 1996, Martin 1997, Cadolle 2000). Par ailleurs, la montée des divorces remet en cause la condition et la fonction paternelles. On décrit l'émergence des « nouveaux pères », leurs mésaventures, la « fin de la domination masculine » ... La trajectoire et le devenir du père, son adaptation post-divorce et les modifications de son statut sont des thèmes désormais réguliers de la littérature francophone¹.

En France, les travaux sur les conséquences du divorce sur les enfants ont été pour partie dictés par les besoins du législateur. En 1975, la préoccupation du législateur est de fixer un cadre de divorce que le juge aux affaires matrimoniales puisse utiliser avec souplesse. Le devenir de l'enfant est dès lors la préoccupation principale du juge. Celui-ci fixe les règles du divorce et l'attribution de la garde d'enfants en référence à « l'intérêt de l'enfant ». La réforme du divorce de 1975 avait donc suscité un nombre important de réflexions sur ce que serait la meilleure garde possible des enfants. Ces réflexions n'apportent pas de réponses « toutes faites » sur le contenu et les typologies possibles de « l'intérêt de l'enfant ». Elles ont pour mérite de déplacer l'enjeu du divorce. Le consentement mutuel signifie l'intérêt partagé des deux conjoints à la rupture. Dès lors, les enfants sont les ressources à préserver. Comme il existe presque autant de situations de divorce que de divorces, le législateur fut pragmatique et laissa

¹ Voir le dossier « Les hommes en question », *Sciences Humaines* n° 112, Décembre 2000, ou encore Dandurand, R. B. Lefebvre P. Lamoureux J. P., 1998, « Des politiques pour les pères » in *Quelles politiques familiales pour l'an 2000 ?*, l'Harmattan.

une grande liberté d'arbitrage au juge (Théry 1985). La notion « d'intérêt de l'enfant » était d'une part assez générique pour laisser toute latitude au juge de trancher au cas par cas. Elle était d'autre part assez claire pour affirmer l'enjeu prioritaire du divorce : l'enfant.

Une indication assez précise de la préservation effective de l'intérêt de l'enfant est la préservation de ses chances scolaires. En matière d'évaluation scolaire, les échantillons sont mobilisables et les mesures sont possibles. Au début des années 80, l'« intérêt de l'enfant » est approché à l'aune de la courte période. Rien de plus naturel en fait, puisqu'en France l'expérience du divorce est alors naissante. Les psychologues s'accordent aussi pour dire que l'annonce du divorce provoque chez l'enfant des sentiments immédiats forts (forte culpabilité de l'enfant à propos de la rupture de ses parents, volonté de revenir en arrière et une sorte de regret inextinguible). Les conséquences immédiates seront un certain détachement de l'enfant à l'extérieur de sa famille, parfois une moindre sociabilité, une moindre attention et des problèmes scolaires ponctuels d'intensités variables selon l'âge de l'enfant lors du divorce de ses parents (Bourguignon 1985). Après deux à trois ans, l'enfant est supposé « intégrer » la rupture et le devenir de ces enfants n'est pas suivi.

Mais vingt ans après, que sont devenus ces enfants ? Qui sont aujourd'hui ces enfants dont l'intérêt fut préservé ? Comment ont-ils intégré le souvenir de la rupture parentale et quelles en sont les traces lors de la nouvelle formation d'un couple ? C'est le recul devant une expérience devenue massive de la rupture conjugale qui permet aujourd'hui de poser la question et d'entrevoir des réponses.

La diffusion de la psychanalyse et les études de cas cliniques

La littérature psychologique et analytique est aujourd'hui abondante et sans aucun doute dominante dans le domaine de l'éducation des enfants par le noyau familial. La psychanalyse est une discipline pratique destinée à résoudre des pathologies et des problèmes personnels. Son succès dans les pays occidentaux a profondément modifié

les représentations sociales de la famille. La sédimentation sociale des expériences analytiques contribue à l'établissement d'un sens commun autour des questions familiales. Ces pré-constructions sont aujourd'hui largement répandues, avec en particulier une forte audience au sein des parents des classes favorisées. Au moment de la séparation des parents, l'intervention d'un psychologue était exceptionnelle il y a vingt ans, elle relevait de la seule démarche volontariste de quelques initiés. Elle est aujourd'hui de plus en plus répandue en milieu scolaire et parascolaire. L'intervention concerne l'enfant mais aussi ses parents s'ils acceptent de s'engager dans une thérapie familiale. La banalisation de ce type d'intervention individualisée oriente obligatoirement les représentations collectives autour de l'impact immédiat de cette situation de crise familiale. Les médecins et psychologues ont donc une sorte de monopole de la gestion à court terme de la dissociation familiale avec pour objectif de limiter son impact en terme de santé publique. Le recours clinique au moment des problèmes familiaux est à la fois un moyen de production et de diffusion de représentations sur l'impact de la crise.

Par ailleurs, au cours de son adolescence et de sa maturité, sur sa demande ou même sur l'initiative de ses parents, l'individu peut faire appel aux cliniciens et/ou psychanalystes pour éclaircir les points sensibles de son « héritage » familial. Ce sont donc ces professionnels des relations intersubjectives qui se retrouvent « naturellement » en première ligne pour témoigner de l'importance, de la force et de la lenteur du processus de transmission. Le témoignage clinique² sert de support pour l'interprétation approfondie des rapports au sein des généalogies familiales. Le vocabulaire exprime alors l'emprise de l'orientation psychanalytique : on parle d'« héritage psychique », de « fantôme » familial, de « dénégation » de l'histoire familiale, d'« incorporât »...

Les exemples et les remarques des cliniciens sont très souvent judicieusement choisis et exposés pour leur force démonstrative. L'expérience des analystes est importante car

²Voir l'abord transgénérationnel des difficultés de couple dans un numéro spécial de la revue *Dialogue*, 1996, « Le couple et les héritages familiaux », n°134.

elle résume et pose certaines hypothèses de départ pour ma propre recherche. On ne peut faire l'économie d'une lecture détaillée des avis des psychanalystes sur cette question.

On peut par exemple s'interroger sur le caractère supposé de certaines liaisons inter-générationnelles à partir des « notations » d'un pédiatre/psychanalyste : *« J'ai, par exemple, noté la fréquence avec laquelle les histoires semblaient être condamnées à se reproduire à l'exacte réplique, prenant appui sur le moindre prétexte pour emprunter la voie qui leur avait été littéralement tracée : plus grande acceptation de la séparation chez les couples dont les parents avaient eux-mêmes été séparés ; monoparentalité assumée, voire recherchée, chez les filles de mères seules ; difficultés d'assumer l'enfant chez les fils de pères abandonniques ; refus du mariage des partenaires issus de couples qui s'en étaient dispensés, etc. »* (Naouri 1994, p. 85)

Ce point de vue expose de façon assez caractéristique la gamme de présupposés des analystes en face de la dissociation familiale. L'explication causale insiste ici sur l'intensité des liens inter-sujeectifs dans la famille et leur pouvoir reproductible. Or la logique déductive clinique est construite sur des échantillons inutilisables pour une interprétation en sciences sociales. Les cas cliniques sont par construction biaisés. Ils expriment des singularités dont le domaine de reproductibilité est réduit au champ clinique. On ne peut en aucun cas sortir de ce biais avec la méthode d'analyse de cas cliniques et la généralisation des observations en-dehors des institutions de santé est impossible à partir de telles descriptions³.

³ Aux Etats-Unis les cliniciens construisent des enquêtes statistiques sur des échantillons cliniques. Ils tentent ainsi de valider/réfuter en masse des hypothèses émises à partir de traitements individuels des cas cliniques. Ce besoin de validation semble légitime dès lors qu'il n'y a pas de généralisation des conclusions en dehors du champ clinique. Mais une telle enquête peut poser parfois plus de problèmes qu'elle n'en résout car les populations cliniques sont très hétérogènes et les régularités statistiques sont plus délicates à détecter que dans une population non clinique.

Cependant, pour la plupart des psychanalystes, la configuration du réseau d'interrelations de l'individu est unique. La réalité individuelle est morcelée du fait de la complexité de l'environnement socio-affectif. Elle ne peut en aucun cas être agrégée. Le traitement statistique des nombres est antinomique de la démarche psychanalytique et toute tentative de sommation statistique vouée à l'échec. Il faut relever une certaine

De plus ces cas cliniques sont malheureusement bien souvent atemporels et détachés de leur contexte socio-économique⁴ et démographique. Les effets de l'évolution des mœurs et son impact sur les relations entre les générations sont assimilés sans scrupule à des effets de transmission.

La complexité des interactions familiales n'est pas un obstacle infranchissable pour l'analyse quantitative. Celle-ci induit en revanche quelques simplifications pour l'établissement du protocole d'observation. Même si l'enquête quantitative résume le réel et ne rentre pas totalement dans le détail de l'observation individualisée, le résultat de l'observation couplé au travail critique du mode de production de ces résultats permet bien souvent d'établir des lois générales et reproductibles.

Sur les données individuelles, les sociologues français hésitent aujourd'hui à chiffrer et à interpréter les déterminismes de longue période. Or les travaux américains proposent des pistes d'étude. La socio-démographie peut relever le défi.

Les travaux américains

contradiction entre ce raisonnement et les pratiques académiques d'exposé des analyses de cas dans les revues professionnelles. En effet, il est contradictoire de soutenir que chaque cas est unique (presque insolite) et d'exposer ces cas dans les revues spécialisées en leur conférant ainsi un statut implicite de modèle. En sciences humaines, il ne faut pas négliger le pouvoir de la statistique comme instrument précieux de validation du caractère reproductible de l'expérience individuelle.

⁴O. Schwartz (1991) souligne par exemple l'importance de la solidarité mère/fille en milieu ouvrier et d'une certaine nostalgie de la mère qui influence les comportements de la jeune mère. Par ailleurs l'engagement précipité dans le mariage est souvent la marque d'une certaine précarité sociale et la conséquence de modèles parentaux qui imposent une identification sexuelle très stéréotypée en milieu ouvrier.

Les recherches sociologiques sur les effets de long terme des structures familiales de l'enfance sont nombreuses, on peut même dire foisonnantes⁵, chez les Anglo-saxons. La bibliographie sur cette question est abondante et il existe un nombre important de sociologues spécialistes de la rupture du couple. Sans prétendre à l'exhaustivité, je présente dans cette introduction un rapide panorama des méthodes et sujets de prédilection des spécialistes américains. On reviendra plus en détail sur certains aspects et résultats tirés de la bibliographie anglo-saxonne tout au long de la thèse.

⁵L'impact du divorce des parents sur les enfants a même fait l'objet de « méta-analyse ». A partir d'une agrégation d'échantillons d'études quantitatives sur le sujet, les auteurs de la « méta-analyse » dégagent ainsi des typologies de résultats d'études en fonction des caractéristiques des échantillons (Amato, Keith 1991). L'impact du divorce sur les enfants est un sujet si classique aux Etats-Unis qu'il peut faire l'objet d'une compilation synthétique.

Les méthodes de travail des sociologues américains

Ils travaillent sur des échantillons familiaux longitudinaux. De tels échantillons sont conçus prioritairement pour aborder la dimension temporelle des biographies individuelles. Les études possibles dépendent de l'ancienneté de la constitution de ces échantillons. Un point de départ d'observation des structures familiales est fixé au temps t , puis un même questionnaire est administré par vagues successives en général par périodes quinquennales ($t+5$, $t+10$, ...). Parfois la durée de suivie est suffisante pour observer sur une échelle de temps couvrant une génération ($t+20$ ans) les événements de vie et l'évolution des représentations d'une génération de parents (en passe de devenir grands-parents) et de la génération de leurs enfants (eux-mêmes en passe de devenir parents)⁶.

Ces enquêtes américaines sont sociologiques, elles s'intéressent aux faits biographiques mais aussi aux représentations des événements de la vie et aux représentations des modes de vie en général. Elles sont parfois familiales, l'enquêté n'est plus l'individu isolé mais la famille : deux personnes au minimum sont interrogées, choisies dans la génération des parents et celle des enfants.

Les méthodes employées sont celles de l'économétrie sur données individuelles. Pour leur démonstration, ces sociologues utilisent des techniques de modélisation très normalisées : modèle Logit ou modèle à hasard proportionnel lorsque la variable à

⁶Parmi ces sources, le panel de Détroit est une illustration très intéressante. Il est d'abord constitué des mères d'enfants nés au cours de l'année 1961. Un an après la naissance des enfants, les mères avaient été interrogées. Elles ont été ré-interrogées régulièrement. En 1980 et 1985, les mères et leurs enfants ont rempli un questionnaire simultanément. Un certain nombre de questions sont reproduites telles quelles d'une vague à l'autre permettant ainsi de mesurer précisément les relations entre l'évolution des représentations et celle des modes de vie. A chaque vague, un constat précis de la situation familiale des mères et de leurs enfants était enregistré. Ce panel est une source inépuisable d'inspiration pour Thornton et alii (voir la bibliographie de l'introduction). Il est remarquable de noter que le cheminement de la recherche suit celui du panel. Chaque vague d'enquêtes apporte de nouveaux articles qui éclairent et détaillent des résultats des précédentes vagues d'interrogations.

expliquer est une proportion (une probabilité), moindres carrés ordinaires pour des variables endogènes ordinales (attitudes et représentations)⁷. S'ils s'intéressent le plus souvent à une variable endogène en particulier (par exemple, le fait de cohabiter hors mariage), les travaux n'hésitent pas à valider la cohérence de leurs résultats en recalculant leurs modèles sur des facteurs endogènes proches ou antinomiques (l'enfant hors mariage, le mariage sans cohabitation).

Parmi les facteurs explicatifs, les auteurs distinguent toujours un premier groupe de variables explicatives dites «d'étude» d'un second groupe de variables dites de «contrôle». Ils cherchent à discuter les effets des variables d'études (par exemple : les représentations des parents et des enfants à l'égard de la cohabitation, à l'égard des relations sexuelles hors mariage, la rupture du couple parental pendant l'enfance). Les variables de contrôle peuvent être le sexe, l'ethnie, l'origine sociale et le niveau d'éducation des parents. L'étude n'a pas pour but d'élucider leur pouvoir discriminant qui en général a été discuté dans des travaux bien antérieurs. L'introduction de ces variables de contrôle permet de s'assurer que les effets des facteurs étudiés ne sont pas les sous-produits de ces facteurs de contrôle. Il s'agit donc de mesurer l'effet propre des variables d'étude.

Les sociologues américains s'accordent aussi pour refuser catégoriquement l'interprétation des données d'enquête des cliniciens. Ces études sont importantes pour comprendre les cas les plus pathologiques. Mais généraliser à partir de telles études est un non-sens : les enfants et les parents qui consultent et sont suivis après le divorce sont extrêmement minoritaires. Parce que la grande majorité des personnes qui ont connu le divorce de leurs parents ne sont pas incluses dans ces échantillons, une généralisation abusive des résultats cliniques surestime les effets négatifs de la rupture parentale (Demo, Acock 1988).

⁷ La proximité des techniques employées d'un article à l'autre montre la quasi-standardisation des modes de démonstration.

Quelques résultats choisis des travaux américains⁸

Contrairement à une vision caricaturale de la famille américaine vue d'Europe, les recherches sur l'impact du divorce n'abondent pas dans le sens de l'un des deux camps : tenants du conservatisme et tenants du libéralisme familial. Les résultats sont très mesurés et pas toujours unanimes. Les études sur les effets des transitions familiales ne montrent pas une forte détérioration du bien-être des enfants (Baydar 1988).

Le divorce favorise des conflits familiaux de toutes natures et les enfants subissent plus le contrecoup de ces conflits que celui de la dissociation des parents. Les effets les plus clairs de ces conflits sont une émancipation plus précoce du foyer familial (Cherlin, Kiernan, Lindsay 1995), une activité sexuelle et amoureuse plus fréquente et plus instable (Booth, Brinkerhoff, White 1984). Les hypothèses d'interprétation classiquement avancées de la précocité sexuelle des enfants de parents séparés sont :

- un moindre contrôle familial sur les sorties et l'activité sexuelle ;
- la représentation de la famille comme plus instable et la volonté de l'adolescent de sortir d'un cadre familial problématique (Wu, Martinson 1993) ;
- une plus grande maturité de la sexualité des enfants de parents séparés et/ou recomposés, liée à une information plus transparente au sein de la famille sur la nature des rapports de couple.

Un jeune âge lors du divorce n'accentue pas les effets de la rupture. De même, les études sont très partagées quant aux différenciations par sexe des effets du divorce sur le processus d'émancipation. Les enfants d'un mariage où l'un des deux parents est décédé pendant leur enfance ont un parcours d'émancipation très comparable à celui des enfants de foyers intacts. D'une manière générale, il semble que le veuvage d'un

⁸ Les articles des dix dernières années de trois revues ont été systématiquement dépouillés : *American Sociological Review*, *Demography*, *Journal of Marriage and the Family*. D'autres revues ont été consultées de façon plus sporadique, en particulier : *Journal of Divorce* et *Journal of Social Issues*.

parent ne produise que peu d'effets de long terme sur le bien-être et le mode de formation de la famille de l'enfant (Axinn, Thornton 1996).

Certaines recherches mentionnent les effets parfois positifs de la rupture. Dans les familles dissociées, la pression de conformité au rôle sexuel et familial est probablement atténuée. Les enfants de parents séparés adoptent des comportements plus subtils et montrent une sensibilité et une grande intelligence des relations interpersonnelles. L'expérience du conflit parental est parfois verbalisée avec les parents et l'expérience à un jeune âge d'une situation conflictuelle peut être une défense pour certains conflits postérieurs (Demo, Acock 1988).

Les travaux les plus récents sur les mécanismes de transmission intergénérationnels insistent sur l'importance de la relation entre la reproduction des comportements d'une génération à l'autre et la transmission des systèmes de valeurs familiales entre les générations.

La qualité des relations au sein du couple parental affecte la propension des enfants à s'engager dans la cohabitation, dans le mariage et enfin à choisir le divorce. Les enfants du divorce acceptent plus facilement l'idée du divorce et ont une vision plus sceptique du mariage. La mauvaise image du couple parental crée :

- des réticences d'engagement dans le couple ;
- une image de la vie de famille moins idéale ;
- et une plus faible incitation à élever des enfants.

Pour Axinn et Thornton (1996), les représentations qu'ont les parents de leur propre vie de couple agissent comme « mécanisme d'intervention » sur les représentations et les comportements en couple de leurs enfants. Sur les sujets familiaux, la transmission des valeurs familiales des parents à leurs enfants est forte⁹. L'expérience du divorce de la

⁹Ces auteurs montrent aussi que l'influence en retour des enfants sur les parents en matière de comportement familial n'est pas négligeable. Ainsi, par exemple, des parents qui ont pu exprimer des réticences à la cohabitation hors mariage ont changé d'avis lorsqu'ils ont vu leurs propres enfants cohabiter.

mère modifie sa propre opinion à l'égard de la séparation, de la cohabitation ou du remariage : la mère peut trouver certains bénéfices à la rupture. Sur le divorce, elle adopte alors une attitude et un discours plus ouverts qui découlent de sa propre expérience. Ces positions sont transmises aux enfants qui ont alors une opinion plus libérale sur les mœurs familiales. A partir du même modèle explicatif, ces auteurs montrent qu'inversement la reconstitution familiale et le remariage peuvent, en cas de réussite, redorer le blason du mariage auprès de la génération des parents et de celle de leurs enfants.

Un autre article de facture très proche (Axinn, Clarkberg, Thornton, 1994) montre que les représentations des mères et de leurs enfants en matière de désir d'enfant sont très interdépendantes. Avec les progrès de la maîtrise des naissances (contraception et amélioration du traitement de la stérilité), la composante sociologique de la fécondité devient essentielle, en particulier l'influence des représentations familiales du désir d'enfant. Dans l'explication du souhait de la taille idéale de la famille par les enfants, le désir d'enfants des parents pour leur propre enfant est aussi influent que l'environnement familial de l'enfance. En outre, plus l'enfant grandit et plus son idéal familial (en nombre d'enfants) se rapproche de celui que sa mère lui souhaite. La « sagesse maternelle » prendrait de l'importance avec le temps.

L'influence des frères et sœurs plus âgés s'exerce fortement sur le désir d'enfant des plus jeunes. Or ces collatéraux sont aussi « sous influence » et les désirs des parents pour leurs plus jeunes enfants peuvent aussi agir à travers l'expérience des frères et sœurs aînés.

Sous l'effet du nombre, la dé-stigmatisation des problèmes de dissociation familiale semble avoir un effet positif sur le bien-être de l'enfant et du futur adulte. Les études récentes relèvent des effets plus atténués du divorce (Amato, Keith 1991), et les effets du divorce sont plus faibles dans les populations à fort taux de divorce (la population noire américaine par exemple).

Cette sélection de recherches américaines nous montre qu'il existe une grande richesse d'enquêtes et de résultats de micro-sociologie de la famille consacrés au devenir des enfants de familles dissociés.

Pourquoi un tel écart entre la recherche américaine et la recherche française ?

Alors que les grands indicateurs démographiques sur la famille et le divorce montrent des évolutions assez comparables aux États-Unis et en France, comment expliquer cet écart des préoccupations françaises par rapport aux recherches américaines ?

On peut rapidement esquisser trois catégories de réponses :

- L'Etat est en France le seul véritable agent extérieur à la famille, possédant une vraie légitimité pour s'occuper des problèmes de la Famille. Appuyé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), l'Etat français est en situation de quasi-monopole pour traiter des problèmes les plus aigus de précarité familiale. Il légifère aussi régulièrement pour adapter les structures juridiques de la famille à l'évolution de la demande familiale. Le droit de la famille et les problèmes de redistribution sont donc intégralement confiés à l'Etat central, qui conserve ce rôle protecteur même en période de décentralisation et de forte libéralisation. La politique familiale a très largement structuré la recherche sur ce domaine en France.

Aux Etats-Unis, le divorce est le côté sombre du mariage. Mais mariages et divorces relèvent tout deux de mêmes idéaux d'amour et de liberté individuelle dont on trouve les fondements dans la Déclaration d'indépendance de 1776 (Varenne, 1986). La présence de l'Etat central est très marginale et les problèmes de législation ou de redistribution sont traités de façon très morcelée à l'échelon fédéral. En revanche, il existe une multitude d'institutions privées (fondations) et d'acteurs des secteurs para-pédagogique et para-médical dont le but est le support à la famille américaine moyenne. Dans l'optique américaine, il s'agit d'une aide familiale individuelle, pratique et concrète. Or l'augmentation du nombre de divorces multiplie les questions sur les modalités de fonctionnement familial de l'après-divorce. Ce tissu très actif

explique sans doute la multiplicité et la diversité des financements et demandes de travaux sur les effets du divorce. La micro-sociologie de la famille américaine a des objectifs éminemment pratiques.

- La question des risques de l'enfance en famille dissociée semble difficile à aborder de façon totalement objective par la sociologie. Des *a priori* encore lourds pèsent dans l'opinion sur les familles monoparentales qui sont objet d'une certaine stigmatisation. Les familles monoparentales produiraient de l'inadaptation sociale et pédagogique. Un moment essentiel de la démarche sociologique est l'analyse des pré-constructions et de leurs modes d'élaboration. Les sociologues français du divorce s'attachent donc à « *dénoncer la schématisation des approches, la simplification des facteurs et la vision unilatérale du phénomène, nourrie par une opinion systématiquement négative quant aux conséquences éducatives de la monoparentalité. Ils n'ont que rarement les moyens de mener eux-même des recherches empiriques sur le contexte éducatif que crée la situation monoparentale et jamais par une observation longitudinale* » (Pitrou 1994, p. 177). La tâche n'est pas facile car l'influence des pré-constructions sur le devenir des enfants du divorce est importante. De plus le sujet est difficile à objectiver car il touche bien souvent de près les personnes qui l'abordent. Enfin les instruments d'observation scientifique sont rares et leurs résultats peuvent être facilement pollués par l'interprétation instantanée de l'observation de la vie quotidienne.

- Enfin il existe en France un fort courant intellectuel d'analyse sociologique des classes et de la mobilité sociale. Dans cette optique, la famille ne présente que peu d'intérêt indépendamment des structures sociales. L'analyse des groupes sociaux trouve des prolongements dans la question scolaire. La question a monopolisé au sein de la sociologie française une grande partie des débats sur les problèmes de transmission. Certes les travaux de sociologie française de la famille se sont multipliés au cours des années 1980-90, mais cet important rattrapage n'a pas encore couvert tous les champs d'analyse. L'influence prépondérante du milieu, de la culture et des institutions reste une marque de fabrique historique de la tradition sociologique française.

II- Les sources d'enquêtes biographiques sur la jeunesse

La montée du divorce est très significative en France depuis 1965. Ce sont donc les cohortes nées à partir de la fin des années 1950 et du début des années 1960 qui ont vécu l'explosion numérique des séparations et les recompositions de famille¹⁰.

Sur les générations récentes, nous avons désormais un recul suffisant pour évaluer l'impact de la trajectoire familiale¹¹ sur le parcours de jeunesse. Mais qu'est ce que « la jeunesse » et quelles lectures du groupe des jeunes proposent les enquêtes sociodémographiques ?

Les trajectoires de jeunesses dans les enquêtes

La définition de la jeunesse fait l'objet de débats, mais nous adopterons une définition simple de la jeunesse comme « l'âge de préparation à la vie adulte » (Galland in INSEE 2000). La jeunesse est la période de transition entre l'âge de la totale dépendance familiale de la petite enfance et l'âge de l'autonomie affective et économique que constitue l'âge adulte. Elle désigne le temps d'accès aux statuts et pouvoirs que confère l'âge adulte (Bourdieu 1984).

Ce temps de préparation est aujourd'hui plus long et vécu très différemment que par le passé. Chamboredon (1985) interprète la disparition des passages ritualisés et unificateurs du passage à l'âge adulte comme la marque de la déconnexion des composantes des trajectoires biographiques. Selon l'auteur, scolarité, emplois et formation de la famille se déroulent dans des champs institutionnels plus autonomes et

¹⁰ Le taux de divorce est faible après la naissance d'un enfant. L'âge moyen des enfants au moment de la séparation de leur parent est de 8,5 ans.

¹¹ Il est vrai que les individus nés dans les années 1960, ne sont plus tout à fait jeunes au cours des années 1990. Ces cohortes ne font plus partie des tranches d'âges habituellement utilisées pour cerner la jeunesse (15-24 ans ou 18-29 ans). On questionne alors ces adultes récents de façon rétrospective sur leur passé récent et l'on recueille ainsi des données sur leur jeunesse.

plus étanches qu'auparavant. La coupure avec la famille d'origine se ferait en parallèle et progressivement dans les trois champs de la scolarité, de l'économique et du familial. On observerait une indépendance croissante des calendriers d'accès aux attributs de la maturité sur chacun de ces trois domaines fondamentaux pour l'acquisition du statut d'adulte.

Dans le respect de ces définitions sociologiques de la jeunesse, le matériau d'enquêtes exploité dans ce travail aborde la jeunesse comme une construction progressive, par expérimentation, d'un statut d'adulte¹². Les trois enquêtes utilisées sont : l'enquête « Passage à l'Age Adulte » de l'INED (1993), la première enquête « Jeunes » complémentaire à l'enquête « Emploi » de l'INSEE (1992) et la seconde enquête « Jeunes » complémentaire à l'enquête « Emploi » de l'INSEE (1997).

L'hypothèse d'une certaine autonomisation de l'acquisition des attributs du statut d'adulte est transposée dans la construction des questionnaires de ces enquêtes. Chaque composante de la trajectoire est traitée dans des rubriques bien distinctes, chacune d'elle respectant une logique de construction progressive.

- La scolarité couvre les différentes étapes d'orientation scolaire et d'accès au diplôme le plus élevé, le vécu scolaire, les circonstances et motifs d'arrêt et de reprise des études.
- L'accès à l'emploi débute avec les premiers gains, les jobs d'étudiants. Il se poursuit par des contrats temporaires, des stages d'insertion et/ou de fin d'études, l'expérience du chômage, pour aboutir en fin de cursus d'insertion sur le « vrai » emploi ou « l'emploi qui compte »¹³.
- La progressivité de l'histoire conjugale est bien détaillée dans l'enquête « Passage à l'âge adulte » : premières relations sexuelles, première relations amoureuses stables, découverte de la conjugalité et des métamorphoses du sentiment amoureux. Pour

¹² Voir aussi la synthèse de Galland O., 1991, *Sociologie de la jeunesse*, Armand Colin, Collection U.

¹³ Courtois S., Rougerie C., 1998, « Une étape du passage à l'âge adulte : l'emploi qui compte », *Population* 6.

chaque couple, nous explorerons des données sur le mode de formation et la séparation de ce couple.

Afin de fiabiliser l'information biographique recueillie et faciliter le travail de mémoire et de reconstitution biographique des interviewés, les questions de chaque rubrique sont le plus souvent posées dans le sens inverse de la progressivité : on part de l'événement le plus récent pour creuser progressivement le passé biographique. Cet artifice de construction des enquêtes ne compromet nullement l'étude de la jeunesse comme stade d'acquisition progressive des attributs d'adulte.

Les trois enquêtes étudiées permettent de raisonner sur un domaine en tant que tel : on peut par exemple les utiliser pour une analyse autonome des parcours scolaires ou des premiers échanges conjugaux. Mais ce n'est certainement pas dans cette optique qu'elles sont exploitées dans ce travail. S'il existe des logiques et étapes d'accès au statut d'adulte bien identifiées, il semble impensable de les étudier de façon indépendante. L'un des objectifs de ce travail est une analyse des correspondances entre les 3 biographies du jeune pré-adulte et l'impact de la morphologie de la famille d'orientation sur la diversification des parcours de jeunesse.

Nous aurons donc à l'esprit que l'accroissement des incertitudes familiales apporte sa contribution à la diversification des parcours des jeunes adultes. Au sein du groupe des jeunes coexistent de multiples logiques d'enchaînement des biographies scolaire, d'accès à l'emploi et conjugale. Dans cette optique, la diversification des parcours des jeunes adultes correspond à une diversification des modalités d'assemblage des pièces d'un puzzle de la jeunesse sans doute plus complexe et plus long à réaliser aujourd'hui que par le passé.

Par ailleurs, la biographie d'accès à l'emploi ne peut être déconnectée de la biographie scolaire. Prenons en exemple le groupe des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire. Ce groupe ne cesse de décroître numériquement. La stratification scolaire de ce groupe auparavant peu scolarisé s'opère à travers la massification des études. Ce

nouveau travail de classement de l'Ecole sur les enfants des milieux populaires rythme de nouveaux tempos de jeunesse et d'accès à l'emploi pour ces générations.

Un cycle relativement court et très normatif caractérisait auparavant la jeunesse des garçons : il commençait à la fin d'un cycle d'études généralement court, il se poursuivait par départ de chez les parents à l'occasion du service militaire et par l'accès à un emploi stable dès la sortie des obligations militaires. Le cycle s'achevait par le mariage. Ce parcours type est en voie de marginalisation¹⁴ et il est clair qu'aujourd'hui la durée de la scolarité et le niveau de diplôme cristallisent les différences entre les parcours des jeunes adultes (Meron 1995).

Par ailleurs, le groupe des jeunes est le plus exposé aux soubresauts conjoncturels de l'activité économique. Ce groupe forme le principal stock tampon d'ajustement et de régulation du marché du travail : en période de faible activité, le stock s'accroît et l'accès à l'emploi est très délicat pour de nombreux jeunes. En sens inverse, les jeunes sont les premiers bénéficiaires d'une embellie économique et le taux de chômage des jeunes s'abaisse alors fortement. La différenciation des parcours de jeunesse peut donc s'accroître en fonction des moments où les jeunes sont candidats sur le marché du travail.

L'allongement de la période de jeunesse s'accompagne d'un allongement de la durée de vie en famille, et donc de la cohabitation/coexistence et la dépendance entre parents et enfants. La famille reste présente et parfois pesante pendant la période de semi-dépendance de l'insertion professionnelle. Cette insertion est une période délicate, marquée par le chômage intermittent et la compétition pour les meilleurs emplois (CDI). Cette cohabitation familiale intervient souvent en même temps qu'une diversification et une intensification de la sociabilité amicale du jeune qui choisit alors son groupe de pair. Ce «nouvel âge de la vie» (Galland 1990) marqué par une décohabitation plus longue et progressive entre les générations n'est pas vécu de la même façon selon le degré d'entente entre les générations et au sein d'une même

¹⁴ Il est voué à la disparition avec la suppression du service militaire obligatoire.

génération. L'éventuel conflit familial et la structure du groupe domestique où les enfants cohabitent forment donc un facteur essentiel de diversification des parcours de jeunesse.

Méthode de recueil de données de l'enquête INED « Passage à l'âge adulte »

La première enquête utilisée dans ce travail est l'enquête « Passage à l'âge adulte » réalisée en 1993 à l'INED sous la direction de M. Bozon et C. Villeneuve-Gokalp. Cette enquête est de type biographique rétrospectif, menée auprès de 2988 jeunes adultes âgés de 25 à 34 ans à la fin 1993, soit des cohortes d'individus nés entre 1958 et 1967. Elle a bénéficié pour sa réalisation du concours de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

Le questionnaire vise à reconstituer la logique de la trajectoire sociale de jeunesse. Il comprend sept sections : caractéristiques générales de l'enquêté(e), famille d'origine, départ de chez les parents, études, des premiers gains aux premiers emplois, histoire conjugale, histoire amoureuse, évolution du mode de vie.

Au moment de la production de cette enquête, plusieurs thèmes agitent la société française et sa jeunesse (suppression du service militaire, grèves et problèmes sociaux dans les collèges et lycées de banlieue...). Sous l'impulsion du Premier ministre de l'époque, un questionnaire (le « questionnaire Balladur ») est envoyé directement par voie postale à plusieurs millions de jeunes dans les foyers français. Ce questionnaire sera immédiatement soupçonné de partialité et la méthode de recueil sera très vite dénoncée par la communauté scientifique. Les deux enquêtes de l'INED et de l'INSEE lancées à la même période constitueront donc les seules références légitimes pour l'étude de la jeunesse. Un certain nombre de questions (questions sur le service militaire, la santé, la consommation de drogues, ...) visaient à répondre aux interrogations qui agitaient le débat public au moment de l'enquête.

La durée de passation du questionnaire était d'une heure quinze environ. Constitué par la méthode des quotas, à partir des résultats de l'enquête « Emploi » de l'INSEE, l'échantillon comprend des individus des deux sexes, vivant en couple, seuls ou chez leurs parents, français ou étrangers. L'échantillon a été stratifié par région et par type d'unité urbaine. La trajectoire familiale de l'enfance n'est jamais un facteur déterminant

pour la fixation des quotas : et pour cause, la trajectoire dans la famille d'origine n'est qu'un thème «secondaire » de l'enquête. La réalisation sur le terrain a été confiée au service des enquêtes de l'INED et à son réseau d'enquêteurs. Pour cette enquête, 243 enquêteurs ont été employés et 2988 personnes ont été interrogées, en trois vagues, de mai 1993 à janvier 1994¹⁵.

Il est possible sur certains sujets de travailler avec la seule source de l'INED, mais il est clair que ces travaux doivent être confrontés à d'autres données. Les enquêtes « Jeunes » de l'INSEE serviront d'instruments d'investigation complémentaire et de validation.

Méthode de recueil de données pour les enquêtes « Jeunes » INSEE

Les enquêtes INSEE « Jeunes » (1992 et 1997) sont complémentaires aux enquêtes « Emplois » concomitantes. L'enquête «Emploi » de l'INSEE est réalisée tous les ans auprès de 80 000 ménages « ordinaires » (hors personnes logées en collectivités) dont le logement a été recensé. L'échantillon de l'enquête «Emploi » est renouvelé par tiers chaque année. Pour les enquêtes « Jeunes » 9 344 interviews supplémentaires exploitables en 1992 ont été réalisés (8373 en 1997) sur les jeunes de 18 à 29 ans du tiers sortant de l'enquête « Emploi ». L'absence d'un certain nombre d'événements de jeunesse (ou encore « la censure à droite » de l'échantillon) liée au manque de recul est donc plus importante pour les enquêtes de l'INSEE que pour celle de l'INED. Au moment voulu, j'exposerai comment ces problèmes de censure ont été traités.

Le questionnaire INSEE est plus factuel que celui de l'INED, laissant peu de place à l'auto-interprétation de sa jeunesse par la personne interviewée, mais il a l'avantage de porter sur des effectifs beaucoup plus importants. Le questionnaire comprend, en

¹⁵ Un premier travail d'exploitation de cette enquête consistait à repérer si l'enquêteur pouvait avoir une influence sur la formation des réponses. Un mémoire de maîtrise consacré à ce sujet conclut à l'absence de biais sur ce point (Schmitt C., 1995, « Etude de l'effet d'enquêteur dans l'enquête de l'INED « Passage à l'âge adulte » », Université de Rennes 2).

début d'interview, un triple calendrier professionnel, familial et résidentiel avec un marquage annuel consigné sur 10 ans des événements et changements de situation des jeunes. Des rubriques plus détaillées (en particulier sur l'emploi) permettent ensuite de contrôler la cohérence du calendrier. De fait, le calendrier n'est pas toujours facilement exploitable car parfois incohérent avec les réponses apportées aux questions directes. En cas d'incohérence, j'ai toujours privilégié les réponses aux questions explicites par rapport à celles du calendrier. Il est possible que le remplissage du calendrier soit intervenu trop tôt en introduction de l'interview. Il aurait probablement été préférable de remplir le calendrier en guise de conclusion.

Un volet sur l'origine familiale comprend des informations signalétiques sur le père et la mère (incluant les âges des parents), la taille et la structure de la famille et des questions sur les problèmes importants ayant touché les parents (problèmes financiers, matériels, judiciaires...). Ceci permet d'envisager d'isoler précisément l'effet de la recomposition familiale sur les comportements de couple au passage à l'âge adulte. De même, il est possible avec de tels effectifs d'enquête de repérer des itinéraires d'émancipation contrastés sous l'influence des seules structures familiales au sein de milieux sociaux homogènes.

Chambaz et Herpin (1995) isolent à partir de cette enquête une forme de pauvreté «héritée» de la culture familiale. De plus, l'enquête « Jeunes » montre aussi une relation bien connue des démographes : la forte fécondité des enfants de familles nombreuses. Cette tendance des jeunes à reproduire le climat familial de l'enfance nous incite à poursuivre l'investigation sur l'effet de la structure du groupe domestique de l'enfance.

Le questionnaire INSEE est très complet sur les questions d'insertion professionnelle, tandis que celui de l'INED est plus précis sur la scolarité et la conjugalité. Le questionnaire de l'INSEE recoupe cependant en de nombreux points celui de l'INED, ce qui permet pour certaines exploitations (voir le chapitre 2) de fusionner les échantillons. En particulier sur la trajectoire familiale d'origine, les deux enquêtes

permettent de montrer l'influence de la famille d'origine sur le destin et le choix de jeunesse.

Les jeunes du tiers sortant de l'enquête « Emploi » ne sont pas totalement représentatifs de la population française du même âge. En effet, les jeunes en résidence chez leurs parents sont sous-représentés car absents du ménage parental au moment de l'interview (militaires du contingent, logement étudiant...). Sur la base de critères signalétiques classiques (sexe, âge, activité, lieu de résidence...), l'INSEE a établi un système de pondération garantissant la bonne représentation statistique de l'échantillon. Les statistiques produites dans cette thèse (répartitions, taux ...) tiennent compte de ce redressement. En revanche les effectifs réels traités sont toujours mentionnés en valeur brute non pondérée.

Atouts et faiblesses des enquêtes « Jeunes » comme instrument d'analyse du devenir des enfants de familles dissociées

Les conditions optimales d'échantillonnage ne sont probablement pas aujourd'hui totalement réunies en France pour l'analyse du devenir social des enfants. On peut en particulier discuter l'absence d'un panel longitudinal socio-démographique suffisamment ancien, fiable et homogène sur les questions familiales¹⁶.

Les enquêtes « Passage à l'âge Adulte (« P2A ») et « Jeunes » respectivement de l'INED et de l'INSEE exploitées dans ce travail sont rétrospectives. Un échantillon de jeunes

¹⁶A ma connaissance, le CEREQ possède des données longitudinales très précises sur les qualifications scolaires des jeunes. Mais ces données sont très pauvres sur les aspects de biographie. L'INSEE gère l'échantillon démographique permanent (EDP) et il pourrait s'agir de la meilleure piste de validation longitudinale des résultats purement biographiques de cette thèse.

Les enquêtes Formation et Qualification Professionnelles (FQP) de l'INSEE ont été renouvelées de nombreuses fois et permettent d'analyser les variations de la mobilité sociale sur plus de quarante ans. Ce sont cependant des enquêtes rétrospectives non longitudinales et elles ne comprennent malheureusement pas d'éléments sur la nature de l'environnement familial des personnes interrogées.

adultes est interrogé à un moment donné sur sa trajectoire. Cette enquête peut être répétée plus d'une fois comme ce fut le cas pour la seconde version de l'enquête « Jeunes » de l'INSEE (1997). Le questionnaire est alors homogène dans le temps mais à la différence de l'enquête avec suivi longitudinal les interviewés ne sont pas les mêmes. Les cohortes longitudinales permettent d'évaluer l'évolution objective de la situation d'une même personne enquêtée à plusieurs reprises alors que l'enquête rétrospective fait appel à la bonne mémoire et à la sincérité de la personne enquêtée lors de la description rétrospective de son passé. Cependant, les questionnaires « Jeunes » et « Passage à l'âge adulte » sont suffisamment longs et contrôlés pour que l'on puisse accorder la plus grande considération aux déclarations des individus sur leur passé familial.

La déclaration rétrospective par les enquêtés des événements familiaux et de leurs conséquences reste soumis à quelque biais : il est possible que les enquêtés qui ont le plus subi les conséquences d'une jeunesse difficile soient les moins prêts à l'oublier. On surestime ainsi l'impact réel de l'enfance. Mais *a contrario*, une attitude d'oubli « actif » (de « déni ») du passé compense en nombre ce premier effet. Beaucoup de jeunes encore objectivement marqués par leur enfance peuvent adopter une attitude d'évitement et oublient de mentionner les épisodes les plus douloureux de l'enfance.

L'enquête sur cohorte recueille périodiquement une information instantanée sur les modes de vie, elle est donc en théorie plus fiable et plus précise que l'échantillon d'enquête rétrospective. Cependant, ce type d'enquête pose des problèmes d'attrition parfois inextricables sur longue période. D'une interview à l'autre, des individus sortent de l'échantillon et les particularités de ces individus peuvent biaiser l'exploitation à partir de l'échantillon restant. En revanche, les données rétrospectives sont plus faciles à recueillir, à maintenir, à utiliser et permettent bien souvent de conclure.

Bien qu'elles ne satisfassent pas aux conditions d'échantillonnage définies par les sociologues de la famille américains (Demo, Acock 1988) - ceux-ci ne travaillant que sur

un suivi longitudinal à l'aide d'enquêtes à passages répétés - les enquêtes « Passage à l'âge adulte » de l'INED et « Jeunes » de l'INSEE possèdent néanmoins quelques vrais atouts. Le premier est une définition précise de la trajectoire familiale de l'enfance qui distingue les cas suivants :

- la vie en famille nucléaire intacte, avec les parents d'un premier et unique mariage ;
- la vie en famille dissociée du fait d'un décès parental ;
- la vie en famille monoparentale après un divorce ou une séparation ;
- la vie en famille « recomposée » avec un parent biologique et un beau-parent ;
- la vie en famille monoparentale mère-enfant avec des parents qui n'ont jamais vécu ensemble.

Cependant les effectifs des trois dernières catégories sont faibles, en particulier dans l'enquête INED. Comme l'indique le tableau 1, des regroupements de catégories s'imposeront en cours d'avancement de l'étude. Pour certaines problématiques, l'exigence de signification statistique des résultats nous poussera à agréger les catégories statistiques. Il sera donc parfois difficile de distinguer les enfants ayant grandi dans une famille où le parent gardien s'est remarié de ceux qui ont vécu dans une structure monoparentale après la séparation.

Tableau 0-1 : ventilation selon le sexe de la trajectoire familiale des jeunes à 18 ans (effectifs)

	Hommes	Femmes
Total	1 478	1 510
A 18 ans :		
Les parents vivaient ensemble	1 217	1 259
L'un des parents était mort	93	101
Les parents ne vivaient plus ensemble [1]	168	150
<i>Dont a vécu avec un parent remarié (ou en couple)</i>	<i>84</i>	<i>84</i>

[1] ou ne vivaient plus ensemble au moment où l'un d'entre eux est décédé.

Source : enquête « Passage à l'âge adulte », INED 1993.

Le deuxième atout des enquêtes rétrospectives sur la jeunesse est la très bonne définition du parcours d'autonomisation affective du jeune adulte. En particulier, le questionnaire INED pousse loin l'investigation sur la vie privée : rapport sexuel, question objectives et subjectives sur la vie amoureuse et de couple, désir d'enfants,

grossesse, IVG.... Or il est très plausible que les étapes du parcours intime du jeune sont très sensibles à la trajectoire familiale de l'enfance.

Enfin, le dernier atout de ces enquêtes est leur relative actualité. Le travail statistique portera sur des cohortes de jeunes nés entre 1958 et 1978 (1958-1967 pour l'INED, 1963-1978 pour l'INSEE). Soit une période longue couvrant plus d'une génération pour lesquelles la déstigmatisation des ruptures de couple a pu produire ses pleins effets : la « grande » loi de libéralisation du divorce en France date de 1975.

Les relations entre trajectoire familiale et trajectoire de jeunesse : quelles causes, quels effets ?

Pour traiter notre objet d'études, l'idée est de partir d'une définition de la structure du groupe domestique dans lequel a évolué l'enfant/adolescent pour examiner ses répercussions sur la biographie du jeune adulte. Le problème le plus délicat dans une description statistique de corrélations de longue période est l'incertitude sur l'identification des événements déclencheurs d'un comportement ou d'une trajectoire. Pour un jeune en difficulté scolaire, il est par exemple difficile de faire la part des choses entre l'effet d'une trajectoire familiale perturbée par le divorce parental et/ou un ensemble d'effets et de causes contingentes pouvant se superposer : mauvaise entente familiale antérieure au divorce, absence de suivi scolaire parental, difficultés financières, etc. Une séparation n'intervient pas seule et isolée, elle est le fruit d'une histoire conjugale conflictuelle du couple, d'un positionnement social et d'un environnement culturel, économique...

Il faut donc s'efforcer d'éviter de mauvaises d'interprétations des corrélations en sciences sociales quantitatives par manque de contrôle des données. Ainsi par exemple, il existe une corrélation entre le taux de délinquance et celui des familles monoparentales. Une telle corrélation indique les effets de la pauvreté, des discriminations, des problèmes scolaires et d'un manque de perspectives plutôt que celui des structures familiales. Ainsi faut-il contrôler toute mesure de l'effet de la

séparation par les facteurs contextuels des séparations. Empiriquement, si ce contrôle n'est pas réalisable, il vaut mieux s'abstenir de conclure.

Mêler sources quantitatives et approche qualitative : de bonnes intentions mais une matérialisation difficile...

Chaque histoire familiale, chaque cas de rupture est particulier. On reproche souvent aux études quantitatives d'être caricaturales et de montrer des évidences. La mise en catégorie opérée pour les besoins de la codification statistique ne fait pas l'unanimité chez les sociologues car elle consiste en effet « à rassembler dans une même catégorie des réalités jugées différentes, et impliquant logiquement le sacrifice de leur singularité » (Lahire 1995, p. 14). La statistique dans son travail de mise en variables et de regroupement en catégories crée selon cette optique des abstractions sociales pour les besoins de sa propre cause. Dans ses travaux de modélisation d'une probabilité ou de quantification de correspondances, le statisticien construit un « individu moyen » et il énonce des lois de comparaison de comportement en référence à cet individu. Or dans la réalité, on ne rencontre pas fréquemment un tel individu moyen dit « de référence ».

A ces objections méthodologiques, le quantitativiste répond que le questionnaire est construit à l'issue de nombreux entretiens qualitatifs. Le statisticien calibre par la suite son échantillon pour éviter d'agréger des « choux et des carottes ». Le travail de codification des variables est le fruit d'une mise en contexte renouvelée des conditions de production de l'enquête quantitative et d'un échange incessant avec la littérature grise produite par les enquêtes qualitatives. Enfin l'exploitation et l'interprétation statistiques sont un long et progressif travail itératif d'émission d'hypothèses, de vérification, validation/infirmation des jeux d'hypothèses, et d'ajustements par la production de nouvelles hypothèses... Cette approche empirique par tâtonnements produit au final le résultat scientifique en sociologie quantitative. La démarche est, somme toute, similaire à celle d'une enquête ethnographique. Pour ces raisons, il est indispensable que le statisticien soit d'abord sociologue et ait pris connaissance des travaux de l'ensemble de ses collègues, quelles que soient leurs méthodes de travail, en amont du recueil et de l'exploitation du matériau quantitatif.

Il est clair qu'un examen de masse (quelques 10 ou 15 ans après les faits) des incidences des séparations parentales à partir des enquêtes « Jeunes » fait l'économie des multiples cas particuliers et fait donc l'impasse sur les singularités. Mais pour garder un bon niveau de lecture des principaux résultats de la recherche, il ne faut pas la noyer sous les exceptions. Quelle que soit l'approche choisie, la sociologie d'une population ou d'un groupe reste d'abord une science de découverte des régularités et d'analyse des normes qui les fondent. Il existe donc un «*droit de négliger ce qui est négligeable*»¹⁷.

Un dernier argument justifiant l'analyse quantitative sur le sujet du devenir des enfants est leur rareté relative. La sociologie du divorce française est un champ peu investi par les quantitativistes. Hormis les précieux travaux de Festy/Valetas et C. Villeneuve-Gokalp, les études d'analyse quantitative sur la sociologie du divorce et des biographies familiales dissociées restent très marginales. Il y a donc vraisemblablement plus de place pour produire des résultats originaux sur ce champ que dans un domaine où les approches statistiques ont traditionnellement plus d'histoire et d'influence : sociologie de l'école, mobilité sociale...

Il était initialement prévu dans mon projet de thèse de développer une approche de type ethnographique par interviews de jeunes personnes ayant vécu une séparation parentale. Si aucune de ces deux voies de recherche (quantitatif versus qualitatif) ne semble se suffire à elle-même, l'idée naturelle consiste à les associer (Weber 1995, Bozon 1999). C'est dans cette optique d'articulation des approches que j'ai entamé ce travail. Il faut d'abord partir avec quelques solides certitudes statistiques, puis affiner les comptages. Mais les volumes des sous-échantillons se révélant insuffisants pour certains groupes familiaux (notamment les familles recomposées), on ne peut alors proposer que des intuitions statistiques. C'est là que serait intervenue une étape plus ethnologique de la thèse. L'enquête quantitative est un très bon instrument pour isoler et mesurer les correspondances entre les comportements familiaux de deux générations

¹⁷G. Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, 10^eéd. (1^eéd. 1938), Paris, Vrin, 1977, p. 222. Cité par H. Gérard, 1985, « *au-delà du quantitatif : espoirs et limites de l'analyse qualitative en démographie* », Chaire Quételet.

successives¹⁸. En revanche, ce type d'enquête met difficilement en lumière les mécanismes de formation de ces correspondances. L'objectif d'entretiens familiaux aurait été de savoir s'il existe des spécificités de la représentation de la famille en environnement dissocié. Existe-il des modes explicites et implicites de transmission par les parents et de réception par les enfants d'un discours spécifique sur la famille en environnement dissocié ? Comment les parents séparés parlent de la famille et de leur couple en général, de leur famille et de leur couple en particulier à leurs enfants. De quelle manière et avec quelle intensité les enfants s'interrogent sur leurs parents ; comment perçoivent-ils les contradictions entre discours et vécu familial ?

Malheureusement l'enquête de type ethnographique est grande consommatrice de temps et de ressources. Il faut mobiliser de véritables spécialistes de l'entretien et de l'observation participante pour qu'elle soit productive. Le travail statistique étant lui aussi affaire de spécialistes, il est difficile de cultiver et cumuler les doubles compétences. J'ai essayé de développer cette double approche en faisant participer des groupes de travail de l'ENSAE à mon projet de thèse. Mais le complément ethnographique n'a pu déboucher de façon satisfaisante faute de ressources disponibles sur la longue période. L'œcuménisme méthodologique est plus facile à prêcher qu'à rendre effectif¹⁹ et j'ai été donc rapidement confronté au principe de réalité.

Je n'ai donc pas développé ma propre enquête à l'occasion de ce travail sur le devenir social des enfants de familles dissociées. Compte tenu de mes moyens, j'ai pensé qu'en me concentrant sur une exploitation exhaustive de plusieurs enquêtes construites et collectées patiemment par d'autres, j'obtiendrais plus de résultats qu'en diversifiant les

¹⁸Ou l'absence de corrélation : expliquer l'absence de corrélation là où l'on en attend une est un exercice parfois très éclairant.

¹⁹ Sur les cloisons entre approches statistique et non statistique, voir Merllié D., Prévot J., 1997, *La mobilité sociale*, La Découverte coll. Repères, p. 28.

approches et en prenant ainsi le risque de survoler l'objet. Le lecteur jugera le bien-fondé de cet arbitrage. La sociologie pratique développée dans cette thèse se limite donc aux aspects d'exploitation secondaire d'enquêtes quantitatives, ainsi qu'aux travaux de dépouillements et d'interprétation de la littérature existante sur le sujet.

III- Plan de la thèse

La thèse comprend trois parties.

Une première partie de cadrage, permettra au lecteur de découvrir plus précisément l'objet du travail en établissant les principaux repères de compréhension de l'histoire et de la démographie actuelle des enfants de familles dissociées.

La seconde partie présente des mesures de l'impact de la séparation parentale sur les parcours individuels de jeunesse des générations d'enfants qui la vivent. Comment et pourquoi les trajectoires de jeunesses sont-elles influencées par un parcours familial dissocié et par la structure du groupe domestique de l'enfance ? Une approche de microsociologie quantitative permettra d'apporter certains éléments de réponse à cette question.

Enfin dans la troisième partie, nous sortirons de la sphère d'analyse des biographies pour examiner l'impact macro-social de la croissance du nombre d'enfants vivant des séparations familiales. Comment tenir compte des nouvelles inégalités entre enfants liées aux conditions de vie familiale ?

La première partie de cadrage est composée de deux chapitres.

Le premier chapitre fixe le contexte à partir d'une synthèse bibliographique des travaux des historiens de la famille sur le divorce. Ce point de départ indispensable du travail nous rappellera que la position d'enfant naturel, en tant que précurseur de l'enfant du divorce, est historiquement pesante. L'examen historique explique bien les représentations communes de l'impact négatif du divorce des parents sur le parcours social des enfants. Enfin l'historique des conditions de subsistance de la population et des conditions matérielles de l'éducation des enfants permet de comprendre les ressorts de la vie d'un enfant sans l'un de ses parents.

Le second volet adopte l'angle démographique pour décrire les évolutions les plus récentes des structures familiales et du nombre d'enfants traversant des situations de rupture/recomposition familiale. Les démographes américains et européens ont

parfaitement décrit les bouleversements des trente dernières années. L'analyse originale des tendances du nombre de dissociations au sein de chaque milieu social permet d'observer une situation relativement hétérogène et plus complexe que la simple courbe d'évolution des divorces ne le laisserait supposer.

Les quatre chapitres suivants constituent la seconde partie de la thèse. Il s'agit de la micro-sociologie des effets sur les enfants de la dissociation familiale, à partir d'analyses secondaires originales de matériaux d'enquêtes sociodémographiques. Les chapitres 3 à 5 couvrent la chronologie sociologique traditionnelle du parcours de jeunesse : école, emploi, conjugalité. Le chapitre 6 est une incursion de la micro-sociologie familiale dans un domaine traditionnel de la psychologie : la santé et les accès dépressifs du jeune adulte.

On connaît le rôle pivot de la période de scolarité dans le parcours social des individus et le poids des inégalités sociales devant l'école. Le chapitre 3 constitue probablement le cœur de cette thèse. Il permet d'insérer, au sein des innombrables travaux sur la réussite scolaire et sur l'inégalité des chances, la composante trop souvent oubliée du parcours familial. Nous observerons en particulier comment l'école, la société et la famille se transforment, tout en maintenant, voire même en accroissant certaines inégalités d'accès à l'école.

Après la scolarité, le jeune adulte cherche un premier emploi stable qui fixe sa position sur l'échiquier social. Compte tenu des inégalités des parcours scolaires, un réseau familial plus éclaté peut-il compromettre les chances d'insertion du jeune ? Le chapitre 4 donne certains éléments de réponses à cette question.

Parallèlement à l'acquisition du diplôme et à la stabilisation professionnelle, l'insertion conjugale contribue fortement à l'acquisition du statut d'adulte. Les modes d'entrée en couple sont diversifiés. Nous chercherons dans le chapitre 5 s'il existe des récurrences imputables au parcours familial au sein des parcours conjugaux. En particulier, il faut

explorer l'existence d'une influence du modèle familial de l'enfance sur le mode d'entrée en couple (départ avancé du foyer parental, durée de la cohabitation hors mariage, engagement dans le mariage...). Par ailleurs, peut-on identifier une influence du modèle familial de l'enfance sur le mode de sortie du premier couple ? Existe-t-il une continuité des discontinuités familiales ? Est-il possible de mesurer des comportements de reproduction inter-générationnels des comportements de séparation ?

Une analyse originale des données de l'enquête INED figure au chapitre 6. Elle est totalement centrée autour du noyau familial et du devenir individuel de chacun de ses membres. Elle s'efforce d'exposer les relations entre le conflit familial et d'éventuels troubles psychologiques du comportement au passage à l'âge adulte : dépressions, tentatives de suicides. Le mal-être psychologique du jeune adulte est un problème persistant de santé publique. La fréquence de ces troubles, leur lien étroit avec le noyau familial et leur impact et interactions avec le parcours social justifient cette étude qui relève de la micro-sociologie familiale.

Dans la troisième et dernière partie, je délaisserai les enquêtes « Jeunes » pour revenir sur des sources bibliographiques avec une source théorique unique au chapitre 7 et des résultats de multiples travaux sur la politique sociale au chapitre 8.

Le chapitre 7 est expérimental à double titre. Il s'agit d'abord d'un essai d'exploitation et de transposition des concepts et instruments d'analyse de la mobilité sociale à celle de l'analyse de la mobilité des structures familiales. Un modèle d'inspiration boudonienne nous permettra de croiser les données actuelles d'évolution des structures sociales et familiales. Ce croisement débouche ensuite sur une simulation dont l'objectif est d'expliquer/prévoir les relations entre les évolutions des structures sociales/scolaires et celles des structures de famille. L'exercice de prévision est difficile, ses conclusions sont sans aucun doute instables mais laissent entrevoir des pistes pour de prochains travaux.

Les études de sociologie se concentrent classiquement sur la description et l'interprétation des faits sociaux. Mais de fait, influencer, donner des arguments et faire évoluer la gestion par la force publique des faits sociaux, restent une finalité essentielle de ces descriptions. Le huitième et dernier chapitre aborde, à l'aide d'un aperçu comparatif au sein des divers pays occidentaux, les spécificités actuelles du traitement des enfants de familles dissociées par l'Etat français. Ce sera ainsi l'occasion d'exprimer des vœux d'aménagements de certains aspects de la politique sociale.

La thèse est exposée avec le déroulé des parties et chapitres qui m'a semblé le plus logique. Avec l'avancement des chapitres, sont insérés naturellement des renvois et rappels à des notions et des développements exposés dans les chapitres précédents. Cependant, même si j'incite le lecteur à s'intéresser à l'ensemble du travail, j'ai conscience que le temps de lecture est une ressource rare. Chaque chapitre a donc été conçu pour pouvoir être lu de façon indépendante. Ceci explique l'absence de bibliographie globale à la thèse et son remplacement par une bibliographie thématique propre à chaque chapitre²⁰.

Bibliographie de l'introduction

Amato P. R. , Keith B., 1991, « Parental Divorce and Adult Well-being : A Meta-analysis », *Journal of Marriage and the Family*, p. 43-58.

Axinn W. G., Thornton A. , 1993, « Mothers, Children and Cohabitation : the Intergenerational effect of attitudes and Behavior », *American Sociological Review*, Vol. 5/8 p. 233-246.

Axinn W. G., Clarkberg M. E., Thornton A., 1994, « Family Influences on family Size Preferences », *Demography*, Vol 31, n°1, p. 65-79.

²⁰ Un index des auteurs cités figure en fin de thèse. Il permet d'avoir une vue globale sur la bibliographie.

Axinn W. G. , Thornton A.,1996, «The Influence of parent's marital dissolutions on children attitudes toward family formation », *Demography*, Vol 33, n°1, p. 66-81.

Baydar N., 1988, «Effect of parental Separation and Reentry into Union on the Emotional Well-Being of Children », *Journal of Marriage and the Family*, p. 967-981.

Blöss T, 1996, *Education familiale et beau-parenté*, l'Harmattan.

Booth A., Brinkerhoff D. B.,White L. K., 1984, «*The Impact of Parental Divorce on Courtship*», *Journal of Marriage and the Family*, p. 85-94.

Bourdieu P., 1984, « La "jeunesse" n'est qu'un mot » in *Questions de sociologie*, Les éditions de minuit.

Bourguignon O., 1985, « Effets psychologiques sur l'enfant : Compte-rendu de recherches récentes » in Bourguignon O., Rallu J.L. et Théry I. (eds.),1985, *Du divorce et des enfants*, PUF/INED, Travaux et Documents, cahier n°111

Bozon M., 1999, « L'apport des méthodes quantitatives en démographie », *Actes du séminaire de de Roma-Napoli-Pozzuoli*, p. 199-220.

Cadolle S., 2000, *Être parent, Être beau-parent, la recomposition de la famille*, Odile Jacob.

Chambaz C., Herpin N., 1995, «Début difficile des jeunes : le poids du passé familial », *Economie et Statistiques* n°283-284, p. 97-110.

Chamboredon J.C., 1985, « Adolescence et post adolescence : «la juvénilisation ». Remarques sur les transformations récentes des limites et de la définition sociale de la jeunesse » in Alleon, Morvan, Lebovici (dir) *Adolescence terminée, adolescence interminable*, Paris, PUF, Psychiatrie de l'enfant.

Cherlin A. J. , Kiernan K. E. , Lindsay Chase-Lansdale P. , 1995, «Parental Divorce in Childhood and Demographic Outcomes in Young Adulthood, », *Demography*, Vol 32, n°3, p. 299-318.

Davidson J. K., Moore N. B., 1996, *Marriage and family, change and continuity*, Allyn and Bacon.

D. H. Demo, A. C. Acock, 1988, «The Impact of Parental Divorce on Children», *Journal of Marriage and the Family*, vol 50 p. 619-648.

Galland O., 1990, Un nouvel âge de la vie, *RFS XXXI*, p. 529-551.

INSEE, 2000, *Les jeunes, Portrait social, Contours et caractères*.

Kaufmann J. C., 1993, *Sociologie du couple*, PUF, Coll. Que sais-je?.

Lahire B., 1995, *Tableaux de familles*, Gallimard Le seuil.

Martin C., 1997-b, *L'après divorce, Lien familial et vulnérabilité*, Presses Universitaires de Rennes.

Méron M., 1995, « Les trajectoires des jeunes : transitions professionnelles et familiales », *Economie et statistique* n°283-284, p. 3-8.

Naouri A., 1994, « Un inceste sans passage à l'acte : la relation mère-enfant » in *De l'inceste*, Heritier F., Cyrulnik B., Naouri A., Odile Jacob, Coll. Opus.

Pitrou A., 1994, *Les politiques familiales, Approches sociologiques*, Syros.

Schwartz O., 1991, *Le Monde privé des ouvriers*, PUF.

Segalen M., 2000, *Sociologie de la famille*, Armand Colin, Coll. U, Cinquième édition.

Singly de F., sous la direction de, 1991, *Famille, l'état des savoirs*, La découverte.

Singly de F., 1993, *Sociologie de la famille contemporaine*, Nathan, Coll. 128.

Singly de F., 2000, *Libres ensemble*, Nathan.

Théry I., 1985, «La référence à l'intérêt de l'enfant : usage judiciaire et ambiguïtés » in Bourguignon O., Rallu J.L. et Théry I. (eds.), 1985, *Du divorce et des enfants*, PUF/INED, Travaux et Documents, cahier n°111.

Théry I., 1996, « Malaise dans la filiation : l'homme désaffilié », *Esprit*, Décembre 1996, p. 50-53.

Théry I, Meulders-Klein M. T. (dir), 1993, *Les recompositions familiales*, Nathan.

Varenne H, 1986, « Love and Liberty La famille américaine contemporaine » in Burguière A., Klapisch-Zuber C., Segalen M., Zonabend F. & al., 1986, *Histoire de la famille, Le choc des modernités*, Le livre de poche, coll. Référence.

Weber F., 1995, « L'ethnographie armée par les statistiques », *Enquête 1-1995*, p.153-165.

Wu L. L., Martinson B. C., 1993, «Family Structure and the Risk of a Premarital Birth », *American Sociological Review*, Vol. 58, p. 210-232.

PREMIERE PARTIE

**LES CADRES HISTORIQUE ET DEMOGRAPHIQUE
DE L'ENFANCE EN FAMILLE DISSOCIEE**

Depuis le milieu des années 1960, le paysage démographique de la famille a beaucoup évolué. L'espérance de vie moyenne d'un couple s'est réduite avec l'augmentation régulière du nombre de divorces. En conséquence, les parcours familiaux des enfants ne sont pas forcément aujourd'hui rectilignes. Mais l'ont-ils été un jour ?

Pour l'enfant, la famille a sans aucun doute toujours constitué un repère stable, un point d'ancrage avant la grande aventure de la vie adulte. Mais le support familial n'a jamais été à l'abri de soubresauts. Autrefois la mort frappait souvent les parents avant qu'ils n'aient le temps d'achever leur travail d'éducation. En l'absence de divorces, les transitions familiales étaient les conséquences inéluctables d'une espérance de vie réduite dans des conditions de vies précaires. Aujourd'hui, les conditions sanitaires se sont considérablement améliorées. Mais la libéralisation des rapports de couple et du divorce a entraîné un mouvement de contre-balancier perpétuant les situations de transition et de précarité familiale pour certains jeunes enfants.

Il en résulte que la proportion d'enfants qui vivent une transition familiale est aujourd'hui proche de celle qui était observée lors de la Révolution Industrielle.

Chapitre 1 L'ENFANT SANS L'UN DE SES PARENTS A TRAVERS LES SIECLES¹

La vie privée des jeunes semble aujourd'hui traversée par plusieurs mouvements démographiques de grande ampleur : départ tardif des enfants, report de l'âge au mariage, cohabitation hors mariage, absence d'un parent, divorce, monoparentalité et recomposition de familles... La montée du divorce dans les sociétés occidentales apparaît très récente au regard des millénaires que compte l'histoire de la famille. On étudie aujourd'hui « l'augmentation » de la monoparentalité et des recompositions de familles en lien avec la croissance des divorces. Bien souvent la littérature des sciences humaines sur ces « nouvelles » structures familiales laisse penser qu'elles émergent aujourd'hui et que tout reste à inventer pour les personnes concernées. Est ce vraiment le cas ?

En matière familiale, les évolutions ne sont jamais si brutales, tout n'est pas à découvrir. A propos de la vie privée, l'inertie des habitudes et du passé influencent les comportements quotidiens. Les horizons familiaux évoluent mais la famille continue son lent chemin (Segalen 1991). Pour l'étude des enfants de familles dissociées comme dans beaucoup d'autres domaines, la fonction de l'Histoire est bien de relativiser ce qui se passe aujourd'hui et l'on peut donc accorder la plus grande confiance aux propos de N. Elias : « *c'est l'observation des faits présents qui permet de mieux comprendre les phénomènes passés, et c'est l'approfondissement du passé qui ouvre l'accès à ce qui s'accomplit sous nos yeux* » (Elias 1939, p. 299).

¹ Ce chapitre est une synthèse bibliographique des travaux des historiens et démographes centrés autour du statut de l'enfant et du divorce dans le monde occidental depuis 250 ans. Non historien de formation, c'est donc en tant que lecteur/interprète de ces travaux que je vais m'efforcer de résumer l'évolution longue du statut et des représentations de l'enfance dissociée. Le chapitre ne présente donc pas le résultat de l'exploitation de sources originales.

L'histoire et les changements de la démographie forment cependant le réel point d'inflexion dont nous n'avons peut-être pas encore aujourd'hui mesuré tous les effets. La transition démographique, la chute historique de la fécondité et l'avancée de l'espérance de vie ont des conséquences multiples sur la vie familiale. L'enfance en trajectoires familiales dissociées n'est pas une donnée complètement nouvelle qui aurait été forgée d'un seul bloc par notre société contemporaine. Au cours des siècles, de très nombreux enfants ont vécu une bonne partie de leur enfance sans l'un de leurs parents. Cependant, la situation actuelle des enfants de familles dissociées apparaît tout de même quelque peu insolite. Au XX^e siècle, les hommes ont collectivement considérablement amélioré leurs conditions et leur espérance de vie. Les ruptures de famille étaient auparavant subies, conséquences de la mort d'un des parents, elles étaient souvent vécues avec fatalisme. En repoussant les limites de sa propre mort, l'homme libère ses enfants du «choix de Dieu » et prend en mains les rênes de son destin familial. Les séparations de familles sont donc aujourd'hui le fruit d'un choix ou d'un compromis conjugal, ce qui modèle différemment les conditions de vie après divorce des enfants.

A la fois cause et conséquence des gains d'espérance de vie, les pratiques éducatives ont fortement évolué avec une forte socialisation de l'enfance et un transfert de responsabilités de la famille vers l'Ecole. Parallèlement le statut juridique du couple et de ses enfants s'est transformé du fait de la libéralisation progressive du divorce et de l'uniformisation du statut juridique de tous les enfants. Et si l'un des motifs ou effets secondaires du développement de la scolarité était la naissance et le développement d'une conjugalité moins contrainte ?

En premier lieu, nous allons découvrir comment la mortalité des parents influait sur la trajectoire familiale des enfants (§I), ce qui permettra d'aborder les évolutions de la durée de la relation de proximité entre parents et enfants (§II). Enfin, nous préciserons l'évolution du statut et des représentations sociales de l'enfant vivant avec des parents séparés (§III).

I- La mort des parents, la survie des enfants

Vivre une longue vie est une aspiration universelle, intemporelle, très fortement désirée. La durée de vie est un excellent indicateur de la qualité de vie. « Respirer », « vivre » en tant que tel est l'aspiration fondamentale de l'homme. Mais il existe d'autres bénéfices secondaires fortement valorisés d'une longue vie en bonne santé : accès et reproduction de la richesse matérielle, croissance du niveau d'éducation ...

La définition de la mort a le mérite d'être fiable et accessible pour les études historiques. Par ailleurs, la mort est universelle et cela facilite les comparaisons spatio-temporelles. Ce n'est pas forcément le cas des indicateurs traditionnels du niveau de vie (Revenu par tête, classe sociale, niveau d'études ...). Les historiens et démographes ont donc une prédilection naturelle et légitime pour l'analyse de l'espérance de vie. Dans ce cadre, la démographie historique a produit des études qui permettent de relier l'espoir de vie du couple parental avec la survie des jeunes enfants qui en sont issus.

Les ressorts de l'évolution des structures des groupes domestiques sont à la fois socioculturels et démographiques. L'homogénéité des comportements familiaux dans des pays à stade de développement démographique comparable a toujours été élevée. Par ailleurs, avec une faible espérance de vie globale, la longévité des couples était faible. De cette faible longévité du couple parental découlait inéluctablement qu'une proportion importante d'enfants connaissait une transition familiale au cours de leur enfance. Sans prétendre réduire la montée des divorces à des éléments purement démographiques, on peut comprendre aussi que la faiblesse par le passé du taux de divorce était liée à la faiblesse de la longévité des couples. Une partie des divorces tardifs était fatalement évitée car le couple était déjà rompu du fait de la mort d'un de ses deux protagonistes avant la mésentente potentielle. Si aujourd'hui nous divorçons plus que par le passé, c'est aussi parce que notre espérance de vie en couple n'a cessé

de croître avec notre espérance de vie globale. Le risque que nous avons de nous lasser de notre conjoint peut augmenter avec le temps que nous passons avec lui. Un espoir de vie allongé pour les générations nouvelles implique donc une substitution du risque de décès prématuré par celui d'un divorce prématuré. Mais bien entendu, la montée du divorce contemporain n'est pas qu'un substitut à la mort. Sur des données hollandaises, Van Poppel (1997) montre en effet la forte croissance des divorces de la fin du XIX^e siècle, quelle que soit l'ancienneté du couple.

Une partie des enfants qui hier vivaient en structure monoparentale ou recomposée du fait du décès de l'un de leurs deux parents vivent aujourd'hui au sein d'une structure familiale comparable après la séparation de leurs parents. Il est certain que ce ne sont pas les mêmes enfants qui hier et aujourd'hui vivaient et vivent ces expériences : le décès parental intervenait dans les milieux sociaux le plus souvent défavorisés alors qu'il n'y a pas de réelle stratification sociale du divorce avec enfant. Mais ces enfants d'hier et d'aujourd'hui de couples rompus partagent le fait d'avoir subi l'absence ou l'éloignement d'un parent.

La mortalité des parents

L'expérience du décès d'un des parents, alors que des enfants encore dépendants étaient encore rattachés au foyer parental, était très fréquente. La mort est une menace omni-présente dans la vie familiale des enfants du Moyen Age jusqu'au début du XX^e siècle. On estime que 30 à 40% des enfants du Moyen Age ne vivent pas leur prime enfance avec deux parents géniteurs (Alexandre-Bidon, Lett, 1997). En Nouvelle France (Québec) au XVII^e siècle, plus de 7 familles sur 10 connaissaient l'expérience du décès de l'un des deux parents et la moitié des enfants avaient connu ce type de situation (Desjardins, Légaré 1990). Dans 7 cas sur 10, la mère survit au père.

En ne comptant pas le cas des mères célibataires, la proportion de familles ayant connu une situation monoparentale est de 70% si l'on fixe à 25 ans l'âge de l'autonomie des enfants, 66% en prenant 20 ans, et 60% en prenant 15 ans. Ce sont donc bien les

conditions démographiques de l'époque, plus que la qualification de l'autonomie des enfants qui expliquent la fréquence de la monoparentalité (Desjardins, Légaré 1991).

La forte mortalité des adultes entraîne la rupture des unions. Partout dans l'Europe du XVII^e et XVIII^e siècle, veuvage et remariage sont des expériences courantes. Plus d'un mariage sur quatre est un remariage. Cette mortalité sévère à tout âge suggère l'image d'une « famille en miettes » ou des frères et soeurs naissent et meurent de deux, voire de trois lits différents (Baulant cité par Lebrun 1986)

A la fin du XIX^e siècle, le décès d'un parent semble se raréfier. Il n'est plus vécu que par une petite minorité de jeunes enfants. A Venise 21% des personnes de moins de 20 ans ont perdu leur père et 18% ont perdu leur mère (Derosas cité par Van Poppel 2000)

La prédominance de la mort du père en dépit de la mort en couches de la mère

Dans les premières années du mariage, ce sont surtout les femmes qui meurent. Avant les progrès du contrôle sanitaire des naissances, beaucoup de femmes mouraient en effet en couches. Le plus souvent, les accidents arrivaient bien après le premier enfant, en particulier lors des derniers accouchements, les plus tardifs et les plus risqués. La femme qui mourait en couches laissait en général une famille nombreuse. Le père était accaparé par les tâches matérielles de son travail. Les plus grands enfants, surtout les grandes sœurs, prenaient le relais de la mère sur les aspects domestiques. Le père ne pouvait pas, en règle générale, faire appel aux services de la génération de ses propres parents. Par ailleurs, les grand-parents des enfants, beaux-parents ou parents du nouveau père veuf, étaient bien souvent ou déjà décédés ou trop âgés et invalides et ne pouvaient assurer la charge domestique laissée vacante par la mère. Bien souvent le père n'avait d'autre choix que de reformer très rapidement un autre couple. Des alliances d'intérêts pouvaient ainsi être conclues entre un veuf avec enfant et une femme disponible, le plus souvent célibataire sans enfant. Cette période de transition familiale ne devait pas durer et le remariage du père pouvait intervenir dans l'année qui suivait le décès de la mère.

En dépit du problème du très faible développement de l'obstétrique, une majorité de femmes se retrouvaient veuves avec des enfants à charge. L'écart d'âge entre l'homme et la femme et la plus faible espérance de vie de l'homme ont toujours existé avec des variations au cours des siècles. Sous l'Ancien Régime, l'homme se marie autour de la trentaine, et il commence à procréer alors que son espoir de vie ne dépasse guère 15 ans. La durée de vie de l'homme en tant que chef de famille est réduite et les veuves avec enfants sont structurellement plus nombreuses.

Conséquences sanitaires de la mortalité parentale pour les enfants

Jusqu'au XVIII^e siècle, 40 à 50 % des enfants n'atteignent pas leur 5^e anniversaire. La mortalité infantile dans la première année est alourdie d'une forte mortalité entre 1 et 5 ans (Perrenoud 1997).

Le décès d'un des parents accroît encore la difficulté des conditions d'éducation des enfants en bas âge. Partout, le déjà faible espérance de vie des enfants diminue en cas de décès parental. En Europe du Nord au XIX^e siècle, Van Poppel (2000) a fait un recensement précis des effets du décès des parents sur l'espérance de vie du jeune adulte. La sur-mortalité des enfants en bas âge est la plus élevée en cas de décès de la mère. A tout âge avant quinze ans, la mortalité des enfants reste très élevée en cas de décès de la mère. En comparaison, la perte à un jeune âge du père compromet moins les chances de survie de l'enfant. Mais l'espoir de vie d'un enfant qui perd son père reste légèrement plus faible que celle de l'enfant n'ayant pas perdu ses parents.

La mort d'un jeune enfant est-elle réellement la conséquence de l'absence du parent ? Les morts successives et parfois très rapprochées du parent et d'un enfant ne sont-elle pas dues à une même cause ? Parents et enfants peuvent en effet partager un risque commun de surmortalité : les causes peuvent être épidémiques (contamination du vivant ou même in utero) et/ou liées à un environnement sanitaire familial désastreux qui favorise le développement de la maladie.

En étudiant précisément le délai entre la mort du parent, la naissance et le cas échéant la mort de l'enfant, Poppel conclut sur des données hollandaises de la fin du XIX^e siècle que la sur-mortalité des orphelins de père est uniquement d'origine épidémique et/ou sanitaire. En revanche, la très forte sur-mortalité des orphelins de mère ne s'explique pas uniquement par une épidémiologie défavorable. On peut donc dire qu'une partie de la surmortalité des orphelins de mère est un effet direct de l'absence des soins de la mère auprès de son enfant en bas-âge (Poppel 2000). Le rôle traditionnel et la présence de la mère auprès de ces enfants en bas âge (soin, maternage, lait maternel ...) sont donc jusqu'au XIX^e siècle des facteurs importants de conservation des espérances de vie pour les enfants².

La sortie de la monoparentalité

Sur un échantillon de la colonie canadienne du XVII^e siècle, Desjardins et Légaré (1991) ont étudié la sortie de la monoparentalité de la famille dont l'un des deux parents est décédé, en distinguant trois types de sortie : le remariage, le décès du parent restant et l'émancipation de tous les enfants. Ils notent que près d'une situation sur deux de monoparentalité se terminait par le remariage du parent survivant. Dans les cas de remariages, la période de monoparentalité était courte, deux ans et demi en moyenne, et plus de 40% des remariages intervenaient dans l'année qui suivait le veuvage³. Comme aujourd'hui, plus le conjoint était jeune, plus ses chances de remariage étaient

² Les mêmes causes produisent-elles les mêmes effets -s0sfne, onnnsposn pee(s0snée alyacteur Tj 93ent di. Ocint ets dait s

fortes. En revanche, le conjoint survivant qui se remariait avait de lourdes charges familiales : près de quatre enfants à charge lors du remariage et des enfants encore très jeunes âgés de 5 à 14 ans.

Le décès d'un parent était probablement mieux accepté hier qu'aujourd'hui car plus fréquent. Mais ses conséquences matérielles sur l'organisation familiale et la vie des enfants étaient plus lourdes en particulier si la femme restait seule. Il y avait plus de « bouches à nourrir ». En France sous l'ancien régime et au cours de la Révolution Industrielle, le travail des femmes était très peu valorisé. Elles étaient mal payées, cantonnées dans des professions d'ouvrières non qualifiées. Le remariage était donc la meilleure solution pour l'économie familiale. Mais que le remariage soit souhaité ou non, les veuves y ont peu recours. Sous l'Ancien Régime, une veuve de condition ordinaire ne peut seule faire vivre plusieurs enfants. Lorsque les femmes ne pouvaient retrouver un mari, sans soutien, il leur fallait se séparer de leurs enfants en les plaçant dans d'autres familles, en les plaçant en apprentissage ou comme domestique, ou encore en les confiant à des institutions de charité (Lebrun 1995, Scott, Tilly 1987).

Dans les régions rurales, les veufs et veuves se remariaient fréquemment. Les stratégies de seconde union visaient à apporter une solution à la personne veuve qui ne pouvait pas exploiter seule sa ferme et élever ses enfants. Le remariage permettait ensuite un remembrement et une redéfinition du périmètre des exploitations familiales. Deux cas de figure de remariage étaient envisageables. Dans une première configuration, un(e) veuf(ve) pouvait épouser en seconde noce une personne célibataire qui quittait la ferme de ses propres parents et laissait une place à ses frères et soeurs. Dans une seconde, le remariage se nouait entre veufs, l'un des deux veufs venait s'installer à la ferme de l'autre et cédait l'exploitation de la ferme à ses propres enfants (Segalen 1985). Les intérêts économiques de la descendance familiale étaient donc centraux lors du remariage. Lors de ces transitions familiales rurales, l'objectif était de préserver collectivement l'unité des exploitations familiales.

II- Le temps passé par les parents avec leurs enfants

La proportion des enfants qui n'avaient plus de relations avec l'un de leurs deux parents était sans nul doute plus importante il y a deux siècles qu'aujourd'hui. Adoptons maintenant un point de vue plus qualitatif : que peut-on dire du temps que les parents passaient avec leurs enfants ? Que peut-on dire de l'évolution des interactions parents/enfants au cours des 250 dernières années ?

Ph. Ariès (1960) est le pionnier de l'histoire de l'enfance. Il voyait s'affirmer l'importance de l'enfant à partir du XVII^e siècle dans les groupes sociaux les plus favorisés des régions à structure familiale nucléaire. Dans ces groupes, l'enfant acquiert une individualité propre. La diffusion du « sentiment de l'enfance » se serait faite progressivement du haut de la hiérarchie sociale vers le bas (Segalen 1996). La thèse de P. Ariès a obtenu un grand retentissement car d'une part le domaine était alors quasiment vierge et parce d'autre part elle était en accord avec la montée de l'analyse psychologique de l'enfance et de la valorisation de l'enfant comme « bien rare ».

Mais le travail d'Ariès a progressivement fait l'objet de retouches et mises au point. Les médiévistes ont montré que le « mignotage »⁴ n'est pas le seul mode de contact avec l'enfant et que l'attachement entre parents et enfants est déjà bien réel au Moyen Age. D'une analyse des rapports familiaux sous l'ancien régime, F. Lebrun (1995) confirme : « *Pas plus que l'amour maternel, l'amour conjugal n'est une création du XIX^e siècle ou du XX^e siècle. A chaque époque, à chaque structure socioéconomique, à chaque civilisation correspondent des modes d'expression de ces grands sentiments ancrés au plus profond de l'homme.* » Par ailleurs, le développement des nourrices dans la bourgeoisie du XVII^e siècle est une externalisation de la prise en charge de l'enfance qui peut sembler contradictoire avec un développement affectif parent/enfant. La croissance des abandons d'enfants (XVIII^e) coïncide aussi mal avec le développement du sentiment de l'enfance. Enfin le sentiment de l'enfance est lié à la montée de l'école, une partie de l'éducation étant déléguée à l'Etat et aux institutions scolaires. La socialisation des enfants est assurée

⁴ Le mignotage est le dorlotage affectif du petit enfant

par des enseignants/éducateurs spécialistes qui participent à la diffusion progressive du sentiment de l'enfance.

Les interprétations extrémistes de la thèse d'Ariès comme celle de Shorter relayée par le best seller d'E. Badinter⁵ qui considèrent que l'instinct maternel n'existe pas et que la mère maternante est une construction culturelle de l'époque contemporaine sont donc très contestées parmi les spécialistes de l'enfance (Morel 1990).

Les mères de lait : la diffusion du placement en nourrice

Le recours aux nourrices pour l'allaitement et les soins du nouveau-né est réservé aux classes supérieures jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Pour les nobles et bourgeois, l'entretien à domicile d'une nourrice ou les gages d'une nourrice à la campagne ne posent pas de problèmes. La fonction nourricière se répand au XVIII^e siècle dans l'ensemble du corps social. Les professions indépendantes, artisans et boutiquiers placent souvent leur nouveau-né en nourrice car les femmes de boutiquiers ont un emploi auprès de leur mari. Sans législation sociale protégeant la maternité, les femmes qui travaillaient n'avaient d'autre solution que de déléguer la période de prime enfance à ces mères « professionnelles », les « mères de lait ».

L'allaitement « mercenaire » est contesté dès 1760, car la mortalité infantile des enfants nourriciers est beaucoup plus élevée que celle des enfants qui restent auprès de leur mère biologique. Les conditions « d'élevage » de l'enfant en nourrice sont déplorables. L'enfant partait dès la naissance à la campagne chez sa nourrice et y restait en général deux années. Les parents n'avaient donc qu'un contrôle très limité des pratiques de la nourrice. Les conditions sanitaires à la campagne souffraient des vieilles croyances. Il valait mieux par exemple laisser quelques poux dans la chevelure du nourrisson car ils « mangent le mauvais sang ». L'enfant n'était changé qu'une ou deux fois par jour car l'embaillotement est une opération longue et l'urine soignée. De nombreuses mères réutilisaient la couche souillée séchée sans qu'elle ait été nettoyée. On bourrait le

⁵Shorter E., 1977, *La naissance de la famille moderne*, Paris, Le Seuil.

Badinter E., 1980, *L'amour en plus. Histoire de l'amour maternel (XVII^e-XX^e siècle)*, Paris, Flammarion

nourrisson d'une bouillie compacte pour qu'il dorme et éviter ainsi de l'entendre crier⁶ (Morel 1990).

Bien que cette pratique soit localement prohibée, il était fréquent que certaines nourrices allaitent plus d'un enfant (en plus de leur propre enfant). Avant le vote de la loi Roussel en 1874, le contrôle du recrutement et la formation professionnelle des nourrices étaient quasi nuls. On reprochait souvent aux nourrices leur manque d'affection pour l'enfant nourri et leur faible conscience professionnelle.

Finalement, l'absence des parents au premier âge et son médiocre substitut nourricier expliquent une bonne part de la forte résistance à la baisse de la mortalité infantile au XVIII^e et XIX^e siècle (Lebrun 1986). On peut penser aussi que le placement long d'un enfant auprès d'une nourrice éloignée à la campagne était une forme d'abandon des enfants illégitimes les moins souhaités.

Le placement des adolescents

Au Moyen Age, la circulation des enfants est forte. Elle est le plus souvent la conséquence de la mort d'un des parents. La famille évolue au gré des morts et remariages. Un grand nombre de mariages ne durent pas plus de 10 ou 15 ans. Au sein d'un même foyer peuvent cohabiter des frères et sœurs mais aussi beaucoup d'autres enfants. La famille d'accueil de l'orphelin est le plus souvent issue du cercle familial élargi : oncles (lien avunculaire) et parrains. Dans les milieux aristocratiques en Normandie, lorsqu'un vassal meurt, le fils héritier n'est pas confié à sa mère. En cas de remariage de la mère, on redoute les conflits d'héritages entre l'enfant et son beau-père et demi-frères. Dans ce cas l'enfant est confié au seigneur qui doit veiller sur son héritage. Dans les faits, le seigneur gère de la sorte une terre supplémentaire sans

⁶ Le premier et le dernier âge de la vie sont peut être ceux qui ont subi le plus de transformations ces deux derniers siècles. Voici les recommandations d'un médecin accoucheur à la mère d'un nouveau né: « Cet enfant n'a besoin que de quatre choses : aimer et être aimé par ses parents, aimer et être aimé par ses frères et

vassal. Dans les textes du droit coutumier, l'attachement pour le fils de « nourriture » (sans lien sanguin) doit être comparable à celui que l'on a pour le fils de « nature » (Lett 1997).

Dans la famille nucléaire du Nord Ouest de l'Europe, il est très fréquent au XVIII^e et au XIX^e siècle de placer ses enfants comme domestiques dans une autre famille. Certes, cette pratique permettait d'éviter la charge de l'enfant puisqu'il était nourri/logé par sa « seconde » famille. Mais la rémunération du jeune adolescent était faible et le placement avait surtout un objectif éducatif. Parmi les 10-14 ans, 5% des enfants anglais, 10% des Norvégiens, 20 % des Irlandais et 30% des Danois travaillaient comme domestiques dans d'autres familles. Plus d'un enfant sur deux avait connu cette expérience de placement. Le placement pouvait s'étaler sur plusieurs années souvent jusqu'au mariage de l'enfant chez de lointains cousins ou relations. Le placement pouvait être saisonnier, l'enfant pouvait être envoyé à l'étranger. Passé le « mignotage », l'enfant placé restait de nombreux mois ou années éloigné de sa famille d'origine. Il apprenait un ou plusieurs métiers et était confronté à la rudesse des relations sociales. La mobilité du jeune adolescent avait pour objectif de le détacher progressivement de sa famille et des liens affectifs, en lui montrant la réalité des relations de travail. Selon des modalités diversifiées, l'ensemble de la hiérarchie sociale avait adopté le placement comme stratégie d'apprentissage de l'autonomie. Ce système d'apprentissage s'est bien développé dans le nord de l'Europe, celle des familles nucléaires où étaient fortement valorisés l'individualisme et l'autonomie d'intégration à une société industrielle en construction. Ce sont les pères de famille qui décidaient du placement de leur descendance. Autour du placement se développaient des circuits d'échanges parallèles entre familles, un lien social relativement indépendant des liens de parenté (Burguière 1986, Burguière 1997). Le placement des enfants pouvait se conjuguer avec une autonomie tardive. Le père exerçait une sorte d'autorité parentale par délégation en

soeurs, manger et dormir, et avoir une couche propre. Le reste n'a pas d'importance ...» (Clinique Ste Félicité, Paris 15^e, 1998)

confiant ses responsabilités au chef de la famille auprès de laquelle son enfant était placé. Si certains placements se concluaient par l'autonomie avec parfois une alliance matrimoniale entre les deux familles, les adolescents revenaient souvent dans leur famille d'origine après leur période de placement.

La mort d'un parent pouvait entraîner le placement des enfants. En France dans les vignobles de Chateaudun, du XVI^e au XVIII^e siècle, lors du décès du père, l'aîné reprenait l'exploitation, la veuve trouvait un métier et les enfants trop jeunes en particulier les filles étaient placées comme domestiques : servantes à la campagne ou chambrières en ville. La demande constante de main-d'œuvre bon marché permettait à la plupart de ces jeunes filles de rester géographiquement proches du parent restant. Dans ce cas, le départ du foyer parental n'était pas forcément définitif.

En revanche, le remariage du parent restant pouvait entraîner la dispersion des enfants du premier lit car le beau-parent n'était pas forcément disposé à entretenir ses beaux-enfants ou parce que les conflits et rivalités devenaient insupportables. (Scott, Tilly 1987).

Par le passé, le parcours d'apprentissage était tracé et organisé au sein de la famille élargie. La mise en place de la scolarisation obligatoire à la fin du XIX^e siècle et l'accroissement constant de la durée minimum de cette scolarisation ont remplacé ce processus d'apprentissage. D'un système de formation négocié au sein de la famille au grè des circonstances (décès parental...), nous sommes passés à une prise en charge collective de l'éducation s'appliquant à tous et de façon peu différenciée dans les premières années de l'enfance. Ce mouvement de prise en charge par l'Etat d'une partie de son apprentissage a eu des impacts sur le parcours d'accès à l'âge adulte des jeunes.

L'évolution des modes de départ de chez les parents

La prise d'autonomie du jeune adulte avec le départ de chez les parents est une étape importante pour notre étude. Elle permet de repérer la croisée des chemins de la génération des parents et de celle des enfants. L'autonomie marque aussi la frontière de

la dépendance familiale pour les cas de dissociations familiales. La mort d'un parent signifie dissociation familiale dès lors qu'un enfant au moins réside auprès de ses parents au moment du décès. Par ailleurs, le décès d'un parent entraîne des conséquences sur le mode de résidence des enfants. Ainsi dans la Grande-Bretagne préindustrielle, les enfants qui vivaient avec un parent veuf restaient à la maison plus longtemps que les autres (Wall 1989). Dans ce cas, il est bien clair que la relation de dépendance était inversée : les enfants les plus âgés se substituant au parent absent pour l'aide et le support du parent restant.

L'évolution au cours des siècles de l'âge au départ de chez les parents est peu connue en particulier en France. La définition du départ est souvent brouillée par les allers/retours de l'enfant au domicile parental. Par ailleurs les échantillons de calcul de l'âge au départ sont souvent perturbés du fait d'une mauvaise représentation des populations de jeunes partis tôt. Ces jeunes plus vite autonomes sont aussi les plus volatils et délicats à recenser. L'âge moyen au moment du départ est donc difficilement mesurable sur une longue période et aléatoirement comparable d'un pays à l'autre.

L'âge moyen au départ semble avoir subi plusieurs inflexions depuis l'époque préindustrielle. La seule réelle régularité ayant traversé les époques est la différence d'âge entre filles et garçons. Celle-ci reste assez constante entre 1 et 2 ans dans les pays Anglo-Saxons avec des filles plus précoces, depuis au moins la première moitié du XVIII^e siècle et jusqu'au XX^e siècle. Sur la longue période, les hommes partent toujours pour trouver un emploi tandis que le mariage est le motif le plus courant du départ des femmes. Mais les départs pour vivre seuls sont de plus en plus fréquents. Il s'agit d'une tendance de long terme. En Angleterre, à la fin du XVIII^e siècle, un nombre important d'enfants résident encore auprès de leurs parents à l'approche de la trentaine et bon nombre de couples débutent leur vie commune chez les parents (Pooley, Turnbull 1997).

Au XIX^e siècle en pays Bigouden, les unions sont précoces mais il n'est pas rare que les débuts d'un jeune couple se fassent au sein de l'exploitation agricole familiale. Les jeunes mariés résidaient donc souvent à la ferme parentale du mari. Souvent cette co-

résidence des grands enfants pouvait être liée au veuvage et au besoin d'aide du parent restant pour l'exploitation. La co-résidence n'était pas définitive et lorsque le couple du frère ou de la sœur aîné s'installait de façon autonome dans une ferme voisine, un couple plus récent d'un frère ou d'une sœur cadette prenait le relais (Segalen 1985).

Au cours du XVIII^e siècle en Angleterre, l'âge moyen au premier mariage tombe de 27,5 ans à 25,3 pour les hommes et de 25,3 ans à 23,4 ans pour les femmes. En Angleterre comme aux Etats-Unis et en Australie, l'âge moyen au mariage remonte jusqu'à la seconde guerre mondiale. En 1931, l'âge moyen est de 27,6 pour les hommes et 25,6 pour les femmes anglaises. Puis il s'affaisse considérablement pendant la période de forte expansion d'après la seconde guerre mondiale, jusqu'à atteindre un niveau plancher dans les années 70 (20,8 ans pour les hommes et 20 ans pour les femmes en 1970 aux Etats-Unis). (Tranter, Stevens, Anderson cités par Pooley, Turnbull 1997). Depuis lors, l'âge au départ de chez les parents recommence à augmenter. Mais si l'âge au départ semble retrouver aujourd'hui son niveau de l'ère de la Révolution Industrielle, les conditions de l'autonomie sont tout à fait différentes. Hier, les grands enfants résidaient chez leurs parents en étant quasi-autonomes économiquement. L'enfant restait longtemps une ressource économique pour la famille étendue. Seule l'autonomie conjugale par le mariage signifiait le plus souvent (mais pas systématiquement) l'autonomie résidentielle. Par ailleurs, une partie de la relation affective aujourd'hui dévolue aux parents, était prise en charge au travers des interactions entre aînés et cadets dans la famille étendue de l'ère proto-industrielle (Segalen 1986). Aujourd'hui, les enfants quittent parfois assez tôt mais temporairement la résidence de leurs parents, et ils demeurent plus longtemps dépendants matériellement (Villeneuve-Gokalp 1997).

Après la seconde guerre mondiale, on distingue donc une période de forte expansion économique et un net ralentissement de la croissance économique au moment du « premier choc pétrolier » de 1973. Dans un premier temps après guerre, la reconstruction et le développement mobilisèrent une importante main-d'œuvre. Les

jeunes générations furent sollicitées très tôt sur le marché du travail. Elles ont acquis alors plus rapidement leur autonomie matérielle. Parallèlement, la modernisation rapide de l'appareil productif a probablement contribué à développer des antagonismes entre générations dont les mouvements contestataires de la fin des années 60 sont une expression. Ceci fut sans doute aussi un facteur d'accélération de la décohabitation entre parents et jeunes adultes.

Le développement technologique couplé avec le fort ralentissement de la création et de l'offre d'emploi du dernier quart de siècle ont été deux facteurs de rallongement de la cohabitation familiale entre parents et enfants. Le niveau de qualification exigé pour prétendre à un emploi n'a cessé de s'accroître, entraînant une dépendance matérielle obligée des enfants vis-à-vis de leurs parents pour la prolongation de la période initiale de formation. L'âge moyen de fin d'études semble aujourd'hui un meilleur indicateur du degré d'autonomie de la jeune génération que l'âge de la décohabitation résidentielle. Par ailleurs, le rétrécissement par les deux extrémités de la vie active (report du premier emploi, avancement de l'âge à la retraite) est peut-être un facteur d'apaisement des conflits entre générations au travail, ce qui peut contribuer à une meilleure compréhension entre générations.

Nous pouvons désormais synthétiser l'évolution longue du nombre d'enfants ayant vécu en familles dissociées à partir de l'observation des évolutions croisées de l'espérance de vie, du taux de divorce et des parcours de jeunesse.

Bien que nous ne disposions pas de statistiques historiques précises et homogènes depuis la fin du XVII^e siècle, tout laisse donc penser que les enfants qui connaissaient l'absence par décès de l'un de leurs parents devaient être particulièrement nombreux. Au XVII^e siècle, on était en moyenne orphelin de père et de mère à moins de 30 ans en France alors qu'on l'est à 55 ans aujourd'hui (Segalen 1986). L'âge au premier enfant était élevé du fait de l'âge tardif du départ de chez les parents. Or cette parentalité tardive signifie aussi plus de chances de ne pas connaître ses enfants jeunes adultes surtout lorsque la mortalité est particulièrement élevée à l'âge « mûr », c'est à dire entre

40 et 60 ans. Les aînés de famille étaient donc fréquemment confrontés à la mort de leurs parents au cours de leur adolescence et devaient prendre en charge les puînés. Progressivement, le nombre de décès de parents avec enfants dépendants a diminué du fait des progrès de l'espérance de vie et du fait de la précocité progressive du départ de chez les parents du jeune adulte et de l'avancement corrélatif de l'âge au premier enfant.

Au cours des années 1945-1965, on peut penser que le nombre d'enfants ayant connu l'absence de l'un des deux parents a atteint son niveau plancher sous la pression cumulée de trois facteurs : la forte augmentation de la durée de vie, la baisse de l'âge au départ de chez les parents et la forte stabilité du mariage.

Depuis lors, l'absence d'un parent ne peut que redevenir plus fréquente. Les conditions démographiques tendent encore cependant à réduire encore les transitions familiales par décès. Les gains d'espérance de vie, particulièrement élevés lors de la période 65-85, compensent certainement le mouvement d'autonomisation plus tardive du jeune adulte. Même si les parents sont biologiquement plus âgés lorsque leur enfant atteint l'adolescence, ils sont « démographiquement » plus jeunes que leurs propres parents au même âge (biologique). En revanche, la croissance numérique des divorces en général et celle des divorces avec enfant en particulier créent une nouvelle situation d'absence pour les enfants. L'absence du père est majoritaire car la garde des enfants est le plus souvent confiée à la mère. Par ailleurs le temps ne favorise pas le contact entre les enfants et leur père divorcé sans la garde de leurs enfants : les contacts sont plus irréguliers et les relations des enfants de parents divorcés avec le père non gardien se diluent avec l'ancienneté de la séparation parentale⁷.

III- Les statuts de « l'enfance difficile » : du bâtard à l'enfant de famille dissociée

⁷ Martin C., 1997, *L'après divorce, Lien familial et vulnérabilité*, Presses Universitaires de Rennes.

On ne dispose pas, à ma connaissance, d'étude historique sur les conditions de vie des enfants de parents divorcés au siècle dernier. Il faut donc inférer ces conditions à partir des travaux sur l'histoire du divorce qui sont eux, plus nombreux. L'intérêt de ces travaux est de montrer les liens étroits entre le statut juridique et les représentations du mariage, du divorce et des enfants. Il est pertinent d'étudier les modalités d'adaptation du droit à l'évolution des structures familiales et aux catégorisations d'enfants qu'elles produisent. Cependant, il faut toujours veiller à ne pas sur-interpréter les sources d'origine juridique. Celles-ci expriment des représentations et images de la société telle que l'on souhaiterait qu'elle soit et non telle qu'elle est au quotidien.

De la conception rigoriste du mariage de l'Ancien Régime découlaient de fortes discriminations de statuts entre les enfants légitimes et illégitimes. L'assouplissement du mariage a progressivement supprimé le bâtard sans famille et sans droit. Il a aussi créé l'enfant du divorce et le Droit s'est efforcé d'éviter les travers inégalitaires qu'il avait imposé pendant des siècles aux enfants naturels et adultérins. Un principe général prime désormais pour tous les enfants dans le Droit de la famille : l'intérêt de l'enfant.

Les débuts du divorce

En France, le principe de l'indissolubilité du mariage est intangible jusqu'à la Révolution. Une législation très libérale sur le divorce est instaurée au moment de la proclamation de la république en septembre 1792⁸. Sous l'Ancien Régime, le divorce est interdit pour les catholiques. Seule la séparation de corps peut relâcher temporairement les liens entre l'homme et la femme. Le jugement de séparation de corps ne pouvait être prononcé que dans deux cas : adultère de la femme et danger du maintien de la cohabitation pour la vie d'un des époux. La séparation de corps consistait à séparer la femme adultère de son mari et à l'enfermer au couvent en habit séculier pendant deux ans. Le mari gardait la liberté de la reprendre à tous moments. Si

⁸ Pour ce paragraphe sur le divorce et la Révolution Française, voir en particulier l'article d'André Burguière (1990).

au terme des deux années, le mari ne reprenait pas la femme adultère ou s'il venait à décéder, la femme était rasée, vêtue des habits religieux et demeurait au couvent pour le restant de ses jours (Ronsin 1990). La punition était rude et moralisatrice. Elle visait à purifier la femme de sa débauche et les droits du mari étaient exorbitants. Des procès verbaux de séparation de corps de l'époque, il ressort que les rares dissolutions du mariage faisaient suite à une longue faillite des relations conjugales. La violence conjugale est omniprésente : l'homme terrorisant souvent sa femme, ses enfants et son entourage. Un homme frappe sa femme à coups de marteau, un autre bat sa femme enceinte si fortement qu'elle avorte... La faillite économique du foyer est aussi fréquente. La plupart des femmes sont abandonnées par leur mari et sans ressources, les enfants n'ont que peu d'espoir de survie. La séparation de corps n'est prononcée qu'après de nombreuses années de maltraitance et de désertion familiale (Francini 1997).

Pour éviter d'en venir à ces extrémités, les philosophes des Lumières (Montesquieu, Diderot, Voltaire) avaient commencé à préparer le terrain en montrant qu'avant l'avènement du christianisme, le divorce existait sans que les sociétés qui le pratiquent soient plus immorales que la société de l'Ancien Régime. Pour les tenants du divorce, la déclaration des droits de l'Homme contient implicitement un droit au divorce. Par ailleurs, le principe d'indissolubilité du mariage ne figure pas dans l'Ancien Testament. Chacun, et en particulier les femmes, doit rester libre de revenir sur des engagements conjugaux parfois asservissants. En plus de cet argument individualiste, les défenseurs du divorce expliquent que la population devrait s'accroître après la promulgation de la loi, car aux mariages malheureux et peu féconds, se substitueront des unions plus fécondes. Dans la législation révolutionnaire (le « droit intermédiaire ») du divorce, le remariage est vivement encouragé et est autorisé immédiatement après le divorce. Le divorce répond aussi aux aspirations des femmes et des minorités religieuses qui le réclamaient (protestants et juifs). Faire adhérer ces minorités politiques à la Révolution est aussi l'un des objectifs de la loi de 1792.

Le divorce est automatique pour qui prouve qu'il est séparé de son conjoint depuis plus de six mois. Le divorce par consentement mutuel et pour incompatibilité d'humeur font leur apparition. La preuve simple suffit et c'est le *tribunal de famille* qui juge sur les conseils de *l'assemblée de famille*. Cette assemblée était constituée de six membres choisis parmi les amis et parents des époux. Elle était censée résoudre les querelles conjugales et donner son avis sur la situation du couple et les conséquences d'une dissolution. Plus de 60% des demandes de divorces unilatérales sont initiées par les femmes. Le divorce sous la Révolution est plus fréquent chez les artisans, commerçants et boutiquiers : dans ces milieux, les femmes exercent souvent un métier avant le divorce et elle peuvent envisager plus sereinement leur autonomie économique.

Les enfants du divorce révolutionnaire

Que deviennent les enfants après le divorce ? La question est quelque peu inédite en 1792 (mais promise à un bel avenir). La loi répond que l'accord des parents prime. A défaut d'accord c'est le tribunal de famille qui statue. Sans sa décision, la garde est attribuée à la mère pour les filles et les garçons de moins de sept ans. Au delà de « l'âge de raison », les garçons sont à « charge et confiance » du père (Carbonnier 1990). Cette répartition originale exprime cependant une conception très traditionnelle des rôles éducatifs et de la définition de l'identité sexuelle. La femme suit la prime enfance, la transmission des savoirs domestiques et elle a la responsabilité de marier ses propres filles. La femme reste principalement mère et sœur. L'homme socialise et virilise ses fils et les oriente dans l'apprentissage d'un métier (souvent celui du père). Le divorce révolutionnaire libère la femme de son mari, elle ne modifie pas la répartition des rôles fondamentaux de chacun des sexes.

Si la loi traite en sous-main le problème des enfants, il est important de noter que le thème des enfants est relégué à un rang très subalterne dans les discussions sur le divorce. Ronsin (1990) a exhumé un texte de l'abbé de Rastignac de 1790 comportant

neuf arguments de défense de l'indissolubilité du mariage. Le divorce est contraire à l'affection conjugale. Il provoque l'inconstance des époux. Il est contraire au bon assortiment des époux. Le contrôle et l'engagement des époux sont moins sérieux si les erreurs de choix du conjoint deviennent corrigibles. Il est cause d'injustice car il provoque la recherche d'un conjoint plus beau et plus fortuné, etc.

Un seul de ces arguments concerne les enfants : « le divorce est contraire au bonheur des enfants ». Le mot est lâché très timidement en sixième position dans la liste et sans argumentation complémentaire. Le débat sur le divorce était donc dominé par les aspects religieux et de morale conjugale. La transition vers un état séculier où la législation du mariage doit échapper au contrôle absolu de l'église est l'objectif principal des civilistes révolutionnaires. Le souci de l'enfant reste très secondaire.

En fait, selon L. Hunt (1987), le conflit du divorce ne se focalise que rarement sur les enfants. Les couples qui demandent le divorce n'ont souvent plus d'enfant en bas âge (60% des divorces sans enfants mineurs à Lyon et Rouen). Les tribunaux ne s'intéressent pas ou peu au sort des enfants et il y a peu de procès-verbaux de contestation concernant la garde des enfants. Les divorces sont tous relativement « difficiles » (le pourcentage de divorces par consentement mutuel est faible : 20%). Mais les conflits mettent en scène les seuls problèmes conjugaux : violence, absence, demande unilatérale de la femme... La garde des enfants est d'autant moins compliquée à résoudre que le divorce est tardif et le problème résolu par la situation de fait au moment du divorce.

Les allers-retours de la législation sur le divorce au XIX^e siècle

Le succès de la loi de 1792 sur le divorce est immédiat. De nombreuses femmes rattrapent le temps perdu et profitent de la nouvelle procédure. Trois ans après la promulgation de la loi, on compte près d'un divorce pour quatre mariages dans les

grandes villes⁹. En 1802 à Lyon et Rouen, environ 4% des mariages contractés sous la Révolution se terminent par un divorce dans les 10 ans qui suivent la date du mariage. Le divorce touche toutes les catégories sociales de la société urbaine.

En 1804, le Code Civil Napoléonien restreindra considérablement les dispositions de 1792. Le mariage redevient un contrat « perpétuel par destination ». Le divorce pour incompatibilité d'humeur sera supprimé, le motif de consentement mutuel sérieusement vidé de son contenu. Seuls resteront les motifs traditionnels de la faute conjugale : désertion, violence et adultère. Le divorce se raréfie immédiatement après l'adoption du Code Civil. La famille est un gouvernement modèle. Un gouvernement soumis à l'autorité patriarcale. La femme reste au domicile du mari et de ses enfants. Le père possède le droit de corriger ses enfants et le contrôle de leur mariage est rétabli. Sous la Restauration (1816), la contre-révolution achève son œuvre et le divorce sera totalement supprimé jusqu'à ce que soit votée en 1884 la Loi Naquet qui rétablit le divorce pour faute. Les débats houleux qui précèdent le vote de la loi Naquet montrent à quel point le divorce et la conception sous-jacente du mariage sont des thèmes où se focalise la bi-polarisation de la société de l'époque : héritiers anticléricaux de la Révolution versus contre-révolutionnaires, conservateurs contre libéraux, féministes contre défenseurs de la cause patriarcale, ou enfin droite chrétienne contre mouvement libéral juif (Théry 1993).

Mais alors que le divorce est très affaibli en France, partout en Europe il prend de l'importance numérique. Van Poppel note en Hollande un accroissement du divorce tout au long du XIX^e siècle. En 1830, on compte moins de trois divorces pour mille mariages. Ce chiffre passe à 4 en 1850, 6 en 1860, 9 sur la cohorte des mariages de 1870, 14 en 1880, 23 en 1890. Au début du XX^e siècle plus de 40 mariages sur 1000 se

⁹ Le haut niveau de divorces dès l'adoption de la loi s'explique par un effet de rattrapage : il y avait beaucoup de mariages consentis sous la contrainte sociale à dissoudre. Après la révolution d'octobre 1917, la loi russe sur le divorce fut aussi très souple pour la même raison (Carbonnier 1990)

terminent par le divorce. En milieu urbain, à La Haye, les chiffres sont deux fois plus élevés que sur l'ensemble du territoire Néerlandais.

En Hollande au XIX^e siècle, il faut prouver la faute du conjoint (l'adultère dans plus de 60% des cas, l'absence du conjoint dans plus de 25% des cas) pour pouvoir divorcer. On ne se décide pas facilement à rompre une union qui bat de l'aile et l'obtention du divorce est difficile. La procédure est longue et tardive : le nombre de divorces est maximum entre 7 et 17 ans de mariage (van Poppel 1997) (aujourd'hui entre 5 et 10 ans). Sans pouvoir donner des chiffres à l'appui, il est vraisemblable que ces divorces tardifs devaient dans la plupart des cas impliquer un ou même plusieurs enfants¹⁰.

Les prescriptions religieuses restent des barrières au divorce. En particulier, la religion catholique est un frein très puissant. Les divorcés ne peuvent plus recevoir les sacrements de la confession et de la communion, ils sont exclus des organisations religieuses. La religion protestante attache plus d'importance à l'idéal individualiste et son organisation est moins centralisée que la religion catholique. Les réactions des fidèles à la doctrine officielle sont donc moins contrôlables que pour les catholiques pratiquants. Par ailleurs, lorsqu'il n'y pas d'homogamie religieuse entre les deux conjoints, le risque de divorce est accentué.

Le Droit français et les enfants naturels

Le législateur s'est de tous temps penché sur le sort des enfants naturels. L'évolution de la loi sur le statut de ces enfants anticipe (lors de la Révolution Française) ou suit (aujourd'hui) les représentations de l'enfance et les moeurs familiales. Il y a peu de recoupement *a priori* entre les enfants naturels et les enfants de parents séparés. Il n'est nullement dans mon intention de suggérer un amalgame entre ces enfances

¹⁰ Napoléon 1^{er} est l'exception qui confirme la règle. Il divorça en 1809 après 13 années de mariage de sa première femme Joséphine parce qu'elle ne pouvait lui « donner » un héritier. Mais les besoins impériaux ne sont pas les plus communs et il faut noter que la stérilité du partenaire n'a jamais été un motif susceptible de justifier un divorce.

« difficiles ». Si je rappelle brièvement l'évolution du statut des enfants naturels, c'est pour montrer comment la loi, les habitudes et les représentations sous-jacentes convergent progressivement vers le principe de « l'intérêt de l'enfant ». Ce principe général qui sous-tend le traitement juridique de la situation de tous les enfants, et en particulier aujourd'hui des enfants de parents divorcés et séparés, découle pour partie de l'évolution du traitement juridique des enfants naturels.

Avec un mariage indissoluble, le problème de l'enfant du divorce ne se pose pas. Il n'y a pas de divorce possible donc pas d'enfants du divorce. Les historiens et spécialistes de la famille ne se sont donc intéressés aux enfants du divorce qu'avec sa massification. Mais les enfants légitimes des familles « désertées » par le mari devaient être certainement beaucoup plus nombreux que les bâtards et les enfants abandonnés. Et on regrette de ne disposer d'aucune source sur ces divorces qui ne pouvaient dire leur nom car impossibles à légaliser. Il manque des réponses historiques à la question « qui doit nourrir les enfants que le mari de leur mère ne peut pas ou ne veut pas entretenir ? » (Lefaucheur 1997). Il y a deux siècles, ces enfants légitimes restent dans l'ombre de la loi, sans identification juridique, ni statut spécifique, ni réels droits vis-à-vis de leur père. En l'absence du père, on peut faire l'hypothèse que le sort des enfants légitimes se réglait alors dans un cercle élargi de la parenté et des proches. L'Etat ne connaissait pas ces enfants et l'assistance sociale leur était fermée.

L'indissolubilité du mariage entraîne l'existence aux XVIII^e et XIX^e siècles d'un grand nombre d'enfants adultérins¹¹. L'enfant adultérin est aujourd'hui en voie de disparition pour deux raisons. D'abord, le mariage n'est plus une condition quasi-nécessaire pour la procréation. Des enfants naturels naissent de parents non mariés qui eux-mêmes pouvaient être engagés au moment de la conception dans une relation non formelle avec une tierce personne, avec ou sans enfants. Ensuite, parce que les barrières au

¹¹ selon les termes de la loi de 1972, l'enfant adultérin est l'« *enfant naturel dont le père ou la mère était au temps de sa conception engagé dans les liens du mariage avec une autre personne* ».

divorce d'autrefois favorisaient l'adultère. Une bonne partie des adultères « notoires » du passé sont les recompositions familiales d'aujourd'hui.

L'enfant naturel sous l'Ancien Régime

Le droit d'Ancien Régime et le Code Civil discriminaient beaucoup les enfants légitimes de leurs demi-frères et soeurs adultérins. Le souci était de préserver la paix et surtout le patrimoine des familles légitimement constituées, c'est-à-dire des conjoints mariés. Au sein de ces familles ce sont les intérêts des tiers que l'on cherchait à préserver : l'autre parent, celui qui n'a pas commis l'adultère, et ses enfants légitimes.

Sous l'Ancien Régime, le père est géniteur mais surtout porteur du nom et du patrimoine. L'objectif essentiel et presque exclusif de l'arsenal juridique autour des enfants est le souci de la transmission du patrimoine (et des terres). Les bâtards n'appartiennent à aucune famille. L'enfant naturel n'est pas soumis à la puissance paternelle (il peut donc se marier sans son consentement) et ne peut hériter de son père. La seule obligation dévolue au père est d'ordre alimentaire : nourrir et élever l'enfant. Ces règles découlent de celles d'un mariage alors monogame et indissoluble (Renaut 1997) et d'une forte réprobation sociale de la filiation naturelle.

Ce sont les seuls enfants légitimes du père ou ceux de la mère qui héritent. Les bâtards sont des sujets de non-droit qui se voient interdire certaines fonctions publiques ou ecclésiastiques. S'ils n'ont pas d'héritier en ligne directe, ils ne peuvent disposer librement de leur bien. Le seigneur et plus tard l'Etat peuvent faire jouer le droit d'aubaine et s'attribuer l'héritage du bâtard. Cette extrême dureté de la loi civile envers les bâtards vise à dissuader leurs parents des mœurs conjugales considérées comme dissolues. Au siècle des lumières Montesquieu évoque l'intérêt général et la protection du mariage : « *il a fallu flétrir le concubinage, il a fallu flétrir les enfants qui en sont nés* » (cité par Renaut 1997 p. 389). Dans l'ordre de l'illégitimité croissante le droit d'Ancien Régime distingue le bâtard simple issu d'un concubinage de personnes non mariées, le bâtard adultérin et enfin le bâtard incestueux. Le bâtard simple pouvait prétendre à

l'héritage dans la mesure où ses parents le légitimaient par un mariage ultérieur. Le bâtard adultérin ou incestueux ne pouvait jamais prétendre à l'héritage de son père, ni à celui de sa mère.

Notons que l'enfant trouvé ou abandonné n'est pas obligatoirement un bâtard. L'enfant trouvé est légitime, il peut exercer son droit d'héritage.

Avant la Révolution Française, les enfants illégitimes sont sans droit. L'écart de traitement entre les enfants d'un couple marié et ceux de parents non mariés est considérable. Ce paradigme que N. Lefaucheur (1997) qualifie d'« angélique chrétien » est l'héritage direct du droit canonique du Moyen Age. Il consiste à réprimer très fortement les déviances par rapport à l'institution sacrée du mariage. Il s'accompagne d'un traitement social d'assistance aux bâtards, aux orphelins et aux enfants abandonnés (avec l'aide des hôpitaux spécialisés), ce qui permettait d'éviter le pire selon la tradition canonique : l'avortement et l'infanticide. La condamnation religieuse de ces deux moyens pour les femmes d'éviter de concevoir un enfant illégitime était sans appel. Un édit d'Henri II (1556) traduit très clairement la réprobation de l'infanticide en condamnant à mort les femmes convaincues de l'avoir pratiqué : *« Etant dûment averti d'un crime très énorme et exécrationnable, fréquent en notre royaume, qui est que plusieurs femmes ayant conçu enfants par moyens deshonnêtes ou autrement, persuadées par mauvais vouloir et conseil, déguisent, occultent et cachent leurs grossesses, sans en rien découvrir et déclarer ; et advenant le temps de leur part et délivrance de leur fruit, occultement s'en délivrent, puis le suffoquent, meurtrissent et autrement suppriment, sans leur avoir fait impartir le saint sacrement du baptême ; ce fait, les jettent en lieux immondes ou enfouissent en terre profane, les privant par tels moyens de la sépulture coutumière des chrétiens. (...) Avons, pour à ce obvier, dit, statué et ordonné (...) que toute femme qui se trouvera dûment atteinte et convaincue d'avoir celé, couvert et occulté tant sa grossesse que son enfantement, sans avoir déclaré l'un ou l'autre (...) soit tenue et réputée d'avoir homicidé son enfant et, pour réparation, punie de mort et dernier supplice »* (cité par Lebrun 1986 p. 142).

L'assistanat aux enfants abandonnés fut développé sous l'impulsion de Saint Vincent de Paul (1670). Il ne discriminait pas les bâtards (le « vice ») des enfants légitimes

orphelins (le « malheur »). Mais cette assistance hospitalière était minimale : ces enfants restaient soumis à une forte mortalité différentielle. L'idée des « tours » est cependant une « *ingénieuse invention de la charité chrétienne* » et répond à l'exigence de « paternité sociale » (Lamartine cité par Laplaige 1989). La courbe des enfants recueillis est maximale vers 1825, avec plus de 5200 nouvelles admissions dans l'année dans le département de la Seine. Dans le contexte de grande misère proto-industrielle (décrite plus tard dans la littérature par Malot, Hugo, Zola, Sue), l'arrivée d'un enfant peut faire basculer la famille en dessous d'un seuil de très grande pauvreté. La méthode de contraception existante : le coï t interrompu, n'est pas toujours fiable. L'abandon est donc assimilable à une méthode d'avortement différé. Les philanthropes et les pouvoirs publics soutiendront malgré leur coût financier élevé les institutions d'accueil des enfants abandonnés. Car le danger de l'enfance coupable et du vagabondage urbain a un coût social plus élevé encore (Laplaige 1989).

Les Constituants adoptent d'abord une appellation beaucoup moins péjorative de ces enfants qui désormais seront « enfants naturels ». Le nouveau statut de l'enfant naturel découle directement de l'article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme « *Tous les hommes naissent libres et égaux en droits ...* ». D'un trait en 1793, les révolutionnaires vont effacer les inégalités de traitement entre les enfants. Cet idéal égalitaire est résumé par Cambacérès qui propose de supprimer « *toute discrimination inhumaine d'enfants illégitimes, bâtards simples, adultérins, incestueux, enfants trouvés, enfants de la pitié : tous les enfants sont naturels, légitimes, enfants de la Patrie* » (intervention du 9 brumaire de l'an II, citée par Renault 1997, p. 390). Les droits des enfants naturels deviennent les mêmes que ceux des enfants légitimes dès lors que le père a reconnu l'enfant. Les enfants naturels adultérins ont un droit d'héritage limité à une certaine fraction (selon la composition de la famille, le tiers, la moitié ou les trois quarts d'une part d'héritage).

L'illégitimité sous la Révolution Industrielle

Dès 1750 en France et au cours du XIX^e siècle, la proportion de naissances illégitimes n'a cessé de s'accroître dans la plupart des pays Européens. En Suède par exemple, Brändström relève sur la période 1811-1820, 62 naissances illégitimes pour 1000 naissances, 90 pour la décennie 1851-1860 et 110 au tournant du XX^e siècle. Cette proportion de naissances illégitimes plafonne en milieu urbain où il n'est pas rare de compter 1 naissance illégitime pour 5 naissances.

Sous la Révolution Industrielle, cette forte croissance des naissances hors mariage à une époque où la cohabitation conjugale ne se conçoit que sous les liens du mariage a fait l'objet de plusieurs interprétations.

Le développement du capitalisme industriel et les changements économiques pourraient être directement reliés à la croissance du taux d'illégitimité et du nombre de mères célibataires. Selon cette optique, les femmes des classes laborieuses auraient trouvé lors de la Révolution Industrielle les moyens de se libérer des contraintes de la domesticité familiale paysanne. Les emplois offerts aux femmes dans l'industrie leur permettaient de chercher une indépendance grâce à un marché du travail ouvert et abondant. A cette liberté matérielle serait associée une liberté sexuelle dont une des conséquences aurait été la croissance des conceptions d'enfants en dehors des liens du mariage, ce qui signifie un développement des naissances non légitimées (Shorter cité par Brändström 1996). En Suède, Fryckman atteint des conclusions similaires en soulignant l'inadéquation entre le capitalisme naissant et les normes sociales traditionnelles. Ces valeurs véhiculées par l'église Luthérienne ont un moindre impact sur les populations mobiles en voie d'urbanisation en cette fin de siècle. Les jeunes hommes et femmes découvrent avec la ville qu'ils ne sont plus dépendants de l'héritage de la ferme pour leur subsistance. Dans les villes, se développent par exemple des lieux de rencontre nocturnes pour les personnes non mariées. Ces lieux favorisent les relations sexuelles hors mariage. Si la femme tombait enceinte, deux solutions s'offraient à elle : ou la régularisation immédiate par le mariage ou, lorsque cela n'était pas possible, la migration pour éviter la dégradation sociale (Fryckman cité par Brändström 1996). Aux yeux de l'église Luthérienne, la mère célibataire était

impure et ne pouvait assister aux assemblées religieuses. Mais il existait un processus de purification qui lui permettait de réintégrer la norme Luthérienne. Cette cérémonie de purification fut abolie en 1855 en Suède mais elle continua à être célébrée à l'échelle locale pendant plusieurs décennies.

Une piste d'explication de la croissance de l'illégitimité exposée par P. Laslett (1980) évoque l'émergence d'une sous culture contestataire au sein de la classe ouvrière urbaine. Les mœurs et normes officielles de la classe bourgeoise seraient progressivement rejetées car les prolétaires et les femmes n'avaient rien à gagner à suivre les préceptes moraux bourgeois en particulier les contraintes d'une sexualité pudibonde. Selon cette interprétation, les normes et contraintes religieuses se dévaluent très rapidement avec le développement industriel dans la classe ouvrière. La croissance des naissances illégitimes serait donc la résultante d'un antagonisme de classe et d'une distanciation entre les classes bourgeoises et ouvrières.

La théorie montrant un mouvement de libéralisation des mœurs en milieu urbain sous la Révolution Industrielle ne fait pas l'unanimité car elle manque d'arguments empiriques. Les salaires des femmes ouvrières étaient très faibles et ne pouvaient contribuer à l'indépendance économique de la famille monoparentale. Par ailleurs, le système de protection sociale était quasi-inexistant pour ces femmes. Le développement récent du mouvement féministe au XIX^e siècle n'est pas une explication suffisante de cette croissance des naissances illégitimes. Enfin l'écart du nombre des naissances illégitimes entre villes et campagnes ne doit pas faire illusion. L'anonymat et de meilleures infrastructures offertes par la ville ont pu motiver une migration urbaine d'un nombre important de paysannes. Celles-ci, se sachant enceintes, pouvaient être attirées par la ville pour fuir la réprobation de leur entourage (Lebrun 1995).

L'illégitimité des enfants n'était vraisemblablement pas souhaitée par leurs parents. La montée de l'illégitimité est plus une conséquence des incertitudes économiques et de la croissance de la mobilité géographique de la main d'œuvre requise par l'avènement du capitalisme industriel. Par ailleurs, les formalités administratives du mariage

étaient coûteuses et lourdes, beaucoup de migrants de la Révolution Industrielle n'y avaient pas accès. De nombreux travailleurs parisiens souhaitaient leur mariage sans pouvoir toujours y parvenir. Leurs attitudes étaient de fait très conformistes (Ratcliffe 1996). En l'absence de terre et de dot dans les milieux défavorisés, le contrôle des parents sur la sexualité était très affaibli ce qui explique aussi la forte proportion de naissances illégitimes dans ces catégories sociales. Enfin le placement des jeunes filles domestiques en ville entraînait un relâchement du contrôle parental sur leurs fréquentations (Tilly, Scott 1987).

Le débat sur la croissance de l'illégitimité au cours de la Révolution Industrielle reste ouvert. Il existe cependant une certitude : à une époque où la mortalité infantile reste un fléau constant malgré les progrès sanitaires¹², les conditions de survie des enfants illégitimes sont très précaires. Dans des sociétés imprégnées par les valeurs de chasteté et de fortes contraintes sur la sexualité, le statut de mère non mariée est lourd à porter. La fille mère est le plus souvent jeune et subit une forte stigmatisation sociale¹³. En comparaison, la considération sociale pour le parent veuf est forte. Les conditions pour élever l'enfant illégitime sont très difficiles. La situation sanitaire des enfants illégitimes est donc plus défavorable encore que celle des orphelins. Outre les problèmes d'accès à la propriété, les enfants illégitimes ne peuvent prétendre aux pensions des organismes caritatifs. Des études de la période 1886-1940 en Europe du Nord (Hollande, Norvège, Suède) concluent à une surmortalité de 40 à 50% parmi les enfants illégitimes (Van Poppel 2000). L'étude des données suédoises montre d'ailleurs que la maltraitance des enfants illégitimes n'est pas concentrée sur la classe ouvrière. En effet, les enfants

¹² au XIX^e siècle, 40% des enfants conçus survivent après 5 ans dans la ville de Sundwall en Suède (Brändström 1996). En 1750, la situation est déjà bien meilleure en Angleterre, 66% des enfants survivent après 5 ans, 57% en France (Burguière 1986, p24.).

¹³ Van Poppel (2000) mentionne qu'en Hollande, dans les années 1850, il existe un débat pour l'abolition de la peine de mort pour certains cas d'infanticide. Etre une mère non mariée est alors pour la loi une circonstance atténuante d'infanticide. La mère infanticide non mariée n'est donc pas passible de la peine de mort.

illégitimes des milieux bourgeois ont une mortalité significativement supérieure à celle des milieux ouvriers. Ce résultat n'est pas anecdotique, il s'explique par la rigidité morale de la bourgeoisie au XIX^e siècle. La stigmatisation sociale était lourde en milieu bourgeois et la tentation des mères bourgeoises de délaisser leurs enfants illégitimes était donc accentuée. Une mère célibataire d'origine ouvrière était mieux armée pour s'adapter à la situation, elle pouvait en particulier prétendre à un emploi ouvrier, ce qui n'était pas le cas des filles d'origine bourgeoise (Brändström 1996).

Pour lutter contre cette surmortalité, l'Etat va se substituer progressivement aux défaillances des géniteurs. En suivant un schéma « patriotique nataliste » (Lefaucheur 1997), l'Etat développe une politique sanitaire d'aide à la prime enfance en remplaçant les matrones par des sages femmes sélectionnées et formées, en développant des modes de garde alternatifs à la nourrice et en créant l'aide sociale pour la mère des enfants illégitimes.

La prééminence progressive du critère de l'intérêt de l'enfant¹⁴

Par la suite, la législation sur le divorce évoluera principalement à deux reprises. D'abord à la fin du XIX^e siècle, il y aura une extension de la loi Naquet. Ensuite à l'occasion de la réforme de 1975, il y aura une reprise d'un bon nombre de principes de 1792 (dont le consentement mutuel). A l'occasion de ces deux grandes réformes, la nature des débats n'aura que peu évolué. Les affrontements idéologiques attendus domineront les débats parlementaires tandis que transparait la faiblesse des analyses empiriques en soutien des argumentations. Une droite catholique soucieuse de préserver la famille de « moeurs décadentes » s'oppose à une gauche agnostique qui revendique une libéralisation des textes adaptée à une vision progressiste de

¹⁴ Ce paragraphe reprend beaucoup des points développés par I. Théry (1993, chapitre II et III, p. 73-172)

l'évolution des mœurs¹⁵. La loi de 1975 est une loi de compromis qui ne satisfait personne et peut-être aussi tout le monde à la fois.

Plusieurs arguments nouveaux voient cependant le jour. D'abord, le besoin d'une révision de la loi Naquet car celle-ci est complètement détournée sous le poids de l'évolution des mœurs. Les tribunaux jugent en effet quantité de divorces pour « pseudo-faute ». Les deux époux s'accordant en privé pour divorcer, s'arrangent avec leurs avocats pour construire une faute providentielle (fausses lettres, fausses déclarations...). Lorsque les acteurs détournent plus souvent la loi qu'ils ne l'appliquent, les mœurs nouvelles conduisent à une révision inéluctable de la loi.

Ensuite, lorsque la rupture est consommée, le souci du législateur est de faciliter le devenir des enfants. Or une procédure pour faute absout l'un des deux conjoints et stigmatise l'autre. Ceci dramatise à outrance la situation familiale à un moment où, au contraire, la loi devrait apporter des éléments de pérennité et de sérénité dans l'intérêt des parents mais aussi et surtout des enfants. La société française de 1975 a connu une première décennie de forte croissance du taux de divorces, mais la baisse de la fécondité est patente et déjà très perceptible dès le début des années 1970. L'enfant est un « bien rare » et le législateur se soucie tout naturellement de son bien-être au sein de son environnement immédiat. Le législateur insistera donc fortement sur la responsabilité des parents à l'égard des enfants dans les relations familiales post-divorce.

Si l'idée de l'intérêt de l'enfant participe à la construction de la réforme de 1975, sa mise en œuvre concrète est progressive et postérieure. La masse des divorces et des conflits à traiter entraînent dès la fin des années 1970, une référence systématique au critère d'intérêt de l'enfant pour trancher et résoudre les problèmes de garde. Lorsqu'il existe un accord parental sur la garde des enfants, le juge se rallie à cet accord et ne le

¹⁵ La gauche de l'époque réclamait en particulier le remplacement du divorce pour faute par le divorce sur demande unilatérale d'un seul des deux conjoints et la création d'un fonds social pour une prise en charge des pensions alimentaires défailtantes.

contraire pas. La résolution du conflit par les parents eux-mêmes est implicitement supposée aller dans le sens de l'intérêt de l'enfant. Lorsqu'il n'y a pas d'accord parental, le juge interprète l'intérêt de l'enfant et arbitre le droit de garde selon des critères très normalisés.

De fait, l'intérêt de l'enfant sera préservé si l'on facilite les conditions d'un « bon divorce » et la reconstitution d'une « bonne famille » après la rupture. Il y a donc pour le juge une confusion entre l'intérêt « objectif » des parents et celui des enfants. Le bon divorce est celui qui garantit un dépassement rapide de la crise conjugale. Pour cette raison, les exigences de garde trop pressantes d'un conjoint en situation de manque affectif ne vont pas dans le sens de l'intérêt de l'enfant.

En revanche, entreprendre une seconde famille par recomposition permet d'effacer l'échec d'une première union. Les représentations sur les bienfaits/méfais du remariage pour les enfants se sont totalement inversées dès le début des années 1950, l'accélération du revirement est concomitante avec la montée quantitative des divorces. Le conjoint dans cette nouvelle situation dispose d'un confort psychologique et d'une indépendance vis-à-vis de son passé qui lui permettra de mieux assurer la garde de sa progéniture. Rester seul(e) reflète une situation de faiblesse sociale et relationnelle. Le juge peut redouter alors un sur-investissement affectif compensatoire avec les enfants, teinté de relents de dénigrement tardif de l'autre parent. Car la psychologie des relations post-divorce nous enseigne que pour l'enfant, le principal est de garder une bonne image de chacun de ses deux parents.

On reproche par ailleurs aux mères de famille monoparentales de priver leur enfant d'une « nécessaire confrontation au couple » adulte. De tels comportements qualifiés de « mantes religieuses » (Duché cité par Lefaucheur 1987) sont susceptibles de peser à terme sur la socialisation de l'enfant. Il est aussi désormais largement admis que la situation monoparentale génère une pauvreté spécifique. La présence d'un nouveau conjoint dans la famille n'est plus caractéristique des milieux populaires. La recomposition d'une famille est désormais plus courante dans les classes moyennes et

privilégiées. Les études de la situation matérielle des familles post-divorce montrent clairement que la situation économique de la famille recomposée est plus enviable que celle de la famille monoparentale (Lefaucheur 1985).

Le juge favorisera aussi toute solution qui assure la stabilité de l'enfant après le divorce. Le va et vient affectif ne doit pas être renforcé par un va et vient entre lieux d'habitation. Le parent qui garde effectivement l'enfant au moment de la procédure sera donc favorisé pour l'attribution du droit de garde. Cet objectif de stabilisation explique aussi les difficultés que rencontre aujourd'hui le système de la garde alternée. La stabilité de la scolarité de l'enfant est prépondérante et les parents ex-conjoints ne sont pas toujours géographiquement assez proches l'un de l'autre pour que l'alternance de la garde soit viable. L'unicité du lieu d'habitation ou du quartier de résidence est une condition de l'intérêt de l'enfant souvent difficile à concilier avec le passé conflictuel des parents et les difficultés économiques post-divorces (Il faut bien sûr deux logements au lieu d'un).

Les incertitudes des pédopsychiatres sur les effets d'une recomposition familiale

Nadine Lefaucheur (1987) a montré comment les médecins pédopsychiatres s'étaient penchés dès le XIX^e siècle sur le sort des enfants de familles dissociées et des familles « éclatées ». A partir des cas qu'ils traitent dans leurs consultations, ces médecins se sont interrogés en particulier sur la forte corrélation apparente entre les problèmes neuropsychiatriques de l'enfant, la délinquance juvénile et le milieu familial au sein duquel ils évoluent. A la fin du XIX^e siècle, la sociologie criminelle ne manque pas de souligner l'importance du milieu pour expliquer les crimes et délits : « Les sociétés n'ont que les criminels qu'elles méritent ». La situation des jeunes délinquants des milieux populaires est en général plus difficile que celle des orphelins. Dans ces milieux, une cohabitation ou un remariage sont fréquents et l'éducation donnée par les beaux-parents est toujours de moindre qualité par rapport à celle des parents naturels. Les enfants du premier lit sont délaissés au profit des enfants du second lit, etc. (Raux cité par Lefaucheur 1987). Ce courant s'oppose à la pensée darwinienne dominante sur la criminalité, qui voyait dans l'atavisme et les malformations biologiques et génétiques les ressorts de la folie, de l'immoralité et de la perversion.

Au cours de la première moitié du XX^e siècle, les représentations des causes de la délinquance juvénile vont se diversifier. Plusieurs pistes concurrentes influenceront l'une après l'autre le neuro-psychiatre Heuyer dans son diagnostic de la délinquance juvénile : défaillance biologique organique (tare héréditaire, syphilis, alcoolisme...), sociologie criminelle, enfin interprétation psychanalytique des carences affectives liées à la dissociation familiale. « *Le psychanalyste peut avoir un rôle important pour expliquer l'origine de certains conflits familiaux qui ont déclenché les fugues de l'enfant. Lorsqu'une belle-mère pour un garçon a remplacé la mère réelle, quand un beau-père pour une fille a remplacé le père réel, le complexe d'Oedipe peut jouer et être l'occasion de la fugue infantile* » (Heuyer cité par Lefaucheur 1987, p. 109). Selon cette acception, l'enfant de famille dissociée ne pourrait s'identifier au parent biologique et substituerait son opposition en la renforçant sur l'intrus qui le remplace. On commence à souligner qu'il n'y a pas de fondement originel aux comportements « déviants ». Les ferments sociaux, familiaux et

psychiatriques de la délinquance des adolescents s'assemblent et se renforcent mutuellement. Comment expliquer que parmi deux frères au même parcours familial dissocié, l'un des deux seulement soit délinquant, l'autre menant une vie sociale normale ? Les seules explications possibles sont des troubles psychiatriques chez le premier et/ou des différences de traitements entre les deux enfants par les parents et beaux-parents. Comment traduire qu'à conditions familiales égales, un enfant de milieu populaire fugue plus qu'un enfant de milieu bourgeois, si ce n'est par des différences socio-culturelles dans le processus d'éducation ? L'importance et la stigmatisation des effets négatifs de la recomposition de famille par les travaux des psychiatres atteignent leur apogée au cours de la décennie 1940.

Progressivement sous l'impulsion du nouveau volontarisme des causes de dissociation, substitution de la fatalité du décès par la décision raisonnée du divorce, les certitudes traduites par les représentations négatives du statut de l'enfant élevé par un beau-père ou une belle-mère (« parâtre » et « marâtre ») perdent de leur emprise. Les psychiatres mentionnent aujourd'hui l'importance du sexe et de l'âge au moment de la dissociation et de la recomposition. Ils estiment que les remariages peuvent réussir dès lors qu'ils interviennent tôt dans le cycle de jeunesse. Un beau-père tardif aura plus de mal à légitimer son action éducative auprès d'adolescents fortement attachés à leur mère. Mais en revanche, les motivations d'une mère qui n'a épousé son mari avec pour unique objectif d'avoir des enfants et qui divorce avec un motif exclusif « d'être enfin seule » pour préserver ses enfants d'une recomposition, compromet le devenir de ces enfants (Le Moal cité par Lefaucheur 1987).

Conclusion

L'Histoire de la vie quotidienne est difficile à conter, ce qui est lié au problème des sources sur la vie quotidienne. L'écrit est la source privilégiée par les historiens (car l'écrit reste), mais ceux-ci en connaissent aussi ses limites. L'écrit est l'instrument de base de diffusion des codes sociaux et moraux. Ce que traduisent les écrits et en

particulier les sources juridiques n'est donc pas nécessairement une description objective des comportements du quotidien. Il faut donc éviter les interprétations monolithiques de l'histoire de l'enfance et de la famille qui sont des domaines de prédilection d'établissement de codes moraux écrits. Par ailleurs, les études sur les enfants de familles dissociées sont rares et de nombreuses zones d'ombres subsistent sur leur histoire.

L'histoire de la conjugalité et de la famille est marquée par un changement progressif des normes morales qu'elle s'impose et qui s'imposent à elle. Par le passé, les rapports familiaux étaient influencés par la tradition canonique, avec une vision fondamentalement holiste du groupe familial. Selon ce schéma, la famille auto-gère ses conflits internes et sa reproduction. Elle est indivisible. Lentement mais sûrement, la privatisation et la montée en puissance de l'interprétation psychologique des comportements familiaux s'affirme historiquement. Ce transfert s'est accompagné d'une prise en charge partielle par la collectivité de la petite enfance et une institutionnalisation des apprentissages fondamentaux, particulièrement en cas de dissociation.

La référence morale a donc changé avec simultanément une valorisation de l'importance des rapports parents/enfants et du bien être de l'individu par la théorie psychologique. Nous sommes aujourd'hui fortement imprégnés par l'interprétation psychologique des rapports familiaux post-divorce. Mais on le sait, il y avait par le passé des écarts importants entre le discours de l'Eglise et sa mise en pratique. De même, la traduction au quotidien par la famille du discours de la psychologie est certainement très approximative. Finalement, il n'est pas certain que l'intensité de l'attachement entre générations soit aujourd'hui fondamentalement différente de ce qu'elle était il y a quelques siècles, les avis des historiens sont très partagés sur cette question.

Le divorce marque aujourd'hui une réelle inflexion dans l'évolution des trajectoires familiales. Mais il est erroné de penser que la monoparentalité et les recompositions de familles sont des nouveautés familiales de la fin de notre millénaire. Plus que les

structures familiales, ce sont bien les contextes de la dissociation familiale qui ont changé : hier la dissociation était involontaire, liée à la mortalité ; aujourd'hui les ruptures résultent d'une décision parentale (Denis, Desjardin, Légaré, Marcil-Gratton 1994). La seule réelle certitude historique que nous ayons a donc trait au changement du mode de formation de la famille dissociée. Au cours du XX^e siècle, la montée de l'espérance de vie et la libéralisation du divorce sont les déterminants incontestables de ce changement.

Dans des environnements économiques et sanitaires pauvres, le principal objectif de la prise en charge de l'enfant après la mort d'un de ses parents (en particulier de sa mère) était de passer le cap de la survie biologique, la survie sociale était secondaire. Aujourd'hui, les problèmes sanitaires étant réglés dans les sociétés occidentales, la survie psychosociale de l'enfant est devenue le premier enjeu de l'après-divorce. Quelles sont les conséquences de cette inversion des causes de dissociation sur le parcours des jeunes ? L'inégalité des espérances de vie entre orphelins et non-orphelins s'est-elle convertie en une inégalité des espérances sociales entre les enfants de familles dissociées et les autres enfants ?

Bibliographie du chapitre : l'enfant sans l'un de ses parents à travers les siècles

Alexandre-Bidon D., Lett D., *Les enfants au Moyen Age*, Hachette.

Ariès P., 1960, réédition 1973, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris Seuil coll. Point Histoire.

Brändström A. ,1996, « Life histories of single parents and illegitimate infants in nineteenth-century sweden », *The history of the family*, Vol. 1 n°2 p. 205-226.

Burguière A., Klapisch-Zuber C., Segalen M., Zonabend F. (dir.), 1986, *Histoire de la famille*, Le choc des modernités, Le livre de poche, coll. Référence.

Burguière A., 1986, Chap. 1 et 2 in *Histoire de la famille* op. cit.

Burguière A., 1991, « *la Révolution Française et la famille* », *Annales ESC*, n°1 p. 151-168.

Carbonnier J., 1990, « Le statut de l'enfant en droit civil pendant la Révolution », in *L'enfant, la famille et la Révolution française*, actes du colloque du 30-31 janvier, 1^o février 1989, Paris-Sorbonne, Olivier Orban.

Denis H., Desjardins B., Légaré J., Marcil Gratton N., 1994, « Enfant de la monoparentalité, hier et aujourd'hui », *Cahier québécois de démographie*, vol 23 n°1 p. 53-74.

Desjardins B., Légaré J., 1991, « La monoparentalité : un concept moderne, une réalité ancienne », *Population* 46-6 1677-1688.

Denis H., Desjardins B., Légaré J., 1997, « Effect of family rupture and recomposition on the children of new France », *The history of the family*, vol 2 n°3, p. 277-293.

Elias N., 1939, *La dynamique de l'occident*, Agora Press Pockett.

Francini G., 1997, « Divorce and separations in eighteenth-century France : An outline for a social history of law », *The history of the family*, Vol. 2 n°1 p. 99-113.

Hunt L., 1987, « Lever de rideau », in *Histoire de la vie privée* T. 4, dir. P. Ariès, G. Duby, Seuil.

Laslett P., 1980, *Bastardy and its comparative history*, London : Edward Arnold.

Laplaige D., 1989, *Sans famille à Paris*, Paï dos histoire Centurion.

Lebrun F., 1986, Chap. 1 et 2 in *Histoire de la famille* op. cit.

Lebrun F., 1995, « Amour et mariage » in Dupaquier J., *Histoire de la population française*, tome 2. De la renaissance à 1789, Quadrige/PUF.

Lefaucheur N., 1985, *Les conditions et niveaux de vie des enfants de parents séparés*, rapport du groupe n°4, Institut de l'enfance et de la famille, colloque sur l'enfant et ses parents séparés, Paris, 23-25 octobre 1985.

Lefaucheur N., 1987, « Quand leur situation était inférieure à celle de l'orphelin ou le psychiatre, la marâtre et le délinquant juvénile », *Dialogue* 1987.

Lefaucheur N., 1997, « Qui doit nourrir l'enfant de parents non mariés ou démariés ? », *Recherches et prévisions* n°47.

Lett D., *L'enfant des miracles*, Aubier, Coll. Historique.

Morel M. F., 1990, « A propos de la bibliographie française récente sur l'histoire de l'enfance », *Vie Sociale*, Le social aux prises avec l'histoire vol. 2, Enfances XIX°-XX° siècles, mars-avril p11-28.

Poppel van F., 1997, « Family breakdown in nineteenth-century netherlands : Divorcing Couples in The Hague », *The history of the family*, Vol. 2 n°1 p. 49-72.

Poppel van F., 2000, « Children in one-parent families : survival as an indicator of the role of parents », *Journal of Family History*, Vol. 25 n°3 p. 269-290.

Hoffman S. D., Foster E. M., 1997, « Nonmarital births and single mothers : cohort trends in the dynamics of nonmarital childbearing », *The history of the family*, vol 2 n°3, p. 255-275.

Perrenoud A., 1997, « La mortalité » in *Histoire des populations de l'Europe*, dir. Bardet J.P., Dupâquier J., Tome 1., Fayard.

Pooley C. G., Turbull J., 1997, « Leaving home : the experience of migration from the parental home on britain since 1770 », *Journal of Family History*, Vol. 22 n°4, p. 390-424.

Ratcliffe B. M., 1996, « Popular classes and cohabitation in mid nineteenth century Paris », *Journal of Family History*, Vol 21 n°3 p. 316-350.

Renaut M. H., 1997, « Le droit et l'enfant adultérin de l'époque romaine à aujourd'hui ou l'histoire d'un exclu accédant à la vie juridique », *Revue historique*, n°602 p. 369-408.

Perrot M., 1987, « La famille triomphante » in *Histoire de la vie privée* T. 4, dir. P. Ariès, G. Duby, Seuil.

Ronsin F, 1990, «Le divorce Révolutionnaire », in *L'enfant, la famille et la Révolution française*, actes du colloque du 30-31 janvier, 1^o février 1989, Paris-Sorbonne, Olivier Orban.

Scott J.W., Tilly L.A., 1987, *Les femmes, le travail et la famille*, Rivage.

Segalen M., 1985, *Quinze générations de bas-bretons*, PUF.

Segalen M., 1986, Chap. 1 et 2 in *Histoire de la famille* op. cit.

Segalen M. (dir.), 1991, *Jeux de famille*, Presses du CNRS.

Segalen M., 2000, *Sociologie de la famille*, Chapitre 2 et 6, Armand Colin, Collection U, Cinquième édition.

Théry I., 1993, *Le démariage*, Odile Jacob coll. Opus.

Villeneuve-Gokalp C., 1997, « Le départ de chez les parents : définitions d'un processus complexe », *Economie et statistique* N° 304-305, p. 149-162.

Wall R., 1989, «Leaving home and living alone : an historical perspective », *Population Studies* 43 p. 369-389.

Chapitre 2 LES CHANGEMENTS RECENTS DE L'ENVIRONNEMENT FAMILIAL DES ENFANTS

« Quand elle raconte à ses copines le week-end avec son père et sa belle-mère, elle dit avec mes parents, pour faire plus court, et quand elle parle de la semaine avec sa mère et son beau-père, elle dit aussi avec mes parents. Pour Aïcha, sa meilleure amie, elle précise : Mon père, ma mère, cet imbécile de Thomas.

Elle avait juste un grand frère, elle était la dernière, la petite perle. Et la voilà, maintenant, chez sa mère avec son grand frère, un quart de frère de six ans, une demi-sœur de huit mois, et chez son père, avec une quart de sœur de neuf ans et une demi-sœur de deux ans. »

Catherine Leblanc, *Le problème avec les maths*, Edition du Rouergue, 2001, p. 14.

Nous avons vu dans le premier chapitre que les familles jusqu'à la seconde guerre mondiale sont souvent traversées par des ruptures, liées à la forte mortalité. En conséquence, les remises en cause de l'organisation familiale ont été fréquentes pour de nombreuses générations d'enfants.

La période d'après guerre est en tous points une période d'exceptions : économiques comme familiales. La décennie 1950-60 consacre le baby boom et le plein emploi de la main d'œuvre masculine. Le rôle social de la femme est confiné en une spécialisation domestique sans partage, ni alternatives. Les couples donnent naissance à de nombreux enfants en meilleure santé, qu'ils peuvent nourrir progressivement sans souci grâce aux développements rapides des conditions sanitaires puis de la consommation de masse. La tradition chrétienne, le socialisme nataliste et le conservatisme laïc que sont des facteurs du contrôle efficace des mœurs et veillent au maintien de la cohésion et des traditions familiales. La contraception médicalisée n'existe pas, la législation sur le divorce et l'avortement sont scellées, les femmes se consacrent à l'éducation de leurs nombreux enfants. Au final, les couples sont stables et la trajectoire familiale des enfants est assez rectiligne. D'aucun peuvent penser qu'il s'agit de « l'âge d'or du mariage ».

Des infléchissements dans cette forme d'organisation familiale, historiquement exceptionnelle, sont perceptibles au cours de la décennie 1960-70. Egrenons rapidement les principales évolutions : reprise du travail féminin, modification rapide des attentes des femmes avec par exemple la montée de leur scolarisation, la disponibilité de la contraception médicale, la baisse du niveau de la fécondité, le recul historique de la pratique religieuse, et enfin la montée des divorces.

A partir du milieu des années 70, les changements sociaux et de la famille s'enchevêtrent : le chômage et la moindre stabilité des parcours professionnels, la poursuite de la montée des divorces et de la baisse de la fécondité, la décreue des mariages et la croissance des unions sans papier, la libéralisation des mœurs et du divorce, le recul de l'âge au premier enfant, l'allongement de la période de formation et de la jeunesse ... Dès lors, la famille reprend un visage plus diversifié, plus conforme à son histoire longue.

Ce chapitre décrit les conséquences de ces changements familiaux sur l'évolution de la trajectoire familiale des enfants. Après une brève synthèse des publications sur cette question et de la situation américaine, je propose d'explorer les tendances d'évolution de l'environnement familial des enfants en adoptant l'angle de vue proposé par les enquêtes « Jeunes » de l'INSEE et « Passage à l'âge adulte » de l'INED.

Bref survol de la situation américaine

L'histoire de la famille américaine est intéressante à suivre car l'évolution de la structure des groupes domestiques anticipe d'une dizaine d'années celle de l'Europe occidentale.

Aux Etats-Unis, la croissance du nombre d'enfants vivant une rupture familiale est mise en évidence à la fin des années 1970. Entre le début et la fin des années

70, le pourcentage cumulé d'enfants de couples mariés ayant vécu une rupture familiale avant 16 ans a plus que doublé, passant de 10 à 38% chez les Blancs et de 42 et 73% chez les Noirs (Bumpass 1984). Cette tendance concerne la population au départ très exposée des enfants noirs comme celle à trajectoire familiale plus stable des enfants blancs. Il est confirmé par les statistiques plus récentes. En 1996, 68% des enfants de moins de 16 ans vivent avec deux parents contre 85% en 1970. Le chiffre de 1996 se décompose de la façon suivante selon l'ethnie : 75% chez les Blancs, 62% chez les Hispaniques et 33% chez les Noirs (US Census Bureau 1997).

Le divorce des parents a lieu un an après la séparation tandis que la recomposition familiale, lorsqu'elle a lieu, intervient cinq années plus tard en moyenne. Bumpass (1984) estime que la moitié des enfants ayant vécu une première recomposition de famille connaîtront une seconde séparation, celle du second couple de leur parents/beau-parents.

Outre l'origine ethnique, plusieurs autres critères permettent de repérer les populations d'enfants ayant le plus de risque de vivre une séparation familiale. Le statut du couple parental vis-à-vis de l'institution matrimoniale est un premier facteur discriminant : en 1977-1979, la rupture familiale concerne un enfant sur deux pour l'ensemble des couples contre 4 enfants sur 10 pour les couples mariés. La tendance enregistrés sur le nombre d'enfants de parents séparés n'est pas seulement liée à la montée des divorces. Il est donc tentant de relier l'évolution de la fréquence des enfants de parents séparés à l'augmentation du nombre d'enfants conçus en dehors du mariage : 5% des enfants américains en 1962 contre 32% en 1995 (US Census Bureau 1997).

Un faible niveau d'instruction et le jeune âge de la mère au moment de la maternité sont des facteurs qui accroissent le risque pour l'enfant d'une rupture familiale. Les mères jeunes lors de la naissance de l'enfant ont tendance à abandonner leur cycle d'études ce qui renforce l'effet de chacun de ces deux facteurs considérés isolément. Bumpass détecte des écarts considérables : plus de 3 enfants sur quatre d'une mère jeune (moins de 20 ans à la naissance de l'enfant) et près de deux enfants sur trois de mères non diplômées connaîtront

une trajectoire familiale mouvementée. Bien que ce soient les mêmes mères qui cumulent le plus souvent les handicaps (Noires non mariées, jeunes mères peu diplômées), chacun de ces critères exerce un effet propre, « toutes choses égales par ailleurs ».

Mais l'analyse de Bumpass doit être soumise à la critique. Par construction, les aînés ont plus de chance de connaître le divorce de leurs parents que les cadets. Lorsqu'il y a divorce, la descendance est interrompue. Les mariages dissous par divorce sont moins féconds que les autres mariages (Desplanques 1994). De plus, les risques de rupture déclinent avec la durée de vie du couple et avec sa fécondité. Par ailleurs, la naissance d'un enfant consolide fortement le couple lors de la période de maternage de l'enfant (Toulemon 1994). Le pourcentage d'enfants de parents séparés est donc plus important parmi les familles de faible taille qu'au sein des familles nombreuses (si l'on ne considère que les enfants d'un même couple). Or les aînés de famille ont par définition les mères les plus jeunes. La relation entre l'âge de la mère au moment de la naissance de l'enfant et la probabilité qu'a cet enfant de connaître la séparation de ces parents peut donc résulter d'un artefact de construction lié à la sur-représentation des premiers de famille parmi les enfants du divorce. Le calcul de Bumpass sur l'âge de la mère au moment de la naissance de l'enfant nous semble donc biaisé. Pour éviter ce travers, il faut analyser l'âge de la mère au moment de la naissance du premier enfant de la famille. En France, les femmes qui se sont mariées jeunes ont des quotients de divorce plus élevés que les autres femmes, et comme mariage et premier enfant sont deux événements restant fortement corrélés (mais sans relation d'antériorité), la relation devrait être de même nature qu'aux Etats-Unis. Mais il faudrait vérifier que cette relation n'est pas aussi la traduction de disparités sociales. En effet, en milieu employé faiblement diplômé, les divorces et recompositions familiales sont plus nombreuses.

En France, l'enquête « Famille » complémentaire au Recensement a permis un dénombrement de la situation familiale des enfants en 1990 sans être en mesure de chiffrer les évolutions depuis le précédent recensement. En coupe instantanée, un enfant sur dix vit avant 18 ans en famille monoparentale et 5,5% des enfants vivent en famille recomposée en l'absence de l'un de leurs deux parents biologiques. Parmi ces derniers, plus de la moitié (2,9%) vivent aux côtés d'un demi frère ou sœur. La fécondité n'est donc pas nulle en famille recomposée et compense quelque peu la plus faible fécondité des mariages rompus. Comme aux États-Unis, le niveau de diplôme de la mère semble être inversement corrélé avec la probabilité de connaître une recomposition de la famille. Les recompositions familiales avec enfants semblent donc plus fréquentes dans le bas de l'échelle sociale (Desplanques 1994).

La relation entre la précocité de la fécondité et le divorce avec enfant est moins claire en France. S'il est vrai que les divorces sont plus fréquents chez les jeunes couples, le prolongement de la cohabitation hors mariage n'a pas ralenti la hausse du nombre d'enfants de familles dissociées (Festy, Valetas 1987). En effet, l'âge au premier enfant ne cesse de reculer et parallèlement les probabilités pour ces enfants de voir leurs parents se séparer continuent simultanément d'augmenter.

I- L'environnement familial des enfants : sources et définitions

Plusieurs sources ont déjà été mobilisées en France pour analyser la situation familiale des enfants. Le Recensement et l'enquête « Famille » conjointe au Recensement sont des sources exhaustives de dénombrement bien adapté pour la détection des situations les plus marginales. Mais les filiations biologique ou juridique ne sont pas toujours bien clarifiées et ces enquêtes sous-estiment le nombre de familles recomposées. Les enquêtes spécifiques lèvent ces hypothèses (enquêtes sur les « Situations familiale » INED 1985 et auprès des

« Femmes ayant connu un divorce » INED 1985-86, enquête « SFE » INED 1994) et sont plus légères à mettre en œuvre. Mais elles se heurtent à l'insuffisance des effectifs enquêtés et -pour le contourner- elles sur-représentent les situations les moins fréquentes qu'elles cherchent à analyser (Festy 1997).

Sur la période récente, les enquêtes « Jeunes » et « Passage à l'âge adulte » de l'INSEE (1992 et 1997) et de l'INED (1993) donnent une idée de l'évolution de l'environnement familial des enfants. La consolidation des échantillons de ces trois enquêtes permet d'obtenir plus de fiabilité du fait de l'agrégation des effectifs et de mesurer des évolutions à travers un découpage par cohorte.

L'analyse de la biographie familiale proposée dans ce chapitre est faite pour quatre cohortes de jeunes. Ces cohortes s'étalent sur une vingtaine d'années, les plus âgés des jeunes étudiés en 1993 par l'INED sont nés en 1959, tandis que l'INSEE a interrogé en 1997 des individus nés jusqu'en 1978. Les questionnaires familles des enquêtes INSEE ont peu évolué entre les deux recueils de 1992 et 1997. Par ailleurs, les éléments de biographie familiale recueillis par les enquêtes « Jeunes » de l' INSEE et « Passage à l'âge adulte » de l'INED sont comparables et donnent des résultats très homogènes¹. On peut donc mixer à âge égal et cohorte de naissance égale des individus en provenance de ces enquêtes. Le champ de l'enquête INED (25-34 ans) est différent de ceux des enquêtes INSEE 92-97 (18-30 ans). La cohorte 59-62 est donc entièrement issue de l'enquête P2A, la cohorte 63-67 regroupe des individus interrogés par l'INED en 1993 et l'INSEE en 1992, la cohorte 68-73 mélange des individus d'origine INSEE 92 et

¹ Les informations relatives à la trajectoire familiale sont fiables et cohérentes dans les trois enquêtes. Ce n'est pas vrai pour l'intégralité des informations du parcours de jeunesse. Les enquêtes INED et INSEE donnent en particulier des résultats assez dissemblables sur l'âge au départ au départ de chez les parents. Voir Villeneuve-Gokalp C., 1997, « Le départ de chez les parents : définitions d'un processus complexe », *Economie et Statistique* n°304-305, p. 149-162.

INSEE 97, enfin la cohorte récente 74-78 provient intégralement de l'enquête INSEE 97.

L'environnement familial des enfants à 18 ans

Le choix de figer l'environnement familial des enfants à 18 ans est le fruit de plusieurs observations :

- à cet âge l'environnement familial est très influent, la plupart des enfants vivent encore auprès d'un de leurs parents au moins. Dans le cas où le départ du domicile parental est antérieure (cas d'un très faible nombre de filles), la dépendance à l'égard des parents restent souvent très forte.
- comme il s'agit d'un seuil important au plan symbolique (permis de conduire, majorité juridique, droit de vote...), nous sommes en droit d'espérer des réponses plus précises de la part des enquêtés pour toutes questions débutant par : à l'âge de 18 ans ...
- enfin, le délai de 18 années est suffisant pour cumuler bon nombre de situations familiales moins fréquentes : monoparentalité, reconstitution de famille, décès d'un parent. Ces situations seront l'objet de comparaisons avec la situation familiale la plus classique qualifiée par la suite de « famille intacte » ou « parents ensemble ». Cette observation de la trajectoire familiale à 18 ans assure plus de fiabilité aux comparaisons statistiques.

L'environnement familial à 18 ans est donc analysé dans ce chapitre au travers de quatre modalités principales :

- Famille monoparentale : séparation du couple des parents biologiques avant les 18 ans de l'enfant. Le parent gardien ne s'est pas remarié, ni remis en couple avant les 18 ans de l'enfant.

- Famille recomposée : séparation du couple des parents biologiques avant les 18 ans de l'enfant. Le parent gardien s'est remarié ou remis en couple avant les 18 ans de l'enfant².

- Décès : décès d'un des deux parents entraînant la séparation involontaire du couple des parents biologiques avant les 18 ans de l'enfant. Les enfants ayant connu un décès parental postérieur à une séparation volontaire de leurs parents sont classés dans l'une des deux premières catégories.

- La rubrique « Parents ensemble » ou encore « famille intacte » regroupe les autres cas d'environnement familial à 18 ans. Il s'agit de la catégorie la plus nombreuses des enfants vivant avec leurs deux parents à 18 ans. Une partie, non négligeable, de ces enfants pourra vivre une rupture parentale ultérieurement. Il est important de noter qu'une partie des enfants de familles intactes cohabite avec des enfants de familles recomposés. Lorsque le couple recomposé est fécond, ses enfants sont classés dans la catégorie des « enfants de famille intacte ». Il serait très intéressant de comparer la situation et les parcours de jeunesse des « enfants d'une deuxième union » et ceux des « enfants d'une famille recomposée » ayant vécu sous le même toit.

² L'enquête « Passage à l'âge adulte » distingue précisément le statut des relations de l'enfant avec ses parents après leur éventuelle remise en couple. Lorsque l'enfant a habité avec son père et/ou sa mère, l'évolution de la situation de couple de ce parent est relevée ainsi que l'âge de l'enfant au moment du remariage ou de la remise en couple. Les enquêtes INSEE sont moins précises car elles ne permettent pas de distinguer l'éventuelle remise en couple du parent non gardien de celle du parent gardien. Cependant ces différences du mode de recueil entre les enquêtes n'est pas un obstacle : pour une même cohorte 63-68, la part des enfants vivant en famille recomposée à 18 ans est identique sur les deux échantillons (5%).. Cette similarité des proportions d'enfants en familles recomposées dans les deux enquêtes nous indique que les jeunes enquêtés par l'INSEE ont sans doute déclaré le couple du parent avec lequel ils ont vécu. L'existence du nouveau couple parental a été mentionné à partir du moment où le jeune a vécu une partie de son enfance avec.

Malheureusement les enquêtes sur la jeunesse ne permettent pas d'identifier de telles configurations familiales.

Trajectoires ou situations familiales ?

Il faut noter une différence entre cette définition biographique « cumulative » de l'environnement familial des enquêtes « Jeunes » de l'INSEE et « Passage à l'âge adulte » et la photographie familiale faite au moment de l'entretien dans les enquêtes sur les « Situations familiales » de l'INED ou de l'enquête « Famille » de l'INSEE. Selon l' « enquête sur les situations familiales et l'emploi » (INED 1994), 11,3% des enfants de moins de 18 ans vivent avec un parent non en couple, 4,8% avec un nouveau conjoint et 1,1% ne vivent avec aucun des deux parents (Villeneuve-Gokalp 1997).

Les enquêtes sur la jeunesse de l'INED et de l'INSEE sont rétrospectives et retracent une expérience cumulée d'événements familiaux. Elles recueillent peu d'informations sur le lieu de résidence des enfants (hormis l'enquête « Passage à l'âge adulte ») et l'on est obligé de se baser sur l'histoire familiale des parents plutôt que sur celle vécue au quotidien par les enfants.

Ainsi certains enfants ayant toujours résidé avec l'un de leurs parents n'ayant jamais reformé un couple mais dont l'autre parent a reformé un couple peuvent être classés dans la catégorie « recomposition » dans les interprétations des enquêtes « Jeunes » de l'INSEE. Cette structure familiale est « monoparentale » selon l'interprétation des enquêtes « Familles » complémentaire au Recensement. Dans un second cas de figure, des enfants connaissent une recomposition de famille chez leur parent gardien et repartent habiter lors de leur adolescence chez l'autre parent qui n'a pas reformé de couple. Les enquêtes « Familles » considèrent un environnement monoparental pour cet enfant alors qu'il est recomposé au sens des enquêtes « Jeunes ». Enfin les enfants qui ont vécu une recomposition suivie d'une seconde séparation chez le parent gardien sont classés dans la catégorie « recomposé » pour les enquêtes « Jeunes » alors qu'il vivent une situation monoparentale pour les enquêtes « Familles ».

Vivre une recomposition familiale, même partielle chez le parent non gardien, suffit à qualifier l'environnement «recomposé» selon l'optique cumulative et biographique des enquêtes «Jeunes» de l'INSEE, alors que les enquêtes «Familles» privilégient la situation familiale du lieu de résidence lors de la passation du questionnaire.

De plus, la distinction faite par les enquêtes «Jeunes» entre le cas d'un enfant de famille dissociée par rupture du couple parental et celui d'un enfant dont l'un des parents est décédé n'est pas possible à l'aide des enquêtes «Familles».

Enfin, les résultats produits avec les enquêtes «Familles» sont des mesures à période donnée de la situation familiale de l'ensemble des enfants de moins de dix huit ans. Ils mêlent plusieurs générations d'enfants et sont donc plus marqués par l'inertie que dans un raisonnement où l'évolution des structures familiales est appréhendée par cohorte, optique adoptée ici dans l'exploitation que nous faisons des enquêtes sur la jeunesse³. Dans le cas de l'enquête «Famille», il s'agit d'une observation transversale sur les situations familiales à un moment donné alors que dans les enquêtes sur la jeunesse, on observe une trajectoire familiale vécue pour des enfants d'une cohorte donnée.

En conclusion, la part des familles intactes semble assez proche entre les deux catégories d'enquêtes : 76% pour la cohorte 1974-78 observée par l'enquête «Jeunes» de 1997 (tableau 2-1) et 73,8% des enfants de 15 à 17 ans nés entre 1977 et 1979 observés par l'enquête sur les «Situations Familiales et l'Emploi» de

³ Pour harmoniser et concilier les résultats entre enquêtes, afin d'exploiter les questionnaires sur la jeunesse à la fois en cumulatif et en instantané, il eût fallu disposer d'un calendrier sur la vie familiale entre 0 et 18 ans analogue au calendrier d'émancipation déjà inclus. A titre d'exemple, l'enquête sur les «Efforts éducatifs des parents» (INSEE 1992) comprend un calendrier décrivant la scolarité des enfants par les parents. Une autre solution intermédiaire non explorée consisterait à qualifier l'environnement familial de l'enfant de parents séparés à l'aide des durées de vie en famille monoparentale et recomposée. Selon cette conception, à 18 ans, un enfant connaît une trajectoire familiale recomposée dès lors que la durée de la période de vie en famille recomposée dépasse la durée de vie en famille monoparentale.

1994 (Villeneuve-Gokalp 1997). Mais les répartitions des enfants séparés selon leur trajectoire (optique enquête sur la jeunesse INSEE/INED) ou selon leur situation familiale (optique enquêtes « Familles ») sont assez différentes. Deux enfants de parents séparés sur trois vivent avec un parent gardien en structure monoparentale selon l'enquête « Situations Familiales et l'Emploi » alors que les chiffres tirés de la dernière enquête « Jeunes » (INSEE 1997) montrent qu'il y a plus de trajectoires de recomposition (11% des enfants, tableau 21) que de trajectoires monoparentales (9%).

Les catégories familiales sont-elles contestables ?

Le classement de l'environnement familial présenté ci-dessus n'a rien d'original. La littérature de sociologie quantitative américaine l'utilise très couramment avec quelques variantes sur le seuil d'âge retenu (12, 16 ans). En France, la catégorisation de l'environnement familial d'origine est peu employée pour plusieurs raisons.

D'abord parce que toute catégorisation qui relève de la vie privée est juridiquement suspecte : la CNIL n'autorise ce type de relevés qu'avec parcimonie et à des fins d'études seulement.

Ensuite, toute tentative de catégorisation sur des variables peu institutionnalisées sociologiquement se heurte à certaines réticences de la communauté scientifique qui craint une exploitation politique de ses travaux. Qu'on le souhaite ou non, le découpage de l'environnement familial en catégorie peut appuyer un discours moralisant sur l'existence de la norme implicite du couple de parents unis.

Enfin le vécu familial au quotidien montre la grossièreté du trait statistique : les situations de vie monoparentales sont variables. Il y a peu de points communs

entre l'enfant d'une femme cadre très active qui ne souhaite pas « s'encombrer d'un homme », et l'enfant d'une femme jeune « mère célibataire » à statut socio-économique très instable. De même, la position de l'enfant d'une famille recomposée est très dépendante des « morceaux » de familles qui s'assemblent : fratrie, demi-fratrie, quasi-fratrie et niveau d'implication éducatif du parent gardien et/ou du beau-parent.

Certes, toute catégorie peut et doit faire l'objet de découpages fins en sous-groupes et sous-catégories. Mais d'une manière ou d'une autre, la connaissance statistique d'une catégorie agrégée est aussi un point de départ très efficace pour la « dé-construction » de cette agrégation. La catégorisation statistique permet d'éviter le travers d'une construction de sous-catégories théoriques (en général proche des préoccupations et du parcours personnel des chercheurs qui les construit), correspondant à des micro-populations et des situations éphémères et/ou trop marginales.

II- La tendance récente des trajectoires familiales des enfants

Sur la plus ancienne cohorte 59-62, dans près d'un cas sur deux, la rupture de la famille suivait le décès de l'un des deux parents. Conséquence cumulée de l'allongement de la durée de vie et de la croissance des ruptures volontaires de couples, le décès d'un parent représente un cas sur six des dissociations sur la cohorte la plus récente. La croissance des ruptures volontaires de famille fait plus que compenser la baisse de la part des décès d'un parent : 85% des enfants de la première cohorte (1959-62) vivaient avec leurs deux parents à 18 ans alors qu'il ne sont plus que 76% dans la cohorte la plus récente 1974-78 (Tableau 2-1).

Tableau 2-1 Type de trajectoire familiale des enfants à 18 ans par cohorte

Structure de la famille à 18 ans. % du total de la colonne	Cohortes			
	1959-62	1963-67	1968-73	1974-78
. Parents ensemble	85	82	81	76
. Familles monoparentales avec les deux parents connus	4,5	5	5	8
. Un parent inconnu	1	1	2	1
. Familles recomposées	3	5	6	11
. Décès d'un des parents sans séparation préalable	6,5	7	6	4
Total	100	100	100	100
N	1 186	5 366	8 525	3 496
Enquêtes source	P 2 A 93	P 2 A 93 et INSEE 92	INSEE 92 et INSEE 97	INSEE 97

La proportion d'enfants qui n'ont jamais connu l'un de leurs parents au moins ne bouge pas sur la période. Elle reste très marginale, et concerne 1% des enfants. La croissance de la monoparentalité (6% sur les cohortes 59-67, 9% sur la cohorte 74-78) ne s'explique donc pas par une croissance du nombre de « mères célibataires », mais bien par la montée du nombre de parents restés seuls après un divorce⁴.

La tendance la plus nette est la croissance de la part des enfants ayant vécu une recomposition de famille : 3% des enfants nés entre 1959-62 pour 11% des enfants de la génération 1974-78 (Tableau 2-1). La croissance des trajectoires de

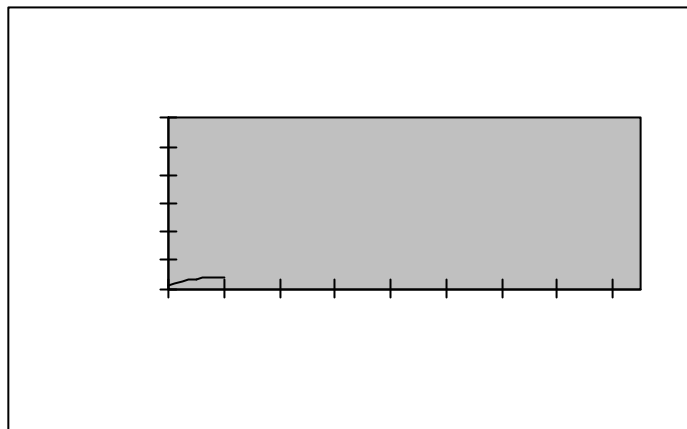
⁴ La proportion d'enfant ayant connu une rupture familiale pourrait aussi croître si la fécondité des familles dissociées avait tendance à croître par rapport à celle des familles non dissociées. Il n'en est rien, la fécondité de ces familles est similaire à celle des familles intactes (statistique non reproduite dans ce texte).

recompositions familiales est beaucoup plus rapide que celle des cas de vie familiale monoparentale uniforme pendant l'enfance. Parmi les dissociations volontaires de familles, 55% des enfants connaissent une reconstitution de leur famille dans la génération 1974-78 alors que seulement un enfant sur trois de la génération 1959-62 vivait cette situation avant 18 ans. La banalisation du divorce s'accompagne d'une meilleure acceptation sociale de la reconstitution familiale : « refaire sa vie » après un échec conjugal est désormais très courant même en présence d'enfants.

Ces évolutions de la situation familiale des enfants confirment logiquement les tendances observables sur la situation conjugale des parents. Les tendances enregistrées tout au long de l'enfance permettent de préciser les résultats enregistrés à 18 ans. Les courbes (graphique 1) d'évolution des trajectoires familiales, selon l'âge de l'enfant au moment de la rupture montrent que la décroissance de la part des enfants de familles intactes est observable quel que soit l'âge de l'enfant. Le rythme des dissociations volontaires des parents est, à tout âge des enfants avant 18 ans, plus important aujourd'hui qu'hier.

Mais entre reconstitution de famille et monoparentalité, les évolutions diffèrent. L'augmentation de la part des enfants vivant en situation monoparentale est sensible dans la tendre enfance avant 8 ans. Entre 8 et 18 ans, il y a peu de modifications des écarts entre cohortes. Pour la part des enfants de familles monoparentales, la courbe selon l'âge lors de la rupture de la cohorte 1959-62 est plus basse mais parallèle à celle de la cohorte 1974-78 (graphique 1b). En revanche, à tout âge, l'écart entre les cohortes ne cesse de croître en ce qui concerne la proportion des reconstitutions familiales (graphique 1c).

Graphique 2-1 Proportion d'enfants par type de trajectoire familiale selon l'âge au moment de la séparation des parents et par cohorte



Cohortes	Sources	Cohortes	Sources
1959-62	INED P2A	1968-73	INSEE 92 + INSEE 97
1963-67	INSEE 92 + INED P2A	1974-78	INSEE 97

Lecture : à 17 ans, 3% des jeunes nés entre 1959 et 1962 ont vécu une trajectoire recomposée (11% pour les jeunes nés entre 1969 et 1973)

de chance de reformer un couple. Par construction, les plus jeunes parents en train de rompre leur couple ont aussi les plus jeunes enfants. Les enfants les plus jeunes au moment de la rupture ont donc plus de chances de vivre en famille recomposée avant 18 ans.

L'âge médian de l'enfant lors de la rupture familiale des enfants de familles monoparentales passe de 9 ans pour la première cohorte à 12 ans pour la cohorte récente. Pour les enfants vivant en famille recomposée, l'âge médian lors de la rupture reste stable autour de 7 ans (Tableau 2-2).

Tableau 2-2 Evolution de la durée des périodes de vie en familles dissociées selon l'environnement familial à 18 ans

	Cohorte+source			
	1959-62 (P2A)	1963-67 (P2A+ INSEE92)	1968-73 (INSEE 92 & 97)	1974-78 (INSEE 97)
Age médian lors de la rupture familiale				
Fam. Mono.	9	10	11	12
A 18 ans : Fam. Recom.	8	7	8	7
Un Parent DCD	10	12	11	10
Age médian lors de la reconstitution familiale				
A 18 ans : Fam. Recom.	11,5	10,5	12	11
Durée médiane de la période de monoparentalité				
A 18 ans : Fam. Mono.	9	8	8	6
Fam. Recom.	2	2	2	2
Durée médiane de la période de vie en famille recomposée				
A 18 ans : Fam. Recom.	6,5	7,5	6	7

Remarque : attention on ne peut sommer les médianes. Pour un individu pris isolément vivant en famille monoparentale à 18 ans, on observe la relation : âge rupture+ durée de la période monop.=âge lors de la remise en couple. En revanche pour un groupe d'individus la même relation calculée à l'aide d'indicateurs médians n'est pas valide.

Comme au sein des familles dissociées, le rapport entre la proportion des enfants de familles monoparentales et des enfants de familles recomposées tend à s'inverser, on observe un accroissement quasi-mécanique de l'âge médian lors de la rupture des enfants ayant vécu avant 18 ans en situation monoparentale. Parmi les enfants de familles dissociées, la proportion des enfants ayant vécu une recomposition familiale est de plus en plus forte. Or ce sont les plus jeunes enfants au moment de la dissociation qui ont vécu ce changement de comportement de leurs parents. Par effet de contre-poids, l'âge au moment de la séparation des enfants vivant encore en structure monoparentale à 18 ans a donc tendance à augmenter.

La durée de la période de monoparentalité est aujourd'hui logiquement beaucoup plus élevée pour les enfants qui n'ont vécu que cette situation. Cette durée médiane vaut 6 années lorsque l'enfant vivait en structure monoparentale à 18 ans, alors que la durée médiane de la période transitoire de monoparentalité des enfants vivant en famille recomposée à 18 ans n'est que 2 années.

L'âge médian au moment de la recomposition, la durée de la période transitoire de monoparentalité avant recomposition et la durée de vie en famille recomposée avant 18 ans sont invariants sur la période.

L'accroissement du nombre de dissociations familiales ne s'est pas accompagné de modifications substantielles de l'enchaînement des étapes de vie des enfants en structure recomposée sur la période. Les modifications des rythmes d'évolution de l'environnement familial concernent essentiellement les enfants vivant en famille monoparentale à 18 ans. Mais pour ces enfants, le report de l'âge au moment de la rupture et le recul de la durée de la période de monoparentalité s'expliquent par la diminution de leur importance relative dans l'ensemble de la population des enfants de parents dissociés. On observe sur la période une montée des dissociations familiales qui se traduit par une croissance des situations de vie monoparentale à caractère temporaire, avec des

conversions de plus en plus fréquentes sous la forme de la recombinaison de famille.

III- La complexité des familles contemporaines des enfants de parents séparés

Il n'existe pas en France d'analyse quantitative précise de l'évolution des modes de garde post-séparation. L'étude récente la plus fine sur le mode de vie des enfants après la séparation a été réalisée par C. Villeneuve-Gokalp (1997) à partir des deux enquêtes sur les situations familiales de l'INED en 1986 et 1994. Mais la comparaison dans le temps ne porte que sur l'évolution globale des structures familiales et ne donne pas d'indication sur les changements dans les modes de garde.

Avant 18 ans près d'un enfant de parents séparés sur deux a un beau-parent (soit près d'un enfant sur dix), mais tous les enfants ne résident pas avec ce beau-parent. Seulement 28% des enfants de parents séparés résident avec un beau-parent. Le parent qui n'a pas la garde des enfants crée plus souvent et plus vite un second couple que l'autre. En conséquence et puisque c'est le plus souvent la mère qui détient la garde des enfants, 40% des enfants de parents séparés ont une belle-mère et 25% un beau-père (Villeneuve-Gokalp 1997). 15% des enfants de parents séparés connaissent donc à la fois un beau-père et une belle-mère, soit environ 3% de l'ensemble des enfants de moins de dix huit ans aujourd'hui. Lorsque l'enfant réside dans une famille recomposée, il côtoie dans plus d'un cas sur deux des demi frères et/ou des quasi-frères. Les quasi-frères n'ont pas les mêmes parents biologiques, mais ils vivent ensemble sous le même toit d'un couple recomposé de deux parents gardiens. Mais ces structures les plus complexes, réunissant des quasi-frères de parents différents et vivant sous le toit du couple recomposé, sont très rares : 5,9% des enfants résidant dans une famille recomposée soit moins de 0,25% de l'ensemble des enfants de moins de 18 ans (figure 1). Les familles mêlant à la fois des quasi frères et des demi-frères sont les plus improbables, elles supposent que deux personnes ayant des enfants d'une

ants vivants avec leurs deux parents
ogiques et cohabitant avec les
ants d'un autre couple. Ce sont des
ants avec une trajectoire d'origine
e fécondent ne sont pas
rés. Ces enfants sont maltraités par
enquêtes.

nts résident

vit une telle

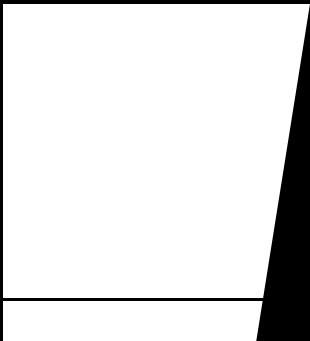
agit alors le

s d'un autre

s

dien

Lecture:
- Les flèches double et



Par rapport à ces données sur les situations familiales post-séparation, l'apport des enquêtes sur la jeunesse est assez faible. Pour les cohortes 1959-68, l'enquête « Passage à l'âge adulte » permet de préciser les différences de mode de garde lorsque l'enfant a vécu en environnement monoparental ou lorsqu'il a connu une recomposition familiale. En famille monoparentale, le mode de garde est le plus souvent exclusif. L'enfant reste alors chez le parent qui avait sa garde au moment de la séparation. Les cas de rotation de la garde entre parents biologiques sont rares : seulement 2,3% des enfants ayant vécu en trajectoire monoparentale ont vécu alternativement auprès de leurs deux parents biologiques (tableau 2-3).

Tableau 2-3 Répartition du mode de garde (parent gardien) après la séparation selon le type de trajectoire familiale dissociée

A 18 ans, enfants de familles :	Placement seulement*	Père	Mère	Mère et père	Total
Monoparentale	13,1%	17,1%	67,4%	2,3%	100%
Recomposée**		17,3%	66,2%	16,5%	100%
Avec un parent décédé	9,3%	25,3%	65,5%		100%

* les personnes ayant passé une partie de leur enfance en placement et une autre partie avec l'un de leurs deux parents au moins sont comptabilisées comme ayant vécu avec l'un de ces deux parents.
 **Parmi les enfants de familles recomposées : proportion d'enfants ayant vécu une deuxième remise en couple de l'un leur deux parents avant 18 ans -->12,2%
 Source : enquête P2A, INED 1993.
 Champ : jeunes ayant vécu une séparation alors qu'ils habitaient encore chez leurs parents et âgés de 25 à 34 ans au moment de l'enquête (N=508)

La garde est le plus souvent confiée à la mère, le constat est valable quelle que soit la trajectoire familiale de l'enfant de parents séparés. En revanche, il est clair qu'en recomposition le mode de garde semble plus fluctuant qu'en famille monoparentale. Pour l'enfant du premier couple, la remise en couple de son parent gardien constitue parfois une seconde période d'incertitude familiale après la période post-divorce de stabilisation dans une première structure monoparentale. De nouveaux repères familiaux sont à trouver dans un environnement recomposé qui peut être conflictuel. Dans plus d'un cas de recomposition sur six, l'enfant retourne vivre chez le parent qui

n'avait pas la garde initialement. La reconstitution du couple d'un des parents intervient en général tardivement, souvent au cours de l'adolescence. A cet âge, les modes de garde sont plus fluctuants et plus de pères prennent la garde de leurs enfants. Mais il serait peu fondé de penser que l'enfant reste maître de décider de ses aller-retours d'un parent à l'autre. Les changements de mode de garde sont aussi plus fréquents en reconstitution parce que les parents y trouvent aussi leur compte. L'arrivée du beau-parent peut générer certains conflits qui ne se résolvent qu'avec le changement du mode de garde de l'enfant. *A contrario* la reconstitution familiale peut créer les conditions d'un accueil désormais financièrement possible des enfants d'une précédente union. C'est une possibilité pour le parent qui ne pouvait assurer la garde pour des raisons économiques.

Encadré 2-1 Le cas de Ryan : « famille fiction » contemporaine

Le cas de Ryan, fils unique de Larry et de Dorrie Weller est difficilement classable mais n'est peut-être pas totalement anodin. La scène se passe il y a une quinzaine d'année à Winnipeg au Canada. Larry Weller est paysagiste et consacre beaucoup de temps à l'entretien de son labyrinthe privé dans son jardin. Lorsque sa première femme Dorrie, excédée par son mari et sa passion pour les labyrinthes, demande à un bulldozer de nettoyer son jardin, Larry Weller divorce de sa première femme Dorrie et se sépare en même temps de son fils âgé de cinq ans. Celui-ci restera pendant toute son enfance avec sa mère Dorrie qui ne se remarie pas. Larry part vivre aux Etats-Unis, il consacre son énergie à construire d'autres labyrinthes et refait sa vie avec Beth sa seconde femme. Ryan vient régulièrement chez son père et sa belle-mère passer les vacances à Chicago. Larry et Dorrie entretiennent des relations téléphoniques régulières à propos de leur fils. Les années passent et le couple Larry/Beth est stérile et se défait progressivement. C'est un deuxième divorce pour Larry. A quarante cinq ans, Larry emménage à Toronto et rencontre Charlotte, une femme veuve de son âge avec qui il ne se marie pas. A l'occasion de la venue inopinée et simultanée de ses deux ex-femmes un week-end de 1998 à Toronto, Larry et Charlotte organisent une soirée avec une dizaine de proches. C'est l'occasion pour chacun de faire une introspection sentimentale à la lumière de son parcours affectif. Larry et Dorrie se redécouvrent quinze ans après...

Ryan, fils de Larry et Dorrie Weller, a donc connu plusieurs recompositions familiales du côté de son père (mais sans demi ni quasi frères/soeurs, ce qui simplifie tout de même la fiction) alors que sa mère forme un pôle monoparental stable en dépit de « quelques aventures ». Pour finir, il voit ses deux parents biologiques refaire leur couple. La trajectoire familiale de Ryan bouscule nos nomenclatures car à 18 ans il revit dans une famille que nous qualifions « intacte »...

Carol Shields, 1998, *Une soirée chez Larry*, Calman-lévy.

Encadré 2-2 A la maternelle, Lulu-Grenadine détrône Cendrillon

La littérature destinée à la jeunesse donne désormais une vision apaisée des structures familiales complexes. En voici un exemple :

Lulu-Grenadine sollicite son environnement familial complexe et structuré pour désapprendre à sucer son pouce.

Première étape : à midi chez sa mère biologique « ...A midi, Lulu- grenadine rentre déjeuner chez elle avec sa maman, avec François l'ami de sa maman, et avec Malo son demi-frère... »



Deuxième étape : le soir avec son père biologique « ...C'est papa qui vient chercher Lulu-Grenadine à l'école. - Je n'ai pas sucé mon pouce de l'après midi ! lui annonce-t-elle fièrement.

- Youpi ! se réjouit papa. Bravo ma Lulu.

Au moment du coucher, chez son papa, Lulu-Grenadine chuchote à son doigt... »



Laurence Gillot et Lucie Burbiano, 2000, *Lulu-Grenadine ne veut plus sucer son pouce*, Nathan.

IV- Les contrastes sociaux des évolutions de l'environnement familial

Au cours de ce paragraphe, l'origine sociale est repérée par la catégorie socio-professionnelle du père du jeune lorsque celui-ci a connu son père. Si le père est inconnu, l'origine sociale est repérée par la profession de la mère.

Orphelin de père ou de mère à 18 ans : raréfaction dans tous les milieux sociaux

L'ensemble des catégories sociales ont bénéficié de l'accroissement de l'espérance de vie. La proportion des enfants orphelins de père ou de mère à 18 ans a diminué pour l'ensemble des catégories sociales, à l'exception des enfants de cadres. Il est vrai que d'abord les enfants des milieux favorisés de la première cohorte (1959-62) connaissaient déjà un très faible niveau, quasi incompressible, de décès parentaux avant 18 ans (1%, tableau 2-4). C'est ensuite chez les cadres fortement diplômés que le report de l'âge au premier enfant a été le plus important. Or, plus l'écart d'âge entre les parents et les enfants est important, plus le décès d'un parent avant les 18 ans de l'enfant devient probable.

Vivre en famille dissociée à 18 ans : des évolutions sociales contrastées

En revanche, la trajectoire en famille dissociée a évolué de façon différenciée selon le milieu social.

Le milieu des agriculteurs reste de loin le plus stable. Il a été très peu concerné par la montée des dissociations. Plus de 9 enfants d'agriculteurs sur 10 vivent auprès de leurs deux parents à 18 ans aujourd'hui. Cette proportion est inchangée depuis 15 ans. Cependant le déclin de la population rurale très sensible au cours des années 60-70 a entraîné une chute du poids relatif des enfants d'agriculteurs dans la population totale qui passe de 11% sur la cohorte 59-62 à 5% sur la cohorte 74-78. L'influence globale de cette « inertie familiale » en milieu agricole est donc beaucoup plus faible aujourd'hui qu'hier.

Tableau 2-4 Trajectoires familiales selon l'origine sociale et la cohorte

Origine Sociale	Environnement Familial à 18 ans	Cohortes			
		1959-62	1963-67	1968-73	1974-78
Agriculteur	F. Intacte	91	91	91	91
	Fam. Mono.	2	2	2	3
	Fam. Recom.	1	1	2	3
	Par. DCD	7	6	5	2
Art./Comm.	F. Intacte	87	83	84	79
	Fam. Mono.	5	6	6	6
	Fam. Recom.	2	6	5	12
	Par. DCD	6	5	5	3
Cadre	F. Intacte	93	85	85	82
	Fam. Mono.	3	7	5	6
	Fam. Recom.	3	6	8	10
	Par. DCD	1	2	2	2
Prof. Interm.	F. Intacte	87	86	83	79
	Fam. Mono.	4	4	5	9
	Fam. Recom.	5	6	8	10
	Par. DCD	5	4	4	2
Employé	F. Intacte	74	73	67	54
	Fam. Mono.	8	11	14	18
	Fam. Recom.	7	6	8	20
	Par. DCD	11	10	11	7
Ouvrier	F. Intacte	84	84	84	81
	Fam. Mono.	6	5	6	7
	Fam. Recom.	3	4	4	8
	Par. DCD	7	7	6	4
N		1 186	5 186	8 694	3 461
Enquêtes source		P2A 93	P2A 93 et INSEE 92	INSEE 92 et INSEE 97	INSEE 97

A l'autre extrême, pour près de 4 enfants sur 10 nés entre 1974 et 1978 et issus du milieu des employés, une rupture familiale est intervenue avant 18 ans. Cette population dont la part s'accroît sous l'effet de la première vague de

tertiarisation de l'économie (sa part passe de 11% sur la première cohorte à 17% sur la dernière) est donc à l'origine de la dynamique des changements des environnements familiaux.

La fréquence des enfants de familles monoparentales ou recomposées de cette catégorie des employés était déjà la plus élevée pour la première cohorte. Elle le reste sur la dernière avec en particulier une forte poussée de la proportion des enfants ayant vécu une recomposition de famille : 20% pour la cohorte 1974-78.

Les contrastes familiaux avec la catégorie des ouvriers, réputée voisine des employés dans la hiérarchie sociale, sont très importants. Les évolutions familiales ont été beaucoup plus rapides chez les employés. L'écart entre les deux catégories sociales de la proportion d'enfants vivant auprès de leurs deux parents à 18 ans passe de 10 points (84%-74%) pour la génération 1959-62 à 27 points (81%-54%) pour la génération 1974-78. Le milieu des ouvriers apparaît au vu de ces chiffres comme une force de résistance relative à la banalisation des dissociations de familles en présence d'enfant. Sur la période d'analyse, la proportion d'enfants d'ouvriers est restée stable autour de 35% (tableau 2-4). La désindustrialisation est embryonnaire à la fin des années 70 et ne produit ses pleins effets de redistribution de l'emploi qu'ultérieurement. Il est donc possible que la conversion d'emplois industriels en emplois tertiaires ait pour les générations à venir des conséquences inattendues sur l'environnement familial des enfants.

Pour les catégories sociales intermédiaires ou plus aisées, les évolutions sont aussi moins rapides que pour les enfants d'employés. La croissance des recompositions de famille est le principal facteur de la dynamique de l'environnement familial. En matière d'environnement familial des enfants, les contrastes sociaux enregistrés initialement sur la cohorte 1959-62 se sont donc amplifiés sur la cohorte la plus récente.

Les effets de l'évolution de la structure sociale et ceux de dynamiques familiales socialement différenciées.

Pour mieux appréhender la dynamique des changements familiaux sur la période récente, il faut distinguer les effets «internes» de modification des comportements familiaux et les effets «structurels» liés aux évolutions de l'importance relative de chacune des catégories sociales. Sur la période d'analyse, les changements du monde agricole et la progressive tertiarisation de l'économie ont bouleversé l'environnement familial des enfants. Une partie de la croissance globale des divorces s'explique par la généralisation, la banalisation et les modifications des représentations à l'égard de ces comportements familiaux. Mais une seconde partie non négligeable de cette croissance s'explique aussi par les transformations sociales des conditions de vie familiales.

Entre les générations 1959-62 et 1974-1978, la proportion d'enfants de familles intactes baisse de 85,5% à 76,8%. Mais si la structure sociale était restée inchangée sur la période, la baisse aurait été moindre : on peut estimer que 78,8% des enfants de la génération la plus récente auraient vécu en famille intacte si la répartition de l'origine sociale de ces enfants avait été identique à celle de la première génération. Près du quart (23%) de la variation négative totale du nombre d'enfants ayant vécu en famille intacte s'explique donc par l'effet des modifications de la structure sociale, tandis les trois quart complémentaires sont explicables par les évolutions intrinsèques des comportements familiaux (Tableau 2- 5-a).

Tableaux 2-5 Impacts de la dynamique sociale sur l'évolution de l'environnement familial des enfants à 18 ans.

Tableau 2-5 a/ : simulation de l'évolution de l'environnement familial des enfants à structure sociale constante.

Structure familiale à 18 ans	Cohorte		
	1959-62	1974-78	
	Total observé	Total observé	Calculs avec une hypothèse de structure sociale constante*
Famille intacte	85,5	76,8	78,8
Famille monoparentale	4,9	8,8	8,0
Famille recomposée	3,5	10,7	9,8
Parent décédé	6	3,7	3,4

*structure sociale de référence= cohorte 1959-62

Sources : enquêtes jeunes INED 1993, INSEE 1997

Tableau 2-5 b/ : évolutions de l'environnement familial des enfants à 18 ans, dynamique interne des groupes sociaux et effet des changements de la structure sociale.

Décomposition de l'écart entre la proportion d'enfants de familles intactes de la cohorte 1959-62 (85,5%) et celle de la cohorte 1974-78 (76,8%)		Dynamique interne CSP	Effet de structure	Part de la variation totale
	Agriculteur	-1	11	10
	Art. / Comm.	12	0	12
	Cadre	15	-2	13
	Prof. Interm.	16	0	16
	Employé	26	14	40
	Ouvrier	9	0	9
	Total	77	23	100

Guide de lecture du tableau 2-5 b/ :

Entre la cohorte 1959-62 et celle de 1974-78, la proportion d'enfants de familles intactes a diminué de 85,5% à 76,8%. 10% de cette variation peut être imputée aux comportements de la catégories des parents agriculteurs et 40% à celle des parents employés. Chez les agriculteurs, la proportion d'enfants de familles intactes s'est très légèrement accrue entre les deux cohortes. La dynamique familiale interne à la classe des agriculteurs tend légèrement à accroître la

proportion globale d'enfants de famille intacte à hauteur de 1% de la variation globale (le signe négatif indique une contribution négative à la variation négative de la proportion d'enfants de familles intactes).

En revanche comme la proportion d'enfants de familles intactes est supérieure à la moyenne chez les enfants d'agriculteurs et comme la proportion d'enfants d'agriculteurs a fortement déclinée sur la période, le déclin de la population du secteur primaire contribue à hauteur de 10% à l'affaiblissement de la proportion globale des enfants issus de familles intactes.

Chez les employés, la proportion d'enfants de familles intactes a fortement diminué. La dynamique familiale interne à cette classe explique à elle seule 26% de l'écart global de la proportion d'enfants de familles intactes entre les 2 cohortes. Le complément d'explication de la variation négative de la proportion de familles intactes au sein des employés (14%) est lié à la croissance numérique de cette catégorie sociale à plus forte instabilité familiale que la moyenne.

Les évolutions de la structure sociale des familles renforcent donc la croissance naturelle du nombre d'enfants vivant en famille monoparentale ou recomposée à 18 ans. En revanche, on peut estimer que la part des enfants vivant à 18 ans sans l'un de ses deux parents décédés aurait été encore plus faible si la structure sociale n'avait pas évolué sur la période. Moins d'enfants connaissent aujourd'hui le décès de leurs parents qu'hier. Mais, au vu de ces chiffres, la tertiarisation ne semble pas renforcer la hausse globale de l'espérance de vie des parents et donc la proportion d'enfants avec leurs deux parents⁵ biologiques en vie lors du passage à l'âge adulte.

⁵ Il est vraisemblable aussi que la hausse de l'espérance de vie des parents devrait avoir un impact plus faible pour les générations prochaines d'enfants. Sur la période récente le recul de l'âge au premier et second enfant est plus rapide que l'allongement de l'espérance de vie. L'écart d'âge entre les parents et leur premier enfant s'accroît donc du fait du report de l'âge au premier enfant. A espérance de vie des parents égale, des enfants à plus fort écart d'âge avec leurs parents ont donc plus l'occasion de connaître le décès de l'un de leurs deux parents au cours de leur jeunesse.

Cependant un contre effet démographique peut contrarier cette évolution : il naît aujourd'hui moins d'enfants, les enfants de rang 3 et plus sont de plus en plus rares. Or l'écart d'âge entre parents et enfants dépend fortement du rang de naissance de l'enfant. Plus le rang de naissance est élevé, plus l'écart d'âge de l'enfant avec ses parents est élevé. Il n'est donc pas certain qu'en moyenne l'écart d'âge entre parents et enfants augmente. Il n'est pas possible de mesurer l'évolution de cet écart avec les enquêtes sur la jeunesse, l'âge de la mère n'est recueilli que dans l'enquête INSEE 92.

On peut décomposer la croissance du nombre d'enfants de familles monoparentales selon le milieu social d'origine des enfants. Les enfants d'employés contribuent à hauteur de 40% de cette croissance alors que ces enfants ne représentent que 17% de l'échantillon de la dernière cohorte. Sur 40 enfants de famille employée dissociée de la cohorte 1974-78 qui n'auraient pas connue cette trajectoire s'ils étaient nés quinze ans plus tôt, on peut estimer que 26 ont vécu nouvellement en famille monoparentale parce que les comportements familiaux se sont profondément modifiés au sein de ce milieu et que 14 enfants ont vécu nouvellement en famille monoparentale parce que la catégorie sociale des employés a pris de l'importance sur la période (tableau 2-5-b). Si l'on ajoute qu'un enfant sur quatre nouvellement en famille monoparentale provient du milieu des professions intermédiaires, plus des deux tiers de la croissance de ces familles est donc imputable aux familles de salariés « cols blancs » non cadres. Les enfants de ces familles ne représentent que le tiers des individus enquêtés et ces catégories sociales tirent donc fortement vers le haut la proportion des familles monoparentales.

Pour les « nouveaux » enfants de familles recomposées, la sur-représentation des fils et filles d'employés est relativement moins élevée. La variation entre les deux cohortes de la fréquence de ces situations familiales est mieux répartie sur l'ensemble des catégories sociales.

Des trajectoires familiales très hétérogènes pour les enfants d'employés

Les définitions très agrégées des groupes sociaux proposées ci-dessus masquent l'existence de sous-groupes sociaux au comportement familial très dispersé. En particulier, le groupe des employés est très hétérogène. Il y a d'amples différences entre la trajectoire familiale des enfants des employés des services de police et de l'armée et les enfants des employés de service aux particuliers et de

commerce. Chez ces derniers seulement 4 enfants sur 10 vivaient avec leurs deux parents à 18 ans alors que c'est le cas de 84% des enfants dont le père travaille dans le secteur de la défense et de la sécurité publique (tableau 2-6 a/). On ne retrouve pas de tels écarts au sein des sous populations ouvrières (ouvrier de l'industrie, de l'artisanat...) où les enfants connaissent des trajectoires familiales très homogènes. Les familles d'employés ressemblent bien à ce que Chenu (1990) a qualifié « d'archipel ».

La catégorie des employés de services et du commerce regroupe des personnels travaillant dans les secteurs de la petite et grande distribution, de la restauration et de l'hôtellerie, ou assurant des tâches ménagères ou de garde d'enfant pour les particuliers. Au sein de la fonction « employé », ces travaux sont peu valorisés et mal payés. L'incertitude sur l'emploi et la rotation du personnel sont plus importantes que dans d'autres secteurs. Ces employés forment donc un groupe au statut économique très précaire proche de celui des ouvriers. Et pourtant, les comportements familiaux sont dans ce groupe très opposés à ceux des ouvriers. Ce résultat tend donc à montrer que précarité et niveau de vie ne sont pas les éléments fondateurs de la stabilité des familles. Il existe une forte culture familiale spécifique au monde ouvrier. La valeur famille est un refuge, un moyen d'identification et de promotion sociale en milieu ouvrier.

Par ailleurs, c'est bien l'influence de la position du père de famille qui est déterminante dans les comportements familiaux. Parmi les enfants d'ouvriers, le pourcentage d'enfants d'origine dissociée est invariant selon le statut d'activité de la mère. Ainsi l'environnement des enfants d'un couple de type père ouvrier/mère employée est assimilable à celui des autres enfants d'ouvriers (tableau 2-6 b/) et il est très éloigné du couple père employé/mère ouvrière.

Tableaux 2-6 Dispersion sociale des trajectoires familiales des enfants à 18 ans

Tableau 2-6 a/ : sélection des sous-groupes sociaux pour lesquels la trajectoire familiale des enfants à 18 ans est éloignée de celle de leur groupe de référence

	N	Parents ensemble	Famille monoparentale	Famille recomposée	Décès d'un des parents sans séparation préalable
Origine sociale					
Cadre Total	2 141	83	6	9	2
profession spectacle	61	52	12	27	5
Profession intermédiaire Total	2 847	82	6	8	4
dont : Profession de la santé et du travail social	210	59	16	18	6
Employés Total	2 545	63	15	11	10
dont : Police armée	456	84	6	7	4
Administratifs d'entreprises	714	68	15	10	7
Fonction publique	794	62	15	12	11
Commerce et services aux particuliers	456	40	29	17	14
Ouvriers Total	6 431	83	6	6	6

Sources : enquêtes INSEE "jeunes" de 1992 et 1997
 Champ : jeunes nés entre 1963 et 1978 et âgés de 18 à 30 ans au moment de l'enquête

Tableau 2-6 b/ : enfants d'origine ouvrière, structure des trajectoires familiales des enfants à 18 ans selon l'activité de la mère

	Emploi de la mère :		
	Employée	Ouvrière	Au foyer
Parents ensemble	84	77	79
Famille monoparentale	6	10	8
Famille recomposée	7	8	3
Décès d'un des parents sans séparation préalable	3	5	10
Avec un parent décédé			
Total	100	100	100

Sources : enquêtes INSEE "jeunes" de 1997
 Champ : jeunes d'origine sociale ouvrière nés entre 1963 et 1978 et âgés de 18 à 30 ans au moment de l'enquête. N=2967.

Conclusion

Après une période d'après guerre d'une exceptionnelle stabilité, les trajectoires familiales des enfants se diversifient progressivement. Les nouvelles générations d'enfants connaissent des parcours familiaux parfois inédits et plus complexes que par le passé. Cette évolution de la famille s'articule autour de deux tendances complémentaires. D'abord la proportion d'enfants vivant en famille dissociée ne cesse de croître. Ensuite, parmi les enfants de famille dissociées, la proportion de ceux qui vivent une recomposition de famille ne cesse, elle aussi, de croître.

Si les enfants de tous les groupes sociaux vivent des ruptures de familles, les enfants de milieux populaires employés et des professions intermédiaires étaient et restent plus concernés que ceux des autres milieux sociaux. Plus de la moitié de la dynamique récente des dissociations familiales provient de ces familles. D'une part, la dynamique des dissociations au sein des milieux des employés et des professions intermédiaires est très forte, avec une forte croissance des séparations et des recompositions familiales. D'autre part, la proportion d'enfants issus du milieu des employés s'est accrue du fait de la croissance des effectifs salariés employés.

Les indicateurs démographiques permettent d'anticiper que le mouvement de diversification des trajectoires familiales des enfants est loin de son terme. Aujourd'hui rares, les situations familiales les plus complexes sont vraisemblablement amenées à se développer en même temps que le nombre de recompositions familiales. L'augmentation des séparations de couples avec enfants multiplie les nouveaux conjoints possibles pour les conjoints qui en connaissent une. Il est donc probable que le nombre de recompositions familiales entre deux conjoints ayant vécu chacun une première expérience familiale augmente. De fait, par la force des nombres, une institutionnalisation

progressive des situations familiales qui nous paraissent encore aujourd'hui inédites est à l'oeuvre.

Bibliographie du chapitre : La permanence des difficultés d'accès au diplôme des enfants de familles dissociées

Bumpass L., 1984, « Children and marital disruption : a replication and update », *Demography* vol 21n°1, p. 71-81.

Chenu A., 1990, *L'archipel des employés*, Paris, Insee, coll. Etudes.

Desplanques G., 1994, « Les familles «recomposées» en 1990 », *Population et Société* n°286.

Festy P., Valetas M. F., 1987, « Le divorce et après », *Population et Sociétés* n°215.

Festy P., 1997, «L'enfant au centre des configurations familiales : collecte et analyse des données », *communication UIESP*, Beijing, Chine, 11-17 octobre 1997.

Toulemon L., 1994, « La place des enfants dans l'histoire des couples », *Population* 6.

US Census Bureau, 1997, « America's Children : Key National Indicators of Well-being », *Forum on Child and Family Statistics*.

Villeneuve-Gokalp C., 1997, « La double famille des enfants de parents séparés », *UIESP XXIII° congrès général de la population*, 11-17 octobre 97, Beijing, Chine.

SECONDE PARTIE

**LA TRAJECTOIRE DE JEUNESSE
DES ENFANTS DE PARENTS SEPARES**

Est-il possible de mesurer l'impact d'une transition familiale par dissociation sur le parcours de jeunesse des enfants qui l'ont vécue ? Nous allons désormais aborder principalement cette question dans cette seconde partie.

Les configurations de transitions familiales sont multiples et singulières. Le mode de déformation du couple et les conditions de vie des enfants sont aussi très hétérogènes. Des effets présumés des transitions familiales sont par ailleurs souvent liés à des situations qui préexistent lors de la séparation des parents. Les obstacles à de telles mesures semblent donc nombreux mais pas infranchissables avec des données biographiques.

La sociologie de l'école n'a pas fini d'explorer les conditions de formation des inégalités de réussite scolaire. La famille dans son environnement social est bien à la source de ces inégalités. Il faut donc suivre les évolutions parallèles de la famille et des inégalités scolaires. Au travers du prisme scolaire et de ses composantes familiales, les parcours d'accès à l'âge adulte (insertion professionnelle et parcours conjugal, santé psychologique) sont diversifiés.

Chapitre 3 LA PERMANENCE DES DIFFICULTES D'ACCES AU DIPLOME DES ENFANTS DE FAMILLES DISSOCIEES¹

Depuis 20 ans, les structures familiales et l'école semblent évoluer aussi vite que les structures sociales, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant. La famille est une institution en mouvement. Elle privilégie aujourd'hui plus la fonction du développement individuel de chacun de ses membres (de Singly 1996). Parallèlement à ces changements dans la famille, l'école s'est ouverte au plus grand nombre, elle s'est «démocratisée». La durée des études n'a cessé de s'allonger. Quelles sont les relations entre ces deux évolutions ? Quel est l'impact de la diversification des structures familiales sur la scolarité de la génération des jeunes qui l'ont vécue ?

Les liens entre famille et école ont été étudiés par les sociologues de la mobilité dans les années 1970-1980. Ces travaux considèrent la famille comme une simple dépendance de la structure sociale et ne lui attribuent pas d'autonomie et de particularités de fonctionnement. Schématiquement le groupe familial est, dans cette optique, le lieu d'incorporation et de reproduction des logiques de classe. La structure sociale édicte les contraintes de la formation du couple par l'appariement d'individus socialement semblables (l'homogamie). L'origine sociale de la famille et le capital culturel des parents sont donc les variables clefs d'analyse de la réussite scolaire de leur « production familiale » : les enfants. La famille est, dans cette optique, une «agence de socialisation» qui reproduit des déterminismes, elle est considérée comme une « boîte noire » dont la sociologie n'aurait pas vocation à divulguer les secrets.

¹ Un extrait de ce chapitre figure dans Archambault P., 1998, « Les difficultés d'accès au diplôme des enfants de familles dissociées », *Espace Population Société*, 1998-2, p. 211-225.

Tout en intégrant les fondements incontestables de la sociologie de l'éducation, il est nécessaire de rentrer dans le détail du fonctionnement familial. La famille est-elle seulement médiatrice dans la reproduction sociale ou est-elle à la source de déterminismes scolaires propres ? Pour apporter les éléments d'une réponse à cette question, il faut tenter de mettre au travail ensemble la sociologie de l'éducation, celle de la mobilité sociale, et la sociologie de la famille².

Plusieurs auteurs ont au cours des années 1990 insisté sur l'importance des formes de mobilisation familiale lors de l'orientation et pour la réussite scolaire (Duru-Bellat, Mingat 1993, Terrail 1992, Terrail 1997). Selon ce modèle d'une analyse sans compartiments, je propose dans ce texte une évaluation comparée du poids de la structure du groupe domestique et de l'origine sociale sur l'intégration scolaire des enfants.

Dans un premier temps, on prendra la mesure de l'impact d'une dissociation familiale pour l'obtention d'un diplôme. Beaucoup de facteurs sont à l'œuvre lors de la réussite scolaire et l'effet additionnel des chances d'obtention d'un diplôme sera mesuré en contrôlant les facteurs socio-culturels classiques de la réussite. On ne déflöre pas l'intérêt de ce premier paragraphe en mentionnant d'ores et déjà sa première conclusion : la dissociation familiale est un facteur qui pèse défavorablement sur la réussite scolaire. La deuxième étape consiste donc à tenter de répondre à la question : Pourquoi ? J'envisagerai en particulier les hypothèses d'un moindre soutien éducatif et de problèmes purement économiques en cas de dissociation familiale.

Enfin dans une troisième étape je reviendrai sur la macro-sociologie de l'école afin de mesurer les tendances récentes des inégalités familiales devant l'école.

² Pour une synthèse des recherches françaises récentes sur la famille, voir Déchaux 1995.

I- La relation entre les trajectoires familiales de l'enfance et le niveau de diplôme

L'étude micro-sociologique des liens entre la réussite scolaire des enfants, considérée comme l'une des expressions de la mobilité sociale, et les structures familiales de l'enfance permet d'amorcer une réflexion sur les conséquences des fortes évolutions scolaires et familiales de ces dernières années. On s'appuiera à cet effet sur les résultats de l'enquête « Jeunes » de l'INSEE datant de 1992³.

On prendra d'abord une mesure générale du moindre niveau de diplôme des enfants de familles dissociées. Certaines spécificités de la configuration de la dissociation familiale ressortent des données d'enquête. Le choix de former un second couple ou de la continuation de la famille en structure monoparentale ne sont pas neutres pour le destin scolaire des enfants. Enfin, l'analyse directe de la liaison entre la séparation des parents et la biographie scolaire des enfants paraît parfois mécanique et quelque peu imprécise. Un effet de sélection peut perturber cette liaison. La recherche des déterminismes familiaux de la réussite scolaire des enfants doit bénéficier d'une étude détaillée de l'histoire du couple parental avant son éventuelle séparation. La séparation du couple n'est souvent qu'une étape dans un processus familial entamé bien avant. Malheureusement, les informations d'enquête recueillies sur la génération des parents sont rares. On peut montrer cependant que l'âge des parents au moment de la formation de la famille permet de repérer certaines trajectoires de couple parental qui ne sont pas sans influence sur le niveau scolaire des enfants .

1/ Reproduction sociale, héritage scolaire et dissociation familiale

³ Voir le §II de l'introduction pour une présentation détaillée de cette enquête

L'importance des facteurs de contrôle de la réussite scolaire

150). Dans tous les milieux sociaux, les fils de pères diplômés sont très significativement plus diplômés que les fils des pères sans diplôme. Ainsi le modèle dominant de compréhension de la réussite scolaire des enfants par la position sociale des parents doit intégrer le niveau de diplôme des parents comme indicateur du capital scolaire transmissible. L'inégalité sociale des performances scolaires des enfants résulte aussi de pratiques éducatives fortement différenciées du fait de l'hétérogénéité des histoires des relations de la famille avec l'institution scolaire.

L'homogamie sociale des partenaires du mariage s'accompagne d'une relative homogénéité des capitaux scolaires détenus par les deux partenaires du couple. Les femmes inactives mariées avec un cadre possèdent une dot scolaire plus élevée que les femmes de condition plus modeste. Aussi peut-on privilégier le niveau de diplôme de la mère comme indicateur du capital scolaire hérité plutôt que celui du père. Si les pères sont loin d'être absents de la scène scolaire de leurs enfants, ce sont le plus souvent les mères qui suivent concrètement la scolarité (Héran 1994). *«En français comme en math, c'est d'ailleurs le diplôme maternel qui crée le plus de différences entre élèves toutes choses égales par ailleurs»* relèvent L.A. Vallet et J.P. Caille (1996).

Tableau 3-1 Principaux facteurs de réussite à un diplôme

Répartition et taux de diplômés exprimés en %, âges à la fin des études exprimé en années

Variables	Définition	Total répartition	Diplômé [1]	BAC	>=BAC+3	Age fin d'études
Champ		18-29 ans (N=9344)	18-29 ans (N=9344)	21-29 ans (N=6938)	24-29 ans (N=4660)	24-29 ans (N=4660)
Total		100	76	39,9	9,6	19,7
Age moyen à la fin des études	(Calculé pour les plus de 24 ans)		20	22,1	23,6	
Variables explicatives d'étude						
<i>Situation de la famille à 18 ans</i>						
La famille est «intacte»	(vit avec les 2 parents à 18 ans)	80,9	77,8	42,3	10,6	19,8
Séparés+parents vivent seuls	(Aucun des 2 parents en couple)	6,8	67,5	25,3	3,7	18,8
Un des deux parents au moins est en couple après la séparation		6	75,1	41,8	6,5	19,5
Un parent décédé sans séparation préalable		6,1	62,8	23,6	5,2	18,7
Variables explicatives de contrôle						
<i>Origine sociale (CSP du père ou celle de la mère si le père est inconnu)</i>						
Agriculteur		6,6	77,8	36,5	4,1	19,2
Artisan Commerçant		11,1	81,3	43,7	9,7	19,9
Employé		12,5	78,4	37,8	8,3	19,7
Cadre/patron		11,2	92,7	80,8	35	22
Profession intermédiaire		15,8	86,6	59,2	14	20,9
Ouvrier		36,6	64,5	21,6	3	18,7
<i>Niveau d'études de la mère</i>						
Non diplômée		60,8	69,1	29,6	4,7	19,1
Diplômée de l'enseignement secondaire		30,9	72,1	35,5	8	19,4
Supérieur au BAC		8,1	93,9	87,7	40,2	22,3
<i>Statut d'activité de la mère</i>						
A toujours travaillé		48,1	81,4	44,8	11,3	19,9
A travaillé par intermittence		38,7	72,5	37,8	8,6	19,6
N'a eu aucune activité professionnelle		9,9	68	31,8	7,6	19,3
<i>Sexe de la personne interrogée</i>						
Femme		49,8	77,8	43,3	9	19,8
Homme		50,2	74,2	36,5	10,2	19,5
<i>Taille de la famille d'origine (inclut les demi frères et soeurs)</i>						
1 enfant		9,4	81,9	50,7	13,9	20,2
2 enfants		28,8	84,5	52,4	14,3	20,3
3 enfants		25,3	80,9	45,4	11,5	20
4 enfants		14,1	74,7	35,5	7,2	19,5
5 enfants et plus		22,4	61,2	22	4,1	18,8

[1] titulaires d'un diplôme d'un niveau supérieur ou égal au CAP, BEPC.

Source : enquête «Jeunes» complémentaire à l'enquête Emploi INSEE 1992

Il faut conserver la catégorie socioprofessionnelle du père comme indicateur de l'origine sociale de l'enfant car beaucoup de mères d'enfants de la génération de l'enquête (1963-1974) n'ont jamais travaillé. Elles n'ont pas engagé d'investissements professionnels identiques à ceux de leurs conjoints car le capital scolaire des femmes a un rendement professionnel bien inférieur à celui des hommes (de Singly 1982). Même si la scolarité de ces mères est encore en moyenne moins longue que celle de leur conjoint, le modèle égalitaire se développe très fortement au sein de cette génération de femmes. Celles-ci jouent un rôle considérable dans la transmission du savoir et des ambitions scolaires de leurs enfants.

Enfin, après la dissociation parentale, huit enfants sur dix vivent auprès de leur mère (Villeneuve-Gokalp, Leridon 1988). La mère prend donc concrètement en charge la scolarisation de ses enfants qui devient l'un des enjeux principaux de l'attribution de la garde. Toutes ces raisons nous poussent au choix du niveau de diplôme de la mère comme meilleur indicateur du capital scolaire transmis.

Le déterminisme socioculturel de la réussite scolaire n'est guère contestable. Mais l'explication par la position sociale du chef de famille et la transmission entre générations d'un héritage scolaire est quelque peu grossière et simplificatrice. Il est donc naturel de chercher des facteurs de médiation ou même de correction du déterminisme originel. Cependant son ampleur laisse peu de marge de manoeuvre, rares sont les tentatives qui montrent qu'un tiers facteur pourrait perturber de façon significative les effets de l'origine socioculturelle.

La configuration des structures familiales vécues par les enfants peut venir renforcer ou perturber la réussite scolaire programmée par l'héritage social et la dot scolaire des parents. Une telle mesure a été prise à plusieurs reprises par les chercheurs américains mais à ma connaissance en France, aucun essai statistique

sur cette question n'a été publié⁴. L'intérêt de l'introduction des structures familiales dans le modèle d'évaluation des facteurs de la réussite scolaire est de rompre avec une logique purement reproductive de l'échec scolaire. On étudiera donc, au sein d'une même classe sociale et pour un niveau de diplôme de la mère donné, différentes configurations de familles. Comment les parents vivent-ils les contraintes d'un environnement conjugal plus ou moins conflictuel et expriment-ils simultanément des ambitions scolaires pour leurs enfants. Comment le couple dissocié gère-t-il les contraintes de la scolarité de ses enfants ?

Les catégories d'étude

Pour les besoins de la démonstration, l'univers social des familles a été divisé en quatre selon la catégorie socioprofessionnelle du père. Les parents ouvriers et salariés agricoles forment un premier groupe. En haut de la hiérarchie sociale sont regroupés, dans une seconde catégorie, les cadres, professions libérales, professions intermédiaires et les petits patrons. La classe moyenne est composée des familles dont le père est employé. Enfin, les familles d'artisan, commerçant ou agriculteur forment la dernière catégorie des indépendants. Bien qu'il soit quelque peu réducteur, ce découpage forme des groupes d'effectifs suffisants pour lesquels les croisements statistiques avec d'autres indicateurs gardent un sens.

L'héritage scolaire et culturel est mesuré par le niveau de diplôme de la mère. Conséquence de la démocratisation des études et de l'allongement de leur

⁴Une remarquable synthèse de J. P Terrail (1997) sur les recherches mêlant famille et école ne fait aucune mention du divorce et des recompositions familiales. Par ailleurs, l'enquête de C. Martin (1997) sur les conditions de vie après séparation consacre moins d'une page aux résultats scolaires des enfants en titrant « *Scolarité des enfants : rien à signaler (ou presque)* » (p. 121).

durée, le niveau de diplôme des parents des interviewés est structurellement moins élevé et plus homogène que celui de leurs enfants. Cette génération de mères est fréquemment sans diplôme. Du fait de la forte homogamie des couples, les mères détiennent un diplôme en rapport avec la condition sociale du père. Pour les mères de condition sociale aisée, on peut isoler un groupe suffisamment représentatif de bachelières ce qui n'est pas le cas dans les autres milieux. Dans les autres catégories, un partage est possible entre mère sans aucun diplôme et mère diplômée d'études secondaires (CAP, BEPC et plus). Les tableaux statistiques présentent donc des modalités de mesure de l'héritage culturel différenciées selon le milieu social.

L'objectif initial de l'enquête « Jeunes » de l'INSEE est l'évaluation des processus d'insertion des jeunes et de la formation professionnelle. Les étapes d'accès à l'emploi sont donc bien détaillées au détriment du parcours scolaire. On a donc limité ici l'analyse d'indicateurs synthétiques de la réussite scolaire finale : l'âge de fin d'études et le niveau de diplôme de l'enfant. Trois seuils croissants de niveau de diplôme ont été retenus :

- possession d'un diplôme au moins. On regroupe les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires (CAP, BEPC, BEP, bac) et les diplômés de l'enseignement supérieur ;
- être titulaire du bac au moins : cette rubrique regroupe les bacheliers et l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur ;
- être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur égal à bac +3 et plus (second et troisième cycle universitaire, écoles de commerce et d'ingénieurs).

Une réduction assez forte et très systématique des chances scolaires en cas de dissociation parentale

L'interaction entre la transmission du capital scolaire et les effets de la dissociation parentale est forte, mais elle peut prendre des directions contraires.

En effet, à milieu social donné, un fort héritage scolaire par la mère est toujours un facteur très favorable pour que l'enfant gravisse les échelons scolaires et universitaires. Mais simultanément, les chances de rupture du couple parental croissent lorsque la mère dispose d'un bagage scolaire important⁵. Les diplômes garantissent à la mère une indépendance économique qui lui permet d'envisager plus sereinement les conséquences pécuniaires d'une séparation. De plus, il est possible que le modèle traditionnel du couple où les dotations socioculturelles de l'homme sont légèrement supérieures à celles de la femme soit plus stable que le modèle du couple plus égalitaire. Enfin, les femmes fortement diplômées ont aussi plus de latitudes pour réussir une seconde union.

Mais lorsque l'on contrôle le milieu social et le niveau scolaire, la dissociation intentionnelle (hors décès) du couple parental avant 18 ans est systématiquement associé à une réduction des chances scolaires et de la durée des études. L'intensité de la réduction du niveau de diplôme obtenu par les enfants de familles dissociée est maximale dans la classe de diplômés qui aurait été la plus probable en l'absence de rupture entre les parents et compte tenu de leur origine socioculturelle.

Ainsi dans la classe favorisée, l'impact de la dissociation est assez peu perceptible pour l'obtention d'un diplôme inférieur au bac. Mais lorsque la mère est peu diplômée, les chances d'obtenir le bac s'affaissent de plus de 11 points s'il y a eu rupture (63% en famille intacte contre 52% en famille dissociée, tableau 3-2) alors que les enfants d'une mère diplômée d'études supérieures qui s'est séparée conservent de fortes chances d'obtenir le bac (85% contre 93% si la famille est intacte). C'est pour leurs études supérieures que les enfants de mariages rompus en milieux privilégiés et diplômés connaissent beaucoup de difficultés : d'une fréquence égale à 45% lorsque les parents sont ensemble, le

⁵Il n'est pas certain que la plus forte tendance à la séparation des premières générations de mères actives et diplômées soit toujours d'actualité pour les nouvelles générations de mères (voir Desplanques 1993)

nombre de diplômés d'études supérieures chute de près de moitié à 25% lorsque les parents sont séparés.

Tableau 3-2 La réussite scolaire selon la structure de la famille, l'origine sociale et le capital scolaire de la mère

Effectifs bruts, taux exprimés en % pondérés

		N [1]	% de parents séparés	Niveau d'études des personnes interrogées						Age moyen à la fin des études [3]	
				Titulaire d'un diplôme [1]		>=BAC [2]		Diplôme >= BAC+3 [3]		FI	FD
				FI	FD	FI	FD	FI	FD		
Origine sociale (CSP du père)	Niveau d'études de la mère										
Cadres/professions	Aucun diplôme ou études secondaires	1920	12	88	84	63	52	18	8	21,1	20,3
Intermédiaires	Diplôme d'études supérieures	548	19	96	91	93	85	45	25	22,8	21,1
Ouvriers	Aucun diplôme	2712	10	63	50	20	14	3	0	18,6	18,1
	Diplômée	752	12	75	71	33	28	6	3	19,5	19,0
Employé	Aucun diplôme	699	21	75	66	35	16	5	4	19,4	18,8
	Diplômée	475	26	89	78	53	30	16	5	20,5	19,4
Indépendant	Aucun diplôme	1429	11	73	64	33	16	4	0	19,2	18,3
	Diplômée	809	10	88	82	59	52	18	11	20,6	20,3

Source : enquête «Jeunes» complémentaire à l'enquête emploi INSEE 1992

[1] Champ : échantillon total n=9344.

[2] Champ : personnes de plus de 20 ans au moment de l'enquête n=6938.

[3] Champ : personnes de plus de 23 ans au moment de l'enquête n=4660.

En milieu ouvrier peu diplômé, les objectifs de la scolarisation doivent être lisibles sur un horizon court. L'essentiel est d'obtenir un « bagage », un diplôme dont les parents sont en général dépourvus, pour faciliter l'intégration rapide au monde du travail. Les stratégies de formation secondaire technique souffrent de la rupture parentale. Lorsque la mère n'est pas diplômée et séparée du père, près d'un enfant sur deux quitte le système scolaire sans aucun diplôme (50% d'enfants diplômés en famille dissociée contre 63% sans séparation). Lorsque la mère est diplômée, ce qui n'est pas la règle en milieu ouvrier, l'enjeu de la promotion scolaire des enfants se déplace au niveau du bac. Mais l'impact de la rupture semble moins important (33% contre 28%).

Enfin les chances d'ascension scolaire vers le second cycle universitaire des enfants d'ouvriers sont très minces et la dissociation familiale annihile quasiment ces rares cas de réussites scolaires.

Le niveau de fin d'étude est aussi globalement plus faible pour les enfants des classes moyennes dont les parents ont divorcé. Dans ces familles, l'obtention du diplôme moyen, le bac, est plus compromis après une dissociation.

Chez les ouvriers et les classes moyennes, l'ampleur de l'association entre rupture conjugale des parents et échec scolaire est proche des associations de l'échec scolaire avec l'origine sociale ou le diplôme de la mère. Ainsi à niveau de diplôme de la mère comparable, un enfant d'ouvriers ayant grandi dans une famille intacte aura un peu plus de chances d'obtenir le bac (33%) qu'un enfant d'origine « employé » dont les parents se sont séparés (30%). De même pour les enfants d'employés, l'avantage d'une mère instruite peut être annulé par la discorde des parents : le taux de succès au bac est supérieur lorsque la mère est sans diplôme et vit avec le père (35%) que lorsque la mère est diplômée mais séparée du père (30%).

Ces constats sur la stabilité de la structure familiale pourraient expliquer une partie de la mobilité sociale entre la classe ouvrière et la classe moyenne. La stabilité du noyau familial est une garantie aussi forte d'obtention du bac que l'héritage d'un capital scolaire par la mère. Et pour les enfants d'ouvriers, obtenir

le bac est aujourd'hui une condition nécessaire (et insuffisante) pour échapper à la condition sociale des parents. De même le statut social de l'employé est plus précaire que d'autres, et nombre d'enfants des classes moyennes de familles dissociées pourront devenir ouvriers à la suite d'échecs scolaires. Les fréquences de dissolutions de couples plus fortes dans les classes moyennes que chez les ouvriers semblent conforter ces logiques de mobilité par la famille entre les deux classes. Des mesures plus précises de l'évolution du statut social entre deux générations sont cependant nécessaires pour valider cette hypothèse.

Les incidences de la dissociation parentale sur la scolarité sont donc les plus nettes pour l'obtention du diplôme «modal » conforme au milieu social et à l'héritage scolaire. Toutes les classes sociales sont concernées et la durée moyenne des études est raccourcie d'une année en cas de dissociation. Plus le capital potentiel de départ est élevé, plus la solidité des liens familiaux est une garantie d'atteindre un haut niveau d'études. La « force de rappel » de l'héritage scolaire reste efficace : en famille dissociée, le taux de diplômés du second cycle universitaire reste élevé (25%) si la mère est diplômée d'études supérieures. Mais ce même taux est très inférieur à celui des enfants de familles intactes (45%). En niveau absolu, les enfants des classes favorisées ont beaucoup à perdre du conflit de leurs parents car le capital scolaire potentiel de départ est élevé.

La différenciation sociale est le déterminisme majeur de la réussite scolaire. Il existe une inégalité scolaire considérable entre les enfants des classes favorisées d'un côté et les enfants des classes moyennes ou ouvrières de l'autre. Mais certaines combinaisons défavorables de l'héritage scolaire et de la trajectoire familiale peuvent inverser cette logique de reproduction sociale. Ainsi les taux d'accès au bac (52%) et au second cycle universitaire (8%) des enfants à faible héritage scolaire de parents séparés des classes supérieures sont significativement inférieurs à ceux des enfants de famille intacte à héritage scolaire d'origine employé et indépendant (Employé : respectivement 53% et 16%, Indépendant : respectivement 59% et 18%) (Tableau 3-2).

Bien que le rendement des diplômes soit inégalitaire selon les milieux (Galland 1996), chacun reconnaît l'importance du diplôme pour la détermination du statut social au début du parcours professionnel. Le parcours social est alors largement conditionné par cette position initiale. Ainsi à âge fixe, la hiérarchie des diplômes acquis est très proche de la hiérarchie socio-économique (Thélot 1982). Sur la scène de la mobilité sociale, l'origine sociale et le capital scolaire sont les facteurs lourds de l'inertie des parcours des générations des parents et des enfants. Mais la stabilité familiale est un tiers facteur qui peut troubler les cartes sociales. En milieu favorisé, la mésentente des parents peut être associée à une mobilité descendante du fait d'une reproduction scolaire plus incertaine et chaotique. La rupture des parents peut entraver une brillante scolarité programmée. A contrario, la cohésion familiale des parents autour d'ambitions scolaires prioritaires est un gage de la réussite scolaire des enfants et rend possible une certaine mobilité sociale ascendante de la classe ouvrière et des classes moyennes.

2/ Les formes de la dissociation parentale et l'avenir scolaire des enfants

L'effet des dissociations volontaires des parents est donc important. Mais cet effet est-il uniforme selon la forme de la séparation ? Existe-t-il des clivages éducatifs entre les enfants élevés en famille monoparentale et ceux dont les parents se sont remariés ? Les difficultés scolaires après l'absence d'un parent sont-elles identiques lorsque les parents décident de se séparer, ou lorsque la séparation des parents n'est pas intentionnelle à la suite du décès de l'un d'entre eux ?

Construction des catégories de structures familiales de l'enfance¹

Pour répondre à ces questions, reprenons l'indicateur de la trajectoire familiale du jeune à 18 ans. A partir d'informations déclaratives concernant les dates de l'éventuelle séparation et décès des parents et d'une question sur la remise en couple d'un des deux parents², on distingue les quatre configurations familiales primaires suivantes :

1/ La trajectoire monoparentale : un des parents est inconnu³ ou les parents se sont séparés. Aucun des deux parents n'a formé un couple avant les 18 ans de la personne.

2/ La trajectoire recomposée : un des deux parents au moins s'est remis en couple. Pour les enfants de parents séparés, il n'y a malheureusement pas de question sur le mode de garde dans l'enquête de l'INSEE. La séparation entre la trajectoire monoparentale et la trajectoire recomposée souffre donc d'une imprécision car il n'est pas possible d'identifier la forme de vie conjugale du parent gardien⁴.

3/ La trajectoire familiale dissociée involontairement à la suite du décès d'un des deux parents : le décès intervient avant les 18 ans de l'enfant, alors que ces deux

¹ Pour les lecteurs du chapitre 2, ce paragraphe paraîtra redondant avec le développement des pages 95 et suivantes. J'ai laissé ce développement ici pour les lecteurs qui aborderont la seconde partie de la thèse indépendamment de la première.

² la question posée aux jeunes sur la structure du couple de leurs parents biologiques ou adoptifs était la suivante :

Depuis votre naissance, avez vous connu l'un des événements suivants à propos de vos parents :

... l'un de vos parents vous est inconnu ...

... Séparation ou divorce de vos parents ... si oui, quel âge aviez vous?

... remariage ou remise en couple d'un de vos parents ... si oui, quel âge aviez vous?

³ Les personnes n'ayant jamais vécu avec au moins l'un de leurs deux parents sont exclues de l'échantillon.

⁴ Cependant la comparaison avec l'enquête INED qui est précise sur la nature du mode de garde indique que le biais de mesure est faible. Cf. chapitre 2 p.107 et suiv.

parents formaient un couple. Les personnes dont l'un des deux parents est mort après une séparation des parents avant les 18 ans de l'enfant sont classées dans l'un des deux premiers groupes.

4/ La trajectoire familiale dite « intacte » regroupe l'ensemble des personnes ne pouvant être classées dans l'une des trois premières catégories.

Les configurations parentales dans la famille dite «intacte» ne sont pas uniformes. En se situant du point de vue de l'enfant, une même famille est «intacte » pour l'enfant biologique de deux parents remariés et elle est « recomposée » pour son demi-frère ou sa demi-soeur. Il est probable que la situation de ces beaux-enfants et de leurs cadets est différente. Mais il est aussi possible que l'on retrouve des points communs dans leurs parcours de socialisation. Ces enfants de deux lits différents vivent en effet sous le même toit avec les mêmes éducateurs parentaux, dans des conditions socio-économiques *a priori* équivalentes.

Il existe donc une relative imprécision dans les enquêtes «Jeunes» de l'INSEE (et de l'INED) sur la définition de la fratrie issue d'une recomposition. Les aînés d'un premier lit ont vécu une recomposition familiale. Les enfants d'un deuxième lit sont répertoriés dans les familles intactes et il n'est pas possible de les distinguer des enfants issus d'un seul et unique mariage. Or il est clair qu'il eût été fort intéressant de comparer la situation des enfants d'un premier lit et celle d'un deuxième lit. En particulier pour des demi-frères et demi-soeurs qui ont vécu longtemps au sein de la même recomposition familiale, une telle comparaison permettrait de raisonner sur un groupe d'origine sociale très homogène et d'observer des rapprochements ou des différences liées exclusivement à des positions familiales distinctes⁵.

⁵Il faut de plus signaler des différences entre les deux enquêtes dans la définition de la taille du groupe familial. L'enquête INSEE recueille le nombre de collatéraux au sens large incluant les éventuels demi-frères et demi-soeurs. L'enquête INED s'intéresse aux frères et soeurs du même père et de la même mère. C'est en fait les deux notions qu'il aurait fallu recueillir. Leur combinaison aurait

Certaines interférences entre l'observation à 18 ans des structures familiales et la fin des études sont possibles. Des séparations parentales peuvent se produire avant 18 ans et après la fin des études. On peut reprocher aux statistiques de chercher à expliquer le niveau scolaire à partir d'événements postérieurs à la fin des études. Cherlin et Morisson (1995) considèrent cependant à juste titre que le divorce est un processus entamé avant la séparation des parents. Une période « sas prédivorce » de 2 ou 3 années au moins semble très vraisemblable. Aussi, même si la séparation effective des parents peut intervenir après la décision de l'enfant d'arrêter des études courtes, le processus du divorce était initié avant cette date de séparation et pratiquement toujours avant les 16 ans de l'enfant (âge minimum de fin d'études).

L'indicateur des structures familiales a été intégré dans un modèle logit (se référer au guide de lecture du Tableau 3-3) en tant que variable explicative de la performance scolaire évaluée par le diplôme. Outre l'origine sociale et le niveau d'études de la mère, déjà longuement évoqué, le modèle intègre trois facteurs de contrôle supplémentaires :

- le statut d'activité de la mère : l'effet spécifique de l'activité professionnelle de la femme est difficile à saisir. Il faut prendre garde à ne pas le confondre avec celui du niveau d'études de la mère. Les femmes diplômées sont les plus promptes à travailler. Plus leur niveau d'études est élevé, plus l'apport financier de leur activité est important pour le statut économique de la famille. Les

en effet permis de distinguer les enfants d'un seul et unique lit, des enfants d'un second lit ayant vécu avec leurs deux parents biologiques.

femmes diplômées peuvent donc rentabiliser leurs investissements scolaires sur le marché du travail.

Par ailleurs, en milieu populaire, la sociabilité de la mère qui ne travaille pas est bien souvent limitée aux contours de son voisinage immédiat (Schwartz 1990). Cette socialisation restreinte, la faiblesse des ressources procurées par un seul salaire ouvrier, et l'absence de suivi scolaire régulier des enfants en dépit d'une plus grande disponibilité maternelle ne sont pas des facteurs favorables à la prolongation des études. Mais l'effet est de faible ampleur et n'est significatif que pour les faibles niveaux de diplôme. Toutes choses égales par ailleurs, le taux d'enfants diplômés est en moyenne inférieur de -3,5% lorsque la mère ne travaille pas (Tableau 3-3)⁶.

- la taille de la famille : les familles nombreuses ne constituent pas un environnement propice à l'obtention d'un diplôme. Ceci a déjà été relevé à plusieurs reprises (Girard 1967, Duru-Bellat, Mingat 1993). Dans tous les milieux sociaux, la famille de deux enfants est un environnement favorable aux études. Les résultats scolaires sont un peu moins favorables dans les fratries de trois et pour l'enfant unique. Enfin, à origine sociale comparable, naître dans une fratrie de 4 enfants et plus est un handicap scolaire significatif. Au delà de 4 enfants, l'échec scolaire augmente avec la taille de la famille. Contrairement à une idée répandue, l'effet pénalisant de la famille nombreuse existe aussi dans les milieux bourgeois⁷.

⁶Lorsque l'on prend en compte l'âge de la mère à la naissance de l'enfant, cet effet n'est plus significatif. Les femmes qui ont un enfant tôt travaillent moins souvent. La plus faible proportion de diplômés chez les enfants des femmes qui ne travaillent pas semble donc découler de la scolarité plus difficile des enfants dont la mère a vécu une maternité plus précoce (voir infra §3). Il n'existe donc pas d'effet intrinsèque de la condition de mère au foyer.

⁷L'effet de la taille de la famille est cependant de plus faible ampleur pour les titulaires du bac qui souhaitent entamer des études longues. Le taux d'accès au niveau bac+3 est inférieur de -5,9% pour les enfants d'une famille d'au moins quatre enfants.

L'effet de la taille de la famille est en général inclus dans les modèles d'explication des résultats scolaires (Vallet et Caille 1996) mais peu d'études françaises en donnent une véritable interprétation. Le quatrième enfant entraîne-t-il un appauvrissement du budget financier par enfant consacré aux études et/ou un affaiblissement du budget temps des parents pour le soutien scolaire et le contrôle des enfants, un moindre soutien affectif des parents envers leurs enfants, une inadaptation des structures scolaires à ce type de familles?

Nous n'avons par ailleurs pas pu observer d'effets propres au rang de l'enfant dans sa fratrie. Les enfants de rang 3 et plus sont en moyenne moins diplômés parce qu'ils passent leur enfance au sein d'une famille nombreuse. Le niveau d'études des aînés est sensiblement le même que celui des cadets dans les familles nombreuses comme dans les familles de taille plus réduite. Cette remarque est valable pour les garçons comme pour les filles et ne confirme pas les résultats sur la scolarité plus favorable des aînés (Desplanques 1981, Vallet, Caille 1996).

- le sexe : les filles réussissent mieux leurs années de lycée que les garçons en particulier dans les matières littéraires (Baudelot, Establet 1991). Le taux d'obtention par les filles du bac est désormais très significativement supérieur à celui des garçons (36,1% de bacheliers parmi les garçons contre 43,3% parmi les filles, Tableau 3-1) et les filles, en particulier françaises, s'inscrivent désormais plus souvent à l'Université. Mais s'il ont réussi le bac, les garçons de la génération que nous étudions (nés entre 1963 et 1974) poursuivent encore un peu plus souvent et un peu plus longtemps leurs études. Les représentations éducatives des parents ont grandement évolué. Ceux-ci envisagent un niveau d'études plus élevé pour leurs filles (Duru-Bellat, Jarousse 1996). Mais les filles entament des études supérieures très axés sur les domaines littéraires, sciences humaines ou médico-social. Elles arrêtent leurs études plus souvent que les garçons après le bac ou en fin de premier cycle universitaire. De plus le mécanisme d'orientation/sélection est beaucoup plus favorable au garçon. A notes scolaires équivalentes les filles redoublent plus souvent leurs années de

lycée et les garçons passent plus facilement dans la classe supérieure (Duru-Bellat, Mingat 1993).

3/ Les chances conditionnelles d'accès à un niveau de diplôme

Les trois catégories hiérarchiques du niveau scolaire atteint par la personne enquêtée (titulaire d'un diplôme, du bac, et d'un diplôme supérieur à Bac+2) sont reprises ici et forment les trois variables à expliquer du modèle. Mais à la différence du tableau précédent, ce ne sont pas les chances brutes d'obtenir un niveau de diplôme qui sont expliquées. Ce qui nous intéresse désormais, ce sont les chances d'accès au bac après avoir obtenu un premier diplôme (deuxième colonne du Tableau 3-3) et pour les bacheliers, leurs chances d'accès à un diplôme supérieur ou égal au bac+3 (troisième colonne). Les facteurs endogènes du modèle sont donc les probabilités d'accès à un diplôme de rang n conditionné par l'accès au niveau de diplôme de rang $n-1$. Pour l'accès à un premier diplôme, la probabilité conditionnelle est par définition égale à la probabilité brute car l'échantillon auquel il faut rapporter le nombre de diplômés est l'échantillon total de l'enquête (première colonne).

Une telle mesure d'accès conditionnel à un niveau scolaire évite de cumuler à tort certains effets explicatifs à différents niveaux de diplôme. A l'image des poupées russes, la sélection scolaire fonctionne par étapes emboîtées les unes dans les autres. Les déterminants de chacune des étapes ne sont pas forcément les mêmes et d'un effet comparable. La scolarité s'allonge et devient un parcours de longue haleine. Les déterminants de la réussite scolaire ne sont pas uniformes sur la durée du parcours. L'environnement du jeune évolue fortement entre le début et la fin de sa scolarité. Le parcours scolaire doit donc s'apprécier pas à pas.

Lorsque l'on globalise les facteurs d'explication sur l'ensemble du parcours en s'intéressant au plus haut niveau de diplôme obtenu, les origines sociale et culturelle polarisent l'explication vers des conclusions très stéréotypées. En découpant les étapes de la scolarité, on considère que le niveau de diplôme

obtenu résulte d'une construction progressive. Il y a sédimentation au cours de l'enfance et de la jeunesse des facteurs de la réussite scolaire. Extraire de cette construction une gamme variée et évolutive de facteurs d'influence de cette réussite est désormais notre objectif.

Tableau 3-3 Probabilités de réussite à un diplôme en ayant réussi le diplôme de niveau inférieur (Modèles logit)

Effet marginal (écart à la référence) exprimé en %	Etre diplômé (probabilité de référence = 82,9%)		Obtenir le bac après un premier diplôme (proba référence = 57,7%)		Etre diplômé >= BAC+3 après avoir passé le bac (proba référence = 21,9%)			
	Ecart à la référence	Test signification	Ecart à la référence	Test signification	Ecart à la référence	Test signification		
Facteurs d'explication								
Origine sociale (référence = profession intermédiaire)								
Agriculteur	-5,7	***	-12,7	***	-7,7	*	<p>Lecture : la situation de référence est celle d'un jeune dont le père exerce une profession intermédiaire, vivant avec ses deux parents à 18 ans dans une famille de 3 enfants au plus, sa mère n'a pas de diplôme et travaille ou a travaillé au cours de son enfance. Cette personne de référence a obtenu un premier diplôme d'études secondaires (CAP, BEP, BEPC). Ses chances calculées d'obtenir le bac sont égales à 57,7%. Les chances de passer le BAC d'une personne aux caractéristiques identiques, mais vivant à 18 ans avec l'un de ses deux parents séparé et isolé, sont égales à 35,4% soit une baisse de 22,3%. La colonne des écarts à la référence mesure donc l'effet marginal (toutes choses égales par ailleurs) de chacune des variables de la modélisation sur la probabilité de référence étudiée.</p> <p>Les résultats du test du Khi2 de signification des coefficients logistiques figure comme suit :</p> <p>* Effet significatif au seuil de 10%</p> <p>** Effet significatif au seuil de 5%</p> <p>*** Effet significatif au seuil de 1%</p>	
Artisan Commerçant	-4,5	***	-13,2	***	-0,2			
Cadre	5,7	***	20,4	***	14,0	***		
Employé	-5,0	***	-13,4	***	1,0			
Ouvrier	-17,9	***	-26,9	***	-4,6			
Sans objet	-11,6	***	-7,7	**	11,7	*		
Trajectoire familiale à 18 ans (référence=famille intacte)								
Séparés+parents vivent seuls	-9,6	***	-22,3	***	-11,2	***		
Un parent au moins en couple après séparation	-6,2	***	-6,7	**	-10,1	***		
Un parent décédé sans séparation	-9,6	***	-14,3	***	-2,3			
Niveau d'études de la mère (référence= non diplômée)								
Diplômée de l'enseignement secondaire	6,9	***	9,4	***	8,4	***		
Supérieur au BAC	11,3	***	33,3	***	21,9	***		
Statut d'activité de la mère								
Mère n'ayant eu aucune activité professionnelle	-3,5	***	0,7		1,2			
Taille de la famille d'origine (référence <=3 enfants)								
Famille de 4 enfants	-1,6		-8,9	***	-5,9	*		
Famille de 5 enfants et plus	-8,8	***	-15,1	***	-5,9	*		
Sexe : Femme (référence=homme)								
	2,6	***	8,0	***	-5,1	***		

Source : enquête «Jeunes» complémentaire à l'enquête Emploi INSEE 1992, champs identiques à ceux du tableau 3-1

Ainsi prenons deux exemples pour nous convaincre de l'utilité de la mesure de probabilités conditionnelles :

1. les enfants d'ouvriers sont moins diplômés, moins bacheliers et poursuivent moins d'études longues que les enfants d'autres origines sociales. Mais s'ils sont titulaires du bac, leurs chances d'accès au niveau bac+3 sont peu différentes de celles des employés, artisans commerçants et professions intermédiaires. Ainsi, le poids de l'origine sociale ouvrière est très négatif jusqu'à l'obtention du bac. A parcours scolaire de Bachelier identique, la condition familiale ouvrière est relativement moins pénalisante¹. Un modèle d'explication des chances brutes d'accès aux études longues n'aurait pas permis de déceler cette nuance car l'absence d'effet propre de l'origine sociale ouvrière aurait été noyée par l'ampleur de l'effet de l'origine sociale sur les parcours scolaires interrompus avant le bac.

2. Un modèle d'évaluation de la probabilité brute d'être diplômé bac+3² et plus ne distingue pas le sexe comme facteur explicatif alors que les garçons sont très clairement avantagés dans le modèle d'explication de la probabilité pour un Bachelier d'être diplômé bac+3.

Jusqu'au bac, les filles sont plus diplômées que les garçons. Ensuite la tendance s'inverse et les Bacheliers poursuivent des études longues en plus grand nombre que les bachelières (écart des femmes par rapport aux hommes -5,1%). La compensation entre le nombre important de bachelières et le nombre important de filles arrêtant leurs études après le bac se traduit par une fréquence des diplômés bac+3 et plus dans la population totale égale entre filles et garçons. L'étude isolée de la fréquence d'être diplômé bac+3 selon le sexe n'aurait pas montré cette nuance.

¹Il est vrai aussi que la faiblesse des effectifs de bacheliers d'origine ouvrière doit inciter à une certaine prudence pour l'interprétation.

²Pour ne pas alourdir les tableaux, la statistique n'est pas reproduite ici.

La poursuite des études jusqu'au baccalauréat : des niveaux contrastés en famille monoparentale et recomposée

Terminer son cursus scolaire avec un diplôme en poche est désormais un fait largement partagé. En moyenne, plus de trois jeunes sur quatre sortent diplômés de l'école³. En début de cursus scolaire, l'école « ratisse large », mais ses exigences se resserrent avec l'avancement des études. Un peu plus d'un jeune diplômé sur deux poursuivra ses études jusqu'au bac et parmi les bacheliers, seuls 24,1% continueront des études longues au-delà du premier cycle universitaire.

L'influence de la structure familiale est sensible à presque tous les niveaux de la hiérarchie de cette pyramide de la sélection et de la réussite scolaire. Pour chaque strate de diplômés, le pouvoir explicatif de la structure familiale est pratiquement toujours important nonobstant les effets des autres facteurs d'explication que l'on a pris soin de neutraliser.

Le taux de non diplômés est plus élevé lorsque l'enfant a connu le décès prématuré d'un de ses parents. Mais l'association du décès d'un parent avec l'échec du passage du bac au bac+3 n'est pas significative. Cette absence d'effet statistiquement mesurable ne peut être interprétée telle quelle, car du fait des inégalités sociales devant la mort, les jeunes en voie de réussite scolaire ne sont que très rarement frappés par le décès de leurs parents.

La relation entre la séparation des parents et l'arrêt des études est particulièrement forte lorsque la structure d'éducation reste monoparentale. L'obtention du bac est soumise à de fortes variations des configurations sociofamiliales. Bien que se démocratisant, le bac demeure un diplôme très inégalitaire et les enfants de familles

³Les taux de diplômés moyens diffèrent de ceux de la situation dite « de référence ». Cette dernière est la situation correspondant à la combinaison des modalités les plus fréquentes de chaque variable explicative. Cette situation de référence (ou modale) n'est pas la situation moyenne même si elle s'en rapproche le plus souvent.

monoparentales sont fortement touchés par ces inégalités (écart à la situation de référence de -22,3%). Comparativement, la recomposition familiale est une stratégie plus efficace pour que les enfants titulaires d'un premier diplôme poursuivent leurs études jusqu'au bac (-6,7%). Les années de lycée des enfants de familles recomposées se concluent un peu moins souvent par le passage du bac que celles des enfants des familles intactes. Mais à ce niveau d'études, ces enfants tirent beaucoup mieux leur épingle du jeu que les enfants élevés en famille monoparentale (Tableau 3-3).

Pour les bacheliers, les différences entre les structures monoparentales et recomposées s'estompent. Mais la dissociation volontaire du couple parental est un véritable handicap pour entreprendre des études longues (respectivement -11,2% et -10,1% par rapport à la référence des familles intactes). Par rapport à la situation monoparentale, la recomposition familiale semble bénéficier aux enfants jusqu'à un âge proche de celui du passage du bac, mais pas au delà. Si, après le bac, les effets scolaires de ces deux structures familiales sont identiques, on peut supposer que les causes de l'arrêt des études après le bac sont bien différentes : faiblesse du soutien économique et insuffisance de contrôle parental en familles monoparentales, conflits entre générations et souhait d'émancipation en familles recomposées ?

Alors que l'origine sociale a une influence considérable jusqu'au bac, seuls les enfants de cadres se distinguent très fortement de la situation de référence (les professions intermédiaires) par leurs meilleures chances d'accès au niveau bac+3 (+14%). Le déterminisme de l'origine sociale est particulièrement marquée pour les premières étapes de la scolarité. Très tôt, la condition sociale trace les lignes de force de la scolarité (Girard 1967, p. 104). Les inégalités sociales définissent donc les conditions nécessaires de l'inégalité des chances scolaires, en particulier au collège, lors des premières orientations (classes de 5^e et 3^e, Duru-Bellat, Mingat 1993). Mais l'avantage social n'est pas toujours suffisant pour réussir un bon cursus scolaire. Avec l'avancée en âge et lorsque l'individu réussit à gravir les échelons de l'école et

de l'Université, le déterminisme de l'origine sociale tend à se réduire alors que celui de l'héritage scolaire et de la structure de la famille conservent leur importance.

Les effets de la séparation : sélection ou effet causal ?

Un effet de sélection peut expliquer la liaison entre la séparation des parents et la biographie scolaire des enfants. La recherche des déterminismes familiaux de la réussite scolaire des enfants doit bénéficier d'une étude détaillée de l'histoire du couple parental avant son éventuelle séparation. La séparation du couple n'est souvent que l'aboutissement d'un processus familial entamé bien avant.

La relation entre le divorce et ses effets est-elle directe (effet causal) ou induite par des circonstances antérieures au divorce (effet de sélection) ? Les effets du divorce découlent-ils en droite ligne de la séparation des parents ? Le divorce ne serait-il qu'un révélateur d'un environnement éducatif plus défavorable ? L'hypothèse de sélection suppose que les couples divorcés se distinguent des autres sur beaucoup d'aspects. Le divorce ne serait plus qu'une conséquence logique de cette distinction. Les parents les plus fragiles seraient les plus exposés au divorce et ces mêmes personnes éprouvent plus de difficultés à suivre la scolarité de leurs enfants. Pour Sara McLanahan (1985), séparer les effets de sélection des effets purs du divorce est un défi posé à la recherche sur la famille.

Par définition, plus une sélection est forte plus les caractéristiques de la population sélectionnée sont homogènes. Cette tautologie est valable pour tous types de sélections : scolaire, sociale, familiale. L'effet de sélection est donc d'autant plus important que celle-ci est drastique. Lorsque le divorce est rare, stigmatisé, le profil des personnes qui sont en marge de la famille du fait de leur divorce est bien spécifique et les effets visibles du divorce sont noyés dans les effets de la précarité de ces personnes. Mais plus la séparation se généralise, plus les caractéristiques psychosociales des couples rompus sont diluées et se rapprochent de celles du couple moyen. Donc, s'il existe un effet de sélection, les conséquences scolaires de la

séparation devraient être plus faibles dans les milieux où la fréquence des divorces est importante que dans les milieux où le divorce est rare. De même, l'accroissement ininterrompu des ruptures de couples depuis deux décennies devrait être associé à une diminution de leurs conséquences sur les enfants. En l'absence de mesures de l'évolution de l'intensité des conséquences des ruptures, les seuls éléments interprétables sont les variations de l'association rupture/difficultés scolaires selon différentes configurations sociales des familles.

Les conséquences scolaires de la séparation sont-elles plus fortes dans les familles où celle-ci est rare ? A ce titre, l'élément de sélection le plus significatif est bien le capital scolaire détenu par les parents et en particulier par la mère. Plus le capital scolaire de la mère est important, plus la fréquence des ruptures est élevée. Il a déjà été signalé que les femmes diplômées sont mieux armées économiquement et, à âge égal, se remarient plus facilement (Desplanques 1994), toutes choses qui devraient favoriser une moindre perturbation de leurs enfants. Mais on a vu aussi plus haut la forte association de la rupture parentale avec de moindres résultats scolaires dans ces milieux bien dotés scolairement. Du point de vue scolaire, les enfants de parents diplômés ont « plus à perdre » de la rupture de leurs parents que ceux qui n'ont pas fait d'études. Ceci affaiblit quelque peu l'hypothèse de sélection. Trancher le débat entre l'hypothèse de sélection et celle de l'influence causale à partir d'un tel résultat serait très prématuré. Seule une analyse plus détaillée et sans aucun doute longitudinale des caractéristiques des parents et de leurs choix éducatifs avant la séparation serait à même d'éprouver l'hypothèse de sélection. L'impact important du divorce dans les milieux où il est plus fréquent tend cependant à mettre en évidence un effet spécifique du divorce au-delà des particularités des personnes concernées. Dans cette optique, les conditions de la vie familiale de l'après-divorce sont des facteurs de différenciation des comportements et résultats scolaires.

Beaucoup de divorces s'inscrivent dans une ligne conjugale tracée dès le mariage. Avant le divorce, il y a le mariage. Et le mauvais mariage est bien souvent un préliminaire au divorce (Théry 1993). La distance sociale entre les mariés

(l'hétérogamie) est un facteur de risque du divorce (Kaufmann 1993). Un mariage peu homogame est aussi le reflet d'une moindre incorporation des normes dominantes de socialisation de la part des deux conjoints. Cette moindre intégration pourrait se transmettre aux enfants qui seraient de fait moins à même de comprendre les exigences de la socialisation scolaire. Le divorce ne serait alors qu'une étape d'un parcours social où les principales normes de socialisation familiale seraient mal transmises entre les générations. Selon cette acception, l'origine de la déviance serait donc la mauvaise alliance matrimoniale des parents plutôt que leur divorce. Les conditions sociofamiliales qui favorisent la rupture du couple avec enfants ont donc un impact sur le parcours scolaire des enfants. L'analyse du cas des enfants nés d'une mère jeune conforte cette hypothèse.

4/ L'âge de la mère au premier enfant

La biographie des enfants n'est pas celle des parents et nous disposons par construction de peu d'informations biographiques sur la génération des parents. Un détour pour reconstituer la biographie de la mère est l'examen de son âge au moment du premier enfant. Le premier enfant apparaît comme une étape décisive de sortie de la jeunesse. Sortir socialement de la jeunesse alors que l'on est encore jeune pour l'état civil peut avoir de multiples conséquences, en particulier sur la stabilité conjugale du couple et donc sur la scolarité des enfants. L'écart d'âge entre la mère et son premier enfant permet d'apprécier la « carrière » du couple parental avant son éventuelle dissolution.

Les études quantitatives américaines qui traitent des effets de la famille incluent assez systématiquement comme facteur d'explication le statut matrimonial et l'âge de la mère au moment de la naissance du premier enfant⁴. Ces études montrent avec

⁴ Les sociologues américains de l'Ecole n'accordent pas la même importance que leurs homologues français à l'origine sociale. Dans les études américaines, il n'y a pas de mention à la notion de catégorie sociale. Le revenu est la seule variable approchante. Des résultats récents indiquent cependant qu'il

une remarquable constance que les femmes qui ont passé une partie de leur enfance en famille monoparentale ont plus souvent une première grossesse jeune, conçue hors mariage et connaissent des séparations conjugales plus fréquentes (McLanahan, Bumpass 1994). Sur le même registre, l'âge à laquelle la femme devient mère est aussi un bon indicateur des comportements éducatifs familiaux. Lorsque la mère a eu son premier enfant jeune, les modes d'éducation sont plus souples, moins rigoureux. Le parcours de jeunesse des enfants est aussi plus précoce et plus accidenté.

Il fallait vérifier les résultats américains montrant une moindre réussite scolaire des enfants des mères précoces⁵. Les données recueillies par l'INSEE ne comprennent cependant pas l'âge des frères et sœurs de la personne interviewée. L'âge de la mère au premier enfant n'est donc disponible que pour les seules personnes enquêtées qui sont les aînés de leur famille. Pour intégrer cette donnée dans le modèle général, il a donc fallu restreindre l'échantillon à cette population des aînés. Il est clair que la répartition de la taille de la famille d'origine des enquêtés aînés de familles n'est pas représentative de la taille de la famille de l'ensemble de l'échantillon. La probabilité d'être aînés est en effet plus forte dans les fratries de petite taille (Il n'y a qu'un aîné par famille !). En se limitant donc à l'échantillon des aînés, on sous-représente le poids des familles nombreuses. Pour cette raison, nous avons apporté une correction statistique de redressement de cet effet d'échantillonnage⁶.

serait plus précis d'intégrer systématiquement le revenu dans l'analyse des performances scolaires, en particulier afin d'éviter de sur-évaluer l'impact du capital scolaire hérité (Goux, Maurin 2000).

⁵Le statut matrimonial des parents au moment de la naissance de l'enfant n'a pas été recueilli dans les enquêtes INSEE et INED. Sur le modèle du recueil de date de séparation/divorce des parents, je suggère d'insérer une question sur la date de mariage ou de la mise en couple des parents dans ce type de questionnaire. Il est en effet fort possible que la mémoire des enquêtés retienne correctement cette date importante de l'histoire familiale.

⁶Par construction, le poids des aînés d'une famille nombreuse (4 enfants et plus) est égal au rapport de la part des familles nombreuses dans l'échantillon total sur la part des familles nombreuses dans

L'appréciation de la précocité parentale est délicate. Le premier enfant est de plus en plus tardif et l'âge des parents les plus jeunes ne cesse de croître. Ici, le seuil de 20 ans a été fixé pour repérer les mères les plus jeunes. Il permet de délimiter des groupes d'effectifs suffisants dans chaque milieu social. La génération des jeunes mères que nous étudions est née dans les années 1943-1957⁷.

Tableau 3-4 Trajectoire familiale des aînés, âge de la mère à la naissance et réussite scolaire de l'enfant

Répartition, taux de dissociations familiales et taux de diplômés en % pondérés

Champ : échantillon des aînés repondéré selon la répartition de la taille des familles dans la population globale

CS du père	Age de la mère à la naissance	Répartition / CS	Familles dissociées avant les 18 ans de l'enfant (hors dissociation du fait d'un décès d'un des deux parents)			Diplôme de la mère[1]	% enfants bacheliers
			Total	Dont			
				Trajectoire monoparentale	Recomposition familiale		
Cadre/Patron/ Intermédiaires N=993		100	16	5	11	31	71
	20 ans et moins	20	21	4	17	16	51
	21-24 ans	41	18	6	12	28	72
	25-29 ans	31	14	5	9	44	80
	30 et plus	8	9	4	5	28	82
Ouvriers N=922		100	15	8	7	66	21
	20 ans et moins	36	24	10	14	58	14
	21-24 ans	38	9	6	3	70	23
	25-29 ans	17	6	4	2	69	29
	30 et plus	9	18	16	2	69	28
Autres CS N=1037		100	23	12	11	79	45
	20 ans et moins	31	29	15	14	73	39
	21-24 ans	40	23	12	11	84	47
	25-29 ans	19	16	8	8	81	52
	30 et plus	10	15	10	5	68	44

[1] % de mères diplômées d'études supérieures pour les enfants de cadres et % de mères diplômées d'études secondaires pour les autres catégories sociales

Source : enquête «Jeunes» complémentaire à l'enquête Emploi INSEE 1992

Les mères les plus jeunes sont peu diplômées et d'origine modeste

Il existe de fortes interactions entre l'âge de la mère au premier enfant et son origine socioculturelle (Battagliola, Brown, Jaspard 1997). En milieu populaire, les mères

l'échantillon des aînés. Sur le même principe, une pondération est calculée pour les aînés des familles de 1,2 ou 3 enfants.

sont plus jeunes : 36% des aînés d'ouvriers ont un écart d'âge avec leur mère inférieur à 20 ans, ils ne sont que 20% dans ce cas en milieu cadre. De même dans tous les milieux sociaux, le niveau d'étude des mères précoces est très inférieur à la moyenne (Tableau 3-4).

Il y a aussi une liaison significative entre l'âge de la mère au premier enfant et la proportion de couples rompus avant les 18 ans de cet enfant. Le couple parental est plus instable lorsque la mère a eu son premier enfant jeune. Cette liaison coexiste avec le moindre niveau scolaire des mères plus précoces. Ainsi, bien que leur bagage scolaire soit moins important, les mères de familles précocement formées ont plus de risques de vivre une rupture conjugale. Les écarts entre deux classes d'âge au premier enfant sont très marqués en milieu ouvrier : 24% des mères avant 20 ans sont séparées du père de l'enfant contre 9% des mères entre 21 et 24 ans⁸ (Tableau 3-4). La jeune mère connaît plus fréquemment une rupture qui intervient aussi plus tôt. La probabilité de remise en couple est directement indexée sur l'âge auquel intervient la rupture (Villeneuve-Gokalp 1994). Les aînés vivent donc d'autant plus souvent une recomposition familiale que l'écart d'âge avec leur mère est faible⁹.

⁷ Pour la génération 1952-56, F. Battagliola, E. Brown et M. Jaspard (1997) retiennent un seuil très proche de 21 ans pour définir les mères jeunes.

⁸En milieu ouvrier, un premier enfant tardif (après 30 ans) sera plus souvent élevé en structure monoparentale (16%). La particularité statistique ne semble pas anecdotique et révèle un comportement très spécifique de l'alliance matrimoniale en monde ouvrier. Le premier enfant après trente ans est rare dans la génération des mères de nos enquêtés. Le passé conjugal de la femme sans enfant de trente ans est plus complexe et plus lourd de significations que celui de la femme de 20 ans. En milieu ouvrier peu

Beaucoup de facteurs concourent donc à ce que les enfants de mères précoces connaissent une scolarité raccourcie : origine sociale moins favorable, faible héritage scolaire, forte proportion de dissociations parentales. Par delà ces corrélats, existe-t-il un effet spécifique de la précocité maternelle ? La question n'est pas anodine pour l'objet de cette étude. Car si l'effet négatif sur la scolarité des enfants, d'une première maternité précoce de leur mère est avérée toutes choses égales, cela signifie que le développement individuel insuffisant de la mère et une certaine immaturité limitent son discernement en matière d'éducation aux diverses étapes du développement de l'enfant. Si au surplus, l'effet de la maternité précoce de la mère supplante et annule l'effet de la trajectoire familiale alors on pourra imputer les problèmes scolaires aux seules conditions de formation du couple parental plutôt qu'à celles de sa « déformation » qui seront alors le simple produit d'une conjugalité immature.

A contrario, si la confrontation des deux facteurs montre une corrélation plus solide des trajectoires familiales avec les résultats scolaires, alors l'association de la précocité de la première maternité avec les mauvais résultats scolaires est une illusion qui traduit la plus forte instabilité des couples formés jeunes et l'impact négatif de la rupture de ces couples.

Précarité de la jeune mère et précarité de la scolarité des enfants

Le modèle précédent (dont les résultats figurent au tableau 3-3) a donc été affiné pour calculer sur l'échantillon des aînés la liaison, «toutes choses égales par

sont compartimentées. (Voir Caradec V., 1996, «Les formes de la vie conjugale des «jeunes» couples «âgés»», *Population* 4-5 p. 897-928). Il s'agit donc dans ce cas plus d'une recombinaison conjugale que d'une recombinaison familiale.

ailleurs », entre l'âge de la mère lors de la naissance de l'enfant et ses résultats scolaires¹⁰. Les résultats (tableau 3-5) vont dans trois directions :

1/ L'influence de l'âge de la mère est forte pour la réussite des enfants au niveau de diplôme intermédiaire (bac) mais beaucoup moins nette pour l'obtention d'un premier diplôme. Toutes choses égales, plus l'écart d'âge des diplômés avec leur mère est important plus leurs chances d'atteindre le bac sont grandes. Pour l'obtention d'un premier diplôme, être enfant d'une mère très jeune (17 ans et moins à la naissance) est un facteur très pénalisant. Mais ces cas sont marginaux en nombre (5,8% de l'échantillon des aînés) et la corrélation est peu prononcée.

D'une part, la mère pourra écourter souvent ses études lors de l'arrivée du premier enfant. D'autre part, certaines maternités à un jeune âge sont désirées. Elles résultent du choix d'une « carrière familiale », plutôt que d'une activité professionnelle lorsque les perspectives ne sont pas bonnes (Le Van 1998). La maternité précoce est lourde de significations sociales. L'allongement des études et le recul de l'âge au premier enfant sont des évolutions socio-démographiques marquées (Lévy 1996) qui forgent pour les femmes de nouvelles normes de sortie de la jeunesse.

Par ailleurs, une maternité trop précoce révèle aussi bien souvent un mauvais apprentissage des formes de contraception et une insuffisante connaissance des circuits médicaux de l'avortement. Les normes de régulation des naissances sont aujourd'hui très diffusées dans les jeunes générations de femmes. Avoir un enfant avant 20 ans est désormais l'exception. Il est possible qu'une certaine stigmatisation pèse aujourd'hui sur les plus jeunes mères. Du fait de leur situation familiale, leur accès au système éducatif et au monde du travail est limité. De plus, la condition de parent se prépare. Le désir d'enfant des femmes les plus jeunes est sans doute moins intense. Ceci peut engendrer par la suite des troubles relationnels et un moindre

¹⁰On a dû limiter l'étude aux deux premiers niveaux de diplôme : 1/ être diplômés 2/ être Bachelier sachant que l'on a obtenu un premier diplôme inférieur. L'échantillon des Bacheliers aînés de famille est trop restreint pour tirer des conclusions fiables sur la probabilité d'accès au niveau scolaire bac+3.

suivi de la scolarité de l'enfant, concomitant avec une moindre cohésion du couple parental.

Enfin les femmes d'origine sociale modeste ont des enfants plus tôt (tableau 3-4). La position sociale et le statut familial de ces femmes sont très précaires. Les allocations parentales ne comblent qu'un temps cette précarité. Avoir un enfant jeune reproduit sur la longue période des formes lourdes de handicaps économiques dont l'enfant pourra hériter à son tour. Avoir une mère jeune est donc aussi un indicateur d'une appartenance possible à une lignée familiale (mère et grands parents) socialement défavorisée. Il est possible aussi qu'à l'intérieur des trois groupes sociaux étudiés, ce sont les fractions sociales les plus démunies qui ont leur enfants plus tôt. L'analyse de l'effet d'âge n'est donc pas forcément « toutes choses égales ».

2/ De meilleurs résultats scolaires dans les familles recomposées que dans les familles monoparentales, en particulier au niveau du bac, ont été signalés plus haut. Lorsque l'on intègre l'âge de la mère à la naissance de l'enfant, la modalité « un parent au moins en couple après séparation » n'est plus significative. La mère est structurellement plus jeune lorsque l'enfant a vécu une recomposition familiale, ce qui pénalise la scolarité. Mais le handicap est le même pour les enfants de jeunes mères ayant vécu avec leurs deux parents. La rupture du couple parental n'a donc pas d'effet négatif sur la scolarité avant le bac s'il y a eu recomposition de la famille. Dans les familles à deux parents (biologiques ou non), la scolarisation des enfants est plus facile lorsque l'écart d'âge avec la mère biologique est important. A statut socioculturel de la famille et écart d'âge mère /enfant donnés, les taux de diplômés et les chances d'accès au bac sont les mêmes dans une famille recomposée et dans une famille intacte (tableau 3-5).

3/ En revanche, avoir été élevé en famille monoparentale reste un important facteur de discrimination des résultats scolaires quel que soit l'écart d'âge entre la mère et l'enfant.

Tableau 3-5 Probabilité de réussite à un diplôme en intégrant l'âge de la mère au moment de la maternité (Modèle logit)

Probabilité de réussite à un diplôme sachant que l'on a réussi le diplôme de niveau inférieur.

Champ : échantillon des aînés pondéré selon la répartition de la taille des familles dans la population globale

	Etre diplômé N=2952 (prob. réf. = 82,2%)		Obtenir le bac après un premier diplôme N=1780 (prob. réf. = 60,1%)	
	Effets logistiques [1]		Effets logistiques [1]	
Trajectoire familiale à 18 ans (référence=famille intacte)				
Séparés+parents vivent seuls	-10,7%	***	-19,5%	***
Un parent au moins en couple après séparation	0,7%		0,7%	
Un parent décédé sans séparation	-5,2%		-13,6%	***
Age de la mère à la naissance (référence >=25 ans)				
17 ans et moins	-14,1%	***	-24,0%	***
de 18 à 20 ans	-1,4%		-16,5%	***
21 à 24 ans	2,1%		-8,3%	***

Source : enquête «Jeunes» complémentaire à l'enquête Emploi INSEE 1992

[1] Voir le guide de lecture du tableau 3-3 pour les conventions d'exposition des résultats des modèles logistiques.

Les autres variables intégrées dans ce modèle dont l'effet n'a pas été reproduit dans ce tableau sont : le sexe, l'origine sociale, le diplôme de la mère, le statut d'activité de la mère et la taille de la famille.

Les arrangements et les choix conjugaux après la séparation des parents ont un impact important sur la scolarisation des enfants. Ces arrangements traduisent à la fois une volonté de sécurisation de l'avenir scolaire des enfants et l'aptitude à une seconde socialisation conjugale. D'une recomposition familiale, il ressort des résultats scolaires concrets plutôt positifs sur les parcours scolaires avant le bac.

De nombreuses analyses ont montré la précarité affective et économique du parent en situation monoparentale. Or la précarité est sans aucun doute un élément essentiel de différenciation de la famille monoparentale et de la famille recomposée. Les difficultés scolaires des enfants de familles monoparentales semblent donc découler de cette précarité plus que d'un effet propre, d'ordre psychologique, de la dissociation des parents.

II- Les facteurs de la moindre réussite scolaire des enfants de familles dissociées.

On ne se résout pas du jour au lendemain à arrêter ses études. Cette décision *a priori* individuelle résulte en fait de plusieurs faisceaux convergents d'influences : parents, école et norme de socialisation. L'attitude des parents et l'histoire familiale semblent prépondérantes dans bien des cas, laissant au système d'enseignement le soin d'amplifier ou de canaliser les ambitions scolaires et sociales à l'aide de ses propres instruments : examens, classements et orientations. Le moment des examens et les résultats scolaires de fin des études ne font souvent que refléter une histoire socio-culturelle individuelle extrêmement pesante. De même, les influences du libre arbitre et du tempérament individuel ne sont qu'apparentes dans la décision d'accès au marché du travail et le désir d'indépendance. Entre 16 et 18 ans, le parcours dans le système scolaire est déjà long pour les enfants des classes populaires alors que pour beaucoup d'enfants d'origine aisée, les études ne commencent réellement qu'après le bac.

Est-ce que ce processus long de formation et d'adaptation des ambitions scolaires aux ambitions sociales peut être modifié par l'évolution des relations et des trajectoires familiales ? Que retiennent les jeunes de la période où ils ont décidé d'arrêter l'école ? Arrêtent-ils l'école pour «arrêter l'école» ou plus positivement pour se consacrer à d'autres activités ? La perception qu'ils ont de cette période est-elle fondamentalement différente selon l'histoire familiale ? Quelle conscience les jeunes ont-ils de l'impact de leur parcours familial sur leur parcours scolaire ?

Voilà une série de questions qui seront traitées dans ce paragraphe. L'objectif est ici d'apporter un premier éclairage sur les mécanismes en action dans la moindre réussite scolaire objective des enfants de familles dissociés.

Je m'attarderai peu ici sur une première gamme d'explications qui relèvent de la psychologie : le choc émotionnel et les conséquences affectives d'une séparation des parents auraient des répercussions sur l'attention en classe et le comportement général à l'école. Les mesures des résultats scolaires juste après le divorce font état

de résultats contradictoires pour les garçons comme pour les filles. De même, il est difficile d'établir une corrélation fiable et stable entre l'âge au moment de la dissociation et l'ampleur de la moindre réussite scolaire. Lorsque la dissociation intervient à un jeune âge, le développement de l'enfant peut être perturbé par la confusion des rôles parentaux en particulier après l'absence fréquente du père. Pour les séparations plus tardives lors de l'adolescence des enfants, des auteurs pensent que la désorganisation familiale peut engendrer un « stress » affectif qui pousserait les adolescents à assumer des rôles prématurés d'adultes (Hill 1949, Bakke 1949, Elder 1974 cités par McLanahan, Bumpass 1994). Le moment de la dissociation a donc un impact diversifié sur la scolarité. Cette impossibilité de dégager des résultats clairs suggère aussi que l'impact psychologique de court terme sur la scolarité est très ténu au moment de la dissociation, en raison de la multiplicité des situations et des modes de socialisation et d'organisation familiale après la séparation .

Lorsqu'ils s'intéressent à l'analyse des comportements individuels, les sociologues préfèrent donc employer les termes de « parcours » ou de « trajectoires ». La spécificité terminologique n'est pas de pure forme, car ces notions privilégient les déterminations longues et continues de l'environnement socio-familial. J'examinerai ici en particulier deux hypothèses d'explication de l'influence du parcours familial avec dissociation sur le parcours scolaire. La première explication invoque certains aspects de la micro-sociologie des relations familiales tandis que la seconde se concentre sur la réorganisation de l'économie de la famille après la séparation parentale. Détaillons maintenant ces deux hypothèses :

Première hypothèse : le contrôle éducatif amoindri en famille dissociée.

Parce que dans la majeure partie des cas, l'un des deux parents se retrouve seul pour assumer l'éducation des enfants, la rupture conjugale peut entraîner un moindre suivi scolaire et un contrôle éducatif des parents plus souple¹¹.

En situation recomposée, le nouveau beau-parent peut dégager le parent gardien de certaines tâches matérielles et lui laisser ainsi un peu de temps pour se consacrer à ses enfants. Mais si le beau parent a lui-même une charge de famille à assumer, la situation peut se compliquer et il n'est pas certain que la réunion de deux nouvelles familles soit à la source d'économies d'échelle pour les tâches d'éducation des deux « nouveaux » parents.

La rupture du couple obéit d'abord à des considérations conjugales propres au couple qui se sépare, mais dans certains cas peu favorables à l'enfant, la rupture du couple parental peut aussi traduire certaines divergences sur les choix éducatifs des deux parents. De la différence des règles et méthodes d'éducation, il pourrait donc résulter une certaine instabilité et incohérence des orientations éducatives, à l'origine de quelques déboires scolaires pour les enfants.

En analysant les motifs d'arrêt des études rétrospectivement invoqués par les enfants ayant connu la scolarité la plus courte, nous tenterons dans un premier temps de montrer les particularités des représentations de l'échec scolaire des enfants de familles dissociées.

Deuxième hypothèse : les effets de la précarité économique.

La précarité des ménages monoparentaux est soulignée par tous les auteurs¹². Dans cette optique, on considère l'inévitable restructuration du budget familial après la

¹¹ La solitude du parent gardien est peut-être aujourd'hui moindre du fait de l'extension récente de la garde conjointe des enfants.

¹² Sur la précarité économique en famille monoparentale française, on pourra se référer à l'ouvrage très complet de C. Martin (1997).

rupture conjugale comme un facteur d'appauvrissement du foyer familial. La baisse des performances scolaires des enfants est souvent interprétée comme l'un des effets de cet appauvrissement.

La perte d'un revenu accroît en effet le coût d'une année supplémentaire de scolarité (Becker 1975). Si la précarité économique perdure longtemps après la dissociation, les restrictions financières porteront presque inévitablement sur les frais de scolarité des enfants.

Par ailleurs, le parent partant est ordinairement le père. Or le statut social du père est en général plus élevé que celui de la mère. Le départ du père entraîne donc une perte nette de statut social au sein du foyer dissocié. Le parent gardien peut donc entamer un processus de mobilité sociale descendante après la séparation. Parce que la scolarité des enfants est très dépendante du statut social de la famille, la perte statutaire après la séparation porte un préjudice à la scolarité des enfants (Erikson et Jonsson, 1996).

De plus, on estime qu'une recombinaison conjugale permet de limiter l'appauvrissement du foyer (Duncan, Hoffman 1985). Ceci devrait donc limiter les effets scolaires négatifs de la séparation pour les enfants de ce type de familles.

Assez étrangement, les études françaises se concentrent sur la description de la précarité du parent gardien sans véritablement s'intéresser au sort des enfants et à l'impact de la restructuration financière du foyer sur l'aide des parents aux enfants. Il faut donc s'efforcer de combler cette lacune en comparant les transferts de flux financiers entre parents et enfants dans les situations familiales monoparentales et recomposées.

Les deux hypothèses de travail (moins de contrôle parental et précarité économique) ne sont pas exclusives et il existe naturellement des ponts qui les relient. Ainsi le parent gardien peut vivre une situation de surcharge éducative lorsqu'il a des difficultés à faire face à l'ensemble de ses engagements et notamment un surcroît de travail destiné à combler la perte financière après le départ du conjoint. On peut penser en effet que beaucoup de femmes qui ne travaillaient pas ou seulement à

temps partiel avant leur séparation, travaillent à temps complet après. Les contraintes de temps du parent gardien après son divorce sont pressantes, et il peut manquer d'énergie pour superviser le cursus scolaire de ses enfants (Astone, McLanahan 1991).

Pour cette analyse et contrairement à l'étude précédente (chapitre 3, §1) qui portait sur un échantillon de l'INSEE, j'ai choisi de me tourner vers l'enquête «Passage à l'âge adulte». Cette enquête disposait d'un soutien financier moins important que l'enquête de l'INSEE. Le nombre d'individus interrogés par l'INED est trois fois moins important que dans l'enquête INSEE, ce qui limite l'analyse des sous-groupes. Mais la biographie familiale est plus riche dans l'enquête P2A car elle intègre des questions judicieuses sur la qualité des relations familiales, sur la nature et la régularité des aides des parents à leurs enfants. Ceci permet de distinguer les effets liés à la trajectoire familiale et ceux qui sont liés à la qualité des relations entre les générations. Certaines situations familiales génèrent plus de conflits familiaux. Mais de bonnes relations entre parents et enfants de familles dissociés ne sont pas rares. A contrario, des enfants peuvent entretenir de mauvaises relations avec leurs deux parents encore en couple.

De même, la biographie scolaire est mieux détaillée dans l'enquête «Passage à l'âge adulte», laissant une place importante aux motifs et représentations rétrospectives des enquêtés au moment de leur choix d'orientation. A chaque étape clef de l'orientation scolaire, on a demandé aux personnes les ressorts de leurs choix : ratage de l'examen, difficultés dans certaines matières, manque de motivation pour les études, volonté d'indépendance, volonté des parents, problèmes familiaux... Par ailleurs, l'enquête INED repère les problèmes de redoublements. Parce qu'elle est un sous-produit de l'enquête emploi, l'enquête « Jeunes » INSEE est plus spécialisée sur le parcours d'insertion et d'emploi¹³ et est beaucoup moins riche sur le parcours scolaire.

¹³ Sur le thème de l'insertion des jeunes, voir les exploitations des enquêtes INSEE dans *Economie et statistique* n°283-284 (1995) et n°304-305 (1997)

1/ L'analyse rétrospective de l'arrêt des études : trajectoires familiales et représentations de l'échec scolaire chez les jeunes peu diplômés

Avec l'allongement de la durée des études, l'école est une étape obligatoire dont l'importance croît au sein du parcours de jeunesse. Mais il est bien difficile de parler d'une école unique et identique pour tous. L'inégalité devant l'école est un déterminisme lourd. Chacun n'a pas les mêmes chances de réussite à l'école et l'école ne donne pas les mêmes chances sociales à tous. L'école peut être analysée comme un conglomérat d'écoles. Chaque école est une institution de pré-classement des individus. L'institution travaille avec des publics de plus en plus sélectionnés et homogènes au fur et à mesure que l'on approche de la fin du cursus scolaire. Ainsi plus le monde du travail est proche (ou l'échéance parfois difficile à contourner pour les jeunes du chômage), plus les camarades de classe se ressemblent : mêmes origines sociales, même âge et même parcours scolaire.

Pour mettre à jour de nouveaux mécanismes d'orientation/sélection à la fin des études, il convient de neutraliser les effets très prégnants de l'origine sociale et de l'héritage scolaire. Il faut donc travailler sur une population socialement homogène sur laquelle l'origine sociale a déjà produit ses effets scolaires d'une manière assez uniforme pour chacun des individus. J'ai choisi de m'intéresser aux individus situés en bas du classement produit par le système scolaire. Je présente donc ici les résultats d'une analyse sur le groupe des jeunes sortis du système scolaire à la fin du collège, c'est à dire en fin du premier cycle d'études secondaires (3^o ou CAP). Ils n'ont pas fréquenté la classe de seconde ou une première année de BEP. En fin de troisième, ces jeunes ont été orientés vers un CAP ou un apprentissage, vers une section d'éducation spécialisée, ou encore directement vers la vie active. La classe de 3^o est un véritable palier d'orientation et l'échec scolaire est encore massif à ce stade. Ces jeunes ne sont pas et ne seront pas ou très faiblement diplômés, ils représentent 33% de la population de l'enquête «Passage à l'âge adulte». On compte très peu d'enfants de cadres et de professions libérales supérieures (2% contre 14%

dans la population totale), et l'héritage scolaire est le plus souvent réduit à néant (79% de mère sans aucun diplôme contre 63% dans la population totale). Pour ces jeunes, l'échec scolaire intervient de façon précoce, à un moment où l'on peut penser que l'environnement familial est encore très influent.

A ces enfants, on a souvent imposé une scolarité très courte, marquée par l'échec et le défaut d'investissement dans les valeurs scolaires. L'arrêt des études peut apparaître comme un choix personnel, résultat d'une intériorisation progressive de l'échec scolaire. Parfois encore, les parents ne fixent pas d'objectifs d'ascension sociale, ils freinent plus ou moins consciemment les velléités scolaires de leurs enfants. La proximité sociale entre les générations est souvent vécue comme une condition de maintien des liens affectifs. Ceci vient limiter les ambitions sociales des parents pour leurs enfants et est peut-être à la source d'immobilité sociale.

La forte homogénéité des caractéristiques sociales de cette population facilite l'observation « toutes choses égales par ailleurs » de l'impact des structures familiales. Sur cette sous-population de structure très particulière, une question sur les raisons qui furent déterminantes lors de l'arrêt des études permettait d'évaluer la variété des situations et des motivations en fin d'études courtes. Des items de réponses non exclusifs étaient proposés. L'interviewé pouvait d'abord invoquer des problèmes d'apprentissage cognitif en français ou en mathématiques. Trois items évaluaient ensuite une adaptation délicate au monde de l'école : manque général d'intérêt pour les études, orientation scolaire imposée ou problèmes disciplinaires avec les enseignants. Un groupe d'items plus optimiste exprimait l'idée que les études sont une étape obligée qu'il faut savoir clore pour débiter dans de bonnes conditions la vie professionnelle : il s'agissait de la décision d'arrêter l'école après la réussite au CAP, du désir d'indépendance et de gagner sa vie, ou encore de la proposition d'un travail. Enfin les motifs familiaux n'étaient pas oubliés : les difficultés familiales ou de santé ou l'insuffisance d'encouragements des parents pour une carrière scolaire plus longue pouvaient être invoqués.

On pourrait penser que les mauvais résultats scolaires sont le motif le plus fréquemment invoqué d'arrêt des études. Même avec un faible niveau d'études, il n'en est rien selon les enquêtés. Les facteurs sociaux extra-scolaires sont bien plus fréquemment cités. L'arrêt précoce de l'école n'est pas lié à des problèmes seulement scolaires et à des insuffisances purement cognitives. Dans le cas où elles sont réelles, les difficultés d'apprentissage scolaire reflètent bien souvent un manque de soutien de l'environnement socio-culturel et une insuffisance de conditionnement aux épreuves purement scolaires. On n'arrête pas l'école seulement parce que l'on ne satisfait pas ses exigences. Au contraire, bien souvent le manque de résultats ne fait qu'entériner une volonté longuement mûrie d'abrégier les études. Ainsi un nombre comparativement assez faible de personnes se remémorent de faibles résultats en français (20%) ou en mathématiques (26%), alors que beaucoup évoquent des causes plus générales et floues comme le manque d'intérêt pour les études ou la volonté de gagner sa vie (tableau 3-6). Il est vrai que les motifs recueillis d'arrêt des études sont des représentations des jeunes et que l'on aurait sans doute peint un tableau différent en recueillant le point de vue des parents ou des enseignants.

Selon les déclarations recueillies, le désir d'indépendance est essentiel dans la décision d'arrêter les études. « Vouloir gagner sa vie » a été le motif déterminant d'arrêt des études pour plus de 66% de cette population peu diplômée. Souvent ce désir peut être associé à la fin du cycle de CAP à un manque de motivation pour poursuivre la scolarité. La scolarité peut être prolongée jusqu'à ce qu'une première opportunité d'emploi se présente au jeune, mais elles sont rares. En cours d'études, la décision d'arrêt est souvent déjà prise. La fin des études est alors une période d'alternance entre diverses formes particulières d'emplois (stages, emploi précaire ou à temps partiel) mal rémunérés (Moncel, Rose 1995, Baudelot, Gollac 1997). Même si la formation professionnelle est courte, elle est bien souvent supérieure à celle requise par l'emploi occupé. L'insertion débute alors par un déclassement professionnel (Forgeot, Gautié 1997).

Tableau 3-6 Motif d'arrêt des études courtes selon le sexe et la qualité des relations parents/enfants à 18 ans

Source : N=963 personnes ayant interrompu leurs études en fin de 3^e, passées par une SES, parties en apprentissage ou ayant fait un CAP.

Personnes ayant répondu que le motif fut déterminant dans le fait d'arrêter les études.

	Hommes N=565 soit 57,4%		Femmes N=418 soit 43,6%		Total
	Entente P/E*	Mésentente P/E*	Entente P/E*	Mésentente P/E*	
Total	76	24	65	35	100
Problèmes en français	21	22	17	20	20
Problèmes en mathématiques	24	32	28	25	26
Problèmes disciplinaires	14	28	8	14	14
Manque d'intérêt pour les études	59	63	55	57	58
Orientation imposée	11	24	15	25	16
Obtention du CAP	57	55	44	39	50
Vouloir gagner sa vie	68	72	63	63	66
Recherche d'un travail	21	24	18	18	20
Problèmes familiaux ou de santé	6	20	20	34	16
Parents n'encourageaient pas	16	28	20	46	23

Source : enquête « Passage à l'âge adulte », INED, 1993.

Indicateur d'entente entre parents et enfants est construit par Bozon et Villeneuve-Gokalp (1994, p. 1543) : « ... il y a mésentente pour ceux qui ont déclaré qu'à dix-huit ans, ils s'entendaient (plutôt) mal avec leur père ou leur mère (dont ils n'étaient pas séparés), ou qui ont déclaré qu'un des principaux motifs de leur départ était leurs mauvaises relations avec leurs parents. Nous avons regroupé sous le terme d'entente minimale toutes les autres formes de relations, qui peuvent aller de la bonne entente à l'indifférence »

La principale raison invoquée pour l'arrêt des études courtes est donc « la volonté de gagner sa vie ». Près de sept personnes sur dix ont cité ce motif avec des variations peu importantes selon le sexe. S'il est fréquemment cité, ce motif d'arrêt d'études ne nous apporte qu'une connaissance limitée de la population en cause. Par définition, le passage vers le marché du travail et l'emploi (précaire ou non) marque la fin des études. Dans les souvenirs de nos enquêtés, les séquences Etudes/emplois sont bien distinctes. Les difficultés du marché de l'emploi tendent à accroître la demande scolaire et à allonger la durée des études. A contrario, lorsque les études sont courtes et la demande scolaire faible (cas de la sous-population) le désir d'indépendance est une explication positive d'un arrêt précoce des études. Peu de personnes ont arrêté leurs études en étant effectivement matériellement autonomes. Dans les faits, la transition vers l'emploi est lente (Méron, Mini 1995) car le premier emploi des personnes peu diplômées est souvent très précaire, plus proche du chômage que d'un véritable emploi.

Le niveau de détail choisi pour la construction de cette population permet de neutraliser en partie le fort déterminisme de l'origine sociale et de l'héritage scolaire. Avant d'examiner les différences selon la structure de la famille, il ne faut pas perdre de vue les écarts importants entre les deux sexes quant à la décision d'arrêt des études.

Parce qu'elles réussissent mieux jusqu'au bac, les filles sont proportionnellement moins nombreuses dans cet échantillon de personnes ayant écourté leurs études (43,6%) que dans la population totale (50,1%). Mais à ce stade des études, les filles sont sensiblement moins nombreuses que les garçons à avoir achevé leurs études parce qu'elles avaient terminé leur CAP. Le cloisonnement selon le sexe est très important dans les établissements d'enseignement professionnel, et les spécialisations du CAP sont peu favorables à la mixité¹⁴. Mais globalement, le CAP consacre une orientation vers des métiers manuels plus masculins.

En revanche, les motivations extra-scolaires et extra-professionnelles sont plus fréquemment citées par les filles.

La nature des relations parents/enfants à la fin de l'adolescence est un important facteur de différenciation de la fin des études. M. Bozon et C. Villeneuve-Gokalp (1994) ont montré qu'un conflit inter-génération pouvait précipiter le départ de chez les parents et les autres étapes qui dépendent du soutien matériel des parents, en particulier la fin des études. A 18 ans, les conflits des filles avec leurs parents sont plus nombreux. Les garçons qui s'entendent bien avec leurs parents invoquent très marginalement l'arrêt de leurs études pour cause de problème familial ou de santé (6%). En revanche, les filles en mésentente avec leurs parents invoquent fréquemment ce motif d'arrêt (34%). De même, parmi les filles qui ne s'entendent pas avec leurs parents, une part très significativement supérieure à la moyenne (46%)

¹⁴ La formation du CAP de coiffure s'oppose par exemple radicalement à celles des CAP de peintre en bâtiment ou de mécanique du point de vue de la composition des sexes. Mais il existe une homologie presque caricaturale de la représentation de l'autre sexe dans ces formations professionnelles très masculinisées et très féminisées.

ne s'est pas sentie encouragée par ses parents pour poursuivre plus loin les études (tableau 3-6).

Chez les garçons, le conflit parent/enfant accentue fortement l'apparition de problèmes disciplinaires à l'école (28% contre 14%). Les filles invoquent peu fréquemment les problèmes relationnels avec le monde des enseignants comme raison d'arrêt des études. Les manifestations violentes et désordonnées d'une certaine désocialisation lors de la jeunesse sont plutôt masculines. De plus, conformément à une idée commune, les problèmes scolaires disciplinaires semblent fortement reliés à de mauvaises relations familiales.

Mais les mauvais souvenirs de l'école ou des relations familiales ne sont pas, de loin, les raisons les plus souvent citées d'interruption des études. La représentation de la transition post-scolaire est plutôt positive et l'arrêt de l'école a semblé naturel à bon nombre des personnes d'origine sociale très modeste. A posteriori, les individus acceptent (« intériorisent ») et trouvent des justifications à leur bref parcours scolaire.

Ceci donne une vision globale des principales relations qui lient nos données au sein de la population avec un parcours scolaire court. Comment désormais mesurer l'impact éventuel des trajectoires familiales sur la décision d'arrêt des études ? Il faut dès lors utiliser les nombreuses ressources de l'enquête. On se souvient que celles-ci permettaient de qualifier assez précisément à la fois les structures familiales et la nature des rapports familiaux. Ainsi à 18 ans, on peut distinguer la famille « stable » sans dissociation parentale, des familles monoparentales ou recomposées. Parmi les familles stables, une question posée aux enfants permet de distinguer d'un côté les familles stables avec une cohésion parentale et de l'autre côté des familles stables avec un couple parental en mésentente selon l'opinion de l'enfant. A ce premier versant parental des relations familiales, on doit ajouter la qualité des relations parents/enfants, ce que l'on peut appeler l'entente inter-génération¹⁵. Il

¹⁵ On parle des conflits de générations lorsque l'on adopte un point de vue macro-sociologique. Des conditions historiques différentes poussent les classes d'âges à adopter des moeurs, des attitudes et des

devient possible de discerner l'effet de la structure de l'environnement parental de l'effet pur des relations familiales. Les conflits entre générations sont en effet plus fréquents en environnement dissocié et les relations entre parents séparés sont mauvaises, par construction.

De plus, l'enquête « Passage à l'âge adulte » fournit un indicateur du contrôle des sorties des enfants par leurs parents à l'âge de 18 ans. Deux types marginaux de contrôle parental étaient envisagés : l'absence totale de contrôle et l'interdiction totale des sorties. Mais la grande majorité des jeunes devait préciser le motif de la sortie et l'heure du retour (contrôle souple), ou devait lors de chaque sortie demander son autorisation aux parents (contrôle autoritaire). La première hypothèse d'une moindre performance scolaire des enfants de familles dissociées du fait d'un contrôle parental amoindri, ne peut malheureusement bénéficier d'une validation statistique directe avec cet indicateur. En effet, celui-ci se cantonne à l'évaluation du contrôle des sorties, c'est-à-dire du contrôle de la sociabilité à l'adolescence. Or, au-delà des sorties, les parents exercent des contrôles directement liés à la scolarité : contrôle des notes et des devoirs, contrôle des loisirs et orientation des goûts culturels, contrôle des fréquentations amicales qui se nouent fréquemment à l'école, etc. Pour cette raison, il est inutile d'essayer d'établir un lien direct entre les structures familiales, le mode de contrôle des sorties et la trajectoire scolaire. Cependant, l'indicateur est introduit dans le modèle comme possible variable explicative de chacun des motifs d'arrêt des études. Ceci permet une mesure indirecte des relations entre les déclarations des motifs d'arrêt des études, les problèmes d'ordre relationnels dans la famille et les problèmes disciplinaires à l'école.

pratiques contradictoires, voir antagonistes. Dans ce texte, on emploie les termes de conflits inter-générationnels ou entre générations qui, en sociologie de la famille, désignent les relations délicates entre membres de deux générations différentes d'une même parenté.

Tableau 3-7 Entente familiale et modes de contrôle des sorties selon la trajectoire familiale à 18 ans et selon le sexe

	Hommes				Femmes			
	N	Mésentente* Par./Enf.	Interdiction de sortie	Absence de contrôle	N	Mésentente Par./Enf.	Interdiction de sortie	Absence de contrôle
total	565	24	15	27	418	35	39	7
famille intacte et :								
bonne entente parentale	404	21	17	23	273	29	39	6
mauvaise entente parentale	34	44	15	29	37	59	32	8
famille monoparentale	42	33	7	43	36	53	36	19
famille recomposée	36	39	8	36	35	51	37	11
enfants d'un parent	49	20	10	39	37	27	43	3

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993.

Champ : N=963 personnes ayant interrompu leurs études en fin de 3^e, passées par une SES, parties en apprentissage ou ayant fait un CAP.

* Définition adoptée de la mésentente entre parents et enfants figure au tableau 3-6

taux de mésentente parents/enfants, taux de personnes interdites de sorties à 18 ans ou au contraire totalement libres de sortir exprimés en %.

Si l'on ajoute à ces données d'évaluation de la qualité des relations dans la famille, les variables classiques du signalétique de la réussite scolaire (origine sociale, diplôme et activité de la mère, sexe, taille de la famille), on obtient un ensemble complexe de relations. Les effectifs des groupes correspondants aux structures familiales dissociées sont faibles (N=71 pour les familles recomposées, N=78 pour les familles monoparentales). La ventilation des motivations de l'interruption des études courtes selon la trajectoire familiale devient illusoire, en particulier si l'on souhaite introduire des facteurs de contrôle comme le sexe, la qualité des relations familiales... Bien qu'elle soit à mon avis la plus claire et convaincante, la démonstration statistique à l'aide de tableaux descriptifs croisés n'est pas toujours possible. En revanche, une analyse multidimensionnelle (régression logistique) « débroussaille » assez bien ce type d'analyse où de fortes interactions sont observées sur de faibles effectifs. La méthode est alors employée à titre exploratoire, afin de détecter les principales relations entre les caractéristiques des personnes enquêtées avec pour objectif leur lien avec une variable d'analyse (ici le motif d'arrêt des études). Il s'agit donc ici d'un outil préparatoire pour discerner les contours de l'arrêt des études, les conclusions auxquelles je parviens ne sont que des pistes pour de futurs travaux sur des échantillons plus larges et mieux contrôlés.

Les sorties avant terme d'un cycle court (tableau 3-8- A)

L'influence de la trajectoire familiale est forte pour l'obtention du CAP. A ce faible niveau d'étude, il existe un clivage entre les enfants de familles intactes qui terminent plus souvent leur cycle court avec le CAP en poche et les enfants de familles dissociées (volontairement ou involontairement) qui abrègent leurs études avant leur terme sans aucun diplôme. Les écarts sont nets, d'une ampleur comparable (-18%) et très significatifs dans chacun des trois cas de dissociation. Ceci confirme pour un cas particulier et avec un niveau de détail affiné les résultats de l'étude précédente. Compte tenu du déterminisme de l'origine sociale (rappelons que l'origine est ici très modeste), l'obtention du diplôme le plus probable (le CAP) est très affecté par la structure familiale dans laquelle évolue le lycéen.

Mais au delà de cette confirmation, les résultats montrent que cet effet fonctionne indépendamment des relations dans la famille. Les relations conflictuelles entre générations sont totalement neutres. De plus, le plus faible pourcentage (-9%) de personnes ayant obtenu le CAP parmi celles dont les deux parents ensemble ne s'entendaient pas, n'est pas significatif. Par ailleurs, le deuil d'un parent et le départ d'un parent du foyer familial (qu'il soit remplacé ou non) signifient des interruptions plus fréquentes au cours d'un cycle d'études, de toute façon programmé sur la courte durée.

Tableau 3-8 facteurs d'explication des motifs d'arrêt des études avant la seconde (modèles logit)

	A- Obtenir le CAP		B- A connu des pbs. disciplinaires		C- A connu des pbs. familiaux		D- Pas d'encourag. des parents		E- Pbs. cognitifs en math ou français		F- Orientation imposée	
Probabilité de référence -->	70%		16%		2%		17%		35%		13%	
Effets logistiques[1] -->	Ecart	Test Khi2	Ecart	Test Khi2	Ecart	Test Khi2	Ecart	Test Khi2	Ecart	Test Khi2	Ecart	Test Khi2
<i>Origine sociale (référence = employé)</i>												
Cadre Intermédiaires	3%		-2%		1%		-10%	***	0%		-1%	
Ouvrier	-2%		-3%		1%		-5%		3%		-2%	
Indépendant	0%		-9%	**	1%		-4%		-2%		-3%	
<i>Relations parent/enfant à 18 ans (référence = entente minimale)</i>												
Mésentente parents/enfant	0%		13%	***	5%	***	18%	***	2%		9%	***
<i>Structure familiale à 18 ans (référence=famille intacte et entente minimale entre parents)</i>												
Famille intacte et mésentente entre parents	-9%		7%		2%	*	10%	**	7%		6%	
Séparés+parents vivent seuls	-18%	***	3%		3%	**	-6%		3%		8%	*
Remariage du parent gardien	-18%	***	0%		8%	***	11%	**	-3%		7%	*
Un parent décédé sans séparation préalable	-18%	***	7%		8%	***	0%		5%		-2%	
<i>Niveau d'études de la mère (référence= non diplômée)</i>												
Diplôme de l'enseignement secondaire	0%		-2%		0%		-4%		0%		-2%	
Supérieur au BAC	4%		6%		0%		8%		-5%		1%	
<i>Statut d'activité de la mère</i>												
Mère n'ayant eu aucune activité professionnelle	-6%		-2%		1%		-1%		1%		-2%	
<i>Taille de la famille d'origine (référence <=3 enfants)</i>												
Famille de 4 enfants	-1%		3%		1%		2%		0%		1%	
Famille de 5 enfants et plus	-11%	***	5%		1%		4%		-5%		-1%	
<i>Contrôle par les parents des sorties de leurs enfants avant 18 ans (référence = sorties contrôlées)</i>												
Interdiction de sortie	-10%	***	-6%	**	0%		1%				3%	
Absence de contrôle	-5%		6%	*	0%		4%				2%	
Femme (référence=homme)	-11%	***	-6%	**	3%	***	8%	***	-2%		3%	

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993.

Champ : N=963 personnes ayant interrompu leurs études en fin de 3^e, passées par une SES, parties en apprentissage ou ayant fait un CAP**Lecture :**

- La situation de référence est celle d'un jeune homme dont le père est employé, vivant en entente minimale avec ses deux parents à 18 ans dans une famille de 3 enfants au plus,

sa mère n'a pas de diplôme et travaille ou a travaillé au cours de son enfance, ses sorties étaient contrôlées par ses parents.

- Cette personne "de référence" a interrompu ses études au niveau CAP. La probabilité ("de référence", colonne D) pour que cette personne ait déclaré "le manque d'encouragement de ses parents" comme motif d'arrêt de ses études est égale à 17%.

- Cette probabilité vaut 17%+18%=35% lorsque le jeune ne s'entend pas avec ses parents.

- La colonne des écarts à la référence mesure donc l'effet marginal (toutes choses égales par ailleurs) de chacune des variables de la modélisation sur la probabilité de référence étudiée.

- Les résultats du test du Khi2 de signification des coefficients logistiques figurent comme suit : * Effet significatif au seuil de 10% ** = 5% *** = 1%

Il aurait été séduisant de montrer que les fréquents conflits entre générations dans les familles recomposées génèrent des départs du foyer recomposé plus précoces et donc des risques accrus d'un arrêt des études en cours de cycle. Or ce n'est pas le cas, sur nos données le raisonnement ne supporte pas la vérification empirique. Les conflits entre parents et enfants sont effectivement associés à un départ plus précoce des enfants mais ils n'accroissent pas les difficultés scolaires en milieu stable comme en milieu dissocié. L'effet scolaire négatif des structures familiales ne trouve donc pas son origine dans la difficulté des rapports inter personnels au sein de la famille. Il faudra donc explorer d'autres pistes d'explication.

Les problèmes de discipline et les jugements négatifs à l'égard de l'école (tableau 3-8- B)

Je cherche ici à analyser les fondements des problèmes de discipline scolaire assez graves pour justifier l'arrêt des études. On évacue donc les difficultés disciplinaires plus mineures qui n'auraient pas eu de telles conséquences.

Des relations conflictuelles dans la famille et à l'école vont de pair. Il est difficile de discerner si le mauvais comportement à l'école engendre des tensions familiales à propos de la scolarité ou si les tensions familiales trouvent un prolongement naturel en classe et dans la cour de récréation. Selon toute vraisemblance, les deux effets se composent, ajoutant de la signification à la corrélation statistique. Mais à niveau de conflit entre parents et enfants équivalent, il n'y a pas plus de problèmes de discipline à l'école lorsque les parents sont ensemble ou séparés. Si les problèmes disciplinaires sont plus fréquents en famille recomposée, c'est d'abord parce que les conflits y sont plus nombreux. Par ailleurs, le contrôle éducatif parental est plutôt plus souple en milieu dissocié et l'absence totale de contrôle des sorties à 18 ans est plus fréquent.

Une certaine inattention parentale dans les tâches d'éducation peut avoir des répercussions sur le comportement de socialisation des enfants à l'école (+6%, l'effet est significatif au seuil de 10%, tableau 3-8- B).

Il ne semble donc pas exister de relation directe entre la trajectoire familiale proprement dite et la discipline scolaire. En dehors d'un modèle éducatif très marginal d'absence de contrôle parental, l'arrêt des études à la suite de déboires graves disciplinaires est souvent associé à des relations conflictuelles entre générations. Celles-ci sont plus probables en environnement familial dissocié, en particulier lorsque celui-ci est recomposé.

Les représentations des jeunes des effets sur leur scolarité de leurs difficultés familiales (tableau 3-8-C)

En situation de référence (situation modale), seules 2% des personnes invoquent les problèmes familiaux comme raison déterminante d'interruption des études. Ce faible pourcentage était attendu car dans la situation de référence les personnes enquêtées ont donné une description des relations familiales apaisées : pas de conflit entre générations, pas de mésentente entre parents, un contrôle des sorties mais sans interdiction, le tout au sein d'une structure familiale bi-parentale de moins de quatre enfants.

Les causes familiales d'arrêt des études ont plus souvent été citées en situation de conflit parent/enfant (écart à la référence de +5%), mais ceci ne signifie pas que ce type de situation génère plus d'arrêts en cours de cycle. En effet, la probabilité d'obtention du CAP ne diminue pas en cas de conflit inter-génération¹. Les enquêtés établissent un lien entre leurs mauvaises relations avec leurs parents et leur échec au

¹ D'autres régressions, non reproduites ici, généralisent ce résultat. Elles montrent que « toutes choses égales par ailleurs », la situation de conflit parent/enfant n'est pas liée à une dégradation des chances scolaires. On a même pu par exemple remarquer que dans les familles recomposées, le niveau de diplôme semble plus élevé lorsque les enfants vivent leur situation familiale comme conflictuelle. Le résultat est paradoxal car une situation de conflit entraîne un départ plus précoce et un moindre soutien financier pour la scolarité. Il faut se garder d'interpréter trop rapidement ce type de liaisons. Seules des données qualitatives peuvent éclairer ce point.

CAP, alors que leurs chances objectives de réussite scolaire ne sont que peu affectées par ces relations.

Les filles identifient beaucoup plus clairement les causes familiales comme perturbatrice de la scolarité. Les filles ont une meilleure appréhension des enjeux de la question familiale sur leur parcours personnel. Ceci n'est guère surprenant et correspond à une construction des représentations de la famille conforme à la place prépondérante qu'elles occupent dans la structure familiale. Au passage à l'âge adulte, l'importance accordée par chacun des deux sexes à la famille semble se différencier.

Dès lors que la trajectoire familiale n'est pas normative, elle est identifiée comme un frein à la continuation des études. Mais en famille monoparentale, l'arrêt des études pour cause familiale n'est pas, somme toute, beaucoup plus fréquent : +3% par rapport à la situation de référence (famille intacte). Une part importante du raccourcissement des études et de la réduction des chances scolaires ne semble donc pas clairement identifiée par les jeunes ayant vécu avec un seul de leur parent. En situation recomposée, l'écart est plus important : +8%. Or la situation de recombinaison familiale n'engendre objectivement pas plus de handicaps scolaires que la situation monoparentale. Les conséquences scolaires liées à la recombinaison familiale sont donc perçues de façon plus aiguë que celles d'une situation monoparentale alors que l'observation réelle des niveaux de diplôme atteint tendrait à montrer l'inverse. On retrouve le même comportement de déclaration chez les enfants dont un parent est décédé avant 18 ans (+8%). Il semble donc que les enfants de familles recomposées ou ceux qui ont perdu un de leurs parents jeune (en général le père) soient rétrospectivement plus sensibles à l'atypisme de leur parcours familial et aux difficultés qui en découlent. Mais en situation monoparentale comme en situation recomposée, la part des jeunes qui sont conscients que leur parcours familial n'a pas été neutre pour leur scolarité est finalement assez faible (5% en famille monoparentale et 10% en famille recomposée).

Le degré d'ambition scolaire des parents pour leurs enfants (tableau 3-8- D)

Un item de réponse évaluait le degré d'implication des parents dans la décision d'arrêt des études. Selon l'enfant, les parents les encourageaient-ils à poursuivre leurs études ?

De nombreux travaux ont montré que les ambitions scolaires sont socialement formées. De plus, le désir d'école et de ses formes de savoir est une condition nécessaire de réussite : sans dessein scolaire, il n'y a pas de réussite scolaire possible. Les parents sont des « consommateurs d'école ». Le niveau de leur consommation d'école et de leurs aspirations scolaires pour leurs enfants dépend de leurs propres parcours scolaires. A résultats scolaires comparables, les ambitions familiales font la différence au moment de l'orientation scolaire (Duru-Bellat, Mingat 1993). Il n'est donc pas étonnant que l'origine socio-culturelle soit si discriminante à chaque étape du processus d'orientation au lycée.

Sur cette population faiblement diplômée et socialement très concentrée, nous retrouvons encore cette grande caractéristique de la sociologie de l'école. Alors que sur l'ensemble des autres motifs d'arrêt des études, l'origine sociale n'était plus une caractéristique explicative (la population étant déjà fortement sélectionnée), les enfants de cadres ou de parents exerçant une profession intermédiaire sont très significativement moins nombreux à déclarer que leurs parents ne les encourageaient pas assez lors de leurs études (10%). Ceci, alors même que ces enfants n'ont pas fait d'études longues, et donc que leur faible réussite scolaire ne tient pas à leur origine sociale.

A cet item aussi, les filles ne répondent pas de la même façon que les garçons. Selon leurs déclarations, les filles ont ressenti moins d'encouragements de la part de leurs parents (+8%), ce qui laisse penser qu'il existe une certaine différence de traitement par rapport à leurs frères. On ne saurait généraliser ce résultat très spécifique à cette étude et à l'analyse d'un échantillon de filles d'origine sociale très modeste et sans

diplôme². En revanche, ceci confirme l'observation que les filles perçoivent mieux les enjeux des relations familiales que les garçons.

Sur ce point, les résultats montrent une très nette liaison entre des relations familiales perturbées et la perception d'un moindre soutien parental lors du parcours scolaire. La part des personnes estimant avoir reçu un faible soutien parental double lorsqu'il existe un conflit parental (+18%). De même cette proportion augmente significativement en cas de reconstitution familiale (+11%) et de mésentente entre parents dans un couple uni (+10%). En revanche, toutes choses égales, le soutien parental reste égal en famille monoparentale ou dissociée après un décès parental.

La famille recomposée cumule plusieurs handicaps pour le soutien des ambitions scolaires des enfants ou des beaux-enfants qu'elle héberge. En effet, les conflits inter-générationnels y sont plus fréquents puisque l'enfant doit s'adapter à un parent peut-être plus distant après la remise en couple et il doit « élire » son beau-parent comme

² Duru-Bellat et Jarousse (1996) montrent que dans leurs discours, les ambitions des parents sont aujourd'hui assez égalitaires pour leurs filles et pour leurs garçons.

Les qualités requises pour satisfaire ces ambitions sont cependant sexuellement assez différenciées en particulier dans les milieux modestes. Le « sens de la famille », le « charme » ou le « sens moral » sont les vertus plus souvent requises des filles alors que « l'ambition » et la « débrouillardise » sont les qualificatifs souhaités pour les garçons.

Par ailleurs, en conformité avec un modèle dominant de la séparation sexuée des choix disciplinaires, les parents envisagent beaucoup plus souvent une formation scientifique et technique pour les garçons alors qu'ils privilégient les bacs littéraires et de sciences sociales pour les filles. Les intentions sont peut-être plus égalitaires mais les moyens choisis pour les réaliser ne le sont pas. En effet, si d'une part les parents orientent leurs filles vers les formations longues mais beaucoup moins sûres et aux débouchés moins valorisants, et si par ailleurs ils privilégient certaines vertus de l'éternel féminin, ils contribuent alors à une reproduction des schémas des rôles de chacun des deux sexes. Dans ce processus, l'allongement de la scolarité des filles est une donnée explicitement admise, prise en compte et favorisée par les parents. Mais la scolarité des filles reste cantonnée dans les domaines et limites qui leur sont traditionnellement dévolus.

nouveau parent. Le beau-parent souffre au surplus d'une moindre légitimité en matière éducative. De plus, il prend place au sein de la nouvelle famille le plus souvent au cours de la scolarité de l'enfant. Le processus d'orientation/sélection est alors largement entamé. Le support éducatif du parent gardien et du beau-parent peut être mis en second plan pendant la période de formation du nouveau couple parental. Le parent biologique peut aussi adopter de nouvelles orientations éducatives du fait de la fréquentation d'un nouveau partenaire. Ces revirements éducatifs du parent gardien s'inscrivent alors en réaction à l'échec de son précédent couple. Ceci entraîne une certaine discontinuité des choix éducatifs. L'enfant de famille recomposée, se retrouve finalement parfois plus souvent isolé au moment de formuler ses désirs scolaires.

L'écart observé ici entre les représentations rétrospectives des investissements scolaires des parents dans la situation monoparentale et dans la situation recomposée montre une difficulté inhérente à cette dernière situation : la moindre influence du couple parental sur le parcours scolaire de ses enfants . Il s'agit d'une manifestation de ce que A. Cherlin (1978) appelle l'« institutionnalisation incomplète » de la famille recomposée. L'autorité parentale confère des possibilités « naturelles » de contrôle de la scolarité. En famille recomposée l'exercice de l'autorité parentale est moins légitime. Ses contours deviennent plus flous et une partie du dessein et du destin scolaire est remise dans les propres mains de l'enfant. Ce phénomène d'« institutionnalisation incomplète » ne se produit pas en situation monoparentale. Car le contrôle de la scolarité est le plus souvent confié à la personne qui en avait la charge avant la dissociation. Il n'y pas de discontinuité éducative et pas de tiers éducateur pour brouiller les cartes. En comparaison de ce que nous disent les enfants de familles recomposées, les représentations des enfants « monoparentalisés » sur les effets scolaires de leur situation familiale sont très adoucies, presque neutres. Ceci tranche un tant soit peu avec le constat d'un réel handicap scolaire en situation monoparentale, comme si les enfants de parents isolés étaient frappés d'une sorte d'amnésie analytique à propos de la précarité du parcours qu'ils ont pu vivre.

Hier, la recomposition familiale intervenait après la mort d'un des deux parents. En particulier, afin d'assurer une continuité éducative aux enfants de son premier lit, le père se remariait très peu de temps après la mort en couche de sa première femme. Le second mariage établissait ainsi une forme de continuité institutionnelle du premier. Le problème des relations entre parents biologiques ne se posait pas vraiment. De même, il n'y avait pas de conflit éducatif entre le parent d'élection et le parent biologique non gardien, puisque ce dernier était le plus souvent décédé. L'allongement de l'espérance de vie, la croissance de la durée corrélative de vie en couple et l'augmentation de la probabilité de divorcer changent la donne des recompositions de familles.

En milieu modeste, le rôle éducatif du beau-parent est aujourd'hui extrêmement délicat : alors que les recompositions après divorce se généralisent, rien ne permet d'affirmer que son rôle et son image soit mieux définis et mieux admis auprès des familles et en particulier des enfants³.

Les explications les plus banales de l'arrêt des études sont données par des populations sans particularités socio-familiales. Ainsi, le désir d'indépendance est partagé par tous sans égard aux conditions de vie familiale. De même, les enfants de familles dissociées sont aussi nombreux que les autres à déclarer avoir arrêté leurs études après la proposition d'un travail ou parce qu'ils avaient du mal à suivre dans les matières principales de leur scolarité secondaire : français et mathématiques⁴.

³ Alors que le thème de la marâtre est (Cendrillon, ...) assez courant dans la littérature, les travaux sur le sujet des relations entre beaux-enfants et beaux-parents sont rares. Il n'existe à ma connaissance pas d'enquête quantitative permettant d'éclairer ce point.

⁴ Cf. les tableaux 3- E,F,G,H fournis à titre indicatif. Ces tableaux ne suscitent pas de commentaires particuliers.

L'identification des problèmes familiaux comme facteur d'échec scolaire est assez nette en particulier pour les enfants de familles recomposées. Mais il est difficile de trouver dans l'analyse rétrospective des motifs d'arrêt des études, une confirmation éclatante de l'hypothèse d'un moindre contrôle éducatif parental. En effet, les problèmes disciplinaires à l'école semblent plus liés à la qualité de la relation des parents avec leurs enfants qu'à la structure de la famille proprement dite. Par ailleurs, les enfants de familles monoparentales affirment ne pas avoir souffert d'un manque d'intérêt de leurs parents pour leur carrière scolaire. Seuls les enfants ayant vécu une recomposition familiale se sont sentis insuffisamment soutenus. Ces enfants vivent et décrivent de façon très subjective une piètre qualité des relations avec leurs parents et l'impression d'un manque d'intérêt et d'ambition de leurs parents pour leur carrière scolaire. Mais objectivement, leurs résultats scolaires sont aussi moins dégradés que ceux des enfants de familles monoparentales.

En milieu social modeste, la première hypothèse d'un contrôle éducatif amoindri en famille dissociée ne rend pas vraiment plus intelligible la scolarité plus courte des enfants de ces familles. Il faut donc désormais se pencher sur la seconde hypothèse d'explication des mécanismes conduisant à l'arrêt des études en famille dissociée : la précarité matérielle de la famille après la séparation et son impact de long terme sur la scolarité des enfants.

2- L'aide économique des parents à la fin de la scolarité secondaire des enfants selon la structure familiale

Le domaine des transferts financiers et des aides économiques au sein de la famille est un objet d'étude régulièrement renouvelé. Le contexte d'emploi n'est guère favorable aux jeunes qui rallongent leur scolarité et connaissent un début d'activité professionnelle plus mobile, parfois plus chaotique, que celui des générations précédentes. De fait, les jeunes sont aujourd'hui plus dépendants de leurs parents (Méron 1997) que leurs parents ne l'étaient eux-même de leurs propres parents.

Une enquête spécifique sur les échanges matériels et financiers entre générations montre que ceux-ci restent fréquents après le départ des enfants : lorsque les enfants forment un nouveau couple, ils sont les principaux destinataires des dons financiers et aides au logement de leurs ascendants. Ils bénéficient aussi, en particulier dans les milieux populaires, de services domestiques gratuits familiaux (garde des enfants) (Attias-Donfut 1997). En contrepartie, les « grands enfants » assurent des services de soins de leurs « vieux » parents : courses, papiers administratifs, éventuellement garde à domicile... Mais il est clair que l'échange au sein de la famille ne tempère pas les inégalités sociales. Bien sûr, les solidarités familiales existent en milieu populaire, mais le montant des biens transférés est proportionnel aux revenus et ce sont donc les enfants d'origine socio-culturelle favorisée qui bénéficient des aides les plus conséquentes (Degenne, Lebeaux 1991, Déchaux 1994, Chambaz, Herpin 1995). Il faut donc lire avec un certain scepticisme les travaux soutenant que les solidarités familiales sont un moyen de lisser les inégalités sociales. *A contrario*, la solidarité familiale agit souvent comme « force de rappel » dans les milieux les plus aisés et participe donc des stratégies de reproduction. Ce point fondamental constitue le cadre de l'étude.

La période de transition de la jeunesse est aussi une période d'apprentissage des « réalités » économiques, du coût de l'indépendance et de la liberté. La famille est un lieu d'intégration classique de ces apprentissages.

A l'adolescence, la marche vers l'autonomie est un objectif commun des parents et des enfants. L'aide financière des parents, en particulier sous la forme d'argent de poche, est l'un des instruments éducatifs pour l'accès de leurs enfants à l'indépendance. Les enfants comme leurs parents ont un intérêt commun à ce que le processus d'acquisition de l'indépendance des enfants se passe sans heurts dans une négociation familiale apaisée. L'argent de poche est l'un des termes de cette négociation. L'apprentissage de l'autonomie des enfants s'acquiert alors dans la dépendance et sous le contrôle des parents. A la fin de l'adolescence, les transferts matériels entre parents et enfants sont un élément du « *modus vivendi* » entre générations. L'arbitrage entre la prolongation de la cohabitation familiale et le

départ de chez les parents découle de la qualité de ce compromis (Bozon, Villeneuve-Gokalp 1994).

Peu de travaux chiffrant la structure, l'importance et l'effet des transferts financiers des parents vers leurs enfants à la fin de l'adolescence alors que les enfants sont encore partie prenante du foyer familial. A cette période, différentes formes de transferts et d'aides sont possibles⁵. Si les montants des aides financières sont sans doute moins importants que lorsque les enfants sont sur le point de quitter le foyer⁶, on peut penser que l'enjeu matériel et symbolique des transferts à l'intérieur du foyer est plus fort à l'adolescence qu'après. Dans cette étude, l'aide parentale est observée l'année du bac ou lors de la fin des études secondaires pour ceux qui n'ont pas poursuivi leurs études jusqu'au bac.

A cette période de la vie, le contrôle par les parents de la destination des aides est important et source de conflits avec les enfants bénéficiaires. La prolongation de la scolarité a un double coût : coût direct d'entretien du jeune et coût d'opportunité indirect car l'étudiant ne perçoit en général pas de revenus, contrairement au salarié du même âge. L'investissement financier dans les études est, avec le soutien scolaire, l'une des traductions matérielles des ambitions scolaires des parents pour les enfants. En choisissant de suivre financièrement (« donner » ou « ne pas donner ») l'élève, les parents s'inscrivent dans un processus de soutien scolaire qui vise à leur enfant. Ce processus est souvent lié à des attentes élevées de la part des parents et à des difficultés scolaires de l'enfant. Les parents ont souvent des difficultés à accepter les échecs de leur enfant et à lui offrir un soutien scolaire adapté. Les parents ont souvent des difficultés à accepter les échecs de leur enfant et à lui offrir un soutien scolaire adapté.

enfants. Les termes de ce choix ne sont pas égaux selon les niveaux de ressources et donc selon les milieux sociaux.

La négociation familiale de ces formes d'aides et de la relation de dépendance financière entre générations ne se pose pas selon les mêmes termes dans les familles dissociées. A catégorie sociale égale, il existe un clivage entre les familles qui aident et celles qui n'aident pas les enfants. On va montrer que la structure de ce clivage varie beaucoup selon la configuration des familles. Aussi, si l'on observe de moindres résultats scolaires en présence d'une aide parentale réduite, on pourra en déduire qu'une sur-représentation de parents aidant peu parmi les parents dissociés est à l'origine d'une partie du handicap scolaire de leurs enfants. Il deviendra alors possible de généraliser la thèse de la précarité du parent gardien et déduire que, sur la longue période, la scolarité des enfants est pénalisée par le déficit de ressources occasionné par le divorce.

L'enquête « Passage à l'âge adulte » cerne différentes catégories d'aides ordonnées de façon chronologique.

Ainsi, aux alentours de 18 ans, des questions permettaient de savoir si les personnes avaient bénéficié :

- d'un éventuel transfert financier, *a priori* non affecté, d'argent de poche ;
- d'aides plus ou moins ponctuelles aux sorties de plein air, aux sorties culturelles ou non, d'aides pour la lecture ou l'habillement.

Plus tardivement dans le parcours de jeunesse, des questions étaient posées sur :

- l'aide éventuelle sous forme de don ou de prêt pour l'acquisition ou l'utilisation d'une première voiture ;
- les aides parentales au moment du départ de chez les parents : financement du logement, des études, d'une partie des dépenses courantes, etc.⁷

⁷ L'enquête décrit l'aide des parents au moment de la jeunesse des enfants, telle qu'elle est perçue par les enfants. Or, il ne va pas de soi que la perception des parents des efforts éducatifs fournis pour leurs enfants, soit tout à fait concordante avec celle des enfants. Les résultats exposés dans ce paragraphe, en

particulier ceux qui traitent de la structure des aide parentales, s'enrichiraient d'une confrontation aux résultats d'une enquête auprès des parents. Je n'ai malheureusement pas pu obtenir l'accès à l'enquête « efforts éducatifs des familles » (INED/INSEE 1992) pour vérifier ce point.

L'accroissement des inégalités socio-économique en cas de dissociation familiale

Au vu des résultats du tableau 39-a, on peut raisonnablement suggérer que la précarisation post-divorce du parent gardien a des conséquences sur les formes et les montants des transferts perçus par les enfants. Dans tous les milieux sociaux, toutes les formes d'aide des enfants sont moins fréquentes lorsqu'il y a eu une dissociation volontaire du couple parental. Ceci n'est guère surprenant.

Tableau 3-9 a/ Structure des aides des parents à la fin des études secondaires selon l'origine sociale et la trajectoire familiale à 18 ans

Proportion de destinataires de l'aide en %

Origine sociale	Trajectoire familiale	Destination des aides des parents à leurs enfants						
		N	Sorties [2]	Achat de livres [2]	Habillement [2]	Voiture[2]	Lors du départ de chez les parents	Argent de poche régulier
Cadre /P. Interm.	Non dissociée[1]	842	59	48	70	40	73	45
	Monoparentale	57	44	35	59	37	65	44
	Recomposée	61	47	44	59	29	64	39
Ouvrier	Non dissociée	968	51	33	62	24	49	23
	Monoparentale	56	32	13	49	21	29	14
	Recomposée	53	40	19	55	6	34	13
Autres (employés + indépendants)	Non dissociée	837	54	37	65	38	61	30
	Monoparentale	60	37	22	43	20	42	17
	Recomposée	54	52	28	61	11	43	13

Lecture : parmi les enfants de familles non dissociées dont le père est cadre ou exerce une profession intermédiaire, 59% des jeunes ont reçu une aide de leurs parents pour leurs sorties.

[1] le poste inclut les personnes dont un des deux parents était mort avant 18 ans.

[2] les personnes enquêtées ont mentionné que cette dépense était tout ou partie pris en charge par les parents lors du passage du bac ou en fin de cycle d'études pour ceux qui ne l'ont pas passé.

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993

Champ : total des jeunes 25-34 ans

Mais une idée défendue par la sociologie du divorce voit dans le divorce un facteur aggravant des inégalités sociales. Selon cette conception, les conséquences de la séparation familiale sont plus atténuées en milieu bourgeois qu'en milieu populaire. C'est du moins une des conclusions d'Irène Théry d'une analyse des divorces «difficiles» passés en justice (Théry 1993). Derrière ce constat se profile une véritable question : est-ce que la dissolution du lien conjugal peut créer de nouvelles formes d'inégalités sociales ? Est-ce qu'une société qui libéralise le divorce crée plus d'inégalités sociales ? La réponse à cette question est très incertaine

d'autant plus qu'elle est chargée d'enjeux idéologiques. Classiquement, on y apporte une réponse partielle en analysant les changements des statuts socio-économiques des parents après le divorce. Une autre façon d'aborder le problème est de s'intéresser à la situation des enfants. Par rapport aux analyses classiques, il s'agit de décaler d'une génération l'analyse des effets de la séparation. Il faut donc d'abord évaluer si les conséquences économiques de la dissociation sont différentes selon les milieux sociaux et si l'écart social du soutien économique des parents aux enfants s'accroît avec la rupture familiale.

Il semble exister une certaine atténuation des conséquences pécuniaires du divorce dans les familles bourgeoises dissociées. Le niveau général des aides des parents aux enfants dans ces milieux est plus élevé. L'écart entre l'aide fournie par les familles intactes et celle des familles dissociées est significatif. Mais cet écart est souvent plus faible que celui enregistré dans les autres catégories sociales. La différence des écarts des conséquences pécuniaires de la dissociation familiale sur les enfants est donc une indication qu'il convient d'affiner.

Prenons par exemple deux aides parentales courantes à 18 ans : l'argent de poche régulier et l'aide à l'habillement. Pour l'argent de poche donné de façon régulière à 18 ans en milieu favorisé, le nombre de bénéficiaires issus d'une famille dissociée est proche de ceux issus d'une famille non dissociée. En revanche, l'écart entre la part des bénéficiaires d'une famille stable et celle d'une famille dissociée vaut 9 points en milieu ouvrier (23% contre 14%). Comme le niveau absolu de bénéficiaires est plus important lorsque l'origine sociale est élevée, cette différence entre les écarts absolus observés correspond à des différences de niveaux relatifs encore plus importantes. De telles données permettent de penser qu'un enfant aidé de famille favorisée ne perd pas le bénéfice de l'argent de poche en cas de dissociation alors que cela concerne près de quatre enfants aidés d'ouvrier sur dix (9%/23%).

L'aide des parents à l'achat des vêtements est aussi très fréquente et peut aussi être considérée comme une forme de soutien économique de base. Pour cette aide, en milieu aisé nous enregistrons une différence de 11 points entre la fréquence des

bénéficiaires issus de familles dissociées et ceux issus d'une famille intacte (70% contre 59%). La différence est de 13 points (62% contre 49%) en milieu ouvrier (Tableau 3-9 a/).

Conclure à un impact plus important sur les aides inter-génération de la dissociation en milieu ouvrier que de la dissociation en milieu aisé serait peut-être un peu prématuré avec ces seules données. Mais elles expriment effectivement une tendance à l'accroissement des inégalités sociales des transferts financiers après une dissociation familiale. Nous ne disposons que d'informations déclaratives et rétrospectives du nombre de personnes aidées. Recueillir le montant des flux transférés est plus délicat et plus aléatoire du fait de l'imprécision des souvenirs. Le montant des flux transférés d'une génération à l'autre est très lié au niveau de revenu des parents et à leur statut social (Attias Donfut 1997). On peut raisonnablement penser que des mesures statistiques en flux amplifieraient les écarts observés ici en nombre.

Le tableau 3-9 a/ réalisé à partir de l'enquête INED ne montre pas de réelles différences entre la fréquence des aides en famille monoparentale et en famille recomposée. Il existe quelques divergences sur certaines aides localisées dans certains milieux sociaux, mais elles semblent plus liées aux aléas d'échantillonnage et aucun des écarts observés ne peut représenter une réelle tendance. Aussi pourrait-on conclure que le comportement d'aide entre générations est assez similaire en famille monoparentale ou en famille recomposée. Ce résultat ne va pas de soi. On peut en effet faire l'hypothèse que la recombinaison familiale est aussi une stratégie de recombinaison économique du foyer pour le bénéfice de tous ses membres. Or, selon l'enquête INED, il semble bien que la situation des enfants de ces familles soit peu différente de celle des enfants de familles monoparentales.

Le résultat est assez surprenant pour que l'on s'efforce de le vérifier par croisement avec une autre source. Dans l'enquête de l'INSEE, une série de questions avait pour

objectif d'établir un bilan précis de la situation financière personnelle du jeune, le mois précédent l'interview. Le jeune précisait notamment s'il bénéficiait d'une aide financière ou d'un prêt de ses parents⁸.

Le pourcentage de jeunes aidés entre 18 et 20 ans est assez proche selon l'INSEE de celui calculé avec les données de l'INED et ceci quelle que soit l'origine socio-familiale (tableau 3-9-b). De légers écarts s'expliquent peut-être par une différence du moment d'appréhension de l'aide entre les deux enquêtes (INSEE : 18-20 ans, INED « vers 18 ans »). De plus la perception irrégulière d'argent de poche est incluse dans la définition de l'aide de l'INED alors qu'en s'intéressant au mois qui précède l'enquête (optique INSEE), on comprend la totalité de l'aide à régularité mensuelle et une partie seulement de l'aide irrégulière. Les pourcentages absolus de réponses sont donc comparables d'une enquête à l'autre ce qui n'était pas évident car le plus long délai rétrospectif de l'enquête INED favorise des souvenirs plus subjectifs et parce que la formulation des questions n'était pas similaire.

Sur le fond, les questions sur l'aide de l'INSEE et de l'INED sont voisines et il est donc légitime de rapprocher les variations selon la structure socio-familiale des réponses obtenues dans les deux enquêtes. Or sur ce point, les deux enquêtes divergent. L'enquête INSEE ne confirme pas la faiblesse de l'aide en milieu recomposé. Entre 18 et 20 ans, le pourcentage des destinataires de l'aide en famille recomposée est plus proche de celui enregistré en famille intacte qu'en famille monoparentale.

Les données de l'INSEE sont factuelles et les données de l'INED appréhendent mieux les représentations des jeunes sur leur passé familial. Il est possible que certains jeunes issus de familles recomposées aient plus tendance à noircir le tableau des relations familiales après la seconde formation de la famille. L'histoire familiale plus conflictuelle aurait alors tendance à effacer les conditions objectives de l'aide parentale. Selon cette interprétation (assez fragile), les enfants de familles

⁸ L'argent de poche entrain dans le champ de cette aide mais pas l'hébergement chez les parents.

recomposées oublierait qu'ils recevaient une aide régulière de cette seconde union.

Tableau 3-9 b/ : évolution par tranche d'âge de l'aide des parents à leurs enfants selon l'origine sociale et la trajectoire familiale à 18 ans

Proportion de destinataires de l'aide en %

Origine sociale	Trajectoire familiale	18-20 ans		21-24 ans		25-29 ans	
		N	Aide	N	Aide	N	Aide
Cadre /P. Interm.	Non dissociée	597	43	653	31	813	7
	Monoparentale	38	28	53	23	38	0
	Recomposée	76	40	68	31	55	2
	Mort d'un parent avant 18 ans	20	40	29	26	28	0
Ouvrier	Non dissociée	678	25	917	10	1307	2
	Monoparentale	67	16	65	5	79	4
	Recomposée	40	22	52	5	62	3
	Mort d'un parent avant 18 ans	37	23	67	5	93	1
Autres (employés + indépendants)	Non dissociée	603	33	845	20	1122	4
	Monoparentale	75	22	113	12	103	3
	Recomposée	75	25	73	17	66	2
	Mort d'un parent avant 18 ans	75	24	97	8	140	6

Lecture : parmi les 678 jeunes de la tranche d'âge 18 à 20 ans de familles non dissociées ouvrières, 25% ont reçu personnellement une aide ou un prêt de leurs parents lors du mois qui précède l'enquête.

Source : enquête "Jeunes", INSEE, 1992

L'aide des parents et les chances d'obtenir le bac⁹

La mesure de l'impact des formes d'aides sur la scolarité n'est pas exempte d'artefacts statistiques. En effet, l'aide des parents pour les études ne peut bénéficier aux jeunes sortis tôt du système scolaire et ayant commencé à travailler tôt. Il y a en particulier une très nette relation entre le fait de quitter le domicile de ses parents

⁹ C'est la simultanéité entre les relevés rétrospectifs de l'aide parentale (fin des études secondaires), celui de la structure familiale (à 18 ans) et l'âge normal de passage du bac qui m'a décidé à choisir la mesure des taux d'obtention du bac parmi d'autres mesures de la scolarité. Bien que ce choix soit imposé par la disponibilité des sources, le bac est un seuil scolaire facilement identifiable (passage du niveau IV au niveau III), très souvent employé en macro-sociologie de l'éducation pour l'analyse des inégalités sociales de la réussite scolaire (voir par exemple Convert, Pinet 1989).

pour partir suivre des études dans une ville éloignée du foyer parental, et l'aide des parents lors du départ. De même, le financement par les parents de tout ou partie des sorties culturelles ou des livres ne fait que traduire une demande des enfants en grande partie liée à leur niveau d'études. Il faut donc éviter ces corrélations trop mécaniques pour examiner l'impact de la bonne volonté financière des parents sur le niveau d'étude des enfants. L'indicateur d'aide financière retenu est donc établi à partir des aides que les enfants ont déclaré percevoir de leurs parents à la fin des études (18 ans pour l'argent de poche), sans tenir compte des aides à vocation culturelle (achats de livres) ou de l'aide pour l'acquisition d'un logement étudiant indépendant des enfants en début du cycle universitaire. Afin de respecter l'équilibre quantitatif des groupes, le jeune est qualifié « aidé » lorsque, à la fin du cycle d'études secondaires, il bénéficiait de deux au moins des trois aides suivantes : argent de poche, habillement ou aide pour les sorties. L'indicateur est calculé à la période de transition entre la fin des études courtes et le début des études longues. Il exprime à la fois le désir des parents de voir leurs enfants abrégé ou continuer leur scolarité et le résultat financier de la négociation familiale autour de la question de la scolarité. La ventilation de cet indicateur selon les classes sociales et selon la structure des familles est très hétérogène (tableau 3-10-a).

Le lien entre la réussite conditionnelle au bac (conditionnée par l'obtention d'un premier diplôme) et le degré de l'aide parentale est extrêmement significatif quel que soit le statut socio-familial. Puisque l'on a exclu de l'indicateur d'aide les soutiens parentaux les plus directement tributaires du parcours scolaire, la relation n'est pas un artifice de construction. L'ampleur de la corrélation traduit une double relation : à 18 ans, l'aide parentale facilite grandement la poursuite des études jusqu'au bac, et simultanément beaucoup de parents n'aident plus leurs enfants lorsque ceux-ci arrêtent leurs études avant le bac. La liaison est forte, mais elle n'est pas systématique. Ce qui incite à penser une liaison à double sens. En effet, l'aide parentale telle qu'elle a été définie n'est ni nécessaire ni suffisante pour obtenir le bac. Des enfants obtiennent le bac alors qu'ils ne sont pas soutenus par leurs parents. Par ailleurs, l'arrêt des études ne signifie pas systématiquement l'interruption de

l'aide parentale. Des enfants sont aidés à 18 ans alors qu'ils ne poursuivent pas leur scolarité jusqu'à l'obtention du bac. Certains parents maintiennent donc leur soutien après la majorité de leur enfant alors même que celui-ci est sorti du système scolaire et a éventuellement un premier emploi plus ou moins précaire.

Tableaux 3-10 : Différences de réussite au bac selon la trajectoire familiale et l'origine sociale explicables par des différences d'aide familiale

Tableau 10-a : chances d'obtenir le bac des les titulaires d'un premier diplôme selon l'origine sociale, la trajectoire familiale et l'aide des parents

Origine sociale	Structure de la famille	N	% d'enfants aidés [1] à 18 ans	Chances d'obtenir le bac après un premier diplôme...		
				... avec pas ou peu d'aides parentales	... avec l'aide des parents	Chances totales
Cadre / P. Interm.	Non dissociée[2]	799	65	60	79	72,4
	Dissociée	109	53	52	81	67,4
Ouvrier	Non dissociée	767	51	29	37	33,1
	Dissociée	64	34	19	27	21,7
Autres Employé et indépendants	Non dissociée	736	55	38	52	45,5
	Dissociée	90	37	33	48	38,6

Lecture : 51% des enfants d'ouvriers de familles non dissociées titulaires d'un premier diplôme bénéficient d'une aide des parents. Parmi ces bénéficiaires, 37% obtiennent le bac.

[1] à 18 ans l'enfant était destinataire de 2 aides au moins choisies parmi les trois suivantes : argent de poche, aide à l'habillement, aide aux loisirs.

[2] incluses les personnes dont l'un des deux parents était mort avant 18 ans.

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993.

Champ : titulaires d'un premier diplôme.

Tableau 10-b : ventilation selon l'origine sociale de l'écart des chances d'obtenir le bac entre les enfants de familles dissociées et les enfants de familles intactes

Champ : titulaires d'un premier diplôme

Origine sociale	Ecart total		expliqué par ...			
	Différentiel	Part en %	... la différence d'intensité de l'aide selon la structure de la famille		... l'effet résiduel de la dissociation familiale	
			Différentiel	Part en %	Différentiel	Part en %
Cadre / P. Interm.	5,0 [1]	100	2,3 [1]	46	2,7 [1]	54
Ouvrier	11,4	100	1,4	12	10,0	88
Autres Employé et indépendants	7,0	100	2,5	35	4,5	65

Lecture: l'écart de 11,4 points des probabilités d'accès au bac observé entre les enfants de familles ouvrières dissociées et les enfants des autres familles ouvrières s'explique :

- à hauteur de 1,4 points par une plus faible aide des parents en famille dissociée ;
- et pour le complément 10 points par l'effet résiduel (non économique) de la dissociation familiale.

[1] Calculs réalisés à partir des données du tableau 10-a :

$$5\% = 72,4\% - 67,4\%$$

$$2,3\% = 72,4\% - (53\% * 79\% + (100\% - 53\%) * 60\%)$$

$$2,7\% = 5\% - 2,3\%$$

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993

Avec les données disponibles, il n'est malheureusement pas possible de faire véritablement la part des choses et de d'indiquer ce qui relève de la corrélation liée à l'augmentation de la fréquence des bacheliers du fait de l'aide parentale et ce qui est due à l'interruption de l'aide en cas d'arrêt des études.

Le niveau d'aide parentale varie selon la structure de la famille

Le tableau 3-10-b décompose les différences des chances conditionnelles d'accès au bac observées selon la structure de la famille. Une part de cet écart est explicable par l'amointrissement des chances lié à un plus faible soutien parental. Pour calculer ce qu'elle représente, il suffit de simuler les chances d'obtention du bac de la population d'enfants de familles intactes, en supposant que la répartition des aides soit celle observée dans les familles dissociées. En soustrayant de cette simulation la fréquence réelle d'accès au bac des enfants de familles dissociées, on obtient une mesure de l'écart directement imputable à l'amointrissement des aides en famille dissociées. L'écart restant non expliqué par ce calcul peut alors être interprété comme résultant d'un effet intrinsèque de la dissociation, à l'exclusion de ses effets économiques sur les enfants.

Dans tous les milieux sociaux et quelle que soit la structure familiale, il existe une forte différenciation des résultats au bac selon que les parents soutiennent ou ne soutiennent pas matériellement leurs enfants. Plus on s'élève dans la hiérarchie sociale, plus l'aide parentale a une rentabilité scolaire élevée et plus les différences d'accès au bac s'estompent selon la structure familiale. En effet, lorsque les parents de milieux aisés aident leurs enfants, les taux conditionnels d'accès au bac des enfants de familles dissociées sont très voisins de ceux de familles non dissociées (respectivement 78% et 80%, tableau 3-10-a). On peut faire le même constat dans la classe intermédiaire ou en présence d'aide les chances d'obtention du bac sont égales dans les familles dissociées et non dissociées.

Si globalement on observe dans les familles de la classe aisée et celles de la classe intermédiaire des chances d'accès inférieures lorsque les parents ne vivent plus ensemble, c'est parce que :

1. l'aide des parents est moins fréquente en famille dissociée (61% contre 72% en milieu favorisé) ;
2. en l'absence d'aide, il subsiste un effet intrinsèque de la dissociation sur les chances d'obtenir le bac.

Pour la classe supérieure, les 5,6 points d'écart entre les chances conditionnelles d'obtention du bac selon la structure familiale (72,7%-67,1%) se décomposent en 2,1+3,5 : 2,1 points liés à la l'amoindrissement de l'aide parentale et 3,5 points d'effets complémentaires (ou résiduels) de la trajectoire familiale. Selon ces calculs, 38% de la moindre performance scolaire au bac des enfants de familles dissociées seraient imputables au moindre transfert économique entre générations (tableau 3-10-b).

Cette proportion est voisine (44%) dans la classe intermédiaire, tandis qu'elle n'est que de 16% en milieu ouvrier. Il faut cependant noter que l'écart selon la trajectoire familiale des chances conditionnelles d'accès au bac des enfants d'ouvriers (11,1 points) est beaucoup plus important que celui des enfants de milieu plus favorisé. Ceci, alors même que les chances d'accès au bac des enfants d'ouvriers sont beaucoup plus faibles. Les facteurs internes de la dissociation familiale (à l'exclusion

de ses conséquences économiques) pèsent donc très fortement sur la fin des années de lycée des enfants d'ouvriers.

Les ordres de grandeur issus de ces calculs sur les mécanismes économiques de la dissociation parentale montrent donc des conséquences relatives de l'arrêt de l'aide parentale moins importantes en milieu ouvrier qu'ailleurs. En revanche, en niveau relatif comme en niveau absolu, l'effet résiduel de la dissociation parentale est beaucoup plus important pour les enfants d'ouvriers.

Ce résultat n'était pas attendu et semble paradoxal car nous avons vu qu'une dissociation parentale entraîne plus souvent l'arrêt de l'aide des parents en milieu ouvrier qu'en milieu plus favorisé.

Il existe donc un écart social au détriment des enfants d'origine ouvrière de la baisse des aides inter-génération à la suite d'une dissociation familiale. Mais les répercussions escomptées de la baisse des transferts entre générations sur les chances d'obtention du bac sont finalement relativement moins importantes pour les enfants d'ouvriers. Pour quelles raisons ?

Les résultats d'obtention du bac sont plus affectés par l'arrêt des aides parentales dans les classes favorisées que dans la classe ouvrière. Pour l'obtention du bac, la distance scolaire entre les enfants d'ouvriers aidés et ceux qui ne sont pas aidés est plus faible que celle des enfants des autres catégories sociales. L'enjeu et l'importance de l'argent de poche ne sont pas équivalents selon les milieux. En milieu favorisé les transferts financiers sont courants et certainement plus importants en montants. Ces aides sont régulières et bien instituées dans les relations parents/enfants. L'arrêt des transferts est interprétable comme un écart à la norme, une sanction qui a des causes et conséquences biographiques plus tranchées. Lorsque, comme en milieu ouvrier, la négociation des aides financières est une étape moins systématique et moins sensible des relations parents/enfants, le parcours de l'enfant est moins dépendant de cette aide. D'ailleurs, les parents de la classe ouvrière valorisent beaucoup plus souvent les qualités qui permettront à

leurs enfants de s'en passer : débrouillardise et ambition (Duru-Bellat, Jarousse 1996).

Ces considérations sur l'effet scolaire de l'aide parentale ne doivent pas masquer les problèmes déjà mentionnés sur le double sens de la relation entre l'arrêt des études et l'arrêt des aides des parents aux enfants. En famille dissociée et en particulier dans la classe favorisée et la classe intermédiaire, l'arrêt des études avant le bac est plus fortement corrélé à l'interruption du soutien parental. En milieu favorisé par exemple, en famille dissociée, l'écart de succès au bac entre les enfants aidés et les enfants non aidés vaut 29 points (81%-52%) alors que ce même écart est égal à 19 points (79%-60%) dans les familles intactes (tableau 3-10-a). De ce constat, on peut tirer la double conclusion que :

- les aides des parents séparés sont sans doute plus rapidement et plus systématiquement interrompues en cas d'arrêt des études que celles des parents ensemble ;
- l'interruption de l'aide des parents dissuade plus facilement les enfants de couples dissociés de poursuivre leurs études jusqu'au bac.

Une confirmation par la « preuve logistique » des résultats précédents (tableau 3-11)

L'analyse précédente ne distingue pas les deux modes de séparation des parents possibles : séparation avec ou sans reconstitution familiale. Ajouter ce cloisonnement supplémentaire au tableau 3-10-a lui aurait fait perdre de son pouvoir d'argumentation. Je me suis donc contenté de découper des catégories sociales et des structures familiales très agrégées. Tentons désormais à l'aide de l'analyse multivariée de la probabilité d'accès au bac de détecter les particularités des mécanismes à l'œuvre dans les sous-groupes familiaux.¹⁰

¹⁰ L'analyse multidimensionnelle permet d'obtenir le détail des relations de sous-groupes restreints avec la variable « endogène ». Pour une modalité caractérisant une population, on raisonne en supposant

Nous avons vu qu'un raisonnement qui associerait reconstitution familiale, reconstitution économique du parent gardien, et au final, amélioration des transferts des parents remariés à leurs enfants, a des assises statistiques controversées. A 18 ans, les enfants de familles recomposées bénéficient d'une aide financière de leurs

toutes les autres modalités fixes. Au regard d'une même variable endogène, il est donc possible d'utiliser l'analyse logistique pour chercher comment se comportent deux sous-groupes définis exclusivement l'un de l'autre : par exemple les enfants de familles monoparentales et les enfants de familles recomposées. Les corrélations affichées par le modèle logistique sont calculées à structure des autres variables équivalente, en particulier à structure socioculturelle égale. La corrélation logistique est donc en l'occurrence épurée des corrélations propre au sous-groupe familial en question entre la fréquence d'obtention du bac et les facteurs complémentaires (autres que la structure familiale). Mais l'analyse logistique ne procure que des corrélations globales. Elle ne peut rendre compte de corrélations croisées différenciées. Ainsi les différences sociales des effets scolaires de la dissociation familiale sont difficiles à repérer à la seule loupe logistique.

Tableau 3-11 Estimation de l'impact de l'aide parentale sur les chances d'obtenir le bac après un premier diplôme (modèle logit)

Probabilité d'obtenir le bac après avoir obtenu un premier diplôme		Sans tenir compte de l'aide parentale [1]		En incluant l'aide parentale [1]	
Probabilité de référence -->		42 %		47 %	
Effets logistiques[1] -->		Ecart	Test Khi2	Ecart	Test Khi2
<i>Origine sociale (référence = employé)</i>					
	Cadre/Prof. Intermédiaires	16 %	***	16 %	***
	Ouvrier	-13%	***	-13%	***
	Indépendant	n. s.		n. s.	
<i>Relations parent/enfant à 18 ans (référence = entente minimale)</i>					
	Mésentente parents/enfant	n. s.		n. s.	
<i>Trajectoire et entente familiale à 18 ans (référence=famille intacte et entente minimale entre parents)</i>					
	Famille intacte et mésentente entre parents [2]	n. s.		n. s.	
	Séparés+parents vivent seuls	-14%	***	-13%	***
	Remariage du parent gardien	n. s.		n. s.	
	Un parent décédé sans séparation préalable	n. s.		n. s.	
<i>Niveau d'études de la mère (référence= non diplômée)</i>					
	Diplôme de l'enseignement secondaire	20 %	***	20 %	***
	Supérieur au BAC	35 %	***	32 %	***
<i>Statut d'activité de la mère</i>					
	Mère n'ayant eu aucune activité professionnelle	n. s.		n. s.	
<i>Taille de la famille d'origine (référence <=3 enfants)</i>					
	Famille de 4 enfants	-8%	***	-8%	**
	Famille de 5 enfants et plus	-14%	***	-14%	***
<i>Contrôle par les parents des sorties de leurs enfants avant 18 ans (référence = sorties contrôlées)</i>					
	Interdiction de sortie	n. s.		n. s.	
	Absence de contrôle	-7%	*	-6%	*
<i>Sexe</i>					
	Femme (référence=homme)	13%	***	12%	***
<i>Aide parentale</i>					
	Pas ou peu d'aide des parents (référence=aide régulière)	Non intégré		-13%	***

Lecture :

- La situation de référence est celle d'un jeune homme dont le père est employé, vivant en entente minimale avec ses deux parents à 18 ans dans une famille de 3 enfants au plus, sa mère n'a pas de diplôme et travaille ou a travaillé au cours de son enfance, ses sorties étaient contrôlées par ses parents. Dans le second modèle, l'individu de référence bénéficie au surplus d'une aide régulière de ses parents.
- Cette personne "de référence" a obtenu un premier diplôme. Dans le premier modèle où l'on ne prend pas en compte l'aide des parents au jeune, la probabilité "de référence" d'obtenir le bac égale à 42%. Cette probabilité vaut 42%-14%=28% si la trajectoire familiale du jeune est monoparentale.
- La colonne des écarts à la référence mesure donc l'effet marginal (toutes choses égales par ailleurs) de chacune des variables de la modélisation sur la probabilité de référence étudiée.
- Les résultats du test du Khi2 de signification des coefficients logistiques figure comme suit : * Effet significatif au seuil de 10% (** = 5%, *** = 1%)

[1] définition de l'aide parentale : à 18 ans l'enfant était destinataire de 2 aides au moins choisies parmi les trois suivantes : argent de poche, aide à l'habillement, aide aux loisirs.

[2] incluses les personnes dont l'un des deux parents était mort avant 18 ans.

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993.

Champ : N=2565 titulaires d'un CAP/BEP et plus

parents proche à celles des enfants de familles intactes selon l'enquête INSEE alors que ce n'est pas le cas selon l'enquête INED. Cette incertitude incite à la prudence pour l'examen des effets sociaux différentiels sur la scolarité de l'aide financière des parents.

Deux modèles logistiques d'évaluation de la probabilité d'obtenir le bac ont donc été calculés : le premier ne tient pas compte de l'indicateur d'aide Parent/enfant, le second intègre cet indicateur. Pour ces deux modèles, à la différence de ceux calculés à partir des données de l'INSEE (étude précédente), les particularités de l'enquête INED sur les relations familiales (conflits entre parents, conflits parents/enfants) ont été ajoutées dans la liste des variables « exogènes ». Comme il existe des interactions entre l'aide des parents, les relations familiales, la structure de la famille et ses caractéristiques sociales, l'objectif de ce double calcul est d'isoler le poids spécifique du facteur économique.

Un premier constat ne surprendra pas le sociologue de l'école : du point de vue scolaire, le déterminisme de l'origine socio-culturelle ne se résume pas à la question de l'écart social des transferts économiques entre parents et enfants. L'origine sociale et le capital scolaire hérité gardent leurs effets logistiques très significatifs d'influence de la réussite au diplôme, que l'on inclut ou non l'indicateur de fréquence des aides parentales dans la formalisation.

De même, les effets logistiques de la structure familiale monoparentale ne sont pas fortement atténués lorsque l'on prend en compte l'indicateur d'aide. On sait (Voir §I de ce même chapitre) que la probabilité conditionnelle d'obtenir le bac est beaucoup moins affectée par la situation de recomposition familiale que par la monoparentalité. Cette hiérarchie des chances d'accès au bac selon les formes de la dissociation familiale est confirmé par le modèle plus complet calculé avec l'enquête INED.

L'écart logistique associé à la modalité « pas ou peu aidé » par les parents est de forte ampleur et très significatif (-13% par rapport à la référence). En présence d'aide des parents, les chances d'obtenir le bac s'accroissent quelle que soit la situation socio-familiale. Mais l'ajout de cette variable ne modifie guère l'ordre des choses. Le pouvoir d'explication des facteurs non économiques reste intact. Ceci conforte donc l'idée que les différences d'intensité de l'aide expliquent une faible part du handicap scolaire au bac des enfants de familles monoparentales.

Les deux calculs (tableau 3-11) sont finalement très proches. L'introduction du facteur « aide parentale » ne bouleverse pas l'ordonnement des variables calculé sans ce facteur. Les interactions des variables traditionnelles d'explication de la réussite scolaire avec l'aide des parents pèsent peu sur l'économie générale du modèle. La prise en compte des transferts financiers entre générations contribue à une meilleure explication générale des chances d'accès au bac, mais les facteurs lourds de la réussite scolaire conservent leur pertinence. Les interactions entre la structure familiale et les aides parents/enfants sont trop limitées : être enfant de famille monoparentale ne favorise pas la poursuite des études jusqu'au bac, que l'on bénéficie ou non du soutien financier de son parent.

Je ne masquerai pas ici une certaine déception. La deuxième hypothèse de travail s'avère au final peu concluante. Les moindres résultats au bac des enfants de familles monoparentales ne s'expliquent pas seulement par l'accroissement de la précarité des liens économiques du parent gardien et de son enfant. Mais l'absence d'un résultat fort sur les effets scolaires de la relation entre la monoparentalité et la précarité économique constitue en elle même un résultat à prolonger. Ceci suggère en effet que dans ces familles, les mécanismes qui aboutissent à une moins bonne scolarité des enfants sont pluriels et difficiles à élucider avec la seule approche statistique. Par ailleurs, les modalités des mesures des effets économiques de la séparation pour les enfants doivent être approfondies. Les données rétrospectives et déclaratives recueillies auprès des jeunes sont dans le domaine des aides reçues sans doute trop approximatives. Beaucoup d'autres facteurs dépendant du revenu

des parents (conditions de vie et de logement familiales, chambre seule, consommation de biens culturels en famille ...) ne sont pas considérées comme des aides des parents vers les enfants par les enquêtes. Pour obtenir des résultats plus probants, il faudrait sans doute mettre en corrélation le devenir des jeunes avec une décomposition précise des ressources familiales des parents et de leurs emplois.

Reformulons pour conclure les résultats de cette analyse des relations entre la réussite scolaire et le soutien économique des parents à leurs enfants. Des précautions de langage employées dans cette reformulation, le lecteur pourra traduire qu'elles expriment un résultat assez incertain, que l'on soumet ici à une confirmation en guise de conclusion.

Une première confirmation d'abord : à 18 ans, les aides des parents qui se sont séparés sont moins fréquentes dans tous les milieux sociaux et en particulier en milieu ouvrier. La séparation des parents creuse donc l'écart social de l'inégalité des aides économiques des parents à leurs enfants lors du passage à l'âge adulte. Mais le handicap scolaire des enfants de familles mono-parentales n'est pas explicable par la seule baisse des transferts de revenus entre parents et enfants après la dissociation. Les explications «internes» des effets de la dissociation familiale semblent plus importantes que l'explication par ses effets économiques tels qu'ils sont appréhendés par l'enquête de l'INED, en particulier en milieu populaire, pour l'obtention du baccalauréat. Il est aussi possible que la scolarité des enfants des milieux traditionnellement les plus aidés soit plus sensible à l'absence de soutien économique parental, en particulier en cas de dissociation familiale monoparentale.

III- L'évolution récente des inégalités familiales devant l'école

L'intensité des inégalités familiales devant l'école est établie, bien que les mécanismes de formation de ces inégalités ne soient pas toujours clarifiés (voir §I et §II de ce même chapitre). Il importe désormais de mesurer si l'intensité de ces inégalités reste constante dans le temps. La croissance de la fréquence des ruptures banalise la situation des enfants de parents divorcés. Par ailleurs, le prolongement généralisé de la scolarité uniformise le mode de scolarisation secondaire des plus récentes générations.

Une première grille de lecture de ces évolutions pose que la généralisation des divorces entraîne une meilleure acceptation sociale de ces situations familiales. Plus communes, elles deviennent alors moins douloureuses parce qu'il existe un référentiel organisé et normatif de comportements post-séparation. Ce référentiel permet à la famille de mieux supporter le choc. Une conséquence presque directe de cette hypothèse d'institutionnalisation de la fragilité du couple serait une réduction des inégalités familiales devant l'école. Lorsque la rupture est « banale », il n'y a plus de stigmatisation sociale de la situation des enfants de familles dissociées et la scolarité peut suivre son cours... Par ailleurs, la massification de la scolarité aurait tendance à aplanir les déterminismes de la scolarité. Un système moins sélectif permettrait de gommer les périodes de l'enfance perturbées par des relations familiales conflictuelles.

Selon ce schéma, il existerait donc une compensation de l'impact global des effets du divorce. Le nombre des enfants de parents séparés augmente, mais leur situation scolaire relative s'améliore. Plus d'enfants de familles dissociées connaissent un désavantage scolaire amoindri par rapport à celui de leurs aînés, dans un monde où le passeport scolaire prend de l'importance. Au total les inégalités scolaires entre les deux populations d'enfants de familles intactes et de familles séparées pourraient rester stables du fait de ces deux effets contradictoires. Les inégalités familiales

nettes devant l'école diminuent, tandis que les inégalités familiales brutes devant l'école restent stables (Voir l'encadré 3-1 de terminologie).

Encadré 3-1 Inégalités familiales devant l'école : terminologie

Par analogie avec le vocabulaire de la mobilité sociale, plusieurs néologismes sont employés ici. Ils permettent de raccourcir l'expression mais il convient de préciser leur signification.

Le terme « *inégalité familiale devant l'école* » désigne des chances d'accès au diplôme amoindri pour les enfants ayant connu une trajectoire familiale dissociée. Ces inégalités sont exprimées « toutes autres inégalités égales par ailleurs » en particulier les inégalités sociales et culturelles. Les inégalités socio-culturelles et les inégalités familiales devant l'école sont clairement distinctes dans ce texte.

On s'intéresse aux origines familiales de la mobilité scolaire. A des trajectoires familiales différenciées, sont associés des parcours scolaires différenciés. Les **inégalités familiales nettes devant l'école** résultent de la seule trajectoire familiale, l'impact de l'origine sociale sur le parcours scolaire étant déduit. Ces inégalités sont calculées pour une conjoncture socio-familiale donnée : la fréquence des ruptures, la structure sociale et le niveau de scolarisation n'interviennent pas dans la détermination des inégalités familiales nettes devant l'école.

Cependant les évolutions de la structure sociale ont un impact sur l'égalité des chances d'accès à l'école. Par exemple, le devenir social et scolaire des enfants a beaucoup changé entre la génération des parents et celle des enfants car le corps social s'est très largement tertiarisé entre deux générations.

De même lorsque le taux de divorce augmente, et en supposant la stabilité des inégalités familiales nettes devant l'école, la proportion d'enfants connaissant un parcours scolaire plus difficile a tendance à augmenter. On qualifie cette augmentation de croissance des **inégalités familiales brutes** devant l'école.

Le problème à résoudre dans ce paragraphe est donc celui du lien entre les inégalités familiales nettes et les inégalités familiales brutes devant l'école. L'augmentation des trajectoires familiales dissociées entraîne de façon mécanique la croissance des inégalités brutes. Mais ces dernières sont-elles compensées par un contre-effet de banalisation sur les inégalités nettes de sorte que les inégalités scolaires résultant des trajectoires familiales restent globalement stables ?

Une lecture différente part du principe que la mésentente familiale laisse des traces. La rupture conjugale génère beaucoup de perturbations identitaires et socio-économiques pour le foyer. Parents et enfants sont confrontés à une situation inédite et doivent réinventer des rapports familiaux plus sereins. Ce processus familial n'est pas immédiat et la scolarité des enfants peut en pâtir. Cette hypothèse d'un primat identitaire et individualiste a donc pour conséquence logique une certaine stabilité temporelle de l'intensité relative des inégalités familiales nettes devant l'école. Mais finalement, comme plus d'enfants vivent une séparation, l'impact de la croissance des divorces serait à la source de plus d'inégalités des chances scolaires. Dans cette optique, les inégalités familiales nettes devant l'école restent stables, tandis que les inégalités familiales brutes devant l'école augmentent.

Un échantillonnage par cohortes

Pour apporter une contribution à ce débat contemporain important et peu exploré, il a fallu, là encore, agréger les deux enquêtes «Jeunes » INSEE 92 et INSEE 97. L'agrégation permet en théorie de travailler à partir de cohortes de naissances s'étageant entre 1963 et 1979. Or, au moment où elles sont enquêtées (1997), les personnes nées en 1978 et 1979 sont, pour la plupart, en train de préparer le baccalauréat. Les chances d'obtention du bac étaient donc par construction beaucoup plus faibles pour les plus jeunes de l'échantillon. Aussi, seules les personnes de plus de 20 ans au moment de l'enquête sont analysées. Les plus jeunes, ceux qui ont notamment connu le plus de ruptures parentales, ne figurent donc pas dans l'échantillon faute de recul suffisant. Ceci réduit le spectre cohortal à l'intervalle 1963-1977, qu'il a fallu découper en trois cohortes (1963-67, 1968-73, 1974-77) pour les besoins du tableau statistique. L'analyse porte donc sur une période relativement réduite. On aurait préféré disposer d'une fenêtre d'observation plus

importante¹¹ afin de détecter les inflexions longues des effets scolaires du divorce. Cela n'était donc pas totalement réalisable avec les enquêtes à notre disposition. Mais l'accélération des changements familiaux a été très sensible pour les enfants des parents ayant formé leur couple dans les années 1965-75, et l'échantillon capte donc bien le fait social. Il sera intéressant de suivre, lors des prochaines enquêtes « Emploi », le devenir des enfants des couples formés plus récemment.

Le cadrage des deux enquêtes autorise la construction d'indicateurs de réussite scolaire avant le bac. Au-delà, il eût fallu allonger la période d'observation, ce qui aurait réduit d'autant l'amplitude des cohortes et compromis l'analyse des évolutions. Aussi sont distingués trois niveaux d'études : aucun diplôme, obtention d'un diplôme inférieur au bac et obtention d'un diplôme au moins égal au bac. Cette classification est sommaire. Elle est mieux adaptée à l'analyse du parcours scolaire des enfants de milieux populaires. Pour les enfants des milieux plus favorisés, l'échec et la réussite scolaire se mesurent bien souvent à l'aune des résultats obtenus après le bac. La pertinence de l'analyse présentée plus loin est donc meilleure pour le devenir scolaire des enfants de milieux populaires que pour celui de milieux favorisés.

L'évolution du taux de bacheliers selon l'origine sociale et familiale

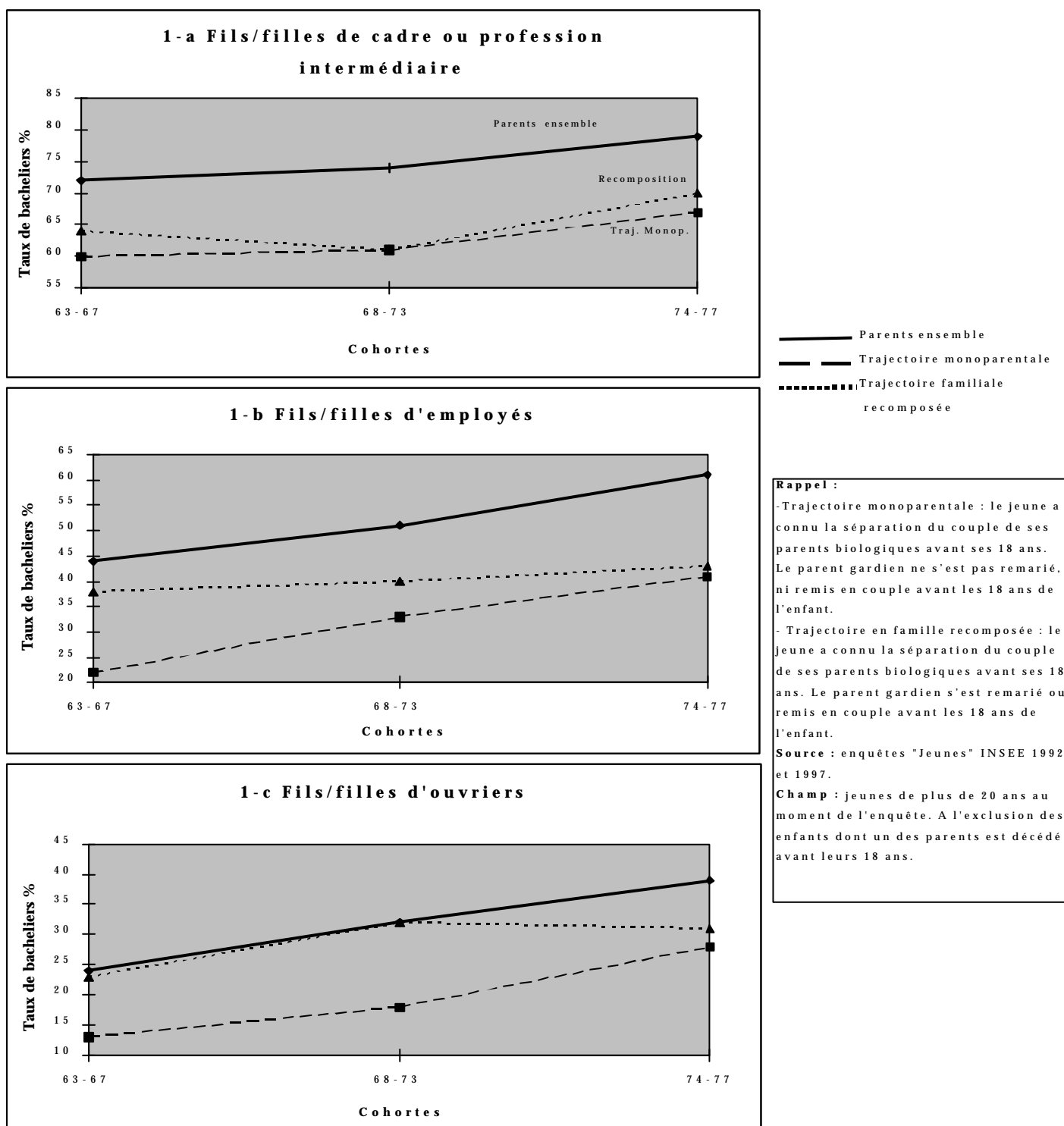
L'examen de l'évolution du taux de bacheliers selon l'origine sociale et la structure de la famille va permettre d'apporter une première réponse à la question posée.

¹¹ La plupart des études sur les variations de la mobilité sociales effectuées à l'aide d'observations s'étalant sur un spectre court, concluent en général à la stabilité de la reproduction sociale des positions sociales.

Pour la première fois, L. A. Vallet (1999) a réussi à compiler une longue série d'enquêtes pour étudier les variations de la mobilité sociale sur plus de quarante années. Ses conclusions sont légèrement différentes. Il repère en effet une légère tendance au resserrement des inégalités sociales sur la longue période. Vallet L. A., 1999, « Quarante années de mobilité sociale », *Revue Française de Sociologie*.

La pente du taux de bacheliers croît sans à-coup visible pour l'ensemble des enfants quelle que soit leur origine sociale (graphique 2-1). La cohorte la plus récente a accédé au bac plus facilement que les deux cohortes précédentes. La pente est moins accentuée pour les enfants de cadres. Une forte proportion des enfants de cadres de la cohorte 1963-67 accédaient déjà au niveau du bac (71%) et la marge de progression relative était nécessairement plus faible. La croissance du taux de bacheliers est plus marquée dans les milieux populaires.

Graphique 3-1 Evolution du taux de bacheliers selon l'origine sociale et la trajectoire familiale à 18 ans



On peut décomposer pour chacune des origines sociales, les courbes selon la structure de la famille de l'enfant à 18 ans. Pour les trois milieux sociaux étudiés, la

courbe du taux de bacheliers en famille monoparentale est parallèle à celle observée en famille intacte. Le déficit de réussite au bac des enfants ayant vécu en famille monoparentale est donc resté constant quel que soit le milieu social. Les inégalités familiales d'accès au bac semblent donc bien persister.

Pour les enfants de familles recomposées, l'écart de réussite au bac avec les enfants de famille intacte était plus réduit pour la cohorte 1963-67, en particulier dans les milieux populaires. Pour la cohorte 1974-1977, la proportion de bacheliers des enfants avec une trajectoire familiale recomposée rejoint celle enregistrée sur les enfants ayant vécu en structure monoparentale. La situation relative des enfants des couples recomposés ne semble donc pas s'être améliorée sur la période d'analyse. Cette première observation tend à montrer un maintien des inégalités familiales nettes d'accès au diplôme.

La Stabilité des inégalités familiales nettes devant l'école

Ce premier constat nous pousse vers une démonstration plus complète de la relative stabilité des inégalités familiales nettes devant l'école. Tous autres facteurs contrôlés, je vais montrer à l'aide d'un modèle log-linéaire (Voir encadré 3-2) que l'écart entre la réussite au bac des enfants de familles dissociées et celle des enfants de familles intactes est stable, c'est à dire indépendant de l'année de naissance de ces enfants. Ce modèle examine la structure des relations entre les quatre facteurs : l'origine sociale (O), le niveau de diplôme atteint (D), le temps (Cohorte) et la trajectoire familiale à 18 ans (fam. 18). Il prend en considération les inégalités sociales devant l'école, les fortes évolutions de la structure de l'origine sociale des enfants liées à celles de la structure sociale et les fortes évolutions cohortales de la proportion des diplômés.

On considère dans un premier temps que la structure des inter-relations entre les trois variables explicatives Diplôme, Cohorte et Origine sociale sont totalement formalisées. Les données ne montrent pas d'évolution significative des inégalités

sociales devant l'école. L'interaction triple O*Cohorte*D n'est pas significative statistiquement (Voir modèles 1.1 contre 1.2 du tableau 3-12).

Tableau 3-12 Evolution par cohorte des inégalités socio-familiales devant l'école (Modèles log-linéaires emboîtés)

Hommes et Femmes						
N = 13716						
Ratio L2	df	r L2	proba.	bic	Signif. effet triple	
Tests des liens cohortes et inégalités sociaux-familiales devant l'école						
1.1 Modèle {O,D,cohorte} {Fam18}	631	84		0%	-169	ns
1.2 référence : Modèle {O,D} {O,cohorte} {D,cohorte} {Fam18}	652	99		0%	-291	
2.1 Modèle {O,D} {O,cohorte} {D,cohorte} {Fam18,Cohorte}	536	95	18%	0%	-369	
2.2 Modèle {O,D} {O,cohorte} {D,cohorte} {Fam18,Cohorte} {Fam18,O}	231	87	65%	0%	-598	
2.3 Modèle {O,D} {O,cohorte} {D,cohorte} {Fam18,Cohorte} {Fam18,O} {Fam18,D}	87	83	87%	33%	-704	
2.4 Modèle {O,D} {O,cohorte} {D,cohorte} {Fam18,O} {Fam18,D,Cohorte}	80	75	88%	30%	-634	ns
2.5 Modèle {O,D} {O,cohorte} {D,cohorte} {Fam18,D} {Fam18,O,Cohorte}	62	67	90%	63%	-576	**

Définition des modalités variables :

D : trois niveaux de diplôme : Sans, <Bac, >=BAC

Cohorte : trois cohortes entre 1963-67, 1968-73 et 1974-77

O : Cinq origines sociales : Fils/fille d'ouvriers, d'employés, d'artisan commerçant, d'agriculteur, de cadre ou de profession intermédiaire.

Fam 18 : trois trajectoires familiales à 18 ans : intacte, monoparentale, recomposée.

Guide de lecture : voir plus de détail et les conventions de notation des modèles dans l'encadré 3-2.

La probabilité mesure la significativité générale des modèles. La statistique L2 est la vraisemblance du modèle.

Le gain relatif de vraisemblance rL2 mesure l'écart entre la vraisemblance du modèle proposé et celle du modèle de référence.

Source : enquêtes "Jeunes" INSEE 1992 et 1997.

Champ : jeunes de plus de 20 ans au moment de l'enquête. Les enfants dont un des parents est décédé exclus.

Supposons l'indépendance des relations entre les trois variables de base (Diplôme, Cohorte et Origine sociale) et la trajectoire familiale. Ceci revient donc à proposer {O,D} {O,Cohorte} {D,Cohorte} {Fam18} comme modèle de référence (modèle 1.2). Par construction, ce modèle n'est pas satisfaisant. Efforçons-nous de l'améliorer pas à pas en introduisant et en testant certaines interactions entre les trois premières variables et la trajectoire familiale. Testons d'abord l'existence d'une forte déformation dans le temps de la structure des trajectoires familiales. Le second modèle s'écrit {O,D} {O,Cohorte} {D,Cohorte} {Fam18,Cohorte}. Il traduit statistiquement la montée des trajectoires des enfants de parents séparés au sein des cohortes récentes. Ce modèle (n°2.1) est plus vraisemblable que le modèle de base avec un gain de vraisemblance de 19%. La statistique du BIC plus faible (-369) confirme que l'on ne peut pas faire l'économie de cette relation pour construire une formalisation robuste.

Pour obtenir un modèle plus performant illustrant bien certains points détaillés plus haut, il faut ajouter deux interactions complémentaires : la répartition sociale différenciée des trajectoires familiales (Voir chapitre 2) et la présence d'inégalités familiales devant l'école (Voir chapitre 3 §1). Nous obtenons dès lors le modèle 2.3 qui minimise la statistique du BIC. Il s'agit donc du modèle qui réalise le meilleur compromis efficacité/complexité.

L'ajout d'une interaction triple {D,Cohorte,Fam18} traduirait l'existence de différences entre cohortes des inégalités familiales d'accès au bac. Le modèle 2.4 incluant cet effet triple est à tous égards moins intéressant que le modèle précédent. Il est à la fois moins efficace (BIC plus élevé) et le test de significativité du khi2 est moins concluant (33% contre 30%). L'effet d'interaction est donc négligeable et l'on peut donc sans ambiguïté conclure à la stabilité des inégalités nettes devant l'école. Un dernier modèle (1.6) teste la significativité des évolutions des différenciations sociales des trajectoires familiales. L'effet triple {D,Cohorte,Fam18} est significatif au seuil de 5% et le test du Khi2 devient favorable (63%). Mais la statistique du Bic (Voir sa définition dans l'encadré 3-2) nous indique que ce modèle ne réalise pas le meilleur compromis entre efficacité et simplicité de la prévision des effectifs du tableau de contingence. Les trajectoires socio-familiales ont donc bien changé sur la période, dans des proportions significatives, mais relativement faibles.

Pour résumer, l'emploi de la formalisation log-linéaire sur les données de l'INSEE fait ressortir les points suivants sur les 20 dernières années :

- Les changements de la structure sociale sont perceptibles du fait des changements de l'origine sociale des enfants.
- La massification de l'accès au bac est nette, plus la cohorte de naissance est tardive, plus la proportion de diplômés augmente.
- La croissance de la proportion d'enfants de familles dissociées ; les cohortes récentes comportent plus d'enfants ayant vécu en trajectoire dissociée que par le passé.
- Les inégalités sociales d'accès au bac sont relativement stables malgré l'accès généralisé à la scolarité.

- Les inégalités familiales d'accès au bac sont elles aussi relativement stables, l'impact scolaire d'une trajectoire familiale dissociée n'est pas moins important pour les cohortes récentes.
- Les modifications de la structure sociales des trajectoires familiales ; les cohortes récentes d'enfants de familles dissocié sont plus souvent composé d'enfants d'origine sociale employé que par le passé.

Encadré 3-2 Présentation sommaire des modèles log-linéaires¹²

Les modèles log-linéaires sont utilisés en sciences sociales pour mettre en évidence des effets complexes de relations entre trois variables (et plus) d'une ou plusieurs séries d'enquêtes. Cet outil, de conception ancienne, fut beaucoup utilisé par les sociologues américains dans les années 1970-80. En France, plusieurs articles récents ont relancé l'utilisation de ces modèles en sciences sociales. Les modèles log-linéaires sont particulièrement efficaces pour l'analyse de cohortes. Récemment, Chauvel utilise cette technique pour la construction d'un modèle Age/génération/Période de description de l'évolution du taux de suicide ou encore pour l'explication à âge constant des différences de statuts socioéconomiques entre plusieurs générations d'individus. La technique est aussi classiquement employée dans le domaine de la mobilité sociale pour cerner l'évolution de l'intensité de la mobilité sociale et des inégalités devant l'école¹³

¹² Cet encadré s'inspire beaucoup de la présentation des modèles log-linéaire de Goux D., Maurin E., 1997, « Destinées sociales : le rôle de l'école et du milieu d'origine », *Economie et statistique* n°306, 1997-6.

¹³Voir Chauvel L., 1997, « L'uniformisation du taux de suicide masculin selon l'âge : effet de génération ou recomposition du cycle de vie », *RFS XXXVIII*, p. 681-734.

Chauvel L., 1998, « Annexe 2 : la méthodologie de l'analyse des cohortes » in *Le destin des générations*, PUF.

Goux D., Maurin E., 1997, op. cit. note 1.

Vallet L. A., 1998, *Quarante années de mobilité sociale en France L'évolution de la fluidité sociale à la lumière des modèles récents*, Document de travail n°9846, CREST.

Forsé M., 1999, « La congruence des statuts acquis et son évolution en France entre 1982 et 1997 », *RFS XL-1*.

La démarche de construction d'un modèle avec la technique log-linéaire est manuelle, progressive et itérative. On part d'une première version d'un modèle de base, dit « de référence », qui est une première description très sommaire de l'échantillon analysé. En formulant une première hypothèse d'abord simple sur les corrélations qui pourraient exister au sein de l'échantillon, on enrichit le modèle de « référence ». Des tests statistiques comparent la pertinence du nouveau modèle au modèle de référence. S'ils sont concluants, le nouveau modèle est adopté et l'on peut alors itérer en formulant des hypothèses de plus en plus complexes d'interactions entre variables. L'intérêt de l'hypothèse sociologique, que traduit l'insertion d'une nouvelle interaction de variable dans un nouveau modèle, est éprouvé en comparant le pouvoir explicatif de chaque nouveau modèle avec le modèle le plus efficace mis au point précédemment. Cette démarche de modélisation emboîtée « colle » parfaitement avec le mode de raisonnement en sociologie quantitative.

Les modèles log-linéaires permettent de cerner les interactions entre variables modales d'un tableau de contingence multidimensionnel. Considérons une enquête pour laquelle nous recueillons l'origine sociale (O), le niveau de diplôme (D) et la structure de la famille (F). Soit (ODF) la matrice à trois dimensions de comptage du nombre d'enquêtés d'origine sociale i , possédant un diplôme de niveau j et ayant vécu une trajectoire familiale de type k .

Soit $N_{i,j,k}$ une cellule élémentaire de cette matrice, c'est à dire le nombre d'individu d'origine i , de diplôme j et de trajectoire familiale k .

Le modèle {OD} {F} postule et teste dans quelle mesure les éléments de la matrice (ODF) peuvent se décomposer comme suit :

$$N_{i,j,k} = \mathbf{h} \mathbf{I}_i^O \mathbf{I}_j^D \mathbf{I}_k^F \mathbf{I}_{i,j}^{OD} \Leftrightarrow \text{Log} N_{i,j,k} = \mathbf{h} + \mathbf{I}_i^O + \mathbf{I}_j^D + \mathbf{I}_k^F + \mathbf{I}_{i,j}^{OD}$$

où les coefficients s'écrivent : $\sum_i \mathbf{I}_{i,j}^{OD} = \sum_j \mathbf{I}_{i,j}^{OD} = \sum_i \mathbf{I}_i^O = \sum_j \mathbf{I}_j^D = \sum_k \mathbf{I}_k^F = 0$.

\mathbf{h} est une constante paramètre d'échelle, $\mathbf{I}_i^O, \mathbf{I}_j^D, \mathbf{I}_k^F$ correspondent aux trois effets des distributions simples de chacune des variables O, D, F. Les $\mathbf{I}_{i,j}^{OD}$ modélisent l'effet des liens entre l'origine sociale et le niveau de diplôme. Ce modèle que l'on peut qualifier « de référence » postule *a priori* l'absence de lien

Pour une présentation technique complète cf. : David Knoke, Peter J. Burke, 1980, *Log-linéar Models, Series : Quantitative Applications in the Social Sciences*, a Sage University Paper, n°20.

d'une part entre origine sociale et trajectoire familiale et d'autre part, entre niveau de diplôme et trajectoire familiale.

Pour découvrir des relations significatives complémentaires au sein de la matrice (O,D,F), il faut comparer la vraisemblance de ce premier modèle avec celle d'un second modèle, ou l'on teste par exemple l'existence d'un lien entre la trajectoire familiale et le niveau de diplôme. Ce nouveau modèle noté {O,D} {D,F} teste : $LogN_{i,j,k} = \mathbf{h} + \mathbf{I}_i^O + \mathbf{I}_j^D + \mathbf{I}_k^F + \mathbf{I}_{i,j}^{OD} + \mathbf{I}_{j,k}^{DF}$. Le gain relatif de vraisemblance entre le modèle de référence et ce deuxième modèle (noté rL^2 dans le tableau 3-12) est une bonne mesure, tous autres effets égaux par ailleurs, de l'intensité de l'interaction entre la trajectoire familiale et le niveau de diplôme.

L'indicateur BIC de Raftery (1986) permet aussi de mesurer à l'intérieur d'une gamme de modèles possibles, le plus intéressant en confrontant deux qualités contradictoires : la performance explicative du modèle (sa vraisemblance) et sa parcimonie en terme de facteurs explicatifs. Un modèle parcimonieux est plus robuste au sens où il est moins dépendant des spécificités de l'échantillon sur lequel il a été construit. Un bon modèle allie la simplicité en terme d'interaction explicative avec une bonne adéquation entre les valeurs estimées et les valeurs réelles. Ce modèle possède un bic minimal.

On a : $bic = L^2 - df * \ln(N)$

Avec N = nombre d'observations, L^2 =ratio de vraisemblance et df =nombre de degrés de liberté.

Conclusion

L'enquête « Jeunes » complémentaire à l'enquête « Emploi » de l'INSEE (1992) permet une évaluation de l'impact des trajectoires familiales sur le niveau scolaire atteint par les enfants. A origine sociale et héritage scolaire donné, la désunion du couple parental est associée à une moindre réussite scolaire des enfants. Les incidences sur la scolarité de la séparation des parents sont les plus nettes pour l'obtention du niveau de diplôme « type » conforme au milieu social et au capital scolaire transmis. Ainsi en milieu populaire, la dissociation familiale réduit singulièrement les chances d'accès des enfants à un premier diplôme et au bac, tandis qu'en milieu favorisé, ce sont les études supérieures qui sont compromises. Toutes les catégories sociales sont donc concernées et la durée moyenne des études est très souvent raccourcie en cas de dissociation. Lorsqu'il y a recomposition

familiale, le parcours scolaire jusqu'au bac semble cependant moins affecté par la séparation des parents biologiques.

Pour les années de lycée des enfants, tout ne se joue pas cependant lors de la rupture des parents. La rupture constitue un risque élevé de fragilité scolaire pour les enfants si les parents restent seuls de façon prolongée.

En revanche, pour les enfants de familles recomposées comme pour les enfants de familles monoparentales, la poursuite après le bac d'un cycle universitaire est souvent compromise. Une piste d'interprétation de ce résultat consiste à détailler étape par étape la chronologie comparée des événements de la jeunesse selon la structure de la famille. Le départ de chez les parents est un élément biographique central, trait d'union entre le passé familial, la poursuite ou la fin des études et la formation du premier couple. On peut penser qu'une situation de recombinaison familiale génère des conflits additionnels entre générations. Les mésententes et conflits d'intérêts au sein d'une parenté aux contours incertains peuvent favoriser une anticipation du départ du jeune adulte. Entre 18 et 20 ans, les événements se télescopent et un avancement du départ du jeune adulte ne sera pas sans effet sur la poursuite de sa scolarité.

Il ne semble pas y avoir de franche détérioration de la fréquence des aides des parents à leurs enfants en famille recomposée par rapport à la famille intacte. Au bac¹⁴, le handicap scolaire des enfants de famille recomposée est faible voire nul. Recomposer le foyer, c'est sortir du statut incertain et précaire de la monoparentalité. Pour les enfants en fin d'études secondaires, le risque économique de la dissociation s'atténue avec la recombinaison de la famille. Mais ces particularités de la recombinaison doivent être tempérées. Un effet de sélection

¹⁴ Le champ d'application des conclusions de cette étude porte sur la réussite scolaire jusqu'au niveau du bac. Au delà, d'autres types de conclusions sont prévisibles : l'enjeu scolaire après le bac doit être relié aux modalités du départ de chez les parents. Comme les relations familiales sont très spécifiques selon la trajectoire familiale, partir de chez un parent seul n'a pas la même signification que partir de chez deux parents biologiques ou non.

perturbe sans doute la comparaison statistique de la recomposition et de la monoparentalité. Ce sont peut-être les parents séparés les plus éloignés de la marginalité économique qui forment un second foyer le plus fréquemment. De plus, les aspects conflictuels de la recomposition familiale ont des répercussions plus tardives sur le parcours scolaire.

D'un point de vue plus agrégé, les résultats du § III confirment l'extrême prégnance des inégalités devant l'école au sein de la société française.

Les inégalités sociales devant l'école persistent en dépit du prolongement de la scolarité. L'intuition formulée par Boudon avant la deuxième explosion scolaire était totalement fondée. L'accroissement des flux de nouveaux étudiants ne modifie guère l'intensité des inégalités sociales devant l'école (Chauvel 1998, Goux et Maurin 1997). Depuis quarante années, la structure sociale, la structure et le nombre des diplômés se sont profondément transformés. Mais ces bouleversements se sont produits en conservant un système de sélection scolaire constamment inégalitaire. La constance des inégalités familiales devant l'école est cohérente avec ces constatations. L'école, la société et la famille se transforment, mais les inégalités d'accès à l'école subsistent.

L'isolement est un risque de la monoparentalité (Martin 1997). Les résultats laissent penser, sans être toutefois très explicites, que l'isolement du mono-parent gardien et la précarité économique de l'ensemble des membres de la famille monoparentale sont à l'origine d'une partie des difficultés de socialisation scolaires spécifiques aux enfants de ces familles. Les enquêtes quantitatives sont très insuffisantes pour détailler les conséquences de l'isolement sur la scolarité des enfants de familles monoparentales. Il me semble nécessaire d'approfondir ce point à l'aide de travaux plus qualitatifs. L'exclusivité affective dont peuvent bénéficier les enfants en famille monoparentale a-t-elle des répercussions scolaires ? Quelles sont les réelles conséquences de la baisse de niveau de vie de ces familles et surtout comment se traduit cette baisse de niveau de vie sur les moyens scolaires à la disposition de l'enfant ? Comment se font les arbitrages d'orientation et de support éducatifs avec

des ressources contraintes et des disponibilités réduites de temps de soutien parental ? Quels réseaux de proximité sont mobilisés pour le soutien scolaire ?... Pour répondre à ces questions, l'investigation de travaux qualitatifs doit se centrer sur la liaison scolarité/famille et les aspects matériels de la scolarité des adolescents en familles dissociées. Privilégier les aspects matériels est important car cela permet d'identifier les leviers d'action de la politique sociale. Travailler avec un échantillon d'adolescent me semble indispensable car c'est à cette période de la vie que les parcours scolaire se différencient.

Le parcours individuel de jeunesse débute au cœur de la famille d'orientation, passe par l'école et se conclut par l'intégration au monde du travail et par la formation d'une nouvelle famille de procréation. De cette chronologie classique de la jeunesse, nous venons d'entrevoir la nature et l'intensité de la relation entre la structure de la famille et école. Il faut maintenant enrichir le point de vue en liant la position sociale au parcours familial et scolaire de l'individu. C'est l'objet du prochain chapitre.

Bibliographie du chapitre : La permanence des difficultés d'accès au diplôme des enfants de familles dissociées

Astone N. M., McLanahan S., 1991, « Family structure, parental practises and high school completion », *American Sociological Review* 56, p. 309-320.

Attias-Donfut C., 1997, « Solidarités invisibles entre générations », *Projet*, n°249 p. 45-54.

Bakke E. W., 1949, *Citizens without work*, New Haven, Yale University press.

Baudelot C., Establet R., 1991, « Filles et garçons devant l'évaluation », *Education et Formations* 27-28, p. 49-66.

Baudelot C., Gollac M., 1997, « Le Salaire du trentenaire : question d'âge ou de génération ? », *Economie et Statistique* n°304-305, p. 17-36.

Beller A. H., Chung S. S., 1992, « Family structure and educational attainment of children. Effects of remarriage », *Journal of population economics*, Vol. 5 p. 39-59.

Blöss T., 1996, *Education familiale et beau parenté. L'empreinte des trajectoires biographiques*, L'Harmattan.

Becker G. S. , 1975, *Human capital*, New York : Colombia university press.

Bozon M., Villeneuve-Gokalp C., 1994, « Les Enjeux des relations entre les générations à la fin de l'adolescence », *Population*, 6.

Bumpass L., McLanahan S., 1994, « Intergenerational consequences of family disruption », *American Journal of Sociology*, Vol. 94-1 p. 130-152.

Boudon R., 1973, *L'Inégalité des chances*, réédition de 1984, Hachette Pluriel.

Bourdieu P., Passeron J. C., 1970, *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Les éditions de Minuit.

Chambaz C., Herpin N., 1995, « Débuts difficiles chez les jeunes : le poids du passé familial », *Economie et Statistique* n°283-284, p. 111-126.

Cherlin A., 1978, « Remarriage as an incomplete institution », *American journal of sociology*, Vol. 84 n°3.

Cherlin A. J., Morisson D. R., 1995, « The Divorce process and young children's well being », *Journal of marriage and the family*, 57, p. 800-812.

Chauvel L., 1998, *Le destin des générations*, Le lien social, PUF.

Convert B., Pinet M., 1989, « Les classes terminales et leur public », *Revue Française de sociologie*, Vol. 30 p. 211-234.

Degenne A., Lebeaux M. O., 1991, « L'entraide entre le ménages : un facteur d'inégalité sociale ? », *Sociétés Contemporaines*, n°8 p. 21-42.

Déchaux J. H., 1994, « Les échanges dans la parenté accentuent-ils les inégalités ? », *Sociétés Contemporaines*, n°17 p. 75-90.

Déchaux J. H., 1994, « L'économie cachée de la parenté », *Projet*, n°239 p. 71-79.

Déchaux J. H., 1995, « Orientations théoriques en sociologie de la famille : autour de cinq ouvrages récents », *Revue Française de Sociologie*, Vol. 36 p. 525-550.

Dronkers J., 1996, « The effects of parental conflicts and divorce one the average well-being of pupils in secondary education », Paper presented on the *annual Meeting of the American Sociological Association*, August 16-20, New York.

Duncan G. J., Hoffman S. D., 1985, « A Reconsideration of the economic consequences of marital dissolution », *Demography* 22, p. 485-497.

Duru-Bellat M., Jarousse J. P., Mingat A., 1992, « Les différenciations sociales de carrières scolaires : à quels moments et selon quels mécanismes », *La revue de l'IRES*.

Duru-Bellat M., Mingat A., 1993, *Pour une approche analytique du fonctionnement du système éducatif*, PUF.

Duru-Bellat M., Jarousse J. P., 1996, « Le masculin et le féminin dans les modèles éducatifs des parents », *Economie et Statistique* 293, p. 77-93.

Erikson R., Jonsson J. O., eds, 1996, « Can education be equalized ? The swedish case in comparative perspective », *Boulder : westview*.

Elder G. H., 1974, *Children of the great depression*, Chicago : University of Chicago press.

Forgeot G., Gautié J., 1997, « Insertion professionnelle des jeunes et processus de déclassement », *Economie et Statistique* n°304-305, p53-74.

Galland O., Rouault D., 1996, « Des Etudes supérieures inégalement rentables selon les milieux sociaux », *Insee Première* n° 469.

Galland O., 1997, « Parler en famille : les échanges entre parents et enfants », *Economie et Statistique* n°304-305, p. 163-178.

Girard A., 1967, *La Réussite sociale*, PUF, coll. « Que sais-je » ?

Goux D., Maurin E., 1997, « Démocratisation de l'école et persistance des inégalités », *Economie et Statistique* n°306, p. 27-39.

Goux D., Maurin E., 2000, « La persistance du lien entre pauvreté et échec scolaire », in *France, portrait social*, INSEE

Héran F., 1994, « L'aide au travail scolaire : les mères persévèrent », *INSEE première* n°350.

Herpin N., 1996, « Les amis de classe : du collège au lycée », *Economie et Statistique* n°283-284, p. 125-136.

Hill R., 1949, *Families under stress*, New York : Harper.

Jonsson J. O., Gähler M., 1997, « Family dissolution, family reconstitution, and children's educational careers : recent evidence for Sweden », *Demography*, Volume 24 n°2, p. 277-293.

Kaufmann J. C., 1993, *Sociologie du couple*, PUF, Coll. Que sais-je?.

Kinard, Reinherz 1986, « Effect of marital disruption on children's school aptitude and achievement », *Journal of marriage and the family*, Vol. 48 p. 285-293.

Leridon H., Villeneuve-Gokalp C., 1988, « Entre père et mère », *Population et société* n°220.

Le Van , 1998, *Les grossesses à l'adolescence*, L'Harmattan, 1998.

Lévy M. L., 1996, « D'une génération à la suivante », *Population et Sociétés*.

McLanahan S., 1985, « Family Structure and the reproduction of poverty », *American Journal of Sociology*, Vol. 90 p. 873-901.

McLanahan S., Bumpass L., 1994, « Intergenerational consequences of family disruption », *American Journal of Sociology*, Vol. 94-1 p. 130-152.

Martin C., 1997, *L'après divorce, Lien familial et vulnérabilité*, Presses Universitaires de Rennes.

Méron M., 1995, « Les Trajectoires des jeunes : transitions professionnelles et familiales », *Economie et Statistique*, Présentation générale du n°284-284 p. 3-8.

Méron M., Minni C., 1995, « Des études à l'emploi : plus tard et plus difficilement qu'il y a vingt ans », *Economie et Statistique*, n°283-284, p. 9-32.

Méron M., 1997, « Les trajectoires des jeunes : distances et dépendances entre générations », *Economie et Statistique*, introduction du n°304-305, p. 3-13.

Moncel N., Rose J., 1995, « Spécificités et déterminants de l'emploi des jeunes de 18 à 25 ans et de 26 à 29 ans : vers la fin de la transition professionnelle ? », *Economie et Statistique*, introduction du n°283-284, p. 53-66.

Terrail J. P. 1992, « Parents, filles et garçons, face à l'enjeu scolaire », *Education et formations*, n°30 p. 3-11.

Terrail J. P. 1997, « La sociologie des interactions famille/école », *Sociétés Contemporaines* n°25, p. 67-83.

Thélot C., 1982, *Tel père, Tel Fils ?*, Dunod.

Vallet L. A., Caille J. P., 1996, « Niveau en français et en mathématiques des élèves étrangers ou issus de l'immigration », *Economie et statistique* n°293.

Schwartz O., 1990, *le Monde privé des ouvriers*, PUF.

Singly de F., 1982, *Fortune et infortune de la femme mariée*, PUF.

Singly de F., 1996 *Le soi, le couple et la famille*, Nathan.

Théry I., 1993, *Le démariage*, Odile Jacob coll. Opus.

Villeneuve-Gokalp C., 1994, «Après la séparation : conséquences de la rupture et avenir conjugal », chapitre 6 in Leridon H., Villeneuve-Gokalp., 1994, *Constance et inconstances de la famille* PUF/INED, Travaux et Documents, cahier n°134..

Villeneuve-Gokalp C., 1997, « Le départ de chez les parents : définitions d'un processus complexe », *Economie et Statistique* n°304-305, p. 149-162.

Chapitre 4 UNE INSERTION PROFESSIONNELLE PLUS MOUVEMENTEE EN ENVIRONNEMENT DISSOCIE

Il existe une pauvreté héritée en France. Cette pauvreté se manifeste en particulier lors de l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Des caractéristiques de la famille d'origine peuvent peser sur le parcours d'insertion des jeunes. Le chômage se transmet de père en fille et les difficultés financières sont d'autant plus probables lorsque la famille d'origine est elle-même confrontée à ces difficultés (Chambaz, Herpin 1995). La séparation des parents impliquant une restructuration des ressources familiales, les structures familiales dissociées sont plus enclines à connaître et à reproduire ce type de pauvreté en particulier lorsque la situation monoparentale perdure. Les jeunes issus de ces familles ont donc d'abord plus de risques d'interrompre plus tôt leurs études pour résoudre leurs problèmes matériels comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent. Moins diplômés, ils sont dès lors plus démunis sur le marché du travail. On comprend que la structure du groupe domestique puisse exercer un effet indirect via la scolarité sur les chances d'insertion. Mais à niveau de diplôme équivalent, observe-t-on encore des différences entre l'insertion des enfants de familles dissociées et ceux des autres familles ? Le réseau de sociabilité familiale peut être efficace pour la recherche de stages préparatoires à l'emploi et pour l'obtention d'un premier « vrai emploi ». Un réseau familial plus dispersé peut-il compromettre les chances d'insertion ? *A contrario*, les difficultés dans les relations familiales favorisent-elles une sociabilité tournée vers l'extérieur, vers le monde nouveau de l'activité professionnelle pour le jeune adulte ?

Les données utilisées dans ce chapitre sont celles d'une exploitation secondaire de l'enquête « Jeunes » complémentaire à l'enquête Emploi réalisée par l'INSEE en 1992. Cette enquête détaille précisément le parcours d'insertion professionnelle de

la génération des jeunes adultes nés entre 1963 et 1974 et âgés de 18 à 29 ans au moment de l'enquête¹.

Les déclarations des jeunes ont été recueillies sur l'évolution de leur situation d'activité principale depuis l'âge de 18 ans. La génération étudiée a été très exposée à la crise de l'emploi en France. Cette crise s'est particulièrement accentuée au tournant des années 1990. L'enquête rend bien compte du contexte de précarité du marché du travail et de la lenteur de l'insertion de cette génération. En l'absence d'autre marge de manoeuvre, l'emploi est régulé en France en premier lieu par la gestion des entrées. En situation de crise, les flux d'embauches sont restreints et les personnes à la recherche d'un premier emploi en sont les premières victimes.

D'abord parce que la croissance se traduit normalement par des créations de postes dans les nouveaux secteurs « porteurs » : nouvelles technologies, métiers de l'information etc. Ces secteurs sont consommateurs d'une main d'œuvre possédant un haut niveau de formation et de qualification. La jeune génération répond bien à ces critères de formation. En période de crise de croissance, ces secteurs sont moins pressés pour proposer des emplois aux plus jeunes.

Ensuite, la crise de l'emploi favorise l'immobilité des salariés au sein de leur entreprise. Ordinairement le personnel ayant acquis une première expérience professionnelle stable cherche à la valoriser au sein d'un autre poste de travail éventuellement dans une autre entreprise. Les postes libérés par cette main d'œuvre mobile sont naturellement remplacés par des embauches de « débutants ».

Par ailleurs, le marché du travail est « interne » en France. Les salariés ont acquis leur diplôme en dehors de l'entreprise et ils cumulent l'expérience professionnelle dans l'entreprise. Celle-ci met à jour leur niveau de compétences et les promeut à l'intérieur de l'entreprise. Les postes sont très spécifiques à l'entreprise et la mobilité inter-entreprise est faible. En période de crise économique, les jeunes sont exclus sélectivement de l'emploi, car les employeurs privilégient les salariés en place, déjà

¹ Voir en introduction de la thèse §II pour une présentation plus détaillée de cette enquête.

formés, peu mobiles et dont le remplacement est coûteux. Il y a un arbitrage en faveur des « insiders » - les salariés en place - au détriment des « outsiders » - les prétendants à un emploi -. C'est donc la population des jeunes qui est en France la plus sensible à la pénurie d'emploi (Perrot 1997), ce qui n'est pas forcément partout le cas en Europe.

Il n'y a que peu d'incitations légales pour l'embauche des plus jeunes alors que le droit du travail protège les salariés les mieux insérés dans le monde du travail². La jeunesse est donc la main d'œuvre flexible par excellence qui sera utilisée par les employeurs d'abord à titre d'ajustement. En période de morosité de l'emploi, les jeunes gonflent donc les files d'attente d'accès au travail (Forgeot, Gautié 1997). En France en particulier, la très forte croissance des effectifs encore scolarisés entre 20 et 25 ans est aussi un mode de gestion de la pénurie. La formation est une période tampon qui régule la taille de la file d'attente. Les évolutions de la structure des salaires selon l'âge et la durée de la période d'insertion reflètent les difficultés des nouvelles générations sur le marché du travail. Aujourd'hui, les écarts de salaires entre les jeunes et les plus anciennes générations se sont accentués au détriment des plus jeunes (Baudelot, Gaillac 1997). Cette forte flexibilité de la main d'œuvre la moins implantée sur le marché du travail explique aussi que les jeunes soient aussi les premiers à bénéficier d'une embellie de l'emploi (DARES 1998), que ce soit au travers de la diminution du taux de chômage ou bien par une croissance du niveau de salaire en première embauche.

Dans ce contexte économique peu favorable du début des années 90, l'insertion professionnelle est un processus de formation et d'ajustement au long cours. Parallèlement, l'évolution linéaire et continue des ruptures de couples et donc des dissociations familiales a beaucoup changé le cadre de vie des jeunes de la génération actuellement en phase d'insertion professionnelle. Même si dater les

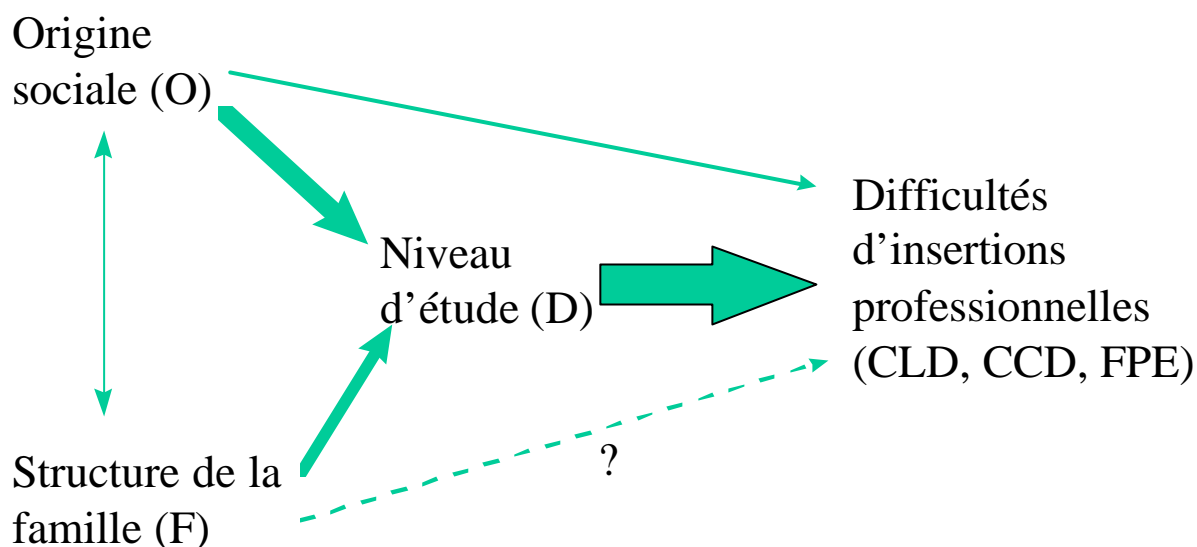
² Le diplôme est la principale protection contre les difficultés d'insertion des jeunes générations. Pour les générations plus âgées, des garanties supplémentaires contre le risque de chômage sont le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.

débuts d'une telle évolution est un exercice délicat, le début de la croissance des divorces remonte au milieu des années 60. La génération d'enfants que nous étudions est la première à être concernée par la montée des divorces. Crise de l'emploi persistante et modifications structurelles des conditions de vie familiale sont donc deux lourds facteurs de la biographie des nouvelles générations. Ce chapitre s'efforce donc d'éclaircir les interactions entre ces deux évolutions concomitantes.

Je commencerai par présenter mes hypothèses (§I). Je les testerai graduellement en utilisant des instruments statistiques de plus en plus sophistiqués. La répartition des jeunes chômeurs selon la trajectoire dans leur famille d'origine n'est pas égalitaire (§II). A niveau de diplôme équivalent, les enfants de familles dissociées ont plus de difficultés sur le marché du travail (§III). En outre, l'intensité du lien propre entre la dissociation et les difficultés d'insertion n'est pas identique pour les filles et les garçons (§IV).

I- Schéma d'hypothèses

Les hypothèses que je souhaite tester sont résumées à l'aide du diagramme de causalité de la figure 4-1. Dans ce diagramme, l'origine sociale et la structure de la famille d'orientation sont des facteurs indépendants par nature. Par construction le jeune n'a pas d'influence sur son origine sociale. Pour l'individu, l'origine sociale est une donnée fixe, définie par le parcours de ses propres parents, avec laquelle il devra composer. De même, la dissociation est entièrement imputable à la génération des parents. Il n'est pas envisageable de penser que les parcours sociaux des jeunes enfants pourraient avoir en retour quelques répercussions sur la stabilité du couple de leurs parents. Rappelons que l'on s'intéresse ici aux dissociations familiales avant l'âge de 18 ans. Or à 18 ans, le parcours d'insertion n'est que scolaire. Dans la majorité des cas, l'insertion professionnelle n'a pas débuté et celle des individus déjà actifs n'en est qu'à ses balbutiements.

Figure 4-1 Lien entre les facteurs de l'insertion professionnelle

Entre l'origine sociale et la structure familiale, il existe une relation ténue à double sens. D'abord la distribution des divorces n'est pas identique dans tous les milieux sociaux. Les familles ouvrières sont moins exposées au risque de séparation que les familles d'employés, de professions intermédiaires ou de cadres. Parmi les indépendants, la dissociation familiale est sous-représentée chez les agriculteurs (Voir chapitre 2).

Ensuite, la séparation implique aussi une redéfinition du paysage social de la famille. En famille monoparentale, les moyens de subsistance sont plus précaires et la perte d'un revenu (souvent le plus important) peut être source de déclassement social. Par ailleurs, le statut social de la famille recomposée est flou. Lorsque la mère a la garde, faut-il toujours définir l'origine sociale à partir de la position sociale du parent biologique non gardien, en particulier si celui-ci n'est plus partie prenante dans l'éducation de ses enfants ? Ne vaut-il pas mieux considérer que l'origine sociale découle de la position sociale de la mère ou, le cas échéant, du beau-père ? L'effet de la séparation sur la position sociale de la famille et donc sur l'origine sociale des enfants est mal appréhendé par les enquêtes. L'origine sociale reste liée à la position sociale du père biologique, alors même que la parenté biologique perd quelque peu de sa signification sociale en cas de séparation

En France, les inégalités sociales devant l'école sont très marquées et leurs intensités sont d'une remarquable stabilité dans le temps³. 25 ans de sociologie de l'école justifient donc la flèche appuyée de l'origine sociale vers le niveau de diplôme obtenu par les enfants. Par ailleurs, j'ai analysé dans le précédent chapitre les difficultés scolaires des enfants de familles dissociées. En contrôlant l'origine sociale et le capital scolaire hérité, il existe un effet spécifique négatif des trajectoires familiales de l'enfance sur le niveau de diplôme obtenu. Il est probable que cet effet est imputable aux transformations du mode de vie après le passage en famille dissociée, aux répercussions secondaires d'un conflit parental qui s'étend et devient conflit familial entre générations, et au départ avancé des enfants de chez leur parent gardien.

Ce résultat est cependant très isolé dans la littérature française de sociologie de la famille. Par ailleurs, la relation est significative, mais d'une intensité moindre que celle observée entre l'origine sociale ou l'héritage scolaire (le passé scolaire des parents) et le niveau de diplôme. Ces réserves justifient une flèche moins appuyée et moins exclusive partant de la structure de la famille et aboutissant vers le niveau de diplôme.

³ pour des points de vue sur l'évolution de ces inégalités, on peut se référer aux études suivantes :

Duru-Bellat M., Kieffer A., 2000, « La démocratisation de l'enseignement en France : polémiques autour d'une question d'actualité », *Population* n°1.

Goux D, Maurin E., 1995, « Origine sociale et destinée scolaire. L'inégalité des chances devant l'enseignement à travers les enquêtes Formation-Qualification Professionnelle 1070, 1977, 1985 et 1993 », *RFS XXXVI*, p.81-121.

Goux D., Maurin E., 1997, « Destinées sociales : le rôle de l'école et du milieu d'origine », *Economie et Statistique* n°306.

Merle P. , 2000, « Le concept de démocratisation scolaire de l'institution scolaire : une typologie et sa mise à l'épreuve », *Population* n°1.

Le diplôme est aujourd'hui plus qu'hier le meilleur garde-fou contre le chômage sous toutes ses formes : chômage d'ajustement entre deux emplois, stage d'insertion et autres formes particulières d'emploi, chômage de longue durée. Cette liaison accentuée justifie l'épaisseur de la flèche centrale de la figure 5-1. Pour tout individu, les facteurs qui participent à l'amélioration de son niveau de diplôme, contribuent indirectement à améliorer ses chances d'insertion professionnelle.

Enfin le rendement social des diplômes n'est pas identique pour tous. Un même diplôme est mieux valorisé par les personnes issues du haut de la hiérarchie sociale que par les personnes d'origine modeste (Galland, Rouault 1996). Puisque le statut social n'est acquis qu'après le passage par une position initiale d'insertion, on serait tenté de généraliser ce résultat en affirmant que le rendement d'insertion des diplômes est socialement différencié. Mais ce n'est pas acquis. Je reprends l'idée dans mon analyse en testant l'hypothèse de l'existence d'un lien direct entre l'origine sociale et les difficultés d'insertion professionnelle.

Telles sont les relations les plus récurrentes de la littérature. L'analyse statistique suivante devrait valider ces points. Compte tenu de cet arrière-plan, peut-on ajouter une flèche à notre schéma qui partirait de la structure du groupe domestique et se dirigerait vers les difficultés d'insertion ? L'existence d'une telle liaison signifierait que le rendement social des diplômes serait distinct selon la structure de la famille. En d'autres termes, les difficultés des enfants de parents séparés pourraient se prolonger au-delà de la scolarité. Un même niveau de diplôme offrirait-il de moindres garanties d'insertion aux enfants de parents séparés qu'aux enfants de familles intactes ? Si cet effet pur de la dissociation des parents existe, quelle est son intensité et comment qualifier les plus importantes difficultés d'insertion ? S'agit-il de difficultés d'insertion seulement conjoncturelles ou le chômage est-il plutôt de durée longue ?

Enfin, bien que les parcours d'activité soient désormais fortement homogénéisés entre les filles et garçons de notre génération d'étude, existe-t-il des spécificités de chacun des deux sexes quant à l'agencement des relations de la figure 51 ? Le

chômage des jeunes femmes est, à tout âge, plus élevé que celui des hommes. Chez les jeunes, les inégalités d'accès à l'emploi selon le sexe continuent d'être fortes en particulier chez les non diplômés. Existe-t-il des interférences entre cette ségrégation et l'histoire familiale ?

II- Les inégalités familiales des statuts d'activité des jeunes

L'interviewé devait retracer chronologiquement son activité principale tous les ans depuis ses 18 ans. Les modalités possibles du statut d'activité étaient :

- la poursuite de la scolarité secondaire ou supérieure ;
- l'activité professionnelle dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée ou d'une profession indépendante ;
- une forme particulière d'emploi (FPE) c'est-à-dire un stage d'insertion (ceci exclut les stages effectués dans le cadre des études), un contrat à durée déterminée, un contrat d'aide à l'emploi, (TUC, SIVP, CES, etc.) ;
- le chômage ;
- le service militaire pour les hommes et les autres situations d'inactivité. Ces situations plus marginales ont été écartées de l'analyse du graphique 4-1.

Entre 18 et 28 ans, le statut d'élève/étudiant au départ très largement majoritaire, est converti progressivement en statut principal de salarié ou d'indépendant. Mais cette conversion ne se fait pas sans heurts. Tout au long de cette tranche d'âge, la part des jeunes au chômage⁴ ou sans activité s'établit après 20 ans à un niveau proche de 10%. La courbe de la proportion des jeunes exerçant une forme particulière d'emploi selon l'âge est parallèle à celle du chômage entre 20 et 26 ans. Avant 20 ans le chômage est moins fréquent tandis que les formes particulières d'emploi sont déjà très répandues. Après 26 ans, le niveau du chômage reste élevé alors que celui des

⁴ Ce ratio ne doit pas être confondu avec le taux de chômage qui rapporte le nombre de chômeurs à la population active (hors scolaires et étudiants).

formes particulières d'emploi amorce une légère décrue. La limite d'âge des mesures sociales en faveur de l'insertion des jeunes est en effet le plus souvent égale à 25 ans.

La décomposition selon la structure familiale de la proportion des chômeurs montre un important écart de la part du chômage entre les enfants issus de familles intactes et ceux de familles dissociées. L'écart est particulièrement ample pour les enfants de familles monoparentales (supérieur à 6 points en moyenne sur la période) alors qu'il est plus réduit pour les enfants de familles recomposées (2 points). Pour les enfants de familles monoparentales l'écart se creuse avec l'âge. Tout laisse penser que ces enfants éprouvent des difficultés durables d'insertion, longtemps après la séparation des parents qui, rappelons le, intervient avant 18 ans⁵.

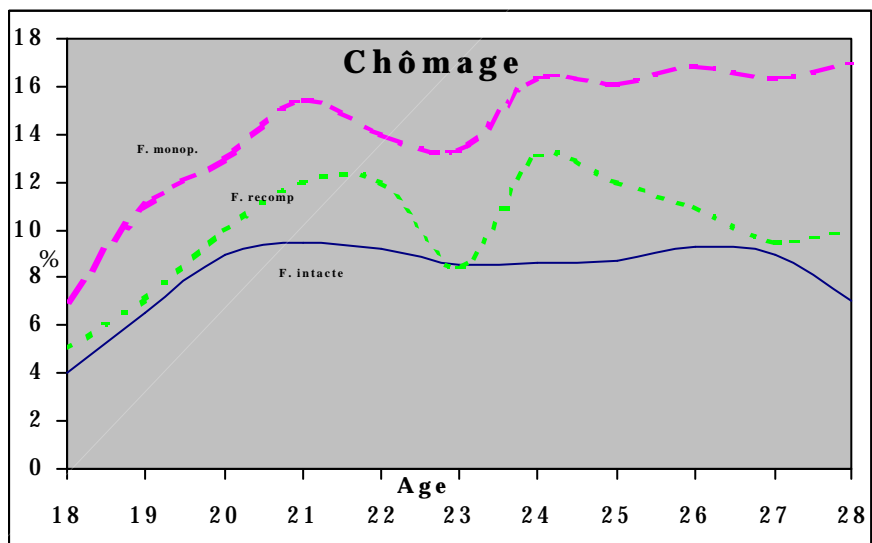
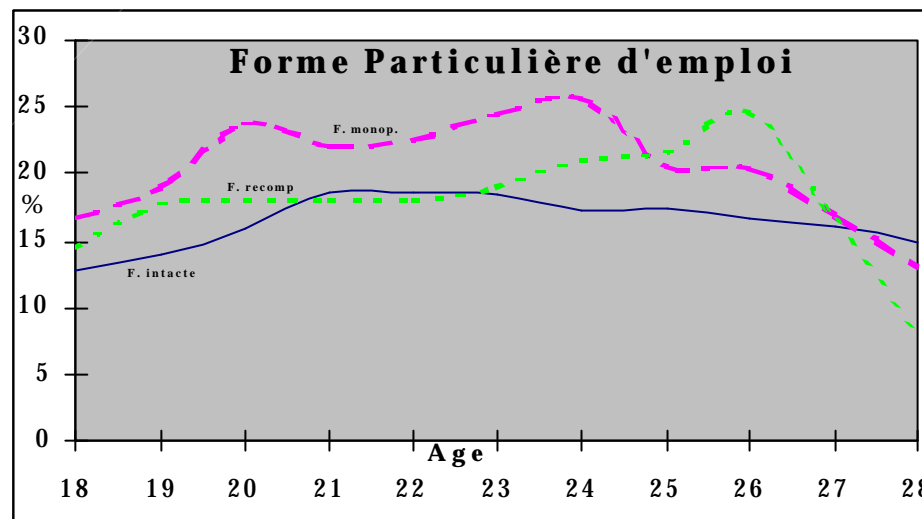
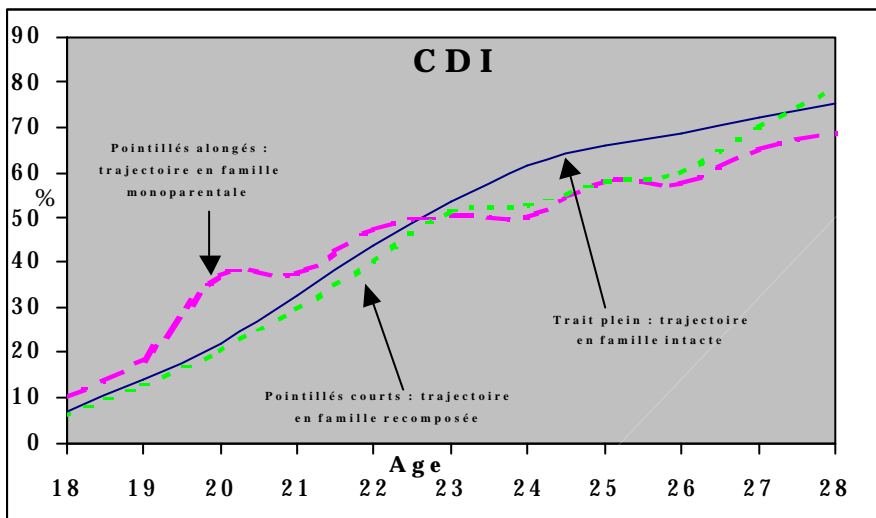
Chez les enfants ayant grandi dans un environnement recomposé, le surcroît de chômage est plus manifeste entre 21 et 25 ans. Aux deux extrémités de notre tranche d'âge, la courbe est presque analogue à celle des enfants de familles intactes.

Excepté après 27 ans, les formes particulières d'emploi sont toujours plus fréquentes chez les enfants de familles monoparentales. Chez les enfants de familles recomposées, on ne constate le même type d'écart qu'entre 24 et 26 ans, soit quelque temps après le surcroît de chômage mentionné au paragraphe précédent (Graphique 4-1). Il n'est donc pas exceptionnel qu'une période d'emploi précaire suive une période de chômage.

⁵ La justification du seuil de 18 ans pour qualifier les trajectoires familiales des enfants figure au chapitre 2, §I.

Graphique 4-1 Statut d'occupation des jeunes entre 18 et 28 ans selon la trajectoire familiale à 18 ans

Source : enquête "Jeunes" complémentaire à l'enquête emploi, INSEE 1992. Champ : jeunes ayant atteint l'âge mentionné en abscisse au moment de l'enquête.



La courbe de décroissance avec l'âge des taux de scolarisation est quasiment confondue pour les deux groupes des enfants de familles recomposées et des enfants de familles intactes. Le taux de scolarisation est très inférieur chez les enfants de familles monoparentales avant 26 ans, âge à partir duquel la scolarisation devient négligeable pour l'ensemble de la population.

Par déduction, on peut deviner la forme de la courbe d'évolution selon l'âge de la proportion des jeunes titulaires d'un CDI. Le cycle de l'activité régulière commence plus tôt chez les enfants de familles monoparentales, pour qui l'interruption des études est très avancée. Du fait des difficultés persistantes que ces enfants rencontrent sur le marché du travail, la part d'activité régulière parmi les enfants de familles monoparentales devient inférieure à celle des enfants des autres types de familles après 22 ans. En conséquence, la pente de la courbe d'évolution du taux d'activité des enfants de familles dissociées est beaucoup plus atténuée que celle des enfants des autres familles.

Après 23 ans et jusqu'à 27 ans, la proportion des personnes exerçant une activité régulière dans le groupe des enfants de familles recomposés est plus faible que celle des enfants de familles intactes. Comme cette population ne se différencie pas par son taux de scolarisation, seules les difficultés supplémentaires d'accès au travail (surcroît de chômage et de FPE) expliquent cet écart d'activité régulière.

Tel est le constat que l'on peut tirer de la description du graphique 1. Il est vrai que ce constat manque de finesse car beaucoup de facteurs médiatisent la relation entre la trajectoire familiale et le statut d'activité des jeunes, en particulier le niveau de diplôme.

III- Le diplôme n'est pas le seul facteur de discrimination des modes d'insertion

Les catégories d'analyse des difficultés d'insertion professionnelle

Les conditions du chômage ne sont pas les mêmes pour tous. La catégorie du jeune chômeur peut être segmentée. Plus la durée de recherche d'un emploi est longue et plus les chances de trouver un travail stable s'amenuisent (Amrouni 1998). Les chômeurs les plus récents trouvent un emploi plus facilement. La durée de rotation du chômage est plus courte chez les jeunes : certains jeunes connaissent un chômage récurrent entrecoupé de courtes périodes d'emplois peu stables. Ces situations de balancement entre exclusion/insertion sont parfois proches du chômage de durée longue, mais ne sont pas comptabilisées comme telles dans les statistiques du chômage (Anne 1997).

Les modes d'insertion des jeunes entre 18 et 25 ans sont donc multiples. Pour beaucoup, l'insertion professionnelle est loin d'être achevée à 25 ans. Pour les personnes âgées de 18 à 25 ans au moment de l'enquête, les données ne permettaient pas d'étudier correctement l'insertion. Pour une bonne partie de ces jeunes, l'insertion professionnelle était en cours. Pour éviter les problèmes de censure des observations, l'analyse est restreinte à l'échantillon des jeunes ayant dépassé leur 25^{ème} anniversaire au moment de l'enquête. N'ont donc été sélectionnées que les cohortes nées entre 1963 et 1967, soient 3906 individus. Sur cette base, j'ai défini trois indicateurs qui permettent de repérer les difficultés d'insertion :

- Avoir connu avant 25 ans une période de chômage de longue durée c'est à dire supérieure à 12 mois (Variable CLD);
- Avoir connu avant 25 ans une période de chômage de moins de 12 mois¹. Cette catégorie et la précédente sont mutuellement exclusives (CCD) ;
- Avoir expérimenté avant 25 ans une forme particulière d'emploi (FPE). Cette catégorie n'est pas exclusive des précédentes. Les personnes ayant connu une

¹ Ce critère qui reposait sur le souvenir de la durée du chômage a été en fait croisé avec un second critère biographique : pendant deux années consécutives ou non, l'activité principale du jeune était le chômage.

période de chômage courte ou longue, comme celles qui n'ont pas connu le chômage peuvent avoir expérimenté une forme particulière d'emploi.

En sus de ces trois indicateurs, j'ai ajouté pour certains tableaux un quatrième critère. Il s'agit de la part des personnes ayant exercé un premier emploi avant 25 ans². Ce critère permet de mesurer l'empressement des individus à vouloir s'insérer dans la vie professionnelle. Il est rare en effet qu'on exerce un premier emploi stable et qu'on le délaisse volontairement ensuite pour revenir à un cursus d'études. Dans les cas où le premier emploi stable ne dure pas et est suivi par une deuxième période de scolarisation, le facteur qui déclenche la reconversion est généralement un licenciement.

A niveau de diplôme égal, plus de difficultés conjoncturelles d'emplois pour les enfants de familles dissociées

Une approche synthétique de notre schéma d'hypothèses consiste à décrire le plus finement possible le risque d'éprouver des difficultés professionnelles. Ce faisant, le tableau 41 éclaire quelque peu les relations à l'œuvre au sein de l'échantillon enquêté.

² Premier emploi à temps complet ou au moins à mi-temps de plus d'un mois consécutif hors les emplois de vacances.

Tableau 4-1 Les difficultés d'accès à l'emploi avant 25 ans selon le sexe, le niveau d'étude et la trajectoire familiale

Niveau d'étude	Trajectoire familiale à 18 ans	Femmes					Hommes						
		N	% ss total*	CCD	CLD	Emploi	FPE	N	% ss total*	CCD	CLD	Emploi	FPE
Bac et plus	Fam. intacte	725	41	31	12	63	31	582	36	34	6	63	28
	Fam. dissociée	77	35	40	10	76	53	38	23	39	10	69	38
Inférieur au BAC	Fam. intacte	1 072	59	41	38	73	50	1 124	64	43	24	77	53
	Fam. dissociée	152	65	53	43	78	51	136	77	58	30	86	58
Total		2 026		38	28	70	44	1 880		40	17	73	44

CCD : chômage de courte durée, CLD : Chômage de longue durée, FPE : formes particulières d'emploi

* taux de bacheliers et taux de non bacheliers dans la population des enfants de familles intactes et dans la population des enfants de familles dissociées. NB : ces taux sont calculés à l'aide des pondérations d'effectifs de l'enquête.

Source : enquête "Jeunes" complémentaire à l'enquête "Emploi", INSEE 1992.

Champ : jeunes âgés de 25 ans et plus au moment de l'enquête.

Près de 4 jeunes sur dix ont éprouvé des difficultés temporaires d'accès à l'emploi entre 18 et 25 ans et à un moment ou un autre, 44% des jeunes ont été concernés par une FPE. Les difficultés temporaires sont bien réparties entre hommes et femmes (Moncel, Rose 1995). Mais les filles sont plus exposées au chômage de durée longue et/ou à l'inactivité. De ce point de vue, il existe une véritable différence entre sexes sur le marché de l'emploi. Bien qu'elle ait sensiblement évolué dans la jeune génération, la division sexuelle des rôles pousse encore davantage de garçons à trouver plus systématiquement un emploi. Le chômage de longue durée est négativement perçu par les hommes, il peut être vécu comme une période de frustration et d'inutilité sociale. Le CLD semble socialement plus toléré pour les filles ; certaines à cette occasion peuvent transférer leur temps disponible libéré par l'inactivité professionnelle en investissement vers la sphère domestique. L'appréciation sociale de ces conversions « subies » et sans doute temporaires vers la sphère privée reste plus favorable pour les filles. La reconversion est plus fréquente lorsqu'elles sont faiblement diplômées.

A grande catégorie de diplôme fixée, la ventilation selon la trajectoire familiale des niveaux d'activité et des difficultés d'insertion montre que les enfants de familles

dissociées sont à la fois plus actifs et, ce faisant, plus exposés au risque de chômage. Une volonté d'insertion professionnelle plus précoce se heurte aux contraintes du marché du travail. Une loi non écrite mais forte du marché du travail est le respect d'un âge social minimum pour postuler à un emploi durable, ce seuil d'âge variant selon la catégorie de l'emploi.

Le tableau 4-1 illustre à nouveau les plus importantes difficultés d'accès à l'emploi des enfants de familles dissociées. Mais il permet de préciser la nature de ce différentiel de difficultés. D'abord, il semble que ces enfants soient plus touchés par les difficultés temporaires. A niveau de diplôme égal, les différences selon la structure de la famille sont beaucoup plus ténues pour le chômage de longue durée. Prenons l'exemple des hommes peu diplômés. Dans cette population, la différence des fréquences d'apparition du chômage de courte durée selon la trajectoire familiale est de 15 points (58% en famille dissociée contre 43% en famille intacte) alors que l'écart n'est que de 6 points pour le chômage de durée longue (30% en famille dissociée contre 24% en famille intacte).

On est donc tenté ici d'aller un peu plus avant dans nos conclusions. Le lien entre trajectoire familiale et difficultés d'insertion semble donc plus direct pour les difficultés temporaires que pour les difficultés plus lourdes. En d'autres termes, la fréquence plus forte des chômeurs de longue durée parmi les enfants d'unions rompues serait vraisemblablement plus imputable aux troubles scolaires de ces enfants. En revanche, un niveau de diplôme affaibli n'expliquerait pas à lui seul les difficultés de ces enfants lors de leur recherche d'un emploi durable.

Le tableau 4-1 ne permet pas à lui seul de vérifier ces hypothèses. Dans les sociétés contemporaines, l'influence des facteurs socioculturels et de la stratification scolaire ne fait que croître en particulier pour les jeunes générations (Chauvel, Forsé 1995). Le découpage en deux modalités du niveau de diplôme tel qu'il est défini dans ce tableau est sommaire. Il résume mal la diversité des situations des jeunes devant l'emploi.

Par ailleurs, la représentation des écarts d'accès à l'emploi du tableau 4-1 ne prend pas en compte le facteur qui doit rester au fondement de toute analyse des inégalités : l'origine sociale.

Enfin il est clair que le comportement d'insertion des enfants de familles recomposées n'est pas identique à celui des enfants de familles monoparentales. Aussi faut-il faire une distinction entre ces deux groupes. Le recours aux méthodes économétriques est donc nécessaire pour pousser plus avant l'analyse.

IV – L'insertion des filles semble moins sensible à la conjoncture familiale

Plusieurs modèles multivariés de type log-linéaire ont donc été construits afin de vérifier et quantifier la relation entre structures familiales et difficultés d'insertion. Ils se décomposent en deux temps : il faut d'abord identifier la nature et l'intensité des relations entre les facteurs indépendants : l'origine sociale (O), le niveau de diplôme (D) et la structure de la famille (F). Ce travail sera repris dans une seconde étape où l'on procède à l'étude des liens entre ces variables et les variables représentatives des difficultés d'insertion, compte tenu des interactions entre facteurs exogènes.

Première étape : formaliser les interactions entre variables explicatives

Le modèle log-linéaire permet l'estimation au plus juste des comptages observés d'un tableau de fréquences croisées de plusieurs variables modales³. Supposons dans un premier temps qu'il n'existe aucune interaction entre les trois facteurs O,F et D. Cette hypothèse difficile à soutenir n'est destinée qu'à fixer une référence pour les modèles qui vont être construits par la suite. L'absence d'interactions dans le tableau croisant les trois variables signifie que les valeurs des comptages des

³ Pour plus de détails sur l'analyse du ratio des chances par les méthodes log-linéaires, on pourra se à référer à l'encadré 3-2 du précédent chapitre.

cellules de ce tableau ne dépendent que de la distribution des individus sur chacune des trois variables.

Soit $N_{i,j,k}$ le décompte estimé du nombre d'individus possédant les trois caractéristiques suivantes : i° modalité de la variable O, j° modalité de la variable F et de la k° modalité de variable D. Le modèle qui pose l'indépendance des trois variables s'écrit : $N_{i,j,k} = h I_i^O I_j^F I_k^D$, avec h paramètre d'échelles, I_i^O estimateur ne dépendant que de la distribution de la variable O, etc. En suivant la notation de Goodman⁴, on nomme ce modèle {O} {F} {D}. Comme prévu, ce modèle retrace très mal la réalité de la distribution des individus de l'échantillon. Le ratio de vraisemblance est très élevé (480 pour les hommes et 455 pour les femmes, tableau 4-2) pour les hommes comme pour les femmes. Le test du χ^2 nous confirme que cette formalisation ne peut être retenue en l'état.

Cette piètre performance nous incite à poser l'hypothèse d'interactions croisées deux à deux entre chacune des variables. On enrichit donc la formalisation précédente en supposant qu'il existe un premier lien entre l'origine sociale et le niveau de diplôme, une seconde relation entre la structure de la famille et le niveau de diplôme et enfin une dernière corrélation entre l'origine sociale et la structure de la famille. Ce modèle noté {O,D} {O,F} {F,D} s'écrit : $N_{i,j,k} = h I_i^O I_j^F I_k^D I_{i,k}^{OD} I_{i,j}^{OF} I_{j,k}^{FD}$. Par rapport au modèle précédent, il pose les contraintes d'égalité des distributions estimées des sous-tableaux formés par toutes les d'interactions possibles entre deux variables. L'estimation que fournit ce modèle est bien meilleure que la précédente. Le gain de vraisemblance est de 82% pour les hommes et 84% pour les femmes.

⁴ cité par Knoke D. et Burke P. J., 1980, Log-linéar Models, Series : *Quantitative Applications in the Social Sciences*, a Sage University Paper, n°20. Se référer aussi à l'encadré 3-2.

Tableau 4-2 Modèles loglinéaires de mesure des interactions entre l'origine sociale (O), la structure familiale (F) et le niveau de diplôme (D)

	Hommes N=1835			Femmes N=2021		
	Ratio L2	r L2	proba.	Ratio L2	r L2	proba.
1. référence Modèle {O} {F} {D}	480		0%	455		0%
2. Modèle {O, D} {O, F} {D, F}	85	82%	56%	72	84%	98%
3. Modèle complet {O D F}	0	100%		0	100%	
<i>effet triple O*D*F</i>	29		-	19		-

- effet non significatif

Définition des modalités variables :

D : trois niveaux de diplôme : Sans, <Bac, >=BAC

O : Cinq origines sociales ; Fils/fille d'ouvriers, d'employés, d'artisan commerçant, d'agriculteur, de cadre ou de profession intermédiaire.

F: trois trajectoires Familiales à 18 ans : intacte, monoparentale, recomposée.

Lecture :

La probabilité mesure la significativité générale des modèles. La statistique L2 est la vraisemblance du modèle.

Le gain relatif de vraisemblance rL2 mesure l'écart entre la vraisemblance du modèle proposé et celle du modèle de référence.

Le modèle de référence pose l'hypothèse qu'il n'existe aucune relation entre les trois variable O, D, F. Ses performances sont mauvaises. Dans le second modèle, on fait l'hypothèse qu'il existe des corrélations significatives entre chacune des variables prises deux à deux. Les performances de ce modèle sont acceptables pour les garçons comme pour les filles. Le troisième modèle dit « saturé » teste l'intégralité des interactions possibles entre les trois variables. La significativité statistique d'une interaction triple O*D*F signifierait que les inégalités familiales d'accès au diplôme serait socialement différenciée. Mais le modèle conduit à rejeter cette hypothèse.

Voir plus de détails et les conventions de notation des modèles dans l'encadré 3-2.

Champ : jeunes de plus de 25 ans au moment de l'enquête. Les enfants dont un des parents est décédé exclus.

Source : enquête « Jeunes » INSEE 1992.

Le modèle saturé noté {O,F,D} intègre, en plus des trois interactions doubles,

l'interaction triple O*F*D entre les trois variables : $N_{i,j,k} = hI_i^O I_j^F I_k^D I_{i,k}^{OD} I_{i,j}^{OF} I_{j,k}^{FD} I_{i,j,k}^{OFD}$

Par construction les résultats du modèle « collent » parfaitement avec la réalité : les comptages qu'il estime sont aussi les comptages observés. Mais le modèle complet n'est pas parcimonieux, il ne résume pas de façon simple l'information.

Supposer une interaction triple exprime l'idée que les inégalités sociales devant l'école serait plus forte en famille dissociée qu'en famille intacte. L'échec scolaire des enfants de parents séparés des milieux sociaux défavorisés serait proportionnellement plus important que celui des mêmes enfants des milieux bourgeois. Or ce n'est pas le cas, l'impact scolaire de la dissociation familiale est négatif dans tous les milieux sociaux avec une intensité équivalente. Les fortes interactions O*D F*D impliquent que le cumul des inégalités devant l'école (inégalité sociale + inégalité familiale) accroît l'exposition à l'échec scolaire. Mais l'absence d'effet triple O*D*F signifie que les enfants des milieux favorisés connaissent, en termes relatifs, autant de difficultés scolaires que les enfants des milieux populaires. En famille dissociée, le niveau de l'échec scolaire est relatif : les enfants de cadres échouent souvent après le bac alors que l'échec des enfants de familles populaires intervient plus tôt.

La description des relations entre variables explicatives est bonne pour les filles comme pour les garçons à l'aide du modèle {O,D} {O,F} {F,D}. Dans les deux cas le test du χ^2 indique que le modèle est acceptable et c'est donc cette formalisation que je retiendrai par la suite pour décrire les liens entre les variables explicatives. Sur nos trois variables, ce modèle limité aux interactions doubles offre un bon compromis entre la qualité de la représentation et la simplicité d'interprétation de ces relations. Introduire l'interaction triple aurait compliqué l'analyse, tout en réduisant ses degrés de liberté et donc la solidité des tests statistiques.

Dans les modèles qui suivent, je cherche à identifier les liens qui se nouent entre les variables représentatives des difficultés d'insertion et les variables explicatives. Bien sûr, ces nouveaux liens ne doivent pas être artificiels du fait de la configuration des relations internes aux facteurs explicatifs. Les nouveaux modèles seront donc

écrits en ajoutant de nouveaux effets par rapport à la configuration des variables explicatives désormais connue : {O,D} {O,F} {F,D}.

Deuxième étape : lien avec les difficultés d'insertion

Partons tout d'abord de l'idée que les difficultés d'insertion touchent la population au hasard. Cette idée est bien sûr fautive, mais comme précédemment, elle va permettre de fixer une base de référence. Nous jugerons pas à pas la pertinence de chaque nouvelle hypothèse en considérant l'amélioration qu'elle apporte à cette situation de référence.

Supposer l'indépendance des variables représentatives des difficultés d'insertion par rapport aux caractéristiques sociales, socioculturelles et familiales individuelles revient en termes loglinéaires à poser les trois modèles suivants :

{O,D} {O,F} {F,D} {CCD}

{O,D} {O,F} {F,D} {CLD}

{O,D} {O,F} {F,D} {FPE}

Autrement dit, on suppose que les trois tableaux à double entrée construits avec les variables O,D ,F ont exactement la même structure sur la population ayant connu des difficultés d'insertion et sur celle qui n'en a pas connues. Ces trois modèles présentent naturellement de mauvaises performances.

Pour les améliorer, testons l'un après l'autre l'effet d'une interaction entre chacune des variables et les variables d'insertion. Pour chacun des trois critères d'insertion retenu et pour les hommes comme pour les femmes, l'introduction d'un lien entre le critère d'insertion et le niveau de diplôme est, dans tous les cas, une source d'amélioration conséquente de la qualité des estimations du modèle (modèles 12, 12 bis, 12ter). Ceci était attendu. Pour les femmes la qualité de l'estimation de ces modèles est très bonne (test de signification >98%) et il est inutile de chercher à enrichir le modèle. Les gains de performances ne peuvent être que très marginaux et l'on court le risque de détériorer la lisibilité des résultats en cherchant des effets

supplémentaires. Pour les filles à la recherche d'une insertion sur le marché du travail, le diplôme est donc le facteur réellement déterminant de l'insertion. Bien sûr, il existe les déterminismes biographiques antérieurs au diplôme : les filles d'origine aisée et/ou de familles non dissociées s'insèrent mieux sur le marché du travail que les autres. Mais ceci est valable du fait de la médiation du diplôme. A niveau de diplôme égal, l'origine sociale n'est pas un véritable facteur complémentaire d'inégalité d'accès au travail⁵. De même l'effet propre de la structure familiale est réduit et l'inclusion d'une interaction entre la trajectoire familiale et le chômage est faiblement significative. Chez les femmes l'effet diplôme prédomine, quelle que soit la nature des difficultés d'insertion que l'on cherche à expliquer.

Pour les hommes, le constat est quelque peu différent. L'impact de l'introduction d'une seconde interaction avec l'origine sociale et d'une troisième interaction avec la structure de la famille doit être pris en compte pour les difficultés d'insertion. Bien que l'effet diplôme soit le premier facteur d'exposition au chômage temporaire, de longue durée ou aux formes particulières d'emploi, l'origine sociale et la structure de la famille peuvent accentuer directement l'instabilité du premier emploi. Les amplitudes de ces deux effets directs sont assez faibles au regard de l'effet diplôme, mais elles sont tout de même statistiquement repérables, et l'on ne peut pas les négliger. Ils n'y a pas de réelles différences entre l'intensité de ces effets pour les trois indicateurs de précarité professionnelle retenus.

⁵ Ceci ne signifie pas pour autant que, pour les filles, le rendement social des diplômes soit identique quel que soit la catégorie sociale. Répétons le, le constat ne vaut ici que pour les premiers emplois avant 25 ans. Galland et Rouault (1996) ont montré qu'à diplôme équivalent l'obtention d'une position de cadre entre 26 et 33 ans est très liée à l'origine sociale en particulier pour les filles. Nos résultats ne sont pas contradictoires si l'on admet que l'origine sociale est une variable latente, avec un effet propre tardif sur la carrière des femmes après leurs débuts professionnels. Aux âges de fécondité maximum, les arbitrages entre les rôles de mère et de travailleuse sont encore influencés par l'origine sociale et par les modèles familiaux de trajectoires féminines.

La figure 4-2 schématise les résultats d'estimations logistiques des risques de ne pas obtenir le bac et des risques ultérieurs de chômage. On retrouve la différence entre sexes avec un schéma de liaisons plus simple pour les filles que pour les garçons. Pour les garçons et les filles, les chances d'obtenir le bac en famille monoparentale sont fortement réduites. En famille recomposée, l'impact familial sur le diplôme est plus tardif (Voir chapitre 3) et beaucoup moins net lorsque la mesure porte sur le niveau bac. En revanche le lien entre une situation de recombinaison et la probabilité (proba9milw (procbvuont fol nivur s drhapr fillesuonert905 T(Ponfantis surecomposition e

Tableau 4-3 La trajectoire familiale, le niveau de diplôme et l'origine sociale : impacts sur les difficultés d'insertion professionnelle (modèles log-linéaires)

	Hommes N=1835			Femmes N=2021		
	Ratio L2	r L2	proba.	Ratio L2	r L2	proba.
Chômage de courte durée (CCD) 10. référence {O,D} {O,F} {D,F} {CCD}	126		1%	131		5%
11. {O,D} {O,F} {D,F} {D,CCD}	85	33%	56%	72	45%	98%
12. {O,D} {O,F} {D,F} {O,CCD}	105	17%	13%	118	10%	15%
13. {O,D} {O,F} {D,F} {F,CCD}	107	15%	10%	117	15%	15%
14. {O,D} {O,F} {D,F} {O,CCD} {D,CCD}	71	44%	86%	65	50%	99%
15. {O,D} {O,F} {D,F} {O,CCD} {D,CCD} {F,CCD}	54	57%	99%	56	57%	99%
<i>Effet {D,CCD}</i>	28		***	47		***
<i>Effet {O,CCD}</i>	16		***	6		-
<i>Effet {F,CCD}</i>	15		***	8		*
Chômage de longue durée (CLD) 20. référence {O,D} {O,F} {D,F} {CLD}	163		0%	152		0%
21. {O,D} {O,F} {D,F} {D,CLD}	80	51%	17%	50	67%	99%
22. {O,D} {O,F} {D,F} {O,CLD}	123	25%	0%	117	23%	1%
23. {O,D} {O,F} {D,F} {F,CLD}	139	15%	0%	135	11%	0%
24. {O,D} {O,F} {D,F} {O,CLD} {D,CLD}	70	57%	35%	45	70%	99%
25. {O,D} {O,F} {D,F} {O,CLD} {D,CLD} {F,CLD}	58	64%	65%	39	74%	99%
<i>Effet {D,CLD}</i>	42		***	52		***
<i>Effet {O,CLD}</i>	11		**	4		-
<i>Effet {F,CLD}</i>	13		***	6		-
Formes particulières d'emploi (FPE) 30. référence {O,D} {O,F} {D,F} {FPE}	233		0%	171		0%
31. {O,D} {O,F} {D,F} {D,FPE}	105	17%	12%	64	51%	99%
32. {O,D} {O,F} {D,F} {O,FPE}	166	-32%	0%	153	-17%	0%
33. {O,D} {O,F} {D,F} {F,FPE}	218	-73%	0%	167	-27%	0%
34. {O,D} {O,F} {D,F} {O,FPE} {D,FPE}	77	39%	74%	60	54%	99%
35. {O,D} {O,F} {D,F} {O,FPE} {D,FPE} {F,FPE}	69	45%	87%	59	55%	99%
<i>Effet {D,FPE}</i>	73		***	80		***
<i>Effet {O,FPE}</i>	30		***	5		-
<i>Effet {F,FPE}</i>	9		*	1		-

*** effet significatif au seuil de 1%, ** effet significatif au seuil de 2%, * effet significatif au seuil de 5%, - effet non significatif

Champ : jeunes de plus de 25 ans au moment de l'enquête

Source : enquête "Jeunes" complémentaire à l'enquête «Emploi», INSEE 1992.

Définition des modalités variables :

D : trois niveaux de diplôme : Sans, <Bac, >=BAC

O : Cinq origines sociales ; Fils/fille d'ouvriers, d'employés, d'artisan commerçant, d'agriculteur, de cadre ou de profession intermédiaire.

F: trois trajectoires Familiales à 18 ans : intacte, monoparentale, recomposée.

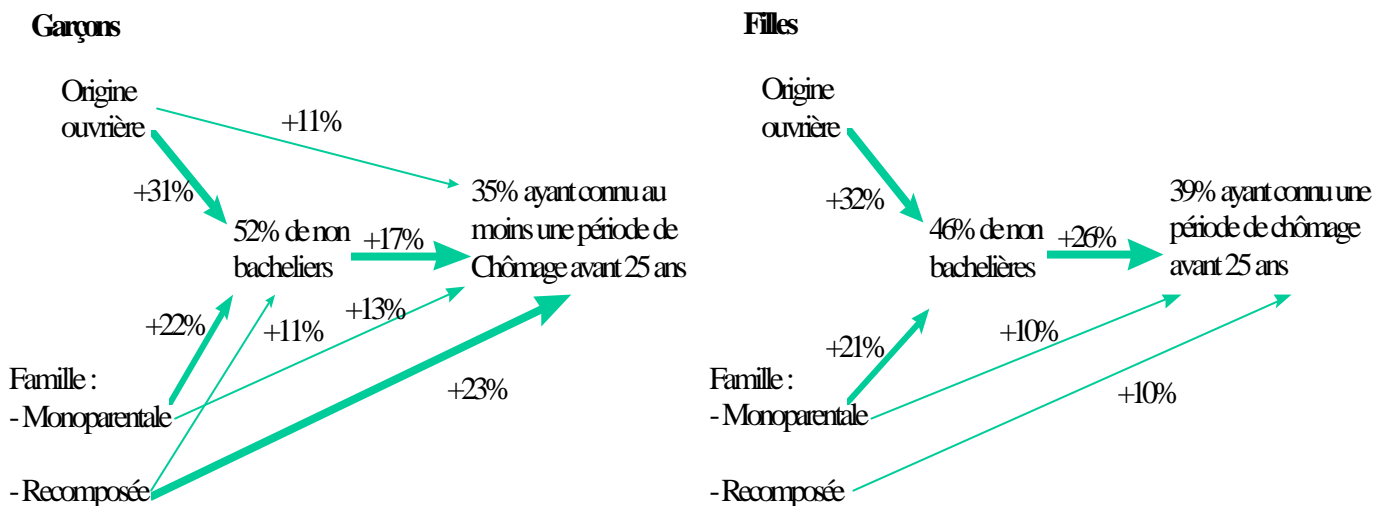
CCD : avoir connu le chômage pendant moins de 12 mois avant 25 ans versus ne pas avoir connu

CLD : avoir connu le chômage pendant 12 mois ou plus avant 25 ans versus ne pas avoir connu

FPE : Avoir expérimenté avant 25 ans une forme particulière d'emploi (FPE).

Lecture : idem tableau précédent 4-2

Figure 4-2 Intensité des liaisons dans le parcours d'insertion. Effets logistiques⁶ calculés pour certaines situations devant l'emploi



Lecture :

la situation de référence est celle d'un enfant bachelier de famille intacte d'un milieu non ouvrier.

Pour un garçon et toutes choses égales par ailleurs :

- une origine sociale ouvrière accroît de +31% les chances de ne pas être bachelier ;
- les chances de connaître le chômage sont accrues de +17% lorsqu'il n'est pas bachelier.
- les chances de connaître le chômage sont accrues de +13% lorsqu'il a vécu une trajectoire monoparentale

L'absence de flèche indique qu'il n'existe pas de liaison significative.

Source : enquête «Jeunes» complémentaire à l'enquête Emploi INSEE 1992

Champ : jeunes de plus de 25 ans au moment de l'enquête.

⁶ Pour les modalités distinctes de la situation de référence, l'effet logistique est égal à la variation marginale de la fonction logistique par rapport à la valeur de référence. Attention, les effets logistiques ne se cumulent pas.

Conclusion

La moindre sensibilité du parcours d'insertion des femmes à leur environnement familial mérite un développement. L'interprétation présentée ici n'est pas finalisée et j'ai conscience des insuffisances de l'argumentation: elle manque de documentation et son support statistique devrait être plus étoffé (les effectifs d'enquête étudiés plus haut sont faibles).

L'activité des jeunes femmes est aujourd'hui la norme dominante parmi la jeune génération. En travaillant, les jeunes femmes concilient deux vies dans un double emploi du temps.

- Il y a d'abord le monde domestique privé au sein duquel la famille d'origine figure encore en bonne place. Les femmes actives privilégient de plus en plus leurs débuts professionnels avant de songer à une union conjugale. Aussi les femmes sont de moins en moins souvent en couple lorsqu'elles entament leur carrière professionnelle. Leur monde privé est donc à ce moment encore dominé par leur famille d'origine.

- Par ailleurs, le monde du travail au sein duquel le chômage est un horizon toujours possible.

La croissance de leur activité professionnelle n'empêche pas les femmes de conserver une représentation certainement plus lucide et relativiste du monde du travail. Cette représentation sans illusion (le «réalisme féminin») du monde du travail est aussi liée à la composante affective de leur monde privé. L'investissement des jeunes femmes dans leur sphère privée et une forte implication dans leurs affaires de famille sont compatibles avec une moindre répercussion de ces affaires dans leur vie professionnelle. On peut penser que les femmes cloisonnent mieux vie privé et vie professionnelle. Le fait d'envisager d'avoir des enfants accentue certainement aussi cette position relativiste des femmes à l'égard du travail en début d'activité professionnelle. Cette étanchéité pourrait expliquer l'absence d'effet direct de l'environnement familial au début de la carrière professionnelle des femmes. Les

problèmes d'origine familiale auraient donc plus de répercussions latentes sur le comportement d'insertion des hommes.

Le monde du travail peut aussi constituer un nouvel espace de liberté dans lequel les jeunes femmes peuvent s'engouffrer en particulier lorsque l'environnement familial est délicat. Pour elles, l'insertion est alors un processus qui permet d'échapper aux contraintes domestiques imposées par la famille d'origine et de s'ouvrir vers un nouvel horizon social.

Par ailleurs, une fille ne reçoit traditionnellement pas de «coup de pouce» à l'insertion de la part de ses parents, quelle que soit la structure familiale. En revanche, les garçons sont un peu aidés⁷ et cette aide est sans doute moins importante lorsque le père est moins proche. On peut mentionner l'importance des échanges et conseils père/fils pour l'orientation et les choix professionnels.

Enfin, il est possible qu'un mécanisme d'identification à l'activité du père influence le volontarisme de l'insertion des garçons. Là encore, la moindre proximité du père aurait des répercussions directes sur l'insertion du fils. Mais ce mécanisme est certainement en forte baisse car l'accélération des exigences d'évolution des métiers et des niveaux de formations compromet la passation des savoirs professionnels entre père et fils. Les filles auraient plus tendance à reproduire le modèle de l'activité de leur mère. Or comme les mères de familles monoparentales sont plus actives que dans les autres familles, l'insertion des filles serait en ce sens moins contrariée par les problèmes familiaux.

⁷ Il peut s'agir «du coup de piston» à l'embauche par exploitation des réseaux familiaux et/ou de l'embauche du fils dans l'entreprise du père sur les grands bassins d'emplois ouvriers.

Bibliographie du chapitre : une insertion professionnelle plus mouvementée en environnement dissocie

Amrouni I., 1998, « L'accès des jeunes adultes à un premier emploi stable », projet d'article soumis à la revue *Population*.

Anne D., 1997, « Le chômage de longue durée », *Ecoflash*, n°118.

Baudelot C., Gollac M., 1997, « Le Salaire du trentenaire : question d'âge ou de génération ? », *Economie et Statistique* n°304-305, p. 17-36.

Chambaz C., Herpin N., 1995, « Débuts difficiles chez les jeunes : le poids du passé familial », *Economie et Statistique* n°283-284, p. 111-126.

Chauvel L, Forsé M., 1995, « L'évolution de l'homogamie en France. Une méthode pour comparer les diagonalité de plusieurs tables », *RFS XXXVI*, p. 123-142.

DARES, 1998, « La situation de l'emploi début 1998 », *Premières synthèses*, n°19.1.

Galland O., Rouault D., 1996, « Des Etudes supérieures inégalement rentables selon les milieux sociaux », *Insee Première* n° 469.

Forgeot G., Gautié J., 1997, « Insertion professionnelle des jeunes et processus de déclassement », *Economie et Statistique* n°304-305, p53-74.

Moncel N., Rose J., 1995, « Spécificités des déterminants de l'emploi des jeunes de 18 à 25 ans et de 26 à 29 ans : vers la fin de la transition professionnelle ? », *Economie et Statistique* n°283-284, p53-66.

Perrot M.C., 1997, « Le chômage des jeunes », *Ecoflash*, n°123.

Chapitre 5 LA TRAJECTOIRE FAMILIALE ET LA STABILITE DU PREMIER COUPLE DES JEUNES ADULTES¹

Ce n'est pas le hasard des rencontres qui oriente le choix du conjoint. Les contraintes socio-culturelles sont fortes lors de la formation du couple. L'influence de notre trajectoire sociale au moment de l'élection d'un partenaire est incontestée. En est-il de même pour le processus qui mène à la rupture du couple ? La question est ouverte. Elle est d'actualité car jamais autant de couples ne se sont rompus.

La rupture du couple est-elle prévisible ? Quelle est l'influence de notre trajectoire familiale ? Existe-t-il en France une tendance des jeunes à reproduire dans leur premier couple les structures familiales de leur enfance ? Plus précisément, les enfants de parents séparés se séparent-ils plus fréquemment, plus vite et plus tôt de leur premier conjoint ? Dans l'affirmative, comment qualifier ce type de comportement et quels en seraient les facteurs d'explication ?

Une opinion commune veut que les enfants de parents séparés forment des couples plus instables que les autres enfants. Or cette association entre ruptures parentales et devenir conjugal des enfants ne trouve ni justifications, ni démentis dans les travaux français en sociologie de la famille. A ma connaissance, aucune publication française n'a traité de cette question et l'on n'a pas d'idée précise sur l'intensité de « l'association des dissociations ». Les travaux sont plus abondants aux Etats-Unis et ne concluent pas à des résultats tranchés. Aux Etats-Unis, la propension des enfants à reproduire le comportement de séparation de leurs parents (l'hypothèse de la « transmission entre générations ») est significative, mais d'une ampleur modérée (Bumpass, Sweet, 1972, Mueller, Pope 1977, Bumpass, McLanahan 1988). En Europe, les études sur cette question sont plus embryonnaires. L'accroissement structurel

¹ Au cours de l'année scolaire 1997-1998, ce texte a bénéficié de l'apport d'un groupe de travail de l'ENSAE composé de Catherine Aaron, Mathieu Brossard, Myriam Evenou, Céline Marie et Aliénor Rerolle. Je les remercie tous vivement et je reste bien sûr responsable des avis et propos émis ici.

des divorces est plus tardif qu'aux Etats-Unis, ce qui décale l'analyse de ses conséquences entre générations. Une tendance à la reproduction du divorce entre générations est cependant avérée en Allemagne (Diekmann, Engelhardt 1995, cités par Dronkers 1997) et en Hollande (Dronkers 1997). Il est très possible qu'en la matière, le comportement français soit assez proche de ceux observés dans ces pays voisins.

Les enjeux d'un tel débat sont de deux ordres.

D'abord, la croissance continue des divorces depuis 1965 (Munoz Pérez 1996), celle des couples avec enfants hors mariage (Rabin 1996), la diversification des trajectoires familiales (Lévy 1996) impliquent de nouveaux environnements éducatifs et affectifs pour les enfants. La famille exerce une forte influence lors de la première socialisation conjugale. On peut penser que ces évolutions de la famille se renforcent à travers les générations. Ainsi selon un schéma cumulatif, plus de couples séparés signifient aussi plus d'enfants avec l'expérience d'une « transition » familiale. Ces expériences plus fréquentes impliquent des modifications des représentations des enfants sur les causes et effets de la rupture. A terme une banalisation des ruptures familiales entraînerait alors plus de séparations à la seconde génération et donc une diversification en chaîne des structures familiales, d'une génération à l'autre.

Le deuxième enjeu est une meilleure connaissance du fonctionnement de ces nouvelles structures familiales. De nombreux travaux récents se penchent aujourd'hui sur les conditions de vie familiale des enfants après divorce (Martin 1997, Blöss 1997, Villeneuve-Gokalp 1997). Ces travaux adoptent le plus souvent le point de vue des parents et des enfants dans les années qui suivent la séparation. Adopter une perspective de moyen terme, celle des enfants devenus adultes, permet de compléter le panorama du fonctionnement de ces structures.

Les effets d'une conjugalité précoce ?

Une première piste pour l'analyse de la mobilité conjugale des enfants de parents séparés consiste à détailler étape par étape la chronologie de la formation et de la rupture du couple. Le départ de chez les parents est un élément biographique important, il marque le trait d'union entre le passé familial et la formation du premier couple.

Quitter ses parents c'est signifier à son entourage un désir d'autonomie. C'est aussi faciliter les conditions de nouvelles rencontres, créer les conditions matérielles d'un attachement amoureux et libérer la sexualité des contraintes imposées par les parents sous leur toit. Après le départ de chez leurs parents, les jeunes vivent plus souvent qu'hier une période d'intense sociabilité tout en restant célibataire, en particulier lorsqu'ils poursuivent des études longues (Galland 1993). Mais vivre seul n'est pas sans coût. Les conditions de vie matérielles poussent les célibataires à une association conjugale rapide. Les économies d'échelles sur le logement et la consommation de biens durables liées à la vie à deux sont très significatives. A niveau de vie donné, les dépenses de consommation par tête sont plus importantes pour un célibataire (Olier 1998). Les jeunes partis le plus tôt du "nid" parental sont bien souvent les premiers à constituer un couple.

Un indicateur important de notre analyse est donc l'âge lors du départ de chez les parents, et en particulier pour les enfants de parents séparés, l'âge au moment du départ de chez le parent gardien. Ce départ est très significativement avancé chez ces jeunes adultes : près de deux ans pour les filles comme pour les garçons. La précocité du départ des enfants de familles recomposées ou divorcées est un résultat récurrent de la littérature américaine sur ce sujet (Aquilino 1991, Goldscheider et Goldscheider 1993, Goldscheider 1997). Or à 18-20 ans, les événements biographiques peuvent se superposer et l'impact de cette première précocité a des répercussions sur l'ensemble de la biographie et en particulier sur le premier couple.

Le jeune âge au départ de chez les parents pourrait expliquer une bonne partie des engagements conjugaux plus précoces des enfants de familles divorcées. Or, toutes choses égales par ailleurs, il est possible que les couples les plus précocement

formés soient aussi les plus fragiles. Selon cette hypothèse², les conflits familiaux et l'autonomie matérielle plus rapide créent les conditions d'un décalage du cycle conjugal. Elles favoriseraient donc la rupture du premier couple plus tôt et plus fréquemment.

Le climat familial et les conditions matérielles qui en découlent lors de l'adolescence semblent donc essentiels pour l'explication d'une éventuelle tendance à la reproduction des comportements de séparation des enfants de parents séparés.

L'instabilité du premier couple des enfants de parents séparés est médiatisée par le calendrier plus précoce de leur parcours conjugal. A âge au départ de chez les parents égal, la stabilité conjugale des enfants de familles intactes est-elle proche de celle des enfants de parents séparés ? Nous essayerons dans cette étude de répondre à cette question en distinguant les spécificités des parcours des filles et des garçons.

L'importance du « bon choix » pour le premier conjoint ?

On peut aussi chercher à expliquer la moindre stabilité conjugale par une inadaptation du choix du conjoint. Dans cette optique, la séparation et le divorce résultent d'une mésalliance initiale, ce que l'on appelle communément une « erreur de jeunesse », qui se concrétiserait progressivement par des désillusions progressives et le « désenchantement conjugal » (Kaufmann 1993). Le désenchantement des parents influence les conditions de mise en couple des enfants de parents divorcés : ils vivent plus fréquemment que les autres en couple sans être mariés (Thornton 1991). Les enfants de parents divorcés sont à la fois plus nombreux à tenter des expériences pré-conjugales multiples et à l'opposé, ils sont aussi plus nombreux à ne tenter aucune expérience avec un partenaire (Dronkers & all cité par Dronkers 1997).

² Bumpass et McLanahan (1988) ont développé une théorie dite du « stress ». Le « stress » qui suit le divorce des parents pousse les enfants vers une émancipation plus précoce. Ces enfants adopteraient alors des comportements d'adultes. L'hypothèse du stress est donc une voie d'explication de la transmission du divorce entre générations.

Il est possible que certains modèles de couples parentaux dont l'amour est absent puissent entraîner certains choix conjugaux où l'investissement amoureux est moins important. Ce modèle de couples sans illusion à l'origine, pourrait être plus fréquent chez les enfants de parents divorcés.

L'analyse présentée ici porte sur les ruptures du premier couple des jeunes adultes. La stabilité de ce premier couple n'est qu'un indicateur partiel de la stabilité matrimoniale. Bien souvent, le premier couple est une conjugalité à « l'essai » et n'est pas le couple définitif. Aussi convient-il de bien délimiter le champ de cette étude. Il s'agit d'une analyse des relations entre les structures familiales de l'enfance et la primo-conjugalité.

La première partie détaille les spécificités de nos données et de nos indicateurs ainsi qu'une mesure globale de l'effet de reproduction des structures et trajectoires familiales. On se concentre dans une deuxième étape sur les relations entre le parcours individuel d'émancipation du jeune adulte et les ruptures du premier couple. Enfin dans la dernière partie, les ruptures du premier couple sont analysées au regard des caractéristiques de la formation du couple. Nous verrons qu'il est possible de mieux cerner l'effet de reproduction des structures familiales en se référant aux éléments de la chronologie conjugale (Biographie individuelle / Choix du premier conjoint / Rupture du premier couple) .

I- Données et indicateurs

L'enquête de l'INED « Passage à l'âge adulte » est une source bien adaptée pour l'analyse des biographies des premiers couples. L'échantillon est en effet constitué de personnes âgées entre 25 et 34 ans. A 25 ans, 3 jeunes sur quatre ont déjà formé un premier couple et cette proportion augmente très vite avec l'âge. A 25 ans, les souvenirs du premier couple étant encore récents, le risque de recueillir des biographies imprécises est réduit.

Par ailleurs, le questionnaire sur le premier couple est très complet : il a bénéficié de l'expérience cumulée des enquêtes de l'INED sur la formation du couple et le choix du conjoint (Girard 1964, Bozon, Héran 1987). Le questionnaire décrit d'abord certains aspects factuels relatifs à la formation du couple : date et lieu de la rencontre, durée des sorties communes avant la formation du couple, description du conjoint (statut, écart d'âge ...), conditions de vie matérielles avec le logement du couple et enfin date des premières relations sexuelles.

Les souvenirs de la personne sur les moments de la formation du couple sont ensuite recueillis. Il s'agit des représentations *a posteriori* sur la rencontre et la vie à deux. Elles peuvent être très influencées par le destin ultérieur du couple.

Enfin, nous disposons des données sur les premières grandes étapes d'évolution du couple : date et motif d'un éventuel mariage, attitudes à l'égard des enfants, date de naissance du premier enfant (le cas échéant) avec une batterie de questions spécifiques sur la grossesse et l'enfant, et enfin date et raisons de l'éventuelle rupture du couple.

Il faut noter la très bonne participation des enquêtés sur des thèmes de la vie privée traditionnellement qualifiés de confidentiels. Pour les questions les plus sensibles, le refus de réponse était possible et codé séparément. Seul 0,8% des enquêtés ayant formé un premier couple n'ont pas répondu aux questions sur le début de leurs relations sexuelles. Ceci traduit la libéralisation progressive des mœurs et la possibilité de s'exprimer sur le couple. Il est d'ailleurs symptomatique qu'une institution nationale à forte légitimité comme l'INED n'hésite plus à systématiser ce type de question en enquête, ce qui était certainement plus difficile à envisager il y a trente ans. Il n'existe pas à ma connaissance d'enquête nationale quantitative plus précise sur le double sujet de la famille d'orientation et du premier couple.

Le début et la fin du premier couple

La séparation du couple est conditionnée par sa formation. Cette tautologie mérite que l'on s'y attarde car la formation et la dissolution d'un couple ne sont pas des moments faciles à définir et à délimiter. Le mariage n'est plus le point de départ de

la vie conjugale, ce qui complique la datation de la formation du couple. Une période de cohabitation précède presque systématiquement l'officialisation du couple par le mariage, lorsqu'il a lieu. Par ailleurs, un couple (marié ou non) peut avoir le sentiment d'exister sans domicile conjugal. Avant la période de cohabitation, il y a la période des sorties communes et la frontière entre les deux périodes est parfois difficile à tracer. Bien souvent, la vie commune crée le sentiment d'« être un couple ». Mais sans domicile partagé, l'amour réciproque, la régularité des relations sexuelles, l'indépendance financière des deux personnes ou encore l'autonomie de la relation vis-à-vis du contrôle parental peuvent suffire à définir le couple. Le couple, comme réalité vécue, ne repose pas dans tous les cas sur la réalité objective de la co-résidence. Le sentiment partagé par les deux protagonistes de former un couple crée le couple. Cette définition interne du couple (le couple existe dès lors que l'homme et la femme qualifient leur relation comme telle) complète la définition externe plus traditionnelle du couple : le couple existe lorsqu'il est reconnu comme tel par la société, au travers de l'institution du mariage. L'enquête privilégie une définition subjective du couple. Cependant le questionnaire biographique retient les déclarations d'un seul des deux protagonistes. Lorsque la personne interrogée nous déclare qu'elle a formé un couple, il faut la croire sur parole et supposer que son conjoint ou ex-conjoint aurait fait des déclarations cohérentes.

La définition de la séparation du couple est, elle aussi, à géométrie variable. Lorsqu'il y a divorce, la séparation est en général bien antérieure. Par ailleurs la disparition de l'amour, l'éclatement du domicile commun et l'irrégularité des relations sexuelles sont progressifs et souvent difficiles à exprimer. Un couple peut se faire et aussi se défaire par étapes. A l'aube du couple, des périodes de vie commune peuvent être entrecoupées d'aller/retour chez les parents ou vers des lieux de vie plus ou moins commune associés aux contingences des scolarités des candidats au couple. Enfin le crépuscule conjugal est aussi souvent une période agitée de transitions successives. Des premières ruptures à l'essai peuvent entraîner

des périodes de célibat temporaire. Lorsque les réconciliations ne sont plus possibles la rupture devient alors réelle et définitive.

Femmes et Hommes : des différences sensibles de conception du premier couple

Ces aspects de la définition du couple ne peuvent être ignorés. En particulier lorsque on s'intéresse à la séparation, car la rupture avec un « petit ami » sans la formation d'un réel couple au préalable n'est pas une séparation. Or une définition subjective du couple se prête à beaucoup d'interprétations. Lorsque nous enregistrons parmi deux sous-populations des différences de fréquences de séparation de couples, ce sont souvent deux conceptions différentes du couple qui s'opposent.

L'exemple le plus marquant est celui des différences entre sexes : les hommes se séparent très significativement plus de leur premier conjoint que les femmes. Faut-il conclure que le couple d'un homme est plus instable que celui d'une femme ? Certainement non, car il faut un homme et une femme pour former et rompre un couple³. Si les femmes déclarent moins de ruptures que les hommes (9% de ruptures dans les deux premières années de la formation du couple contre 17% pour les hommes, graphique et tableau 5-1), c'est probablement qu'en amont, leur conception de la définition du couple est plus exigeante que celle des hommes. Une même relation qui se conclut par une rupture sera rétrospectivement qualifiée d'aventure par la femme alors que l'homme parlera plutôt d'un couple et de sa séparation⁴.

L'échantillon est constitué des personnes ayant formé un couple il y a plus de 5 ans au moment de l'enquête. Nous nous concentrons donc sur l'analyse des 5 premières

³ Les couples homosexuels ne sont pas pris en compte dans l'enquête.

⁴ Il existe d'importantes différences entre hommes et femmes dans la conception de la sexualité et de la conjugalité. Les hommes déclarent beaucoup plus de partenaires que les femmes. Les femmes préfèrent oublier des aventures ponctuelles qui ne correspondent pas à leurs attentes d'un couple. La norme sociale des relations entre sexe est beaucoup plus contraignante pour les femmes que pour les hommes. La plupart des femmes ont une interprétation conjugale de la sexualité (Bozon 1998). Il serait intéressant d'identifier les caractéristiques des histoires que les femmes se refusent à qualifier comme conjugales alors que les mêmes histoires sont qualifiées de couples par les hommes. Ce point mériterait des approfondissements qui sortent du cadre de cette étude.

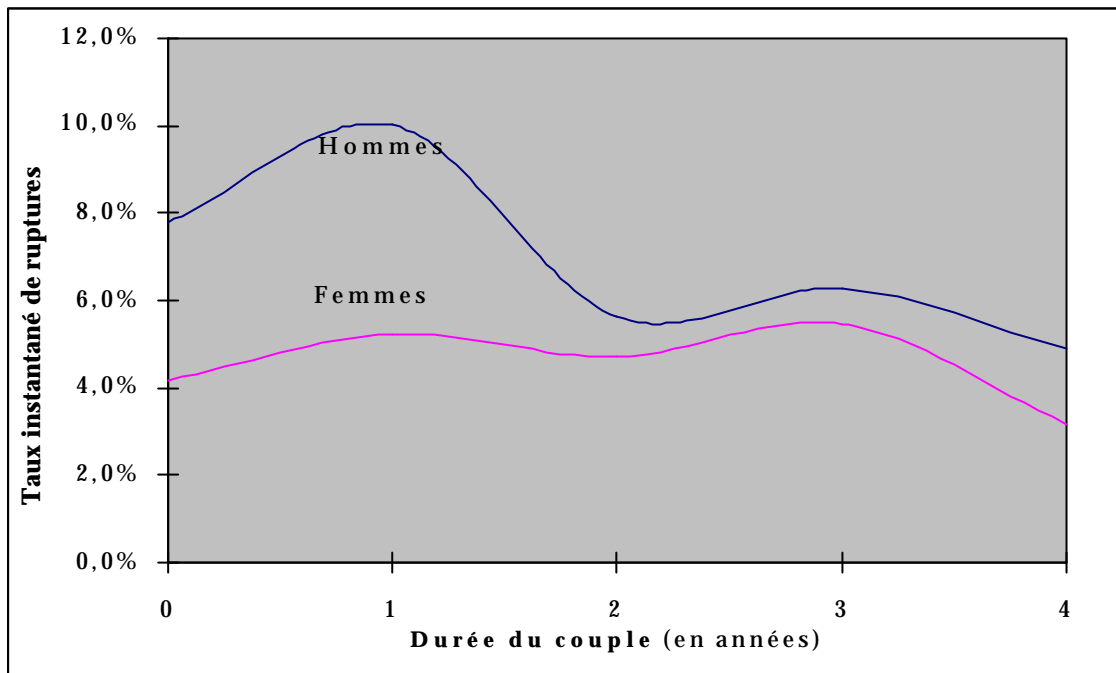
années de vie du couple. La période d'observation étant la même pour tous, les indicateurs ne sont pas biaisés par le manque de recul (la censure) sur la vie du couple. La contrepartie de cette homogénéité des estimations est une réduction sensible du nombre d'observations (l'échantillon passe de 2988 à 1910 observations). Les couples constitués le plus tardivement sont donc exclus de l'échantillon. Parmi les 30-35 ans, 17% des personnes sont exclues parce qu'elles ont débuté leur premier couple après trente ans (7%) ou parce qu'elle n'ont jamais formé de couple (10%). Il est donc clair que l'étude comporte un biais et ne traite pas toutes les configurations primo-conjugales. Le choix de travailler sur la période de la jeunesse justifiait principalement cette exclusion des premiers couples tardifs⁵.

Dans les cinq premières années de vie du couple le graphique 5-1 trace la fonction de hasard de la rupture. Il s'agit de la probabilité de rupture d'une année sur l'autre en fonction de l'ancienneté du couple. Pour t ancienneté du couple variant de 0 à 4,

⁵ Un travail complémentaire de prise en compte du profil des individus ayant formé un couple tardif a conduit à la construction d'un échantillon redressé. L'opération a consisté à construire dans un premier temps un modèle logit d'explication des différences entre les personnes ayant formé un couple tardif et les autres. Outre les variables signalétiques (sexe, niveau d'étude et origine sociale), les principales étapes du passage à l'âge adulte (âge au départ de chez les parents, âge lors de la première union) ont été intégrées comme variables explicatives des différences entre les deux sous-populations. Par nature, le critère d'âge lors de la première union explique le plus les différences entre les deux populations. La valeur estimée par le modèle permettait ensuite de classer les individus des deux population selon des niveaux de proximité. Pour chaque niveau de proximité, on a décompté le nombre d'individus de chacune des populations. Pour un même degré de proximité, des individus ayant formé un couple tardif ont un profil socio-démographique comparable à ceux qui ont formé un couple plus jeune. Ils sont qualifiés « jumeaux ». Les décomptes des deux populations par niveau de proximité permettaient alors de calculer des poids de redressement des individus de l'échantillon initial. Dans l'échantillon redressé, chacun des individus ayant formé une union depuis plus de cinq ans est affecté d'un poids proportionnel à la part des individus qui lui sont proches dans l'ensemble de la population. Une version des statistiques présentées dans ce travail a été alors calculée avec ce système de repondération, mais aucune des conclusions n'était modifiée. Aussi at-on préféré pour plus de lisibilité, présenter les résultats de l'échantillon brut sans repondération.

cette probabilité dite « instantanée » de rupture vaut : nombre de ruptures entre t et $t+1$ divisé par le nombre de couples en vie en année t . Le graphique 1 illustre bien l'écart entre hommes et femmes : la probabilité instantanée de rompre des hommes est toujours supérieure à celle des femmes, mais l'écart est particulièrement élevé lors des deux premières années de vie du couple. Ceci confirme l'idée que des unions juvéniles et peu stables sont considérées comme un couple par certains hommes alors que les femmes n'y voient qu'un flirt. Hormis ce surcroît de rupture du début des unions décrites par les hommes, il n'y pas de tendance très nette d'évolution de la courbe des probabilités instantanées des ruptures. Le taux annuel de ruptures instantanées tourne autour de 5 à 6 points dans les cinq premières années de vie du couple. Le premier couple est fragile, même lorsqu'il dure. Un horizon de 5 ans ne suffit pas à garantir une certaine pérennité au premier couple. Ce résultat n'est pas une surprise. Pour les cohortes récentes le risque de divorce commence seulement à diminuer après cinq ans de mariage et il reste relativement élevé sur toute la durée de vie du couple (Munoz-Perez 1998).

Graphique 5-1 Fréquence des ruptures du premier couple dans les cinq premières années de vie du couple



Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993.

Champ : personnes âgées de 25 à 34 ans ayant formé un couple au moins 5 ans avant la date de l'interview. N=1910.

Les situations de rupture ne sont pas toutes uniformes. Plus la liaison et l'engagement conjugal sont anciens plus la rupture sera longue à effacer. J'ai donc distingué plusieurs indicateurs de ruptures selon la «gravité» présumée de la situation.

Les indicateurs proposés comptabilisent les ruptures dans le temps à partir de la date de formation du couple. Un premier indicateur cumule les ruptures dans les deux premières années de vie du couple et le second cumule les ruptures dans les cinq premières années de vie du couple. Un autre indicateur repère les ruptures dans les 5 premières années de vie des couples ayant eu un enfant. Cependant l'échantillon est constitué de jeunes adultes et peu ont déjà des enfants. Parce que le parcours d'émancipation des filles est plus précoce que celui des garçons, les filles avec un enfant sont assez nombreuses parmi les personnes enquêtés. La rupture avec un enfant dans les cinq premières années du couple est un événement qui

permet de repérer une catégorie de jeunes filles dans une situation très précaire, qui se distingue beaucoup des autres situations de couple (rompues ou non).

La tendance à la reproduction des comportements de séparation est statistiquement repérable d'après l'analyse des ruptures du premier couple (tableau 5-1). Mais les données françaises de l'INED confirment les résultats américains : l'ampleur de la reproduction des comportements de séparation est somme toute modérée et localisée sur certaines configurations de reproduction. Les ruptures du premier couple sont beaucoup plus fréquentes pour les filles ayant vécu une trajectoire monoparentale (38% dans les 5 ans) que pour les autres filles. Les garçons ayant vécu en famille dissociée connaissent eux aussi plus de ruptures mais les écarts avec les autres garçons sont moins accentués que chez les filles. L'analyse multidimensionnelle de ce tableau de variables a désormais pour objectif de préciser si ces relations sont observables quelles que soient la trajectoire d'émancipation et l'origine socio-culturelle du jeune adulte.

**Tableau 5-1 Calendrier de la formation et de la rupture du premier couple des jeunes selon leur trajectoire familiale
et diverses caractéristiques socio-démographiques**

LE DEVENIR DES ENFANTS DE FAMILLES DISSOCIEES

Fréquences exprimées en %	Femmes						Hommes					
	N	Départ parents < 19,5 ans	Première Union < 20,3 ans	Ruptures du premier couple			N	Départ parents < 20,7 ans	Première Union < 21,6 ans	Ruptures du premier couple		
				< 2 ans	< 5 ans	< 5 ans & enfant				< 2 ans	< 5 ans	
Total	1 076	50	50	9	21	5	834	50	50	17	30	
Fils/fille de												
Cadre/ Prof.int.	320	46	42	14	29	3	254	59	52	20	39	
Ouvrier	347	51	50	7	17	4	266	42	46	16	27	
Employé/Indépendant	409	55	56	7	17	7	314	51	52	16	26	
Diplôme												
Sans	183	62	74	6	18	10	123	50	57	17	28	
< Bac	446	53	60	8	19	5	439	49	51	13	26	
Bac technique	200	40	30	8	18	2	114	43	44	15	25	
Bac général à Bac+2	130	42	28	8	21	3	71	55	48	28	46	
Bac+3 et plus	117	55	32	29	38	3	87	66	48	29	51	
Trajectoire dans la famille d'orientation à 18 ans												
Famille "intacte"	870	47	46	8	19	4	665	47	48	16	30	
Famille monoparentale	72	69	75	19	38	14	66	68	59	26	36	
Famille recomposée	55	75	60	9	20	7	46	56	63	28	41	
Un parent décédé	79	66	61	10	22	4	57	57	45	11	16	
Age au départ de chez les parents												
< 19 ans	376			11	25	6	193			23	40	
19 - < 21 ans	414			9	19	3	245			17	30	
21 - < 24 ans	228			6	16	4	278			11	22	
24 ans et plus	58			7	22	7	118			19	34	
Age lors de la formation du couple												
< 19 ans	256			9	23	7	73			28	51	
19 - < 20 ans	205			9	20	5	102			30	44	
20 - < 22 ans	327			11	22	3	287			15	30	
22 - < 24 ans	177			8	19	4	213			14	20	
24 ans et plus	111			7	17	4	159			11	25	

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993.

Champ : personnes âgées de 25 à 34 ans ayant formé un couple au moins 5 ans avant la date de l'interview. N=1910.

II- Stabilité du premier couple et précocité du cycle de la conjugalité des enfants de familles dissociées

Pour tester l'existence d'un lien entre la précocité du cycle de passage à l'âge adulte et les ruptures de couples, nous allons raisonner en emboîtant trois modèles log-linéaires successifs¹. Les deux premiers modèles tentent d'abord d'expliquer la précocité du départ de chez les parents et la précocité de la formation du couple. Une fois ces deux modèles spécifiés, nous reprendrons leurs conclusions pour l'analyse des séparations du premier couple dans ses cinq premières années de vie.

Deux variables dichotomiques ont été construites à l'aide des distributions de l'âge au départ de chez les parents et de l'âge de formation du premier couple : le départ de chez les parents est dit « avancé » lorsque l'âge lors de cet événement est antérieur à la médiane : 19,5 ans pour les filles et 20,7 ans pour les garçons. De même, la formation du couple sera qualifiée « précoce » lorsque l'âge lors de la première mise en couple est inférieur à la médiane : 20,3 ans pour les filles et 21,6 ans pour les garçons (tableau 5-1). La dichotomisation de ces variables continues est un artifice qui permet de simplifier la présentation des résultats.

1/ le premier modèle (n°11, tableau 5-2) exprime les relations entre les caractéristiques de sexe, d'origine sociale, de niveau de formation, de structures familiales de l'enfance et du départ de chez les parents.

Les principales interactions au sein du nuage de points sont :

- le poids de l'origine sociale sur le niveau de diplôme ;

¹ Pour les aspects techniques, voir l'encadré 3-2 pour une présentation sommaire de la technique des modèles log-linéaires. La figure 5-1 schématise les principales interactions repérables avec les modèles log-linéaires. Celui-ci est employé ici à titre exploratoire. Il est très efficace pour détecter des relations entre des variables en nombre limité (ici 7 facteurs). Tous les résultats produits à l'aide de cette méthode sont ensuite validés par des tableaux de statistiques descriptives ou d'analyse logistique.

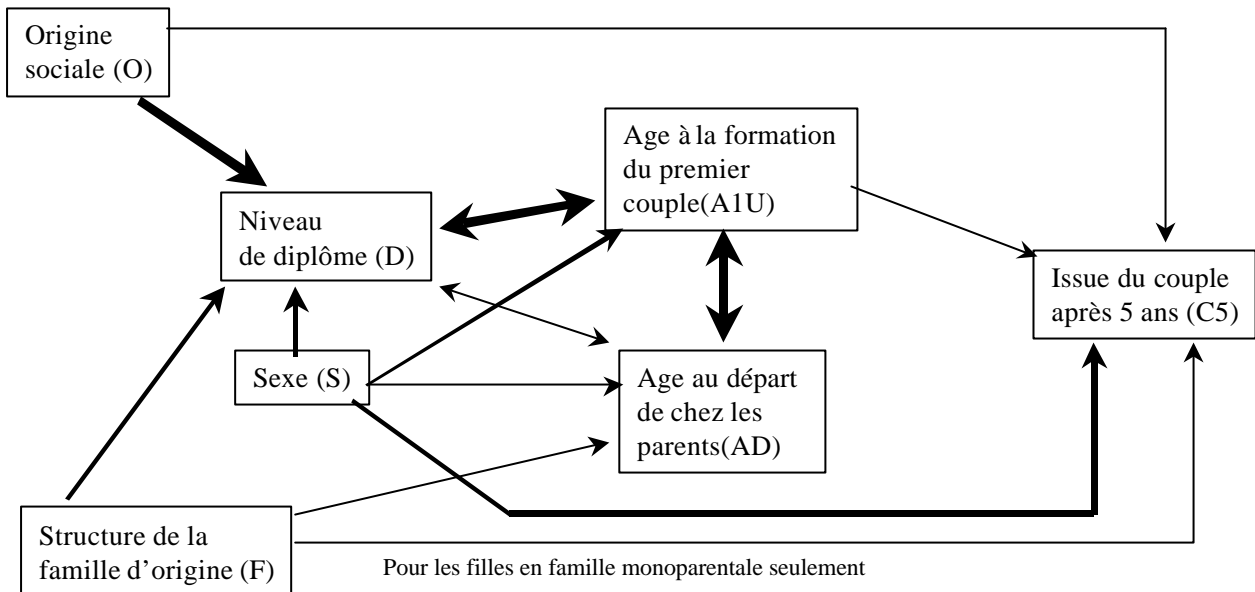
- les différences de niveaux de diplôme entre sexes : les filles sont en moyenne plus diplômées que les garçons. Le taux de bacheliers est plus élevé chez les filles ;
- le lien entre le sexe et l'âge au départ de chez les parents qui illustre l'antériorité du départ des filles de chez leurs parents ;
- les inégalités familiales devant l'école : le niveau de diplôme est moins élevé en environnement familial dissocié (Voir chapitre 3).

A ces interactions «classiques », il faut ajouter deux interactions avec l'indicateur de précocité du départ de chez les parents :

- l'effet des structures familiales sur la décision de départ de chez les parents : en famille dissociée le départ est significativement avancé ;
- une interaction triple entre sexe, niveau de diplôme et âge au départ de chez les parents.

Cet effet triple est complexe car il classe en moyenne les filles qui ont un niveau de diplôme plus élevé que les garçons, et qui ont un âge au départ de chez les parents plus avancé que les garçons.

Figure 5-1 Devenir du premier couple : schéma des principales interactions



Note 1

Les interactions mentionnées dans ce schéma sont toutes significatives au seuil de 10%. L'intensité des liens est proportionnelle à l'épaisseur du trait.

Il n'est pas possible de faire figurer les deux interactions triples statistiquement significatives à savoir :

- Sexe * Niveau d'études* âge lors de la première union ;
- Sexe * âge lors de la première union * rupture du couple dans les deux premières années.

Note 2

Les modalités possibles des différentes variables sont :

- *Origine sociale (O), fils ou fille de* : cadre ou profession intermédiaire/ ouvriers/employé ou indépendant ;
- *Trajectoire dans la famille d'origine (F), à 18 ans le jeune vivait dans une famille* : intacte / monoparentale / chez un parent gardien en famille recomposée/ l'un des deux parents était décédé ;
- *Niveau d'études (D)* : sans diplôme/Diplôme < au bac/ bac professionnel ou technique/bac général à bac+2/bac+3 et plus ;
- *Age au départ de chez les parents (A1C)* : inférieur ou égal à la médiane (19,5 ans pour les femmes, 20,7 ans pour les hommes)/supérieur à la médiane ;
- *Age lors de la formation du premier couple (A1C)* : inférieur ou égal à la médiane (20,3 ans pour les femmes, 21,6 ans pour les hommes)/supérieur à la médiane ;
- *Issue du couple après cinq ans (C5A)* : rupture/continuation.

Tableau 5-2 Devenir du premier couple selon les caractéristiques socio-familiales et selon le parcours d'émancipation . Modèles log-linéaires emboîtés et différenciés selon le sexe.

		Hommes et Femmes									
		N = 1910									
		Ratio L2	df	r L2	proba.	bic					
1- Age au départ de chez les parents (AD)											
10. Modèle de référence {O,D} {Sexe,D} {D,F} {AD}		226	144		0%	-862					
Modèle sélectionné :											
11. {O,D} {Sexe,D} {D,F} {S,AD} {D,AD} {F,AD}		104	132	54%	96%	-893					
		Femmes N = 1076					Hommes N = 834				
		Ratio L2	df	r L2	proba.	bic	Ratio L2	df	r L2	proba.	bic
2 -Age à la formation du premier couple (A1C)											
20. référence {O,D} {D,F} {D,AD} {F,AD} {A1C}		359	105		0%	-374	184	104		0%	-516
Modèles sélectionnés :											
21.f {O,D} {D,F} {D,AD} {F,AD} {D,AD,A1C}		85	96	76%	78%	-585					
21.h {O,D} {D,F} {D,AD} {F,AD} {AD,A1C}							79	103	57%	96%	-614
3- Séparation du couple dans les 5 années (C5A)											
30.f référence {O,D} {D,F} {D,AD} {F,AD} {D,AD,A1C} {C5A}		168	166		45%	-991					
30.h référence {O,D} {D,F} {D,AD} {F,AD} {AD,A1C} {C5A}							166	162		40%	-924
Modèles sélectionnés :											
31.f {O,D} {S,F} {D,F} {D,AD} {F,AD} {D,AD,A1C} {O,C5A} {F,C5A}		124	161	26%	99%	-1000					
31.h {O,D} {S,F} {D,F} {D,AD} {F,AD} {AD,A1C} {A1C,C5A}							155	161	7%	95%	-928

Abréviations : Origine sociale (O), structure de la famille d'origine (F), niveau d'études du jeune (D), âge au départ de chez les parents (AD), âge lors de la formation du premier couple (A1C), Issue du couple après cinq ans (C5A). Confer la note 2 du graphique 5-1 pour le détail des modalités des variables.

Guide de lecture : la probabilité mesure la signification générale des modèles. Le gain relatif de vraisemblance rL2 mesure l'écart entre le ratio de vraisemblance (L2) du modèle proposé et celui du modèle de référence. La statistique du BIC=L2-df*log(N) avec N=effectif total, df=nombre de degrés de liberté. Entre deux modèles, il faut préférer le plus robuste, c'est à dire celui dont le BIC est le moindre.

Construction du modèle 1 :

On fixe d'abord une structure classique de relations entre les caractéristiques des jeunes et leurs parcours scolaires :

- existence d'inégalités sociales d'accès au diplôme (interaction {O,D}) ;
- existence d'inégalités familiales d'accès au diplôme (interaction {D,F}) ;
- taux de diplômés plus élevé chez les filles (interaction {Sexe,D}).

Il s'agit d'étudier les principales relations entre l'âge au départ de chez les parents et les caractéristiques ou le parcours du jeune : niveau de diplôme obtenu par le jeune, sexe, origine sociale et trajectoire familiale à 18 ans. Un premier modèle (10) suppose que l'âge au départ de chez les parents est indépendant de ces facteurs. Cette hypothèse n'est pas fondée, ce qui se traduit par les piètres performances du modèle 10 : signification générale nulle (colonne proba), ratio de vraisemblance (colonne ratio L2) et statistique BIC élevé.

On teste donc le modèle 11 qui pose l'existence de trois interactions complémentaires :

- le départ de chez les parents ne se fait pas au même moment selon le sexe (interaction {Sexe,AD})
- la trajectoire scolaire et le départ de chez les parents ne sont pas indépendants (interaction {{D,AD}})
- l'âge au départ de chez les parents n'est pas le même en trajectoire familiale dissociée à 18 ans (interaction {F,AD})

Les indicateurs statistiques du modèle ainsi construit (n° 11) sont meilleurs, permettant de valider ces trois hypothèses.

Avec la gamme des seconds modèles, on s'intéresse à l'âge lors de la formation du premier couple, dont on sait qu'il est fortement différencié selon le sexe. En cloisonnant les échantillons des filles et des garçons, on reprend les résultats de la construction précédente (modèle 11) et on recommence le raisonnement de validation progressive d'interactions entre variables...

Pour plus de détail sur les modèles log-linéaires, se référer aussi à l'encadré 3-2 du chapitre 3.

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993.

Champ : personnes âgées de 25 à 34 ans ayant formé un couple au moins 5 ans avant la date de l'interview.

Mais beaucoup de jeunes filles et de jeunes garçons sont aussi partis de chez leurs parents pour suivre un cycle long d'études, en particulier lorsque la formation choisie n'est pas dispensée dans un lieu proche de la résidence des parents.

Les départs de chez les parents sont plus tardifs pour les niveaux de diplômes intermédiaires, et le contraste avec les deux catégories extrêmes de diplômes est plus important pour les filles. Le pourcentage de départs précoces de chez les parents est élevé chez les filles sans diplôme, comme chez les diplômées bac+3 (62% et 55% quittent leurs parents avant 19,5 ans), alors que celles qui n'ont eu que le bac sont moins empressées de quitter le foyer parental (40%). Les motivations du départ sont socialement bien tranchées (tableau 5-1).

2/ Le second modèle (N°21.f et 21.h, tableau 5-2) exprime les liens entre la formalisation précédente et l'âge lors de la première union.

En plus des interactions du modèle précédent, plusieurs interactions complémentaires sont détectables :

- Une liaison entre le niveau de formation et l'âge au moment de la première union. La poursuite des études ne favorise pas la formation d'un premier couple à un jeune âge. Le report de la formation du couple est particulièrement net pour les filles et les garçons qui poursuivent leurs études au moins trois ans après le Bac ;
- Sans présumer du sens de la corrélation, l'âge au départ de chez les parents et l'âge de la formation du couple sont assez proches. Plus le départ de chez les parents est précoce, plus la première union intervient jeune et vice versa ;
- Du fait de l'écart d'âge entre conjoints, les filles forment leur premier couple plus tôt que les garçons. La précocité des filles par rapport aux garçons est vérifiée pour tous niveaux de diplôme et quelles que soient les modalités du départ de chez les parents.

L'antériorité statistique du départ de chez les parents peut laisser penser que cet événement conditionne la mise en couple. Mais la condition n'est pas à sens unique.

Il existe chez les garçons et les filles un lien logique entre l'âge au départ de chez les parents et l'âge lors de la formation du premier couple. Le départ du foyer parental laisse plus d'autonomie pour la rencontre, il facilite l'établissement de relations sexuelles régulières et la vie commune. La formation du premier couple est donc en général postérieure au départ de chez les parents. Mais cela ne signifie pas pour autant que les deux événements soient dissociés. En effet, lorsque le choix du partenaire n'est pas encore fixé, le désir de rencontre d'un partenaire peut être un motif suffisant de départ.

Par ailleurs, un nombre non négligeable de personnes ont rencontré leur futur conjoint alors même qu'elles résidaient encore chez leurs parents et ont formé leur couple après en être parties. Dans ces cas, la recherche de l'autonomie conjugale est la motivation essentielle du départ de chez les parents.

D'importantes différences de calendriers entre filles et garçons

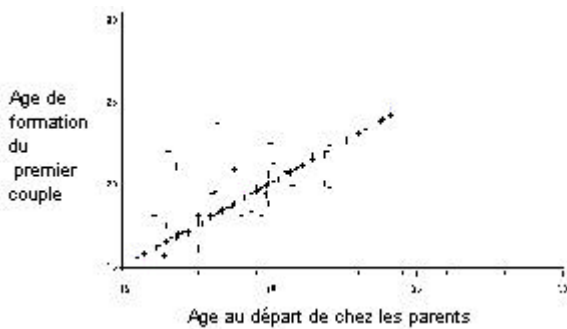
Pour les filles, il existe une forte liaison entre le niveau d'études, l'âge au départ de chez les parents et l'âge lors de la formation du couple. En d'autre terme, l'émancipation des filles est très distincte selon le niveau de diplôme. Chez les filles peu diplômées, il y a presque simultanéité entre le départ de chez les parents et la mise en couple. En revanche, un bon nombre de filles diplômées sont parties depuis longtemps de chez leur parents au moment où elles forment leur couple. La position de la fille dans son cursus scolaire est déterminante alors que cela est moins tranché pour le garçon. Cette interaction est une seconde traduction statistique du double standard des parcours féminins, déjà mentionné.

Les deux protagonistes du couple ont donc des parcours d'émancipation assez différents. Les filles sont plus jeunes lorsqu'elles forment un couple et elles choisissent un conjoint plus âgé. La formation du couple est un motif fréquent de départ de chez les parents des filles peu diplômées. En revanche, les filles qui poursuivent leurs études tout en partant du domicile parental retardent bien souvent la formation du couple. Le double standard féminin de passage à l'âge adulte se matérialise par

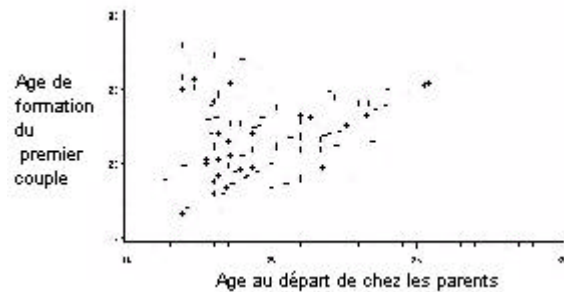
l'opposition entre des études courtes avec couple précoce et des études prolongées avec un report du couple. La liaison entre le départ de chez les parents et la formation du couple est très forte chez les femmes peu diplômées de milieux modestes alors qu'elle est souvent inexistante chez les femmes qui poursuivent des études longues (graphiques 2-a et 2-b).

Graphique 5-2 Les différences socio-culturelles des parcours d'émancipation des filles et des garçons

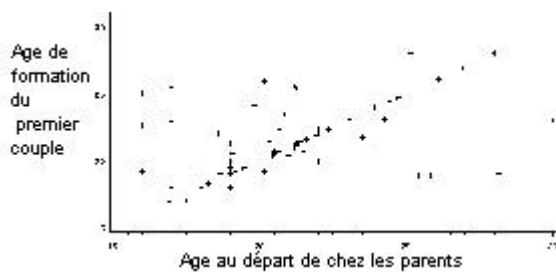
5-2a : Femmes sans diplôme



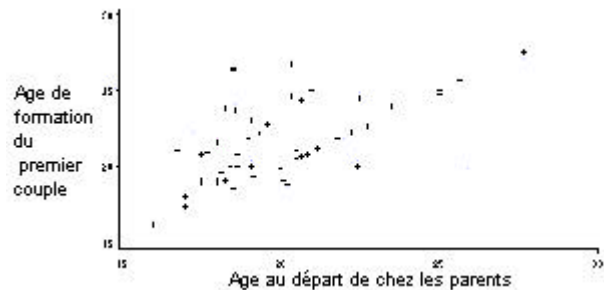
5-2b : Femmes diplômées bac+3 et plus



5-2c : Hommes sans diplôme



5-2d : Hommes diplômés bac+3 et plus



Lecture :

En abscisse figure l'âge au départ de chez les parents, en ordonnée l'âge lors de la formation du premier couple. Chaque point matérialise un individu. Un nuage de point concentré autour de la droite à 45° est la marque d'une population pour laquelle le départ de chez les parents et la formation du couple est simultanée (cas 2-a des femmes sans diplôme). Un nuage de point dispersé sur le plan est la marque d'une population pour laquelle le départ de chez les parents et la formation du couple se font à des moments différents (cas 2-b des femmes diplômées BAC3 et plus).

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993.

Champ : personnes âgées de 25 à 34 ans ayant formé un couple au moins 5 ans avant la date de l'interview.

On n'enregistre pas de tels contrastes chez les garçons. Pour eux l'opposition entre les études et le couple est beaucoup moins tranchée. Lorsqu'il s'agit de former un couple,

l'âge et le diplôme (et donc la position sociale) sont les deux principaux atouts des garçons. Un jeune garçon peu diplômé a moins de chances de former un couple. Ce n'est qu'en prenant de l'âge qu'il se valorise sur le « marché matrimonial ». *A contrario*, un « bon diplôme » ou une espérance de bon diplôme peut compenser un jeune âge relatif lors de la recherche du conjoint.

Ces points ont déjà été soulignés par de nombreux travaux (Bozon 1990, Bozon, Villeneuve-Gokalp, 1994, Blöss, Frickey, Novi 1994, Galland 1995). Ils montrent l'importance des différences entre sexes en ce qui concerne l'accès au diplôme, le calendrier de l'émancipation et l'importance de l'écart d'âge entre conjoints.

Ces relations détectées à l'aide de la formalisation log-linéaire sont d'une forte intensité. L'âge de formation du couple est une donnée qu'il est possible de bien anticiper à partir de la biographie individuelle en particulier en connaissant le comportement d'émancipation de chez les parents. Pour le deuxième modèle visant à expliquer l'âge lors de la formation du premier couple, le gain de vraisemblance entre le modèle de référence (qui suppose l'indépendance entre l'âge au départ et l'âge lors de la formation du couple) et le modèle final intégrant le facteur de l'âge au départ de chez les parents est important en particulier pour les filles (76% de gain pour les filles et 57 % pour les garçons, tableau 5-2 modèles n°20, 21.f et 21.h). Le tableau descriptif 5-1 confirme ces fortes relations. Les comportements d'émancipation des filles sont donc plus faciles à modéliser statistiquement que ceux des garçons. En d'autres termes, les parcours d'émancipation des filles sont souvent conformes aux schémas et normes socio-culturelles, alors que les parcours d'émancipation des garçons sont plus éparpillés.

Il faut noter l'absence de relation directe entre la trajectoire familiale et l'âge de mise en couple. La plus forte proportion de jeunes issus de familles dissociées parmi les jeunes qui forment un couple plus tôt que la moyenne reflète une corrélation indirecte. Les enfants qui partent tôt forment aussi un couple plus tôt. Les enfants de parents séparés quittant plus tôt le domicile parental, ils sont donc plus rapidement en couple. A âge

égal au départ de chez les parents, les enfants de parents séparés forment un couple au même moment que les autres enfants.

3/ Le troisième et dernier modèle (N°31.f et 31.h, tableau 52) tente d'expliquer le comportement de séparation dans les cinq premières années de vie du couple en tenant compte des résultats précédents sur l'âge au départ de chez les parents et l'âge de formation du couple. Les caractéristiques socio-démographiques des premiers couples qui se sont séparés sont peu connues et nous allons désormais leur consacrer un développement.

Le niveau de formation et la structure de la famille sont corrélés avec le taux de rupture de couples. Les personnes les plus diplômées ont plus de difficultés à former un premier couple stable. Le taux de rupture croît de façon régulière avec le niveau de diplôme chez les garçons. Pour les filles, les ruptures sont très nettement plus fréquentes uniquement parmi celles qui ont suivi des études supérieures longues (29% de rupture du premier couple dans les deux ans pour les diplômées bac+3 et plus, tableau 5-1). Des études longues signifient la formation d'un couple plus tardif, mais aussi plus fragile. Les exigences d'une scolarité longue et celles d'une vie de couple sont souvent contradictoires.

Ce fort impact des études sur la vie de couple semble être une spécificité de la jeune génération que nous étudions. Le pourcentage d'enfants de familles dissociées de la jeune génération n'est pas plus élevé dans les milieux aisés. La part des enfants de cadres est assez semblable parmi les enfants de familles intactes et parmi les enfants de parents séparés (voir chapitre 2, §IV). En revanche, les jeunes diplômés destinés à occuper à terme des positions d'encadrement souvent analogues à celles de leurs parents forment un premier couple marqué par une plus forte propension à la séparation que celui de leurs propres parents. On peut avancer deux explications à ces différences de comportements familiaux entre les générations des milieux aisés :

- La première repose sur l'hypothèse que les caractéristiques sociales des ruptures de couples féconds peuvent être différentes de celles des couples sans enfants. La comparaison sociale d'un indicateur de la stabilité du premier couple des enfants avec un indicateur de stabilité du couple des parents est faussée. Dans bien des cas la définition (1°, 2° couple...) du couple n'est pas la même pour les deux générations. Les dissociations « graves » avec enfants sont moins fréquentes chez les jeunes filles diplômées (3% contre 5% en moyenne, tableau 5-1) alors que ces jeunes filles sont sur-représentées parmi celles qui rompent leur premier couple (38% de ruptures dans les cinq premières années contre 21% en moyenne). Ce sont les fractions précaires, les filles peu diplômées d'origine sociale modeste, qui connaissent le plus les ruptures « graves ». La reproduction du comportement de mono-parentalité est forte chez les filles ayant vécu avec leur mère seule pendant leur enfance. Ainsi les filles peu diplômées des milieux populaires vivent plus fréquemment des ruptures de couple alors qu'elles ont déjà des enfants. Les filles diplômées des milieux sociaux plus aisées rompent beaucoup plus fréquemment un premier couple non fécond. Le modèle d'engagement conjugal « à l'essai » est donc plus probable lors de la poursuite d'études longues.

- la seconde explication fait référence à l'évolution des différenciations sociales des modèles familiaux. Il y aurait un changement de comportement entre les deux générations. La génération des enfants de milieux socio-culturels favorisés connaîtrait relativement plus de problèmes conjugaux que celle de ses propres parents. Le développement rapide du divorce serait impulsé d'abord par les milieux socio-culturels les plus favorisés.

Il est désormais possible de répondre à notre question d'origine : existe-il une reproduction des comportements de séparation ?

La ventilation à plat des taux de séparation selon la trajectoire dans la famille d'orientation indique clairement qu'il existe une corrélation entre les taux de rupture à 2 et 5 ans et le fait d'avoir vécu en environnement dissocié. *A priori* l'intensité de cette

corrélation est faible et variable selon les formes de dissociation familiale et de rupture du couple. Il existe manifestement chez les filles une forte tendance à la reproduction de la situation de monoparentalité. Nous l'avons vu, le taux de rupture avec enfants d'un premier couple est plus de trois fois plus élevé pour les filles ayant vécu une séparation familiale sans recomposition que pour les filles de familles intactes (14% contre 4%, tableau 5-1). Par ailleurs l'indicateur à 5 ans des ruptures de couples est beaucoup plus élevé pour les filles de familles monoparentales que pour leurs homologues de familles intactes (38% contre 19%). Pour les autres indicateurs de séparation, les différences sont de faible intensité : les ruptures parmi les filles de familles recomposées ne sont pas plus fréquentes que parmi les filles de familles intactes (20% contre 19%).

Mais ces liens mesurés à plat peuvent se révéler trompeurs. Un niveau socio-culturel élevé est un facteur favorisant la rupture du premier couple. Simultanément, les enfants de familles dissociées arrêtent plus tôt leurs études. Une moindre proportion d'enfants de parents dissociés dans les populations diplômées les plus exposées à l'instabilité conjugale, pourrait donc par exemple expliquer la faiblesse apparente de cette corrélation.

A caractéristiques socio-culturelles égales, le modèle log-linéaire confirme que l'effet direct de la trajectoire familiale d'origine sur le taux de rupture conjugale est d'une faible intensité. Pour les hommes, la précocité de la formation du couple est le principal facteur de médiation. Les garçons de familles dissociées connaissent une plus forte mobilité conjugale parce que leur calendrier d'émancipation est plus précoce. Ces garçons partent plus tôt de chez leurs parents. Ce faisant, ils forment un premier couple plus vite. Contrairement aux filles, chez les garçons, le jeune âge pour former un couple n'a pas de signification sociale particulière. En revanche, le premier couple d'un garçon, lorsqu'il est constitué à un jeune âge est beaucoup moins viable que celui d'une jeune fille.

L'effet de reproduction du comportement conjugal est plus net pour les filles de familles monoparentales. L'effet est direct et n'est pas inclus dans la trajectoire de la jeune fille. Les filles qui ont rompu leur premier couple en ayant des enfants étaient beaucoup plus jeunes que la moyenne lorsqu'elles ont formé leur premier couple. Cette population très spécifique forme l'exception. Pour la grande majorité des autres filles, il n'y a pas de lien direct entre jeune âge pour constituer un couple et instabilité de ce couple. Une fois encore, le modèle «matrimonial» de formation du couple permet d'expliquer le fort investissement des filles les moins diplômées dans leur couple. Pour ces jeunes filles souvent issues des milieux populaires, l'émancipation se fait en un seul temps : le départ de chez les parents et la formation du couple sont quasi-simultanés. Le couple est donc le seul socle de l'autonomie. Ces jeunes filles ne peuvent s'appuyer sur leur capital scolaire pour trouver un travail rémunérateur et par là même la dépendance à l'égard du conjoint est renforcée. Ce modèle de couple est donc assez stable. *A contrario*, les filles qui poursuivent leurs études formeront un couple beaucoup plus tardivement et ce dernier pourra se révéler peu stable. Le couple formé à un jeune âge relatif par une fille n'est donc pas moins stable que celui formé par une jeune fille plus âgée.

Deux modèles log-linéaires finaux d'analyse des séparations dans les cinq premières années de vie du premier couple illustrent les principales interactions commentées plus haut (voir tableau 5-2). On retrouve pour les garçons comme pour les filles des liens d'intensité assez faible entre la rupture du premier couple et l'origine sociale ou le niveau de diplôme. Un haut niveau d'études et une origine aisée ne favorisent pas la stabilité du premier couple. Mais le couple instable avec enfant est plus fréquent chez les filles de milieux défavorisés. Le couple à l'essai, « pour voir », est plus l'apanage des milieux favorisés. Dans ces milieux, le test conjugal peut se traduire par une période de cohabitation hors mariage éventuellement financée par les parents. Dans les milieux populaires, le couple ne se forme généralement que lorsqu'il est autonome économiquement. Dès lors il est plus solide car les protagonistes défendent avec une stratégie commune leur indépendance financière.

Mais les relations précisés plus haut ne sont pas suffisantes pour bien prédire le devenir du couple. Le gain de vraisemblance entre le modèle dit « de référence », qui suppose l'indépendance entre devenir du couple et la biographie sociale de jeunesse de la personne enquêtée, et le modèle qui inclut ces dépendances n'est que de 7% pour les garçons et 26% pour les filles (tableau 5-2, modèles n°31.h et 31.f). Supposer comme dans le modèle de référence (tableau 5-2, modèles n°30.h et 30.f) une certaine indépendance entre le devenir à cinq ans du couple et la biographie du jeune n'est pas totalement absurde. Ces jeux de tests statistiques peuvent paraître contradictoires : les variables de la biographie familiale prises isolément sont significatives du devenir du premier couple (en particulier la trajectoire dans la famille d'origine). Mais l'apport explicatif direct cumulé de l'ensemble des facteurs biographiques reste relativement faible. Ceci signifie donc que le déterminisme sociofamilial de la rupture du premier couple est de faible intensité ce qui n'était pas le cas pour l'âge au départ ou l'âge de formation du premier couple. Négliger l'effet de reproduction de l'instabilité familiale serait imprécis et erroné, sans être gravement dommageable à l'analyse des ruptures de couples des jeunes.

Le cas des enfants dont l'un des parents est décédé

Le premier couple des enfants qui ont connu avant 18 ans le décès de l'un de leurs deux parents apparaît très stable, lorsqu'il est comparé à celui des enfants de parents séparés. La rupture du premier couple des filles qui ont connu le décès de leur père est aussi fréquente que celle des filles issues de familles intactes. Chez les garçons, le deuil parental est associé à un certain retard du moment de formation du premier couple et semble renforcer la solidité du premier couple (taux de rupture dans les cinq ans de 16% contre 30% pour les garçons de familles intactes, tableau 5-1). L'analyse multivariée logistique (tableau 5-4) confirme que ces résultats ne s'expliquent pas par des caractéristiques socio-culturelles spécifiques de ces enfants. Ce résultat comparatif est important. Les événements familiaux de l'enfance n'ont pas toutes les mêmes répercussions. Ce n'est pas le fait de vivre en famille monoparentale ou recomposée qui

accroît le risque d'instabilité du premier couple. Seuls le divorce ou la séparation volontaire des parents et le vécu du conflit familial qui en découle permettent d'expliquer une tendance à la reproduction de la structure familiale.

La situation matérielle de l'enfant d'un parent veuf est délicate et s'apparente à celle d'un enfant élevé en famille monoparentale après la rupture. Dans les deux cas, c'est le plus souvent le revenu principal du père qui fait défaut. C'est le plus fréquemment le père qui meurt prématurément et c'est aussi ce dernier qui néglige le versement de la pension alimentaire. La théorie dite des « privations économiques » (McLanahan, Bumpass 1988) expose l'idée que la précarité des familles monoparentales et les privations économiques vécues par les enfants de ces familles pourraient avoir des influences négatives sur leurs trajectoires scolaires et sociales. L'une des conséquences secondaires de ces difficultés sociales serait de plus fréquentes difficultés de stabilisation conjugale.

Si cette hypothèse des privations économiques était justifiée, nous aurions une traduction statistique équivalente de l'effet de reproduction du comportement de séparation entre enfants de parents séparés et enfants ayant connu le décès d'un des parents. Or ce n'est pas le cas. La précocité de l'autonomie conjugale des garçons de parents séparés et un mode particulier de socialisation des filles des mères qui les ont élevés seules sont de meilleures pistes d'analyse de l'effet de reproduction des comportements de séparation.

D'autres facteurs, plus seulement liés à la biographie individuelle, mais à l'histoire de la formation du couple, peuvent avoir un impact sur son devenir. Il est probable aussi que certaines caractéristiques individuelles ont des répercussions sur les choix d'un premier couple et que ceux-ci ont eux-mêmes quelques liens avec la stabilité de ce couple. Nous allons donc désormais nous concentrer sur l'influence des conditions de formation du couple sur l'éventualité d'une rupture, en faisant ressortir les particularités des couples formés par les enfants de familles dissociées.

III- Les conditions de formation du premier couple et la rupture ultérieure

Il paraît difficile d'analyser le devenir du premier couple au vu des seules caractéristiques des structures familiales et des étapes du passage à l'âge adulte. Le moment du choix du conjoint est décisif. De l'adéquation sociale du choix dépend aussi l'avenir du premier couple. Certains aspects de la sélection du conjoint sont dépendants du parcours socio-familial de formation du jeune adulte et ont un impact sur la stabilité du premier couple. Les circonstances de la formation du couple sont-elles différentes pour les couples qui ne dureront pas et dans l'affirmative, les trajectoires familiales ont-elles une influence au moment de la formation du premier couple ?

Les circonstances de formation du couple recueillies dans l'enquête sont à la fois des faits et des opinions traduisant des représentations. Elles décrivent les caractéristiques des conjoints (écart d'âge, situation familiale du conjoint), le degré d'insertion socio-professionnelle du couple, la chronologie de la liaison (le premier couple est-il aussi la première expérience ? la rapidité des relations sexuelles, le mariage), et des aspects plus subjectifs comme le sentiment amoureux ou les motifs de la formation du couple...

Le tableau 5-3 synthétise les déclarations et représentations des enquêtés recueillies à l'aide de ces questions. Il précise la valeur des indicateurs de stabilité du couple et la fréquence des enfants de familles dissociées pour chaque item de réponse possible.

Le mariage et le sentiment amoureux lors de la rencontre

Le mariage n'est plus le rituel incontournable de formation du couple et de constitution de la famille. Mais il reste une institution d'accompagnement de la stabilisation du premier couple. Près de six personnes sur dix « officialisent » leur premier couple par le mariage. Il est délicat de mesurer l'influence de l'engagement dans le mariage sur le devenir du premier couple. Si les couples mariés sont plus stables que les autres, ce n'est pas uniquement une conséquence directe du mariage. Car ce sont les couples les

plus sûrs et les plus engagés qui « régularisent » leur situation. La décision du mariage est symbolique, elle traduit un certain degré de confiance dans leur avenir conjugal donc une autosélection par les conjoints des couples les plus solides. La signification du mariage comme engagement vis-à-vis de l'autre paraît aujourd'hui plus importante que le rituel social en lui-même et que l'interprétation purement religieuse du mariage (Bozon 1992).

Comment par ailleurs tenir compte de la période de cohabitation conjugale avant le mariage ? On ne peut pas comparer le devenir à 5 ans d'un couple non marié avec celui d'un couple formé il y a 5 ans et marié depuis 2 ans. Le champ de calcul des risques de ruptures ne sont pas homogènes. Dans les deux cas, les cinq années de vie commune peuvent s'être écoulées sans rupture, mais dans le second temps nous sommes certains que le couple aura au moins vécu trois années. Pour éviter ces travers, nous comparons donc le devenir à 5 ans des couples mariés dans la première année de vie commune avec ceux qui ne se sont pas mariés ou mariés plus tard.

Les couples mariés lors de la première année de la formation du couple sont beaucoup plus stables à 2 et à 5 ans que ceux qui ne se marient pas tout de suite. L'effet est particulièrement sensible pour les femmes car ce sont les femmes qui plus souvent tiennent à marquer symboliquement leur engagement conjugal. Les hommes adoptent une attitude plus passive vis-à-vis du mariage².

Le mariage rapide est significativement moins courant chez les enfants de familles dissociées. On ne compte que 5% de filles de parents dissociés (3% de familles monoparentales + 2% de familles recomposées) parmi les personnes s'étant marié la première année de leur rencontre alors qu'elles sont 16% (9% + 7%) parmi celles qui ne se sont pas mariées. L'écart est du même ordre pour les garçons (7% contre 16%). On pourrait penser que les souvenirs des déboires du couple parental ne poussent donc

² 4% des femmes mariées ont déclaré « ne pas avoir pensé à se marier, mais le conjoint y tenait » alors que 8% des hommes mariés ont fait la même réponse.

pas à l'engagement rapide. Mais des travaux qualitatifs soulignent que le désir de former un couple stable est intact et qu'on ne rencontre que peu d'*a priori* totalement négatifs à propos du mariage parmi les enfants de familles dissociées (Brossard, Rerolle 1998).

Une autre différenciation des enfants de familles dissociées réside dans l'intensité du sentiment amoureux qu'ils portent à l'égard de leur premier conjoint. Ces enfants forment plus fréquemment un couple avec une personne dont ils ne sont pas amoureux (30% d'enfants de familles dissociées chez les filles non amoureuses de leur premier conjoint contre 10% chez les filles très amoureuses, respectivement 24% contre 10% chez les garçons). Ceci est conforme aux observations qualitatives précitées. Mais on ne peut pas déduire de ces constats que les enfants de parents divorcés reproduiraient un couple avec un moindre engagement amoureux à l'image de celui de leur parents lors de la séparation. Le souvenir de la formation du premier couple est souvent terni par l'issue du couple et la très forte proportion de couples interrompus parmi ceux qui n'étaient pas amoureux lors de la formation du couple l'atteste. La légère sur-représentation des enfants de familles dissociées parmi ceux qui ont rompu leur premier couple peut donc aussi expliquer la sur-représentation de ces enfants au sein de ceux qui déclarent ne pas avoir été amoureux de leur premier conjoint lors de sa rencontre.

Tableau 5-3 Taux de rupture d'un premier couple selon les caractéristiques de la formation du couple

LE DEVENIR DES ENFANTS DE FAMILLES DISSOCIEES

Fréquences exprimées en %	Femmes						Hommes				
	N	Part	Enfants de familles dissociées*	Ruptures du premier couple			N	Part	Enfants de familles dissociées*	Ruptures du premier couple	
				<2ans	<5ans	<5ans & enfant				<2ans	<5ans
Total	1076	100	11	9	21	5	834	100	12	17	30
Mariage la 1 ^{re} année de l'union	408	38	5	1	8	4	216	26	7	4	11
Autres cas	668	62	16	14	29	5	618	74	16	22	37
Le conjoint avait déjà vécu en couple	189	18	12	14	38	9	138	17	19	33	51
Le conjoint avait déjà des enfants	63	6	11	21	41	11	47	6	26	23	36
Le premier conjoint est aussi la première relation amoureuse											
Oui	521	48	9	5	14	5	172	21	10	7	16
Non	555	52	13	13	28	5	662	79	13	20	34
Début des relations sexuelles											
Dans le premier mois de la rencontre	381	35	13	15	29	6	416	50	14	25	42
Entre le premier mois et le troisième mois	172	16	9	10	24	5	192	23	15	14	27
Après	523	49	10	5	13	4	226	27	9	5	10
Etiez vous amoureux lors des premières relations sexuelles ?											
Beaucoup	869	81	10	8	18	3	619	74	10	15	26
Un peu	154	14	8	14	32	7	146	18	19	22	38
Non	48	4	30	17	40	14	64	8	24	28	55
Les circonstances ont précipité la cohabitation conjugale											
Ont toujours vécu dans 2 résidences séparés	341	32	16	13	29	7	214	26	14	17	36
Ont toujours vécu dans 2 résidences séparés	46	4	13	28	54		66	8	14	58	82
Situation professionnelle lors de la formation du couple											
Les deux conjoints avaient un emploi stable	334	31	8	5	15	4	259	31	12	10	18
Seule la personne enquêtée avait un emploi stable	99	9	10	13	24	6	227	27	7	7	22
Seul le conjoint de la personne enquêtée avait un emploi stable	374	35	11	5	16	5	102	12	13	25	37
Aucun des deux n'avait un emploi stable	269	25	12	18	31	4	246	29	16	29	48
Ecart d'âge entre l'homme et la femme											
Homme plus jeune 1 an et plus							230	28	16	23	39
-1 an <=écart d'âge<=+2 ans							408	49	12	15	30
Homme plus âgé >+2 ans							194	23	9	12	21
Ecart d'âge entre la femme et l'homme											
Femme plus jeune 5 ans et plus	292	27	11	9	25	8					
autres	784	73	10	9	19	4					

Lecture : 408 filles de l'échantillon se sont mariées dans la première année de leur union, soit 38% des filles. Parmi celles-ci, il y a 5% d'enfants ayant vécu une dissociation familiale avant 18 ans, 1% rompent leur couple avant 1 an, 8% rompent avant 5 ans dont près de la moitié avec enfant (4%).

*Le jeune vivait en familles monoparentales ou recomposée à 18 ans après une rupture du couple des parents (hors les cas décédés d'un parent)

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993.

Champ : personnes âgées de 25 à 34 ans ayant formé un couple au moins 5 ans avant la date de l'interview.

Le choix du premier partenaire : l'antériorité conjugale du partenaire

Lorsque le partenaire n'en est pas à sa première expérience conjugale, le couple est beaucoup moins stable. Pour les hommes comme pour les femmes, la première association avec un partenaire qui en est à sa première histoire conjugale est une meilleure garantie de stabilité. La « virginité conjugale » des deux partenaires semble donc être une bonne garantie de pérennité du premier couple. 38% des femmes rompent leur premier couple avant 5 ans lorsque le conjoint avait déjà vécu en couple contre 21% en moyenne (51% contre 30% chez les hommes, tableau 5-3).

Il y a une certaine tendance des garçons de familles dissociées à former un premier couple avec des partenaires plus expérimentées : 19% des garçons ayant formé un couple avec une femme ayant déjà vécu en couple auparavant ont vécu en famille dissociée (12% en moyenne, tableau 53). On ne vérifie pas cette relation pour les femmes, mais les garçons de familles dissociées s'associent plus volontiers avec des partenaires ayant déjà eu des enfants d'un autre couple. La proportion de garçons issus de familles dissociées passe à 26% lorsque la femme a déjà des enfants d'une autre expérience conjugale. On retrouve avec ce comportement, via la recomposition familiale avec un conjoint parent, une forme de reproduction des structures domestiques.

La précocité des relations sexuelles

La chronologie du début des relations sexuelles n'est pas indépendante du devenir du couple. Le mode de formation du premier couple permet d'anticiper une éventuelle rupture.

Les garçons sont les premiers demandeurs de relations sexuelles. Celles-ci sont souvent le seul motif d'association conjugale pour les hommes. Ce n'est pas le cas pour les femmes qui valorisent plus les vertus de l'amour, du coup de foudre et les qualités du partenaire. L'association avec un partenaire dont on n'est « pas amoureux » est plus

fréquente chez les hommes (8% contre 4%). Les relations sexuelles immédiates (le jour même de la rencontre) sont aussi beaucoup plus fréquentes chez les hommes. La pression des hommes pour les relations sexuelles et le consentement immédiat des femmes pour les satisfaire sont un signe important pour l'avenir du couple. Lorsqu'à ses débuts, le sentiment amoureux n'est pas déclaré comme le motif principal de formation du couple et que l'échange sexuel est immédiat, l'investissement conjugal est faible et le taux de séparation est beaucoup plus élevé. Il est possible que les réponses aux questions sur les sentiments portés au conjoint en début de couple soient biaisées par l'aspect rétrospectif de l'enquête : les souvenirs des débuts d'un couple rompu sont plus mauvais que ceux d'un couple stabilisé. Le passage par une rupture est toujours l'occasion d'un réexamen des relations avec le précédent conjoint. Mais la question sur le moment des premières relations sexuelles est factuelle, peu subjective. Les représentations des jeunes n'ont pas d'impact sur les réponses à cette question. L'interprétation n'est donc pas valable pour l'analyse du lien entre rapidité des relations sexuelles et rupture de couple.

La chronologie des relations sexuelles lors de la formation du premier couple n'est pas plus précoce chez les enfants de familles dissociées. Il n'y a pas sur ce point de particularités statistiques chez les jeunes de ces familles. L'âge lors des premières relations sexuelles est égal, et la sexualité du premier couple semble se développer au même rythme que celle des enfants de familles intactes. En revanche, les jeunes de familles monoparentales et recomposées mentionnent beaucoup plus fréquemment que les autres avoir formé un premier couple sans être amoureux. On compte 30% de filles de familles dissociées parmi celles qui déclarent ne pas avoir été amoureuse lors des premières relations sexuelles, contre 11% en moyenne (24% contre 12% chez les garçons, tableau 5-3). Il est difficile de savoir si les expériences en chaîne inter-générationnelles des ruptures noircissent plus fortement la vision *a posteriori* d'un échec du premier couple ou si l'issue du couple des parents influe sur le comportement des enfants lors de la formation du couple. Par ailleurs, au départ de chez les parents le jeune peut fuir le conflit familial et se précipiter vers une autonomie conjugale par nécessité, où l'amour semble moins indispensable.

L'importance de la situation socio-professionnelle des deux conjoints lors de la formation du couple

Au moment où se forme le couple, plusieurs situations d'emploi sont possibles pour les deux conjoints. Pour les filles comme pour les garçons, l'emploi précaire des deux personnes formant le couple est la situation la plus défavorable pour son devenir. Cette situation est fréquente (25% des femmes et 29% des hommes) et croît avec le prolongement de la scolarité et les difficultés d'accès à l'emploi.

La jeune génération est encore marquée par la division sexuelle des rôles. Lorsque l'homme forme un couple, il est très important pour la pérennité du couple que sa situation professionnelle soit stabilisée. Peu importe que son conjoint ait un emploi stable : la configuration homme au travail et femme inactive est encore très répandue (35% des cas lorsque l'enquêté est une femme, 27% lorsqu'il s'agit d'un homme) et correspond à une situation de couple stable (5% de ruptures dans les deux ans pour les femmes, 7% pour les hommes). Cette configuration traditionnelle de la répartition des rôles conjugaux est aussi fréquente que la répartition plus moderne où l'homme et la femme travaillent au moment de former leur couple.

La situation d'un couple où seule la femme possède un emploi stable, est plus rare (environ 1 jeune couple sur 10). Elle reste sans aucun doute socialement moins bien acceptée malgré le développement du travail des femmes. Le devenir du couple est dans cette configuration beaucoup plus incertain (13% de ruptures dans les deux ans pour les femmes, 25% pour les hommes). L'incertitude conjugale se rapproche de celle de la configuration où les deux conjoints n'ont pas de situation stable.

Les hommes sans emploi se heurtent à une double difficulté sur le « terrain matrimonial » : d'abord la recherche du conjoint est problématique du fait d'une situation socioprofessionnelle peu valorisante. Ensuite, une fois le couple formé, il n'est pas évident qu'il reste stable. Les ruptures de couple sont particulièrement nombreuses

les deux premières années dans toutes les configurations de formation d'un couple où l'homme est sans activité professionnelle stable. Pour les garçons, l'emploi fixe est un bon passeport conjugal.

Nous avons vu que les séparations de couples étaient plus fréquentes chez les diplômés. La prolongation de la scolarité n'est pas sans répercussions sur la vie conjugale. Le primat accordé aux études et les difficultés d'accès à l'emploi stable se conjuguent pour expliquer une certaine instabilité du premier couple. L'interprétation naturelle est qu'un haut niveau d'études ne peut être atteint qu'au prix d'arbitrages qui traduisent des priorités individuelles peu favorables à la vie de couple. Par ailleurs, la prolongation des études est souvent imputable aux contraintes d'un marché du travail exigeant. L'instabilité conjugale est aussi l'une des conséquences d'une insertion sans cesse repoussée. Un haut niveau de diplôme entraîne une réduction de la durée d'accès à l'emploi stable (Amrouni 1998). Mais on peut penser que pour ces diplômés, le temps passé sur les bancs de l'université n'est pas immédiatement totalement compensé par une réduction du temps d'accès à l'emploi stable. Pour les scolarités longues, le cumul de la durée d'accès au diplôme et de la durée de recherche d'un emploi stable est supérieur à celui des durées courtes. Par ailleurs, il y a bien souvent déclassement lors de l'insertion professionnelle. Les jeunes sont sur-diplômés au regard du premier emploi qu'on leur propose (Forgeot, Gautié 1997). Les sacrifices d'une scolarité longue ne sont pas immédiatement socialement rentables et l'âge moyen d'accès à l'emploi et au couple stables est plus élevé pour les diplômés.

L'analyse logistique et le raisonnement « toutes choses égales par ailleurs » permettent de préciser ce type de relations. Ainsi lorsqu'on cherche à expliquer la rupture du premier couple sans tenir compte de la situation socioprofessionnelle lors de la formation du couple, un haut niveau d'études ressort comme un facteur significatif d'instabilité conjugale. Lorsque l'on inclut dans le modèle la situation socio-professionnelle lors de la formation du couple, la relation diplôme/instabilité conjugale est moins ample et n'est plus significative que pour les garçons (tableau 5-4). Le premier couple, même tardif, des diplômés est donc plus instable parce que le statut d'activité

des deux conjoints est plus souvent transitoire lorsqu'ils forment leur couple³. A situation socioprofessionnelle équivalente lors de la formation du couple, l'effet diplôme sur le destin du premier couple est insignifiant pour les filles et assez réduit pour les garçons.

Prise de risque versus aversion au risque conjugal: les coûts et les bénéfices conjugaux de l'expérience de la rupture parentale

L'expérience de la rupture parentale modifie certainement la vision des conséquences possibles de la rupture conjugale. Mais l'effet de reproduction des trajectoires familiales mesuré « toute choses égales par ailleurs » est d'une faible intensité en comparaison avec d'autres facteurs (degré d'engagement sexuel et conjugal, situation socioprofessionnelle des deux époux). Sans pouvoir apporter de réels éléments de réponse, on peut penser que la relative neutralité conjugale de l'histoire familiale résulte de la conjonction de facteurs contradictoires qui assemblés, auraient au final un effet global très réduit.

Lorsque l'environnement familial et l'entourage immédiat sont stables, la rupture est plus difficilement envisageable. La représentation de ses conséquences affectives sera

³ Nous avons complété cette première approche par une analyse des périodes de chômage qui peuvent intervenir avant, pendant et après la formation du premier couple. Les hommes qui ont connu une période de chômage en début de couple (lors des deux premières années) ont un risque de rupture de couple entre 3 et 5 ans plus élevé que ceux qui n'ont pas connu le chômage (18% contre 12%). En revanche, le chômage des femmes semble renforcer la stabilité du couple. Ces tendances tendraient à consolider l'interprétation de la stabilité du premier couple comme l'une des traductions des normes de la division sexuelle du travail. La demande de divorce est le plus souvent posée par la femme. Le chômage de la femme renforce les liens de dépendance à l'égard de son mari. Or une certaine autonomie financière est nécessaire pour s'engager dans une procédure de divorce. Avec l'échantillon à notre disposition, les effectifs sont cependant trop faibles et l'analyse logistique ne permet pas de conclure à des associations claires entre période de chômage et devenir du couple.

probablement sur-évaluée. La stabilité familiale entraîne une relative aversion au risque affectif. Ceci se traduit soit par un auto-contrôle des conjoints en amont de la situation de conflit conjugal, soit par l'absence de conséquences effectives post-conflit, et l'impossibilité d'envisager une rupture libératoire.

Tableau 5-4 Probabilité de rupture du premier couple au cours des cinq premières années de vie selon la trajectoire socio-familiale, l'âge au départ de chez les parents et les caractéristiques de la formation du couple (corrélations logistiques)

Variables	Femme N=1076		Hommes N=834	
	4-a modèle réduit	4-b modèle complet	4-c modèle réduit	4-d modèle complet
	Prob. référence 15%	Prob. référence 20%	Prob. référence 16%	Prob. référence 18%
	Effets logistiques	Effets logistiques	Effets logistiques	Effets logistiques
Référence	15%	20%	16%	18%
Niveau d'études (référence = CAP/BEP)				
Bac général à BAC+2	ns	ns	15% ***	11% **
BAC+3 et plus	12% ***	ns	18% ***	9% *
Origine sociale (référence = employé, indépendant)				
Cadre, profession intermédiaire	8% ***	6% *	ns	ns *
Ouvrier	ns	ns	ns	ns
Trajectoire familiale à 18 ans (référence=famille intacte)				
Séparés+parents vivent seuls	16% ***	15% ***	ns	ns
Remariage du parent gardien	ns	ns	ns	ns
Un parent décédé sans séparation préalable	ns	ns	-7% **	-10% ***
Indicateur d'anticipation du départ de chez les parents (référence= départ tardif après la médiane)				
départ précoce (avant l'âge médian)	ns	ns	ns	ns
Indicateur d'anticipation de la formation du couple (référence= formation tardive après la médiane)				
premier couple précoce (avant l'âge médian)	ns	8% *	12% ***	14% ***
Situation socio-professionnelle des deux conjoints lors de la formation du couple (référence = les deux travaillent)				
Seule la personne enquêtée avait un emploi stable		ns		ns
Seul le conjoint de la personne enquêtée avait un emploi stable		ns		9% *
Aucun des deux n'avait un emploi stable		8%		20% ***
Mariage la 1^o année de l'union (référence = autres cas)		-12% ***		-9% ***
Etiez vous amoureux lors des premières relations sexuelles ? (référence = beaucoup)				
Un peu		10% ***		ns
Non		13% ***		15% ***
Antériorité conjugale du partenaire				
Le conjoint avait déjà vécu en couple (référence = autres cas)		-5% *		-6% *
Le conjoint était aussi le premier amour (référence = autres cas)		12% ***		13% ***
Le conjoint avait déjà des enfants (référence = autres cas)		ns		ns
Début des relations sexuelles (référence = dans le premier mois de la rencontre)				
Entre le premier mois et le troisième mois		ns		ns
Après		-5% *		-11% ***

Lecture :

- Sur le modèle "réduit" pour les femmes, la situation de référence est celle d'une jeune fille de niveau BEP/CAP dont le père est employé ou indépendant, qui vivait avec ses deux parents à 18 ans, qui est partie plutôt tardivement de chez ses parents et qui a formé un premier couple lui aussi plutôt tardif.
- La probabilité ("de référence") pour que cette personne ait rompu son premier couple avant 5 ans est égale à 15%. Cette probabilité vaut 15%+12%=27% lorsque la jeune fille a poursuivi ses études au delà d'un niveau BAC+3.
- La colonne des écarts à la référence mesure donc l'effet marginal (toutes choses égales par ailleurs) de chacune des variables de la modélisation sur la probabilité de référence étudiée.
- Les résultats du test du Khl2 de signification des coefficients logistiques figure comme suit : * Effet significatif au seuil de 10% (** = 5%, *** = 1%, ns = coefficient non significatif)

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993.

Champ : personnes âgées de 25 à 34 ans ayant formé un couple au moins 5 ans avant la date de l'interview.

Dans le même registre, on peut attendre une différenciation des conséquences conjugales selon le type de rupture familiale. S'il s'agit d'une rupture dure, non négociée, l'enfant est en jeu de la rupture. Parfois l'enfant prend parti, parfois il est pris à parti. Les conséquences relationnelles entre parents et enfants d'une rupture du couple parental sont fortes. Dans certains cas, les enfants ne revoient pas l'un des deux parents pendant des années, voire même ne revoient plus du tout ce parent, en général le père. Dans ce cas de figure, l'enfant devenu adulte associe clairement la rupture à l'absence d'un parent. Même si l'absence résout de lourds conflits parentaux, d'une manière ou d'une autre l'enfant subit un manque dès lors qu'il n'y a pas de recomposition familiale. Les enfants devenus adultes peuvent alors chercher à compenser dans leur vie affective un manque éprouvé pendant la jeunesse. On comprend donc que l'expérience d'une rupture difficile des parents peut renforcer l'aversion au risque conjugal ou encore la méfiance à l'égard du couple. Ceci se résume en une formule : « Ni mon conjoint, ni moi-même ne seront le parent manquant (que je n'ai pas connu) de mes enfants ».

L'action du temps modifie progressivement les représentations des enfants et joue ici contre l'idée de rupture. Au début, les enfants autant que les deux conjoints peuvent connaître certains bénéfices immédiats de la séparation. Les violences physiques et verbales s'arrêtent dès lors que le noeud du conflit se dénoue, le climat familial s'apaise. Mais à terme, le manque d'un parent et le défaut de socialisation qui en résulte peut s'accroître.

Mais *a contrario*, en cas de rupture « douce » et libératrice pour les deux parents, il faut s'attendre chez l'enfant à une intériorisation progressive des bénéfices de la rupture. Au départ, l'idée de la séparation est insoutenable pour les enfants en particulier lorsque les motivations des parents ne sont pas transparentes. C'est bien dans ces cas que la rupture a le plus de chance d'être facilitée et négociée. Avec le temps le sentiment d'incompréhension peut s'estomper. Après la rupture, des formes de dialogue de chacun des parents avec son enfant deviennent possibles sur les conditions de vie avant la séparation. Ces explications sont facilitées lorsque les parents résident dans des lieux

distincts. Les enfants de parents divorcés peuvent sans doute dialoguer plus facilement avec leur parent gardien à propos des problèmes de couples.

Par ailleurs lorsque les temps difficiles de la séparation sont dépassés, l'opinion du jeune adulte sur le parcours de ses parents peut devenir progressivement positive. Avec le temps, les conditions matérielles du partage des fruits du précédent couple ne sont plus remises en question. La situation socio-économique post-rupture des parents peut être résolue, stabilisée. Elle est parfois objectivement meilleure pour chacun des deux parents. Progressivement encore, les deux parents admettent l'évolution post-rupture de l'ex-conjoint, et ne s'impliquent plus personnellement dans l'intimité de l'autre. L'orage de la séparation passé, le père et la mère peuvent établir des relations normales : «mon père est le meilleur ami de ma mère ». A l'égard des enfants, les rapports des parents se tranquillisent et le partage des tâches parentales s'équilibre. Le jeune peut alors engager une véritable réflexion personnelle sur sa biographie familiale.

Avec l'expérience d'une rupture parentale négociée, l'aversion au risque de rupture conjugale décroît. L'idée de rupture est incluse dans l'idée de couple. La rupture est l'une des deux issues possibles de tous les couples (l'autre issue étant la mort d'un conjoint). Ce qui distingue une bonne partie des couples stables des couples dissociés, c'est le passage à l'acte. L'expérience progressivement positivée et intériorisée de la rupture du couple parentale favorise la conscience que le couple est éphémère et facilite donc sous certains aspects la décision de séparation.

Conclusion

A notre question de départ, «existe-t-il un effet de reproduction intergénérationnelle des comportements conjugaux pour le premier couple des jeunes adultes?», nous pouvons répondre un «oui mais » de faible intensité. Chez les garçons et les filles,

l'effet le plus marqué du conflit parental est un départ de chez les parents et la formation d'un premier couple plus rapide. Pour les garçons seulement, la précocité du premier couple n'est pas un facteur favorable pour la pérennité de leur premier couple. Une partie de l'effet de reproduction est imputable à la précocité relative de la décohabitation des garçons de familles dissociées. Chez les filles, le couple précoce est plus courant en particulier dans les milieux populaires. Le choix d'un conjoint plus âgé et professionnellement stabilisé sera alors un gage de durabilité du couple. L'effet de reproduction des trajectoires familiales est net pour les filles issues de familles monoparentales et il est dans cette configuration relativement indépendant de la précocité de l'émancipation. Dans le cas des filles de structures monoparentales, l'hypothèse d'une reproduction d'une pauvreté sociale généralisée nous paraît plus vraisemblable. En revanche pour les filles de structures familiales recomposées, l'effet de reproduction est imperceptible.

L'hypothèse d'une croissance cumulative de l'instabilité matrimoniale liée à la reproduction trans-générationnelle des comportements de séparation ne trouve pas de réelles justifications avec cette étude de l'issue des premiers couples. Mais il ne faut pas perdre de vue que notre analyse se concentre sur les cinq premières années de vie du premier couple. La vie conjugale ne se limite pas à cette période initiale. Des mesures à plus longue échéance (à 40 ans par exemple) pourraient prochainement être prises avec les premières générations d'enfants qui ont connu la montée des divorces (cohortes nées en 1960 et 1970).

J'ai profité de la question initiale pour analyser un ensemble de facteurs complémentaires pouvant avoir une influence sur le devenir du premier couple.

Le premier couple n'est bien souvent pas le dernier et donc la rupture est une issue possible. La fréquence des ruptures de premier couple est significativement plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Ce résultat est au premier abord surprenant : il faut en effet à la fois un homme et une femme pour former et rompre un premier couple... Mais les hommes et les femmes ont des conceptions différentes de leur

premier engagement. L'investissement affectif d'un homme envers son premier réel partenaire conjugal est moins intense que celui d'une femme. Les hommes qualifient de « couple » des relations que les femmes considèrent comme de simples liaisons ou « aventures ».

De même, les modifications des représentations des rôles conjugaux et l'accès des femmes au travail au même titre que les hommes n'est pas un facteur d'instabilité du premier couple. Lors de la formation du couple, deux cas de figure se distinguent. Le premier cas est celui de l'association « moderne » de deux jeunes conjoints proches en âge et tous les deux actifs. Le second correspond au modèle traditionnel du couple où l'homme, souvent plus âgé, pourvoit aux besoins matériels du couple par sa seule activité. Lorsque le premier couple relève de l'un de ces deux modèles, sa stabilité est mieux assurée. Lorsqu'il y a inversion du partage traditionnel des rôles entre hommes et femmes et/ou lorsque l'assise sociale du couple n'est pas consolidée, le devenir du couple est plus incertain. L'incertitude de la position du garçon vis-à-vis du monde du travail au moment de la formation de son premier couple permet aussi de comprendre le relatif désavantage conjugal des garçons qui forment un couple précoce. A un jeune âge social, l'insertion professionnelle est balbutiante et les tentatives de couples sont plus aléatoires. La précocité du départ de chez les parents des garçons de parents séparés pénalise aussi leur premier couple, car au moment de sa constitution (elle suit souvent de près le départ de chez les parents) l'insertion professionnelle n'est pas acquise.

Au delà de la passion et de l'apparent désordre des sentiments, il existe un code de jugement amoureux et des lois d'entrée dans la vie conjugale. N'importe qui ne tombe pas amoureux dans n'importe quelles conditions. La réussite du premier couple suppose aujourd'hui la maîtrise du sentiment amoureux et une certaine pérennité des conditions socio-professionnelle. Les filles apprécient sans aucun doute mieux et plus jeunes que les garçons les paramètres du code de conjugalité amoureuse. Au moment

du choix du conjoint, les filles savent mieux qui elles cherchent et pour quoi faire. Nonobstant les écarts de trajectoires socio-familiales, la différence des sexes est l'élément fondamental d'explication des rapports au sein du premier couple et de son devenir.

Bibliographie du chapitre : la trajectoire familiale et la stabilité du premier couple des jeunes adultes

Aquilino W. S. , 1991, « Family structure and home leaving : a further specification of the relationship », *Journal of Marriage and the family*, 53, p. 999-1010.

Amrouni I., 1998, « L'accès des jeunes adultes à un premier emploi stable », projet d'article soumis à la revue *Population*.

Blöss T. 1997, *Les liens de famille, sociologie des rapports entre générations*, PUF.

Blöss T., Frickey A., Novi M., 1994, « Modes d'entrée dans la vie adulte et trajectoires sociales des femmes mariées », *Population* 3, p.637-656.

Booth A., Brinkerhoff D. B., White L. K., 1984, « The impact of divorce on courtship » , *Journal of marriage and the family*, p. 85-94.

Bozon M., Héran F., 1987, « La découverte du conjoint I Evolution et morphologie des scènes de rencontre », *Population* 6 p.943-986.

Bozon M., 1990, « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints. Une domination consentie II- Mode d'entrée dans la vie adulte et représentations du conjoint », *Population*, 3.

Bozon M., 1992, « Sociologie du rituel du mariage », *Population*, 2.

Bozon M., Villeneuve-Gokalp C., 1994, « Les Enjeux des relations entre les générations à la fin de l'adolescence », *Population*, 6.

Bozon M., 1998, « La sexualité a-t-elle changé ? Regards sur l'activité sexuelle et sur ses significations à l'ère du sida », in Bajos N., Bozon M., Ferrand A., *La sexualité aux temps du sida*, PUF.

Brossard M., Rerolle A., 1998, « Entretiens qualitatifs » in *l'influence de la structure familiale d'origine sur la vie de couple*, Mémoire de groupe de travail ENSAE.

Bumpass L., Sweet J. A., 1972, «Differentials in marital stability », *American sociological review*, Vol. 37 p. 754-766.

Bumpass L., Mc Lanahan S., 1988, «Intergenerational consequences of Family Disruption », *American Journal of Sociology*, Vol. 94.

Burke P. J., Knoke D., 1980, « Log-linéar Models, Series : Quantitative Applications in the Social Sciences », a *Sage University Paper*, n°20.

Dronkers J., 1997, «Following in their parents' footsteps : intergenerational transmission of divorce in the Netherlands ? », paper presented at the generational contracts and conflicts sessions of the *European Sociological Association Conference*, August 27-30, university of Essex.

Forgeot G, Gautié J, 1997, « Insertion professionnelle des jeunes et processus de déclassement », *Economie et Statistique* n°304-305, p. 53-74.

Galland O., 1993, « "Vie solitaire" et "Solitude" : le cas des jeunes ». *L'année sociologique* Vol. 43, p. 213-234.

Galland O., 1995, « Un calendrier féminin plus précoce », *Economie et Statistique* n° xx, . xx.

Girard A., 1964, *Le choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France*, INED Travaux et documents, Cahier n°44.

Goux D., Maurin E., « Destinées sociales : le rôle de l'école et du milieu d'origine », *Economie et statistique* n°306, 1997-6.

Goldscheider F., Goldscheider C., 1993, *Leaving home before marriage : Ethnicity, familism, and generational relationships*. Madison, WI : university of Wisconsin Press.

Goldscheider F., 1997, « Recent change in US young adult living arrangements in comparative perspective », Papier d'intervention au Séminaire « Démodynamiques » INED, 18 dec. 1997.

Greenberg E. F., Robert Nay W., 1982, «The intergenerational transmission of marital instability reconsidered», *Journal of marriage and the family*, p. 335-347.

Kobrin F. E., Waite L. J., 1984, «Effects of childhood family structure on the transition to marriage», *Journal of marriage and the family*, p. 807-816.

Leridon H., Villeneuve-Gokalp C., 1994, «Biographies familiales des couples et des enfants » In *Constance et inconstances de la famille*, INED, Travaux et documents n°134.

Lévy M. L., 1996, « D'une génération à la suivante », *Population et Sociétés*.

Muller C. W., Pope H., 1977, «Marital instability : a study of its transmission between generation», *Journal of marriage and the family*, p. 83-93.

Munoz-Perez B., 1996, *Population l'état des connaissances : la France, l'Europe, Le Monde*, INED

Munoz-Perez B., 1998, « Aspects démographiques et juridiques du divorce en France (1970-1996) », intervention au séminaire « Démodynamiques » INED.

Olier L., 1998, « Les avantages matériels de la vie en couple », *Insee Première* n°564.

Rabin B., 1996,xx, *Economie et statistiques* n°251 p. 3-13

Thornton A., 1991, «Influence of the marital history of parents on the marital and cohabitational experiences of children », *American Journal of Sociology*, Vol. 96 p. 868-894.

Villeneuve-Gokalp C., 1997, « The two families of children whose parents are separated », XXIII rd *general population conference*, Beijing, China, p. 129-136.

Chapitre 6 L'INFLUENCE DU TERRAIN FAMILIAL SUR LA SANTE PSYCHOLOGIQUE DU JEUNE ADULTE¹

« ...les imperfections de la vieillesse sont assurément en plus grand nombre et plus incurables que celles de la jeunesse »

Diderot, 1751, *L'Encyclopédie*, cité par Galland 1991.

L'analyse du suicide par Durkheim (1930) n'a pas fait l'objet de nombreux prolongements pour l'étude sociale des désordres psychiques préalables dont la conséquence la plus dramatique peut être le suicide. De fait, dépression et tentative de suicide sont des objets d'étude aujourd'hui traités par la psychologie, la psychiatrie et la psychanalyse.

La sociologie des maladies mentales et l'épidémiologie sociale tendent à répondre à des hypothèses et à des questions que posent la psychologie ou la psychanalyse. L'attraction est forte (Dufrancatel 1968). S'il essaie de s'en démarquer, je suis conscient que le travail développé au cours de ce chapitre reste parfois sous l'influence de ce fort pôle d'attraction. Ceci s'explique par la puissance du référent théorique porté par ces deux domaines de recherche et l'abondance de la littérature qu'il a suscitée.

La sociologie de la jeunesse a délaissé l'étude des fragilités individuelles pour se concentrer sur celle qui se manifeste le plus souvent au sein d'un groupe de pairs : la délinquance juvénile. L'analyse de la délinquance juvénile considère qu'elle est le fruit d'une disproportion entre les normes sociales fixées par le monde adulte et le manque de moyens à la disposition de l'adolescent pour atteindre ces normes. Il y a, selon Merton (cité par Galland 1991) une rupture entre les buts de socialisation fixés et les moyens d'accès à ces objectifs. Dans cette optique, la jeunesse est un processus,

¹ Une précédente version de ce chapitre figure dans Archambault P., 1998, « Etats dépressifs et suicidaires pendant la jeunesse. Résultats d'une enquête sociodémographique chez les 25-34 ans », *Population* 3, p.477-516.

socialement différencié, d'ajustements contradictoires et parfois douloureux aux normes du monde adulte. Nous postulons que cette interprétation de la délinquance peut aussi expliquer les problèmes psychiques que peut rencontrer le jeune adulte. Entre violence, délinquance et dépression la marge est parfois étroite, et ce sont peut-être des différences dans le manque de moyens disponibles qui expliquent ces manifestations différenciées de la « désocialisation ». Dans le cas des troubles dépressifs du jeune adulte, «l'équipement affectif » de base est souvent défaillant. Je pose l'hypothèse que l'impossibilité d'un compromis entre générations forge des carences affectives qui rendent plus complexe le franchissement des étapes vers l'autonomie sociale.

La question de la responsabilité des adultes mérite donc d'être posée dans le cas des problèmes psychiques des jeunes, du fait de la coupure des liens entre générations qui est le plus souvent sous-jacente. Ici les rapports de générations doivent être compris au sens des rapports entre individus d'âges différents au sein de générations familiales avec un primat accordé à la relation parent/enfant. Au sein de la famille nucléaire, le développement des conflits et ruptures est peut être l'une des conséquences de l'instauration de modes de régulation familiale par la logique affective (de Singly 1988). Ces conflits ne sont pas sans effet sur la santé psychologique.

Aujourd'hui, le concept d'« entrée dans la vie adulte » résume les étapes de formation de l'identité sociale et l'analyse biographique est l'instrument privilégié de la sociologie de la jeunesse. Elle permet une décomposition fine des profils d'accès au statut d'adulte et des différences sociales qui les conditionnent. Ce chapitre est construit autour de l'exploitation de la source de données biographiques recueillies par l'INED en 1993 : l'enquête « *Passage à l'âge adulte* ». Des jeunes âgés de 25 à 34 ans ont été interrogés rétrospectivement sur leurs origines et sur les événements qui ont scandé leur vie. Cette source permet d'évaluer la très grande hétérogénéité des parcours de jeunesse. Ce sont les déboires, les échecs, les vicissitudes et l'instabilité de ces parcours

qu'il faut saisir, afin de mesurer leurs impacts à long terme sur la santé psychologique du jeune adulte².

Avant toute chose, certains acquis statistiques de base doivent être rappelés. Le suicide et la tentative de suicide sont deux choses très différentes chez les jeunes. 70% des suicides des jeunes sont masculins. Néanmoins le taux de suicide est minimal chez les jeunes et il croît avec l'âge. Le suicide est la deuxième cause de décès des jeunes après les accidents de la route. La morbidité par suicide (tentatives de suicide) fonctionne sur un schéma diamétralement opposé. Le taux de tentative de suicide est maximal entre 15 et 19 ans et décroît régulièrement et rapidement ensuite. La tentative de suicide est féminine (66%). En conséquence, chez les jeunes de 15 à 24 ans le ratio tentatives/suicides réussis est égal à 1/160 pour les femmes et 1/25 pour les hommes. Chez les personnes de plus de 65 ans, ce même ratio est égal à 1/3 chez les femmes et 1/1,2 chez les hommes. L'INSERM estime que près de 45 000 jeunes tentent de se suicider tous les ans (Philippe 1981).

S'agissant de l'exploitation d'une enquête biographique et en l'absence de recoupement avec des données sur les causes de décès, je vais par construction m'intéresser aux tentatives de suicides et aux dépressions déclarées par les individus. Dans un premier temps, ce travail qualifie les problèmes psychiques des jeunes, de façon à définir des catégories pour leur analyse causale. La description des groupes de personnes ayant connu des problèmes psychiques est suivie des données de cadrage sociodémographique de ces groupes. La seconde partie du chapitre est consacrée à la recherche et à la définition des perturbations familiales qui créent les conditions profondes des troubles psychiques lors du passage à l'âge adulte. Dans ce cadre, la rupture du couple parental, les conflits entre parents avec ou sans rupture, et les conflits des enfants avec leur parents vécus au cours de la période de l'enfance sont examinés de près afin de repérer d'éventuelles répercussions lors de la période de

²Voir en introduction pour une présentation plus complète de cette enquête.

I- Une caractérisation des groupes de fragilités psychiques

L'étude quantitative des troubles psychologiques passe par une étape préalable et indispensable de définition des catégories de troubles. La taxinomie des troubles est d'emblée rejetée par le corps médical élargi (médecins généralistes, psychiatres cliniciens, psychothérapeutes). Il considère en effet qu'une pathologie psychique est par essence individuelle. Pour le clinicien, chaque cas est unique et l'on ne peut le grouper au sein d'une typologie statistique. E. Zarifian nous met en garde : « *Devant la difficulté à définir scientifiquement le pathologique, on a recours en psychiatrie à la magie des chiffres. On sait que les statistiques rassurent et habillent de manière convenable n'importe quelle banalité. Une corrélation statistiquement significative peut n'avoir aucun sens clinique ou même heurter le bon sens, mais elle confère une respectabilité et permet d'affirmer n'importe quoi* »³. Nous sommes prévenus, la tâche est ardue et suscitera le verbe du détracteur.

Le questionnaire biographique de l'enquête « passage à l'âge adulte » comptait 79 pages. En fin d'entretien, un volet spécifique de 2 pages était consacré à la santé psychologique. On analyse plus particulièrement dans cet article les réponses à trois questions :

- «vous est-il arrivé de prendre régulièrement des tranquillisants (entre l'âge de 16 ans et aujourd'hui)» (items de réponse possible oui/non) ;
- «vous est-il arrivé d'avoir une dépression» (items de réponse possible oui, plusieurs fois/oui, une fois/non) ;
- «...vous est-il arrivé de faire une tentative de suicide, entre l'âge de 16 ans et aujourd'hui» (items de réponse possible oui, plusieurs fois/oui, une fois/non).

Les jeunes ont été interrogés sur trois événements d'origine psychologique : la dépression, la prise de tranquillisants et la tentative de suicide. Par ailleurs, le questionnaire poussait plus loin l'investigation des personnes qui répondaient avoir vécu ce type de troubles psychologiques. Des questions sur les causes, les conséquences, la durée et la date du trouble étaient posées. Lorsque le trouble

³E. Zarifian, *Des paradis plein la tête*, Odile Jacob 1994, p. 73

dépressif ou suicidaire était chronique, seules les informations relatives au premier trouble étaient recueillies.

L'auto-diagnostic des enquêtés

Ce sont donc des données déclaratives qui ont été recueillies. L'enquête « Passage à l'âge adulte » laisse les enquêtés parler et s'auto-diagnostiquer. Dans les enquêtes sur les troubles psychologiques, les psychiatres cliniciens ou épidémiologistes procèdent différemment, de façon indirecte. Ces enquêtes épidémiologiques qualifient traditionnellement les affections anxio-dépressives à partir d'un score de « dépressivité ». Ce score est une note synthétique construite à partir de réponses à des questions relatives à différents troubles caractéristiques de la dépression : inquiétude, insomnie, nervosité, désespoir, tristesse, conscience de se sentir déprimé etc. Le recueil d'informations s'appuie alors sur des méthodes éprouvées de classifications des troubles mentaux⁴.

L'auto-diagnostic biographique est donc un postulat qu'il faut admettre pour l'analyse de la population dépressive. Il s'agit d'un diagnostic à la fois social et médical. L'opinion du dépressif sur son mal-être est déterminée à partir de l'avis de son entourage et à partir de l'avis du médecin qu'il consulte. Mais il existe des dépressifs au sens épidémiologique qui ne consultent pas, ignorent leur mal et ne déclarent pas « *avoir une dépression* ». A contrario le diagnostic médical de personnes qui se disent « *dépressives* » peut conclure à bien d'autres maux que la dépression.

De même les enquêtés ont interprété à leur guise le mot « *tranquillisants* ». Les pharmaciens distinguent quatre grandes formes de médicaments psychotropes : tranquillisants, antidépresseurs, hypnotiques (somnifères) et neuroleptiques. La prescription d'un antidépresseur s'accompagne fréquemment d'un tranquillisant mais

⁴MMPI (Minnesota Multiphasi Personality Inventory), DSM III (Diagnostic and Statistical Manual for Mental Disorder third edition), DIS (Diagnostic Interview Schedule) ou encore le score de Kandel.

pas systématiquement. On associe souvent les vrais tranquillisants et les antidépresseurs sous la même rubrique générique de « tranquillisants ». Mais le dépressif à qui l'on prescrit un tranquillisant et/ou un antidépresseur a reçu une information par son médecin. Il a donc probablement une perception plus fine que l'on ne l'imagine des différences pharmacologiques.

Enfin, cette enquête n'a pas une vocation clinique et ne décrit pas les cas dépressifs les plus dramatiques : les jeunes suicidés et les personnes hospitalisées sont fatalement exclues de l'échantillon. De même, il est certain que très peu de jeunes en cours de dépression ont été sollicités pour répondre à un tel questionnaire⁵.

Encadré 6-1 Définition de la dépression

« Etat morbide, plus ou moins durable, caractérisé essentiellement par la tristesse et une diminution du tonus et de l'énergie. Anxieux, las et découragé, le sujet déprimé est incapable d'affronter la moindre difficulté. Aussi ne prend-il plus aucune initiative. Il souffre de son impuissance et a l'impression que ses facultés intellectuelles, notamment l'attention et la mémoire sont dégradées. Le sentiment d'infériorité qui en résulte augmente encore sa mélancolie. » (...)

1989, Dictionnaire de la psychologie, Larousse.

La relativité de la mesure des troubles

La mesure du taux de tentative de suicide égal à 5,6% dans l'enquête « Passage à l'âge adulte » semble assez proche de la mesure de l'enquête « Adolescents »⁶ (6,5%) (Choquet, Ledoux 1994). Or les champs des deux enquêtes sont bien distincts. L'enquête « Adolescents » porte sur une population de lycéens âgés de 11 à 19 ans,

alors que l'enquête « Passage à l'âge adulte » porte sur l'ensemble des jeunes de 25 à 34 ans. Des taux de suicide égaux traduisent une différence très significative des modes de déclaration de la tentative de suicide. Si l'on prend le chiffre de l'enquête « Adolescents » comme référence, le chiffre de l'enquête « Passage à l'âge adulte » est très sous-évalué : la population ayant déclaré avoir commis une première tentative de suicide avant 19 ans ne représente plus que 2,4% de l'échantillon « Passage à l'âge adulte »⁷. Plus que les différences liées à la scolarisation, c'est le temps qui produit des effets d'oubli, de déni et de réinterprétation du passé. La vision instantanée que l'on a de ses 15 ans (optique de l'enquête « Adolescents ») est radicalement distincte de la vision que l'on a de ses 15 ans à 30 ans (optique de l'enquête « Passage à l'âge adulte »). Des actes graves ou jugés comme tels à 15 ans, seront relativisés, dédramatisés à 30 ans. L'acte volontariste et *a priori* bien délimité de la tentative de suicide est éminemment subjectif. Les paramètres liés aux conditions d'enquête sont donc déterminants de sa mesure. Plus encore que le suicide (Baudelot/Establet 1984), la mesure vraie de la tentative de suicide est chimérique. Peu nous importe, on prendra le relevé des tentatives de suicide déclarées, comme approchant d'une réalité. Ce sont les variations d'intensité du relevé qui vont nous guider pour la suite. La tentative de suicide est un fait qui conserve une part de subjectivité. Nous postulons que l'analyse des déterminants d'un phénomène subjectif permet de le connaître plus objectivement.

On peut étendre ces considérations à la dépression et à la prise de tranquillisants. Les faits à expliquer ici sont très dépendants de l'angle de vue et des aléas des déclarations individuelles. On peut citer l'exemple d'une étude épidémiologique réalisée en Ontario (Offord et coll. 1987, citée par J. P. Valla et L. Bergeron 1994, p. 71) sur les troubles de conduite et les troubles émotionnels des enfants et des adolescents. L'information sur les troubles provenait à la fois des enfants, des parents et des enseignants et combinait une analyse clinique et statistique. L'étude montre que

⁷ Les chiffres sont très variables d'une enquête à l'autre : une enquête parmi 2 088 lycéens âgés de 15 à 19 ans comptait 2,3% de tentatives de suicide, au Québec parmi 2 300 élèves âgés de 14 à 17 ans, 4,1% déclarent une tentative de suicide (Choquet et Davidson 1981, Toussignant et coll. 1988 cités par Chabrol 1984, p. 15).

l'identification de la nature des troubles varie selon l'informateur. Les parents issus d'un milieu modeste privilégient les troubles de l'émotion chez leurs enfants adolescents. Ces mêmes adolescents sont plus enclins à déclarer des troubles de conduite, alors que leurs enseignants détectent un problème de déficit d'attention.

De plus, on aurait pu aussi insérer la violence, l'alcool, la drogue et l'échec scolaire dans une rubrique voisine de celle des problèmes de santé. Rien ne permet de dire que les comportements déprimés sont le signe d'une santé psychologique plus dégradée que les comportements violents. Le questionnaire « Passage à l'âge adulte » est généraliste et n'avait pas l'ambition de radiographier la santé des jeunes. En faisant l'impasse sur les troubles de conduite et les comportements violents plus présents chez les garçons, cette enquête privilégie l'analyse des problèmes psychologiques qui sont plus fréquents chez les femmes.

Sur les 2988 jeunes interrogés, 24,7% ont déclaré « avoir eu une dépression », « fait une tentative de suicide », ou « pris régulièrement des tranquillisants ».

L'épisode de la dépression est le plus fréquent des trois épisodes recensés : près d'un jeune sur cinq a connu une dépression. La prise régulière de tranquillisants concerne 11,7% de l'échantillon et la fréquence des tentatives de suicide est égale à 5,6% (Tableau 6-1). Les fréquences calculées sont des prévalences sur la vie. Cette hiérarchie sommaire des prévalences masque de fortes variations selon l'âge et le sexe, et de forts recoupements entre les pathologies.

Le sexe et l'âge des troubles

Les troubles psychiques affectent majoritairement les femmes. Confirmant l'ensemble des études publiées sur les troubles dépressifs, la population des femmes de l'enquête

est deux fois plus touchée que celle des hommes⁸. Le constat est valable pour les trois indicateurs de troubles mais la différence entre les sexes est maximale pour les épisodes de dépression (Tableau 6-1). Plus du quart des femmes (25,9%) déclare avoir connu une dépression alors que c'est le cas pour moins d'un homme sur huit (12,2%). Les écarts entre hommes et femmes sont un peu moins importants pour la prise de tranquillisants (8,4% contre 14,9%) et pour la tentative de suicide (4% contre 7,2%).

Tableau 6-1 Nature des problèmes psychiques

	H o m m e			F e m m e			Total
	N	r é p a r - t i t i o n	Â g e m é d i a n	N	r é p a r - t i t i o n	Â g e m é d i a n	r é p a r - t i t i o n
Total population	1 4 7 8	1 0 0 , 0		1 5 1 0	1 0 0 , 0		1 0 0 , 0
Tentative de suicide	5 9	4 , 0	2 0	1 0 9	7 , 2	2 0	5 , 6
Dépression	1 8 1	1 2 , 2	2 4	3 9 2	2 5 , 9	2 3	1 9 , 2
Prise de tranquillisants	1 2 4	8 , 4	2 4	2 2 5	1 4 , 9	2 3	1 1 , 7
Aucun trouble déclaré	1 2 3 1	8 3 , 3		1 0 2 0	6 7 , 5		7 5 , 3

Répartition exprimée en %, âge médian en année

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993.

Champ : Jeunes 25-34 ans au moment de l'enquête, N=2988.

La tentative de suicide est l'apanage de la fin d'adolescence. L'âge médian lors de la tentative de suicide est égal à 20 ans, chez les hommes comme chez les femmes. Chez les femmes, les tentatives de suicide sont encore plus fréquentes avant 20 ans (46,7%) que chez les hommes (35,6%). Les tentatives de suicide avant 14 ans sont très marginales. En comparaison, les accès dépressifs et la prise de tranquillisants sont beaucoup plus tardifs : 24 ans chez les hommes et 23 ans chez les femmes.

⁸Lors de l'enquête sur la santé et les soins médicaux 1991-1992 auprès d'un échantillon de la population âgée de plus de 18 ans, 6,7% des femmes et 2,6% des hommes déclarent être atteints d'une dépression au moment de l'enquête. Source : CREDES, 1996, Echos de la santé, n°26.

La psychologie de l'adolescence voit dans la tentative de suicide une radicalisation juvénile de l'accès dépressif. L'adolescent a une vision immature et fantasmagorique de la mort. L'appréciation de l'irréversibilité du suicide n'est pas centrale dans la tentative. Après 20 ans le prix de la vie est intellectuellement mieux appréhendé et son sacrifice sera plus lourd (Chabrol 1984).

La décomposition des structures d'âge montre à chaque fois une plus grande précocité des femmes. La dépression chronique (accès dépressifs répétés) commence plus jeune que la dépression unique. La structure d'âge des dépressifs chroniques est voisine de celle des suicidaires. Ce constat inclut un effet d'échantillonnage : un premier accès dépressif tardif aura par construction moins de chance d'être suivi d'un deuxième accès puisque le recul d'observation est plus faible (Tableau 6-2).

Tableau 6-2 Structure d'âge lors du problème de santé selon le type de problème

	Dépressifs		Suicidaires (N = 1 6 8)	Preneurs de Tranquillisants (N = 3 4 9)
	chroniques (N = 1 5 1)	non chroniques (N = 4 2 2)		
<i>Âge lors du 1er événement dépressif</i>				
moins de 16 ans	14,6	4,7	16,7	8,3
17 à 19 ans	23,2	13,3	26,2	18,1
20 à 24 ans	35,8	35,5	28,0	33,5
25 ans et plus	26,5	46,4	29,2	40,1
<i>Ventilation par sexe (100%) de l'âge au moment des troubles</i>				
Femmes < 20 ans	39,6	19,6	46,8	25,8
Femmes ≥ 20 ans	60,4	80,4	53,2	74,2
Hommes < 20 ans	34,0	14,5	35,6	27,4
Hommes ≥ 20 ans	66,0	85,5	64,4	72,6

Note : les personnes interrogées sont âgées de 25 à 34 ans, l'échantillon n'est donc pas totalement cadré à droite. Les données par tranches d'âge comprennent un biais de non-cadrage. Plus que les écarts entre les lignes, ce sont les écarts entre les colonnes (types de fragilité) et entre les sexes qui méritent l'attention.

En % du total des colonnes.

Champ : Jeunes 25-34 ans au moment de l'enquête ayant connu un accès dépressif., et/ou une tentative de suicide et/ou ayant consommé des tranquillisants.

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993.

La dépression : plus longue et avec de moindres conséquences chez les femmes

Les dépressions prennent des formes variées. Elles se traduisent notamment par des troubles de comportement hétérogènes. Ce texte ne discute pas de la vaste question de la typologie des dépressions. Il s'attache seulement aux éléments les plus objectifs de leurs caractéristiques : le caractère répétitif de l'accès dépressif et sa durée semblent les éléments les plus pertinents de la qualification de la gravité de l'état. Plus du quart des dépressifs déclarent une dépression chronique. La proportion est très voisine chez les hommes (27,6%) et les femmes (25,8%).

La durée moyenne de la dépression est plus courte chez les hommes (5,7 mois) que chez les femmes (6,6 mois). Plus d'une femme dépressive sur quatre a connu une dépression pendant plus de 6 mois contre moins d'un homme sur cinq. Ces différences sont significatives du fait de la concentration des durées de dépression avant 6 mois : près de huit dépressions sur dix se terminent avant 6 mois.

La durée moyenne de la dépression chez une femme passe à 8,9 mois lorsqu'elle est aussi suicidaire. Chez les hommes, la durée de l'accès dépressif n'est pas liée à son caractère suicidaire. De même, la durée de la dépression féminine traitée par des tranquillisants (7,9 mois) est supérieure à la durée moyenne. Là encore, le constat est différent chez les hommes : les dépressions masculines traitées avec des tranquillisants ne sont pas plus longues que la dépression moyenne.

De plus, il n'y a pas de relation nette entre la durée de la dépression et son aspect répétitif : la durée moyenne de la première dépression des dépressifs chroniques est voisine de la durée moyenne de la population dépressive globale (Tableau 6-3).

Tableau 6-3 Caractéristiques de la dépression selon le sexe et la durée de l'accès dépressif

	H o m m e s			F e m m e s		
	N	Répart- ition	Durée moyenne	N	Répart- ition	Durée moyenne
Total Dépressifs	1 8 1	1 0 0 , 0	5 , 7	3 9 2	1 0 0 , 0	6 , 6
Dépressifs chroniques	5 0	2 7 , 6	6 , 5	1 0 1	2 5 , 8	6 , 6
Dépressifs+tranquillisants	7 3	4 0 , 3	5 , 6	1 5 0	3 8 , 3	7 , 9
Suicidaires et dépressifs	4 3	2 3 , 8	5 , 9	8 1	2 0 , 7	8 , 9
1° Dépression ==> tentative	3 4	1 8 , 8	6 , 6	5 3	1 3 , 5	1 0 , 5
Dépressions longues (>6 mois)	3 6	1 9 , 9	1 5 , 3	1 0 0	2 5 , 5	1 6 , 9
Consultation d'un médecin	1 3 1	7 2 , 4	5 , 7	3 0 5	7 7 , 8	6 , 7
<i>dont : avec prise de tranquillisants</i>	6 7	3 7 , 0	5 , 2	1 3 8	3 5 , 2	7 , 9
Dépressions sans conséquences sur les études ou la vie professionnelle	1 0 2	5 6 , 4	4 , 4	2 7 0	6 8 , 9	5 , 9

Répartition en colonne exprimée en %, durée moyenne de la dépression exprimée en mois.

Lecture : 181 jeunes hommes ont connu une dépression. Pour 36 d'entre eux, soit 19,9%, la dépression a duré plus de 6 mois.

Champ : Jeunes 25-34 ans au moment de l'enquête ayant connu un accès dépressif.

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993.

L'intérêt de la prise en compte de la durée tient dans sa corrélation avec la gravité de la dépression. L'enquête demandait aux dépressifs si l'accès avait eu des conséquences sur leur activité professionnelle et/ou sur leurs études. Les dépressions les plus courtes sont aussi sans conséquences (durée moyenne égale à 4,4 mois chez les hommes et à 5,9 mois chez les femmes). Malgré des dépressions plus courtes, les dépressions sans conséquences sont moins fréquentes chez les hommes (56,4%) que chez les femmes (68,9%).

L'analyse de la durée et des conséquences des dépressions s'inscrit au sein de la forte différenciation par le sexe des accès dépressifs. Les hommes déclarent moins d'accès dépressifs et ceux-ci sont d'une durée plus courte. Même si les conséquences suicidaires des accès dépressifs semblent également répartis entre sexe, la dépression des hommes est sans doute plus violente et compromet davantage leur avenir scolaire et professionnel. Choquet et Davidson (1981) ont montré la plus grande efficacité létale

de la tentative de suicide masculine que féminine. Ce résultat peut être généralisé sur le plan des conséquences directes de la dépression.

Trois dépressifs sur quatre ont consulté un médecin ou un psychologue lors de leur dépression. Une consultation sur deux débouche alors sur une période de consommation régulière de tranquillisants. La prise de tranquillisants n'est donc pas la seule réponse médicale à la dépression des jeunes. La prescription est cependant un mode de traitement des dépressions des jeunes très employé par le corps médical. De plus, cette forte médicalisation de la dépression confirme la pertinence d'exploitation de données déclaratives.

Des motifs bien identifiés et variables selon le sexe

Une question fermée était posée aux enquêtés dépressifs ou suicidaires afin de préciser l'origine de leur problème psychologique. Il s'agit de l'explication de la maladie par le malade lui-même (ou plus exactement par l'ancien malade).

Détailler les résultats des motifs exprimés, c'est évidemment faire une part belle aux informations déclaratives. Il n'est pas question d'assimiler ces motifs conscients à des facteurs de risque ou à un terrain favorable. Les facteurs de risque feront plus loin l'objet des deux prochaines parties. Dans ces développements, nous montrerons que les causes profondes non apparentes sont les plus puissantes.

Les motifs explicitement déclarés sont les faits déclenchants, ceux qui «*ont fait déborder le vase*». Ces signes marquent le passage d'un état vraisemblablement pré-dépressif à l'état pathologique. Le motif énoncé permet de dater les débuts de la maladie. Ici, encore une fois, on peut souligner l'effet rétrospectif de la déclaration du motif. L'enquête est bien postérieure aux faits et les motifs donnés ont fait l'objet d'une analyse par le malade lui-même.

Les psychiatres soulignent par exemple l'incapacité d'analyse chez les adolescents suicidaires des causes de leur tentative. Les moments qui suivent la tentative sont ceux

d'une grande confusion mentale et la verbalisation des motifs est très pauvre (Chabrol 1984). L'autobiographie médicale évolue avec le temps, le recul sur les faits, le traitement et la guérison. Les motifs évoqués ci-après sont donc matures. Ils paraissent plus fiables que les motifs instantanés recueillis sur le vif.

Les motifs déclencheurs sont bien identifiés, plus de neuf personnes sur dix ayant vécu une dépression ou une tentative de suicide évoquent un ou plusieurs motifs⁹. Pour souligner les différences entre les maladies, le Tableau 6-4 distingue la population des suicidaires et la population complémentaire des dépressifs non suicidaires. Les séparations et divorces sont les motifs les plus fréquemment avancés des dépressions, comme des tentatives. Puis suivent en ordre dispersé, les problèmes scolaires et professionnels chez les dépressifs et les problèmes familiaux chez les suicidaires.

Les problèmes familiaux sont la principale cause invoquée par les femmes pour expliquer leur tentative de suicide (30%), l'échec scolaire ou professionnel est un trait distinctif de la dépression masculine (26% avant 25 ans et 31% après 25 ans).

⁹Il n'est donc pas possible de raisonner par la suite en isolant une catégorie endogène de dépressifs sans facteurs déclenchant.

Tableau 6-4 Motifs des dépressions et des tentatives de suicide

	Dépressions (hors tentatives)				Tentatives de suicide	
	Hommes		Femmes		Hommes (N = 59)	Femmes (N = 109)
	<= 25 ans (N = 87)	> 25 ans (N = 51)	<= 25 ans (N = 208)	> 25 ans (N = 103)		
	Problèmes études / professionnels	26	31	16	25	17
Séparation / divorce	25	37	19	29	34	28
Décès	6	8	14	5	7	6
Problèmes familiaux	14	10	18	15	22	30
Aucun événement précis	9	10	8	8	5	13
Autres	19	4	24	18	15	11

Total supérieur à 100 car les personnes concernées pouvaient déclarer plusieurs motifs

En % du nombre d'individus de la colonne

Champ : Jeunes 25-34 ans au moment de l'enquête ayant connu un accès dépressif ou une tentative de suicide.

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993.

Le motif de séparation est plus cité par les hommes que par les femmes. Ce motif est plus fréquemment invoqué pour les dépressions tardives alors que le motif familial est, logiquement, plus important pour les dépressions avant 25 ans. De même, l'écart selon le sexe est élevé pour les dépressions après un problème professionnel ou scolaire et ce motif est plus souvent invoqué après 25 ans.

Ceci ne signifie pas pour autant que la sensibilité des femmes après une séparation ou un problème d'ordre professionnel soit moindre par rapport à celle des hommes. Pour interpréter ces résultats, il ne faut pas oublier que la dépression est plus de deux fois plus fréquente chez les femmes que chez les hommes. La prévalence de la dépression après une séparation reste plus forte chez les femmes. Mais l'écart des fréquences de dépression selon le sexe s'explique par une sensibilité particulière des femmes aux facteurs extraconjugaux et extraprofessionnels (décès, famille, autres événements). Ces facteurs extraconjugaux et extraprofessionnels sont beaucoup moins cités par les hommes. La sensibilité déclarée des hommes aux problèmes de l'environnement familial apparaît plus atténuée. Ces causes identifiées par les protagonistes ne dressent qu'une ébauche d'explication de leur maladie. Nous verrons que l'analyse des

biographies individuelles objectives nuance très fortement ce premier constat trop subjectif.

Les femmes ont-elles plus de facilité à déclarer leurs troubles ?

Une part de la différence des niveaux de troubles entre hommes et femmes pourrait provenir de la possibilité socialement acceptée pour la femme de connaître des accès dépressifs.

Selon cette acception, les maladies psychologiques des femmes sont des expressions qu'elles choisissent pour manifester leur désarroi. Ces maladies peuvent être avouées. La liberté sociale de ressentir et de déclarer un trouble pour un homme serait réduite par rapport à celle d'une femme. La fragilité psychologique serait un attribut, un élément constitutif de la condition féminine. Cet attribut pourrait même parfois être revendiqué. Les hommes qui entourent ces femmes dépressives adopteraient une attitude d'indifférence, d'incompréhension ou de tolérance distante.

Selon ce schéma, la dépression de la femme est un événement plus courant, plus banalisé même si elle reste bien souvent inexplicquée. Le regard des uns et des autres est donc plus familiarisé aux souffrances psychologiques de la femme. Les femmes dépressives parlent peut-être plus ouvertement et plus analytiquement de leur maladie que les hommes, elles communiquent mieux leurs émotions (Braconnier 1996). Elles s'efforcent de mieux décoder leurs affects et d'intérioriser leurs problèmes dépressifs comme éléments de leur identité. Aux prises avec des déboires affectifs, l'homme aurait plus tendance à chercher des exutoires dans sa vie professionnelle. Il rejèterait les explications internes de sa dépression et privilégierait les causes externes et les aléas de l'existence dont il serait la victime (divorce/déboires professionnels).

Avec des données d'enquête, il est difficile de distinguer la part des représentations que l'on peut se faire de «sa dépression» et celle de l'existence réelle de la maladie. Lorsque l'on soupçonne un biais de sur/sous déclaration, il est usuel d'insérer des

questions de contrôle à différents endroits du questionnaire¹⁰. Le chapitre santé n'était pas prioritaire dans l'enquête, de tels contrôles n'ont pas été établis. Il est cependant possible par rapprochement de se faire une idée sur l'existence d'un tel biais. Une question ouverte insérée en fin de questionnaire visait à recueillir les représentations des événements de vie importants de l'enfance et de la jeunesse. Elle était formulée ainsi :

«*En conclusion, dites-moi s'il y a eu un événement de votre jeunesse qui a eu des conséquences importantes pour vous (que nous l'ayons déjà évoqué ou non) ?* »

Si oui, «*lequel et à quel âge ?*»

Une forte majorité des personnes interrogées ne donne pas de réponse. La répartition des non-réponses est à peu près équivalente entre les hommes et les femmes (57,5% de non-réponses chez les hommes, 59% chez les femmes, Tableau 6-5). Parmi les répondants, un codage *a posteriori* des réponses permet de distinguer plusieurs catégories d'événements importants cités selon deux critères de classement :

- le caractère positif ou négatif de l'événement ;
- les circonstances de l'événement : les souvenirs de la vie affective personnelle et de la famille, par opposition aux événements de la vie professionnelle.

Alors que le souvenir d'un événement positif est assez différencié selon le sexe¹¹, les événements négatifs sont cités par une proportion équivalente d'hommes et de femmes. Or il est clair que les femmes et les hommes interrogés ont des chances à peu près

¹⁰A. Béjin expose par exemple sa méthode de mesure de la sous-déclaration de la pratique de la masturbation par les femmes. Il analyse d'abord une question directe (« *vous êtes-vous masturbé(e) ?...* ») et une question indirecte (« *...quand vous vous masturbez, vous parvenez à l'orgasme?...* ») et il croise les résultats. Si l'on pense qu'il existe une sous-déclaration par les hommes de leur état dépressif, ce type de contrôle serait utile dans les enquêtes santé pour repérer les personnes réticentes à l'évocation d'un souvenir difficile (Béjin A., 1993, «La Masturbation féminine en France », *Population* n°5, p. 1437-1450).

¹¹Les femmes accordent plus d'importance à leurs souvenirs affectifs positifs. Le mariage, la rencontre sentimentale, la naissance d'un enfant sont des souvenirs très cités par les femmes. Les hommes mentionnent plus souvent leur réussite professionnelle. Ces hiérarchies de l'importance des bons souvenirs est conforme aux rôles attendus de chacun des deux sexes.

égales d'avoir connu le décès d'un de leurs proches parents, d'avoir vécu une séparation affective ou un autre événement négatif. L'intensité du souvenir négatif et sa remémoration à l'occasion de cette question ouverte sont très similaires entre les deux sexes. Les femmes montrent qu'elles n'ont pas spontanément plus d'« idées noires » que les hommes. Si les femmes avaient une réelle tendance à mieux se souvenir et à plus souvent mentionner leurs troubles, elles auraient aussi été beaucoup plus loquaces que les hommes en réponse à cette question. Or ce n'est pas le cas. Cette analogie semble montrer que les femmes n'assombrissent pas plus leur passé que les hommes. En situation d'enquête, lorsque l'on évoque le passé affectif et la santé psychologique, les femmes ont un comportement de déclaration proche de celui des hommes¹².

A ce stade de l'étude, on peut poser l'hypothèse que plus la fragilité psychologique est importante plus ses causes sont multiples et profondes.

Dans une optique de recherche causale, la construction d'une catégorie regroupant les formes de détresse psychologique les plus graves semble la perspective de classification la plus productive. Par la suite, nous caractériserons donc un état dépressif lourd par l'un au moins des troubles suivants : tentative de suicide, dépression chronique, dépression longue d'une durée supérieure à 6 mois, dépression

¹²Entre 11 et 19 ans, la dépression des filles est 2 fois plus fréquente que celle des garçons (score de dépressivité 8, Choquet, Ledoux, p. 336, *ibid*). Il n'y a donc pas d'évolution nette de l'écart hommes/femmes selon la tranche d'âge, et l'hypothèse d'une croissance avec l'âge de l'affirmation par les filles de leur différence ne semble pas valide.

Un détour complémentaire consisterait à examiner les proportions des arrêts de travail liés à un épisode dépressif selon le sexe. Les arrêts de travail sont une source médicalisée pour laquelle on peut raisonnablement croire que le biais de déclaration est moindre. Ce sont en effet les médecins qui décident de l'arrêt de travail et non la personne arrêtée. Si le ratio femmes/hommes se réduit sur la mesure des arrêts de travail pour cause de dépression, on pourra considérer que l'écart des ratios entre la source déclarative (enquête) et la source médicalisée (arrêt de travail) est le biais de sur/sous déclaration de chacun des deux sexes. Nous n'avons malheureusement pas trouvé dans la littérature sur les causes des arrêts de travail une analyse assez précise permettant d'isoler les arrêts maladie pour cause de dépression par tranche d'âge.

précoce avant 20 ans, dépression ayant entraîné des conséquences sur le parcours du jeune.

Nous cherchons donc désormais des associations entre la fragilité psychologique et les facteurs biographiques en raisonnant sur la base de la proportion des dépressifs lourds dans la population totale. Les indicateurs calculés seront désignés « risque de troubles ». Afin d'éviter un recouvrement entre l'intervalle d'âge au moment de l'enquête (25-34 ans) et celui des épisodes dépressifs, l'âge de la première dépression est inférieur ou égal à 25 ans.

Du fait de l'importance des disparités de comportement entre les sexes, l'ensemble des statistiques seront produites avec une séparation de la population par sexe.

Tableau 6-5 Le souvenir d'un événement ayant eu des conséquences importantes

	Femmes N = 1 5 1 0			Hommes N = 1 4 7 8		
	Répartition	Tentative de suicide	Problème dépressif	Répartition	Tentative de suicide	Problème dépressif
Événement personnel négatif [1]	8,7	21,3	38,9	8,3	6,5	22,1
Événement personnel positif [2]	11,5	8,6	34,4	8,2	4,9	15,7
Événement familial négatif [3]	16,0	8,2	36,9	15,6	6,0	17,3
Événement professionnel négatif [4]	1,7	4,0	32,0	2,8	9,7	14,6
Réussite professionnelle ou autre	4,4	2,9	25,3	7,7	7,0	22,8
Aucun événement précis	57,7	4,9	19,3	57,5	2,2	7,4

[1] Divorce, séparation, solitude, avortement, incarcération...

[2] Rencontre sentimentale, mariage, naissance d'un enfant...

[3] Décès d'un proche, divorce ou séparation des parents, conflit familial...

[4] Chômage, conflit avec l'employeur, échec dans les études...

Répartition et risque de troubles exprimés en %..

Lecture : 1510 femmes ont été interrogées. 8,7% ont déclaré qu'un événement personnel négatif a eu des conséquences importantes sur leur trajectoire. Parmi ces femmes (8,7%), 21,3% ont fait une tentative de suicide et 38,9% ont connu un accès dépressif.

Champ : Jeunes 25-34 ans au moment de l'enquête.

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993.

Encadré 6-2 Signification statistique des écarts de risques de troubles

Soient deux populations mères dont on a tiré deux échantillons de taille n_1 et n_2 et sur lesquels des fréquences empiriques f_1 et f_2 d'évènements dépressifs sont observés. Soit f la fréquence empirique moyenne observée sur le total des deux échantillons :

$$f = \frac{(n_1 \times f_1 + n_2 \times f_2)}{(n_1 + n_2)}.$$

Pour affirmer que les comportements dépressifs sont distincts dans ces deux populations, l'écart entre les deux proportions empiriques f_1-f_2 doit être suffisamment important. Avec le seuil d'erreur de 5% usuellement retenu par les statisticiens, on pourra conclure un écart significatif de comportement si :

$$|f_1 - f_2| > 1,96 \times \sqrt{f \times (1 - f) \times (\frac{1}{n_1} + \frac{1}{n_2})}.$$

En pratique, voici deux tableaux indicatifs des écarts minimum qu'il faudra observer entre deux risques de troubles pour conclure à des comportements différents :

Hommes					Femmes				
f= 6,2%					f= 13,7%				
n_1/n_2	100	200	500	1000	n_1/n_2	100	200	500	1000
100	6,7%	5,8%	5,2%	5,0%	100	9,5%	8,3%	7,4%	7,1%
200	5,8%	4,7%	4,0%	3,7%	200	8,3%	6,7%	5,6%	5,2%
500	5,2%	4,0%	3,0%	2,6%	500	7,4%	5,6%	4,3%	3,7%
1000	5,0%	3,7%	2,6%	2,1%	1000	7,1%	5,2%	3,7%	3,0%

Par la suite, on note $p < 0,01$, $p < 0,05$ ou $p < 0,1$ lorsque les écarts observés de probabilités de troubles sont significatifs aux seuils d'erreur de 1%, 5% ou 10%.

La faible association des troubles avec l'origine sociale et le niveau d'instruction

On ne saurait être complet sur la description des fragilités post-adolescentes sans indiquer quelques éléments d'un cadrage socioprofessionnel de ces fragilités. Chez les hommes et chez les femmes, les risques de troubles sont très proches quelle que soit l'origine sociale. Seul le milieu de l'agriculture semble protéger les hommes des risques de troubles. Plusieurs études font état de résultats semblables et notent de faibles associations entre les fragilités psychologiques et le statut ou l'origine sociale (Choquet, Ledoux 1994, Menahem 1994, Jensen 1990 cité par Valla, Bergeron 1994). Il est cependant possible que ces mesures du faible impact du statut ou de l'origine sociale soient le fruit d'appréciations très différenciées des fragilités selon les milieux. La déclaration et les manifestations des défaillances psychologiques seraient dans cette

hypothèse propres à chaque milieu et ne recouvriraient pas les mêmes symptômes selon l'origine sociale. Lorsqu'un fils de cadre affirme avoir connu une dépression, il est conditionné par l'expérience et le mode d'identification de la dépression propre à son milieu. Cette expérience est probablement très différente de celle d'un fils d'agriculteur. Seule la mesure des fragilités par un observateur externe peut permettre d'éliminer ce bruit d'auto-évaluation « indigène » qui entache le Tableau 6-6.

Nous savons cependant que le mode de contrôle par leurs parents des filles d'ouvriers est bien différent des modes de contrôle de leurs frères et de celui pratiqué dans les autres milieux sociaux. La liberté de sortie des adolescentes d'origine ouvrière est très contrainte. Le contrôle des relations amoureuses des filles d'ouvriers est particulièrement strict. Cette situation est à l'origine de conflits familiaux à propos de la vie affective de ces femmes (Bozon, Villeneuve-Gokalp 1994). On peut penser que ce mode d'éducation des filles en milieu ouvrier génère des tensions familiales qui fragilisent la santé psychologique des jeunes femmes.

Les écarts des taux de tentatives de suicide sont un peu plus importants selon le niveau d'instruction. Ils recourent et accentuent les différences d'origine sociale. Le risque suicidaire diminue avec le niveau d'instruction. Les diplômés de formations courtes techniques forment une population plus protégée. Sans que les écarts par rapport au risque moyen soient très significatifs, le risque dépressif est plus élevé chez les hommes sans diplôme (9,4%), comme chez les femmes sans diplôme (16,1%). Il semble peu vraisemblable que la culture scolaire soit productrice d'individus plus solides psychologiquement. Plus sûrement, la sélection scolaire exclut les individus les plus fragiles d'un système d'enseignement qui n'admet pas les déviances. De plus, l'intégration sociale des jeunes sans diplôme est problématique. Le taux élevé des tentatives de suicide des jeunes sans diplôme est la marque de la désocialisation de cette population.

A cet égard, les faibles niveaux de risques de troubles des diplômés de l'enseignement technique est un indice qu'il ne faut pas négliger. Chez ces diplômés aux origines

sociales souvent modestes, l'acquisition d'une compétence scolaire résulte d'une stratégie individuelle et familiale d'ascension sociale et d'un fort désir d'intégration.

Des trajectoires d'émancipation plus précoces pour les populations fragiles

Le calendrier de l'autonomie du jeune adulte est-il distinct pour la population ayant connu un problème dépressif ? Même s'ils respectent globalement l'ordre classique des étapes, les individus très dépressifs et/ou suicidaires ont un calendrier de passage à l'âge adulte plus précoce. Seul l'âge d'accès à l'emploi stable reste en retrait de ce mouvement général de rajeunissement des étapes chez les dépressifs. Le temps est très déterminant dans cette période de vie que constitue la fin de l'adolescence. Les événements de vie se succèdent à un rythme que l'adulte ne connaîtra plus par la suite. Aussi l'anticipation ou le retard d'une étape ont-ils une signification importante à l'âge de la constitution d'un statut d'adulte. La précocité des personnes dépressives est particulièrement nette pour toutes les étapes qui entraînent un bouleversement des structures affectives : première relation sexuelle, départ de chez les parents et première union. Un jeune homme ayant connu un accès dépressif avant 25 ans part en moyenne plus d'un an plus tôt de chez ses parents qu'un jeune homme qui n'a pas connu de troubles. Il connaît une première union avancée de près de 2 années.

L'empressement des individus fragiles à franchir les seuils d'accès à l'autonomie indique les pistes sur lesquelles il faut s'engager. L'anticipation du calendrier reflète une série de perturbations plus profondes. Au sein de ces dernières, les perturbations affectives semblent jouer un rôle prépondérant.

Tableau 6-6 Le risque de troubles selon l'origine sociale et le niveau d'études

	Hommes		Femmes	
	N	Dép. lourde ou tent. Sui. ? 25 ans [1]	N	Dép. lourde ou tent. Sui. ? 25 ans [1]
Total	1 478	6,2	1 510	13,7
dont [2] :				
fils/fille d'agriculteur	125	1,6	130	13,8
fils/fille de cadre	190	7,8	213	15,0
fils/fille d'ouvrier qualifié	379	6,5	358	11,1
fils/fille d'ouvrier non qualifié	152	4,6	169	10,0
Diplôme de la personne enquêtée				
Sans diplôme	202	9,4	221	16,1
inférieur au BAC	708	6,4	567	13,9
BAC à BAC+2 en formation technique [3]	231	3,8	310	10,6
BAC à BAC+2 en formation générale	131	8,3	194	18,0
BAC +3, études en cours	206	3,8	218	11,4

[1] Première dépression avant 25 ans avec l'une des caractéristiques suivantes au moins : durée de l'accès supérieure à 6 mois, dépression chronique, dépression avec conséquences professionnelles, dépression avant 20 ans, tentative de suicide.

[2] pour la clarté de la présentation, seules les données des 4 catégories socioprofessionnelles précitées sont exposées ici. L'objectif n'est pas de dresser une carte complète du paysage social, mais de faire apparaître les principaux écarts des fragilités selon l'origine sociale.

[3] ce poste inclut les formations paramédicales.

Risque de troubles exprimé en %

Champ : Jeunes 25-34 ans au moment de l'enquête.

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993.

Tableau 6-7 Âge médian aux premières étapes du passage à l'âge adulte selon le profil psychologique

	Population	
	Avec un problème de dép. lourde ou tent. sui. ? 25 ans	n'ayant déclaré aucun trouble psychologique
Hommes	N = 93	N = 1231
Première relation sexuelle	17,0	17,0
Fin d'études	18,1	18,5
Départ de chez les parents	20,3	21,7
Emploi stable [1]	22,0	21,3
Première union	21,8	23,6
Femmes	N = 208	N = 1020
Première relation sexuelle	17,0	18,0
Fin d'études	18,6	19,1
Départ de chez les parents	19,1	20,1
Emploi stable [1]	22,9	22,0
Première union	20,6	21,6
Premier enfant [2]	26,8	27,1

Se référer à la note n°1 du tableau 6 pour la définition des troubles marqués.

[1] premier emploi de plus de 6 mois sans limite de durée.

[2] Au moment de l'enquête, seulement 46% des hommes avaient un premier enfant pour 64% des femmes. L'âge médian au premier enfant n'est donc pas calculable pour la population masculine.

Note 1 : les taux de franchissement des étapes ne sont pas reproduits ici. Ils sont très proches pour chacune des populations. Les populations dépressives sont cependant plus enclines à former une première union que la population sans problème psychique.

Note 2 : l'enquête s'adresse à des personnes nées entre 1959 et 1968. Bien que cette période soit courte, le franchissement des étapes évolue (relations sexuelles de plus en plus précoces, autonomie de plus en plus tardive...). En sortant ce même tableau sur les générations 59-63 et 64-68, nous avons vérifié que les écarts d'âge entre populations sont stables pour chacune des deux générations. Afin de ne pas surcharger l'exposé, nous communiquons un tableau calculé toutes générations confondues.

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993.

II- Parcours familiaux et fragilités psychiques

Dans une biographie individuelle, le lien familial est par définition le lien premier. Sa causalité avec les problèmes de santé psychique est la plus naturelle. Le sens de la causalité paraît clair : il va de la famille vers les problèmes de santé. Les premières manifestations dépressives sont adolescentes¹³, au moment où l'histoire familiale produit ses pleins effets.

Pour les psychologues et cliniciens, la tentative de suicide au passage à l'âge adulte est une distorsion grave entre l'univers mental du jeune adulte et son environnement familial. Les causes énoncées juste après l'acte par la personne suicidaire sont le plus souvent dérisoires et futiles. La tentative de suicide suscite donc immédiatement un questionnement sur la nature de l'environnement familial (Chabrol 1984).

La biographie familiale permet une reconstitution des fondements les plus profonds et douloureux de l'instabilité psychique. Mettre en relation la famille et les comportements fragiles, c'est s'engager sur une voie sensible. Ce thème relève du conflit d'opinion, du « *débat de société* » dont certains médias font une consommation active. L. Roussel rappelle l'enjeu idéologique de ce débat, « ... *celui de l'innocuité sociale ou au contraire du caractère néfaste de modèles matrimoniaux qui admettent la dissolubilité du mariage* »¹⁴.

Le thème principal de la controverse est celui des effets des séparations des parents sur les enfants. Les travaux sur ce sujet sont très nombreux ; le cadre d'analyse est celui du divorce. Ils portent sur les conséquences immédiates, sur la situation des personnes séparées ou sur leur biographie factuelle.

¹³Les dépressions et tentatives de suicide enfantines sont très marginales et sont exclues du champ de cette étude

¹⁴Louis Roussel, 1985 *Préface* in *Du divorce et des enfants*, O. Bourguignon, J.L. Rallu et I. Théry (eds.) PUF/INED, Travaux et Documents, cahier n° 111, p. 3

Les études sur les conséquences de long terme des séparations sont plus rares. Les travaux de J. S. Wallerstein et J. B. Kelly (1980), ceux de Kulka R. A. et Weingarten H. (1979) cités par O. Bourguignon (1985) sont les études les plus classiques d'examen comparé des conséquences du divorce sur les enfants. Ces études américaines, expérimentales ou cliniques, analysent aussi les effets de long terme des séparations. Nous discuterons plusieurs de leurs hypothèses et conclusions.

En France, les importants travaux de G. Menahem (1992, 1994) comparent les effets du climat familial dans l'enfance et du statut social sur la santé des adultes. La principale conclusion est une forte élévation du risque de déclarer des maladies lorsqu'on a connu des perturbations affectives pendant l'enfance. Les troubles psychiques sont particulièrement corrélés au « *grand manque d'affection* ». Comparativement, le nombre de maladies déclarées varie beaucoup moins fortement selon le statut social actuel. Pour G. Menahem, les problèmes affectifs durables de l'enfance se traduisent fréquemment « *par des attitudes moins prévoyantes à l'âge adulte, notamment à l'égard du risque et en matière de préservation de sa santé, ce qui impliquerait de plus fréquents troubles de santé et, par conséquent, des consommations médicales plus importantes* » (Menahem 1994, p. 10)

Notre étude s'inscrit dans ce schéma d'explication en s'efforçant de détailler la notion de trouble affectif de l'enfance et de mesurer ses correspondances avec les événements de vie lors de l'émancipation. Par ailleurs, les jeunes suicidaires et dépressifs n'ont pas tous des parcours familiaux chaotiques, l'étude de la « famille en apparence normale » ne doit pas être oubliée.

L'enquête « Passage à l'âge adulte » permet d'apprécier les conséquences psychiques de long terme de certains parcours familiaux. Dans le cadre de la famille contemporaine, l'enquête intègre les changements majeurs enregistrés ces trois dernières décennies : évolution des modes d'éducation des enfants, modifications des rapports entre les parents. Les jeunes interrogés sont nés dans la période 1958-1968, ils sont imprégnés du modèle parental des années 1970-1985. Au cours de cette période, les unions se font et se défont, elles sont moins stables. On constate une évolution vers une plus grande

tolérance à l'égard de la rupture conjugale. Les enfants subissent-ils les contrecoups de la moindre légitimité du couple parental ? Quelles sont les formes familiales les plus fragilisantes ? Existe-t-il des modalités de rupture parentale avec de faibles impacts sur la santé psychologique des enfants ? Quels sont les milieux parentaux unis non exempts de risques pour les enfants ?

Telles sont les questions auxquelles nous tenterons d'apporter des éléments quantifiés de réponse, en examinant d'abord le cas de la famille dissociée, puis en détaillant les situations de conflit à l'intérieur de la famille.

Nature de la dissociation : séparation ou décès

La dissociation de la famille fait suite à des événements très divers. La rupture du lien parental suit deux configurations principales : mort d'un parent, divorce et/ou séparation avec ou sans conservation du double lien parental. Les risques de troubles sont variables dans chacune de ces configurations.

La personne dont les parents vivaient ensemble lors de ses 18 ans n'a pas connu de rupture majeure de la structure familiale au seuil de sa jeunesse. En omettant les cas très marginaux des décès de collatéraux, la famille est dans ce cas un élément relativement stable de la biographie de l'enquêté. Dans cette configuration familiale qui concerne plus de deux personnes sur trois, le risque de tentative de suicide et les risques dépressifs sont atténués par rapport au risque moyen. Mais les risques sont loin d'être nuls, ou même marginaux. L'analyse des problèmes psychiques ne doit donc pas se concentrer sur les enfants de familles éclatées. La famille « stable » recouvre des réalités bien diverses et certaines sont moins protectrices que d'autres.

Kulka et Weingarten (1979), après l'étude sur suivi longitudinal d'une même population à 20 années d'intervalle, constatent que la dépression ne semble pas un effet de long terme du divorce, mais paraît plutôt résulter de l'absence d'un parent, par décès de ce parent. La séparation entraînerait un contact amoindri, alors que la mort signifie la perte totale de contact. O. Bourguignon (1985) qui relate ces travaux

américains¹⁵ signale à juste titre que cette affirmation mérite un sérieux réexamen. Cette conception qui voit dans le deuil (et l'impossibilité de s'y résoudre) un déterminant essentiel de la dépression est critiquable.

Les personnes qui ont connu une séparation de leurs parents avant 18 ans sont plus suicidaires et plus lourdement dépressives que les personnes dont les parents sont morts sans être séparés, la différence étant particulièrement marquée chez les femmes. La perte d'un parent lors de la jeunesse est moins fragilisante sur la longue période que la séparation des parents. Le niveau des troubles psychologiques des enfants qui ont connu le deuil d'un parent avant 18 ans n'est guère plus élevé que dans les familles intactes. (Tableau 6-8). L'impact du deuil d'un parent proche est fortement différencié selon les configurations affectives. Le deuil peut parfois accentuer des troubles psychoaffectifs latents. Dans d'autres cas il peut au contraire renforcer la cohésion familiale (Martin, Menahem 1994). Puisque les réorganisations familiales sont de même nature en cas de deuil ou de dissociation (famille mono-parentale ou recomposition familiale) et que les effets psychologiques ne sont pas de même intensité, on peut présumer que ce ne sont pas les restructurations familiales en tant que telles qui sont à l'origine de ces effets. Il faut donc privilégier une analyse du climat parental et des relations familiales à celle des structures familiales.

L'âge de l'enfant lors de la séparation

La précocité de la dissociation familiale peut être perçue comme un facteur d'aggravation du trouble, lié à une dissociation parentale. Les travaux sur le divorce montrent que c'est plus le mode d'expression des troubles que leur intensité qui est très variable selon l'âge de l'enfant lors du divorce (Bourguignon 1985). De plus, les dissociations les plus précoces sont suivies d'une recomposition familiale plus rapide (Villeneuve-Gokalp 1994), et certaines sont facteurs de stabilisation pour les enfants d'un premier lit. Aussi, les effets de long terme de la dissociation sont peu dépendants

¹⁵*Du divorce et des enfants*, Travaux et Documents, cahier n° 111, PUF/INED p. 136.

de la période de l'enfance au cours de laquelle elle s'est produite. Nous n'avons pas trouvé de liaison significative entre la fragilité dépressive et l'âge au moment de la dissociation du couple parental.

Tableau 6-8 A/ Les troubles des enfants de familles dissociées

	N	Tentative de suicide	Problème dépressif	
			Marqué [1]	Atténué [2]
Hommes total	1 478	4,0	8,6	7,0
A 18 ans				
Les parents vivaient ensemble	1 217	3,2	8,1	6,2
L'un des parents était mort	93	7,5 *	7,5	9,7
Les parents ne vivaient plus ensemble [3]	168	7,7 *	12,5 *	11,3 *
Détail de la situation lors de la séparation ou lors du décès				
La personne n'habitait plus chez ses parents	144	2,1	4,9	6,9
La personne habitait chez ses parents	341	7,6 *	12,6 *	10,6 *
Après la séparation, la personne a été élevée [4]				
.Par sa mère	229	7,4 *	10,9	12,2 *
.Par son père	66	6,1	10,6	4,5
Femmes total	1 510	7,2	18,3	12,3
A 18 ans				
Les parents vivaient ensemble	1 259	6,2	17,2	12,4
L'un des parents était mort	101	6,9	18,8	14,9
Les parents ne vivaient plus ensemble [3]	150	16,0 *	26,7 *	10,0
Détail de la situation lors de la séparation ou lors du décès				
La personne n'habitait plus chez ses parents	178	13,5 *	24,2 *	16,9
La personne habitait chez ses parents	298	10,7	23,8 *	11,4
Après la séparation, la personne a été élevée [4]				
.Par sa mère	203	10,3	20,7	12,8
.Par son père	62	14,5 *	30,6 *	6,5

[1] dépression avec l'une des caractéristiques suivantes au moins : durée de l'accès supérieure à 6 mois, dépression chronique, dépression avec conséquences professionnelles, dépression avant 20 ans, tentative de suicide.
 [2] tout autre type de dépression et/ou consommation régulière de tranquillisants.
 [3] ou ne vivaient plus ensemble au moment où l'un d'entre eux est décédé.
 [4] il s'agit du parent chez qui l'enquêté a vécu le plus longtemps.
 Les chiffres inscrits en corps 8 indiquent des tendances.

Risque de troubles exprimé en %. Figurent avec un point les probabilités de trouble significativement différentes de la probabilité moyenne au seuil de 5%.

Champ : Jeunes 25-34 ans au moment de l'enquête.

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993.

Les filles restent sensibles à la cohésion du couple parental après le départ de chez les parents

Une part non négligeable des personnes ont vécu une dissociation tardive : une séparation ou le décès d'un des deux parents postérieurs au départ de la personne du foyer de ses parents. Ces dissociations tardives sont bien vécues par les hommes et plutôt mal vécues par les femmes. L'ampleur de ce résultat est surprenante : les risques de troubles sont très faibles pour les hommes, inférieurs à ceux des personnes dont les parents sont encore ensemble. Ils sont élevés chez les femmes, proches des troubles des femmes dont les parents se sont séparés alors que la personne habitait chez ses parents (Tableau 6-8 A/).

Chez les hommes, le départ du foyer parental constitue une véritable rupture qui symbolise le début volontariste de l'autonomie affective. Le garçon part vivre son destin et la dépendance affective se distend quelque peu par son indépendance matérielle et physique. En revanche, le poids des rapports familiaux reste important chez les femmes après leur départ, car l'entretien des liens affectifs entre les générations est l'un des attributs de la femme. Le départ du foyer familial ne rompt pas vraiment le lien avec ses parents. La femme vit plus longtemps avec son passé affectif, elle reste très sensible aux turbulences des rapports avec et entre ses parents, quel que soit son statut matériel. Il est probable aussi que la demande d'affection des parents, après le départ de leur enfant, est plus pressante auprès des filles (Bozon, Villeneuve-Gokalp 1994).

L'impact de court terme de la séparation des parents sur le comportement des enfants a fait l'objet d'évaluations contradictoires. Il semblerait que dans l'année qui suit le divorce, le comportement des filles soit peu modifié alors que les garçons ont plus de difficultés de socialisation (Cherlin, Morrison 1995). Ceci n'est pas incompatible avec une corrélation positive entre la dissociation et des effets tardifs plus importants pour les filles. Il faut être sceptique quant aux résultats des études qui concluent à l'absence d'effets de long terme de la dissociation parentale (Glenn, Kramer 1985). Il existe donc un contraste selon le sexe entre les effets courts et les effets longs de la séparation des

parents : les effets comportementaux sont plus différés dans le temps pour les filles que pour les garçons.

Le parent gardien

En cas de rupture parentale huit enfants sur dix sont confiés à la mère (Leridon, Villeneuve-Gokalp 1988). De plus, les décès du père sont plus fréquents que ceux de la mère. Il résulte donc que la garde de l'enfant est exercé par la mère dans plus de quatre cas de séparation du couple sur cinq. Santrock et Warshak (1979) ont émis l'hypothèse que l'enfant du même sexe que le parent gardien a moins de difficultés que l'enfant de sexe opposé. Ces auteurs ont aussi avancé que l'interaction père/fils est plus riche dans les familles dissociées que dans les familles sans rupture.

La théorie psychanalytique valorise l'importance de l'identification au parent du même sexe¹⁶. La théorie de l'apprentissage (comportementalisme) met l'accent sur la reproduction sexuée de l'apprentissage social. L'hypothèse trouve donc deux justifications théoriques concordantes et impliquerait des conséquences psychologiques plus fortes pour les garçons que pour les filles de la mort d'un parent ou de sa séparation, du fait du mode de garde dominant par la mère.

¹⁶Une question permettait d'approcher le lien d'identification aux parents, par le biais du désir de reproduction par les enfants de la profession des parents. On demandait à la personne si à un moment donné, elle avait eu envie de faire le même métier ou un métier proche de celui de son père ou de sa mère. Les items de réponses étaient les suivants :

« -Oui vous avez fait le même métier ou un métier proche ; -Vous y avez pensé, mais vous avez changé d'avis (ou vous n'avez pas pu) ; -Non, c'est un métier qui vous déplaisait fortement ; -C'est un métier qui ne vous déplaisait pas spécialement mais la question ne se posait pas, vous n'y avez pas pensé. »

Nous n'avons pas trouvé de relation statistique entre les modèles d'identification par la profession (ou de contre identification) fils/père fille/mère et la santé psychologique.

L'échantillon ne montre pas de différence de risques de troubles selon le mode de garde pour les hommes. 7,4% des hommes gardés par leur mère ont tenté de se suicider et seulement 6,1% de ceux gardés par leur père. Le risque de dépression lourde est presque égal (10,9% contre 10,6%) et le risque de dépression atténuée est plus faible s'ils sont gardés par leur père (12,2% contre 4,5%). Pour les femmes, l'analyse des troubles semble plus concordante avec l'hypothèse de Santrock et Warshak. Les tentatives de suicides et les dépressions lourdes semblent plus fréquentes si les femmes sont gardées par leur père, mais les effectifs sont très restreints (Tableau 6-8 A/).

On ne discute pas ici la réalité des variations de l'interaction père/fils selon la structure familiale. Nous émettons seulement des doutes sur l'intensité de leurs effets, puisque le sexe du parent gardien a globalement peu d'impact sur la santé psychique à long terme¹⁷.

L'impact d'une multiplication des séparation sur plusieurs générations

Dans leurs deux enquêtes menées à 20 années de distance, concernant les conséquences de long terme du divorce des parents sur leurs enfants, Kulka et Weingarten (1979) rapportent des problèmes conjugaux plus fréquents chez les adultes dont les parents avaient divorcé. Certains pensent que la perception des problèmes conjugaux serait plus aiguë chez les enfants de parents séparés (Bourguignon 1985, p. 136). L'acuité de la perception des difficultés de la vie de couple serait plus forte chez les enfants qui ont vécu concrètement les problèmes conjugaux de leurs parents. J'ai détaillé ce point, objet de controverses, au cours du chapitre précédent.

Les conséquences psychiques sont donc d'autant plus probables et étendues que la chaîne de séparations entre générations est ininterrompue. Dans la population des

¹⁷Pour compléter l'argumentation, il est vrai qu'il faudrait procéder à une analyse similaire des comportements violents et délinquants des hommes.

personnes qui ont vécu une séparation conjugale et dont les parents se sont eux mêmes séparés, les risques dépressifs lourds sont multipliés par 2,5 chez les hommes comme chez les femmes. Cette population à risque compte plus d'un homme suicidaire sur dix et une femme suicidaire sur quatre (Tableau 6-8 B/).

Le schéma de reproduction indirect (par l'intermédiaire de la reproduction des séparations) ne doit pas éclipser la reproduction plus simple et directe des désordres pathologiques, chroniques et héréditaires au sein de la famille. L'exposition au risque dépressif et suicidaire est plus forte chez les enfants de parents instables, alcooliques ou eux-mêmes suicidaires et dépressifs (Choquet et Davidson 1981, Pfeffer et coll. 1988, Garfinkell et coll. 1981 ... cité par Chabrol 1984). En l'absence de données sur les antécédents de santé des parents, on ne peut pas contrôler cette hypothèse qui paraît tout de même très vraisemblable.

Tableau 6-8 B/ Les troubles et les séparations multiples sur plusieurs générations

Risque de troubles exprimé en %

		N	Tentative de suicide	Problème dépressif	
				Marqué [1]	Atténué [2]
Total	Hommes	1 478	3,9	8,5	7,0
	Femmes	1 510	7,2	18,2	12,3
Les parents sont séparés et la personne s'est séparée de son premier conjoint					
	Hommes	87	10,3	21,8	11,4
	Femmes	84	25,0	37,0	13,0

[1] dépression avec l'une des caractéristiques suivantes au moins : durée de l'accès supérieure à 6 mois, dépression chronique, dépression avec conséquences professionnelles, dépression avant 20 ans, tentative de suicide.

[2] tout autre type de dépression et/ou consommation régulière de tranquillisants.

Champ : Jeunes 25-34 ans au moment de l'enquête.

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993.

Climat et conflits dans la famille

Au-delà d'une histoire familiale objective (la séparation et/ou la mort des parents), une série de questions de l'enquête donne une description par le jeune adulte de la qualité de ses interactions avec son environnement familial. Dans ces questions, la personne expose son opinion sur le climat des relations entre parents et le ressenti de ses relations avec chacun de ses deux parents. On a repris le modèle d'exploitation des réponses de Bozon et Villeneuve-Gokalp (1994, p. 1543) sur l'entente entre parents et enfants pour construire « *un indice de mésentente : il y a mésentente pour ceux qui ont déclaré qu'à dix-huit ans, ils s'entendaient (plutôt) mal avec leur père ou leur mère (dont ils n'étaient pas séparés), ou qui ont déclaré qu'un des principaux motifs de leur départ était leurs mauvaises relations avec leurs parents. Nous avons regroupé sous le terme d'entente minimale toutes les autres formes de relations, qui peuvent aller de la bonne entente à l'indifférence*¹⁸ ».

Dans le même ordre d'idée, nous avons défini une variable synthétique du climat parental. Le climat entre parents est mauvais lorsque les parents sont séparés ou lorsque la personne a déclaré que ses parents (non séparés) s'entendaient mal au moment de son départ du foyer. Le climat est dit minimal pour les autres formes de relations entre parents non séparés. Ces relations peuvent aller de la très bonne entente entre parents, jusqu'à une assez bonne entente avec des tensions¹⁹.

La séparation d'avec l'un des parents - plus que le deuil - est liée aux troubles dépressifs. Mais au sein de familles séparées, comme des familles unies, les rapports

¹⁸On se réfère à deux questions formulées de la façon suivante :

« *Comment vous entendiez-vous avec votre père et avec votre mère, à cette époque?*

- *(Plutôt) bien*; - *(Plutôt) mal*; - *Ni bien, ni mal*; - *Parent absent*. »

« *Je vais vous citer quelques raisons de partir de chez ses parents. Vous me direz à chaque fois si, dans votre cas, ce motif a beaucoup joué, a joué un peu, ou pas du tout :*

...*Êtes-vous parti parce que vous ne vous entendiez plus avec vos parents ?*»

¹⁹La question était formulée de la façon suivante :

« *Lorsque vous habitiez encore chez vos parents, diriez vous qu'il y avait entre eux ...*

(actuellement, si l'enquêté(e) réside chez ses parents

- *une (très) bonne entente ; - une assez bonne entente avec des tensions ; - une mauvaise entente, mais sans (ou peu de) disputes ; - des disputes fréquentes ; -autres (préciser).* »

des parents entre eux et les rapports des parents avec leurs enfants sont loin d'être uniformes. Les configurations des ententes et compromis à l'intérieur des familles sont nombreuses et leurs conséquences psychiques très variables.

Les conséquences psychologiques d'une séparation sont-elles identiques à celles d'une mésentente entre parents au sein d'un couple qui ne s'est pas séparé ?

Il s'agit d'évaluer les conséquences de l'harmonie parentale sur l'enfant. Le maintien du couple a-t-il un impact favorable sur la santé psychologique des enfants, si les relations entre parents restent tendues et/ou si le couple est maintenu par l'obligation d'éducation, pour la sauvegarde des apparences ?

La répartition des risques de troubles en fonction du climat parental donne des résultats différents pour les hommes et pour les femmes. Chez les hommes, le comportement suicidaire n'est pas lié au climat parental, la corrélation des troubles dépressifs avec le climat parental est de faible ampleur.

Chez les femmes au contraire, le lien entre le climat parental et les troubles est très significatif ($p < 0,01$). Le niveau des troubles graves dépasse même celui des filles de parents séparés (21,3% contre 18,2%) (Tableau 6-9). Ces différences ne sont pas significatives et indiquent donc que l'hypothèse d'équivalence des conséquences psychologiques d'une séparation parentale et d'un mauvais climat parental sans séparation, est vérifiée pour les filles. Les garçons sont moins sensibles aux relations entre leurs parents. Cette spécificité masculine coexiste cependant avec une sensibilité des garçons aux ruptures entre parents.

Tableau 6-9 Les troubles selon les relations entre les parents

	H o m m e s		F e m m e s	
	N	D é p . l o u r d e o u T e n t . S u i . < = 2 5 a n s	N	D é p . l o u r d e o u T e n t . S u i . < = 2 5 a n s
	Climat parental "minimal"	8 9 1	5,9	8 8 2
Mauvais climat parental [1]	1 1 0	7,2	1 4 5	21,3
Parents séparés avant le départ de l'enquêté	2 0 3	10,2	1 8 1	18,2

Se référer à la note n°1 du tableau 6 pour la définition des troubles marqués

[1] la question sur l'entente entre les parents n'était pas posée aux personnes qui n'habitaient plus chez leurs parents lorsque ceux-ci se sont séparés. Une mauvaise entente a donc été présumée sur ces cas particuliers.

Risque de troubles exprimé en %.

Champ : personnes ayant des relations avec les deux parents à 18 ans

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993.

Une très forte sensibilité des enfants aux rapports qu'ils entretiennent avec leurs parents...

Lorsque le climat parental est tendu et/ou lorsque les parents se séparent, la mésentente conjugale peut se généraliser et les relations des parents avec leurs enfants peuvent devenir mauvaises. Le Tableau 6-10 montre que les conflits des enfants avec leurs parents sont beaucoup plus fréquents lorsque le couple est dissocié. La proportion de parents séparés est triple lorsque l'enfant ne s'entend pas avec ses parents (9,7% de parents séparés lorsque le garçon vit en « entente minimale avec ses parents contre 27,3% en cas de mésentente parents/enfant, 7,2% contre 23,6% chez les filles, $p < 0,01$).

La corrélation des conflits parents/enfants avec le risque de troubles est très forte pour les hommes, comme pour les femmes. Les écarts sont particulièrement élevés pour les hommes : le risque de trouble lourd est supérieur de plus de 10 points par rapport à la moyenne pour plus de 17,4% de la population en mésentente avec ses parents ($p < 0,01$, Tableau 6-10).

Les conflits familiaux sont très souvent des conflits généralisés. La discorde entre parents rejaille sur les enfants. Les enfants, enjeu majeur de la séparation, sont souvent obligés de prendre parti et/ou sont souvent pris à partie par leurs parents. Des conflits

d'origine parentale naissent des conflits filiaux. Ces conflits secondaires ont plus d'impact sur la santé psychologique des enfants que le conflit parental originel. Plus les relations entre chacun des parents et leurs enfants sont bonnes, moins les conséquences traumatiques d'une séparation des parents sont importantes.

Les femmes déclarent des rapports plus conflictuels avec leurs parents (Peterson, Zill 1986, Bozon, Villeneuve-Gokalp 1994). 24,9% des femmes ont vécu des conflits avec leurs parents contre 17,4% des hommes ($p < 0,01$, Tableau 6-10). On pourrait penser que cette particularité féminine, en association avec le lien puissant entre les conflits et les problèmes de santé, explique une partie des différences des prévalences dépressives entre les deux sexes chez les jeunes adultes. Or, l'écart des risques de troubles entre les hommes en bonne entente et les hommes en mésentente avec leurs parents est si fort, qu'il compense la meilleure entente des hommes avec la génération supérieure. Lorsqu'il y a conflit de générations, les risques de troubles sont importants pour les deux sexes et l'écart des risques entre sexe tend à diminuer. A contrario, en cas d'entente minimale, l'écart des risques entre sexe tend à s'accroître. Ceci montre une sensibilité relative des hommes plus importante aux conflits de générations par rapport à celle des femmes.

Les risques de troubles sont indépendants des sexes des deux personnes qui s'affrontent. Les liens entre la dépression lourde et/ou la tentative de suicide sont d'une intensité égale selon les différentes configurations de mauvaise entente ; mésententes mère/fils, père/fils, père/fille et mère/fille.

Mais les troubles existent aussi lorsqu'il n'y a pas de conflit entre les parents

Les relations sans entente entre les parents et leurs enfants sont très fragilisantes. L'entente (l'amour ?) entre parents et enfant est le facteur prépondérant d'une stabilisation psychologique à l'adolescence et à l'âge adulte. Si les garçons de parents séparés ont des problèmes dépressifs en plus grand nombre, c'est parce que la

séparation génère plus de conflits. Il n'y pas d'effet pur de la séparation chez les garçons. Lorsque l'entente avec les parents est bonne, les relevés de troubles suicidaires et des dépressions marquées sont faibles et peu différents chez les garçons dont les parents sont séparés et chez ceux dont la famille est stable (dépressions marquées : 5,7% contre 3,5%, écart non significatif). Lorsque les parents sont ensemble et ne s'entendent pas avec leur fils, le risque dépressif passe à 17,5% ($p < 0,01$). Indépendamment des relations entre parents et de la structure du couple parental, le risque de troubles chez les garçons est majeur s'ils ont des relations conflictuelles avec leurs parents, sinon il est mineur (Tableau 6-10).

Chez les filles, il faut nuancer le constat. L'entente des filles avec leurs parents est prépondérante. Lorsque les parents sont ensemble, le risque de dépression lourde double si les filles ne s'entendent pas avec leurs parents (21% contre 9,9%, $p < 0,01$). Mais à qualité de relations avec les parents égale, les filles sont plus sensibles à la séparation des parents que les garçons. Lorsqu'elles s'entendent bien avec leurs parents, le risque de dépression lourde augmente si les parents sont séparés (14% contre 9,9%) mais les effectifs sont trop faibles pour une conclusion statistique certaine. Il semble donc exister un effet pur assez atténué de la séparation des parents, spécifiquement féminin (Tableau 6-10).

Un milieu familial non dissocié où règne un bon climat entre les parents peut donc être très fragilisant à l'âge adulte si l'enfant est en conflit avec l'un de ses deux parents. Le risque élevé de troubles enregistré sur les populations aux parents séparés s'explique par la forte proportion de personnes en mésentente avec leurs parents. Plus que la séparation des parents, ce sont les conflits de générations qui sont les principaux déterminants familiaux des troubles psychologiques²⁰.

²⁰Un trouble « atténué » peut être défini comme état dépressif non lourd. Le risque de troubles « atténués » est indépendant de la qualité des relations familiales (les tableaux ne sont pas reproduits). Au regard des forts effets identifiés sur les dépressions lourdes, ceci signifie que nous avons isolé dans la catégorie des dépressions atténuées une partie du « bruit » de l'enquête. Lorsque le statisticien ne trouve pas d'explication

L'enquête ne recueille aucune information sur d'éventuels troubles psychologiques chez les parents. Il existe vraisemblablement un effet de reproduction des troubles qui traverse les générations. Il est possible aussi que cet effet soit plus important que l'effet des conflits familiaux. Mais une récente revue de travaux américains (Barrera, JR., Li 1996) suggère que les troubles des parents, ceux des enfants et les conflits familiaux forment un ensemble de dépendances difficiles à démêler. Les troubles qui affectent les parents entraînent une forte réduction de leur compétence parentale et une moindre cohésion familiale. Les troubles parentaux se transmettent aux enfants au travers des relations compliquées par cette chaîne familiale de la maladie psychique. Les problèmes psychologiques des enfants compliquent encore leurs relations avec leurs parents, ce qui n'améliore pas la santé mentale des parents, etc.

De multiples conflits de nature différente, mais souvent reliés aux discordes familiales ponctuent également le parcours du jeune adulte : dépit amoureux, différends conjugaux et difficultés professionnelles. Il faut aussi approfondir leurs implications psychologiques pour obtenir une vision globale de l'analyse des troubles.

à un phénomène, il invoque le plus fréquemment les défauts du relevé de la mesure, le défaut des variables explicatives pertinentes et les aléas de l'échantillonnage.

Nous pensons que cette répartition aléatoire des dépressions atténuées n'est pas le fruit du hasard et renforce la pertinence de l'étude des origines familiales. En effet, puisque les relations familiales ne pèsent que sur les dépressions les plus lourdes, c'est bien qu'elles agissent de façon sélective, elles n'expliquent pas toutes les formes de maladies psychiques. Le pouvoir explicatif des origines familiales se concentre sur les formes les plus graves de la maladie dépressive.

Tableau 6-10 Les troubles selon l'entente avec les parents et la structure du couple parental

	Hommes				Femmes			
	N	Réparation / total	Réparation / sous total	Dép. lourde ou Tent. Sui. <= 25 ans	N	Réparation / total	Réparation / sous total	Dép. lourde ou Tent. Sui. <= 25 ans
Total	1 307	100,0		6,0	1 343	100,0		13,2
Entente "minimale"	1 080	82,6	100,0	3,7	1 008	75,1	100,0	10,2
dont :								
<i>Les parents vivent ensemble [1]</i>	975	74,6	90,3	3,5	935	69,6	92,8	9,9
<i>Les parents sont séparés [2]</i>	105	8,0	9,7	5,7	73	5,4	7,2	14,0
Mésentente parents/enfant	227	17,4	100,0	16,2	335	24,9	100,0	22,0
dont :								
<i>Les parents vivent ensemble</i>	165	12,6	72,7	17,5	256	19,1	76,4	21,0
<i>Les parents sont séparés</i>	62	4,7	27,3	12,9	79	5,9	23,6	24,3
<i>Mauvaise entente avec la mère</i>	82	6,3	36,1	15,8	165	12,3	49,3	21,8
<i>Mauvaise entente avec le père</i>	147	11,2	64,8	21,0	198	14,7	59,1	22,7

Se référer à la note n°1 du tableau 6 pour la définition des troubles marqués

[1] ou vivaient ensemble lors de la mort de l'un d'entre eux.

[2] ou n'ont jamais vécu ensemble.

Risque de troubles exprimé en %.

Champ : personnes ayant des relations avec les deux parents à 18 ans

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993.

Encadré 6-3 Un exemple de raisonnement transdisciplinaire : le culturel, l'affectif et le biologique selon Boris Cyrulnik

L'étude des comportements des animaux dans leur milieu naturel est une source de métaphores qui permettent à l'auteur, éthologue, d'exposer des fondamentaux du comportement humain par analogie ou a contrario par différences. L'éthologie est un élément de démonstration innovant et souvent efficace. Elle analyse le biologique et le social, le « vivant » dans son milieu. Nous fonctionnons au confluent d'une alliance biologique et d'une alliance culturelle, ces deux alliances sont alors étroitement interdépendantes.

Dans cette perspective, l'auteur développe un modèle d'analyse des « carences affectives » : leurs causes et conséquences. L'enfant a besoin de « nourritures affectives ». Le constat est universel et transculturel. Mais certaines organisations produisent plus de carences que d'autres. Les carences sont variées : enfant abandonné, isolé, père absent et « mal parlé » par la mère, père alimentaire ou encore « chèque à pattes », parents possessifs car la surabondance affective crée des « prisonniers affectifs ».

La carence affective est, selon Cyrulnik, le résultat d'un dysfonctionnement de la circulation de l'information qui peut trouver parfois sa source dans des causes biologiques (c'est peut-être le cas de l'autisme). Mais le facteur le plus déterminant est un milieu sans affection, produit d'une culture qui favorise l'incommunicabilité entre les hommes et leurs enfants.

Chez l'enfant, des privations affectives provoquent des troubles du métabolisme cérébral. Les causalités traditionnelles (ce que B. Cyrulnik appelle « *La théorie de la bonne graine* ») doivent être renversées : l'affectif, le psychique, le psychologique créent du biologique. Le « milieu » conditionne l'affectif, il a donc des effets biologiques.

A l'adolescence et après, lors des premières vraies confrontations au monde social, les carences affectives produisent l

deux ouvrages synthétiques :

1989, *Sous le signe du lien*, Hachette, réédition Coll pluriel 1994 ;

1993, *Les nourritures affectives*, Editions Odile Jacob.

III- Terrain familial, ruptures du parcours du jeune adulte et fragilités psychologiques

L'importance de la qualité des relations avec la famille d'origine sur l'état de santé psychique est indéniable. Il faut désormais confronter cet effet de long terme avec les difficultés qui peuvent troubler le parcours du passage à l'âge adulte. Nous nous limiterons ici à l'évaluation des conséquences dépressives du chômage et celles de la rupture d'une première union²¹. Chômage et rupture du couple sont vécus et observés par chacun au sein de son plus proche entourage. Plus d'une famille sur quatre est concernée par le chômage (Cases, Lagarde 1996), un mariage sur trois est sanctionné par un divorce, près d'un sur deux à Paris, le divorce atteint particulièrement les jeunes adultes²², les unions hors mariage progressent et sont plus fragiles chez les jeunes que les unions légitimées par l'état civil (Leridon, Villeneuve-Gokalp 1994).

Il est donc tentant de rapprocher les courbes d'évolution du chômage et/ou des divorces avec celles de l'évolution des suicides et/ou des tentatives de suicide pour en déduire bien rapidement un lien de cause à effet (Carre, Zucker 1988). Les jeunes forment une catégorie où ce type de rapprochement trouve le plus d'arguments puisque la forte croissance simultanée de ces « maux sociaux » leur est très défavorable depuis le milieu des années 70.

Le faible impact du chômage

²¹Beaucoup d'autres éléments biographiques méritent un examen : le rapport entre l'état dépressif et les parcours atypiques du passage à l'âge adulte (Galland 1995), son lien avec la durée séparant deux étapes, la stabilité du parcours amoureux, l'insertion scolaire, la cohérence du parcours professionnel...

²²La cinquième année qui suit le mariage est l'année où le taux de divorce est maximum (voir Munoz-Perez in INED, 1996, *Population, l'état des connaissances*, La Découverte, p. 47).

En matière de chômage, le lien avec l'état dépressif est plus souvent postulé que démontré. Par définition, le chômage est cause et conséquence de l'atonie de l'activité économique. Par assimilation, on suppose l'existence d'un impact dépressif du chômage sur le chômeur lui-même. Dans un monde où la compétence professionnelle, le travail et son résultat sont sur-valorisés, le chômeur est en rupture. Il n'adhère plus à la norme et se désocialise progressivement.

Ces affirmations du sens commun méritent d'être tempérées en particulier chez les jeunes adultes. La transition par des périodes de chômage et d'incertitude, les formes particulières d'emploi (CDD, intérim, CES...) sont désormais prépondérantes chez les jeunes : l'entrée directe dans un emploi à durée indéterminée ne concerne que 20% des jeunes (Cases, Lagarde 1996).

Dans la tranche d'âge des 25 à 34 ans, plus de deux femmes sur trois ont connu une période de chômage. Une femme sur trois a été chômeuse pendant plus de 6 mois. Plus de 6 hommes sur 10 ont été inscrits au moins une fois à l'ANPE, et un homme sur quatre a vécu un chômage de plus de six mois. Le travailleur à temps plein, sans discontinuité est donc aujourd'hui très minoritaire chez les jeunes. De fait, la distance qui sépare un jeune qui travaille d'un jeune sans emploi s'estompe et n'a plus la même signification. On ne peut plus parler de l'exception du jeune chômeur. Avec l'accroissement ininterrompu du sous-emploi, les différences de statut entre chômeurs se creusent. La désocialisation ou « *désaffiliation* » par le chômage est graduée selon la durée de la période d'inactivité, elle ne prend effet que lorsque le chômage perdure (Castel 1995).

Les études sur les causes du chômage sont beaucoup plus nombreuses que celles qui traitent de ses effets individuels. Les rares analyses qui s'attardent sur les effets du chômage montrent un constat très nuancé. N. Herpin (1990) montre que la dissolution des couples n'est pas particulièrement forte pendant la période de chômage d'un de ses membres. Le chômage perturbe relativement faiblement la vie familiale. La femme aura tendance à différer ses projets de naissance d'enfant. La famille peut même sortir renforcée du chômage et l'épreuve « *rééquilibre le pouvoir domestique au profit des femmes* ». Si la sociabilité des chômeurs est déficitaire (Héran 1988), il n'est pas certain que le déficit soit d'une intensité égale chez les jeunes chômeurs. O. Galland (1995) souligne le

report des étapes de constitution de la famille, lié au chômage : le jeune homme chômeur retarde le départ de chez ses parents, son accès à un logement indépendant et/ou sa vie en couple.

En matière de santé, les analyses du CREDES de la consommation médicale et de l'état de santé du chômeur sont très prudentes. L'état de santé du chômeur semble moins bon que celui de l'actif occupé mais son recours aux soins n'est pas significativement plus élevé (Boccagnono 1995). De plus, la morbidité différentielle du chômeur n'augmente significativement qu'après 40 ans (Lecomte 1986).

Les choix individuels et les comportements familiaux s'adaptent et sont donc modulés de façon très circonscrite par le chômage. Qu'en est-il des problèmes psychologiques ?

Les interviewés ont répondu à une série de questions concernant un ou plusieurs arrêts involontaires d'activité dans leur parcours professionnel. Nous pouvons distinguer quatre statuts d'activité. Au cours de sa carrière professionnelle, la personne a :

- vécu plusieurs périodes de chômage répété et long (supérieur à 6 mois) ;
- vécu une seule période de chômage long (supérieur à 6 mois) ;
- connu le chômage de courte durée
- travaillé en permanence.

Lorsqu'on souhaite tester l'hypothèse d'une corrélation entre le chômage et l'état dépressif, il ne faut pas oublier que le chômage et la dépression ne touchent pas les personnes au hasard. Si le chômage atteint plus les femmes que les hommes, et si la dépression est plus fréquente chez les femmes que chez les hommes, la part des dépressifs sera mécaniquement plus importante chez les chômeurs que chez les actifs lorsqu'on agrège les hommes et les femmes. On ne démontre rien d'une corrélation entre le chômage et la dépression, en faisant abstraction des différences essentielles du comportement des hommes et des femmes. Ce raisonnement peut être reproduit à l'identique en remplaçant le sexe par l'âge. De même, l'étude des effets du chômage est inséparable de celle des origines familiales. Les antécédents familiaux ont des effets pluriels. Les accidents de la vie ne sont pas équirépartis selon l'origine familiale. Les

handicaps familiaux sont lourds et la fragilité sur le marché du travail peut se transmettre d'une génération à une autre (Chambaz, Herpin 1995).

La mise en évidence de facteurs complémentaires d'explication des fragilités n'est donc possible qu'après contrôle des éléments fondamentaux de distinction des groupes à risque²³ : le sexe, l'âge et la qualité de l'environnement familial.

Nous avons, pour les besoins du Tableau 6- 11, créé un indicateur des perturbations de l'enfance et de l'adolescence de l'interviewé : le terrain familial est perturbé lorsque le couple parental de l'interviewé s'est dissocié par mort ou séparation avant ses 18 ans, s'il régnait un mauvais climat entre ses parents, à son départ du foyer familial ou si l'interviewé avait des relations conflictuelles à 18 ans avec l'un de ses deux parents. Dans tous les autres cas, le terrain familial est défini neutre.

En terrain familial neutre, les fragilités psychiques sont toujours moins fréquentes qu'en terrain perturbé, quels que soient le nombre et la durée des périodes de chômage, pour les hommes comme pour les femmes (Tableau 6 11). En l'absence d'antécédents familiaux, la fréquence des suicidaires et des dépressifs lourds est plus importante dès lors qu'il y a une période de chômage supérieure à 6 mois. Mais les écarts avec les deux autres catégories (n'a jamais connu le chômage, inscription à

²³Lorsque nous spécifions les catégories de chômage dans le tableau 11, nous excluons de ces catégories les personnes qui ont déclaré que leur période de chômage a été une conséquence directe de leur accès dépressif. Nous souhaitons en effet évaluer une relation de cause à effet qui part du chômage vers la dépression et non l'inverse. De toute évidence la dépression qui entraîne une perte d'emploi ne respecte pas le sens causal. Cependant, les personnes qui ont omis de déclarer le chômage comme conséquence directe de leur dépression restent incluses dans la mesure.

On peut considérer qu'une condition nécessaire d'existence d'une relation de cause à effet entre le chômage et les problèmes psychologiques est une corrélation positive entre les deux phénomènes. En effet, on peut poser l'hypothèse que le chômage touche des populations fragiles en même temps qu'il fragilise cette population. Si la corrélation chômage/problèmes psychologiques existe, elle est due pour partie à une relation chômage ==> problèmes psychologiques et pour une autre part à la relation inverse problèmes psychologiques ==> chômage. Si la corrélation globale est forte, le sens de la causalité devient une véritable question. Or ce n'est pas le cas, les résultats montrent une relative indépendance entre chômage et dépression (cf. supra), pour cette raison nous ne développons pas ce point sur le sens de la causalité.

l'ANPE pendant moins de 6 mois) sont faibles et peu significatifs. Lorsque le terrain familial est perturbé, seul le chômage de durée longue semble positivement corrélé avec les comportements dépressifs. Mais les effectifs sont faibles et ne nous indiquent qu'une tendance. De plus, dans le cas du chômage de longue durée, les éléments manquent pour trancher le problème épineux de la cause et de l'effet : une fragilisation par le chômage long ou a contrario, un chômage de longue durée qui frappe les personnes les plus fragiles²⁴.

Chez les jeunes hommes, la liaison chômage/dépression est donc faible. Il est vraisemblable qu'il existe une liaison entre le chômage de longue durée et la fréquence des dépressions, mais l'échantillon est de taille trop réduite pour la démontrer. Chez les femmes, l'état dépressif est peu lié à l'état de chômeuse, sauf peut-être en cas de cumul des handicaps.

L'étude de la condition de la femme au travail (de Singly 1987) souligne d'importantes différences entre sexes quant au mode d'appréhension du travail. L'identité masculine se renforce avec un investissement important dans le travail, alors que la femme - même active - privilégie la vie familiale et domestique. Une sensibilité plus forte des hommes à la perte de leur emploi aurait parfaitement adhéré avec ce modèle d'interprétation. Le résultat est donc surprenant, comment donc interpréter cette relative innocuité à la dépression des jeunes chômeurs²⁵ ?

²⁴La part des personnes ayant connu un chômage long et répété varie très fortement selon la qualité des relations avec le milieu familial d'origine. Il varie du simple au double chez les hommes (13,5% en environnement perturbé, contre 6,8% en environnement neutre), il est multiplié par 1,4 chez les femmes (15,6% contre 10,9%). De même, le taux de séparation d'une première union est très lié à l'environnement familial (tableau 11). Au delà des problèmes psychiques, la qualité de l'environnement familial est un facteur puissant d'explication de toute une série de « dysfonctionnements » de la socialisation lors du passage à l'âge adulte.

²⁵Il faut noter que l'identification de la cause de la dépression par l'intéressé est parfois bien éloignée de l'analyse de sa biographie qui permet d'isoler des liens de causalité plus objectifs. S'en tenir aux seuls motifs de dépression déclarés par l'enquêté aurait été très réducteur. On l'a vu, les hommes expriment très fréquemment leurs problèmes professionnels comme cause de dépression (28,3%) et beaucoup moins

Outre la banalisation du chômage des jeunes, on peut penser que la même analyse n'aurait pas abouti aux mêmes conclusions si l'on avait étudié des personnes plus âgées. La jeunesse est une suite d'états transitoires, continuum qui participe à la construction progressive d'un statut. Les engagements instantanés du jeune adulte n'ont donc rien de définitif. L'engagement dans le travail n'est pas absolu à 25 ans. Avant l'accès à son métier régulier, le jeune vit une période de « *latence professionnelle* » (Chamboredon 1985). Les conséquences pécuniaires de la perte de l'emploi sont moins fortes. Les difficultés de l'emploi et du marché du travail contribuent à sa démystification. Le chômage n'est que l'une de ces difficultés (une sorte d'épreuve initiatique). La banalisation du licenciement et des restructurations, la sélectivité du marché de l'emploi concourent à une vision relativiste, désenchantée et donc alimentaire du travail quotidien.

La période de chômage est une remise en cause qui, si elle n'est pas (loin s'en faut) choisie, peut être vécue positivement. Dans le milieu des cadres, l'individu en arrêt d'activité profitera de cette pause pour se réorienter, pour affiner, recentrer ou redéfinir un projet professionnel. De plus les chômeurs sont à l'abri du stress professionnel et déclarent une moindre fatigue (Bungener, Pierret 1993). Le chômage est une période d'activité particulière de la jeunesse, période désormais presque institutionnelle avant l'emploi stable. Le système scolaire, le marché du travail, l'environnement familial préparent activement le jeune adulte aux difficultés qu'il pourra rencontrer. Le réalisme social, dont on sait qu'il est plus accentué chez les jeunes femmes d'origine populaire (Bozon 1990), groupe le plus exposé au chômage, incite au développement d'attitudes de défense. Les éléments du « blindage » socioprofessionnel sont le pragmatisme de la mobilité et de la flexibilité, l'impassibilité devant l'échec et le faible investissement

fréquemment les problèmes avec leurs parents (12,3%) (voir en première partie, le tableau n°6-4). Or en dépit de ces représentations individuelles, le chômage est un motif de dépression contingent alors que l'origine familiale apparaît fondamentale.

dans le travail. Parce qu'ils y sont préparés et parce qu'elle est largement répandue, l'épreuve du chômage n'est pas obligatoirement génératrice de dépressions chez les jeunes adultes²⁶. Les jeunes perdent fréquemment leur emploi ou ont des statuts précaires mais leur horizon est beaucoup moins sombre : ils retrouvent plus facilement du travail que leurs aînés. Ils vivent plus souvent des expériences d'aller-retour entre l'emploi et le chômage²⁷.

La faible liaison entre le chômage et les maladies psychiques illustre la banalisation du problème du chômage. Il est possible que le chômage ait touché les personnes les plus fragiles lorsque le travail était disponible en abondance. Il y avait alors une sélectivité du recrutement des chômeurs qui se faisait au détriment des personnes les moins adaptées au monde du travail. Même si aujourd'hui le chômage est loin de frapper les personnes au hasard, aucune tranche de la population n'est épargnée et cet effet de sélectivité se noie dans l'effet de nombre et la persistance du chômage de masse.

La forte sensibilité à la rupture conjugale

Parmi les causes de dépression et tentatives déclarées, la séparation et le divorce sont les plus couramment invoqués par les hommes et par les femmes. Sur le motif de séparation, les déclarations des enquêtés sont beaucoup plus cohérentes que sur les motifs professionnels. Si les jeunes semblent bien préparés aux ruptures professionnelles, ils sont beaucoup plus sensibles à la rupture affective qui peut suivre la formation d'un couple. Il faut, là encore, raisonner à terrain familial égal, car les

²⁶On peut penser que le chômage de la génération des parents des interviewés (autour de la cinquantaine) est beaucoup plus difficile à vivre. Contrairement à ses enfants, cette génération n'y est pas préparée et de plus, ses espoirs de reclassement sur le marché du travail sont minces.

²⁷Parce qu'ils vivent dans une marginalité éloignée du réseau des enquêteurs, les individus dont la situation psychologique et socio-professionnelle est la plus précaire sont sans doute plus difficiles à interviewer. Si tel est le cas, la faible corrélation chômage/dépression reflète également la difficulté d'observer les populations les plus démunies.

ruptures d'une première union sont beaucoup plus fréquentes lorsque le lien familial est perturbé. A terrain familial égal, la séparation d'avec le premier conjoint est toujours un facteur de fragilisation. Les écarts sont importants et très significatifs. La séparation est d'autant plus mal vécue que la personne est issue d'un milieu familial perturbé²⁸. En environnement familial conflictuel, les problèmes dépressifs s'atténuent si la personne vit une union stable, et leur intensité est proche de celle des personnes qui vivent une séparation sans antécédents familiaux. La stabilité affective et des antécédents familiaux sans perturbation permettent de repérer une population très protégée des risques dépressifs. Ces remarques sont valables pour les hommes, comme pour les femmes, avec des variations relatives entre groupes d'une ampleur comparable (Tableau 6-11).

Malgré la banalisation des divorces et des ruptures de première union, l'investissement du jeune adulte dans son premier couple est très fort. La rupture d'un couple n'est pas ou mal anticipée. La perte de repères après une rupture entraîne une période de chômage affectif et d'instabilité sexuelle. Cette période peut être angoissante, redoutée, fragilisante et mal vécue.

Puisqu'on y observe de fortes disparités et des reproductions des comportements, la vie privée domestique intime est largement conditionnée par l'environnement social (Kaufmann 1992). Mais cette influence n'est pas perçue par les acteurs. L'échec de l'intimité n'est donc jamais vécu comme un échec de la norme sociale imposée, mais comme un échec personnel. La séparation est une remise en cause individuelle, les explications générales et externes ne sont pas recevables.

²⁸On observe de forts effets de reproduction inter-générationnelle des comportements de séparation. Le taux de séparation du premier conjoint est plus élevé lorsque l'on est enfant de parents séparés. La sensibilité des filles à l'antécédent de séparation parentale semble plus importante : le risque de séparation est accrue de +45% chez les filles de parents séparés (39,6% contre 27,3%) et +26% chez les fils de parents séparés (38,8% contre 30,6%).

Tableau 6-11 Les conséquences psychiques des événements de vie (chômage, séparation) selon l'environnement de la famille d'origine

Lecture : en environnement familial perturbé, 176 hommes n'ont jamais été inscrits à l'ANPE. Ces personnes représentent 33,6% des hommes ayant connu un environnement familial perturbé. Dans cette population, le taux de dépressifs lourds est égal à 10,2%.

		Environnement familial perturbé [1]			Environnement familial neutre [2]			Total	
		N	Répartition	Dép. lourde ou Tent. Sui. <= 25 ans	N	Répartition	Dép. lourde ou Tent. Sui. <= 25 ans	N	Répartition
Hommes total		524	100,0	10,8	954	100,0	3,7	1 478	100,0
Statut d'activité	. Jamais inscrits à l'ANPE	176	33,6	10,2	382	40,0	2,8	558	33,6
	. Chômage d'une durée < 6 mois	191	36,5	9,9	360	37,7	3,6	551	36,5
	. Une période de chômage d'une durée >= 6 mois	86	16,4	8,1	147	15,4	5,4	233	16,4
	. Plusieurs périodes de chômage d'une durée >= 6 mois	71	13,5	18,3	65	6,8	6,1	136	13,5
Issue de la première union	. N'a pas connu de séparation [3]	357	68,1	7,0	741	77,7	2,0	1 098	68,1
	. A connu une séparation	167	31,9	19,1	213	22,3	7,0	380	31,9
Statut et première union	. Pas de période de chômage d'une durée >= 6 mois et n'a pas connu de séparation [3]	262	50,0	7,2	586	61,4	2,2	848	50,0
	. Une période de chômage d'une durée >= 6 mois et a connu une séparation	62	11,8	22,5	57	6,0	7,0	119	11,8
Femmes total		621	100,0	19,1	889	100,0	10,0	1 510	100,0
Statut d'activité	Jamais inscrites à l'ANPE [4]	177	28,5	16,3	319	35,9	9,0	496	28,5
	Chômage d'une durée < 6 mois	214	34,5	17,7	286	32,2	9,7	500	34,5
	Chômage d'une durée >= 6 mois	148	23,8	20,9	180	20,2	9,4	328	23,8
	Plusieurs périodes de chômage d'une durée >= 6 mois	82	15,6	25,6	104	10,9	14,4	186	15,6
Issue de la première union	N'a pas connu de séparation [3]	406	65,4	16,9	741	83,4	8,5	1 147	65,4
	A connu une séparation	215	34,6	23,2	213	24,0	16,0	428	34,6
Statut et première union	. Pas de période de chômage d'une durée >= 6 mois et n'a pas connu de séparation [3]	248	47,3	15,3	493	51,7	7,7	741	47,3
	. Une période de chômage d'une durée >= 6 mois et a connu une séparation	72	13,7	29,1	62	6,5	14,5	134	13,7

Se référer à la note n°1 du tableau 6 pour la définition des troubles marqués

[1] avant l'âge de 18 ans, la famille d'origine était dissociée, il régnait un mauvais climat entre parents ou l'enquêté avait de mauvais rapports avec l'un de ses deux parents.

[2] autres cas de relations non conflictuelles.

[3] les personnes n'ayant pas connu de première union sont comptabilisées dans ce poste.

[4] ce poste inclut les femmes au foyer qui n'ont jamais cherché de travail.

NB : en petit corps sont indiquées des tendances, les faibles effectifs ne permettent pas de conclusions statistiques.

Champ : Jeunes 25-34 ans au moment de l'enquête. Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993.

En liant chômage et rupture conjugale, on peut émettre ici une hypothèse d'interprétation complémentaire. Tout se passe comme s'il y avait un report d'investissement de la vie professionnelle vers la vie affective. La vie privée fonctionne comme un espace compensatoire. Un espace de repli qui permet de contenir les revers et le désenchantement du monde du travail. Chaque jeune possède une capacité finie d'engagement dans la vie en société. Il fixe une ligne de partage assez étanche et variable selon son âge et sa trajectoire sociale entre sa vie professionnelle et sa vie affective. Un moindre investissement professionnel peut, dans cette optique, coïncider avec un plus fort engagement amoureux. Les conséquences dépressives d'un échec professionnel sont amoindries, à la mesure du faible engagement dans le travail. A contrario, l'échec de la première union est d'autant plus douloureux que l'engagement amoureux est important.

Le sens de la causalité Séparation/Dépression

Il est bien possible que le lien dépression/séparation ne soit pas univoque et que la causalité soit mixte et composée. Des personnes aux antécédents dépressifs vivent des liaisons conjugales plus difficiles favorisant alors d'autres accès dépressifs en chaîne. Est-ce la séparation qui est un choc affectif important entraînant plus fréquemment le repli dépressif ? Inversement, une personne dépressive est-elle plus exposée au risque de rupture dans son couple qu'une personne non dépressive ?

Les données ne répondent pas clairement à ces questions. Raisonner sur la datation précise de l'accès dépressif et de la séparation est quelque peu illusoire. D'abord, le symptôme dépressif et l'état de séparation peuvent s'étaler sur plusieurs mois avant d'être « officiellement » constatés. Ensuite la mémoire de ces événements négatifs est probablement moins bien conservée que pour des événements plus positifs. L'enquête biographique ne permet pas de trancher le flou causal dépression/séparation¹.

¹Les enquêtes longitudinales dans lesquelles un même individu est réinterrogé plusieurs fois à intervalles réguliers permettent de répondre de façon plus précise aux problèmes de causalité. Sur ce point on peut se reporter à W. G. Axinn et A. Thornton, 1993, *Mothers, children and cohabitation : the intergenerational effects of attitudes and behavior*, American Sociological Review, Vol 58.

La causalité dépression/séparation n'est vraisemblablement pas de même nature chez les hommes et les femmes. L'avis subjectif des personnes séparées de leur premier conjoint, sur l'ampleur des difficultés qu'elles ont pu éprouver après leur rupture, était recueilli lors de l'enquête. Nous disposons pour cette question de réponses contrastées entre hommes et femmes (tableau 6-12). Il existe une forte disparité selon le sexe de l'idée que chacun des deux ex-conjoints peut se faire de l'autre après la séparation. Les femmes sont beaucoup plus nombreuses à penser qu'elles ont eu moins de difficultés à surmonter la séparation que leur ex-conjoint : 47,3% des femmes pour seulement 26,6% des hommes ($p < 0,01$). Ceci n'est pas surprenant car les femmes ont le plus souvent l'initiative de la rupture et des divorces (Ségalen 1981) et beaucoup d'hommes semblent pris au dépourvu en face d'une situation qu'ils ne maîtrisent pas.

Les fragilités dépressives sont beaucoup plus fréquentes lorsque l'homme a eu le sentiment de subir l'épreuve. Le tableau 6-12 montre qu'il existe, parmi les hommes séparés de leur conjointe, deux groupes d'hommes : le premier réagit très mal à la séparation et se caractérise par une forte proportion de troubles dépressifs. Ces hypersensibles s'opposent clairement à ceux qui déclarent ne pas avoir mal vécu leur séparation et au sein desquels la proportion de troubles n'est pas très différente de la moyenne.

L'homme conserve un important pouvoir de décision et de domination au sein du couple. Dans le premier groupe d'hommes, la perte de ce pouvoir, la sexualité incertaine qui suit la séparation, la possible perte des enfants et la perte du statut de « chef de famille » au profit d'une position plus incertaine de « père des enfants », sont les conséquences fréquentes de la rupture conjugale. Celle-ci participe de l'érosion d'un statut d'adulte parfois difficilement acquis et l'homme peut se considérer comme « victime » de la rupture.

En revanche, la fréquence des dépressions ne varie pas avec la représentation des difficultés que les femmes disent avoir connues. Lorsqu'elles pensent que c'est leur ex-conjoint qui a le plus souffert de la rupture, cela ne signifie pas que leur santé psychologique est plus solide. Ceci laisse penser que le terrain dépressif des femmes

qui se séparent de leur conjoint est souvent plus ancien. On peut même croire qu'une part non négligeable des dépressions des femmes en couple expriment une insatisfaction conjugale ou sexuelle qui à terme sera résolue par une décision de séparation.

Il n'en reste pas moins que la solitude qui suit la séparation est objectivement plus difficile à vivre pour les femmes que pour les hommes. Les femmes se retrouvent plus souvent seule avec leur enfant et leur situation matérielle est bien plus fréquemment bouleversée (Leridon, Villeneuve-Gokalp 1994).

Tableau 6-12 Avis des ex-conjoints sur leurs difficultés après leur séparation

	H o m m e s N = 3 8 0		F e m m e s N = 3 8 9	
	R é p a r t - i t i o n	P r o b l è m e d é p r e s s i f M a r q u é [1]	R é p a r t - i t i o n	P r o b l è m e d é p r e s s i f M a r q u é [1]
Total	100,0	8,9	100,0	14,1
La personne enquêtée estime :				
. qu'elle a eu plus de difficultés à admettre la séparation que son ex-conjoint	36,6	17,2	24,6	13,5
. qu'elle a eu moins de difficultés à admettre la séparation que son ex-conjoint	26,6	5,9	47,3	13,0
. quelle a eu autant de difficultés à admettre la séparation que son ex-conjoint	36,8	2,3	28,1	16,5

Se référer à la note n°1 du tableau 6 pour la définition des troubles marqués

[1] les problèmes dépressifs lourds sont dans ce tableau postérieurs à la séparation. Les séparations sont rares avant 25 ans. Aussi la colonne inclue l'ensemble des dépressions lourdes qui ont été déclarées à une date supérieure ou égale à la date de séparation du premier conjoint.

Répartition et risque de troubles exprimés en %

Champ personnes séparés de leur premier conjoint.

Source : enquête «Passage à l'âge adulte», INED, 1993

Encadré 6-4 **Conflits familiaux et marginalité sociale**

Dans l'univers de l'errance sociale, les conflits familiaux sont omniprésents. L'enfance perturbée et la maltraitance favorisent

à l'hôpital du Kremlin+Bicêtre, op. cité p. 30). Les auteurs insistent enfin sur la reproduction des abus sexuels d'une génération à l'autre et la constitution de véritables généalogies familiales à transactions incestueuses. Cette opinion ne semble pas partagée par tous les spécialistes : B. Cyrulnik (voir encadré 2-4) conteste ce point sans donner des arguments convaincants.

- L'enquête de l'INED sur les personnes « Sans Domicile Fixe » souligne l'importance des perturbations familiales comme facteur de formation de cette marginalité. Un sans domicile sur cinq a vécu un événement familial négatif (décès, séparation, mauvais traitement...) avant 18 ans. Le milieu social d'origine est très modeste et souvent la famille d'origine est absente : un sans domicile sur quatre ne vivait plus avec ses parents à l'âge de seize ans. Comment se constituer soi-même un toit lorsque celui de ses propres parents n'existe pas ?

1993, *Galère de femmes*, un film de Jean Michel Carré

1991, F. Gruyer, M Fadier-Nisse, P. Sabourin, *La violence impensable*, Nathan

1996, J. M. Firdion, M. Marpsat, « *D evenir sans domicile : ni fatalité, ni hasard* », Population et société n° 344

Conclusion

L'influence d'une mauvaise relation avec les parents est prépondérante lors de l'apparition des troubles psychologiques au passage à l'âge adulte. La mésentente entre les parents et leurs enfants a des effets de long terme sur les enfants³ beaucoup plus importants que la dissolution du couple parental. Une relation conjugale stable de l'individu peut tempérer cette influence des rapports entre générations. La rupture conjugale est très souvent identifiée par ses protagonistes comme facteur de leurs troubles dépressifs. En pratique la rupture du couple est fréquente chez les individus dépressifs. Elle se superpose souvent aux difficultés relationnelles avec les parents et le risque de troubles est alors démultiplié. Si l'on raisonne à qualité égale des relations dans la famille d'origine, le chômage n'est pas associé à un accroissement de troubles

³L'hypothèse d'un effet psychologique en retour sur les parents mériterait d'être approfondie.

dépressifs des jeunes adultes. Seul le chômage répété et de durée longue semble être un facteur aggravant de troubles.

Une incertitude pèse pourtant sur ces résultats. Dans ce type d'enquête biographique, les corrélations sont faciles à mesurer, mais le sens causal est beaucoup plus délicat à appréhender. Après l'exploitation d'un recueil des données biographiques de l'environnement familial, G. Menahem (1994, p. 164) pose parfaitement le problème :

« Les données d'enquête ne permettent pas de décider dans quels cas les relations causales vont du passé vers le présent et dans quels cas elles vont seulement des caractères du présent vers les représentations actuelles de l'enfance » . Il est donc possible que des événements dépressifs douloureux et assez récents puissent être directement rattachés aux conflits parentaux par les personnes enquêtées et que celles-ci « noircissent » ainsi en partie le tableau de leur enfance.

Mais cette incertitude ne semble pas compromettre la teneur globale de ces résultats. En effet, l'analyse des réponses des enquêtés à une question sur les causes de leur dépression montre une répartition causale assez éloignée de nos conclusions. Dans l'explication de leurs troubles, les personnes dépressives ne privilégient nullement les conflits familiaux mais mettent plus en avant les problèmes de séparation/divorce ou les problèmes d'ordre professionnel ; ils sous-évaluent ainsi les effets de leur biographie familiale plus ancienne sur leur santé psychologique.

La relation parent/enfant est au centre des problèmes identitaires et dépressifs. Mais le cercle familial ne se réduit pas aux seuls parents et il serait important de savoir dans quelle mesure le jeune peut compter sur les soutiens de ses frères et soeurs, ou même de ses grands-parents. De même quel est le rôle des relations entre pairs dont on sait qu'elles occupent une grande place, bien distincte de celle des parents lors de l'adolescence ?

Les relations dans la famille nous semblent donc essentielles. On mesure assez mal encore aujourd'hui l'ensemble des effets de long terme du milieu familial. Les

perturbations relationnelles familiales sont vraisemblablement associées à un grand nombre de troubles de désocialisation. Insister sur l'importance de l'enfance et de l'adolescence dans la formation de ces troubles permet :

. d'asseoir une plus grande tolérance envers les marginalités sociales, de favoriser les conditions d'une prise de conscience par les pouvoirs publics, d'organiser un accompagnement social sur la longue durée des victimes ;

. de lutter préventivement auprès des parents et au sein du système éducatif qui semble être le mieux placé pour décrypter et dénoncer les situations familiales en cause. A ce titre, la diffusion, auprès des parents et des enfants, des connaissances sur le fonctionnement et l'importance de la famille apparaît fondamentale.

Il faut rapprocher chez les jeunes adultes le conflit identitaire et le conflit interpersonnel. Le conflit entre générations est le conflit majeur dont les problèmes psychologiques ultérieurs sont le reflet. La mésentente avec les parents et l'impossible compromis entre générations induiraient une mésentente de l'individu avec lui-même, une difficulté à s'admettre en tant que tel non conflictuellement. La perturbation affective lors de l'enfance entraîne une construction de l'identité beaucoup plus problématique, la transition vers l'âge adulte est heurtée, chaotique. Plus communément, on dit souvent qu'un enfant non aimé ou non accepté par l'un ou les deux parents rencontrera de nombreuses difficultés à s'aimer et à construire sa propre image et sa sécurité intérieure.

Bibliographie du chapitre : l'influence du terrain familial sur la santé psychologique du jeune adulte

Barlet P., 1982, « L'Adolescence entre suicidaires et délinquants » in *Suicide et conduites suicidaires, TII Aspects cliniques et institutionnels*, Coll. dir. Vedrinne, Quénard, Weber, Masson.

Baudelot C., Estabiet R., 1984 *Durkheim et le suicide*, PUF coll philosophie, 4^e édition 1993.

Barrera M., JR., Li S. A., 1996, « The Relation of family support to adolescents' psychological distress an behavior problems » in *Handbook of social support and the family*, Pierce G. R., Sarason B. R., Sarason I. G., Plenum Press, New York.

Bourguignon O., Rallu J.L. et Théry I. (eds.),1985, *Du divorce et des enfants*, PUF/INED, Travaux et Documents, cahier n°111

Notamment les chapitres de O. Bourguignon :

3^e partie, « Effets psychologiques sur l'enfant : Compte-rendu de recherches récentes ».

4^e partie, « L'expérience du divorce parental ».

Bozon M., 1990, « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints. Une domination consentie II- Mode d'entrée dans la vie adulte et représentations du conjoint », *Population*, 3.

Bozon M., Villeneuve-Gokalp C., 1994, « Les Enjeux des relations entre les générations à la fin de l'adolescence », *Population*, 6.

Braconnier A., 1996, *le Sexe des émotions*, Odile Jacob.

Bungener M., Pierret J., 1993, *Appréhender l'influence du chômage sur l'état de santé*, Convention MIRE, CNRS, INSERM, EHESS.

Chabrol H., 1984, *les Comportements suicidaires de l'adolescent*, 2^e édition 1992, PUF, Nodules.

Carre J.R., Zucker E., 1988, *Mortalité violente chez les jeunes de 15 à 25 ans : accidents de la route et suicide*, Rapport au Haut Conseil de la population et de la famille.

Cases C., Lagarde P., 1996, « Activité et pauvreté : une tranche de vie des personnes de 17 à 59 ans », *INSEE première* n°450.

Castel R., 1995, *Métamorphose de la question sociale : une chronique du salariat*, Fayard.

Chambaz C., Herpin N., 1995, « Début difficile des jeunes : le poids du passé familial », *Economie et Statistiques* n°283-284.

Chamboredon J.C., 1985, « Adolescence et post adolescence : «la juvénalisation» ».Remarques sur les transformations récentes des limites et de la définition sociale de la jeunesse » in *Adolescence terminée, adolescence interminable*, Alléon, Morvan, Lebovici (dir), Paris, PUF, Psychiatrie de l'enfant.

Cherlin A. J., Morisson D. R., 1995, « *The Divorce process and young children's well being* », *Journal of marriage and the family*, 57, p. 800-812.

Choquet M., Davidson F., 1981, *le Suicide de l'adolescent, étude épidémiologique et statistique*, Les éditions ESF, Coll. La vie de l'enfant.

Choquet M., Ledoux S., 1994, *Adolescents, Enquête nationale*, Les éditions INSERM.

Durkheim E., 1930, *le Suicide*, PUF, 6^e édition « Quadrige ».

Dufrancatel C., 1968, *la Sociologie des maladies mentales*, Mouton Volume XVI x n°2

Galland O., 1991, *Sociologie de la jeunesse*, Armand Colin, Collection U.

Galland O., 1995, « Une entrée plus tardive dans la vie adulte », *Economie et Statistiques* n°283-284.

Glenn N. D., Kramer K. B., 1995, «The Psychological well-being of adult children of divorce », *Journal of marriage and the family*, p. 905-912.

Hendin H., 1982, *Suicide in America*, New York, W. W. Norton & Company.

Héran F., 1988, « la Sociabilité, une pratique culturelle », *Economie et Statistiques* n°216.

Herpin N., 1990, « la Famille à l'épreuve du chômage », *Economie et Statistiques* n°235.

Kaufmann J. C., 1992, *la Trame conjugale : analyse du couple par son linge*, Nathan, Essais et Recherches.

Kulka R.A. et Weingarten H., «The long-term effects of parental divorce in childhood on adult adjustment », *J. Soc. Issues*, 35, 4, 1979, p. 50 à 78.

Lecomte T., 1986, «Les demandeurs d'emploi : morbidité et consommation médicale », *CREDES*, n°686.

Leridon H., Villeneuve-Gokalp C., 1988, « Entre père et mère », *Population et société* n°220.

Leridon H., Villeneuve-Gokalp C., 1994, *Constance et inconstances de la famille* PUF/INED, Travaux et Documents, cahier n°134.

Notamment les chapitres de C. Villeneuve-Gokalp :

Chapitre 6, « Après la séparation : conséquences de la rupture et avenir conjugal ».

Chapitre 9, « Situations et biographies familiales des enfants ».

Martin S., Menahem G., 1994, «Quand l'enfance fait mal, Liaison entre évènements de l'enfance et sensibilité des adultes aux maladies », *Dialogue* n°124, p. 91-103.

Menahem G., 1992, « Troubles de santé à l'âge adulte et difficultés familiales durant l'enfance », *Population*, 4.

Menahem G., 1994, « Problèmes de l'enfance, statut social et santé des adultes », *CREDES*

Peterson J. L., Zill N., 1986, « Marital disruption, parent-child relationships, and behavior problems in children », *Journal of marriage and the family*, 48, p. 295-307.

Philippe A., 1981, « Approche statistique : la mortalité et la morbidité par suicide, » in Choquet M., Davidson F..

Singly F. de, 1983, « l'Amour, un bien privé, un mal public ? », *Revue française des affaires sociales*, 42, 2.

Singly F. de, 1987, *Fortune et infortune de la femme mariée*, PUF, Coll. Economie en liberté.

Valla J.-P., Bergeron, 1994, *l'Epidémiologie de la santé mentale de l'enfant et de l'adolescent*, PUF, Nodules.

Wallerstein J. S. et Kelly J.-B., 1980, « les Effets du divorce des parents : l'expérience vécue par l'adolescent » in Anthony E. J., Chiland C., Koupernik C. (eds.), *L'enfant à haut risque psychiatrique*, Paris, PUF.

TROISIEME PARTIE

**CONSEQUENCES SOCIALES DE LA CROISSANCE
DU NOMBRE D'ENFANTS DE FAMILLES DISSOCIEES**

VRAIS ET FAUX DEBATS

Il existe donc de nouvelles formes familiales d'inégalités d'accès au diplôme et une relative inéquité des parcours de jeunesses entre les enfants de famille dissociées et les autres enfants. Ceci admis, la première question qui vient à l'esprit concerne la mobilité sociale. Peut-on déduire de ces nouvelles inégalités de parcours, de nouvelles formes de mobilités sociales ?

Les données quantitatives d'analyse de la mobilité sociale aujourd'hui disponibles n'intègrent pas l'histoire familiale des individus enquêtés. Elles ne peuvent donc être exploitées et il faut donc chercher des alternatives de raisonnement. Je propose de revenir sur une formalisation développée par R. Boudon il y a près de trente ans pour traiter de la question alors naissante de la massification de la scolarisation. A l'aide de son modèle, Boudon avait alors annoncé de façon très efficace et visionnaire l'impact de l'augmentation du nombre d'enfants dans les écoles. Il est donc naturel de chercher une adaptation de ce modèle pour évaluer les conséquences sociales de la croissance du nombre d'enfants vivant une dissociation familiale.

La seconde question porte sur l'action publique. Peut-on anticiper et prévenir les nouvelles inégalités familiales entre les parcours de jeunesse ? Quels rôle et champ d'action possibles pour l'Etat ? Il n'est pas du ressort de la politique publique d'intervenir dans la sphère privée. En revanche, la correction des inégalités est le fondement de la politique sociale et celle-ci ne peut donc occulter les inégalités de parcours familiaux des jeunes.

Chapitre 7 MODELISER L'EFFET DE L'EVOLUTION DES FORMES FAMILIALES SUR LA MOBILITE SOCIALE

Dans un éclairante étude, D. Goux et E. Maurin (1997) montrent la persistance de l'influence de l'hérédité sociale sur la destinée sociale. Ils terminent leur article en formulant des recommandations pour les travaux à venir : *« Les générations qui se trouvent aujourd'hui sur le point d'entrer sur le marché du travail sont nées et ont grandi dans des milieux familiaux moins stables, plus difficiles à définir que ceux de leurs aînés. ... La façon même dont se pose le problème de la mobilité sociale est en train d'évoluer et les recherches à venir devront définir de nouvelles façons de se représenter l'origine sociale des individus, ainsi que des modèles explicatifs mieux adaptés aux nouvelles formes de mobilité ».*

Des différences assez importantes entre la réussite scolaire des enfants de familles monoparentales et ceux de familles intactes ont été mis en évidence lors du dépouillement statistique des enquêtes « Jeunes » de L'INED et de l'INSEE (Chapitre 3). Ce contraste n'est pas un artefact statistique. Lorsque l'on contrôle les déterminismes reconnus de l'inégalité des chances à l'école (essentiellement l'origine sociale, et l'héritage culturel scolaire des parents), la dissociation du couple parental et l'enfance en famille monoparentale est un facteur supplémentaire non négligeable de réduction de l'accès à la consécration scolaire et universitaire : le diplôme. Par ailleurs, nous avons vu (chapitre 4) que l'insertion professionnelle du jeune adulte est quelque peu bousculée par une histoire familiale compliquée.

De ces résultats naît une interrogation légitime : quelles sont les chances sociales des enfants de familles dissociées ? Essayant de défricher des pistes théoriques pour un tel travail, je suis tombé naturellement sous l'influence de la lecture des nombreux travaux sur la mobilité sociale. Mon souci est désormais de mesurer la mobilité sociale différentielle des enfants de famille dissociées. Cette mesure permettra aussi de mieux évaluer l'impact social des évolutions en cours et à venir des trajectoires familiales.

Si la mobilité sociale des enfants de familles dissociées est plutôt descendante, on pourra être tenté de conclure que la croissance des ruptures de couple avec enfants tend à accroître la circulation nette au sein des catégories sociales. Mais cette hypothèse *a priori* mérite étude et est certainement énoncée ici de façon trop simpliste.

Intuitivement et schématiquement, on peut aussi penser qu'une trajectoire familiale mouvementée pendant l'enfance est :

- un facteur d'immobilité sociale au sein de la classe populaire ;
- un facteur de circulation descendante des classes moyennes vers les classes les plus défavorisées ;
- malgré une sérieuse pénalisation de leur « carrière » scolaire, les enfants de la classe dirigeante sont peut être plus épargnés par une mobilité « descendante » inter-classe. Mais il est possible que leur parcours d'insertion soit plus incertain et qu'ils vivent une certaine mobilité descendante à l'intérieur d'une classe supérieure en extension.

Ce chapitre est donc une adaptation de l'usage des techniques classiques d'analyse de la mobilité sociale au problème du devenir social des enfants de familles dissociées. Dans les sociétés traditionnelles où les structures économiques sont familiales, la destinée sociale individuelle est largement pré-déterminée par la destinée familiale. La lignée est un fondement de la destinée sociale. Dans les sociétés industrialisées, travail et famille forment deux mondes plus étanches. Des entités économiques élargies gèrent un personnel flexible, qualifié et très spécialisé, que la famille ne peut seule former. L'impact de la famille sur la mobilité sociale n'est plus aussi manifeste. Il est indirect, son rôle reste primordial dans l'apprentissage et l'école. La famille est alors un lieu privilégié de construction des attentes sociales de ses membres, en particulier de ses enfants. Par ailleurs, dans les sociétés industrielles « méritocratiques », l'école remplit un rôle de filtrage et sanctionne la scolarité par le classement et le diplôme. Selon le schéma « méritocratique », le statut social en début d'activité professionnelle découle directement du passé scolaire. Famille, puis école apparaissent donc comme deux « instances d'orientation » successives. La « mobilité sociale » ou son contraire « la reproduction sociale » sont donc le produit complexe de la composition des effets de ces deux instances.

Ces idées très générales évoquées à l'origine par Sorokin sont développées par Boudon (1973). La force de conviction du travail de Boudon réside dans l'analyse de l'articulation des comportements sociaux individuels avec les répercussions et les évolutions macro-sociales que l'on peut en attendre. Il décrit d'abord la mobilité sociale en adoptant une perspective micro-sociologique. Avec les conclusions de sa formalisation des déterminations individuelles, il analyse les implications sur la mobilité sociale de l'évolution de la demande scolaire des familles et du processus de « massification » ou encore de « démographisation » de l'école.

Après un bref rappel de notions élémentaires sur la mobilité sociale (§I), je synthétiserai les principales implications micro-sociologiques des différentes trajectoires familiales de l'enfance. L'environnement socio-familial de l'individu influence sa capacité et sa volonté d'atteindre un niveau scolaire et une position sociale donnée. Après avoir formalisé ces contraintes en famille intactes et dissociées (§II), l'utilisation d'un modèle en simulation permettra d'ébaucher quelques hypothèses/résultats sur l'impact croisé des massifications de l'enseignement et des ruptures familiales (§III).

I- Un rappel sur les notions de mobilité sociale structurelle et de circulation sociale

Comprendre la mobilité sociale entre la génération des parents et celle des enfants, c'est précisément connaître les évolutions des structures entre ces deux générations. Du fait d'évolutions structurelles rapides, les catégories scolaires et sociales décrites par les systèmes statistiques successifs sont hétérogènes dans le temps. La sociologie de la mobilité sociale traite donc naturellement d'abord des effets de la croissance très rapide de la qualification scolaire. Ensuite, elle prend en compte les déplacements tendanciels de la structure sociale. Ces déplacements que l'on appelle aussi « la mobilité structurelle » sont liés à l'évolution du système productif. Ils sont bien connus et on peut les résumer en trois points . D'abord depuis deux générations, le secteur primaire de l'agriculture s'affaiblit constamment. Ensuite, il y a une croissance numérique très

forte de la classe ouvrière jusqu'au milieu des années 70 puis son affaissement ensuite. Enfin, l'importance de la catégorie d'indépendants, petits patrons et petits commerçants décroît tendanciellement au profit des différentes catégories montantes dites des « cols blancs » de salariés employés, professions intermédiaires et cadres.

S'il s'agit ici d'un bref rappel de ce qu'est la mobilité structurelle, c'est pour mieux évacuer ce point par la suite. En effet, la mobilité structurelle et la structure de l'emploi dépendent des conditions technologiques et de l'état de développement du système de production. La hiérarchie des emplois fixe un ordre social avec des règles de classement et de comparaison des individus entre eux. Entre les années 50 et 90, la structure des emplois est totalement différente, elle a subi une translation vers le haut. Mais, les individus ont intériorisé de nouvelles normes de classement et la distance sociale entre des catégories d'emplois homologues est restée constante. Pour simplifier, on peut dire que le prestige social associé à la fonction d'un instituteur des années 50 était analogue à celui dont dispose aujourd'hui un maître de conférence de l'université. De même, le rang social d'un salarié agricole des années 50 équivaldrait à celui d'un ouvrier plus qualifié des années 90.

La mobilité nette ou circulation sociale évalue l'intensité des déplacements dans l'ordre social d'une génération à l'autre. La mobilité sociale est la somme de la mobilité structurelle et de la circulation sociale. La première dépend du dynamisme du système de production tandis que la seconde est liée au degré d'équité de la société. Plus la société respecte le principe d'égalité des chances plus la circulation sociale est importante. Dans une société à équité parfaite, la destinée sociale des fils/filles est indépendante du statut social des parents.

Ce qui mobilise notre attention dans ce chapitre est la seule notion de circulation sociale, d'équité sociale. L'étude porte sur les effets croisés des évolutions scolaires et des structures familiales sur la mobilité sociale nette. La question des relations entre la mobilité sociale nette et les changements de la famille depuis 30 ans. L'évolution de la

circulation sociale est-elle imputable à une autre évolution de structure : la croissance de la mobilité familiale ?

Pour répondre à cette première question, il faut d'abord connaître au niveau micro-sociologique les effets spécifiques d'influence des structures familiales sur :

1/ la réussite scolaire : les développements du chapitre 3 montre un moindre niveau de diplôme des enfants de parents séparés quel que soit l'origine socio-culturelle. On reprendra ici les résultats agrégés de cette étude.

2/ la situation professionnelle : L'effet de la dissociation parentale se limite-il au niveau de diplôme ? La rentabilité du diplôme est-elle égale selon les structures familiales ? Existe-t-il un effet de rattrapage de l'origine sociale sur la position sociale des enfants de familles dissociées de sorte qu'elle résulterait de la compensation d'un premier effet négatif sur la scolarité et d'un second effet plus positif sur la trajectoire professionnelle ? L'étude du chapitre 4 sur l'insertion professionnelle selon l'environnement familial ne permet pas de répondre complètement à ces questions. Elle donne des indications sur les difficultés d'insertion (chômage, forme particulière d'emploi...) mais ne traite que le tout début du parcours professionnel entre 25 et 35 ans alors que la position sociale s'évalue plus tardivement¹. Pour simplifier, nous supposerons pour la suite de ce texte que la structure familiale de l'enfance est neutre sur la rentabilité sociale de la scolarité.

II- Formalisation macro-sociologique des impacts des changements familiaux

La seconde étape utilise les résultats de ces premiers travaux pour construire un modèle de synthèse capable de décrire les relations entre les évolutions des structures sociales, de la demande scolaire et de la mobilité sociale. Je vais raisonner en m'appuyant sur un modèle de type heuristique, pour étudier les dynamiques croisées

¹ Habituellement les études de mobilité définissent en effet la situation sociale du fils, à partir de sa situation professionnelle à 40 ans.

des évolutions des structures familiales, de la croissance de la demande scolaire et de l'évolution la circulation sociale. L'approche heuristique est une méthode de recherche fondée sur la découverte progressive d'un problème donné. Nous allons l'utiliser ici comme un procédé d'accès à la connaissance par simulations. Le modèle est construit à l'aide d'hypothèse *a priori*. On ne cherche pas à savoir si le modèle est exact, mais on l'adopte seulement à titre provisoire, comme idée directrice dans la recherche des faits. Le modèle prend comme support des hypothèses ou scénarios d'évolutions de grandeurs macro-sociales. L'instrument n'a pas pour objectif d'obtenir une mesure précise de la mobilité sociale, mais il doit contribuer à mieux cerner certaines conséquences des phénomènes socio-familiaux sur la mobilité sociale nette.

Je n'ai pas à ma disposition d'enquête permettant d'évaluer empiriquement les évolutions de la circulation sociale au regard de celle des structures familiales. J'ai donc choisi de développer un modèle logique d'inférences progressives sur le monde social : les conclusions de ce modèle sont des résultats d'une simulation de la réalité et ne sont valables que si les hypothèses d'alimentation et de fonctionnement du modèle sont justes.

On reprend comme référence le modèle de description de la circulation sociale de Boudon² en le segmentant en deux blocs : un modèle pour les enfants de familles intactes, l'autre pour les enfants de familles dissociées. On établit ainsi des matrices de mobilités sociales différenciées selon les structures familiales. Cette formalisation devrait permettre de décrire les relations entre l'évolution des structures familiales et celles des structures sociales et scolaires. Si la modélisation simplifie et schématise obligatoirement la réalité, elle prétend aussi ne pas la dénaturer.

Les principales hypothèses du modèle

Certaines données sont externes (exogènes) et sont des entrées du modèle. Il s'agit :

² Voir Boudon (1973), « esquisse d'une théorie formelle de la mobilité sociale », p.237-269.

- de la distribution des diplômes dans la population et de l'évolution de cette distribution dans le temps : l'évolution de la demande d'école est croissante, conditionnée par les besoins du système économique, donnée supposée exogène au modèle.
- de la distribution par catégorie sociale des structures familiales et de l'évolution de cette distribution.

D'autres données exogènes ont été établies à l'aide des premiers résultats de travaux empiriques. Ce ne sont pas des paramètres du modèle car elles ressortent d'une observation précise de la réalité sociale et parce qu'elles sont supposées stables dans le temps.

- La structure sociale, ou plutôt l'ordre social, est une donnée fixe. Comme je l'ai déjà mentionné plus haut, on utilise plutôt une notion de hiérarchie et de classement social que la distribution des catégories sociales dans la population. La structure sociale est composée de trois classes (C1, C2, C3). La mobilité sociale structurelle est par construction supposée nulle. Le modèle est employé dans le seul but d'examiner les facteurs de la circulation sociale (mobilité nette) au sein d'une société à hiérarchie sociale donnée. La plus commune des observations montre que la mobilité structurelle est très forte en particulier en période de modernisation intense. Mais contrairement aux apparences, évacuer la mobilité structurelle du modèle n'est pas restrictif. Il s'agit même d'une clause indispensable pour notre objet d'étude. Car ce qui nous intéresse, c'est l'impact des différenciations familiales sur les hiérarchies sociales et non sur la structure sociale. Rappelons que la structure sociale est principalement déterminée par le système économique, c'est-à-dire bien en dehors du champ d'application du modèle.

- Deux tableaux simplifiés des inégalités sociales³ de la répartition des diplômes ont été extraits du chapitre 3 (tableau 3-2) : l'un pour les enfants de familles intactes, l'autre

³ L'héritage scolaire, mesurable par le diplôme ou le nombre d'années d'études effectuées par les parents, n'est pas intégré dans cette formalisation. Celle-ci n'inclut qu'une notion de classement de l'origine sociale. Ceci est une insuffisance. D'une part, le poids de l'héritage scolaire sur l'inégalité devant l'école est loin

pour les enfants de parents séparés. Ces tableaux décrivent la situation actuelle des inégalités d'accès à l'école. En l'absence de données de suivi longitudinal homogènes, il n'est pas possible de calculer la situation passée des inégalités devant l'école. *A fortiori* les projections sont encore plus délicates. J'ai donc utilisé une procédure de simulation qui, partant des descriptions *a priori* de la demande d'école et du classement social, permet de reconstituer la dynamique des inégalités des chances scolaires. (Voir la description technique de cette procédure infra §2 2/).

La structure des inégalités familiales devant l'école a été supposée stable. Les effets scolaires du divorce sont-ils moins importants lorsque la propension à divorcer augmente ? Le développement du chapitre 3 §III tend à montrer que présumer un effet constant, semble la voie la plus sage⁴. La banalisation du divorce ne s'est pas traduite par une réduction des inégalités familiales devant l'école. Les écarts de réussite scolaire entre les deux grande catégories de structures familiales (Famille intacte, famille dissociée) enregistrés dans l'enquête INSEE 1992, ont donc été reportés sur les tableaux des inégalités de résultats scolaires.

Globalement l'inégalité des chances devant l'enseignement, mesurée ici à partir de d'indicateur générique du niveau d'étude atteint (Bac, Bac+3)⁵, est lentement

d'être négligeable . D'autre part, le lien entre l'héritage scolaire et la dissociation familiale n'est pas nul. Il est ainsi plus important qu'entre trajectoires familiales et origines sociales. L'intégration de l'héritage scolaire pourrait apporter une amélioration de la signification des résultats du modèle et enrichir les conclusions par l'évaluation des conséquences d'une croissance simultanée de l'héritage scolaire des enfants (avec l'allongement de la scolarité des parents) et du taux de séparation.

⁴ McLanahan et Bumpass (1994) remarquent que les études des années 1960-70 sur les conséquences de long terme d'une enfance en famille monoparentale ne concluaient pas à des effets très significatifs, alors que ce n'est pas le cas des études récentes. Ces données américaines ne confortent donc pas l'idée d'une atténuation des effets sur les enfants du divorce avec sa généralisation.

⁵ L'aspect « démocratique » de la massification de l'enseignement est largement dépendant du système de mesure choisi. Les études sur la composition sociale des séries du bac, du public des grandes écoles, des

décroissante dans le temps sous l'effet de la « démocratisation » de l'enseignement. Le recrutement au niveau scolaire le plus élevé reste socialement peu ouvert. Mais les enfants d'un milieu peu favorisé bénéficient de l'ouverture des niveaux de formation intermédiaires. La part des bacheliers d'origine familiale modeste augmente avec l'élévation générale du niveau de formation.

Raisonnement dans une société méritocratique

J'ai repris textuellement la procédure décrite par Boudon d'allocation dans une classe sociale de destination des individus en fonction d'un critère méritocratique, c'est-à-dire uniquement lié à leur niveau de diplôme. Selon l'hypothèse méritocratique, la position sociale des individus est liée à leur seul mérite scolaire. A diplôme scolaire égal, la position sociale ne dépend plus de l'origine sociale. Cette proposition n'est pas vérifiée pour le cas français (Galland, Rouault 1996, Goux, Maurin 1997). L'hypothèse méritocratique tend à sur-évaluer la mobilité sociale nette. Introduire un effet de domination des classes supérieures pour l'attribution de la position sociale est plus réaliste. Boudon corrige donc l'allocation méritocratique pure à l'aide d'un « coefficient de dominance ». C'est ce procédé qui est réutilisé ici.

Technique de construction du modèle

Dans ce paragraphe, je détaille techniquement l'adaptation proposée du modèle de Boudon pour l'analyse de la mobilité sociale différentielle des enfants de familles dissociées.

Raisonnons dans une société allégorique. On s'intéresse à l'évolution de la mobilité sociale entre trois périodes notées t1, t2, t3. Les données d'entrée du modèle sont celles

diplômes universitaires scientifiques montrent une grande stabilité de la structure sociale des filières les plus sélectives (Merle 2000, Duru-Bellat Kieffer 2000). Voir aussi les développements *infra* chap.7 III et suiv.

observées à partir de l'enquête jeune (INSEE 1992). Les catégories réelles correspondant aux notations décrites ci-dessous sont très agrégées. La hiérarchie sociale est composée de trois classes ordonnées C1, C2, C3 selon un prestige social et un niveau de revenu décroissant :

C1 classe favorisée : Cadre/professions intermédiaires ;

C2 classe moyenne : Employés/indépendants ;

C3 Ouvriers.

Un système scolaire simplifié produit quatre niveaux ordonnés de diplômes S1, S2, S3 et S4 :

S1 bac+3 et plus ;

S2 bac<=Diplôme<=bac+2 ;

S3 Diplôme < bac ;

S4 Aucun diplôme.

Enfin, il existe deux structures familiales de référence FI, FD :

FI à 18 ans, l'enfant vit au sein d'une famille « intacte » ;

FD à 18 ans, l'enfant vit dans une famille dissociée (parent séparés avec une éventuelle recomposition familiale⁶).

La période t2 est dite « période de référence » et correspond à la situation décrite par l'enquête INSEE de 1992. En t2, on a observé les répartitions suivantes des jeunes sur chacune des caractéristiques :

⁶Il est vrai que les résultats scolaires des enfants en familles recomposées sont toutes choses égales par ailleurs très proches de ceux de enfants de familles intactes. On peut donc discuter l'opportunité du classement proposé ici. Le déficit scolaire des enfants de familles recomposées est plus imputable aux conditions de formation du couple parental qu'à la dissociation de ce couple. Les enfants de familles recomposées ont en moyenne une mère plus jeune. Ce jeune âge de la mère prime pour l'explication les difficultés scolaires en milieu recomposé (chapitre 3, tableaux 3-4 p. 157 et 3-5 p.162). Mais n'ayant pas de certitude sur le sens de la causalité et ne prenant pas en compte l'effet d'âge de la mère dans l'exercice en cours, il paraît donc possible de mêler au sein d'une même catégorie statistique les enfants de familles monoparentales et recomposées.

Tableau 7-1 Répartitions observées de la structure sociale et de la structure des diplômes en période de référence

Période t2					
% d'enfants de familles dissociée (FD/(FI+FD)) selon leur origine sociale		Distribution des diplômes		Structure sociale	
C 1	12	S 1	10	C 1	28
C 2	13	S 2	30	C 2	35
C 3	9	S 3	35	C 3	37
		S 4	24		
Total	11	Total	100	Total	100

Source : enquête «Jeunes» complémentaire à l'enquête emploi, INSEE, 1992.

Cette gamme de répartitions constitue la donnée de base du calcul de la mobilité sociale en période de référence. Notons ISEt2 le tableau des inégalités sociales devant l'école. Ce tableau (ou première matrice de passage) décrit pour les individus des trois origines sociales C1, C2, C3, leur probabilité d'accès aux quatre niveaux scolaires S1, S2, S3, S4. Pour chacune des deux structures familiales, on peut aussi calculer deux sous-tableaux ISEt2-FI et ISEt2-FD qui permettent de comparer l'intensité des inégalités scolaires devant l'école en structure familiale dissociée (FD) et en structure familiale intacte (FI).

En période de référence (t2), ces matrices sont aisément calculables à partir des données d'enquête :

Tableau 7-2 Inégalité sociale devant l'école pour les enfants de familles intactes et de familles dissociées

LE DEVENIR DES ENFANTS DE FAMILLES DISSOCIEES

Tableau 2-a : matrice réelle ISE-FI en t2

		Niveau scolaire				total
		S 1	S 2	S 3	S 4	
Origine sociale	C 1	23	45	21	11	100
	C 2	9	32	37	22	100
	C 3	3	19	43	35	100

Tableau 2-b : matrice réelle ISE-FD en t2

		Niveau scolaire				total
		S 1	S 2	S 3	S 4	
Origine sociale	C 1	10	45	31	14	100
	C 2	4	16	48	32	100
	C 3	0	12	43	45	100

Source : enquête «Jeunes» complémentaire à l'enquête emploi, INSEE, 1992. Il s'agit d'un retraitement des données du tableau 2 du chapitre 4 de cette thèse.

Notons RSE le tableau de description du rendement social de l'école. Cette seconde matrice de passage indique pour chacun des quatre niveaux scolaire S1,...,S4, la probabilité d'accès à l'une des trois strates de la hiérarchie sociale C1, C2, C3.

En l'état actuel de l'étude, nous ne disposons pas de la description réelle de ce tableau. Mais le rendement social de l'école est un sujet fréquemment traité par la sociologie de l'école. Les résultats de ces travaux permettent d'envisager de façon relativement sereine une reconstitution de ce tableau RSE. Pour cette reconstitution, on utilise la procédure d'allocation décrite par Boudon. Les groupes d'individus de chacun des niveaux scolaires sont répartis de façon artificielle dans les catégories sociales. L'objectif de la procédure n'est pas de décrire le devenir social individuel d'un jeune selon son niveau scolaire. Il est de reconstituer le devenir social probable des groupes de jeunes de chaque niveau scolaire.

Dans cette esquisse, on suppose une allocation à dominante méritocratique des positions sociales.

Pour décrire concrètement le processus d'allocation, reprenons les explications de Boudon (1973, voir en particulier p. 245 et suiv.) : x candidats de niveau S1 entrent en concurrence avec des candidats moins diplômés de niveau S2, S3, S4 pour obtenir y positions sociales dans la catégorie la plus prisée C1. Lorsque l'allocation est purement méritocratique, le privilège lié à un niveau scolaire est maximum et le nombre de diplômés S1 intégrant la position sociale C1 est égal au minimum entre le nombre de postulants x et le nombre de positions disponibles y . Il est exceptionnel que le nombre de candidats coïncide avec le nombre de positions disponibles ($x=y$) car la production de diplômés par le système scolaire est souvent éloignée des besoins immédiats du

système de production. Si le nombre de postulants dépasse le nombre de positions disponibles dans la classe C1 ($x > y$), alors le surplus d'individus diplômés S1 ($x - y$) n'ayant pas trouvé de place dans la catégorie C1 sera candidat pour une position sociale de niveau C2. Si, au contraire, le nombre de postulants de niveau scolaire S1 est insuffisant pour occuper l'ensemble des positions sociales disponibles en C1 ($y > x$), alors des individus d'un niveau scolaire inférieur (S2) pourront accéder à la position C1. Ce raisonnement peut être reconduit de proche en proche : les groupes d'individus les plus diplômés ont des choix d'allocation prioritaires et préfèrent toujours la position sociale disponible la plus élevée. On alloue donc d'abord les individus de niveau S1 dans les positions C1 puis C2, C3, C4. On recommence l'opération pour les individus de niveau S2, dans les positions restant disponibles en C1, puis en C2, C3, C4, etc. On peut aisément transposer le raisonnement d'allocation basé sur des nombres en travaillant sur des pourcentages. Ainsi pour la période de référence, la structure des diplômés et la structure sociale décrite dans le tableau 7-1 aboutissent au calcul de la matrice RSE exposée dans le tableau 7-3-a.

Tableau 7-3 Rendement social de l'école en période de référence (t2) calculé avec une hypothèse de privilège méritocratique maximum (a/ ratio de dominance=100%) et une hypothèse de privilège méritocratique tempéré (b/ ratio de dominance=70%).

a - Ratio de dominance = 100 %						b - Ratio de dominance = 70 %					
Période t2		Position sociale			Total	Période t2		Position sociale			Total
		C 1	C 2	C 3				C 1	C 2	C 3	
Niveau Scolaire	S 1	10	0	0	10	S 1	7	2	1	10	
	S 2	18	12	0	30	S 2	15	11	5	30	
	S 3	0	23	12	35	S 3	4	16	15	35	
	S 4	0	0	24	24	S 4	2	7	16	24	
	Total	28	35	37	100	Total	28	35	37	100	

Source : simulations réalisées à partir de données de l'enquête «Jeunes» complémentaire à l'enquête emploi, INSEE, 1992.

L'allocation méritocratique pure avec privilège maximum à l'individu le plus diplômé est en fait assez éloignée de la réalité sociale. Le rang social tel qu'il est défini par les sociologues n'est pas toujours le reflet du rang scolaire. Le classement statistique est

d'abord entaché d'erreurs de mesure. L'information que traite le statisticien est sommaire et décrit mal la grande variété et la subtilité des classements sociaux. De plus, les hiérarchies mesurées sont valides en moyenne seulement. Des individus ou des groupes d'individus ne raisonnent pas forcément selon l'ordre social dominant. Par ailleurs, l'information des individus sur les positions sociales accessibles et disponibles n'est pas parfaite. Certains individus accèdent donc à une position sociale qui n'est pas forcément la plus valorisée par la moyenne des individus de même rang scolaire. Enfin et surtout, le modèle *quasi-méritocratique héréditaire* s'applique bien au cas français, cas d'une « société où les inégalités entre personnes de même diplôme reflètent avant tout une tendance à la reproduction des situations d'origine » (Goux, Maurin 1997, p. 21.).

Boudon affine donc sa procédure d'allocation et introduit la notion de *ratio de dominance* qui tempère une allocation des positions sociales trop mécanique selon le niveau scolaire. Prenons le cas d'un ratio de dominance égal à 70%. Il signifie que 30% des postulants et/ou 30% des positions sociales disponibles n'obéissent plus au schéma d'allocation avec un privilège maximum pour les individus les plus diplômés. L'allocation des x diplômés de niveau S1 dans la classe C1 (y positions disponibles) n'est plus égale au minimum (x,y) mais à 70% de cette valeur. Un maximum de 70% des places disponibles en C1 seront occupées par 70% des diplômés de niveau S1. Plus le ratio de dominance est important plus le rendement social de l'école est élevé. Le ratio de dominance est un indicateur de la rigidité de la structure méritocratique de la société. Pour fixer sa valeur, il faut que le tableau calculé avec la procédure d'allocation paramétrée par le ratio de dominance soit proche du tableau réel du rendement social de l'école. En l'absence de données précises, j'ai repris dans ce prototype la valeur du ratio de dominance retenue par Boudon (70%) sans chercher à remettre en cause cette hypothèse⁷.

⁷ Il est possible que la valeur du ratio de dominance soit fluctuante d'une catégorie sociale à l'autre. Il n'est pas certain qu'il y ait conservation de l'intensité des privilèges entre classes (l'hypothèse est implicite chez Boudon). La priorité d'attribution des postes à haut prestige social des diplômés de niveau S1 sur les

De façon plus générique, la règle d'affectation s'énonce comme suit : pour i indice de niveau scolaire (i appartient à l'intervalle $[1,4]$) et pour j indice de la catégorie sociale d'affectation (j appartient à l'intervalle $[1,3]$), le nombre d'individus de niveau de diplôme S_i qui trouveront une position sociale au sein de la classe C_j est égal à 70% du minimum entre le nombre de positions disponibles en C_j et le nombre de diplômés S_i candidats à cette position. Les nombres d'individus occupant une position sociale défavorisée ($j=3, C3$) est la différence entre le nombre total d'individus d'un niveau scolaire donné et le nombre d'individus affectés aux positions sociales supérieures ($C1, C2$). Là encore, les calculs en nombre sont facilement transposables en proportion (% de la population totale) comme l'indique le tableau 7-3-b.

La procédure d'allocation de Boudon est un artifice de reconstruction de la réalité sociale. J'ai insisté sur la présentation technique de cet artifice car il va nous être utile en plusieurs endroits. La procédure est d'abord employée pour la construction du tableau d'évaluation du rendement social de l'école, mais elle peut aussi être étendue pour connaître la dynamique des inégalités sociales devant l'école. On peut avec ce principe d'allocation reconstituer assez fidèlement, l'intensité des inégalités sociales correspondant à différentes configurations de la répartition des diplômes dans la population.

Pour nous convaincre de la validité du procédé, comparons les résultats d'une simulation du tableau des inégalités devant l'école et le tableau réel de la période t2.

diplômés de niveau inférieur est-elle supérieure à la priorité d'attribution des mêmes postes des diplômés de niveau S2 sur les diplômés de niveau S3, S4 ?

En revanche, le raisonnement sur la mobilité nette suppose implicitement des comportements de classements sociaux stables dans le temps ce qui est cohérent avec l'hypothèse d'une stabilité temporelle du ratio de dominance.

Tableau 7-4 Validité d'une simulation du calcul du tableau de la réussite scolaire selon l'origine sociale

4-a : tableau simulé

Période t2		Niveau scolaire				Total
		S1	S2	S3	S4	
Origine sociale	C1	6	13	5	4	28
	C2	3	12	14	6	35
	C3	1	5	16	15	37
	Total	10	30	35	24	100

4-b : tableau réel

Période t2		Niveau scolaire				Total
		S1	S2	S3	S4	
Origine sociale	C1	6	13	6	3	28
	C2	3	11	14	8	35
	C3	1	7	16	13	37
	Total	10	30	35	24	100

Source : simulations et enquête «Jeunes» complémentaire à l'enquête emploi, INSEE 1992.

Pour la période de référence, le constat est très proche de sa valeur simulée⁸. Afin d'étudier la dynamique du système, il est donc possible de reprendre ce mode de simulation du tableau des inégalités sociales lorsque les répartitions réelles du tableau des inégalités scolaires ne sont pas disponibles (périodes t1 et t3).

Des tableaux précédents (7-4 a/ et 7-3 b/), on déduit aisément le tableau du devenir scolaire selon l'origine sociale et celui du devenir social selon le niveau de diplôme en divisant chacun des termes des tableaux par le total de la ligne correspondante. On obtient alors la matrice des inégalités sociales devant l'école (notée ISE) et celle du rendement social de l'école (RSE) :

Tableau 7-5 Simulation en période de référence des matrices ISE et RSE

5-a Inégalités sociales devant l'école (ISE) simulées

Période t2		Niveau scolaire				Total
		S1	S2	S3	S4	
Origine sociale	C1	21	47	19	13	100
	C2	8	34	41	17	100
	C3	3	14	43	40	100

5-b rendement social de l'école (RSE) simulé

Période t2		Position sociale			Total
		C1	C2	C3	
Niveau Scolaire	S1	70	21	9	100
	S2	49	36	15	100
	S3	13	44	43	100
	S4	8	27	65	100

⁸ J'ai appliqué ici un ratio de dominance de la classe C1 sur les classes C2 et C3 égal à 60%. Le ratio de dominance de la classe C2 sur la classe C3 vaut 70%. Ce couple de ratios de dominance minimise les écarts entre le tableau réel des inégalités sociales et le tableau simulé. En conservant un même ratio de dominance égal à 70% pour toutes les classes sociales, on aboutit à un tableau de simulation plus éloigné du tableau réel.

On peut dès lors composer la répartition des diplômés selon leur origine sociale (ISE) et le rendement social de la scolarité (RSE) pour calculer la répartition des positions sociales atteintes selon l'origine sociale. Ce tableau (noté MSN) décrit la mobilité sociale nette. Calculons par exemple la part des individus d'origine sociale C1 « immobiles », c'est-à-dire qui occupent la position sociale C1.

Sur 100 individus d'origine C1 :

- 21 obtiennent un diplôme de niveau S1 et parmi ceux-ci 70% accèdent à la position C1 soient 14,7 individus,
- 47 obtiennent un diplôme de niveau S2 et parmi ceux-ci 49% accèdent à la position C1 soient 23 individus,
- 19 obtiennent un diplôme de niveau S3 et parmi ceux-ci 13% accèdent à la position C1 soient 2,3 individus,
- 13 obtiennent un diplôme de niveau S4 et parmi ceux-ci 8% accèdent à la position C1 soient 1 individu.

Au total, $14,7+23+2,3+1=41$ parmi 100 individus d'origine sociale C1 occupent une position sociale C1.

On peut recommencer ce type de calculs pour tous les couples (S_i, S_j) du tableau MSN. Plus prosaïquement, le tableau MSN est égal au produit matriciel du tableau ISE et du tableau RSE : $MSN=ISE \cdot RSE$. Les valeurs absolues prises par les cases des tableaux MSN sont très dépendantes des choix du découpage des catégories sociales. Aussi plus que sur les valeurs absolues, l'interprétation doit se concentrer sur les écarts de ce tableau avec celui de la mobilité parfaite correspondant à l'hypothèse d'équité sociale. J'ai donc construit des ratios d'inéquité de la société, égaux aux rapports entre chacun des postes de ces deux tableaux qui permettent de mesurer poste par poste l'éloignement de la matrice MSN par rapport à une situation de mobilité parfaite.

Tableau 7-6 Mobilité et inéquité sociale en période de référence

LE DEVENIR DES ENFANTS DE FAMILLES DISSOCIEES

6-a Mobilité sociale nette (MSN)

Période t2		Position sociale			Total
		C 1	C 2	C 3	
Origine sociale	C 1	41	33	25	100
	C 2	29	36	35	100
	C 3	18	35	47	100

6-b Mobilité sociale parfaite

Période t2		Position sociale			Total
		C 1	C 2	C 3	
Origine sociale	C 1	28	35	37	100
	C 2	28	35	37	100
	C 3	28	35	37	100

6-c Ratios d'inégalité sociale= 6-a/6-b

Période t2		Position sociale			Total
		C 1	C 2	C 3	
Origine sociale	C 1	1,5	0,9	0,7	100
	C 2	1,0	1,0	1,0	100
	C 3	0,6	1,0	1,3	100

Nous sommes désormais équipés pour reconstituer l'évolution de la mobilité sociale nette sur les trois périodes pour chacune des deux structures familiales. Je porterai une attention particulière à l'évolution des ratios d'inégalité qui reflètent l'évolution de la circulation sociale liée à la démocratisation du système scolaire et à l'accroissement des ruptures familiales.

III- Simulation et résultats

En considérant la situation actuelle comme référence (t2), j'ai construit « à la main » un scénario d'évolution des structures de familles et de la demande scolaire. En t1, les dissociations familiales sont rares (divisées par deux par rapport à la situation actuelle) et la diffusion de l'enseignement n'est pas massive. En t3, le nombre d'enfants ayant connu une trajectoire dissociée augmente (multiplication par 2) et la diffusion de l'enseignement s'intensifie fortement. Que faut-il attendre de telles évolutions ?

Tableau 7-7 Scénario d'évolution des ruptures de familles et de la production de diplômés par le système scolaire

7-a Hypothèses d'évolution du % d'enfants de familles dissociées par catégorie sociale

	t1	Situation réelle t2	t3
C 1	6	12	24
C 2	7	13	26
C 3	5	9	18

7-b Hypothèses d'évolution de la distribution des diplômés

	Situation réelle		
	t1	t2	t3
S 1	5	10	25
S 2	15	30	45
S 3	30	35	20
S 4	50	24	10
Total	100	100	100

La demande d'école s'intensifie et le système d'enseignement y répond en produisant un nombre de diplômés plus importants. Mais ce n'est pas parce que l'enseignement se « massifie » qu'il devient moins inégalitaire. A. Prost soulignait déjà ce point en 1975 «... il est vrai qu'une démocratisation de l'enseignement conçue en termes purement quantitatifs peut produire les effets exactement inverses de ceux qu'elle prétendait viser»⁹. La démocratisation de l'école a peu d'impact sur la mobilité sociale nette. Les enfants des classes aisées bénéficient autant de l'ouverture de l'école que les enfants de milieux populaires. Les analyses récentes (Goux, Maurin, 1997) de la mobilité sociale confirment ce résultat pressenti à l'origine par Boudon en 1973. Le débat sur la nature de la démocratisation scolaire en France n'est de fait pas complètement tranché. La démocratisation de l'école, définie comme l'accès au diplôme d'une plus forte proportion de la population, est dite «égalisatrice» lorsque la corrélation entre le classement de sortie de l'école et l'origine sociale est moins forte que par le passé. Elle est « uniforme » lorsque la corrélation est constante, elle est « ségrégative » lorsque le rang de sortie de l'école est plus dépendant de l'origine sociale qu'auparavant. En France, les avis sont partagés en fonction du système de mesure retenu, la démocratisation de l'école est plutôt « uniforme », voire « ségrégative » (Goux, Maurin 1997, Merle 2000, Duru-Bellat, Kieffer 2000).

⁹ A. Prost, 1975, *L'école dévaluée*, Projet, n°96.

Nous pouvons ajouter ici que l'évolution des structures familiales ne changent rien à l'affaire. De fait, les dissociations familiales sont assez équi-réparties selon l'origine sociale. Par ailleurs, les enfants de tous les milieux sociaux souffrent dans d'égales proportions des effets de la rupture du couple de leurs parents. Si l'on fait abstraction de l'évolution du système scolaire, il n'y a donc aucune raison pour que la croissance régulière du divorce entraîne une plus forte mobilité entre classes sociales. Les croissances du système scolaire et des ruptures familiales n'ont pas d'effet significatif sur le degré d'équité sociale ou d'inéquité de la société (tableau 7-8-a).

En revanche, la mobilité sociale des enfants de familles dissociées est clairement descendante et se distingue fortement de celle des enfants de familles intactes. La démocratisation du système scolaire tend à accroître quelque peu l'écart entre la réussite sociale des enfants de familles intactes et celle de la descendance de familles dissociées. Les enfants de familles stables bénéficient plus de l'ouverture de l'école que les enfants de familles dissociées. En d'autres termes, les conséquences sociales d'un handicap scolaire lié à une mauvaise entente parentale sont d'autant plus importantes que le diplôme se diffuse et devient une condition presque nécessaire d'accès au monde du travail. En particulier, l'écart entre le devenir social des enfants de familles intactes et dissociées des classes aisées semble s'accroître plus fortement que celui observé dans les autres milieux sociaux (tableau 7-8-b).

A demande scolaire égale, la mobilité sociale différentielle des enfants de familles dissociées est, par construction, constante avec le taux de dissociation. Nous avons en effet posé l'hypothèse que les effets de la dissociation parentale restaient stables quelle que soit la diffusion des modèles de familles. Mais à taux de ruptures familiales égal, la croissance de la demande scolaire entraîne une légère croissance de la mobilité différentielle descendante des enfants de familles dissociées.

Tableau 7-8 Simulation d'évolution de la mobilité sociale dans les familles intactes et dans les familles dissociées

Ratio d'équité sociale =
rapport entre la mobilité
sociale nette observée et la
circulation sociale "parfaite"

7-8-a : toutes structures familiales confondues

Origine sociale		Position sociale			Total	Position sociale		
		C1	C2	C3		C1	C2	C3
Période t1	C1	43	33	24	100	1,5	0,9	0,7
	C2	28	37	35	100	1,0	1,1	0,9
	C3	17	35	48	100	0,6	1,0	1,3
Période t2	C1	41	33	25	100	1,5	0,9	0,7
	C2	29	36	35	100	1,0	1,0	1,0
	C3	18	35	47	100	0,6	1,0	1,3
Période t3	C1	44	30	26	100	1,6	0,8	0,7
	C2	26	37	37	100	0,9	1,1	1,0
	C3	18	37	45	100	0,7	1,1	1,2

*Lecture : un ratio égal à 1 signifie que les chances d'occuper une position sociale sont égales à celles attendues dans une société "équitable" où l'hérédité sociale n'aurait pas d'influence sur l'attribution des statuts sociaux. En t3 par exemple, la probabilité des enfants de la classe aisée d'occuper une position sociale favorable est 1,6 fois supérieure à celle des mêmes enfants vivant dans une société fictive totalement "équitable".

7-8-b : au sein des familles intactes et des familles dissociées

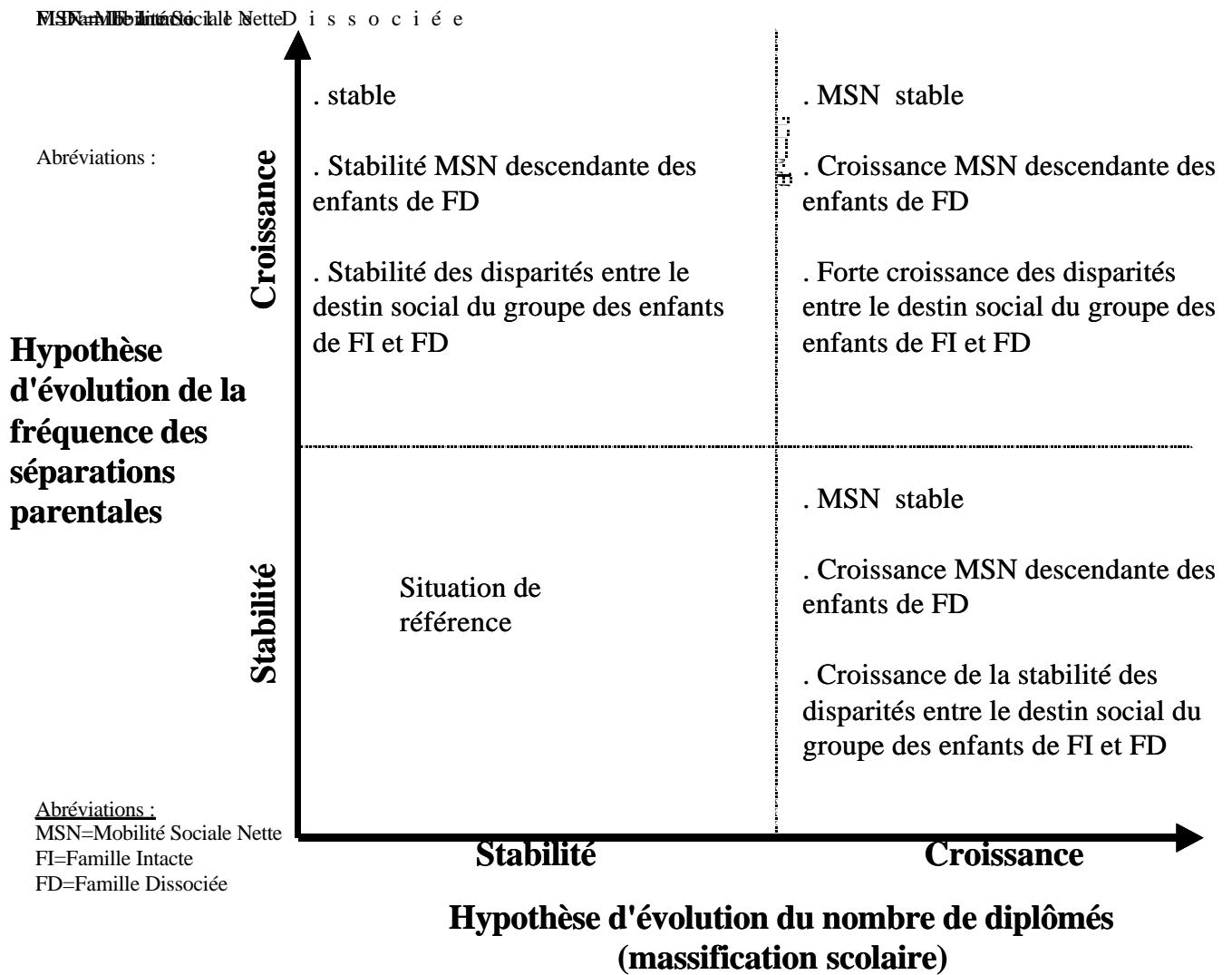
Ratio d'écart de l'intensité de la circulation sociale entre les enfants ayant connu u trajectoire familiale intacte et dissociée

Origine sociale		Familles intactes[1]				Familles dissociées[2]				Ratios [1]/[2]*		
		Position sociale			Total	Position sociale			Total	Position sociale		
		C1	C2	C3		C1	C2	C3		C1	C2	C3
Période t1	C1	44	33	24	100	39	35	26	100	1,1	0,9	0,9
	C2	29	37	34	100	23	38	39	100	1,3	1,0	0,9
	C3	17	35	48	100	14	35	51	100	1,2	1,0	0,9
Période t2	C1	42	33	25	100	34	36	30	100	1,2	0,9	0,8
	C2	28	36	36	100	19	36	44	100	1,5	1,0	0,8
	C3	20	36	44	100	15	35	50	100	1,3	1,0	0,9
Période t3	C1	46	29	25	100	33	33	34	100	1,4	0,9	0,7
	C2	27	38	35	100	22	36	42	100	1,2	1,0	0,8
	C3	19	37	44	100	13	36	50	100	1,4	1,0	0,9

*Lecture : un ratio égal à 1 signifie que les chances d'occuper une position sociale des enfants de parents séparés et celles des enfants de familles intactes sont identiques. En t3 par exemple, les enfants des familles intactes de la classe aisée occupent une position sociale favorable 1,4 fois plus souvent que les enfants de la même origine sociale de parents séparés.

De fait, l'impact de cette mobilité descendante différentielle des enfants de parents séparés est de faible ampleur sur la mobilité globale. Plus de ruptures signifient plus de mobilité descendante pour les enfants concernés, mais aussi un devenir social comparativement plus attractif pour les enfants de familles intactes. Des enfants de familles intactes et d'origine sociale défavorisée occupent alors les positions sociales plus favorables laissées vacantes par les enfants de parents séparés d'un milieu plus aisé. Le « malheur (social) des uns fait le bonheur des autres » il y a compensation entre les positions sociales occupées par les uns et les autres. Plus de divorces signifie plus de parcours sociaux difficiles pour les enfants concernés et plus de parcours sociaux plus fréquemment ascendants pour les autres.

Graphique 7-1 Synthèse des effets de la croissance de la scolarité et du nombre de séparations de parents sur la circulation sociale



Conclusion

A l'aide d'un modèle synthétique expérimental, nous avons essayé de prévoir quelles sont les variations possibles de la circulation sociale et du degré d'équité de la société lorsque la proportion des divorces augmente et lorsque l'accès au diplôme se démocratise.

Sauf dans l'hypothèse improbable d'un changement drastique de la morphologie sociale des séparations de couples, l'impact sur la circulation sociale globale entre générations de la croissance des séparations conjugales est, et restera, sans doute négligeable. La mobilité sociale nette au sens traditionnel du terme est peu dépendante des comportements familiaux car ceux-ci se diffusent de façon assez homogène entre les milieux sociaux. Dans le schéma classique de la reproduction sociale, l'avantage social des catégories supérieures n'est pas entamé par la montée de l'instabilité conjugale et familiale.

Mais si le destin de chaque groupe social reste globalement stable, la conclusion est différente lorsque l'on décompose la circulation sociale au sein des groupes domestiques. L'avantage social d'une enfance en famille intacte s'intensifie et les disparités des destins sociaux entre les groupes des enfants de familles dissociées et de familles intactes augmente. Nous assistons là à l'une des conséquences secondaires, certainement aujourd'hui mal identifiées, de la démocratisation du système scolaire. L'accès généralisé au diplôme s'accompagne d'une institutionnalisation de la fonction des classements scolaires. Lorsque plus de la moitié d'une génération sortait du système scolaire sans diplôme, le destin social des individus du groupe le moins diplômé était relativement homogène. Aujourd'hui avec une scolarité prolongée, le premier diplôme segmente et crée des hiérarchies à l'intérieur de ce groupe des peu diplômés. Le destin social des individus totalement dépourvu de diplôme est comparativement plus compromis que par le passé. On comprend donc qu'un désavantage scolaire d'accès au premier diplôme en famille dissociée, même léger,

compromet plus le destin social des enfants de ce groupe lorsque la proportion de diplômés augmente.

Ce résultat, qu'il faudrait cependant confirmer par des données réelles, montre l'aspect multiforme des notions d'équité et de démocratie scolaire. Le degré d'équité entre les groupes sociaux d'une société peut se stabiliser, alors même que d'autres niveaux d'équité/inéquité se créent ou se développent : équité/inéquité selon le sexe, l'origine ethnique, les trajectoires familiales ... Par ailleurs, la démocratisation scolaire numérique valorise aussi la fonction sociale de la certification scolaire. Auparavant avec une moindre importance de la certification scolaire, les individus s'inséraient dans les classements sociaux en même temps que dans leur activité professionnelle. Désormais, les jeunes sont fortement pré-classés à l'entrée dans la vie active, et ce pré-classement est un indicateur fort de la position sociale qui sera acquise avec l'activité professionnelle. Il est probable que la trajectoire familiale soit désormais un facteur de classement plus influent pour le système scolaire qu'il ne l'était dans le monde professionnel. La sociologie de l'école n'a certainement pas encore décrypté l'ensemble des effets secondaires de la démocratisation scolaire.

Bibliographie du chapitre : modéliser l'effet de l'évolution des formes familiales sur la mobilité sociale

Boudon R., 1973, *L'Inégalité des chances*, réédition de 1984, Hachette Pluriel

Bumpass L., McLanahan S., 1994, « Intergenerational consequences of family disruption », *American Journal of Sociology*, Vol. 94-1 p. 130-152.

Cuin C. H., 1993, *Les sociologues et la mobilité sociale*, PUF.

Duru-Bellat M., Kieffer A., 2000, «La démocratisation de l'enseignement en France : polémiques autour d'une question d'actualité », *Population* n°1.

Galland O., Rouault D., 1996, « Des Etudes supérieures inégalement rentables selon les milieux sociaux », *Insee Première* n° 469.

Goux D., Maurin E., 1997, « Destinées sociales : le rôle de l'école et du milieu d'origine », *Economie et Statistique* n°306.

Merle P., 2000, «Le concept de démocratisation scolaire de l'institution scolaire : une typologie et sa mise à l'épreuve », *Population* n°1.

Merllié D., Prévot J., 1997, *La mobilité sociale*, La découverte coll. Repères.

Le soutien aux familles monoparentales est un élément important de lutte contre la précarité économique de ces familles. Sans ce soutien de l'Etat, plus du tiers des familles monoparentales vivraient en-deçà du seuil de pauvreté (Martin 1997, Herpin, Olier 1998). L'aide sociale au chef de famille élevant seul ses enfants peut être appréhendée comme un investissement en capital humain à long terme dans les enfants de ces structures. C'est un investissement considéré comme moins coûteux, plus efficace et plus en conformité avec le désir d'enfants des parents qu'une prise en charge totale de ces enfants par l'Etat en institutions spécialisées. Un calcul économique à court terme de réduction et/ou suppression par l'Etat des transferts vers les familles monoparentales

scolarisation des enfants. Enfin, le quatrième levier met l'accent sur l'aspect contractuel du mariage vis à vis de la filiation. Il y a nécessité de conserver une certaine cohésion familiale en dépit des problèmes conjugaux. Il s'agit donc d'engager les pères dans la vie familiale après la séparation.

Sans jamais trouver de recette miracle, les sociétés occidentales ont tour à tour essayé, évalué, réformé diverses combinaisons de mesures empruntées à l'un de ces trois derniers leviers.

Les flux de revenus redistribués sont souvent difficiles à évaluer et à comparer d'un pays à l'autre. Cependant les comparaisons entre pays industrialisés sont essentielles dans le domaine des politiques sociales. Pour l'analyse de la monoparentalité le comparatisme est le meilleur moyen d'investigation de l'impact global de la politique familiale sur les caractéristiques socio-démographiques de cette population : natalité, pauvreté, taux de divorce/recomposition... La route vers une société vraiment équitable est longue, et le comparatisme est aussi un bon moyen pour évaluer ce qui a déjà été fait et le chemin qu'il reste à parcourir. En France et dans les pays Nordiques, le lien entre pauvreté et monoparentalité est moins marqué que dans les pays Anglo-Saxons (Martin 1997-a). Les orientations de la politique familiale de l'Etat permettent de gommer une partie de cette pauvreté.

Le rappel du comparatisme exposé (§1), je détaillerai ensuite par quel mécanisme, la politique familiale française obtient ces résultats « honorables » de redistribution envers les foyers monoparentaux, ainsi que son impact sur leurs revenus et niveaux de vie (§2). Nous avons vu (Chapitre 1) qu'au XIX^e siècle, l'aide de l'Etat aux orphelins et « bâtards » était directe : l'Etat prenait ces enfants totalement en charge dans des orphelinats et des établissements spécialisés. Aujourd'hui, ce type d'aide est assez marginal. L'aide sociale aux enfants de parents séparés est indirecte : l'entretien de l'enfant relève du couple parental avec un système d'allocations au bénéfice du parent gardien. Mais la politique familiale française est complexe. La gestion de la famille monoparentale en est une des traductions. Il existe une panoplie de mesures sociales multiples, fruit de consensus entre divers paradigmes, parfois superposées et dont la

lisibilité n'est pas toujours parfaite. En France, le terme de « patchwork » est employé pour décrire une sédimentation progressive de décisions prises par l'Etat-Providence en faveur des familles (Pitrou 1994).

Mais en dépit de ces résultats honorables de la politique sociale française, les femmes responsables de foyers monoparentaux sont « *confrontées aux problèmes de discontinuité de leur vie professionnelle, du faible niveau de leur rémunération et des systèmes de garde insuffisants et aux aléas de la contribution des pères* » (A. Pitrou 1994, p.196) . La politique familiale ne garantit donc pas encore l'égalité des niveaux de vie et, à plus longue échéance, l'équité du destin social des enfants de familles dissociées.

On peut parfois reprocher aux sociologues leur prudence en matière de politique sociale et leur « caméralisme » (Boudon cité par Commaille 1996). Le caméralisme désigne l'activité de production d'information sociale. Les sociologues délaisseraient les schémas d'explication des phénomènes sociaux et les suggestions de politique sociale, au profit d'une activité purement descriptive. Une thèse ne saurait être un catalogue de propositions. Mais l'aspect politique est un prolongement naturel de ce travail. Il faut donc s'efforcer de contourner les travers du caméralisme en examinant comment l'Etat peut reconsidérer les familles dissociées et leurs enfants. A l'occasion des récentes conférences sur la famille, des propositions ont été faites pour améliorer la lecture et l'impact de la politique familiale. Ce sera donc l'occasion de cerner l'impact redistributif de ces propositions sur les familles monoparentales (§3).

I- Aperçu comparatif

La littérature comparative sur la politique familiale est assez récente et en plein développement. Mon propos ici est de rappeler schématiquement quels grands modèles idéologiques expriment les politiques familiales dans les pays développés. Ceci nous permettra de relativiser en France l'analyse des transferts en direction des

foyers monoparentaux. Le comparatisme est aussi essentiel pour déceler d'éventuelles *best practices* adaptables d'un pays à l'autre.

Les deux modèles «types» et diamétralement opposés de la Suède et de l'Angleterre ont fait l'objet de plusieurs études convergentes et la comparaison avec la troisième voie française donne un bon éclairage des futures pistes d'orientation de la politique familiale envers les foyers monoparentaux. Pour chacun de ces trois modèles, il est important de noter que les termes de l'arbitrage famille/emploi de la femme en général ont de fortes implications sur le statut de la femme chef de foyer monoparental en particulier.

La France consacre 2,6% de son PIB à sa politique familiale, ce qui la place à un niveau intermédiaire entre les pays d'Europe du nord (>4% en Suède) et les pays d'Europe du sud (0,2% en Grèce) (Thélot, Villac 1998). Mais la part du PIB consacrée à la politique familiale est un indicateur très partiel de l'effort fait en direction de la famille. Les Etats prennent en effet en charge à des degrés très divers le fonctionnement des services éducatifs, de logement ou de santé. Ces dépenses ne sont pas intégrées directement dans ces chiffres mais relèvent bien aussi de la politique sociale familiale.

Suède : une politique familiale d'avant garde

La Suède est depuis fort longtemps citée comme l'exemple du très bon élève en matière de politique familiale. La société suédoise est l'une des plus égalitaires au monde et les politiques sociale et familiale ont fortement contribué à ces résultats. L'Etat suédois est de type social-démocrate, universaliste (Martin 1999), fortement redistributeur. Il a soutenu depuis le milieu des années 60 le désir des femmes de pouvoir concilier vie professionnelle et vie familiale. L'accès des femmes à la promotion personnelle et à la consommation a eu indirectement des retombées positives en matière de fécondité (Pauti 1992) : la fécondité des femmes suédoises figure parmi les plus élevées d'Europe, après l'Irlande.

La Suède a développé une politique très égalitaire entre sexes. La participation des hommes à l'éducation des enfants y est la plus élevée. Par ailleurs, la gestion de la petite enfance est publique. L'Etat et les municipalités sont tenus d'assurer des places de garde pour tous les enfants à partir d'un an (Daune-Richard 1999). La participation des femmes au travail est très élevée et le taux de chômage des femmes est plus faible que celui des hommes. Avec un taux de divorce très élevé, le foyer monoparental est répandu en Suède. Cependant grâce à la politique sociale, la proportion de famille monoparentale en situation de pauvreté en Suède (5,5% dans les années 1980) est la plus faible des pays industrialisés (Martin 1997-b)

Le modèle de compromis français

Le système français de protection sociale est corporatiste. La gestion du système est paritaire tripartite, assurée par l'administration, les employeurs et les salariés. La sécurité sociale est obligatoire et « assistancielle », proche du modèle allemand. D'autre part, la politique familiale est assez généreuse et vise à protéger à la fois la mère et les enfants. La politique sociale française appliquée aux familles monoparentales résulte d'un dosage relativement consensuel entre plusieurs courants idéologiques : natalisme, familialisme, féminisme (Martin 1997-a) et individualisme. Ce système protecteur des mères seules existe en l'absence de contrat social égalitaire entre homme et femme (modèle suédois). Les Françaises sont à la fois « mères » et « travailleuses ».

La politique sociale française est reconnue pour être assez redistributive en direction des familles modestes et monoparentales. L'objectif de la politique familiale française est directement nataliste. Les développements public et privé des modes de garde sont couplés avec une scolarité généralisée, publique et gratuite des jeunes enfants. Ceci a permis aux femmes d'investir massivement le marché du travail. Tout en laissant implicitement la responsabilité des enfants à la mère, le modèle français favorise la participation des femmes au travail.

De véritables comparaisons entre pays sur la socialisation par l'Etat des revenus sont très difficiles à établir. Une particularité majeure du système français est l'importance de

la part des prélèvements sur revenus bruts liée aux cotisations sociales (Thélot, Villac 1998).

La redistribution vers la famille se fait aux trois quarts au moyen des allocations familiales. Le modèle français est plutôt parental au sens où l'on se préoccupe de l'enfant. Selon ce modèle le rôle social de la femme est double : mère et travailleuse, ce qui le distingue fortement du Royaume Uni ou de l'Allemagne où les droits sociaux de la femme découlent de ceux du mari. Le schéma français respecte plus le principe d'égalité entre sexes. Il est donc plus proche de la référence des pays nordiques. (Thélot, Villac 1998, Louis Lévy 1998).

Malgré des régimes fiscaux et des allocations très hétérogènes, l'impact global de la redistribution de revenus en faveur des familles avec enfants est au final assez proche d'un pays riche à l'autre. En revanche, les modalités d'accueil et de garde des très petits enfants sont bien distinctes (Tableau 8-1). La France dans le sillage de l'Europe du nord développe une politique dont l'objectif premier est d'enrayer la baisse de la natalité. L'important mouvement de travail des femmes est un acquis avec lequel la politique sociale compose. Elle développe des solutions de garde de la petite enfance et des aménagements légaux du temps de travail pour tenir compte de la vie familiale (le congé parental). Les familles monoparentales avec des enfants en bas âge bénéficient en premier lieu de ces mesures. Les mères de familles monoparentales sont très nombreuses à travailler. Le revenu est complété par la contribution du père avec les pensions alimentaires et une politique dont l'efficacité est à montrer pour l'obtention de leur paiement (Allocation de Soutien Familial). Enfin les revenus du travail et de la pension alimentaire sont couplés avec les aides financières plus traditionnelles visant à lutter contre la pauvreté.

En France, la participation au travail des mères seules reste très élevée, 86% de ces mères seules âgées entre 25 et 50 ans travaillent contre 73% des femmes en couple. L'incitation au travail reste fondamentale, même pour les personnes faiblement qualifiées. De fait, la politique des minima sociaux et de mise à disposition de solutions

de garde a une influence évidente sur les rendements différentiels des deux situations d'activité/inactivité. Avec des solutions de garde satisfaisantes en termes qualitatifs et complètement subventionnées (quasi-gratuites) pour les mères seules faiblement qualifiées, le rendement net du travail n'est pas amputé des frais de garde. La différence entre le salaire minimum légal et l'allocation au parent isolé est alors interprétable comme le rendement différentiel de l'activité des personnes seules faiblement qualifiées. La difficulté des politiques de tarification des modes de garde et de fixation des minima sociaux et salariaux est de maintenir la croissance de l'incitation au travail en fonction du niveau de qualification dans la limite des ressources budgétaires attribuables aux programmes sociaux.

La politique minimale anglaise d'assistance au plus démunis

Au Royaume Uni, il existe un rejet de l'idée d'intervention de l'Etat dans la vie privée des personnes. Le soutien public à la garde des enfants est donc quasi inexistant car la garde des enfants relève des compétences des personnes privées. La responsabilité des enfants revient à la femme, qui elle même dépend fortement du revenu de son mari et des prestations qui en découlent. Les revenus personnels de la femme sont très accessoires et beaucoup ne travaillent qu'à temps partiel (Daune-Richard 1999, Hantrais 1992).

Le couplage d'un support purement financier et d'un support éducatif à la petite enfance n'existe pas dans le monde anglo-saxon où les institutions de garde de la petite enfance sont peu développées. Par ailleurs, en Angleterre et aux Etats-Unis, l'influence conservatrice pousse vers une limitation des aides en faveur des mères isolées. C'est le spectre d'une dépendance de ces mères à l'égard de l'aide qui est avancé. En France, l'aide aux mères seules est considérée comme une composante de la politique d'aide aux plus démunis (Gauthier 1996).

En Angleterre, la politique sociale est conçue selon les principes libéraux. Le citoyen est libre et responsable de sa vie et l'Etat n'a pas à s'en mêler. Mais le système libéral

anglais s'entend avec une obligation sociale minimum d'assistance à ceux que le système rejette. L'Angleterre pratique donc une politique d'assistance aux plus démunis sans ressources. Elle ne tient pas compte de la situation familiale dans la politique de taxation. Les différences familiales de niveau de vie sont de fait accentuées par la politique fiscale. Par ailleurs, la politique de subventions de la garde des enfants n'est pas développée, le système privé de garde d'enfants est très onéreux : seule les familles favorisées peuvent y confier leurs enfants.

La famille anglaise est très nucléarisée, les jeunes partent tôt de chez leurs parents et on compte beaucoup de mères jeunes de moins de 20 ans. En revanche, la politique d'assistance est très ciblée et fortement redistributive : plus de 55% des prestations sont versées sous conditions de ressources. Il s'ensuit une certaine désincitation au travail des chefs de famille monoparentale. Seulement 40% des mères seules travaillent et pour plus de la moitié à mi-temps. La désincitation au travail des mères est d'autant plus forte que l'espérance de gain au travail est faible, et peut être dépassée par les allocations de substitution au revenu. Par ailleurs, un foyer mono-revenu ne peut s'offrir un mode privé de garde.

Dans les pays anglo-saxons, l'aide aux familles monoparentales est parfois soupçonnée de favoriser le développement de la monoparentalité. Selon la conception conservatrice, cette catégorie d'aides favoriserait des arrangements conjugaux en-dehors du mariage et les naissances illégitimes. Ainsi certaines familles recomposées à faibles revenus sont soupçonnées de cacher leur véritable identité aux services sociaux afin de bénéficier de l'aide sociale. Les pays où les aides et transferts étatiques vers les familles monoparentales sont peu développées connaissent parallèlement un taux élevé de familles monoparentales (Angleterre, Etats-Unis). Aides directes et fiscalité pèsent de façon très conjoncturelle sur les comportements conjugaux¹, elles exercent des effets très

¹ En France en 1998, la suppression de l'avantage fiscal des concubins par rapport aux couples mariés a poussé quelques couples au mariage. Cette mesure a entériné certaines situations de fait. Elle ne peut

mineurs sur les trajectoires familiales. L'aide sociale accompagne les changements familiaux, elle ne peut les déterminer : suffirait-il de supprimer les aides aux familles monoparentales pour supprimer le divorce ?

II/ le niveau de vie en famille dissociée

1/ Les redistributions du revenu vers la famille

Il existe deux approches pour organiser les transferts de revenus vers les familles. L'aide aux familles peut se faire soit par l'impôt, soit par la redistribution sélective de revenus. En France, le mécanisme du quotient familial permet de corriger certaines inégalités familiales de revenu. Cependant la majeure partie des transferts vers les familles et en particulier des aides aux familles monoparentales passe par l'attribution d'allocations sous conditions de revenu.

La redistribution du revenu par l'impôt

La structure de la famille intervient directement dans le calcul de l'impôt sur le revenu. Le quotient familial est le principal mécanisme de prise en compte de la structure de la famille pour le calcul de l'impôt sur le revenu².

Chaque membre de la famille compte pour une part fiscale. Pour calculer le quotient familial, on divise le revenu imposable par le nombre de parts fiscales de la famille. Les taux marginaux d'imposition sont appliqués au quotient familial. A revenus identiques,

pas, à elle seule, ralentir sur la longue période la tendance structurelle à la baisse du nombre des mariages.

² Certaines dépenses directement liées aux enfants sont déductibles du revenu imposable. Ce sont principalement les frais de garde d'enfants. La déduction des frais de garde est plafonnée à 45 000 francs par an par foyer fiscal.

le couple sans enfant a un quotient familial plus élevé que le couple avec enfants et sa contribution fiscale est donc plus importante.

Il existe deux gammes de justifications du quotient familial. La première considère que le quotient entraîne une économie d'impôt directement interprétable comme une aide à la famille. L'économie d'impôt -donc l'aide de l'Etat- est d'autant plus forte que le niveau de revenu s'élève. Aussi, cette aide doit être plafonnée.

Une autre optique qui semble plus valide part du principe que les personnes doivent être imposées en fonction de leur niveau de vie et non de leur niveau de revenu. A revenus égaux, la charge d'enfants pèse sur le niveau de vie du ménage. « *Que grâce au quotient familial, la famille verse moins d'impôts que le célibataire n'est donc pas une aide à la famille mais reflète simplement la différence des capacités contributives* » (Thélot, Villac 1998 p. 50). Le quotient familial s'interprète donc comme un mécanisme visant à assurer l'équité fiscale des foyers de composition hétérogène et non comme une aide à la famille.

Cependant cette interprétation n'est totalement exacte qu'à partir du moment où l'échelle d'attribution des parts fiscales reflète exactement celle des niveaux de vie. Or ce n'est pas véritablement le cas aujourd'hui, car le nombre de parts fiscales est toujours supérieur aux estimations les plus récentes du nombre d'unités de consommation des familles de l'INSEE (tableau 8-2). Thélot et Villac estiment donc qu'une part égale à plus du quart des réductions d'impôts attribuées par le mécanisme du quotient familial est interprétable comme une aide directe aux familles. Les trois quarts des transferts restants sont liés à l'équité fiscale.

Logiquement plus la famille grandit plus l'aide est importante. Du fait du décompte d'une part entière pour le premier enfant, pour l'impôt sur leur revenu, les familles monoparentales sont aidées à un niveau équivalent de celui d'une famille avec 2,5 enfants. Mais cette aide s'amenuise avec le temps. Lorsque les enfants grandissent, leur coût pour les parents augmente alors que le nombre de parts fiscales ne change pas. L'aide fiscale à la famille diminue donc au fur et à mesure que les enfants grandissent. Pour les familles monoparentales comme pour toutes les familles avec enfants à charge,

l'effort fiscal d'une famille avec de grands enfants est plus lourd que celui d'une famille avec de petits enfants. Or il est clair que les enjeux financiers sont importants lors de la décision de poursuite d'études longues. Les grands enfants de familles dissociées et nombreuses sont plus vulnérables que les autres et l'Etat semble se désintéresser de leur sort à un moment important de leur scolarité. Le calcul des parts fiscales devrait donc évoluer avec l'âge des enfants au même rythme que le coût de l'enfant. L'adolescent et même le jeune adulte sont aujourd'hui plus longtemps dépendants financièrement de leur famille et son coût financier croît avec l'âge.

Tableau 8-1 Différences selon la structure de la famille et l'âge des enfants de l'aide aux familles du fait du quotient familial

	Nombre de parts fiscales (1)	Unités de consommation INSEE			
		Enfants de 14 ans ou moins		Enfants de plus de 14 ans	
		Nombre (2)	Ratio = (1)/(2)	Nombre (3)	Ratio = (1)/(3)
Personne seule	1	1	100 %	1	100 %
Famille monop. 1 enf.	2	1,3	154 %	1,5	133 %
Famille monop. 2 enf.	2,5	1,6	156 %	2	125 %
Couple sans enfant	2	1,5	133 %	1,5	133 %
Couple 1 enfant	2,5	1,8	139 %	2	125 %
Couple 2 enfants	3	2,1	143 %	2,5	120 %
Couple 3 enfants	4	2,4	167 %	3	133 %
Couple 4 enfants	5	2,7	185 %	3,5	143 %

Sources : d'après Thélot, Villac (1998, p. 52) avec un retraitement par nos soins

Lecture : Le ratio permet de mesurer et comparer entre les différentes structures familiales l'intensité de l'aide aux familles accordée directement par le mécanisme des parts fiscales. Ainsi, pour des familles avec de jeunes enfants de moins de 14 ans, l'écart entre le coût de la structure familiale estimé par l'INSEE et la prise en compte fiscale de ce coût est de 54% dans les familles monoparentales avec un enfant, soit un niveau d'aide compris entre celui du couple avec 2 enfants (43%) et celui du couple avec 3 enfants (67%).

Le quotient familial de la famille monoparentale

Le premier enfant d'une famille monoparentale vaut une part fiscale pleine et le second 0,5 part. La séparation entraîne un surcoût lié en particulier à la double résidence qui

diminue la capacité contributive. La part entière pour le premier enfant vise donc à corriger cet effet. C'est logiquement la personne qui a la garde de l'enfant qui bénéficie de l'avantage alors que la personne qui n'a pas la garde pourra déduire de son revenu imposable les pensions alimentaires versées. Mais cette mesure est inéquitable selon le revenu et ne favorise que les foyers fiscaux imposables.

Tableau 8-2 Comparaison de l'aide à la famille par le mécanisme du quotient familial des couples avec enfants et des familles dissociées avec enfants

	Nombre de parts fiscales (1)	Unités de consommation INSEE	
		Enfants de 14 ans ou moins	
		Nombre (2)	Ratio = (1) / (2)
Couple 1 enfant	2,5	1,8	139 %
<i>Famille monop. 1 enf.</i>	2	1,3	154 %
+ <i>ex-conjoint Personne seule</i>	1	1	100 %
= Total famille dissociée 1 enfant	3	2,3	130 %
Couple 2 enfants	3	2,1	143 %
Configuration "classique"			
<i>Famille monop. 2 enf.</i>	2,5	1,6	156 %
+ <i>ex-conjoint Personne seule</i>	1	1	100 %
= Total famille dissociée 2 enfants	3,5	2,6	135 %
Configuration "fiscalement avantageuse"			
<i>Mère monop. 1 enf.</i>	2	1,3	154 %
+ <i>Père monop. 1 enf.</i>	2	1,3	154 %
= Total famille dissociée 2 enfants	4	2,6	154 %

Le ratio permet de comparer entre les différents types de familles l'intensité de l'aide aux familles accordée directement par le mécanisme des parts fiscales. Ainsi, pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans, l'écart entre le coût de la structure familiale estimé par l'INSEE et la prise en compte fiscale de ce coût est de 39%. Pour un ancien couple divorcé composé de 2 foyer fiscaux, dont l'un monoparental avec un enfant de moins de 14 ans, l'écart est de 30%.

Ce système du quotient familial assure une relative équité redistributive entre le foyer fiscal d'un couple et les deux foyers fiscaux d'un ancien couple dissocié. L'aide à la famille reste cependant légèrement plus importante lorsque le couple ne forme qu'un seul foyer fiscal, quel que soit le nombre d'enfants à charge. Un seul foyer fiscal composé d'un couple avec deux enfants équivaut à 3 parts fiscales pour 2,1 unités de consommation INSEE, soit un ratio de 1,43. Un double foyer fiscal composé d'une part d'un adulte avec deux enfants et d'autre part de son ex-conjoint cumule 3,5 parts fiscales pour 2,5 unités de consommation. Le ratio d'aide du quotient familial est égal à 1,35, soit légèrement moins dans cette configuration familiale dissociée (Tableau 8-2). La relative inégalité des coefficients du quotient familial en défaveur des structures monoparentales peut être accentuée par une répartition inégale des revenus au sein de

l'ex-foyer dissocié : le revenu de la mère seule avec son/ses enfants est structurellement faible et de ce fait l'impact du quotient familial est réduit.

Il est cependant possible que certains couples non mariés avec deux enfants et doubles actifs avec des revenus équilibrés préfèrent pour des raisons purement fiscales faire deux déclarations d'impôts séparées. Dans ce cas les deux foyers fiscaux bénéficient chacun de la part liée à deux rattachements fiscaux d'un enfant et le ratio d'aide devient plus favorable (1,54).

L'approche par les revenus de transferts

L'allocation au parent isolé (API) instituée en 1976 sous l'impulsion de S. Veil (alors ministre des Affaires Sociales) est une allocation touchée quasi-exclusivement par des mères célibataires. Il s'agit d'un minimum social versé par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) qui garantit en 1998 au moins 3198 F pour l'adulte isolé et 1066 F par enfant à charge. Le minimum social est garanti dès la grossesse et jusqu'aux trois ans du dernier enfant à charge. Il s'agit donc d'une aide temporaire. 4,8 milliards de francs représentant 163 600 allocations ont été accordées en 1995 et concernent 431 500 personnes (Amrouni, Math 1998) soit une moyenne de 1,6 enfants à charge par parent isolé allocataire (Tableau 8-3). En masse, l'effort de l'Etat vers les parents isolés au titre de l'API représente en 1995 le quart de l'ensemble des sommes versées pour le RMI et 1,5% de l'ensemble des sommes versées par la CNAF et les pouvoirs publics au titre des prestations sociales familiales. Une enquête réalisée en Meurthe et Moselle montre que près de 6 ménages allocataires sur 10 bénéficieront de l'API jusqu'à son terme légal. Dans ce cas, le RMI permet d'assurer la continuité. Près d'un ex-allocataire de API sur deux touche le RMI au terme de l'API. La population bénéficiaire de l'API est donc souvent durablement exclue de l'emploi. Il existe une alternative principale de sortie de cette situation d'exclusion sociale. D'abord, la recomposition familiale peut mettre un terme à l'isolement parental. Un ex-allocataire sur quatre connaît cette trajectoire avant le terme légal de l'API. Ensuite, le retour à l'emploi et l'accroissement des revenus d'activité qui concerne un ex-allocataire sur dix (Chaupain, Guillot 1998).

Au départ politiquement contestée, car soupçonnée de développer des comportements d'assistanat, l'API a acquis une certaine légitimité avec le développement du divorce précoce et des naissances hors mariage. Elle est aujourd'hui peu remise en cause. Elle possède une force symbolique propre liée à la légitimité de la fonction d'entretien des enfants qui efface dans l'esprit des allocataires l'impact dévalorisant du sentiment de dépendance (Aillet 1998).

Tableau 8-3 Comparaison de différentes allocations sous conditions de ressources

	Nb allocation	Population couverte	Nb bénéficiaires par allocation attribuée	Masses versées en 1995	Montants mensuels moyens	
					/allocation	/bénéficiaires
Min. Vieillesse	988 800	1 289 400	1,3	18 590	1 567	1 201
All. adultes handicapés	615 600	984 900	1,6	20 580	2 786	1 741
API	163 600	431 500	2,6	4 800	2 445	927
All. Solidarité spécifique	481 000	1 202 400	2,5	13 010	2 254	902
RMI	946 000	1 876 400	2,0	20 830	1 835	925

Sources : Amrouni, Math (1998), données retraitées par nos soins.

L'allocation aux parents isolés est fortement redistributive pour les ménages avec des jeunes enfants. Selon les calculs de Bichot et Marcilhacy (1998), en tenant compte de l'ensemble des allocations cumulables (allocations et complément familiaux, allocation de soutien familial, allocation logement), le niveau de vie garanti par unité de consommation d'un ménage avec deux jeunes enfants bénéficiant de l'API est de 4261 F. Il n'est que de 3663 F pour le même ménage monoparental touchant le RMI et 3138 F pour un ménage biparental touchant le RMI. Par ailleurs, le niveau de vie garanti par unité de consommation est variable selon la composition de la famille et l'âge des enfants. Plus les familles sont nombreuses, plus le niveau de vie garanti est faible. De même, lorsque les enfants grandissent, le niveau de vie garanti baisse. Avec deux adolescents, une famille monoparentale avec de faibles ressources ne peut plus

prétendre à l'API. Elle peut alors toucher le RMI et son niveau de vie garanti tombe à 2930 F par mois et par unité de consommation. L'API assure donc une protection plutôt meilleure que celle des autres minima sociaux.

Pour les deux auteurs, la garantie par l'Etat des minima sociaux est quelque peu inéquitable. Si l'on s'en tient à ces calculs théoriques sur les minima sociaux, le sort du parent seul avec un jeune enfant semble plus enviable que celui des deux parents d'une famille nombreuse d'adolescents. Or il est clair que la garantie d'un revenu minimum ne reflète pas la distribution réelle des revenus avant transferts. La probabilité pour un foyer biparental de toucher une allocation de revenu minimum est beaucoup plus faible que celle d'une famille monoparentale. De même, il existe une forte variation du niveau de revenus d'activité au long du cycle de vie. Les parents avec des enfants âgés sont eux-même plus âgés. Ils disposent donc de plus de facilités pour entretenir leur progéniture alors même que le coût de l'adolescent est plus élevé que le coût de l'enfant. L'Etat alloue donc des minimums sociaux qui paraissent relativement plus importants pour les populations qui ont le plus de chances de les solliciter : parents isolés, adultes handicapés.

2/ Le niveau de vie selon la structure des familles

Le niveau de vie des ménages peut s'appréhender sous deux angles : les revenus et les dépenses.

Structuration du niveau de vie des ménages par les revenus

Le rapport Thélot/Villac (1998) brosse un tableau relativement complet de l'impact de la politique familiale sur le niveau de vie des ménages.

La décision d'avoir des enfants et/ou de se séparer de son conjoint relève de choix privés dans lequel l'Etat n'a pas à se mêler *a priori*. Ces décisions familiales apportent à

ceux qui les prennent, les parents, des avantages/inconvénients (affectifs, développement personnel...) non quantifiables que l'Etat n'a pas pour objectif de corriger. En revanche, l'affaiblissement du niveau de vie post-divorce ou après la naissance peut avoir des conséquences sur la trajectoire des enfants. On sait par exemple que la consommation de santé varie fortement avec la composition de la famille. A revenu égal, les familles nombreuses consultent moins le corps médical. Par ailleurs, en contrôlant les facteurs socioculturels, les enfants de famille nombreuses et les enfants ayant connu une trajectoire familiale dissociée réussissent scolairement moins bien (Voir chapitre 4). Santé et éducation sont donc les deux composantes du capital humain des enfants pour lesquels la structure de la famille d'origine a une influence directe. Or ces composantes sont essentielles pour le devenir social des enfants. Si l'Etat ne peut intervenir dans les choix des parents, il doit se pencher sur le devenir et l'équité entre les enfants, de façon à assurer la pérennité des transmissions de capitaux humains entre générations. Il s'agit donc d'une tâche avec des visées de long terme.

Dans cette optique, un objectif de l'Etat est la réduction des inéquités entre les niveaux de vie des enfants. Il existe deux moyens de corriger ces inégalités : premièrement, en organisant des prélèvements fiscaux fortement différenciés selon le revenu et la structure de la famille, deuxièmement en redistribuant de façon ciblée les sommes ainsi prélevées. La politique fiscale et la politique de prestations sociales participent à la réalisation de cet objectif.

En France la politique fiscale est très faiblement progressive en fonction du niveau de revenus avant transfert. Le niveau de prélèvements sur les revenus initiaux varie de 23,5% à 27,3% entre les quartiles inférieurs et supérieurs de revenus en 1997. De même le taux de prélèvements varie très faiblement selon la structure de la famille : 24,1% pour les familles de trois enfants et plus, 24,4% pour les familles monoparentales et 27,5% pour les couples avec un enfant (Thélot, Villac 1998 p. 93). L'imposition directe en particulier sur le revenu permet d'établir des prélèvements progressivement proportionnés aux revenus. Mais cette progressivité est gommée par l'importance de la fiscalité indirecte. La forte fiscalisation de la consommation en France (TVA) pèse plus

lourdement sur les budgets des ménages les moins favorisés. De même, la redistributivité de l'impôt sur le revenu est fortement contrariée par les nombreux dégrèvements fiscaux possibles. Ces dégrèvements favorisent les plus hauts revenus. Au final, la fiscalité globale des ménages est donc très faiblement redistributive et n'a qu'un faible pouvoir correcteur des inégalités.

C'est donc plus lors de l'affectation de ses dépenses que la puissance publique corrige certaines inégalités socio-familiales. Comme nous l'avons vu au paragraphe précédent, elle le fait principalement au travers d'une double politique de versements d'allocations familiales et d'aides sous conditions de ressources. Les aides sous conditions de ressources sont les plus redistributives car seuls les plus modestes (premier quartile de revenu) peuvent y prétendre³.

La structure des ressources est fortement variable selon la composition du ménage. Pour les familles nombreuses de plus de trois enfants et pour les familles monoparentales, les transferts de revenus liés à la famille, nets des cotisations familiales, représentent de 18% à 20% des ressources (tableau 8-5). En famille monoparentale, la proportion de ressources provenant des allocations sous conditions de ressources (logement, dépendance,) est la plus forte. On peut noter la faiblesse du poids des allocations chômage dans le budget des familles monoparentales, liée à la forte activité de ces mères de famille. Les ressources provenant des allocations familiales sont aussi relativement importantes (7%) en famille monoparentale, mais dans une moindre mesure que dans les familles nombreuses (14%, tableau 8-5).

La proportion des ressources provenant des revenus du patrimoine est structurellement faible dans les familles avec enfants à charges, en particulier en famille monoparentale.

³ Rappelons que les aides sous conditions de ressources sont l'aide au logement, le RMI (croissant avec le nombre d'enfants), l'API, et les prestations familiales autres que les allocations familiales. Le versement des allocations familiales a été soumis aux conditions de ressources pour la seule année 1998. Sous la pression des organisations familiales, le gouvernement Jospin a fait marche arrière et a rétabli en 1999 le principe d'allocations familiales pour toutes les familles de deux enfants et plus.

Ceci traduit l'âge tardif de la transmission et de l'accumulation du patrimoine en France. Au final, 28% des ressources des familles monoparentales proviennent d'autres sources que des revenus d'activité ou de retraite (contre 16% pour l'ensemble des ménages).

Tableau 8-4 Structure des ressources des ménages en 1995

	Famille monoparentale	Couples			Ensemble ménages
		1 enfant	2 enfants	3 enfants	
Ressources annuelles moyennes*	132 469 F	218 080 F	233 816 F	239 587 F	171 449 F
Total ressources	100%	100%	100%	100%	100%
Patrimoine & vente biens durables	4%	6%	6%	5%	7%
Pensions alim et aides financières	6%	0%	0%	1%	1%
Revenus d'activité et retraites	72%	87%	86%	74%	84%
Revenus sociaux	18%	7%	8%	20%	8%
<i>Dont :</i>					
<i>Chômage</i>	3%	4%	2%	2%	3%
<i>Prestation familiale+bourses</i>	7%	1%	4%	14%	3%
<i>Invalidité, handicap dépendance</i>	3%	1%	1%	1%	1%
<i>RMI et aide sociale</i>	1%	0%	0%	0%	0%
<i>Aides au logement</i>	4%	1%	1%	3%	1%

Sources : enquête INSEE "Budget de famille" (BdF) en 1995.

Clément L., Destandau S., Eneau D., 1996, Le budget des ménages en 1995, INSEE résultats Consommation Modes de vie, p. 62-65 avec un retraitement par nos soins.

*Dans l'enquête BdF, l'évaluation des revenus n'est pas toujours cohérente avec celle des dépenses. Selon cette enquête les ménages dépensent 191 811 F en moyenne par an alors qu'ils ne gagnent que 171 449 F. La légère différence du timing de l'appréciation des dépenses (sur deux mois au moment de l'enquête) et celle des revenus (évalués sur les douze derniers mois), n'explique pas ces distorsions. Le taux d'épargne des ménages français est positif (autour de 12% en incluant l'immobilier). Les ménages dépensent dans la réalité significativement moins qu'ils ne gagnent même lorsque l'on considère les remboursements de crédit immobilier comme des dépenses, comme c'est le cas dans l'enquête BdF.

L'évaluation globale des revenus par enquête est toujours biaisée par les comportements de sous-déclaration en particulier sur les revenus des indépendants. Mais la sous-déclaration des revenus n'explique pas l'écart entre revenus et dépenses : dans l'enquête Bdf, les dépenses sont supérieures aux revenus pour toutes les catégories sociales. Par ailleurs on peut noter d'autres incohérences entre dépenses et revenus : le montant déclaré des pensions alimentaires et aides versées par les ménages (6808F en dépenses annuelles) est par exemple très largement supérieur au montant déclaré par ceux qui les perçoivent (1594 F).

Nous n'avons pas réussi à expliquer ces incohérences. Cependant, les statistiques d'évaluation des ressources par l'enquête BdF restent une indication intéressante parce que l'origine des ressources est très détaillée.

Ce sont les autres formes de famille qui financent ces transferts et/ou qui voient s'équilibrer les prélèvements et les revenus de transferts familiaux (Tableau 8-6).

Les limites de l'évaluation des niveaux de vie

Si leur intérêt est indéniable pour piloter la politique familiale, que peut-on conclure à l'aide de ces seuls calculs ? Faut-il s'arrêter à ce stade ou pousser plus avant l'investigation en essayant d'intégrer une série de bénéfices non monétaires pour les familles ? En particulier, peut-on, doit-on considérer que les coûts de la garde, de la scolarité et l'investissement de l'Etat dans le système éducatif doivent être ajoutés aux bénéfices des familles avec enfants ?

La réponse n'est pas facile car au-delà des problèmes de chiffrage du montant du transfert en éducation, il n'est pas certain qu'il soit utile d'intégrer le bénéfice du système éducatif (quasi gratuit) dans le calcul des niveaux de vie des familles. En effet, l'échelle INSEE du coût de l'enfant intègre la gratuité de la scolarité. Si les parents avaient à financer directement et plus massivement le système éducatif et de garde, il est clair que l'échelle INSEE serait réévaluée compte tenu de ces coûts incompressibles. Or ce n'est pas le cas en France. Il est donc logique d'intégrer dans le calcul de l'indicateur du niveau de vie des familles un numérateur (le revenu net des transferts) homogène avec le dénominateur (coefficient de l'échelle INSEE).

Par ailleurs, la société et le système économique dans son intégralité bénéficient sur la longue période de l'éducation de ses enfants. Un calcul considérant que les parents en sont les seuls bénéficiaires n'a donc pas de sens.

Les chiffres qui contribuent à la définition du niveau de vie utilisé dans le rapport de Thélot et de Villac n'intègrent pas la totalité des cotisations sociales à la charge du salarié et de l'employeur. Celles-ci relèvent d'autres régimes que ceux de la famille : il s'agit des cotisations santé et retraite. Or, ces cotisations sont le plus souvent plafonnées, donc dégressives en fonction du revenu. Il n'est donc pas certain que la redistribution des prestations santé et retraite soit égalitaire en fonction de la structure de la famille et du nombre d'enfants.

Tableau 8-5 Structure des transferts de revenus par tête selon le type de famille en 1997

	Mode de calcul	Personne seule	Famille monoparentale	Couples sans enfant	Couples 1 enfant	Couples 2 enfants	Couples 3 enfants	Total
(1) Revenu initial incluant les cotisations sociales familiales		115 404	127 605	216 300	260 906	269 405	232 870	194 801
(2) Revenu initial sans cotisations familles		112 531	122 480	211 112	249 054	256 831	222 139	187 900
(3) + transferts liés à la famille		2 586	19 710	1 112	3 549	11 439	38 272	7 560
(4) Revenu global		115 117	142 190	212 224	252 603	268 270	260 411	195 460
(5) - Impôts revenu		-7 481	-4 578	-14 392	-17 745	-16 400	-11 590	-12 079
(6) - autres impôts directs		-5 474	-6 537	-10 321	-13 241	-13 566	-11 654	-9 551
(7) - impôts indirects		-14 589	-19 666	-22 979	-29 803	-30 925	-31 280	-22 802
(8) - cotisations sociales pour la famille	= (1)-(2)	-2 873	-5 125	-5 188	-11 852	-12 574	-10 731	-6 901
(9) Revenu net	= (1)-(3)-(5)-(6)-(7)-(8)	84 700	106 284	159 344	179 962	194 805	195 156	144 127
Part dans le revenu global :								
des revenus nets de transferts familiaux	= ((3)-(8))/(4)	0%	10%	-2%	-3%	0%	11%	0%
des prélèvements directs et indirects	= ((5)+(6)+(7))/(4)	24%	22%	22%	24%	23%	21%	23%
<i>Dont :</i>								
IR	= (5)/(4)	6%	3%	7%	7%	6%	4%	6%
autres impôts directs	= (6)/(4)	5%	5%	5%	5%	5%	4%	5%
Impôts indirects	= (7)/(4)	13%	14%	11%	12%	12%	12%	12%
Niveau de vie								
(10) Nombre d'unité de consommation norme INSEE		1	1,45	1,5	1,8	2,1	2,55	1,5
Niveau de vie = Revenu net par UC norme INSEE	= (9)/(10)	84 700	73 299	106 229	99 979	92 764	76 532	96 085
Index de niveau de vie		88	76	111	104	97	80	100

Sources : d'après Thélot, Villac (1998, p. 52 et 93) avec un retraitement par nos soins

(2) revenu d'activité et du patrimoine+prestations chômage et vieillesse

(3) allocations et complément familiaux, AJE, API, Allocation rentrée scolaire, RMI, aide au logement (hors APE, AGED, ASF)

(4)= (2)+(3)

(6) taxe d'habitation, CSG, contribution au remboursement de la dette sociale

(7) TVA, TIPP, Taxes sur le tabac

(9)=(1)+(3)-(5)-(6)-(7)-(8)

(10) en posant que les familles sont composées d'enfants de moins de 14 ans, 1,5 enfant en moyenne en famille monoparentale, 3,5 enfants en moyenne en famille de plus de 3 enfants. Pour la colonne "total" servant de référence au calcul de l'index, on a pris 1,5 UC soit égal à l'UC des couples sans enfants.

LE NIVEAU

âge du chef de famille égal, une famille nombreuse monoactive de 3 enfants et plus détient un niveau de vie lui aussi inférieur (Thélot, Villac 1998 p. 90-92).

Le système d'aide aux jeunes mères célibataires d'un enfant semble donc relativement efficace en terme de correction du niveau de vie. En revanche, quel que soit l'âge du parent gardien, le niveau de vie des familles monoparentales de deux enfants et plus est inférieur de moitié au niveau de vie moyen : 32% de ces familles figurent dans le dernier décile des niveaux de vie. Les transferts de revenus paraissent donc insuffisants en faveur de ce type de famille. Elles représentent 39% des familles monoparentales, soit encore 335 000 ménages monoparentaux avec plus de deux enfants de moins de 18 ans. Six enfants sur dix en famille monoparentale vivent avec au moins un frère ou une sœur. Près de 7% de l'ensemble des enfants de moins de 18 ans (soient 810000 enfants) vivaient en 1990 dans un ménage monoparental de plus de deux enfants⁵. Il semblerait donc logique de déporter l'ajout de la part entière au quotient familial, du premier au deuxième enfant pour les familles monoparentales.

Par-delà la correction des inégalités des niveaux de vie et des situations de fait liées à la chute de revenus post-divorce, l'action de l'Etat en direction des ménages monoparentaux doit aboutir à une correction de l'inéquité des chances sociales des enfants de ces familles. Or les modalités d'attribution des transferts de revenus de l'Etat vers les ménages monoparentaux ne poussent pas toujours vers cet objectif. L'aide différentielle de l'Etat vers les familles dissociées est restreinte aux premières années de vie de l'enfant. Il est clair qu'avec l'accroissement généralisé des scolarités longues, l'aide de l'Etat n'intervient pas obligatoirement au moment où le handicap scolaire des enfants de familles dissociées semble le plus important. En particulier en fin de scolarité secondaire, en général bien après la rupture, alors qu'une recomposition familiale a pu avoir lieu, la politique sociale est identique, quelle que soit la trajectoire familiale.

⁵ Données extraites de « Recensement de la population 1990, Ménage – Familles », *INSEE résultats*, Démographie et société, 1990.

Le constat objectif des chiffres montrant une répartition inégale des revenus selon la structure de la famille se traduit subjectivement par des appréciations contrastées des ménages sur leur aisance financière. Lorsque l'on interroge les ménages sur leur faculté à « boucler les fins de mois », les familles nombreuses et monoparentales sont toujours plus nombreuses à évoquer des difficultés et/ou l'obligation de recours au crédit. 37% des familles monoparentales déclarent des difficultés financières contre seulement 17% pour l'ensemble des ménages (tableau 8-6).

Tableau 8-6 Appréciation des ménages sur leurs ressources mensuelles en 1993-1994

	Famille monoparentale	Couples			Ensemble ménages
		1 enfant	2 enfants	3 enfants	
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Sentiment d'aisance avec les ressources mensuelles :					
<i>"A l'aise" ou "ça va"</i>	19%	41%	41%	31%	39%
<i>Difficultés financières et/ou endettement</i>	37%	15%	15%	25%	17%
Problèmes d'argent ces 3 dernières années :					
<i>Pour rembourser un crédit</i>	20%	11%	13%	20%	10%
<i>Pour payer une facture</i>	25%	11%	12%	19%	11%

Sources : enquête INSEE "Etude des conditions vie des ménages" en 1993-1994.

Manon N., 1996, Condition de vie des ménages. Enquêtes 1986-1987 et 1993-1994, INSEE résultats n°79, Consommation Modes de vie, p. 37.

L'approche par les dépenses

Les inégalités de ressources entre familles se traduisent logiquement aussi par des inégalités de pouvoir de consommation. La dépense moyenne de la famille monoparentale est réduite : selon l'enquête «Budget de Famille» 161 879 F par an contre 191 811 F pour les dépenses moyennes de l'ensemble des ménages.

Si le montant absolu des dépenses est plus faible en famille monoparentale (et cela reste vrai par unité de consommation), la structure des dépenses est assez proche d'une famille avec enfant. Les proportions des dépenses consacrées à l'alimentaire, à l'habillement, au logement, aux loisirs sont à peu près identiques en famille monoparentale et en couple avec enfant. Les besoins de ces familles sont tous fortement structurés par la présence d'enfants, ce qui explique la relative homogénéité des coefficients budgétaires (Tableau 8-7). En revanche, à l'intérieur du poste « logement », l'effort budgétaire des familles monoparentales est concentré sur le paiement de loyer alors que les couples avec enfant remboursent plus souvent des emprunts. L'accès à la propriété des familles monoparentales est en effet réduit, et elles logent principalement dans des immeubles collectifs alors que les couples avec enfants se tournent en grande majorité vers l'habitat en maison individuelle. 56% des familles monoparentales vivent en immeuble collectif pour 28% des couples avec 2 ou 3 enfants (tableau 8-8).

Tableau 8-7 Coefficients budgétaires en 1995 selon la structure de la famille

	Famille	Couples			Ensemble ménages
	monoparentale	1 enfant	2 enfants	3 enfants	
Dépense annuelle Moyenne	1 61 879 F	2 41 798 F	2 62 032 F	2 73 097 F	1 91 811 F
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Alimentation	18 %	17 %	18 %	20 %	18 %
Habillement	5 %	5 %	5 %	6 %	5 %
Habitation	28 %	28 %	29 %	29 %	28 %
Dont :					
<i>loyer & charges</i>	12 %	7 %	6 %	6 %	8 %
<i>Rbst crédit résidence principale</i>	5 %	7 %	9 %	10 %	5 %
Hygiène, soins personnels	7 %	6 %	6 %	5 %	6 %
Transport & Télécom	12 %	14 %	13 %	13 %	13 %
Dont :					
<i>Téléphone personnel</i>	2 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Culture & loisirs	8 %	7 %	7 %	9 %	7 %
Divers	19 %	23 %	21 %	19 %	23 %
Dont :					
<i>Vacances</i>	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %
<i>Impôt sur le revenu</i>	3 %	6 %	5 %	3 %	6 %

Sources : enquête INSEE "budget de famille" en 1995
Clément L., Destandau S., Eneau D., 1996, Le budget des ménages en 1995, INSEE
résultats Consommation Modes de vie, p. 30-33 avec un retraitement par nos soins

L'autonomie de déplacement d'une famille à parent unique est réduite. Pour un parent seul, il y a peu d'alternatives pour l'accompagnement des enfants dans leurs activités scolaires et parascolaires. Cela rend délicat le logement dans les habitats individuels espacés qui allongent nécessairement les trajets du quotidien. De ce fait les ménages monoparentaux sont aussi plus urbains, et moins consommateurs de voiture que la moyenne.

Par ailleurs, la propriété individuelle a un coût peu souvent compatible avec les ressources de la famille. Etre parent unique constitue un handicap patrimonial et limite de fait le recours au crédit : les ressources et la capacité d'épargne sont insuffisantes pour rembourser les échéances d'un crédit immobilier et/ou collecter une épargne suffisante pour la constitution d'un apport personnel. Les banques sont par ailleurs encore très réticentes lors de l'accord d'un prêt immobilier à une femme chef de famille mono-revenu. Enfin, le divorce ne favorise pas l'accumulation du patrimoine et il est fort possible que le patrimoine familial reste rattaché prioritairement au père non gardien. Mais je n'ai pas trouvé de données permettant d'étayer cette hypothèse.

Tableau 8-8 Habitat et détention de biens durables en 1995 selon la structure de la famille

	Famille monoparentale	Couples			Ensemble ménages
		1 enfant	2 enfants	3 enfants	
Proportion des ménages habitant :					
Une maison individuelle	44%	66%	72%	72%	58%
Un immeuble collectif	56%	34%	28%	28%	42%
Mode de logement :					
Locataire	54%	35%	30%	34%	37%
Accédant	18%	38%	52%	53%	32%
Propriétaire	22%	22%	14%	11%	24%
Possession d'une voiture	76%	97%	97%	95%	80%

Sources : enquête INSEE "budget de famille" en 1995

Clément L., Destandau S., Eneau D., 1996, Le budget des ménages en 1995, INSEE résultats Consommation Modes de vie, p. 46-48.

Au-delà des problèmes de ressources, le malaise financier très perceptible des ménages monoparentaux est sans doute aussi lié à un coût d'entretien des enfants plus élevé que dans les ménages à deux parents. Le coût du logement par tête est plus élevé en famille monoparentale. Elles ne bénéficient pas par exemple des économies d'échelle liées au partage d'une chambre par deux adultes. Par ailleurs, l'absence du conjoint génère des frais de garde supplémentaire pour les plus jeunes enfants. On considère donc que le coût de l'enfant est plus élevé en famille monoparentale (Olier 1999)

L'évolution récente de la situation des foyers monoparentaux

Le niveau de vie des foyers monoparentaux n'a pas augmenté au cours de la dernière décennie. Selon Berthier et Oriot (1998), la « *famille monoparentale bascule dans la pauvreté* ». Pour ces auteurs, la politique familiale française à dominante nataliste basée sur un système universel d'allocations familiales a vieilli et n'est plus adapté aux changements des configurations familiales vécus par les enfants.

Entre 1985 et 1995, le revenu par unité de consommation a augmenté de 2% en franc constant pour les familles monoparentales, contre 20% pour le reste des familles. Il y a aujourd'hui en France beaucoup plus de familles monoparentales et une plus grande proportion vit en dessous du seuil de pauvreté⁶ : 12% de ces familles monoparentales vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 1985, le ratio est passé à 17% dix ans plus tard. Selon les estimations de l'INSEE, le nombre d'enfants vivant dans une famille monoparentale pauvre passait de 199 000 à 334 000 entre 1985 et 1995, alors même que le nombre total d'enfants pauvres stagnait (1,8 millions). Sur cette période, les prestations envers les familles monoparentales ont moins augmenté que pour les autres familles (Herpin, Olier 1998).

⁶ Le seuil de pauvreté est atteint lorsque le niveau de vie du ménage est inférieur de moitié au niveau de vie médian de la population.

Le constat est alarmant. Depuis plusieurs années, l'Etat se heurte aux corporatismes familiaux et maintient un *statu quo* de la politique familiale préjudiciable⁷. Que peut-on proposer pour rétablir une certaine équité des niveaux de vie entre les enfants ? Quels transferts organiser pour garantir à l'enfant que son sort économique soit moins dépendant de la famille dans laquelle le hasard l'a fait arriver ?

III/ Voies d'amélioration et suggestions

Plusieurs moyens d'actions sont possibles pour réduire les écarts de niveaux de vie entre enfants. La force publique peut agir en redistribuant directement des revenus aux jeunes ou comme c'est le cas aujourd'hui, redistribuant indirectement au jeune par transferts vers sa famille et par les allocations pour les parents.

Redistribuer directement aux jeunes

La proposition de F. de Singly d'allocation de « soutien au jeune adulte » faite à l'occasion de la conférence sur la famille de 1998 semble aujourd'hui mise en réserve de la République pour raisons budgétaires (de Singly 1998). Elle demeure cependant dans le programme d'action du Parti Socialiste et figure au programme des discussions de la conférence sur la famille 2001. Je propose ici certains aménagements pour l'attribution de cette allocation. Ceux-ci permettraient en particulier de tenir compte des inégalités scolaires issues des trajectoires familiales dissociées.

Selon F. de Singly la société émet des messages contradictoires aux jeunes . D'une part, elle crée des désirs d'émancipation pressants et incontournables : besoins de

⁷ Un exemple récent est l'aller/retour au sujet de la mise sous condition de ressource des allocations familiales. Cette mesure de justice fiscale n'a vécu qu'un an (1998) sous la pression des associations de familles.

consommation spécifiques et de communication (téléphone portable, Internet...), puberté plus rapide et précoce (expérimentation et relations sexuelles avancées), autonomie de déplacement (conduite accompagnée) et autonomie civique (syndicats lycéens, droit de vote)... D'autre part, l'allongement de la durée des études, l'embouteillage à l'entrée du marché du travail créent une très forte et longue dépendance économique vis-à-vis des parents. Comment réduire ces contradictions ?

En allongeant l'espérance de vie, les sociétés modernes ont créé deux nouveaux âges dont les contours ne sont pas toujours faciles à cerner. Il y a d'abord la - de plus en plus longue- période de maturation qui couvre la période de jeunesse entre le départ de chez les parents et le premier enfant. Le second correspond à un nouveau troisième âge. Il court entre le début de la fin de la vie active et la fin de la vie en très bonne santé. Il est remarquable de noter les différences de niveau de vie entre ces deux nouveaux âges de la vie.

Celles-ci sont liées au fait que d'une part les jeunes sont «les réservistes de la vie active» : on fait appel à eux en cas de surcroît durable d'activité et la montée du chômage du début des années 1990 ne leur a pas été favorable. D'autre part, la population de 50-60 ans a cumulé des droits sociaux importants lors des «trente glorieuses» et en a profité pour son passage progressif de l'activité à la retraite. Ce sont donc les nouveaux arrivants sur le marché du travail qui supportent les ajustements imposés par les aléas des conjonctures économiques. Les plus anciens vivent sur un train de vie marqué par l'inertie. Ces différences de traitement entre les âges sont extrêmement sensibles à l'histoire de la croissance économique. Les cohortes d'après guerre ont bénéficié d'une conjoncture économique historiquement exceptionnelle. Elles en ont tiré les bénéfices tout au long de leur cycle de vie.

Plus récemment, les mécanismes de correction des inégalités de niveau de vie entre les plus jeunes et les plus âgés n'ont pas suivi la dégradation des niveaux de vie des plus jeunes générations. Les cohortes qui se sont présentées sur le marché du travail au début des années 90 risquent fortement d'être durablement pénalisées en terme de

réussite sociale et de niveau de vie tout au long de leur cycle de vie, par rapport à leurs parents ou leurs aînés (Chauvel 1998).

Pour le traitement social du nouveau troisième âge, la société a répondu très rapidement en étendant un régime de couverture sociale très favorable des retraites aux préretraites. En conséquence, les écarts de taux de chômage, de salaires et de niveaux de vie entre la catégorie des jeunes de 20-25 ans et celle de leurs parents de 55-60 ans n'ont jamais été aussi élevés (Baudelot, Gollac 1997, Chauvel 1998). Implicitement, en se désengageant de toute redistribution vers la population des plus jeunes, l'Etat considère que l'ensemble des transferts entre les deux tranches d'âge doit se faire au sein de la famille. Or la famille n'organise pas elle seule des transferts socialement équitables et on peut supposer que les inégalités de transferts sont accentuées pour les enfants de familles dissociées.

Un certain nombre de voix s'élèvent aujourd'hui pour réclamer une réduction de ces inégalités de transferts selon les classes d'âge. Dans ce cadre, les rapports élaborés lors de la Conférence de la Famille en 1998 ont plaidé pour la création d'une allocation Jeunes. L'idée est de combler le vide en terme d'allocations entre 20 et 25 ans, période de la vie où les revenus sont partiels et précaires. Il s'agit aussi d'assurer une plus grande indépendance du jeune adulte vis-à-vis de sa famille, en remplaçant une partie des aides intra-familiales très inégalitaires par une aide de l'Etat plus redistributrice.

Avant les 19 ans de l'enfant (20 ans pour les enfants étudiants), les allocations familiales sont versées aux parents. Hormis la conservation du bénéfice des parts supplémentaires pour le calcul du quotient familial pour les seuls enfants étudiants jusqu'à 25 ans, il n'y a plus d'aide possible pour les parents et/ou le jeune entre 20 et 25 ans. A 25 ans, le RMI prend le relais et assure un niveau minimum de ressources. Un jeune chômeur de moins de 25 ans n'ayant jamais travaillé n'a donc aucun droit social excepté l'allocation logement. En Europe, l'âge d'attribution d'un revenu minimum garanti est en général égal à l'âge de fin de perception des allocations familiales (autour de 18 ans). La France fait donc figure d'exception pour le traitement social des jeunes (Amrouni, Math 1998,

Amrouni 1998) : elle ne propose que des politiques d'aide à l'emploi assez incompatibles avec l'idée de revenu minimum garanti. Les salaires versés dans le cadre des dispositifs emploi/formation sont si faibles que la création d'un revenu minimum garanti pour les jeunes serait fortement concurrente et source de désincitation au travail. L'idée est donc de créer une « allocation Jeunes » pour l'ensemble des 20-25 ans quelle que soit la situation du jeune vis-à-vis de l'emploi, d'un montant forfaitaire identique pour tous. Cette allocation imposable serait versée aux parents ou au jeune lui-même après une négociation familiale (de Singly 1998).

Cette proposition d'allocation universelle soulève deux principales objections :

Elle est d'abord budgétairement peu réaliste. L'intervalle pour le forfait proposé varie entre 500 et 1000 francs par mois. Une telle allocation pour tous les jeunes âgés de 20 à 25 ans représente un effort budgétaire estimable entre 20 et 40 milliards de Francs soit de 1 à 2 fois le coût actuel du RMI et de 4 à 8 fois le budget consacré à l'API. Il est politiquement peu vraisemblable que les pouvoirs publics puissent consacrer d'un seul coup une telle somme à la jeunesse.

En second lieu, cette allocation transversale ne fait que corriger les inégalités de niveaux de vie entre les âges en laissant telles quelles les inégalités verticales socio-familiales. Or l'objectif premier de la politique sociale est bien de réduire, autant que faire se peut, les inégalités verticales de ressources. Il semble donc contraire à une logique d'égalité des chances d'assurer un traitement social identique au jeune étudiant fils de famille logé, nourri blanchi par ses deux parents encore actifs, et au jeune chômeur à la recherche d'un premier emploi stable en rupture avec sa famille. La jeunesse est un âge plus difficile pour certains que pour d'autres et l'allocation doit en tenir compte.

Les règles d'attribution de l'allocation au jeune adulte devraient donc vérifier les propriétés suivantes :

- 1/ Etre budgétairement réaliste (5 à 10 milliards de francs semble une bonne fourchette) tout en restant d'un montant unitaire significatif ;
- 2/ Assurer la fonction de transferts sociaux et d'égalité des chances ;

3/ Ne pas être désincitative au travail aux moments importants des débuts de la vie active.

Pour ce faire, il faut aménager la proposition d'allocation de soutien au jeune en l'indexant totalement sur la déclaration de revenu de ses parents. Un tel principe permettrait de satisfaire aux trois conditions posées plus haut.

Il n'y aurait donc pas de concurrence entre cette allocation et le dispositif «Jeunes» : le jeune pourrait cumuler une mesure jeune et l'allocation. Afin d'éviter des discriminations entre les revenus salariaux et ceux de transfert, l'allocation serait imposable pour le jeune. Seule la jeunesse défavorisée en bénéficierait : un jeune sur cinq pourrait la percevoir avec une graduation progressive des montants unitaires afin d'éviter les effets de seuil. On peut envisager de caler ce ratio et le montant unitaire moyen en fonction de l'enveloppe budgétaire prévue. A titre indicatif, attribuer 1000 F d'allocation mensuelle en moyenne à 20% des jeunes coûterait 8,5 milliards de francs⁸.

Les résultats exposés précédemment dans cette thèse poussent à différencier fortement les transferts sociaux vers les jeunes pour tenir compte des difficultés spécifiques des scolarités secondaires liées aux perturbations de trajectoires familiales. Lorsque les parents sont séparés, ils établissent deux déclarations de revenus distinctes. Le seuil de revenu parental pour l'éligibilité à l'allocation, pourrait être plus faible pour les enfants de parents séparés. A ressources parentales imposables égales, un supplément d'allocations pourrait être attribué au jeune qui a connu une trajectoire familiale dissociée⁹.

⁸ Chiffres basés sur des cohortes de 700 000 jeunes. Cette approximation budgétaire ne tient pas compte des frais de gestion de cette allocation et la réduction de coût pour l'Etat liée au fait que l'allocation serait imposable.

⁹ Le montant de l'allocation pourrait être déterminé au vu de la double déclaration de revenus du père et de la mère biologique

Enfin, le montant de l'allocation jeune devrait être indépendant de la situation de logement du jeune. C'est en principe le rôle de l'allocation logement que de prendre en compte ces différences de situations. Cependant, telle quelle est aujourd'hui conçue (l'allocation logement est indexée sur les ressources du jeune et sur le montant de son loyer), l'allocation logement prend mal en compte les inégalités d'accès au logement des jeunes. Ces inégalités varient selon toute vraisemblance plus en proportion du patrimoine des familles qu'en fonction du niveau de revenu du jeune lui-même. Or, les inégalités sociales de patrimoine sont en France plus fortes que les inégalités de revenu. Comme le recensement du patrimoine, la déclaration de revenu des parents devrait être l'élément déterminant de l'attribution d'une allocation logement pour un jeune de moins de 25 années.

De plus, la rupture familiale ne favorise pas l'accumulation du patrimoine et donc le transfert des facilités de logement d'une génération à l'autre. L'accès à la propriété est beaucoup plus facile à envisager pour les familles composées de deux actifs. Le taux de propriétaires parmi les familles monoparentales est faible (40% en famille monoparentale contre 56% pour l'ensemble des ménages, voir tableau 8-9). A revenus égaux, il est donc fort probable que les jeunes enfants de parents séparés ne bénéficient pas de la part de leurs parents des mêmes avantages en nature en logement (transfert de propriété, facilités de logement) que les enfants de familles intactes. Des principes similaires à ceux qui viennent d'être évoqués pour l'allocation de soutien au jeune adulte devraient aussi différencier l'attribution de l'allocation logement au jeune adulte selon sa trajectoire familiale.

Symboliquement l'allocation à caractère social n'a pas aux yeux des allocataires la force du don. Une allocation est perçue aujourd'hui comme un droit et non comme un don qui sous-entendrait une dette et donc un contre-don. Il s'agit d'un argument souvent invoqué en défaveur de la politique sociale : elle ne crée pas d'obligation de remboursement et est à ce titre déresponsabilisante. Le thème de la déresponsabilisation est particulièrement sensible lorsque l'on aborde la population des jeunes. Car à l'âge

où les responsabilités sont plus faibles par nature, il faut au contraire encourager la prise de responsabilités.

Une partie de l'allocation de soutien au jeune adulte pourrait prendre la forme d'un prêt de soutien aux études. Par un prêt d'argent remboursable, l'Etat « investit » à long terme dans le jeune et dans sa transformation en adulte. L'Etat prêterait de l'argent pour que le jeune réalise un projet d'études en attendant en retour non seulement le remboursement du principal mais en plus, à titre d'intérêt, un capital humain enrichi et valorisé pour la collectivité. Ce prêt de soutien aux études pourrait être remboursable de façon progressive à la fin des études et lors du passage à la vie active. Le taux d'intérêts serait nul et les modalités d'attribution et de remboursements seraient fixées selon des critères analogues à ceux de l'allocation de soutien au jeune, avec une dégressivité du poids des remboursements. L'objectif serait d'associer la forte motivation du jeune avec un réel projet de formation à ce prêt à caractère social, correcteur de l'inéquité des chances socio-familiales devant l'école.

L'actuel système de bourses aux études ne fonctionne pas comme un prêt. C'est une allocation non remboursable. Seuls les étudiants des écoles présentant les plus solides garanties d'insertion professionnelle peuvent solliciter un prêt à caractère commercial auprès des banques. L'Etat devrait pouvoir subventionner un prêt à caractère social aux étudiants sans contrepartie d'engagement professionnel dans le secteur public.

Transformer la pension alimentaire en allocation d'entretien des enfants de couples dissociés

L'obligation alimentaire du père après divorce a pour objectif de limiter la perte financière du nouveau foyer monoparental et de limiter les conséquences pécuniaires pour les enfants. Plusieurs reproches sont fait de façon récurrente aux pensions alimentaires. Le paiement de la pension est d'abord très aléatoire, 30% des pensions dues ne sont pas versées (Festy 1988). Paradoxalement, ce sont les familles à faibles revenus qui souffrent le plus de l'irrégularité des versements. Le non-paiement d'une pension peut faire basculer ces familles dans la grande pauvreté. Par ailleurs, il n'existe pas de barème de fixation du montant de la pension. C'est le juge qui fixe le montant en

général en fonction de la capacité contributive de chaque parent et des besoins de l'enfant. Ces critères sont parfois imprécis, mal justifiés et peu légitimes auprès des parents. Enfin, la pension alimentaire est une source d'entretien du conflit parental. Le paiement des pensions peut être objet d'un marchandage en échange du droit de visite, ce qui place les enfants au milieu de relations fort compromises.

En cas de non-paiement de la pension, la créancière peut se tourner vers la CNAF et demander le bénéfice de l'Allocation de Soutien Familial (ASF). L'ASF est versée à la mère pour le compte de l'enfant et représente une avance sur pension alimentaire impayée. Mais beaucoup de femmes hésitent à faire appel à la CNAF pour toucher l'ASF car son attribution est subordonnée à une action de la mère contre le père payeur récalcitrant.

L'origine du problème du recouvrement des pensions alimentaires tient à la privatisation du paiement. C'est à l'instigation du père non gardien que le versement se fait. Dans des contextes relationnels difficiles, la bonne volonté paternelle est rare. Or, plus le paiement est automatisé et prélevé à la source, plus il a de chance d'être honoré. En Russie, le paiement des pensions alimentaires pose ainsi beaucoup moins de problèmes : un paiement forfaitaire fonction du nombre d'enfants est prélevé directement sur le salaire du père (Valetas 1994). En France, ce prélèvement sur salaire n'est possible qu'après constat de l'échec d'une longue procédure de recouvrement auprès du débiteur.

Une solution à l'ensemble de ces problèmes serait la fiscalisation des pensions alimentaires. Le montant de l'obligation alimentaire serait une des composantes de l'impôt sur le revenu. Un impôt calculé en fonction du revenu et du nombre d'enfants du parent non gardien serait prélevé dans le cadre de l'impôt sur le revenu. En contrepartie, une allocation serait versée automatiquement par la CNAF au parent gardien. Le montant de l'allocation accordée serait proportionnel à l'impôt sur le revenu du parent gardien. Un tel système éteint le débat entre les ex-conjoints. On sort du cadre conflictuel du divorce puisque c'est la force publique qui prend en charge la question.

Le recouvrement serait fait par des centres d'impôts neutres et par nature rompus à ce type de tâches. Le juge n'aurait plus à fixer le montant de la pension, le barème de l'IR se substituant au juge. Enfin, la fiscalisation a aussi l'avantage d'être redistributive, puisqu'elle permet de transférer la nouvelle allocation par priorité aux familles qui en ont le plus besoin.

Réformer la fiscalité familiale

La politique familiale prend en compte la structure familiale à l'aide du mécanisme du quotient familial de l'IR et du fait de transferts de revenus par l'attribution d'allocations sous condition de revenus. Ces mécanismes sont réels mais insuffisamment redistributifs. Les allocations sous conditions de ressources semblent efficaces pour traiter les cas les plus criants de pauvreté dans les familles monoparentales avec des enfants en bas âge. En revanche, les familles monoparentales et nombreuses ont, après redistribution, un niveau de vie structurellement inférieur à celui des autres familles.

Il existe une nette tendance à la hausse du nombre et de la proportion des mères célibataires. En contrepartie, on enregistre une forte diminution du veuvage et une baisse relative de la proportion de femmes mariées séparées ou divorcées. Le statut de mère célibataire est peu institutionnalisé et donc beaucoup plus précaire. L'Etat indemnise mieux les veuves et les tribunaux leur attribuent de meilleures et plus sûres pensions qu'aux femmes divorcées.

D'une manière générale, l'aide à la famille est en France relativement généreuse lorsque les enfants sont en bas âge. L'Etat cherche à enrayer le plus possible la baisse de la fécondité à l'aide d'incitations financières tournées vers les familles avec un ou deux enfants en bas âge. Les systèmes de garde des enfants méritent cependant plus d'assouplissements et de ressources afin de s'adapter aux nouvelles conditions de travail. En famille dissociée, cet enjeu est d'autant plus important qu'il n'y a en général qu'une personne responsable de la garde. De surcroît en France, cette personne (la mère le plus souvent) a une très forte propension/obligation à travailler.

Lorsque les enfants grandissent, l'aide de l'Etat à la famille passe principalement par la quasi-gratuité de la scolarité. Cette aide peut paraître homogène et relativement équitable pour tous les enfants jusqu'à la fin de la période de scolarité obligatoire (16 ans). En revanche au-delà, la scolarité gratuite profite plus aux grands consommateurs d'école, c'est-à-dire aux enfants des classes favorisées, aux enfants des familles stables et peu nombreuses (2 enfants). Si la scolarité reste gratuite, le coût d'opportunité de la poursuite des études est important pour les familles et toutes n'ont pas les moyens d'investir dans la scolarité. C'est donc alors à l'Etat de prendre le relais pour investir de façon plus équitable dans la scolarité de chaque enfant. Il serait donc logique de prendre en compte l'ensemble des paramètres des conditions de vie des jeunes pré-adultes lors de l'attribution des bourses, des allocations ou prêts pour étudiants, en particulier : les conditions de vie familiale et le nombre de frères et sœurs. Le revenu imposable est un critère insuffisant d'autant plus que celui-ci ne reflète guère le niveau de vie réel des parents en particulier lorsque les enfants dépassent 20 ans.

Les programmes de subvention salariale et de transferts familiaux via l'impôt sur le revenu semblent préférables aux programmes d'assistance et de substitution d'une allocation au revenu manquant. Il est peu probable que l'on puisse étendre la redistribution par le système d'allocations sans engendrer un surcoût important pour la collectivité et sans contradiction avec l'incitation à l'emploi des personnes concernées. Par ailleurs le principe de l'allocation sous condition de ressources produit des effets de plafond et de seuil qui sont inégalitaires.

Au sein des revenus salariaux, la fiscalité sur le revenu est plus égalitaire. La fiscalité sur le revenu est compatible avec l'incitation au travail (en particulier pour les revenus modestes et moyens) et les effets de seuil sont atténués. La fiscalisation de l'ensemble des prestations de transfert (et surtout les allocations attribuées sans conditions de ressources : allocations familiales) permettrait de dégager de façon égalitaire des ressources pour une meilleure prise en compte du coût de l'adolescent et du jeune adulte en particulier en famille dissociée.

Pour une mère chef de foyer monoparental, l'activité professionnelle fait partie du processus d'insertion/réinsertion, comme recomposer une famille. La politique familiale doit favoriser l'activité ou la reprise d'activité de ces mères.

L'accent doit donc être mis sur les expériences qui permettent de gérer de façon cohérente les rythmes scolaires et les rythmes professionnels. La demande sociale est très forte sur ce point. Des efforts d'adaptation doivent être négociés avec les deux acteurs qui rythment les emplois du temps familiaux : d'un côté les entreprises ; de l'autre l'Education Nationale.

- Les entreprises : l'autorisation d'un temps partiel (semaine de 4 jours) devrait d'abord être systématique pour tous parents, homme ou femme, d'un enfant de moins de 12 ans (la limite actuelle est de 3 ans).

Les dispositions conventionnelles qui sont prise dans le cadre de la réduction du temps de travail et l'expérience des premiers accords signés sur la loi Aubry (35h) montrent qu'il est possible de trouver des *modus vivendi* conciliant la flexibilité dans l'entreprise et la satisfaction de parents pouvant s'occuper de leurs enfants au moment adéquat.

- Le système éducatif : il faut concevoir et tester des systèmes de garde et des emplois du temps scolaire en accord avec les contraintes professionnelles parentales et le rythme biologique de l'enfant : classes à la carte à horaires souples et modulés. Aujourd'hui, l'Education Nationale fonctionne avec un emploi du temps unique et rigide qu'il convient de diversifier au sein des crèches et des écoles en particulier pour les parents seuls.

Le problème principal de la redistribution en France reste cependant le faible poids de l'impôt sur le revenu dans l'ensemble des prélèvements. Trop peu de ménages sont assujettis à l'IR (environ 1 foyer fiscal sur 2), ce qui limite l'impact redistributif du quotient familial et des diverses mesures d'exonération¹⁰. L'impôt indirect

¹⁰ En dépit des apparences, le fait que la moitié des ménages est soient exonérés d'impôt sur le revenu est anti-redistributif. En effet, les conditions de vie sont fortement hétérogènes au sein de la vaste population des ménages exonérés. Par ailleurs, les réductions d'impôts soulagent le budget des

(essentiellement la TVA) est indolore, les pouvoirs publics l'utilisent donc beaucoup car il permet de mieux passer les caps électoraux, en particulier en période de recherche de financement des déficits budgétaires. Mais la TVA est anti-redistributive. Les ménages à faibles ressources et donc à faibles capacités d'épargne supportent un poids d'impôt indirect plus élevé que les autres. Les familles nombreuses et monoparentales ont une forte propension à consommer et sont donc pénalisées fortement par la fiscalité indirecte. Ceci est accentué par le fait que les taux de TVA sur les produits de luxe sont progressivement ajustés sur le taux moyen dans le cadre des harmonisations européennes. Des mesures qui visent donc à réduire la fiscalité indirecte sur les dépenses courantes avec en balance une croissance de la fiscalité directe sur le revenu peuvent être développées dans le cadre d'une politique familiale plus équitable¹¹.

Conclusion

La politique familiale, en s'attachant principalement à lisser les niveaux de vie des familles, peut-elle prétendre couvrir l'objectif d'équité qu'on peut lui assigner en matière de protection des enfants de familles dissociées ? L'action sur le niveau de vie des foyers monoparentaux n'est pas le seul levier d'action. D'autres orientations

ménages aux revenus moyens et élevés. Les ménages qui ne payent pas d'impôt ne bénéficient pas de ces réductions d'impôts. S'il est politiquement délicat d'accroître la proportion de ménages imposables, on peut compenser les différences au sein de la population non imposée en instaurant une politique de crédit d'impôts. Le mécanisme du crédit d'impôt est utilisé aujourd'hui aux Etats-Unis.

¹¹ Une telle orientation n'est pas anti-économique. La baisse de la TVA dynamise la consommation courante. Le débat sur l'impact dissuasif du niveau des tranches marginales d'imposition peut aussi être levé en abaissant les niveaux d'imposition des tranches de revenus et en supprimant en contre partie les nombreux dégrèvements fiscaux en faveur de certains secteurs économiques. Ces subventions déguisées de l'Etat à certains secteurs, en général en difficulté et à fort pouvoir de lobbying, trouvent peu de justifications économiques. Une politique familiale peut donc être développée de façon cohérente avec des orientations qui respectent le libéralisme économique.

relèvent en tant que telles de la politique familiale : le développement de la médiation familiale, des points d'accueils, la formation des juges.... Mais en agissant principalement sur les effets du divorce entre les parents, ces actions ne peuvent avoir qu'un impact indirect sur les modes de vie des enfants après le divorce. L'effet de ce type de mesures sera donc faible par rapport à l'action sur le niveau de vie. Le revenu et la pauvreté sont en effet des indicateurs persistants de l'échec scolaire (Goux, Maurin 2000).

En dépit d'une définition du niveau de vie aux contours parfois imprécis, le niveau de revenu par unité de consommation est structurellement plus faible pour les enfants de familles monoparentales. Pour la politique publique, la monoparentalité est un indice qui doit être pris en compte pour la répartition du revenu, en particulier pour cibler la redistribution vers les jeunes pré-adultes. L'aide de l'Etat se réduit fortement pour le jeune en fin d'études à un âge où les dépenses s'accroissent fortement. A défaut de support public, cette période de la vie doit être subventionnée par les transferts familiaux. Or, ces transferts sont par nature inégalitaires et l'on comprend alors les difficultés des jeunes connaissant une trajectoire familiale perturbée pour prolonger leur scolarité. Ceci ne veut pas dire que l'ensemble des jeunes ayant vécu une dissociation au sein de leur famille doit pouvoir bénéficier de transferts sans distinctions. Une politique publique de redistribution systématique entérinerait une stigmatisation des foyers monoparentaux. La redistribution doit donc être sélective et prendre en compte le cumul des entraves au développement personnel que constituent un faible niveau de vie et des problèmes familiaux.

Ces considérations restent cependant soumises à une incertitude. Le rééquilibrage des niveaux de vie par redistribution de revenu est une solution qui renforce l'équité des destins sociaux, dès l'instant où l'on admet la chaîne de causalité suivante : la dissociation de famille implique des problèmes financiers, qui eux-mêmes entraînent des difficultés scolaires.

Au vu des nombreux travaux sur les conditions de vie en foyer monoparental, le lien causal entre dissociation familiale et baisse de niveau de vie ne fait aucun doute. En

revanche, la littérature française à propos de l'impact du revenu sur la réussite scolaire n'est pas encore très développée car la collecte des revenus dans les enquêtes n'est que très récente. Si l'on pense que la réussite scolaire des enfants est essentiellement liée au capital culturel des parents, la redistribution du revenu en direction des foyers monoparentaux est vaine car elle ne modifie en rien leur passé scolaire et en particulier celui de la mère. Mais il est bien possible comme le suggèrent Goux et Maurin, que la corrélation classique entre le capital scolaire de la mère et réussite scolaire des enfants résulte largement d'un artefact statistique. Les explications de la réussite scolaire des enfants s'appuient habituellement sur la catégorie socioprofessionnelle du père et le niveau scolaire de la mère. La corrélation entre le diplôme de la mère et les résultats scolaires des enfants est beaucoup plus faible lorsque l'on raisonne à revenu des parents donné, que lorsque l'on raisonne à catégorie socioprofessionnelle donnée. L'analyse classique de la réussite scolaire surestime sans doute le poids du capital culturel de la famille, car la catégorie socioprofessionnelle est une mesure indirecte de ses ressources fortement corrélée avec son capital culturel (Goux, Maurin 2000). Ce résultat pourrait avoir de fortes implications pour la politique de redistribution, dès lors que l'on arrive à montrer que la relation causale entre le montant des revenus et la réussite scolaire est valable, quelle que soit la composition du revenu (revenus salariaux et prestations sociales).

On peut aussi penser que l'intensité de la relation entre le revenu de la famille et les résultats scolaires des enfants décroît au fur et à mesure que le revenu augmente. Il existerait des seuils de pauvreté familiale souvent atteints en foyer monoparental, en-dessous desquels il y a une nette accélération de la perturbation scolaire des enfants. Au-delà d'un certain niveau de vie, les facteurs culturels prendraient le relais. Si tel est le cas, l'efficacité pour la collectivité des politiques redistributives ne fait aucun doute, puisque la perte de performances scolaires liée à un prélèvement de revenu des foyers à haut revenu serait plus que compensée par de plus amples bénéfices scolaires chez les familles défavorisées bénéficiaires des transferts. L'argument d'efficacité de la politique sociale serait, selon cette hypothèse, compatible avec sa justification traditionnelle d'équité des chances. En somme, l'équité serait efficace. Il faut donc dans cette optique

appeler à la multiplication des travaux qui décomposent au plus fin la causalité entre niveau de vie de la famille et réussite scolaire des enfants.

Bibliographie du chapitre : le niveau de vie des jeunes en familles monoparentales

Amrouni I., Math A., 1998, « Quelques caractéristiques démographiques des bénéficiaires de minima sociaux », *Recherches et prévisions* n°50/51, p. 27-40.

Bichot J., Marcilhacy D., 1998, « L'iniquité des minima sociaux. Le niveau de vie selon la composition des ménages », *Futurible* n°232, p. 5-28

Baudelot C., Gollac M., 1997, « Le Salaire du trentenaire : question d'âge ou de génération ? », *Economie et Statistique* n°304-305, p. 17-36.

Chaupain S., Guillot O., 1998, « Au sortir de l'allocation de parent isolé », *Recherches et prévisions* n°50/51, p. 17-25

Chauvel L., 1998, *Le destin des générations*, Le lien social, PUF.

Commaille J., 1996, « Les composantes du modèle français de la politique familiale », in De Singly F et al., *La famille en question, Etat de la recherche*, Institut de l'enfance et de la famille, Syros.

Daune-Richard A.M., 1999, « La notion de référentiel appliquée à la garde des jeunes enfants, Une comparaison France-Suède », *Recherches et prévisions* n°56.

Festy P., 1988, « La place des pensions alimentaires », *Informations sociales* n°4.

Fouquet A., Gauvin A., Letablier M. T., 2000, « Des contrats sociaux entre les sexes différents selon les pays de l'Union européenne », article en préparation.

Garfinkel I., McLanahan S., 1994, « Les enfants des mères seules : précarité économique et politiques sociales », *Cahier québécois de démographie*, Vol. 23 n°2, p. 179-206.

Gauthier A.H., 1996, *The state and the family A comparative analysis of family policies in industrialized countries*, Clarendon press, Oxford.

Goux D., Maurin E., 2000, « La persistance du lien entre pauvreté et échec scolaire », in *France : portrait social*, INSEE.

Herpin N., Olier L., 1998, «Les familles monoparentales : aidés mais fragilisées » in *France : portrait social*, INSEE.

INSEE, 1994, *Les familles monoparentales. Portrait social*, Collection Contours et caractères.

Kachoukh F., 1999, «Pensions alimentaires impayés, la prise en compte des réalités locales », *Echange Santé Social* n°93 ?

Lefaucheur N.,1997, «Qui doit nourrir l'enfant de parents non mariés ou démariés ? », *Recherches et prévisions* n°47.

Lefebvre P., Merrigan P., 1994, «Le bien-être économique des enfants au Canada : changements et conséquences pour les politiques sociales » , *Cahier québécois de démographie*, Vol. 23 n°2, p. 207-242.

Lévy M. L., 1998, « Politiques familiales en Europe », *Population et sociétés*, n°340.

Martin C., 1997-a, « L'action publique en direction des ménages monoparentaux. Une comparaison France/Royaume-Unis », *Recherches et prévisions* n°47.

Martin C., 1997-b, *L'après divorce, Lien familial et vulnérabilité*, Presses Universitaires de Rennes.

Martin C., 1999, « Comparer les questions familiales en Europe », *Recherches et prévisions* n°55.

Pitrou A., 1994, *Les politiques familiales, Approches sociologiques*, Syros.

Singly de F., 1998, «La question politique des jeunes adultes », in Théry I., *Couple, filiation et parenté aujourd'hui, Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, rapport pour la conférence de la famille.

Olier L., 1999, « Combien nous coûtent nos enfants » in *Données Sociales*, INSEE, p. 324-332.

Pauti A., 1992, « La politique familiale en Suède », *Population* n°4.

Thélot C., Villac M., 1998, *Politique familiale bilan et perspectives*, Rapport à la ministre de l'emploi et de la solidarité et au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Valetas M.F., 1994, « Le paiement des pensions alimentaires en France et en Russie », *Population* n°6.

CONCLUSION GENERALE

Le poids des nombres

Décimée auparavant par le décès parental, la famille, très souvent nombreuse, se restructurait en confiant des responsabilités familiales aux aînés, en accueillant un nouvel adulte sous son toit ou encore en laissant partir les enfants dans des structures éducatives *ad hoc*. L'orphelinat est aujourd'hui rarissime et le statut de « bâtard » sans parenté légitime a été éliminé de notre droit. Mais les couples divorcent, se séparent alors qu'ils ont des enfants. Le père et la mère reprennent leur autonomie tout en conservant leurs prérogatives parentales.

La multiplication des divorces a entraîné la croissance mécanique du nombre d'enfants issus de couples désunis. La situation actuelle des Etats-Unis, premier pays ayant connu cette « révolution conjugale », laisse penser que cette croissance devrait se poursuivre en France au cours des dix prochaines années. L'environnement familial des enfants va se complexifier car le nombre de recompositions de famille est aujourd'hui aussi en forte croissance. Sous chacun des deux toits de ses parents biologiques, l'enfant peut cohabiter avec un ou même plusieurs beaux-parents, ses frères/soeurs, ses demi-frères/soeurs, voir même ses quasi-frères/soeurs. Les enfants des milieux d'employés sont particulièrement nombreux à connaître ce type de situation familiale. Au sein de la classe ouvrière la famille conserve encore une large part de son sens et de son expression traditionnels, les évolutions sont plus lentes. Dans certain milieux sociaux, plus d'un enfant sur deux ne vit plus à 18 ans avec l'un de ses deux parents. Tout laisse penser que la proportion d'enfants de familles dissociées continuera d'augmenter dans les prochaines générations d'enfants. La croissance et la multiplication des cas de figure ouvrent donc naturellement un large champ d'analyse sur la question du devenir social de ces enfants.

Les « contre-chocs » de la dissociation familiale sur la trajectoire de jeunesse

Passé le choc émotionnel de l'annonce de la rupture familiale, que deviennent donc sur la longue période ces désormais nombreux enfants de familles dissociées ? Les enquêtes institutionnelles sur la jeunesse (INED 1993, INSEE 1992,1997) renvoient dos à dos les tenants des deux camps qui s'opposent classiquement sur ce type de sujet : d'un côté certains traditionalistes qui incriminent le divorce entre autre pour des raisons éducatives¹, de l'autre côté les libéraux pour qui la banalisation du divorce est inéluctable². Pour les enfants de parents séparés, le tableau n'est ni blanc, ni noir, il est nuancé.

D'un point de vue scolaire, au déterminisme classique qui lie l'accès au diplôme et l'origine socio-culturelle, il faut ajouter un déterminisme familial de moindre ampleur mais complémentaire, observable à l'aide de la trajectoire de la famille d'origine. On ne peut ignorer les difficultés d'accès au diplôme des enfants de familles dissociées. Les trois enquêtes « Jeunes » sont formelles. Le jeune d'origine populaire dont les parents se sont séparés a de moindres chances d'obtenir un premier diplôme ou même le baccalauréat, tandis que dans une configuration familiale identique, les jeunes d'origine plus favorisée ont plus de mal à obtenir un diplôme plus élevé bac+2 et plus. La rupture familiale ne bouleverse pas la hiérarchie sociale d'accès au diplôme, mais sur l'intégralité de l'échelle sociale, la durée des études est réduite en cas de dissociation parentale.

D'un point de vue global, la banalisation des difficultés de famille par la croissance du nombre de ruptures parentales n'a pas entraîné de réduction de ces inégalités familiales devant l'école. L'intensité des facteurs d'inégalité devant l'école est extrêmement constante dans le temps et l'augmentation des ruptures de famille ne contrarie pas ce principe.

¹ Cf. E. Sullerot 2000, *La crise de la famille*, Hachette Pluriel.

² Voir *Dialogue*, 1998, n°141 : « Faut-il banaliser le Divorce ? ».

Si l'influence de la trajectoire familiale est certaine, les facteurs explicatifs de la baisse des rendements scolaires en environnement dissocié sont nombreux et interdépendants : aide financière des parents réduite, moindre contrôle éducatif, autonomie de l'enfant plus précoce et peu compatible avec la prolongation d'une scolarité ... Ces facteurs sont donc plus difficiles à repérer et à quantifier à l'aide des enquêtes institutionnelles et il est délicat de s'engager sur une hiérarchie de leur importance.

Il me semble désormais clair que l'analyse quantitative classique des facteurs du succès scolaire doit systématiser l'intégration du plus grand nombre possible de données sur l'environnement familial. Sans intégration de ces données, une composante clef de la variance des résultats scolaires est évacuée, laissant penser que l'individu reste le dernier maître de cette composante purement parentale de sa réussite scolaire.

Après ces difficultés d'accès aux diplômes, les jeunes désormais presque adultes issus de familles dissociées sont plus tôt candidats sur le marché du travail. Leur parcours d'insertion plus précoce est donc quelque peu chaotique. Plus jeunes au moment de la recherche d'autonomie, ils vivent plus souvent des périodes d'alternance (forme particulière d'emploi, chômage de courte durée) avant l'accès à l'emploi stable. En revanche, à niveau de diplôme équivalent, les réelles difficultés d'insertion (chômage de longue durée) touchent l'ensemble des enfants, quelle que soit leur trajectoire familiale.

La séparation des parents et la construction de l'identité du jeune adulte

Le regard sur les difficultés du premier couple du jeune adulte illustre l'influence et le poids croissant de la prolongation des incertitudes scolaires, professionnelles et familiales lors du parcours de jeunesse. La structure sociale pèse sur le choix du conjoint qui ne se fait pas au hasard. Par ailleurs, les aléas des carrières scolaires et d'insertion jouent sur l'avenir conjugal. Pour les plus diplômés, une plus longue période d'incertitude conjugale sera le prix à payer en contre-partie des années d'accumulation du capital scolaire. Observée sous cet angle, la jeunesse est aussi une période d'apprentissage des arbitrages à mener entre scolarité, vie professionnelle et

choix conjugaux. Même s'il n'y a en cette matière pas de déterminisme, il est clair que l'historique socio-familial exerce une influence sur les modalités de ces arbitrages en particulier au travers d'une réduction de la durée de scolarité et du départ plus précoce de chez le(s) parent(s) des enfants de parents dissociés.

La tendance à la reproduction entre générations des comportements de séparation des jeunes adultes reste de faible ampleur et est médiatisée par une vie conjugale plus précoce chez les enfants ayant connu la rupture du couple des parents. Pour clore le débat sur le divorce des enfants de parents divorcés, il faudrait cependant étendre l'analyse des ruptures du premier couple faite à partir des enquêtes « Jeunes », à celle des ruptures des couples avec enfants. L'événement est alors beaucoup plus tardif dans le cycle de vie.

Les jeunes adultes ayant vécu en environnement familial dissocié sont-ils en moins bonne santé psychologique ? La réponse est négative lorsque la rupture du couple se fait sans déport du conflit entre les parents vers un conflit entre générations. Lorsque les enfants s'entendent bien avec leurs deux parents, la santé psychologique des enfants est meilleure quelle que soit l'évolution du couple parental et de la structure de la famille. La mauvaise entente entre générations au sein d'une même famille peut compromettre la santé psychologique des enfants, en environnement familial stable comme en environnement dissocié.

F. de Singly insiste à juste titre sur le rôle du conjoint dans la révélation de l'identité personnelle, en relais (et parfois en opposition) à la construction de l'identité par la famille³. L'identité personnelle et l'identité statutaire se modifient dans la relation conjugale, après avoir été modelées par les relations familiales. Dans ces conditions, les conflits familiaux entre générations et conjugaux au sein du premier couple, s'ils ne débouchent pas rapidement sur une transformation identitaire, apparaissent comme les facteurs de l'impossible construction de l'identité ou même ceux de sa fragilisation.

³ Singly F. de, 1996, *le Soi, le couple et la famille*, Nathan, Coll. Essais et Recherches.

Des questions ouvertes : circonstances familiales, séparation ou précarité économique ?

Certaines circonstances familiales de séparation laissent plus de traces que d'autres. Des enfants ayant vécu le divorce de leurs parents n'ont apparemment pas de perturbations alors que pour d'autres, la trajectoire de jeunesse est atypique. Il y a peu d'éléments différenciateurs des circonstances de la séparation dans les enquêtes ici étudiées (importance des difficultés financières, impact des alternances de garde, régularité des visites et des paiements de pension, rapport entre parents avant et après séparation, suivi scolaire ...) et le champ reste très ouvert.

En particulier, les contours familiaux observés par les enquêtes sur la jeunesse sont aujourd'hui restreints au premier cercle familial des parents. Ce cercle d'analyse devrait s'élargir pour intégrer la génération des grands-parents. Pour la période récente les conditions de vie de la génération des grands-parents ont fortement évolué renforçant sans aucun doute leur implication et disponibilité envers leur descendance. On peut faire l'hypothèse que l'écart d'âge croissant entre générations et la progressive activité des grand-mères entre 50 et 60 ans n'ont pas véritablement pesé sur la proximité entre les générations. Au contraire, la forte croissance du pouvoir d'achat des grands-parents, l'augmentation continue de leur espérance de vie en bonne santé, la généralisation de la retraite à 60 ans pourraient être source de rapprochements. Les transferts financiers dans la famille se font principalement de la génération la plus âgée vers la génération pivot⁴. En cas de conflit au sein de la génération intermédiaire, il est possible aussi qu'une partie de l'héritage familial s'adresse directement à la génération des petits-enfants pour en atténuer les effets. Le niveau de vie de la génération des grands-parents, un allègement de l'activité par l'anticipation possible de la retraite, un rapprochement géographique des petits enfants ou même la longue expérience et le modèle du couple unis des grands-parents sont autant de facteurs à prendre en considération pour bien évaluer l'impact d'une trajectoire familiale dissociée des petits-enfants.

⁴ Attias-Donfut C., 1997, « Solidarités invisibles entre générations », *Projet*, n°249 p. 45-54.

Les sociologues soulignent que l'étude des effets du divorce est souvent entachée d'artefacts liés à la difficulté d'établir de réelles relations de causalité sur un tel sujet. L'observation de trajectoires postérieures à la séparation ne permet pas d'affirmer que la séparation est le fait générateur de ses effets présumés. Les troubles psychologiques sont par exemple plus fréquents en milieux dissociés parce que les conflits parents/enfants y sont plus répandus. Ce n'est pas la séparation des parents en tant que telle qui génère les troubles psychologiques des jeunes. La séparation n'est alors qu'un simple indicateur permettant d'anticiper des rapports plus conflictuels entre parents et enfants.

Pour les autres composantes du parcours social de jeunesse, peu d'éléments semblent médier l'impact de la séparation parentale. Des difficultés spécifiques d'accès au diplôme des enfants de familles recomposées sont néanmoins identifiables lorsque la mère a élevé très jeune son enfant et/ou lorsque le père biologique est inconnu. Dans ces cas particuliers, le jeune âge de la mère exprime une détresse sociale particulière dont la séparation n'est que l'une des résultantes. La séparation n'est plus alors facteur causal. Il existe en amont de la séparation un effet de sélection sociale. Mais ces cas sont peu nombreux et les autres enfants de familles monoparentales restent scolairement désavantagés sans qu'il soit possible d'isoler des facteurs de médiation. La recherche des facteurs de médiation des effets de la séparation est loin d'être close. Ceci reste donc un thème ouvert d'études autour des effets du divorce.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'impact réel de la pauvreté de la famille au moment de l'enfance sur l'accès au capital scolaire est difficile à analyser à l'aide des enquêtes quantitatives. A milieu social donné, les sociologues ont aujourd'hui une forte tendance à interpréter une bonne partie des écarts de réussite scolaire entre enfants comme des écarts d'héritages de capital culturel. A moins de penser que la dissociation familiale rompt l'accumulation familiale du capital culturel, ce qui semble peu vraisemblable, les difficultés d'accès au diplôme des enfants de famille dissociées montrent que la pauvreté et les variations de revenus au cours de la vie du ménage

sont sans doute des facteurs plus importants que l'on ne l'évalue aujourd'hui de la réussite scolaire. Comment interpréter autrement les variations de résultats scolaires selon le type de dissociation ? Hormis certaines recompositions familiales des mères les plus jeunes⁵, les enfants de familles recomposées ne sont pas pénalisés scolairement jusqu'au bac. Ce n'est pas le cas en famille monoparentale où le désavantage scolaire des enfants est fort. On sait que la recomposition familiale est aussi le plus sûr moyen de reconstituer aussi un niveau de vie. Les écarts de niveau de vie entre familles dissociées et monoparentales expliqueraient là encore les écarts d'accès au diplôme.

Il existerait donc à l'intérieur de chaque catégorie sociale des inégalités de niveaux de vie qui expliqueraient plus les écarts de choix d'orientation et d'accès au diplôme que les écarts d'héritages culturels. Ces écarts de niveaux de vie sont plutôt mal appréhendés dans les enquêtes. La notion de revenu est rarement collectée de façon aussi fiable qu'il le faudrait et surtout, en l'absence de données de suivi longitudinal, nous sommes dans l'impossibilité de mesurer les effets des variations des revenus des ménages : impact de la chute de revenus familiaux après chômage ou séparation ... Le plus sûr moyen d'obtenir une bonne comparaison entre les effets respectifs du revenu et de l'héritage scolaire serait d'observer conjointement les variations de revenus de la famille et des résultats scolaires des enfants, à capital culturel donné (et invariant). L'analyse des conséquences scolaires de la séparation des parents montre que la sociologie de l'école a peut être trop fortement insisté sur le pouvoir reproductible du seul capital culturel.

Le retour de l'Etat, recours providentiel après divorce ?

La permanence des inégalités familiales d'accès au diplôme est peut être aussi une autre conséquence de la croissance de la pauvreté au sein des familles monoparentales. La stigmatisation sociale historique de la fille-mère, qui a longtemps pesé sur le destin

⁵ Pour lesquelles le jeune âge de la mère au moment de la naissance de l'enfant constitue un indice de pauvreté qui pourrait expliquer d'amples difficultés scolaires des enfants même après recomposition.

des enfants illégitimes, est aujourd'hui sans aucun doute très atténuée. Les visages de la monoparentalité ont changé avec la légalisation des séparations de couple et avec la multiplication des cas de séparation. On aurait pu penser que la meilleure acceptation sociale de la monoparentalité diminuerait l'impact scolaire d'une enfance avec un seul parent. Ce n'est pas le cas, ce qui renforce encore une fois vers l'explication des déficits scolaires par un déficit des conditions matérielles.

Dans ces conditions, l'Etat a-t-il fait tout ce qui était en son pouvoir pour juguler le problème chronique de disparités de ressources entre les foyers à une tête et les foyers à deux têtes ? Plus de 20 années de crise économique ont suffi pour mettre à mal idéologiquement le modèle d'Etat-Providence français. Ce modèle fait figure aujourd'hui de double bouc-émissaire. On lui reproche à la fois son inefficacité à juguler la pauvreté et sa forte consommation de ressources par prélèvements obligatoires. Ceci explique une politique sociale très prudente ces dix dernières années, dictée principalement par le souci d'économie de ressources. Aux Etats-Unis, la monoparentalité concentre l'essentiel des débats sur la pauvreté. Plus de la moitié des familles monoparentales y sont pauvres. La situation française est plus favorable du fait de transferts vers ces familles, mais la situation des ménages monoparentaux s'est beaucoup dégradée depuis 1985. L'exemple suédois montre qu'un Etat-Providence dont l'objectif est la garantie des équités sous toutes les formes (équité entre sexes, équité d'accès au travail, entre générations...) peut survivre efficacement à une crise économique et n'est pas un frein à la reprise de l'économie. Si la crise de l'Etat-Providence suivait bien celle de l'économie en général du fait de financements insuffisants, la reprise de l'économie doit aussi être suivie d'une reprise des financements de l'Etat-Providence. Les catégories sociofamiliales (les jeunes en général, les jeunes de familles monoparentale, les jeunes en voie d'insertion ...) qui ont été les plus pénalisées par la crise de l'Etat-Providence doivent être les premières à bénéficier de sa reprise d'activité.

L'Etat n'a pas la maîtrise ni le pouvoir de contrôle de la croissance des flux d'enfants vivant en familles dissociées. En revanche, l'Etat doit prendre la connaissance et la mesure des nouvelles formes d'inégalités familiales et il a le devoir d'adapter sa fonction de grand redistributeur en conséquence.

La politique sociale est en France fortement redistributive envers le parent gardien au moment de la dissociation familiale. La redistribution se concentre sur les cas les plus visibles de pauvreté (mère seule avec enfants en bas âge) ce qui semble à la fois justifié et insuffisant. Avec le temps, lorsque les enfants grandissent, la politique redistributive agit par l'impôt sur le revenu et les allocations familiales. Mais ces deux mécanismes de redistribution prennent mal en compte l'obligation croissante de prolongement de la scolarité et les difficultés particulières des enfants de familles dissociées. Il semble nécessaire de prévoir les corrections des règles d'attribution des allocations directement versées au jeune, avec une attention particulière aux moments où le jeune a de forte chance de décider l'arrêt de sa scolarité. L'Etat doit investir de façon équitable dans la scolarité de chaque enfant. Sur la question scolaire, l'Etat a les pouvoirs les plus étendus pour corriger les règles d'attribution de bourses et prêts aux études en intégrant les conditions de vie familiale des jeunes qui sollicitent ces aides. Les allocations directement destinées à la jeunesse (allocation logement, éventuelle « allocation au jeune adulte »...) devraient intégrer des critères de conditions de vie familiale (dissociation parentale, nombre de frères et sœurs) en plus des traditionnelles conditions de ressources. Est-ce opérationnellement réalisable ?

Pour le croisement des sociologies de la famille, de l'école et de la mobilité sociale

Les enquêtes socio-démographiques des institutions de recueils statistiques constituent des sources extrêmement riches d'analyse du monde social. Ces enquêtes sont souvent sous-exploitées et j'espère avoir participé avec ce travail à montrer qu'elles méritent une attention qui dépasse la sortie des « premiers résultats » qui suit traditionnellement la

réalisation de l'enquête. Les analyses secondaires sont aujourd'hui isolées et peu valorisées.

La détection de logiques de trajectoires biographiques me semble un moyen très productif de connaissance du monde social à partir des parcours personnels. En ce qui concerne le recueil d'informations biographiques, nous manquons vraisemblablement d'une enquête qui permettrait de suivre la biographie complète de groupes d'individus d'âges variés. On est toujours dépendant et l'on construit son avenir avec des morceaux de son propre passé. Il existe des enquêtes pour chacun des âges de la vie, mais peu à ma connaissance permettent d'établir l'intégralité des ponts de la chronologie du cycle de vie : enfance et environnement familial, jeune adulte, adulte et vie professionnelle, troisième et quatrième âge. Par ailleurs, il est encore aujourd'hui parfois délicat à partir de la gamme d'enquêtes disponibles de raisonner sur les trois dimensions clefs de la sociologie : Age, Génération, Période. La jeunesse est l'âge des changements, cet âge a lui-même connu des changements accélérés ces deux dernières décennies. Pourquoi tel groupe d'âge se comporte-t-il aujourd'hui de telle façon alors que le même groupe d'âge d'une cohorte antérieure avait adopté d'autres comportements hier ?

Nous avons vu qu'un thème *a priori* restreint et spécialisé de la sociologie du divorce nous mène sur une grande variété des chemins de la sociologie. J'ai volontairement mixé micro et macro-sociologie, données démographiques, sociologie de l'école, de la jeunesse, sociologie de la famille du divorce et du couple, des notions de mobilité sociale, d'économie et de politique sociale. Il n'est pas dans mon intention de revendiquer une multi-spécialisation impossible. Il eût été simplement très réducteur :

- d'aborder la scolarité des enfants de famille dissocié sans aborder les points d'insertion et de mobilité sociale ;
- de parler du départ de chez les parents sans aborder les problèmes du couple et des trajectoires différentes des garçons et des filles.

Un brassage kaléidoscopique qui multiplie les prises et les angles de vue permet donc de se rapprocher d'une certaine vérité et de construire une sociologie des enfants du divorce.

La mobilité sociale des adultes issus de familles dissociées a été explorée au travers d'un modèle de simulation. Ses conclusions restent exploratoires. Elles laissent penser que le degré global d'équité sociale de la société ne devrait pas être fortement modifié par la croissance des ruptures de familles. Il est possible cependant que certaines catégories sociales « familialement fragiles » (employés) connaissent un nombre plus important de trajectoires sociales neutres ou descendantes que d'autres « familialement plus solides » (classe ouvrière). La solidité de l'alliance familiale est alors un élément de circulation sociale inter-générationnelle entre les employés et les ouvriers.

Par ailleurs, il est possible que les conséquences sociales d'un handicap scolaire lié à une mauvaise entente parentale soient d'autant plus importantes que le diplôme se diffuse et devient une condition nécessaire d'accès au monde du travail.

Ces ébauches de résultats, produits par le modèle de simulation, méritent une confirmation empirique à l'aide de données d'enquête. L'idée d'un croisement entre les méthodes et résultats des sociologies de la famille, de l'école et de la mobilité sociale me semble à explorer. De multiples analyses concluent que la massification de la scolarité n'a pas modifié drastiquement l'ordre et la reproduction sociale. Nous ne disposons pas de la même richesse d'analyse de l'impact macro-social des changements familiaux. Il faut donc penser à intégrer les éléments de vie familiale aux très riches chroniques d'analyse de la mobilité sociale en France (enquêtes FQP et enquêtes Emplois). Par ailleurs, il ne faut pas douter que la sociologie quantitative serait un recours plus efficace pour les politiques publiques si elle pouvait croiser ses sources traditionnelles d'enquêtes avec les données collectées par l'Etat dans sa gestion au quotidien des administrés. Les fichiers d'état civil, les fichiers nominatifs de la Sécurité Sociale, de la CNAF et les fichiers fiscaux sont aujourd'hui peu exploités pour la définition des politiques de redistribution. Et pourtant, ces sources factuelles constituent une mine d'informations qui pourraient vraisemblablement être fortement

valorisées par recoupement avec les sources déclaratives, tout en garantissant les règles éthiques de confidentialité. En effet, la sociologie quantitative de la famille travaille sur des sources au départ nominatives (l'entretien avec une personne). Mais elle n'a jamais vocation à en faire usage ni publication, les données sont rendues totalement anonymes dans le processus d'agrégation de l'exploitation statistique. Les données nominatives pourraient être utilisées dans le seul objectif de rassembler sur un même individu, une même famille, des informations de sources hétérogènes. La gestion par un organisme public ayant pour seul objectif l'analyse de l'impact des politiques familiales est la garantie d'une exploitation non nominative et déontologique de données privées.

Jeunes filles et garçons face à la dissolution du couple parental

Pour bien comprendre l'impact de la séparation du couple des parents, il est indispensable de replacer cet événement dans les logiques des biographies sociales de jeunesse. La jeunesse s'allonge. C'est une période vécue de façon hétérogène par les filles et les garçons, et selon les groupes sociaux.

Pour les filles issues des milieux les plus précaires, la reproduction d'une histoire familiale marquée par la monoparentalité, la pauvreté et l'absence du père, se traduit par une grossesse souvent non désirée à un jeune âge. De même l'arrêt des études et une grande dépendance à l'égard de l'aide sociale marquent souvent leur parcours lorsqu'il n'y a pas soutien conjugal ou de reconstitution familiale rapide. Pour ces jeunes filles, la jeunesse s'abrège bien vite et se convertit en une lutte quotidienne de subsistance. Mais ces parcours de jeunesse marginalisée sont aussi les moins nombreux.

La grande majorité des jeunes filles suivent de façon plus ou moins fidèle l'un des deux « standards » de jeunesse, que l'on peut aussi considérer comme un double idéal d'acquisition du statut d'adulte : scolarité prolongée, activité professionnelle assurant l'indépendance financière et formation tardive du couple pour les unes, arrêt des études et repli rapide vers une carrière familiale pour les autres.

Pour les premières, la mésentente de leurs parents peut renforcer une certaine défiance à l'égard de la vie en couple et donc retarder encore la formation d'un couple stable, en dépit des difficultés qu'elles éprouveront à poursuivre un cycle d'études long. Pour les secondes, l'intégration purement conjugale et donc la dépendance à l'égard du conjoint peut s'accélérer afin d'échapper à un environnement familial difficile. L'avenir de ces jeunes filles est alors conditionné par le « bon » choix d'un conjoint en général plus âgé et socialement stabilisé.

Quel que soit leur parcours de jeunesse, les jeunes filles restent plus longtemps que les garçons au centre des débats entre leurs parents. Même lorsqu'elles ont quitté le foyer familial dissocié, elles conservent longtemps un rôle de régulation des tensions familiales, ce qui n'est plus le cas des garçons vivant dans un logement indépendant.

Pour le jeune homme, l'objectif de la transition juvénile est d'abord de se forger le parcours d'expérience nécessaire à l'accès à sa future position sociale. La position professionnelle acquise et stabilisée, les portes s'ouvrent naturellement pour la formation du couple. Une perturbation d'origine familiale se traduira souvent à longue échéance par un arrêt quelque peu prématuré des études et/ou par un départ anticipé de chez les parents. Dans ce cas, moins contrôlé et plus aléatoire, le parcours idéal d'accès rapide à la meilleure position professionnelle possible sera parfois plus incertain et d'une moindre efficacité sociale.

Dans bien des cas, la séparation des parents modifie l'horizon à moyen terme du parcours d'acquisition du statut d'adulte. C'est principalement la scolarité des enfants de famille dissociée qui s'en trouve affectée et le calendrier classique de la jeunesse est alors souvent perturbé par un départ du foyer parental plus précoce. En revanche, la séparation parentale a des effets beaucoup plus ténus un peu plus tard lors de l'insertion professionnelle, lors de la formation du premier couple ou même sur la santé psychologique du jeune adulte.

Avec le temps à la maturité adulte, les effets de reproduction sociale reprennent-ils leurs droits comme force de rappel, l'influence des perturbations familiales s'estompant progressivement ? Au contraire, y a-t-il un effet durable à plus long terme des perturbations familiales ? La question est ouverte.

POST FACE : LE MARATHON DU THESARD¹

C'est probablement par pure vanité que je me suis inscrit au long marathon de la thèse.

Après quelques footing de jeunesse au fil de la réalisation des mémoires d'un cycle universitaire classique, j'ai longtemps hésité à m'inscrire à ce marathon studieux. Jeune adulte, je ne me sentais pas mûr pour un tel effort. Bien que ce ne soit pas la norme pour l'exercice d'endurance intellectuel de la thèse, beaucoup de marathoniens sur route pourront vous confirmer qu'ils se sont aguerris à cet exercice la trentaine ou quarantaine belle et bien passée. Le temps n'a jamais joué contre eux et ceci, jusqu'à un âge bien avancé.

En sortant de mes études d'économie, je suis donc parti sillonner quelques pistes plus courtes et plus alimentaires dans le secteur privé. Le temps pour moi de muscler mes motivations et de trouver le meilleur terrain pour un vrai marathon : Banque/Economie, statistiques, sociologie ? Finalement ce fut la sociodémographie de la famille, avec le précieux support logistique de l'INED et le soutien affectif de ma propre famille, que j'étais précisément en train de construire.

Quelques années après mes premiers footing, je me défiais donc moi-même. Serais-je capable d'endurer jusqu'à son terme l'éprouvant exercice ? De longs et nombreux kilomètres de réflexions, doutes et efforts intellectuels ! Au départ, les contours de l'épreuve et de la ligne d'arrivée sont flous. Peu m'importait le temps final, l'essentiel était d'arriver au bout. Je savais cependant qu'il ne fallait pas trop « traîner » en cours de route, sous peine de ne jamais terminer.

¹ L'analogie entre l'activité physique sportive et le « sport intellectuel » du métier de sociologue est d'actualité avec la sortie du documentaire de Pierre Carles sur P. Bourdieu (P. Carles 2001, *La sociologie est un sport de combat*). Voici ici le point de vue d'un pratiquant anonyme pour qui la sociologie est d'abord un sport d'endurance ...

Après avoir achevé mon marathon et en évitant je l'espère toute forme de prosélytisme, je ne résiste pas à l'envie de donner quelques rapides conseils pour les prochains candidats à la rude épreuve :

- Choisir un parcours qui vous est familier et peu accidenté, on n'est jamais aussi confiant que lorsque l'on évolue en terrain connu ;
- Bien structurer son plan de course avec des dates ou temps de passage pour chaque partie de la course. Restructurer systématiquement son plan en fonction des aléas inévitables de l'épreuve.
- Même si elle peut paraître parfois indigeste, respecter une alimentation énergétique permanente pendant la course : nombreuses lectures, séminaires et échanges avec les autres concurrents, écoute active des conseils des anciens...
- Solliciter les encouragements de vos proches pendant la course : cela renforce l'ego fatigué et rompt l'incontournable monotonie de la course ;
- Courir au rythme de l'horloge interne : rédiger, rédiger même lentement, mais sûrement ;
- Eviter la course par à-coups. Surtout résister à la forte tentation de faire une pause après le trentième kilomètre, la reprise est vraiment trop dure...

La ligne d'arrivée franchie, la remise de la médaille n'est plus qu'une formalité. Il faut discuter le coup avec les survivants de l'épreuve. On se remémore les côtes et les ravitaillements délicats. Je me dis sur le coup que l'on ne m'y reprendra plus, que les derniers kilomètres ont été vraiment trop longs.

Mais quelque temps après la course, lorsque les courbatures de l'esprit se sont estompées, je reprends progressivement l'entraînement avant l'appel du prochain marathon, cette fois, sur un autre parcours.

Note sur la famille Bellelli



La familia Bellelli (d'après Degas)

Diazdel Né à Malaga en 1954. Vit et travaille en Andalousie.



Illustration de la page de garde : E. Degas , La famille Bellelli, (1858-1867), musée d'Orsay, Paris.

« ... Degas s'attache à travers le portrait de sa tante, son mari et ses deux filles, à rendre présent le malaise de la mésentente familiale : la scène curieusement cadrée, met l'accent sur le désaccord latent entre l'homme et la femme. Les figures féminines forment une construction pyramidale partant de la tête de la mère. Ce groupe, soudé autour de la mère est séparé du père par la ligne noire du miroir et de la cheminée. L'opposition est renforcée par les positions des personnages (frontale et debout pour la mère et l'une des filles, de dos et assis pour le père) et par le jeu de lumière : claire sur les femmes, tamisée sur l'homme. »

Extrait du CDROM Musée d'Orsay, Réunion des musées Nationaux, 1998.

LISTE DES ILLUSTRATIONS, TABLEAUX, ENCADRES

FIGURES :

Figure 2-1	Frères, demi-frères et quasi-frères au sein des familles recomposées.....	108
Figure 4-1	Lien entre les facteurs de l’insertion professionnelle	231
Figure 4-2	Intensité des liaisons dans le parcours d’insertion. Effets logistiques calculés pour certaines situations devant l’emploi.....	250
Figure 5-1	Devenir du premier couple : schéma des principales interactions	271

GRAPHIQUES :

Graphique 2-1	Proportion d'enfants par type de trajectoire familiale selon l'âge au moment de la séparation des parents et par cohorte	104
Graphique 3-1	Evolution du taux de bacheliers selon l’origine sociale et la trajectoire familiale à 18 ans	211
Graphique 4-1	Statut d’occupation des jeunes entre 18 et 28 ans selon la trajectoire familiale à 18 ans	236
Graphique 5-1	Fréquence des ruptures du premier couple dans les cinq premières années de vie du couple.....	265
Graphique 5-2	Les différences socio-culturelles des parcours d’émancipation des filles et des garçons	275
Graphique 7-1	Synthèse des effets de la croissance de la scolarité et du nombre de séparations de parents sur la circulation sociale.....	389

TABLEAUX :

Tableau 01 :	ventilation selon le sexe de la trajectoire familiale des jeunes à 18 ans (effectifs).....	32
Tableau 2-1	Type de trajectoire familiale des enfants à 18 ans par cohorte	102
Tableau 2-2	Evolution de la durée des périodes de vie en familles dissociées selon l’environnement familial à 18 ans	105
Tableau 2-3	Répartition du mode de garde (parent gardien) après la séparation selon le type de trajectoire familiale dissociée.....	109

Tableau 2-4	Trajectoires familiales selon l'origine sociale et la cohorte	115
Tableaux 2-5	Impacts de la dynamique sociale sur l'évolution de l'environnement familial des enfants à 18 ans.....	118
Tableaux 2-6	Dispersion sociale des trajectoires familiales des enfants à 18 ans	122
Tableau 3-1	Principaux facteurs de réussite à un diplôme.....	132
Tableau 3-2	La réussite scolaire selon la structure de la famille, l'origine sociale et le capital scolaire de la mère	138
Tableau 3-3	Probabilités de réussite à un diplôme en ayant réussi le diplôme de niveau inférieur (Modèles logit).....	149
Tableau 3-4	Trajectoire familiale des aînés, âge de la mère à la naissance et réussite scolaire de l'enfant.....	157
Tableau 3-5	Probabilité de réussite à un diplôme en intégrant l'âge de la mère au moment de la maternité (Modèle logit).....	162
Tableau 3-6	Motif d'arrêt des études courtes selon le sexe et la qualité des relations parents/enfants à 18 ans	171
Tableau 3-7	Entente familiale et modes de contrôle des sorties selon la trajectoire familiale à 18 ans et selon le sexe	175
Tableau 3-8	facteurs d'explication des motifs d'arrêt des études avant la seconde (modèles logit).....	177
Tableau 3-9 a/	Structure des aides des parents à la fin des études secondaires selon l'origine sociale et la trajectoire familiale à 18 ans.....	190
Tableaux 3-10 :	Différences de réussite au bac selon la trajectoire familiale et l'origine sociale explicables par des différences d'aide familiale	196
Tableau 3-11	Estimation de l'impact de l'aide parentale sur les chances d'obtenir le bac après un premier diplôme (modèle logit).....	202
Tableau 3-12	Evolution par cohorte des inégalités socio-familiales devant l'école (Modèles log-linéaires emboîtés).....	213
Tableau 4-1	Les difficultés d'accès à l'emploi avant 25 ans selon le sexe, le niveau d'étude et la trajectoire familiale.....	240
Tableau 4-2	Modèles loglinéaires de mesure des interactions entre l'origine sociale (O), la structure familiale (F) et le niveau de diplôme (D).....	244

Tableau 4-3	La trajectoires familiales, le niveau de diplôme et l'origine sociale : impacts sur les difficultés d'insertion professionnelle (modèles log-linéaires).....	249
Tableau 5-1	Calendrier de la formation et de la rupture du premier couple des jeunes selon leur trajectoire familiale et diverses caractéristiques socio-démographiques.....	267
Tableau 5-2	Devenir du premier couple selon les caractéristiques socio-familiales et selon le parcours d'émancipation . Modèles log-linéaires emboîtés et différenciés selon le sexe.....	272
Tableau 5-3	Taux de rupture d'un premier couple selon les caractéristiques de la formation du couple.....	285
Tableau 5-4	Probabilité de rupture du premier couple au cours des cinq premières années de vie selon la trajectoire socio-familiale, l'âge au départ de chez les parents et les caractéristiques de la formation du couple (corrélations logistiques).....	293
Tableau 6-1	Nature des problèmes psychiques.....	311
Tableau 6-2	Structure d'âge lors du problème de santé selon le type de problème.....	312
Tableau 6-3	Caractéristiques de la dépression selon le sexe et la durée de l'accès dépressif.....	313
Tableau 6-4	Motifs des dépressions et des tentatives de suicide.....	317
Tableau 6-5	Le souvenir d'un événement ayant eu des conséquences importantes	321
Tableau 6-6	Le risque de troubles selon l'origine sociale et le niveau d'études.....	325
Tableau 6-7	Âge médian aux premières étapes du passage à l'âge adulte selon le profil psychologique.....	325
Tableau 6-8 A/	Les troubles des enfants de familles dissociées	330
Tableau 6-9	Les troubles selon les relations entre les parents	337
Tableau 6-10	Les troubles selon l'entente avec les parents et la structure du couple parental	342
Tableau 6-11	Les conséquences psychiques des événements de vie (chômage, séparation) selon l'environnement de la famille d'origine	353
Tableau 6-12	Avis des ex-conjoints sur leurs difficultés après leur séparation.....	356
Tableau 7-1	Répartitions observées de la structure sociale et de la structure des diplômes en période de référence	377

Tableau 7-2	Inégalité sociale devant l'école pour les enfants de familles intactes et de familles dissociées.....	377
Tableau 7-3	Rendement social de l'école en période de référence (t2) calculé avec une hypothèse de privilège méritocratique maximum (a/ ratio de dominance=100%) et une hypothèse de privilège méritocratique tempéré (b/ ratio de dominance=70%).....	379
Tableau 7-4	Validité d'une simulation du calcul du tableau de la réussite scolaire selon l'origine sociale.....	382
Tableau 7-5	Simulation en période de référence des matrices ISE et RSE	382
Tableau 7-6	Mobilité et inéquité sociale en période de référence.....	383
Tableau 7-7	Scénario d'évolution des ruptures de familles et de la production de diplômés par le système scolaire	385
Tableau 7-8	Simulation d'évolution de la mobilité sociale dans les familles intactes et dans les familles dissociées	387
Tableau 8-1	Différences selon la structure de la famille et l'âge des enfants de l'aide aux familles du fait du quotient familial.....	403
Tableau 8-2	Comparaison de l'aide à la famille par le mécanisme du quotient familial des couples avec enfants et des familles dissociées avec enfants.....	405
Tableau 8-3	Comparaison de différentes allocations sous conditions de ressources	407
Tableau 8-4	Structure des ressources des ménages en 1995.....	412
Tableau 8-5	Structure des transferts de revenus par tête selon le type de famille en 1997	414
Tableau 8-6	Appréciation des ménages sur leurs ressources mensuelles en 1993 - 1994	417
Tableau 8-7	Coefficients budgétaires en 1995 selon la structure de la famille.....	418
Tableau 8-8	Habitat et détention de biens durables en 1995 selon la structure de la famille.....	419

ENCADRES :

Encadré 2-1	Le cas de Ryan : « famille fiction » contemporaine	111
Encadré 2-2	A la maternelle, Lulu-Grenadine détrône Cendrillon	112
Encadré 3-1	Inégalités familiales devant l'école : terminologie	207
Encadré 3-2	Présentation sommaire des modèles log-linéaires.....	215
Encadré 6-1	Définition de la dépression.....	308
Encadré 6-2	Signification statistique des écarts de risques de troubles	321
Encadré 6-3	Un exemple de raisonnement transdisciplinaire : le culturel, l'affectif et le biologique selon Boris Cyrulnik.....	342
Encadré 6-4	Conflits familiaux et marginalité sociale	357

INDEX DES AUTEURS CITES

- Acock, 14, 16, 28, 39
- Alexandre-Bidon, 46, 78
- Amato, 12, 17, 37
- Amrouni, 224, 238, 271, 278, 379, 395, 406
- Aquilino, 241, 278
- Archambault, 1, 118, 281
- Ariès, 50, 51, 78, 79, 81
- Astone, 156, 207
- Attias Donfut, 176, 181, 207, 414
- Axinn, 16, 17, 37, 329
- Badinter, 51
- Bakke, 153, 207
- Barlet, 335
- Barrera, 316, 336
- Battigliola, 146
- Baudelot, 136, 159, 207, 215, 238, 287,
335, 394, 406
- Baydar, 15, 37
- Béjin, 295
- Beller, 207
- Bergeron, 287, 299, 339
- Bichot, 380, 406
- Blöss, 8, 38, 207, 240, 252, 258, 278
- Booth, 15, 38, 278
- Boudon, 121, 205, 208, 341, 344, 347, 350,
353, 355, 356, 359, 365, 369
- Bourdieu, 20, 38, 121, 208
- Bourguignon, 38, 40, 303, 305, 306, 310,
336
- Bozon, 1, 2, 24, 32, 38, 161, 176, 207, 243,
246, 258, 278, 300, 308, 312, 314, 325,
336
- Braconnier, 295, 336
- Brändström, 68, 69, 71, 78
- Brinkerhoff, 15, 38, 278
- Brossard, 2, 239, 266, 278
- Brown, 146
- Bumpass, 84, 85, 115, 144, 153, 208, 211,
239, 241, 263, 279, 349, 365
- Bungener, 325, 336
- Burbiano, 104
- Burguière, 40, 54, 59, 71, 78
- Burke, 202, 229, 279
- Cadolle, 8, 38
- Caille, 122, 135, 136, 211
- Caradec, 147
- Carbonnier, 61, 63, 79
- Carre, 320, 336
- Carré, 333
- Cases, 320, 321, 336
- Castel, 321, 336
- Chabrol, 287, 289, 293, 303, 311, 336
- Chambaz, 26, 38, 176, 208, 213, 238, 322,
337

- Chamboredon, 20, 38, 325, 337
- Chaupain, 379, 406
- Chauvel, 202, 206, 208, 227, 238, 394, 406
- Chenu, 112, 115
- Cherlin, 15, 38, 133, 173, 208, 308, 337
- Choquet, 286, 287, 292, 297, 299, 311, 337,
338
- Chung, 207
- Clarkberg, 17, 37
- Commaille, 369, 407
- Convert, 183, 208
- Courtois, 21
- CREDES, 288, 322, 338
- Cuin, 365
- Cyrulnik**, 39, 318, 319, 333
- Dandurand, 8
- Daune-Richard, 371, 373, 407
- Davidson, 6, 38, 287, 292, 311, 337, 338
- Déchaux, 119, 176, 208
- Deguenne, 176, 208
- Demo, 14, 16, 28, 39
- Denis, 77, 79
- Desjardins, 46, 49, 79
- Desplanques, 85, 86, 115, 127, 136, 143
- Dronkers, 209, 240, 242, 279
- Dufrancatel, 281, 337
- Duncan, 155, 209
- Durkheim, 281, 335, 337
- Duru-Bellat, 119, 135, 136, 141, 171, 188,
209, 218, 349, 360, 365
- Elder, 153, 209
- Elias, 43, 79
- Erikson, 155, 209
- Establet, 136, 207, 287, 335
- Fadier-Nisse, 333
- Festy, 32, 86, 87, 115, 399, 407
- Firdion, 333
- Forgeot, 159, 209, 215, 238, 271, 279
- Foster, 80
- Fouquet, 407
- Francini, 60, 79
- Frickey, 252, 258, 278
- Gähler, 210
- Galland, 21, 23, 39, 131, 177, 209, 219, 233,
238, 241, 258, 279, 281, 320, 321, 337,
350, 365
- Garfinkel, 407
- Gauthier, 373, 407
- Gautié, 159, 209, 215, 238, 271, 279
- Gauvin, 407
- Gillot, 104
- Girard, 135, 141, 209, 243, 279
- Glenn, 308, 337
- Goldscheider, 241, 279, 280
- Gollac, 159, 207, 238, 394, 406
- Goux, 144, 202, 206, 210, 218, 279, 342,
350, 355, 359, 366, 404, 405, 407
- Greenberg, 280
- Gruyer, 333
- Guillot, 379, 406
- Hendin, 337
- Héran, 122, 210, 243, 278, 321, 337

Herpin, 26, 38, 176, 177, 208, 210, 213,
 238, 321, 322, 337, 367, 392, 407
 Hill, 153, 210
 Hoffman, 80, 155, 209
 Hunt, 62, 79
 Jarousse, 136, 172, 188, 209
 Jaspard, 146
 Jonsson, 155, 209, 210
 Kachoukh, 407
 Kaufmann, 7, 39, 143, 210, 242, 327, 338
 Keith, 12, 17, 37
 Kelly, 303, 339
 Kieffer, 218, 349, 360, 365
 Kiernan, 38
 Kinard, 210
 Klapisch-Zuber, 78
 Knoke, 202, 229, 279
 Kobrin, 280
 Kramer, 308, 337
 Kulka, 303, 305, 310, 338
 Lagarde, 320, 321, 336
 Lahire, 31, 39
 Laplaige, 67, 79
 Laslett, 69, 79
 Le Van, 149, 210
 Lebeaux, 176, 208
 Lebrun, 40, 47, 50, 51, 53, 67, 70, 79
 Lecomte, 322, 338
 Lefaucheur, 65, 67, 71, 74, 75, 76, 79, 80,
 367, 407
 Lefebvre, 8, 408
 Légaré, 46, 49, 77, 79
 Leridon, 124, 210, 212, 280, 309, 320, 331,
 338
 Letablier, 407
 Lett, 46, 53, 78, 80
 Lévy, 149, 210, 240, 280, 372, 408
 Li, 316, 336
 Lindsay Chase-Lansdale, 38
 Marcil Gratton, 79
 Marcihacy, 380, 406
 Marpsat, 333
 Martin, 8, 39, 59, 124, 154, 206, 211, 240,
 306, 338, 367, 368, 370, 371, 408
 Martinson, 15, 40
 Math, 379, 395, 406
 Maurin, 202, 206, 210, 218, 279, 350, 355,
 359, 366, 404, 405, 407
 McLanahan, 142, 144, 153, 156, 207, 208,
 210, 211, 239, 241, 263, 349, 365, 407
 Menahem, 299, 304, 306, 334, 338
 Merle, 218, 349, 360, 366
 Merllié, 33, 366
 Méron, 2, 39, 160, 175, 211
 Merrigan, 408
 Meulders-Klein, 8, 40
 Mingat, 119, 135, 136, 141, 171, 209
 Minni, 211
 Moncel, 159, 211, 226, 238
 Moore, 6, 38
 Morel, 51, 52, 80
 Morisson, 133, 208, 337

Muller, 280
 Munoz-Perez, 248, 280, 320
 Naouri, 11, 39
 Nay, 280
 Novi, 252, 258, 278
 Olier, 241, 280, 367, 391, 392, 407, 408
 Passeron, 121, 208
 Pauti, 370, 408
 Perrenoud, 48, 80
 Perrot, 81, 215, 238
 Peterson, 314, 338
 Philippe, 283, 338
 Pierret, 325, 336
 Pinet, 183, 208
 Pitrou, 19, 39, 369, 408
 Pooley, 56, 80
 Pope, 239, 280
 Poppel, 46, 47, 48, 63, 64, 71, 80
 Prévot, 33, 366
 Prost, 359
 Rabin, 240, 280
 Rallu, 38, 40, 303, 336
 Ratcliffe, 70, 80
 Reinherz, 210
 Renaut, 66, 80
 Rerolle, 2, 239, 266, 278
 Ronsin, 60, 62, 81
 Rose, 159, 211, 226, 238
 Rouault, 209, 219, 233, 238, 350, 365
 Rougerie, 21
 Roussel, 52, 303
 Sabourin, 333
 Schmitt, 25
 Schwartz, 11, 39, 134, 211
 Scott, 50, 54, 70, 81
 Segalen, 2, 7, 39, 40, 43, 50, 51, 56, 57, 58, 78, 81
 Shields, 103
 Shorter, 51, 69
 Singly, 7, 39, 118, 124, 211, 282, 324, 339, 393, 395, 407, 408, 412
 Sullerot, 410
 Sweet, 239, 279
 Terrail, 119, 124, 211
 Thélot, 121, 122, 131, 211, 370, 371, 372, 376, 381, 382, 385, 387, 408
 Théry, 8, 38, 40, 63, 72, 81, 143, 179, 212, 303, 336, 408
 Thornton, 13, 16, 17, 37, 242, 280, 330
 Tilly, 50, 54, 70, 81
 Toulemon, 85, 115
 Turbull, 80
 US census bureau, 84, 115
 Valetas, 32, 86, 115, 400, 408
 Valla, 287, 299, 339
 Vallet, 122, 135, 136, 196, 202, 211
 Varenne, 18, 40
 Villac, 370, 371, 372, 376, 381, 382, 385, 387, 408
 Villeneuve-Gokalp, 2, 24, 32, 57, 81, 90, 99, 115, 124, 147, 161, 176, 177, 207,

210, 212, 240, 258, 280, 300, 306, 308,
309, 312, 314, 320, 331, 336, 338

Waite, 280

Wall, 55, 81

Wallerstein, 303, 339

Weber, 32, 40

Weingarten, 303, 305, 310, 338

White, 15, 38, 278

Wu, 15, 40

Zarifian, 284

Zill, 314, 338

Zonabend, 40, 78

Zucker, 320, 336

TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	2
Avant propos à propos de l’auteur.....	3
INTRODUCTION.....	5
I- Une typologie des travaux existants.....	6
La concentration des études françaises sur l’impact immédiat des ruptures familiales.....	6
La diffusion de la psychanalyse et les études de cas cliniques.....	9
Les travaux américains.....	12
Les méthodes de travail des sociologues américains.....	14
Quelques résultats choisis des travaux américains.....	16
Pourquoi un tel écart entre la recherche américaine et la recherche française ?....	19
II- Les sources d’enquêtes biographiques sur la jeunesse.....	22
Les trajectoires de jeunesses dans les enquêtes.....	22
Méthode de recueil de données de l’enquête INED « Passage à l’âge adulte »	27
Méthode de recueil de données pour les enquêtes « Jeunes » INSEE.....	28
Atouts et faiblesses des enquêtes «Jeunes » comme instrument d’analyse du devenir des enfants de familles dissociées.....	30
Les relations entre trajectoire familiale et trajectoire de jeunesse : quelles causes, quels effets ?.....	33
Mêler sources quantitatives et approche qualitative : de bonnes intentions mais une matérialisation difficile... ..	35
III- Plan de la thèse.....	39
Bibliographie de l’introduction.....	42

PREMIERE PARTIE : LES CADRES HISTORIQUE ET DEMOGRAPHIQUE DE L’ENFANCE EN FAMILLE DISSOCIEE.....	41
---	----

<i>Chapitre 1 L’enfant sans l’un de ses parents à travers les siècles.....</i>	48
I- La mort des parents, la survie des enfants.....	50

La mortalité des parents	51
La prédominance de la mort du père en dépit de la mort en couches de la mère	52
Conséquences sanitaires de la mortalité parentale pour les enfants.....	53
La sortie de la monoparentalité.....	54
II- Le temps passé par les parents avec leurs enfants	55
Les mères de lait : la diffusion du placement en nourrice	57
Le placement des adolescents	58
L'évolution des modes de départ de chez les parents	60
III- Les statuts de « l'enfance difficile » : du bâtard à l'enfant de famille dissociée...	64
Les débuts du divorce	65
Les enfants du divorce révolutionnaire	67
Les allers-retours de la législation sur le divorce au XIX ^e siècle.....	68
Le Droit français et les enfants naturels	70
L'enfant naturel sous l'Ancien Régime	72
L'illégitimité sous la Révolution Industrielle.....	74
La prééminence progressive du critère de l'intérêt de l'enfant.....	78
Les incertitudes des pédopsychiatres sur les effets d'une recomposition familiale	82
Conclusion.....	83
Bibliographie du chapitre : l'enfant sans l'un de ses parents à travers les siècles.....	85

Chapitre 2 Les changements récents de l'environnement familial des enfants..... 89

I- L'environnement familial des enfants : sources et définitions.....	93
L'environnement familial des enfants à 18 ans.....	95
Trajectoires ou situations familiales ?	98
Les catégories familiales sont-elles contestables ?	100
II- La tendance récente des trajectoires familiales des enfants	101
III- La complexité des familles contemporaines des enfants de parents séparés....	107
IV- Les contrastes sociaux des évolutions de l'environnement familial.....	113
Orphelin de père ou de mère à 18 ans : raréfaction dans tous les milieux sociaux	113

Vivre en famille dissociée à 18 ans : des évolutions sociales contrastées.....	114
Les effets de l'évolution de la structure sociale et ceux de dynamiques familiales socialement différenciées.	117
Des trajectoires familiales très hétérogènes pour les enfants d'employés.....	120
Conclusion.....	123
Bibliographie du chapitre : La permanence des difficultés d'accès au diplôme des enfants de familles dissociées.....	124

SECONDE PARTIE : LA TRAJECTOIRE DE JEUNESSE DES ENFANTS DE PARENTS SEPARES..... 116

Chapitre 3 La permanence des difficultés d'accès au diplôme des enfants de familles dissociées.....127

I- La relation entre les trajectoires familiales de l'enfance et le niveau de diplôme	129
1/ Reproduction sociale, héritage scolaire et dissociation familiale	129
L'importance des facteurs de contrôle de la réussite scolaire	130
Les catégories d'étude	134
Une réduction assez forte et très systématique des chances scolaires en cas de dissociation parentale..	135
2/ Les formes de la dissociation parentale et l'avenir scolaire des enfants.....	141
Construction des catégories de structures familiales de l'enfance	142
3/ Les chances conditionnelles d'accès à un niveau de diplôme.....	147
La poursuite des études jusqu'au baccalauréat : des niveaux contrastés en famille monoparentale et recomposée.....	151
Les effets de la séparation : sélection ou effet causal ?.....	153
4/ L'âge de la mère au premier enfant.....	155
Les mères les plus jeunes sont peu diplômées et d'origine modeste.....	157
Précarité de la jeune mère et précarité de la scolarité des enfants.....	159
II- Les facteurs de la moindre réussite scolaire des enfants de familles dissociées.	163
1/ L'analyse rétrospective de l'arrêt des études : trajectoires familiales et représentations de l'échec scolaire chez les jeunes peu diplômés	168
Les sorties avant terme d'un cycle court (tableau 3-8- A)	176
Les problèmes de discipline et les jugements négatifs à l'égard de l'école	178

(tableau 3-8- B).....	178
Les représentations des jeunes des effets sur leur scolarité de leurs difficultés familiales (tableau 3-8-C).....	179
Le degré d'ambition scolaire des parents pour leurs enfants (tableau 3-8- D).....	181
2- L'aide économique des parents à la fin de la scolarité secondaire des enfants selon la structure familiale.....	185
L'accroissement des inégalités socio-économique en cas de dissociation familiale	190
L'aide des parents et les chances d'obtenir le bac.....	194
Le niveau d'aide parentale varie selon la structure de la famille	197
Une confirmation par la « preuve logistique » des résultats précédents.....	200
(tableau 3-11).....	200
III- L'évolution récente des inégalités familiales devant l'école	206
Un échantillonnage par cohortes.....	208
L'évolution du taux de bacheliers selon l'origine sociale et familiale.....	209
La Stabilité des inégalités familiales nettes devant l'école	212
Conclusion.....	217
Bibliographie du chapitre : La permanence des difficultés d'accès au diplôme des enfants de familles dissociées.....	220

Chapitre 4 une insertion professionnelle plus mouvementée en environnement dissocié 226

I- Schéma d'hypothèses.....	229
II- Les inégalités familiales des statuts d'activité des jeunes	234
III- Le diplôme n'est pas le seul facteur de discrimination des modes d'insertion.....	238
Les catégories d'analyse des difficultés d'insertion professionnelle	238
A niveau de diplôme égal, plus de difficultés conjoncturelles d'emplois pour les enfants de familles dissociées.....	239
IV – L'insertion des filles semble moins sensible à la conjoncture familiale	242
Première étape : formaliser les interactions entre variables explicatives	242
Deuxième étape : lien avec les difficultés d'insertion.....	246
Conclusion.....	251
Bibliographie du chapitre : une insertion professionnelle plus mouvementée en environnement dissocié.....	253

Chapitre 5 La trajectoire familiale et la stabilité du premier couple des jeunes adultes 254

Les effets d'une conjugalité précoce ?	255
L'importance du « bon choix » pour le premier conjoint ?	257
I- Données et indicateurs	258
Le début et la fin du premier couple.....	259
Femmes et Hommes : des différences sensibles de conception du premier couple	262
II- Stabilité du premier couple et précocité du cycle de la conjugalité des enfants de familles dissociées.....	269
D'importantes différences de calendriers entre filles et garçons	274
Le cas des enfants dont l'un des parents est décédé.....	281
III- Les conditions de formation du premier couple et la rupture ultérieure	283
Le mariage et le sentiment amoureux lors de la rencontre	283
Le choix du premier partenaire : l'antériorité conjugale du partenaire.....	287
La précocité des relations sexuelles	287
L'importance de la situation socio-professionnelle des deux conjoints lors de la formation du couple.....	289
Prise de risque versus aversion au risque conjugal: les coûts et les bénéfices conjugaux de l'expérience de la rupture parentale.....	291
Conclusion.....	295
Bibliographie du chapitre : la trajectoire familiale et la stabilité du premier couple des jeunes adultes	298

Chapitre 6 L'influence du terrain familial sur la santé psychologique du jeune adulte 302

I- Une caractérisation des groupes de fragilités psychiques	306
L'auto-diagnostic des enquêtés	307
La relativité de la mesure des troubles.....	308
Le sexe et l'âge des troubles.....	310

La dépression : plus longue et avec de moindres conséquences chez les femmes	312
Des motifs bien identifiés et variables selon le sexe	315
Les femmes ont-elles plus de facilité à déclarer leurs troubles ?.....	318
La faible association des troubles avec l'origine sociale et le niveau d'instruction	322
Des trajectoires d'émancipation plus précoces pour les populations fragiles	324
II- Parcours familiaux et fragilités psychiques.....	326
Nature de la dissociation : séparation ou décès	328
L'âge de l'enfant lors de la séparation.....	329
Les filles restent sensibles à la cohésion du couple parental après le départ de chez les parents	332
Le parent gardien.....	333
L'impact d'une multiplication des séparation sur plusieurs générations	334
Climat et conflits dans la famille.....	335
Les conséquences psychologiques d'une séparation sont-elles identiques à celles d'une mésentente entre parents au sein d'un couple qui ne s'est pas séparé ? ...	337
Une très forte sensibilité des enfants aux rapports qu'ils entretiennent avec leurs parents.....	338
Mais les troubles existent aussi lorsqu'il n'y a pas de conflit entre les parents...	339
III- Terrain familial, ruptures du parcours du jeune adulte et fragilités psychologiques.....	345
Le faible impact du chômage.....	345
La forte sensibilité à la rupture conjugale.....	351
Le sens de la causalité Séparation/Dépression.....	354
Conclusion.....	358
Bibliographie du chapitre : l'influence du terrain familial sur la santé psychologique du jeune adulte.....	360

TROISIEME PARTIE : CONSEQUENCES SOCIALES DE LA CROISSANCE DU NOMBRE D'ENFANTS DE FAMILLES DISSOCIEES.....340

Chapitre 7 Modéliser l'effet de l'évolution des formes familiales sur la mobilité sociale 367

I- Un rappel sur les notions de mobilité sociale structurelle et de circulation sociale369

II- Formalisation macro-sociologique des impacts des changements familiaux.....371

 Les principales hypothèses du modèle.....372

 Raisonnement dans une société méritocratique375

 Technique de construction du modèle.....375

III- Simulation et résultats384

Conclusion.....390

Bibliographie du chapitre : modéliser l'effet de l'évolution des formes familiales sur la mobilité sociale391

Chapitre 8 Le niveau de vie des jeunes en familles monoparentales Inégalités et corrections possibles393

I- Aperçu comparatif.....395

 Suède : une politique familiale d'avant garde.....396

 Le modèle de compromis français397

 La politique minimale anglaise d'assistance au plus démunis399

II/ le niveau de vie en famille dissociée.....401

 1/ Les redistributions du revenu vers la famille401

 La redistribution du revenu par l'impôt.....401

 Le quotient familial de la famille monoparentale403

 L'approche par les revenus de transferts406

 2/ Le niveau de vie selon la structure des familles.....408

 Structuration du niveau de vie des ménages par les revenus408

 Les limites de l'évaluation des niveaux de vie412

 Persistance des inégalités de niveau de vie après les transferts415

 L'approche par les dépenses417

 L'évolution récente de la situation des foyers monoparentaux.....420

III/ Voies d'amélioration et suggestions421

Redistribuer directement aux jeunes.....	421
Transformer la pension alimentaire en allocation d'entretien des enfants de couples dissociés.....	427
Réformer la fiscalité familiale.....	429
Conclusion.....	432
Bibliographie du chapitre : le niveau de vie des jeunes en familles monoparentales	435
Conclusion générale.....	438
Le poids des nombres.....	438
Les « contre-chocs » de la dissociation familiale sur la trajectoire de jeunesse...	439
La séparation des parents et la construction de l'identité du jeune adulte	440
Des questions ouvertes : circonstances familiales, séparation ou précarité économique ?.....	442
Le retour de l'Etat, recours providentiel après divorce ?.....	444
Pour le croisement des sociologies de la famille, de l'école et de la mobilité sociale	446
Jeunes filles et garçons face à la dissolution du couple parental.....	449
Post face : Le marathon du Thésard.....	452
Liste des illustrations, tableaux, encadrés.....	456
Index des auteurs cités.....	461
Table des matières	466